



J  
103  
H72  
1966/67 1966/67.  
A25 Procès-verbaux et  
A1 témoignages.

|      |            |
|------|------------|
| DATE | NAME - NOM |
|------|------------|

Canada. Parlement. Chambre des Communes.  
Comité permanent des affaires extérieures,  
1966/67.

### Date Loaned

|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

J

103

H72

1966/67

A25

A1



CHAMBRE DES COMMUNES

ANNÉE 1890

1890

COMITÉ PERMANENT

1890

# AFFAIRES EXTÉRIEURES

PRÉSIDENCE DE M. J. DE LAUNAY

PROCES-VERBAUX ET TRAVAUX

Tome I

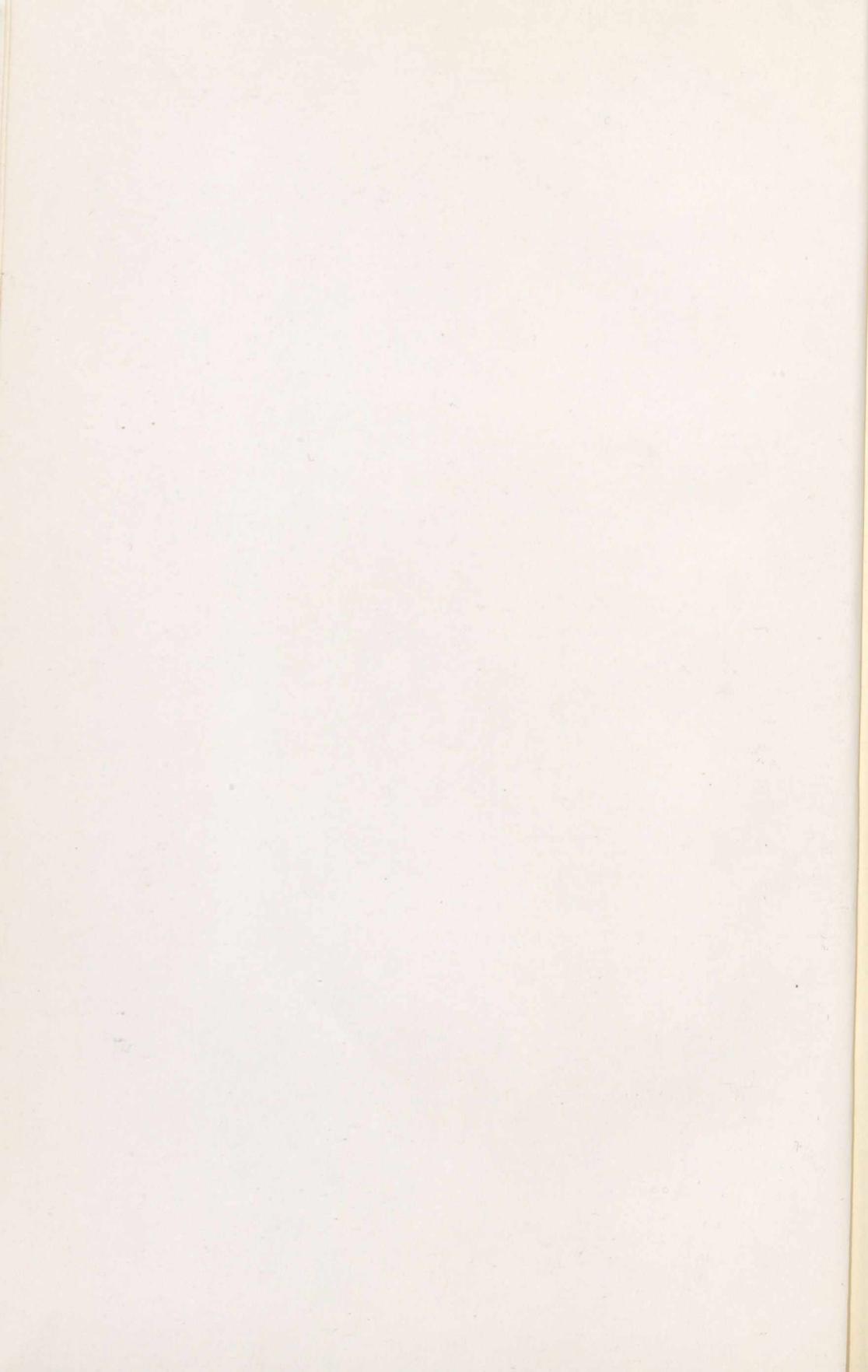
SESSION DU 15 JANVIER 1890

ET DU LUNDI 3 AVRIL 1890

Imprimé par M. L. LAFITTE, 10, rue de Valenciennes

1890

Paris, chez M. L. LAFITTE, 10, rue de Valenciennes



CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

---

COMITÉ PERMANENT

DES

**AFFAIRES EXTÉRIEURES**

Président: M. JEAN-EUDES DUBÉ

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 1

---

SÉANCES DU JEUDI 17 FÉVRIER 1966

ET DU LUNDI 4 AVRIL 1966

---

Concernant le

Budget principal du ministère des Affaires extérieures  
pour l'année 1966-1967

---

TÉMOIN

L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Jean-Eudes Dubé

Vice-président: M. W. B. Nesbitt

et Messieurs

|                               |                               |                          |
|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| Allmand                       | Forest                        | Macquarrie               |
| Asselin ( <i>Charlevoix</i> ) | Foy                           | McIntosh                 |
| Basford                       | Groos                         | Pilon                    |
| Brewin                        | Harkness                      | Stanbury                 |
| Chatterton                    | Klein                         | Thompson                 |
| Churchill                     | Laprise                       | Trudeau                  |
| Faulkner                      | Macdonald ( <i>Rosedale</i> ) | Wadds (M <sup>me</sup> ) |
|                               |                               | Walker—24.               |

Fascicule 1

La secrétaire du Comité,  
Dorothy F. Ballantine.

SÉANCES DU JEUDI 17 FÉVRIER 1966  
ET DU LUNDI 4 AVRIL 1966

Concernant le  
Budget principal du ministère des Affaires extérieures  
pour l'année 1966-1967

TÉMOIN

L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

ROGER DUHAMEL, M.S.C.  
IMPRIMERIE DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE  
OTTAWA, 1966

13246-1

## ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES

Le LUNDI 7 février 1966

*Il est résolu*,—Que le comité permanent des affaires extérieures soit composé des députés dont les noms suivent:

Messieurs

|                       |                       |                           |
|-----------------------|-----------------------|---------------------------|
| Allmand,              | Groos,                | McIntosh,                 |
| Asselin (Charlevoix), | Harkness,             | Nesbitt,                  |
| Basford,              | Klein,                | Pilon,                    |
| Brewin,               | Laprise,              | Stanbury,                 |
| Chatterton,           | Lind,                 | Thompson,                 |
| Dubé,                 | Macdonald (Rosedale), | Trudeau,                  |
| Faulkner,             | Macquarrie,           | Wadds (M <sup>me</sup> ), |
| Forest,               | Mandziuk,             | Walker—(24).              |

Le MERCREDI 16 février 1966

*Il est ordonné*,—Que le nom de M. Churchill soit substitué à celui de M. Macquarrie sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures.

Le MARDI 22 mars 1966

*Il est ordonné*,—Que, sous réserve des pouvoirs du comité des subsides relativement au vote des deniers publics, les postes énumérés au budget principal de 1966-1967, relatifs au ministère des Affaires extérieures, soient retirés au comité des subsides et renvoyés au comité permanent des affaires extérieures.

Le MERCREDI 30 mars 1966

*Il est ordonné*,—Que les noms de MM. Foy et Macquarrie soient substitués à ceux de MM. Lind et Mandziuk sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,  
LÉON-J. RAYMOND.

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES  
Le Lundi 7 février 1888

Il est résolu—Que le comité permanent des affaires extérieures soit composé des députés dont les noms suivent:

Membres

|                     |                      |              |
|---------------------|----------------------|--------------|
| Almond,             | Gros,                | Meinhold,    |
| Aschin (Charfvoix), | Harless,             | Nesbitt,     |
| Bastford,           | Klein,               | Pilon,       |
| Brewin,             | Macdonald (Roseale), | Stearns,     |
| Chatterton,         | Lind,                | Thompson,    |
| Dubé,               | Macdonald (Roseale), | Tindan,      |
| Faulkner,           | Macquarrie,          | Wada (M.),   |
| Forest,             | Mandshuk,            | Walden (M.), |
|                     | Pilon,               | Gros,        |
|                     | Stearns,             | Harless,     |
|                     | Thompson,            | Lind,        |

Il est ordonné—Que le nom de M. Churchill soit substitué à celui de M. Macquarrie sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures.

Le Mardi 22 Mars 1888

Il est ordonné—Que, sous réserve des pouvoirs du comité des subsides relativement au vote des deniers publics, les postes énumérés au budget principal de 1888-1887, relatifs au ministère des Affaires extérieures, soient retirés au comité des subsides et renvoyés au comité permanent des affaires extérieures.

Le Mercredi 30 Mars 1888

Il est ordonné—Que les noms de MM. Roy et Macquarrie soient substitués à ceux de MM. Lind et Mandshuk sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des Communes,  
LÉON-J. RAYMOND.

## PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 17 février 1966

(1)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 10 h. 35 du matin en vue d'organiser ses délibérations.

*Présents:* M<sup>me</sup> Wadds et MM. Allmand, Asselin (*Charlevoix*), Basford, Brewin, Chatterton, Churchill, Dubé, Faulkner, Forest, Groos, Harkness, Klein, Laprise, Macdonald (*Rosedale*), Mandziuk, McIntosh, Nesbitt, Pilon, Stanbury, Trudeau, Walker (22).

Le secrétaire du Comité ayant invité les membres à élire un président, M. Basford propose, appuyé par M. Nesbitt, que M. Dubé soit désigné comme président du Comité.

Sur la proposition de M. Groos, appuyé par M. Forest.

*Il est décidé*—Que la liste des noms proposés soit close.

Déclaré élu, M. Dubé assume la présidence et remercie le Comité de l'honneur qu'il vient de lui conférer.

Sur la proposition de M. Macdonald (*Rosedale*), appuyé par M. Mandziuk,

*Il est décidé*—Que M. Nesbitt soit élu vice-président du Comité.

Sur la proposition de M. Basford, appuyé par M. Groos,

*Il est décidé*—Qu'il soit constitué un sous-comité du programme composé du président et d'un certain nombre de membres désignés par lui après consultation avec les whips des partis.

Après une discussion générale sur l'ordre à suivre quand les crédits du secrétariat des Affaires extérieures seront déferés au Comité, le Comité lève la séance à 10 h. 55 du matin sur une proposition de M. Groos.

LUNDI 4 avril 1966

(2)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 10 h. 10 du matin sous la présidence de M. Dubé.

*Présents:* M<sup>me</sup> Wadds et MM. Allmand, Brewin, Chatterton, Churchill, Dubé, Foy, Groos, Harkness, Laprise, Macdonald (*Rosedale*), McIntosh, Nesbitt, Pilon, Stanbury, Walker (16).

*Autres députés présents:* MM. Carter, Deachman, Fane, Foy, Grills, Lambert, Lessard, Matheson, McNulty, Stefanson et Rock, membres du Comité permanent de la défense nationale, et aussi MM. Gundlock, Johnston et Matte.

*Aussi présents:* L'hon. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. M. Cadieux, sous-secrétaire d'État; MM. R.E. Collins et H.B. Robinson, sous-secrétaires adjoints.

Le président donne lecture du *Premier rapport* du sous-comité du programme, rapport dont voici le texte:

Votre sous-comité du programme s'est réuni le vendredi 25 mars 1966 et les membres présents étaient MM. Dubé (*président*), Brewin, Macdonald (*Rosedale*), Nesbitt et Thompson.

Votre sous-comité est convenu de recommander:

- a) Que le Comité se réunisse le lundi 4 avril 1966 pour commencer l'examen des crédits et entendre un exposé du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'hon. Paul Martin.
- b) Que le sous-comité du programme, après l'exposé de M. Martin, se réunisse de nouveau pour établir un ordre de priorité touchant les domaines particuliers que le Comité désire explorer en posant des questions et touchant les témoins à appeler.
- c) Que le Comité procède de la manière suivante à l'étude des crédits:
  1. Quand le crédit n° 1 (administration) sera mis à l'étude, qu'une discussion et des questions de portée générale soient permises, mais que les questions se rapportant clairement à des crédits particuliers soient différées jusqu'à l'examen des crédits concernés.
  2. Quand la discussion générale sera terminée, que le crédit n° 1 soit laissé en suspens et que le Comité commence d'étudier et d'approuver les crédits suivants.
  3. Que seuls les députés officiellement désignés comme membres du Comité soient admis à poser les questions initiales sur chaque crédit, mais qu'avant l'approbation d'un crédit par le Comité d'autres députés aient l'occasion de poser des questions aux témoins.
  4. Quand tous les crédits auront été approuvés, sauf le n° 1, que le Comité reprenne l'examen de ce crédit et s'occupe alors de toutes les questions demeurées sans réponse et de toute autre affaire inachevée.
  5. Que le Comité se prononce ensuite sur le crédit n° 1, puis procède à la préparation de son rapport à la Chambre.

Sur la proposition de M. Walker, appuyé par M. Groos, le rapport est approuvé.

Sur la proposition de M. Nesbitt, appuyé par M. Macdonald (*Rosedale*),  
*Il est décidé*—Que le Comité fasse imprimer 1500 exemplaires en anglais  
 et 750 exemplaires en français de ses *Procès-Verbaux et Témoignages*.

Le Comité procède ensuite à l'examen des crédits du ministère des Affaires  
 extérieures en conformité de l'ordre de renvoi du 22 mars 1966.

Le président met à l'étude le crédit n° 1 (l'Administration, \$15,403,400)  
 et invite le ministre à faire un exposé initial.

M. Martin annonce d'abord une décision concernant l'aide du Canada  
 à l'Inde.

Le ministre fait ensuite un exposé touchant l'Organisation du traité de  
 l'Atlantique-Nord et mentionne en particulier des aide-mémoire échangés  
 entre la France et le Canada au sujet de la décision prise par la France de se  
 retirer du dispositif de défense commune.

*Il est ordonné*—Que les textes des aide-mémoire mentionnés par le ministre  
 soient reproduits à la suite du compte rendu de la séance sous forme d'appendices  
 (*voir Appendices A, B et C*).

Après l'exposé du ministre sur l'OTAN, des exemplaires d'un livre intitulé  
 «l'OTAN—les faits concernant l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord»,  
 publié par le Service d'information de l'OTAN, sont distribués aux membres  
 des deux comités.

M. Martin expose alors l'état de la situation au Vietnam et dépose des  
 copies de lettres échangées entre le président de la République démocratique  
 du Vietnam et le premier ministre du Canada.

*Il est ordonné*—Que les lettres échangées entre le président de la Républi-  
 que démocratique du Vietnam et le très hon. L. B. Pearson soient annexées  
 au compte rendu de la séance (*Voir Appendices D et E*).

La séance est suspendue à 11 h. 45 du matin et reprise à 11 h. 55 du matin.

M. Martin expose l'état de la situation en ce qui concerne la Rhodésie du  
 Sud. Quelques exemplaires d'un livre bleu intitulé «Documents relatifs aux  
 négociations entre les gouvernements du Royaume-Uni et de la Rhodésie du  
 Sud» sont mis à la disposition des membres.

Les membres du Comité interrogent brièvement le ministre.

A midi 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*La secrétaire du Comité,*  
 Dorothy F. Ballantine.

— Les membres du Comité ont été invités à faire un exposé initial. Le président met à l'ordre du jour le rapport de M. Martin (1993-1994) et invite le ministre à faire un exposé initial. Le Comité procède ensuite à l'examen des lettres de M. Martin et de M. Pearson. Les lettres de M. Martin et de M. Pearson sont lues et discutées. Le Comité procède ensuite à l'examen des lettres de M. Martin et de M. Pearson. Les lettres de M. Martin et de M. Pearson sont lues et discutées.

Le président met à l'ordre du jour le rapport de M. Martin (1993-1994) et invite le ministre à faire un exposé initial. Le Comité procède ensuite à l'examen des lettres de M. Martin et de M. Pearson. Les lettres de M. Martin et de M. Pearson sont lues et discutées. Le Comité procède ensuite à l'examen des lettres de M. Martin et de M. Pearson. Les lettres de M. Martin et de M. Pearson sont lues et discutées.

Le ministre fait ensuite un exposé touchant l'organisation du parti de l'Amérique Nord et mentionne en particulier les relations établies entre le Canada et la France et le sujet de la décision prise par la France de se retirer du dispositif de défense commune.

Il est ordonné que les lettres des deux ministres mentionnées par le ministre soient reproduites à la suite du compte rendu de la séance sous forme d'appendice (voir l'annexe B) du rapport de M. Martin.

Après l'exposé du ministre sur l'OTAN, des exemplaires d'un livre intitulé «L'OTAN—les faits concernant l'organisation du traité de l'Amérique Nord» publié par le Service d'information de l'OTAN sont distribués aux membres des deux comités.

M. Martin expose alors l'état de la situation au Vietnam et dépose des copies de lettres échangées entre le président de la République démocratique du Vietnam et le premier ministre du Canada.

Il est ordonné que les lettres échangées entre le président de la République démocratique du Vietnam et le premier ministre du Canada soient annexées au compte rendu de la séance (voir l'annexe B et C).

La séance est suspendue à 11 h 45 du matin et reprise à 11 h 55 du matin. M. Martin expose l'état de la situation en ce qui concerne la Rhodésie du Sud. Quelques exemplaires d'un livre intitulé «Documents relatifs aux négociations entre les gouvernements du Royaume-Uni et de la Rhodésie du Sud» sont mis à la disposition des membres.

Les membres du Comité interrogent brièvement le ministre.

À midi 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le Comité se réunit à nouveau le mardi 11 mars 1983.

Le Comité se réunit à nouveau le mercredi 12 mars 1983.

Le Comité se réunit à nouveau le jeudi 13 mars 1983.

Le Comité se réunit à nouveau le vendredi 14 mars 1983.

## TÉMOIGNAGES

LUNDI 4 avril 1966

● (10 h. 10 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes maintenant en nombre. La séance est ouverte.

Tout d'abord, je souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres du Comité permanent de la défense nationale qui sont venus ce matin entendre l'exposé du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Quand le Comité de la défense nationale entendra l'exposé de son ministre, j'espère que le même privilège sera accordé à ceux d'entre nous qui voudront être présents.

Votre sous-comité du programme s'est réuni le vendredi 25 mars 1966 et je vous donne lecture de son premier rapport (*voir Procès-Verbaux*).

Le PRÉSIDENT: Vous avez entendu le premier rapport du sous-comité du programme. Messieurs, quelle est votre décision?

M. WALKER: Je propose que le premier rapport du sous-comité du programme soit accepté.

M. GROOS: J'appuie la proposition.

Assentiment.

Le PRÉSIDENT: Il faudrait maintenant une proposition au sujet de l'impression. L'an dernier, le Comité a fait imprimer 1,000 exemplaires en anglais et 500 exemplaires en français de ses *Procès-Verbaux et Témoignages* pendant l'examen des crédits du ministère des Affaires extérieures.

M. WALKER: Monsieur le président, est-ce qu'on a disposé des mille exemplaires l'an dernier?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Walker, il semble qu'on a disposé de tous les exemplaires.

M. NESBITT: Le tirage a-t-il été insuffisant quelques fois?

M. PILON: Oui, c'est arrivé.

M. MACDONALD (*Rosedale*): Monsieur le président, je crois qu'en général il n'y a pas eu assez d'exemplaires, en particulier les fascicules portant sur les imprimés propageant la haine. Autrement dit, le tirage a été insuffisant.

M. NESBITT: Monsieur le président, étant donné que l'intérêt suscité par les affaires étrangères grandit, nous pourrions augmenter un peu le nombre.

M. WALKER: Je propose 1,200.

Le PRÉSIDENT: Vous conviendrait-il que nous fassions imprimer 1,500 exemplaires en anglais et 750 en français?

M. NESBITT: Oui.

M. MACDONALD (*Rosedale*): Oui.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un ferait-il la proposition voulue?

M. NESBITT: Monsieur le président, je propose que le Comité fasse imprimer 1,500 exemplaires en anglais et 750 exemplaires en français des comptes rendus de ses délibérations sur les crédits du ministère des Affaires extérieures.

M. MACDONALD (*Rosedale*): J'appuie la proposition.

Assentiment.

Le PRÉSIDENT: Je livre maintenant à votre examen le crédit n° 1 des prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures: Administration du ministère.

*Crédit 1<sup>er</sup>*—

Administration, fonctionnement et entretien, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant toute disposition contraire de la Loi sur le service civil, la rémunération des Canadiens affectés par le Gouvernement canadien au personnel des organismes internationaux, selon le détail des affectations, et autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence de la somme globale des parts de ces frais payables par ces organismes; et autorisation, nonobstant la Loi sur le service civil, accordée au gouverneur en conseil, de nommer et d'appointer les commissaires (Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine) les secrétaires et fonctionnaires desdites commissions; assistance aux citoyens canadiens et aux personnes domiciliées au Canada, y compris les personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger, ainsi que leur rapatriement; versement à la Commission du parc international Roosevelt, de Campobello, en exécution et sous réserve des dispositions de la loi concernant la commission établie pour administrer le parc international Roosevelt, de Campobello; programme de relations culturelles et d'échanges de professeurs et d'étudiants avec la Communauté française; contribution au Tribunal arbitral international de Gut Dam; et des subventions selon le détail des affectations \$15,403,400.

Le PRÉSIDENT: Avec votre permission, j'invite l'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à faire un exposé initial.

L'hon. PAUL MARTIN (*secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Monsieur le président, vous m'avez dit, je crois, que le sous-comité directeur désirait que je fasse un exposé avant l'examen des crédits...

M. NESBITT: Excusez-moi, monsieur Martin. J'ignore si l'amplificateur fonctionne. J'ai peine à entendre le ministre et il est possible que d'autres membres plus loin dans la salle ne parviennent pas à l'entendre.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous m'avez dit, je crois, monsieur le président, que le sous-comité directeur désirait qu'à l'occasion du crédit n° 1 j'expose d'une manière générale la position que le Canada a prise sur certains des problèmes capitaux que la communauté internationale affronte aujourd'hui. Je crois qu'il serait utile d'en discuter trois qui nous intéressent particulièrement au Canada: l'OTAN, le Vietnam et la Rhodésie. Si le Comité y consent, je vais commencer par exposer les vues du gouvernement sur ces trois problèmes, dans l'ordre où je les ai mentionnés.

Auparavant, je crois qu'il y aurait lieu de profiter de cette séance du Comité pour rappeler que, le 23 mars, j'ai annoncé que le gouvernement avait l'intention d'inviter le Parlement à approuver une forte expansion de notre programme d'aide en vivres à l'Inde; au cours de la prochaine année, nous avons décidé de faire notre part pour aider l'Inde à surmonter sa crise actuelle en fournissant à ce pays un million de tonnes de vivres. Une réunion doit se tenir à Washington ce soir ou demain matin et je voudrais annoncer une autre décision à ce sujet.

Il s'agit d'une mesure additionnelle que le gouvernement a décidé de proposer pour aider l'Inde. L'Inde doit encore une somme d'environ 19 millions de dollars, capital et intérêt, sur deux prêts que le gouvernement lui a consentis en 1958 pour couvrir des achats de farine et de blé canadiens. Nous proposons que le Canada renonce aux versements que l'Inde devrait faire pour compléter le remboursement de ces prêts. C'est un moyen additionnel d'aider l'Inde, dont la balance des paiements se trouve mise dans une situation fort précaire par suite des sorties de devises étrangères causées par la sécheresse et d'autres facteurs. Le premier des paiements qui resteraient à venir était dû le 31 mars. Mon collègue, le ministre des Finances, a signé une entente avec le haut commissaire de l'Inde pour différer ce paiement en attendant que le Parlement ait approuvé l'abolition du plein montant de 10 millions de dollars qui demeure dû. Cet accord a fourni à l'Inde un secours immédiat sous forme d'une dispense de payer environ \$3,700,000, soit le montant de ce versement. La radiation du reste de la dette s'ajoute à l'aide en nature que nous fournirons à l'Inde, comme je l'ai déjà mentionné, et qui coûtera environ 71 millions de dollars au cours de la présente année civile.

Les membres du Comité admettront, j'en suis sûr, que le Canada se trouve ainsi à intervenir très généreusement dans le très grave état d'urgence qui prévaut dans l'Inde à l'heure actuelle. Nous espérons qu'à la réunion de demain d'autres pays se porteront de la même façon au secours de la nation indienne.

Monsieur le président, je profite de l'occasion pour exposer au Comité les vues du Canada sur un certain nombre de questions dans cette période critique. Je voudrais discuter la question de l'OTAN aussi franchement que possible avec les membres du Comité. Il est entendu, naturellement, qu'il faudra des négociations bilatérales entre le gouvernement canadien et le gouvernement français. Il faudra aussi des négociations entre les 14 autres États-membres et la France. Il y a donc des domaines où il ne me sera pas possible, et je suis sûr que vous le comprendrez, de révéler la position du Canada ou de définir une position ferme avant que nous ayons eu des consultations complètes avec les 14 États-membres qui doivent négocier avec le gouvernement français.

M. CHURCHILL: Mais il vous faut avoir une position pour consulter.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il y a certaines positions que le gouvernement a prises, mais avant de révéler quelles sont ces positions, il tient à en informer ses partenaires. Il y a d'autres cas où nous ne prendrons pas position avant qu'il y ait eu consultation et accord. Par exemple, qu'advient-il du haut commandement de l'OTAN? C'est une question qui intéresse les 14 membres à la fois. La position du gouvernement du Canada à l'égard des bases particulières qu'il occupe relève uniquement du Canada.

L'article XIII du Traité de l'Atlantique-Nord autorise les signataires de se retirer en 1969, soit le 20<sup>e</sup> anniversaire de la conclusion du traité. Pour cette bonne raison, 1969 a été considérée comme l'année d'inventaire. C'est avec cette idée qu'en décembre 1964, j'ai proposé au nom du Gouvernement canadien, à la réunion ministérielle de l'OTAN, que le Conseil de l'Atlantique-Nord fasse une étude de l'avenir de l'alliance. Bien que cette proposition ait reçu l'approbation des quatorze autres membres de l'alliance de l'OTAN, on n'a pas toutefois donné suite à cette idée parce que le président de la France avait commencé à manifester sa dissatisfaction du régime de l'OTAN et que personne ne désirait précipiter une confrontation prématurée.

Il y a maintenant moins d'un mois que le gouvernement français a d'abord formellement informé ses alliés de l'OTAN de sa décision de se retirer des accords de défense intégrée. J'ai déposé à la Chambre les textes des notes qui exposent l'attitude de la France. Nous n'avons pas encore répondu à la deuxième note.

M. McINTOSH: Monsieur Martin, les notes nous seront-elles remises sans que nous en fassions la demande?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui. Si vous le désirez, il serait peut-être utile que ces notes soient annexées en appendice au compte rendu du jour, afin qu'elles soient entièrement à la disposition des membres du Comité.

Le PRÉSIDENT: En est-il ainsi convenu?

Des VOIX: D'accord.

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'ai aussi pris des dispositions pour faire remettre un livre intitulé «L'OTAN, faits concernant l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord», dont certains d'entre vous êtes déjà au courant. Le livre est disponible en anglais et en français. Je pense que vous le trouverez une source très utile de renseignements. Il renferme également un ensemble de documents fondamentaux, dont le Traité de l'Atlantique-Nord, ainsi qu'un ensemble très complexe des accords connus sous le nom d'accords de Londres et de Paris de 1954, qui régissent la participation de l'Allemagne à l'OTAN.

Mon opinion, comme celle du gouvernement du Canada, est que l'OTAN a été utile. D'après la réaction manifestée l'autre jour à l'égard de l'attitude du Canada quant à la communication de la France, j'estime, qu'en général, cette attitude reflète l'opinion des partis politiques du Parlement. Nous n'avons qu'à nous reporter à la période de l'après-guerre immédiat: l'Europe se dégagait péniblement du borbier laissé par la Deuxième Grande guerre et Staline s'efforçait par tous les moyens possibles d'étendre son influence depuis l'Europe occidentale jusqu'à l'Atlantique. La situation est maintenant changée, comme l'a dit le président de Gaulle. Le général de Gaulle a-t-il raison de préconiser la fin de l'organisation militaire intégrée de l'alliance? Le concept stratégique de l'alliance vaut-il toujours? Le temps est-il venu de laisser la défense de l'Europe aux Européens? Voilà les questions qu'on pose aujourd'hui, et ce sont des questions valables. Naturellement, en raison de mes propres responsabilités, je me suis posé certaines de ces questions. Il serait peut-être utile que j'entame ce que j'ai à dire de la situation de l'OTAN qui découle du geste de la

France, en résumant les principaux éléments de l'attitude prise aujourd'hui par notre alliée dans l'OTAN, la France. Ces éléments comprennent :

a) la décision de retirer les forces françaises de la structure militaire intégrée de l'OTAN et les officiers français, des quartiers-généraux intégrés, cette décision devant entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1966;

b) la décision d'exiger le retrait de France de deux quartiers-généraux militaires intégrés connus sous le nom de SHAPE et du commandement central d'Europe. La France a proposé que le retrait soit complété le 1<sup>er</sup> avril 1967;

c) la décision d'exiger le retrait de France des forces et bases étrangères. La France a proposé que les bases des États-Unis et du Canada soient retirées au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 1967.

d) La France a manifesté le désir de maintenir ses forces en Allemagne, mais en les transférant du commandement de l'OTAN à celui de la France.

e) La France a l'intention de laisser ses forces à Berlin, où elles sont établies par droit d'occupation et où il existe un commandement tripartite.

f) La France a fait part de la volonté de négocier des accords en vue de l'établissement, en temps de paix, de missions françaises de liaison avec les commandements de l'OTAN.

g) La France a indiqué qu'elle est disposée à entamer des entretiens individuels avec le Canada et les États-Unis en vue de déterminer les facilités militaires que les gouvernements respectifs pourraient s'accorder les uns les autres en temps de guerre.

h) La France a l'intention de demeurer partie au Traité de l'Atlantique-Nord et de participer à l'activité du Conseil de l'OTAN. Voilà, telle que je la comprends, l'attitude adoptée par le gouvernement de la France.

● (10.30 a.m.)

Il n'est que juste de noter que ces vues ont déjà été exprimées d'une manière ou d'une autre par le président de la République française au cours des deux dernières années.

Ce dernier élément de l'attitude de la France est favorablement accueillie par le gouvernement canadien en tant qu'indication du désir de la France de maintenir son association officielle aux autres parties au traité. Il est à peine utile d'ajouter que le gouvernement canadien s'efforcera d'encourager la participation française dans toute la mesure possible.

Il est évident que la France peut atteindre certains de ces objectifs par voie de mesures unilatérales; par exemple, le retrait des troupes françaises du commandement de SACEUR et des officiers français, des quartiers-généraux collectifs. D'autres objectifs exigeront la négociation des modalités et du temps opportun; par exemple, le retrait des quartiers généraux de l'OTAN et des bases étrangères du sol de France. Enfin, certaines propositions dépendent de la conclusion d'accords avec d'autres membres de l'alliance et nécessiteront des négociations quant à la structure; par exemple, la présence et le rôle de troupes françaises en Allemagne et l'accord sur la liaison qu'on pourrait établir entre le commandement français et celui de l'OTAN.

Il faut que les membres du Comité voient clairement que les propositions de la France soulèvent une foule de problèmes, dont on n'a pas encore déterminé entièrement la portée. Elles soulèvent des questions qui comportent des implications politiques, militaires, financières et juridiques. Nous étudions ces questions avec nos alliés, à titre non officiel avec les quatorze autres que la France et, quand il convient, avec la France et les quatorze autres. Nous sommes également

à étudier la situation contractuelle et nos conseillers juridiques sont à examiner soigneusement la documentation qui s'y rapporte.

Le premier aide-mémoire de la France expose brièvement les raisons qui, selon le président de Gaulle, justifient son attitude. Les arguments suivants sont invoqués:

D'abord, il tire argument du fait que la menace contre l'Europe occidentale a changé et qu'elle ne présente plus le caractère immédiat et menaçant qu'elle a déjà eu; il dit que les pays européens ont rétabli leur économie et recouvré leur force; il ajoute que la France est en voie d'acquérir un armement atomique qui ne pourrait pas être intégré dans les forces de l'OTAN; que l'équilibre nucléaire a transformé les conditions de la défense de l'Occident, et que l'Europe n'est plus le centre des crises internationales.

Ce sont là des observations avec lesquelles, j'imagine, nous sommes tous plus ou moins d'accord. Toutefois, elles justifient, séparément ou conjointement, la conclusion du gouvernement français voulant que les accords de défense intégrée ne soient plus nécessaires pour la défense de l'Europe occidentale.

Permettez que je repasse un à un les arguments de la France.

D'abord, la menace contre l'Europe occidentale. Au cours des années, l'Union soviétique a constamment renforcé ses effectifs militaires en Allemagne de l'Est et dans la région européenne en général. Ces forces militaires sont maintenant plus puissantes qu'en tout temps depuis la fin de la deuxième Grande Guerre. Tout en reconnaissant que la possibilité d'une attaque réelle ait diminué, l'efficacité des accords de défense de l'OTAN a été, et demeure, un facteur de cet heureux cours des événements. En outre, on considère prudent de fonder sa politique de défense sur les capacités connues d'un ennemi possible plutôt que sur ses ententions avouées, ou même sur ses supposées intentions, selon que nous les considérons à tort ou à raison. Pour éviter toute mésinterprétation possible, je voudrais établir clairement ma conviction que les pays de l'OTAN devraient éviter de provoquer l'Union soviétique. Au contraire, le Canada est fortement en faveur d'encourager une meilleure compréhension entre l'Union soviétique et les pays de l'Ouest. Cependant, ainsi que l'a démontré l'expérience de l'Affaire de Cuba en 1962, l'acheminement vers de meilleures relations peut être considérable quand il est clair qu'il n'y a pas d'autre choix que le compromis.

Deuxièmement, le relèvement de l'Europe. Il est évidemment vrai que les pays d'Europe ont grandement affermi leur situation sur toute la ligne. Nous applaudissons à cet essor. Nous savons que la générosité des États-Unis, par l'entremise du Plan Marshall, a largement contribué à cet heureux résultat. Nous avons en fait présumé qu'avec le temps ceci permettrait aux États de l'Europe d'assumer une responsabilité croissante de la défense de l'Europe, probablement dans le cadre de nouveaux accords de coopération entre les membres européens de l'alliance. Le geste de la France peut avoir reculé cette perspective, puisqu'il a l'effet immédiat de diviser les pays européens quant à savoir quelle sera leur politique de défense.

Troisièmement, il est vrai que la France s'est créée une force nucléaire indépendante. Toutefois, selon nous, ce n'est pas un argument contre l'intégration d'autres forces. Le Royaume-Uni a démontré que l'acquisition d'une force

nucléaire stratégique n'exige pas le retrait d'autres forces nationales du commandement unifié et des accords de planification.

Quatrièmement, il est vrai qu'un équilibre nucléaire a remplacé le monopole nucléaire antérieur des États-Unis. Cependant, cela n'est pas nouveau. Tel est le cas depuis dix ans. De plus, ce fait n'a pas réduit la nécessité d'une planification unifiée, si les pays européens veulent contribuer efficacement à la défense de l'Europe.

Cinquièmement, je reconnais également que l'Europe n'est pas actuellement le centre des crises internationales. Cependant, tant qu'il n'y aura pas de règlement politique en Europe centrale, il existera un domaine de crise possible, particulièrement si les accords qui ont donné lieu à la stabilité de la région devaient être bouleversés.

Selon moi et selon le jugement du gouvernement canadien, les arguments invoqués dans l'aide-mémoire de la France n'appuient pas la conclusion voulant que le commandement unifié et les accords de planification ne soient plus nécessaires pour la dépense de l'Europe occidentale.

Il est frappant que tous les autres membres de l'OTAN se soient unis pour réaffirmer leur conviction de la nécessité d'un commandement unifié et d'accords de planification, dont j'ai communiqué le texte à la Chambre des communes le 18 mars. J'imagine que les membres du Comité des affaires extérieures et du Comité de la défense seront intéressés d'apprendre que le plus ferme appui aux arrangements militaires intégrés est venu des membres moins importants de l'alliance, qui considèrent que le meilleur moyen d'assurer leur défense est de réunir leurs contributions dans un commun effort. Il me semble que, si l'on accepte le principe d'une alliance, l'expérience des deux dernières guerres mondiales et les besoins d'armements modernes démontrent la nécessité d'un commandement unifié et de la planification en commun. En effet, l'une des réussites les plus remarquables du monde d'après-guerre a été l'établissement au sein de l'OTAN d'accords efficaces en temps de paix en vue de la coopération militaire.

J'ai expliqué pourquoi nous et d'autres membres de l'OTAN ne sommes pas convaincus pas les arguments de la France. Je désire maintenant étudier la répercussion des mesures adoptées par le gouvernement français.

Pourvu que l'OTAN ne se désagrège pas (et je ne vois aucun danger d'une telle occurrence), on estime que les conséquences militaires immédiates du geste de la France ne sont pas insurmontables. Au cours des six dernières années, la France a déjà retiré du commandement de l'OTAN la plupart de ses forces auparavant intégrées. La perte nette en forces à la disposition de l'OTAN d'après les retraits annoncés, bien qu'elle soit importante, n'est pas trop grave, particulièrement si l'on parvient à des accords en vue de maintenir des troupes françaises en Allemagne. Cependant, la perte à toutes fins pratiques en espaces terrestre et aérien en France comporte pour la défense de l'Europe occidentale des retentissements stratégiques qu'il faudra étudier soigneusement.

Plus troublantes encore, selon moi, sont les conséquences politiques possibles. Ces conséquences sont encore évidemment aléatoires, de sorte qu'on ne peut en parler que dans les termes les plus généreux et les plus prudents. Il est cependant évident que le geste de la France peut nuire à l'unité de l'alliance. Ceci, à son tour, mettrait en danger la stabilité de l'Europe centrale

que l'on a édiflée sur l'unit  des alli s et particuli rement sur la solidarit  de la France, de la Grande-Bretagne et des  tats-Unis   Berlin et en Allemagne. Je ne veux pas  laborer, mais il est possible de pr voir que des relations bilat rales de la France avec certains autres alli s de l'OTAN, particuli rement ceux qui portent les plus lourds fardeaux, placeront ces derniers sous tension. Le reste des forces au sein de l'alliance devront n cessairement  tre modifi es. L'exemple de la France pourrait encourager les tendances nationalistes qui  taient heureusement absentes de l'Europe occidentale depuis la derni re guerre.

Le gouvernement canadien ne manque pas de sympathie   l' gard de nombre des consid rations qui motivent le d sir d'un changement de la part de la France. Nous savons que la situation dans le monde a chang  depuis l' tablissement de l'OTAN. Nous avons cru depuis longtemps que les membres de l'alliance, particuli rement ceux qui, comme la France, ont parl  de la n cessit  de changement, devraient offrir des propositions concr tes en vue d'encourager la consultation au sein de l'alliance.

Il est raisonnable d'esp rer une plus large acceptation de la responsabilit  pour la d fense de l'Europe occidentale de la part des Europ ens. Toutefois, tout effort de la part de l'Am rique du Nord en vue de se d gager militairement de l'Europe sera dangereusement pr matur e tant que les pays d'Europe n'auront pas pris les mesures politiques et institutionnelles pour assumer les responsabilit s que cela comporte. Il s'ensuit, en ce moment d'incertitude quant   l'avenir de l'OTAN, que le Canada devrait  viter tout geste qui cr erait une tension inutile ou autrement nuisible   la solidarit  de l'alliance. Ceci ne nous emp che pas et ne devrait pas nous emp cher d'apporter des rajustements, dans l'int r t de l' conomie et de l'efficacit , dans notre mani re de contribuer   la d fense de l'Europe. Et nous devrions chercher   assurer qu'il y ait une  volution constructive dans l'organisation de l'alliance; et nous devrions profiter des mesures prises par le gouvernement fran ais pour faire ce que nous avons nous-m mes propos    l'automne de 1964, soit de nous occuper d'examiner soigneusement l' tat de l'alliance.

Pour ce qui est des bases canadiennes en France, le gouvernement fran ais a pris des mesures unilat rales. Il semble que sa d cision est d finitive. En tout cas, il a dit qu'il d sirerait voir les bases canadiennes retir es d s le 1<sup>er</sup> avril 1967. Toutefois, j'esp re, et je ne doute pas, que le gouvernement fran ais sera pr t   n gocier des arrangements mutuellement acceptables, y compris des compensations et des dates pour le retrait des bases. Comme l'objectif de l'envoi de troupes canadiennes en Europe  tait de contribuer aux accords de d fense int gr e dont se retire la France, notre gouvernement a accept  comme chose logique que les forces canadiennes ne puissent prolonger leur s jour au-del  du d sir de leurs h tes. Elles devront  tre  tablies ailleurs.

J'ai mentionn  plus t t la d termination d'autres membres de l'OTAN de maintenir les arrangements effectifs  labor s en vue de la planification en commun et du commandement unifi . Cela n'est que prudence et le Canada partage cette d termination. Elle assurera une d fense continuelle contre la puissance militaire des Sovi ts qui menace toujours l'Europe occidentale. Elle aidera   maintenir la stabilit  pr caire en Europe centrale. En outre, en vertu des pr sents accords de d fense int gr e, comme il n'existe pas d' tat-major g n ral allemand, l'Allemagne a plac  toutes ses troupes directement sous les ordres de commandants de l'OTAN. Le renversement de la structure existante conduirait au retour de toutes les forces europ ennes aux commandements nationaux.

● (10.50 a.m.)

Inévitablement, notre attention sera très prochainement retenue par la tâche de faire face aux conséquences immédiates du geste de la France. Nous ne perdons cependant pas de vue la nécessité pour l'OTAN de se réadapter aux changements des circonstances depuis le début de l'alliance. En fait, les rajustements que le geste de la France exigera des présentes ententes militaires offrent des occasions, comme je j'ai déjà dit, dont nous avons l'intention de profiter pour examiner avec nos alliés les possibilités d'apporter des améliorations à la structure de l'OTAN et pour étudier quelles réductions et quelles économies nous pourrions faire sans réduire l'efficacité de l'organisation, ni la contribution que nous lui apportons.

Bien que je parle de l'OTAN, je désire souligner le fait que (dans la mesure qu'il en dépend du Canada), nous ne laisserons pas notre déception influencer sur les relations bilatérales du Canada avec la France. Le gouvernement canadien s'est efforcé continuellement d'améliorer et d'intensifier ses relations avec la France. Pour notre part, nous ne cesserons pas ces efforts. Des différences d'opinion en matière de politique de défense ne doivent pas arrêter l'expansion de nos relations bilatérales dans les domaines politique, économique, culturel et technique.

Ainsi, nous enverrons une mission économique en France d'ici à quelques semaines, qui représentera tant le gouvernement que le commerce, aux fins d'encourager de plus amples relations commerciales entre la France et le Canada. Il n'y aura certainement pas d'interruption entre ces contacts et d'autres que nous avons établis et que nous continuons à établir avec la France. Ce sont là des questions qu'on peut et devrait maintenir distinctes des accords de défense au sein de l'OTAN. Dans tout ceci, nous présumons que le gouvernement français convient que c'est là une manière souhaitable d'aborder le problème, et nous n'avons aucune raison de douter que telle soit son opinion.

Je désire terminer cette partie de mon exposé en mentionnant de nouveau les objectifs que le gouvernement canadien se propose de poursuivre dans la situation créée par le geste de la France.

Dans l'OTAN, notre politique sera d'abord de chercher, en consultation avec nos alliés, y compris la France autant que possible, à atténuer les dommages causés à l'unité à l'efficacité de l'alliance et à rétablir des rapports de confiance mutuelle entre tous les membres; deuxièmement, à aider à maintenir les caractéristiques essentielles du régime actuel de commandement unifié et de planification conjointe de défense en commun; troisièmement, de continuer à maintenir une contribution adéquate au système de défense en commun de l'OTAN; quatrièmement, de profiter de toutes les occasions d'étudier avec nos alliés les possibilités d'apporter des perfectionnements à la structure de l'OTAN et d'étudier l'avenir à long terme de l'alliance.

Quant à la France, le gouvernement commencera par négocier bilatéralement ou multilatéralement, selon qu'il conviendra, des accords justes et raisonnables sur les rajustements qui peuvent être nécessaires par suite du retrait de la France des accords de défense intégrée de l'OTAN; deuxièmement, par laisser la porte ouverte au retour éventuel de la France à l'entière participation à l'activité collective de l'alliance, au cas où la France en déciderait ainsi. Enfin, nous continuerons, en dépit des différences d'opinions et avec la collaboration des autorités françaises, de cultiver nos relations bilatérales avec la France.

Ceci, monsieur le président, termine mon exposé principal de la situation relative à l'OTAN. Je pourrais poursuivre mon exposé ou je pourrais permettre une étude de ce que j'ai énoncé en ce qui concerne les membres du Comité, selon votre désir.

Le PRÉSIDENT: Est-ce le désir du Comité de poser présentement des questions sur l'aspect OTAN de l'exposé du ministre?

M. HARKNESS: Je le crois. Je pense qu'il vaudrait mieux nous occuper de chaque poste à mesure qu'il se présente.

M. BREWIN: Personnellement, je diffère d'opinion avec M. Harkness, monsieur le président. Il me semble que nous devrions entendre l'exposé en entier sur chaque question et avoir le temps d'étudier l'exposé qui en est fait. Puis, après avoir eu l'occasion de réfléchir et d'étudier, nos questions seraient peut-être plus à point que si nous procédions immédiatement.

Je ne fais que suggérer cette manière de procéder, monsieur le président. Si les membres du Comité désirent maintenant procéder, c'est très bien, mais c'est là mon opinion.

M. MCINTOSH: Puis-je dire que si nous suivons le cours proposé par M. Brewin, nous ne pourrions pas en finir des trois aujourd'hui et que nous pourrions rompre la chaîne des questions que nous avons à poser à l'égard de chaque poste. Nous ne pouvons finir de nous occuper de l'OTAN dans le temps qui nous est accordé.

M. MACDONALD (*Rosedale*): Je crois que l'opinion de M. Brewin est bien fondée. Je pense qu'il est assez évident que nous ne disposerons pas même de ces trois points que le ministre a mentionnés ce matin. Je crois qu'il serait avantageux que l'exposé du ministre soit porté au dossier afin qu'il soit étudié quand le Comité s'assemblera à nouveau. En conséquence, je recommanderais que le ministre traite de chacune des questions.

M. MATHESON: Vu la grande importance de certaines des choses auxquelles le ministre a fait allusion, j'aimerais personnellement avoir plus de temps pour préparer des questions. Je pense que cela est des plus important. Nous pouvons procéder à d'autres questions à notre disposition.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, si le ministre a préparé un texte sur la question de l'Asie du sud-est, je pense que d'avoir ce texte consigné en un volume, accompagné de ses observations sur l'OTAN, serait vraiment très utile pour les membres du Comité parce que certains d'entre nous aimerions en remettre des exemplaires aux personnes qui nous ont écrit à ce sujet.

Je me dirais d'accord avec ce qu'ont dit MM. Brewin, MacDonald et autres.

M. CHURCHILL: Quand nous réunirons-nous de nouveau, monsieur le président?

M. MARTIN: Je pourrais me présenter demain matin.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions continuer demain matin.

M. NESBITT: En ce cas, vous n'auriez pas le compte rendu de la réunion d'aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Il pourrait être difficile de nous réunir demain. Le greffier me dit que les salles de comité pourraient n'être pas disponibles demain, car il y aura séances de cinq autres comités. Cependant nous tâcherons de trouver une salle pour demain.

M. CHURCHILL: Je ne voudrais que dire, M. le président, qu'étant donné qu'il puisse y avoir quelque difficulté à nous réunir demain et qu'il s'écoulera un intervalle de dix jours, il serait mieux d'avoir un exposé complet sur ce point et les deux autres. Alors, quand nous reviendrons après Pâques, nous pourrions en traiter l'une à la fois.

Le PRÉSIDENT: Il semble en effet que ce soit le désir de la majorité que M. Martin continue son exposé.

M. MARTIN: Lorsque je me suis présenté devant le Comité le 10 juin 1965, j'ai fait un exposé détaillé du déroulement des événements qui avaient abouti à la situation qui régnait alors au Viet Nam. J'ai dit que je pensais qu'il était difficile de formuler un jugement sur cette situation sans étudier dans sa juste perspective historique le problème du Viet Nam. Je crois que la situation n'est pas moins vraie aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a un peu moins d'un an. Je sais qu'il existe des interprétations autres que celle qu'a donnée le gouvernement canadien sur le cours des événements au Viet Nam. En effet, une grande partie des discussions et de la dissension survenues en rapport avec le Viet Nam se sont concentrées sur l'historique du conflit même. Je pense, toutefois, qu'on ne servirait aucune fin utile à parcourir de nouveau le terrain couvert l'an dernier mais, dans ce contexte, je désire faire deux commentaires.

D'abord, j'aimerais rappeler au Comité que même s'il existe des divergences d'opinions sur les antécédents du conflit actuel au Viet Nam, le jugement que s'est formé le gouvernement en la matière est un jugement indépendant fondé sur un long dossier de l'expérience directe du Canada en Indochine. Deuxièmement, si notre politique extérieure doit influencer sur la présente situation, je crois que nous devons maintenant diriger notre pensée vers l'avenir plutôt que vers le passé. Je pense également qu'il est improbable que nous accomplissions quoi que ce soit d'utile au moyen d'une politique de dénonciation à laquelle s'efforcent parfois de pousser le gouvernement ceux qui s'opposent à notre attitude.

Ce que nous devons faire est de tracer une ligne de conduite que nous considérons et qui comporte quelque perspective de contribution à un règlement pacifique. Et c'est ce que nous nous sommes efforcés de faire.

Il est une question dont je voudrais traiter avant de donner au Comité quelque indication de l'évolution de la situation au Viet Nam. Cette question est celle de la participation canadienne à la Commission internationale au Viet Nam.

Les membres du Comité se souviendront que c'était la seule question sur laquelle la Chambre est allée aux voix lors de l'étude des prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures le 8 février. Je ne prétends pas (et je suppose que personne ne prétendrait) que la Commission est en mesure, dans les circonstances actuelles, de faire valoir le mandat que lui ont conféré les pouvoirs de Genève en 1954. Ce n'est aucunement la faute de la Commission établie pour surveiller un cessez-le-feu et non pour arrêter un conflit armé. Néanmoins, il existe, et il continuera d'exister, un certain nombre de bonnes raisons de maintenir la présence de la Commission au Viet Nam. Je suis prêt à traiter de certaines de ces raisons au cours de l'interrogatoire, mais il en est d'autres dont je ne pourrai pas discuter.

D'abord, aucune des parties en cause n'a suggéré à aucun moment de retirer la Commission internationale ou d'annuler son mandat. La République de la Chine populaire elle-même n'a jamais fait cette proposition. Au contraire, le secrétaire d'État des États-Unis et des officiers supérieurs du gouvernement Nord-vietnamien ont confirmé ces dernières semaines qu'ils attachent une importance à la présence continue de la Commission au Vietnam. De fait, cela intéresserait peut-être le comité de savoir que lorsque M. Victor Moore, notre nouveau commissaire pour la Commission de contrôle a fait ses visites de présentation à Hanoï il y a environ trois semaines et demie, on lui a fait entendre que le gouvernement nord-vietnamien aimerait que la Commission tienne plus souvent ses réunions à Hanoï qu'elle ne l'a fait ces dernières années. Les commissaires ont discuté de la chose et ont apparemment pris la décision de suivre la suggestion du Nord-Vietnam.

Je pense que cette décision est sage et qu'elle n'établirait pas de précédent. En une autre occasion, la Commission a passé plus de temps à Hanoï qu'elle ne l'a fait durant les quelques années passées; il n'y aurait donc pas question de précédent si elle passait plus de temps à Hanoï.

Deuxièmement, le Nord-Vietnam et le Sud-Vietnam continuent de s'en rapporter à la Commission pour étudier et juger leurs accusations réciproques de violation de l'accord sur le cessez-le-feu. Si l'on peut se demander à juste titre qu'elle est l'utilité de cette façon d'agir dans des circonstances où les moyens disciplinaires se font rares, il n'en reste pas moins que les parties en cause attachent une importance à cet aspect de la Commission et aux représentations publiques qu'elle est en mesure de faire d'après ses enquêtes sur les ruptures de l'accord sur le cessez-le-feu.

Troisièmement, si les membres du comité étudient l'Accord sur le cessez-le-feu signé à Genève en 1954, il s'apercevront que la Commission est, en fait, le seul instrument tangible de l'Accord de Genève en ce qui concerne le Vietnam. Même si toutefois nous en venions à considérer la présence au Vietnam de la Commission, dans les circonstances actuelles, comme symbolique surtout, nous ne pouvons pas, je crois, faire fi de l'importance de la Commission en tant qu'elle reflète l'intérêt ininterrompu des puissances de Genève dans une situation qui engage leurs responsabilités internationales.

Entre parenthèses, j'aimerais rappler à M. Harkness qu'il m'a demandé, le 8 février au cours d'un débat, d'une manière constructive, si le temps n'était peut-être pas venu d'abandonner le rôle de la Commission. Au même moment, j'étais engagé dans des considérations dont je parlerai plus tard, et qui m'ont amené à croire que le rôle de la Commission pourrait même s'avérer très important.

M. HARKNESS: Permettez-moi d'ajouter, M. le président, que j'entendais la revision du nombre des équipes de contrôle et par le fait même celle du personnel, vu que ces équipes de contrôle n'ont pas le pouvoir de remplir les fonctions qu'on avait cru en les envoyant.

M. MARTIN: Vous avez raison, c'est ce que vous avez dit.

M. HARKNESS: C'est ce que je suggérais, plutôt que de rayer le tout. Je crois que c'était mon avancé, ma suggestion.

M. MARTIN: Oui.

Je pense qu'il serait juste de dire qu'éliminer la Commission de la scène vietnamienne dans les circonstances actuelles ne ferait que compliquer une situation déjà menacée de graves dangers quant au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Quatrièmement, nous avons toujours pensé qu'il était bien de conserver la possibilité d'une contribution positive à une solution pacifique de la crise vietnamienne de la part de la Commission, au milieu de circonstances favorables. Sans exagération, je crois que je puis dire au comité que cette possibilité a joué un rôle de plus en plus important dans notre façon d'envisager le conflit vietnamien. Il me suffit de croire qu'il serait actuellement mauvais de rayer un instrument apte encore à tenir un rôle, celui de conduire ce problème du champ de bataille à une table de conférence; j'appuie ce point de vue sur l'attitude qu'ont prise un certain nombre des parties en cause et sur la forte position qu'a adoptée le secrétaire général des Nations unies.

● (11.10 a.m.)

J'aimerais maintenant parler de certains récents développements de la crise vietnamienne. J'aimerais dire quelques mots au sujet de la trêve des bombardements au Nord-Vietnam qui a débuté la veille de Noël et s'est poursuivie pendant trente-sept jours, jusqu'à la fin de janvier. Le gouvernement canadien avait déjà prévu qu'une trêve de ce genre représenterait une bonne ouverture en vue d'une solution pacifique de la crise. Songeant à ce point de vue, le premier ministre avait suggéré la possibilité d'une trêve en avril de l'année dernière. Cette trêve qui a eu lieu par la suite a été de courte durée et n'a pas produit les résultats espérés. Lorsque les États-Unis en ont commencé une autre vers la fin de décembre, nous avons considéré cette trêve comme une sincère contribution à la paix et nous avons fait tout ce que nous avons pu, par les voies diplomatiques, afin de renforcer les nombreux efforts qui se faisaient pour qu'elle réussisse.

Je n'ai pas l'intention de revenir sur ces efforts, sauf pour dire qu'il y avait lieu d'être déçus lorsque l'espoir d'un changement de situation que la trêve aurait pu offrir s'est avéré vain. Pendant sa durée cependant, nous espérions qu'elle pourrait s'étendre jusqu'à ce qu'on ait épuisé toute possibilité raisonnable de susciter une réponse favorable de la part de l'autre partie en cause.

Vers la fin de la trêve des bombardements, le président de la République démocratique du Vietnam a fait tenir une série de lettres aux autres gouvernements, dont celui du Canada. Nous avons apporté beaucoup de soin et de considération à étudier la lettre du président Ho Chi Minh afin de voir en particulier si elle offrait quelque espoir de changement dans la grave situation qui persiste actuellement au Vietnam. Bien que cette lettre ne nous ait pas semblé contenir de nouveaux éléments, elle constituait cependant, selon nous, une base d'après laquelle il serait possible, le temps venu, d'étudier plus en détail la position adoptée par le gouvernement nord-vietnamien.

Voilà une des raisons pour laquelle nous avons décidé qu'il serait opportun d'envoyer un représentant spécial du gouvernement canadien à Hanoi afin de remettre la réponse du Canada et en même temps de sonder le point de vue du gouvernement nord-vietnamien sur la possibilité de régler le conflit vietnamien par des moyens autres que militaires.

Je pourrais déposer le texte de notre réponse qui a été présenté à Hanoï le 8 mars. Voici la réponse du premier ministre du Canada au président Ho Chi Minh et si vous le désirez nous pouvons le faire entrer dans le dossier d'aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Est-ce convenu?

Des VOIX: Entendu.

M. MCINTOSH: Pourriez-vous déposer les deux lettres, monsieur Martin?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je me dois peut-être de vous dire que nous n'avons pas cru qu'il serait profitable alors d'entrer en controverse avec le président Ho Chi Minh quant à l'interprétation des événements vietnamiens que renfermait la lettre. Nous avons plutôt saisi l'occasion d'énoncer à nouveau le point de vue canadien à l'effet qu'il ne pourrait y avoir de solution durable au conflit actuel autrement que par des négociations et en même temps, de suggérer que les membres de la Commission de contrôle international au Vietnam pourraient y apporter leur contribution.

Le problème du Vietnam a été confié au Conseil de sécurité au début de février. Il y a eu de nombreuses discussions quant au bien-fondé de cette démarche, en particulier quant au moment où elle s'est faite, après la reprise des bombardements au Nord-Vietnam. En ce qui touche le choix de gouvernement, notre point de vue n'a pas changé. J'ai dit devant l'Assemblée générale l'automne dernier que les Nations Unies étaient l'endroit ou du moins l'un des endroits où le problème du Vietnam devrait assurément se discuter. Nous étions conscients, bien sûr, de ce que les chances de voir les Nations Unies jouer un rôle direct dans la crise vietnamienne étaient très limitées. Cela, non seulement parce que trois des principales parties en cause ne sont pas membres de l'ONU, mais aussi à cause du peu d'empressement de la part de certains pays à porter aux Nations Unies un problème qui engage directement les intérêts des grandes puissances.

Néanmoins, refuser aux Nations Unies le droit de se prononcer sur un sujet qui touche peut-être plus que tout autre présentement au maintien de la paix et de la sécurité internationales aurait tout à fait contredit la ligne de conduite du Canada en cette affaire. A notre avis, la Charte ne manque pas de clarté en ce domaine. Il est regrettable que le Conseil de sécurité n'ait pas saisi l'occasion pour au moins recommander aux parties en cause de rechercher une solution pacifique au conflit vietnamien grâce au médium pour lequel elles ont elles-mêmes exprimé leur préférence marquée, c'est-à-dire celui qui a été créé à Genève en 1954.

L'incapacité du Conseil de sécurité à traiter le problème a renforcé l'opinion que nous avons déjà et que j'avais à l'esprit lorsque le débat a eu lieu en février à la Chambre des communes, à savoir que nous devrions nous en remettre à la Commission internationale au Vietnam afin de déterminer si dans les circonstances voulues, elle n'aurait pas un rôle à jouer pour amener le règle-

ment pacifique du problème en question. Voici la ligne de pensée que nous avons suivie depuis décembre dernier et c'est vers cet aspect du problème que je voudrais me tourner.

Il s'agit d'abord de savoir pourquoi l'on croit que la Commission internationale est susceptible d'un apport positif dans le règlement du conflit vietnamien. La Commission a été mise sur pied à la Conférence de Genève en 1954. Nous faisons partie de cette Commission depuis lors, avec l'Inde et la Pologne, et nous avons pris part à des commissions semblables au Cambodge et au Laos. On pourrait dire, d'une certaine façon, que la Commission continue de représenter l'intérêt des puissances de Genève dans le conflit vietnamien. Il apparaît maintenant clairement que lorsque le temps des négociations viendra au sujet du Vietnam, celles-ci se feront dans le cadre de la Convention de Genève. Il est donc naturel de songer à la Commission en tant qu'instrument susceptible de jouer un rôle dans la préparation des négociations.

Dans nos rapports avec les gouvernements intéressés, on s'est demandé si dans l'accord de Genève sur le cessez-le-feu, il n'y aurait pas quelque chose qui permettrait de conférer à la Commission un mandat ayant trait à ce dont je viens de parler. Si nous nous en tenons essentiellement à l'interprétation juridique de l'accord, je dois avouer qu'une telle chose n'existe pas. Mais je ne crois pas que quiconque intéressé au déroulement des événements au Vietnam oserait considérer l'aspect juridique seulement de la question. Nous ne l'avons jamais considérée de cette façon. Selon nous, le rôle de la Commission n'a jamais reposé sur les pouvoirs lui ayant été accordés par l'accord de Genève en 1954. D'un autre côté, nous ne songeons pas à un nouveau mandat qu'elle pourrait recevoir soit des puissances de Genève collectivement, soit conjointement par l'Union soviétique et la Grande-Bretagne en tant que présidents associés de la conférence de Genève.

Nous avons informé l'Union soviétique; nous avons informé le gouvernement du Royaume-Uni; nous avons informé les autres gouvernements de nos idées sur le rôle que pourrait jouer la Commission, mais nous n'avons pas pensé qu'il fallait attendre leur décision pour apporter notre opinion. Nous voulions quelque chose de simple, sans formalité; nous continuons de croire toutefois que notre suggestion mérite d'être entendue. En somme, nous proposons des fonctions de bons offices non pas nécessairement à la Commission comme telle, mais aux trois pays qui en font partie et qui agiraient indépendamment; ils ont affaire depuis onze ans au problème vietnamien et ont fait preuve d'une entente exemplaire entre eux. Leur expérience au Vietnam, les connaissances qu'ils en ont retirées et leur facilité de traiter avec les parties en cause font de ces trois pays membres de la Commission un groupe particulièrement apte à poursuivre une solution pacifique au Vietnam. C'est le but que vise chacun des trois pays membres de la Commission.

On a tenté à plusieurs reprises d'entamer des négociations à caractère pacifique au Vietnam: la Grande-Bretagne; un organisme de bons offices du Commonwealth; un certain nombre de pays, dont le Canada, par une action d'ensemble; le Canada lui-même, par exemple, grâce à la visite de M. Blair Seaborn en juin 1965. Sauf pour la visite de M. Blair Seaborn, aucun des médiateurs ne savait d'avance s'il aurait accès aux deux gouvernements, celui

de Saïgon et celui d'Hanoï. En évaluant le rôle de la Commission, il ne faut pas oublier qu'elle a ses entrées dans la capitale de chacune de ces deux régions belligérantes du Vietnam malheureusement divisé. Depuis quelque temps, bien sûr, nous souhaitons en termes généraux que la Conférence de Genève se réunisse à nouveau. En fait, il y a un an environ, nous avons préconisé cette réunion de la conférence de Genève en termes spécifiques. La Grande-Bretagne, en tant que président associé, a fortement invité les puissances de Genève à se rencontrer.

Dernièrement le premier ministre de la Grande-Bretagne a traité de cette affaire avec M. Kosyguine et celui-ci a suggéré que les deux pays se mettent d'accord pour réunir la Conférence de Genève.

Que l'on comprenne bien cependant que nous ne demandons pas présentement la réunion d'une Conférence de Genève. Nous espérons que le temps viendra où cela sera possible et réalisable. Je ferai de mon mieux pour que l'on comprenne bien que notre suggestion de recourir à la Commission ne doit pas donner l'impression que nous tentons de convoquer une conférence immédiate ou de persuader les deux présidents de la Conférence de Genève à le faire. Nous ne faisons pas de pression en ce sens maintenant, parce que nous savons qu'une réunion dans les circonstances actuelles ne produirait pas de bons résultats. Nous ne croyons pas non plus que ce soit le meilleur moyen d'action de la Commission à l'heure actuelle. Réunir à nouveau la Conférence de Genève est et demeure le but final des opérations que nous espérons pouvoir mettre en branle, mais ce n'en est pas la première étape. Si nous tentions d'en faire la première étape, j'aurais peur que nous soutirions plutôt l'influence que nous serons sans doute autrement en mesure de créer chez les principales parties en cause dans le conflit vietnamien. C'est ce que j'ai fait comprendre dans mes conversations avec certaines des parties en cause. Des propositions ont été faites des deux côtés quant au règlement du conflit vietnamien. Il y a les quatre propositions du gouvernement d'Hanoï, les quatorze propositions du gouvernement des États-Unis, et les quatre propositions du gouvernement du Sud-Vietnam. En un sens, voilà le premier pas d'un acheminement vers la négociation. Mais cette voie ne pourra pas se poursuivre longtemps au moyen de déclarations à caractère public. La différence est toujours très grande entre les divers points de vue, en particulier celui des États-Unis et celui du gouvernement nord-vietnamien, et il faudra travailler à l'amoindrir. Il existe également cette barrière de défiance et de soupçon qu'il faudra surmonter.

• (11.30 a.m.)

Il nous a semblé que cela était quelque chose que les pays membres de la Commission pourraient poursuivre avec prudence et discrétion. Nous n'avons rien d'autres chose en tête en ce moment qu'un service de bons offices. Le but en serait de tenter de créer des conditions propres à amener les parties elles-mêmes à entrevoir la possibilité d'entamer des discussions directes, en attendant les négociations en bonne forme. En somme nous envisageons donc le dégagement des voies d'accès qui risquent de demeurer fermées autrement.

J'ai mentionné déjà le fait que nous avons échangé des propos avec nos partenaires à la Commission, l'Inde et la Pologne, quant à la possibilité que celle-ci intervienne en ce sens. Nous avons exposé notre point de vue à la

Grande-Bretagne et à l'Union soviétique, puisqu'ils sont présidents associés de la Conférence de Genève. J'ai également saisi l'occasion de discuter personnellement de l'affaire avec le secrétaire général des Nations unies, avec le secrétaire d'État, M. Rusk, et grâce à des intermédiaires, avec le gouvernement du Sud-Vietnam et celui du Nord-Vietnam.

Nos rapports avec l'Inde et la Pologne doivent nécessairement demeurer d'ordre confidentiel. Je dois dire qu'ils étaient d'accord dans leur première réaction quant au moment précis et aux circonstances où une initiative de la Commission aurait l'heur de plaire aux parties en cause. C'est l'une des considérations que nous avons en tête lorsque nous avons décidé de demander à M. Chester Ronning, un ancien membre éminent de notre service des Affaires extérieures d'accomplir des visites spéciales à Saigon et à Hanoï au début du mois dernier. Les membres du comité ne s'attendent pas à ce que j'entre dans les détails au sujet de sa mission, ou du rôle qu'il aura peut-être à jouer. Il n'y a pas à douter que ce soit une mission importante.

Au cours de ces visites, il a eu toutes les possibilités de discuter avec les représentants supérieurs des deux gouvernements de leurs points de vue respectifs sur la situation vietnamienne et de la possibilité qu'il y aurait pour les pays membres de la Commission d'ouvrir les avenues qui conduisent finalement à un règlement pacifique du conflit. Vous comprendrez bien qu'il vaut mieux pour moi, au point où en sont les choses, que je ne vous dévoile pas le contenu des conversations qu'a eues M. Ronning lors de ses visites à Saigon et à Hanoï, ou même les possibilités qu'elles pourraient laisser entrevoir. Tout ce que j'aimerais dire, c'est que d'après le résultat de ces visites, il ne me semble pas y avoir d'interdiction à ce que la Commission ait un rôle à jouer dans des circonstances données. Pendant ce temps, nous poursuivons nos discussions avec l'Inde et la Pologne, comme ces pays en ont exprimé le désir.

Passons à un autre aspect du problème vietnamien: la rencontre à Honolulu des chefs d'État des États-Unis et du Sud-Vietnam a eu pour importance de préparer le terrain en vue d'un vaste programme de réformes sociales et économiques au Sud-Vietnam. Nous reconnaissons tous, je crois, les très grands problèmes que pose la mise en application d'un programme aussi étendu dans n'importe quel pays en voie de développement. On peut s'attendre à ce que ces problèmes aient encore plus d'ampleur au sein d'un conflit armé continu et dans des circonstances où il est si facile de nier les résultats positifs. Néanmoins, nous croyons que la nouvelle ampleur que l'on accorde actuellement à l'aspect socio-économique du problème vietnamien a sa juste place. Elle a pour but de contribuer à une société progressive et plus stable où le Vietnamien moyen pourra sentir que l'on prend activement ses intérêts en main.

De nouveau les derniers événements au Sud-Vietnam ont souligné ce qui selon moi constitue le problème critique de ce pays: en arriver à une stabilité politique de base. Le problème n'est pas propre seulement à ce pays; il existe chez un grand nombre de nouveaux pays qui ne possèdent pas les ressources nécessaires pour répondre aux aspirations croissantes du peuple en vue d'une vie meilleure. Mais il est plus grave au Sud-Vietnam, du fait du dérèglement qu'ont causé la subversion et le conflit armé.

Je suis d'avis que le cours de beaucoup des protestations actuelles au Sud-Vietnam tend à démontrer que seul un gouvernement civil fortement appuyé fournira une base grâce à laquelle les Sud-Vietnamiens pourront prendre

les décisions qu'ils devront certainement envisager d'ici les prochains mois et les prochaines années. Nous devons nous garder cependant de tirer des fausses conclusions de ce qui se passe actuellement au Sud-Vietnam. Je crois qu'il serait mauvais de conclure que ces manifestations de discorde politique reposent sur l'appui en faveur d'un concept de gouvernement qui était composé de représentants Vietcong ou qui comprenait leur participation. La discorde actuelle au Sud-Vietnam a plusieurs composantes, mais selon mes meilleures sources d'information, celle-ci n'en est pas une.

Le peuple canadien, comme celui des autres pays, se fait un grand souci de la situation sud-vietnamienne. D'après moi, le souci vient des risques inhérents à la situation actuelle et du désir de voir l'établissement d'une paix juste et équitable dans une région bouleversée par des conflits depuis vingt ans. Nous partageons ce souci. En tant que membre de cette Commission, nanti de responsabilités particulières, nous avons senti que notre position n'était pas celle des autres pays et des autres gouvernements. Si nous devons aboutir à un règlement dans cette affaire, nous sentons vivement qu'il faudra mettre en branle tout instrument susceptible de favoriser les négociations.

Nous sommes fortement d'avis, et cela avec l'encouragement et l'appui de plusieurs, que la Commission a un rôle à jouer et que nous, en tant que membres actifs de cette Commission avons un rôle à jouer et nous cherchons à profiter de cette occasion dans toute la mesure du possible.

Certains autres gouvernements ont présenté des propositions, entre autres Sa Sainteté le pape Paul VI. J'ai dit à son représentant, de la part du gouvernement du Canada, que sa proposition visant à confier aux pays non engagés, la responsabilité d'arbitrage, recevrait l'appui du Canada. Malheureusement, et pour des raisons d'ordre pratique (parmi celles-ci, j'imagine, le refus venant de l'autre côté d'accepter cette offre), la proposition n'a pu se réaliser. Mais j'aimerais ici accuser réception d'une note en provenance du secrétaire d'État du Vatican approuvant l'initiative canadienne.

J'aimerais également mentionner les efforts qu'accomplissent divers organismes, et j'ajoute que le Canada appuiera toute démarche en vue d'entamer des négociations.

C'est tout ce que j'ai à dire au sujet du Vietnam.

M. CHURCHILL: J'aimerais suggérer, M. le Président, que nous fassions une courte pause.

Le PRÉSIDENT: Oui, prenons cinq minutes.

(La séance est reprise)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, à l'ordre!

M. MARTIN (*Essex-Est*): Bien que nous ayons débattu à la Chambre des communes la question de la Rhodésie, on s'attend à ce que le gouvernement publie une mise au point à ce sujet, comme nous le voyons au sein de ce comité.

Cette déclaration a provoqué en Afrique une crise qui pourrait avoir de très grandes répercussions sur le Commonwealth. Le régime illégal qui prévaut actuellement en Rhodésie tente d'instaurer un système par lequel les blancs

qui représentent un seizième de la population maintiendraient une domination politique efficace sur la majorité noire qui représente les autres quinze seizième de la population.

● (midi)

Cette tentative a eu pour effet de créer une grave tension au sein du Commonwealth qui se compose de plusieurs races, surtout entre les pays occidentaux et ceux de l'Afrique.

Je dois tout de suite insister sur le fait que la Rhodésie est un territoire britannique. La déclaration illégale d'indépendance du 11 novembre 1965 n'a pas reçu l'assentiment de la Grande-Bretagne ni d'aucun autre pays et le gouvernement britannique reste le seul responsable de ce territoire et des conditions qui mèneront à son indépendance. Les pourparlers entre les gouvernements de la Grande-Bretagne et de la Rhodésie existaient déjà depuis plusieurs années avant la déclaration illégale d'indépendance par M. Smith en novembre dernier. Les Rhodésiens ont rompu les négociations, il en revenait alors au gouvernement britannique de décider des moyens à prendre pour rétablir une situation légale en Rhodésie, et il a choisi les mesures économiques plutôt que la force. C'est la Grande-Bretagne qui a toujours eu d'abord la responsabilité en Rhodésie, elle est la puissance coloniale.

Au même moment, à cause de l'importance de la Rhodésie au point de vue des relations raciales en Afrique et à cause des nombreuses races dont se compose le Commonwealth, la Grande-Bretagne a entièrement reconnu que le problème rhodésien relève vivement et directement du Commonwealth. A la Conférence des premiers ministres de 1964, la question de la Rhodésie a été longuement discutée et elle tenait une grande place dans le communiqué final; entre autres une déclaration des premiers ministres du Commonwealth à l'effet que l'indépendance devrait se fonder sur la loi de la majorité et que l'on ne reconnaîtrait pas une déclaration d'indépendance unilatérale. De nouveau en 1965 le problème se trouvait à l'ordre du jour et dans le communiqué tous les premiers ministres du Commonwealth réaffirmaient leur opposition irrévocable à toute déclaration d'indépendance unilatérale.

Jusqu'en novembre dernier, le Canada entretenait des rapports normaux avec le gouvernement rhodésien; quelque temps avant la Conférence de 1965, notre gouvernement avait fait tenir un message confidentiel au gouvernement rhodésien, lui démontrant quelles seraient les conséquences sérieuses d'une déclaration unilatérale d'indépendance. Nous lui avons envoyé un avis du même genre au cours des mois suivants.

J'ai moi-même reçu des représentants du gouvernement rhodésien au cours des deux ans et demi qui ont précédé la déclaration unilatérale d'indépendance et leur ai expliqué notre point de vue, comme l'ont fait d'autres gouvernements, membres, ou non du Commonwealth.

Après cette déclaration d'indépendance, la réaction de certains pays du Commonwealth a été très forte, comme on s'y attendait généralement. Selon certains gouvernements africains, la Grande-Bretagne aurait dû user de force pour démolir le régime illégal de M. Smith, comme elle l'avait déjà fait devant certains désordres civils et certaines révoltes dans d'autres territoires coloniaux ou dépendants. Le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine adoptait au début de décembre une résolution invitant tous les pays membres à rompre leurs rapports avec la Grande-Bretagne si le régime Smith n'était pas «écrasé» avant la mi-décembre. Faisant suite à cette résolution, différents pays dont le Ghana et le Tanzania, tous les deux membres du Commonwealth, retirèrent leur mission à Londres. Dans le but de minimiser les dommages causés par cette rupture, le Canada s'est fait le protecteur de la Grande-Bretagne au

Tanzania et celui du Tanzania en Grande-Bretagne. La Ghana a depuis rétabli les relations diplomatiques. Le fait de poser un tel geste a eu beaucoup d'importance pour l'unité du Commonwealth.

C'est dans les mêmes circonstances que le Gouvernement du Nigéria a pris l'initiative d'organiser une conférence spéciale du Commonwealth au sujet de la Rhodésie. Comme par le passé, un des buts de la conférence était de discuter des opinions divergentes concernant la façon de traiter du problème de la Rhodésie; et ce, dans le but d'éviter que ces différences d'opinion ne résultent en une division au sein du Commonwealth selon les origines raciales.

Je ne voudrais pas essayer de dissimuler notre inquiétude du mois de décembre dernier au sujet de ce qu'aurait pu signifier pour l'unité du Commonwealth l'initiative prise par certains pays de retirer leur mission diplomatique d'un pays du Commonwealth. Il est rassurant toutefois de constater que le président Neyerere a laissé entendre que même s'il avait retiré sa mission diplomatique de Londres, il n'avait pas du tout l'intention que son pays, le Tanzania, se retire du Commonwealth. Notre inquiétude au sujet de la question rhodésienne était fondée, non pas totalement mais en grande partie, sur l'intérêt que nous portons à la continuation de l'intégrité et de l'unité du Commonwealth, une organisation qui, d'après nous, joue un rôle très important en ce moment.

A la conférence de Lagos, la Grande-Bretagne a accueilli favorablement la suggestion du Premier Ministre, M. Pearson, à l'effet que soient établis deux comités permanents du Commonwealth. Le plus important des deux, le comité des sanctions, présidé actuellement par le Haut-Commissaire canadien à Londres, surveille l'application des sanctions contre la Rhodésie et étudie les moyens et la façon de les rendre plus efficaces. Lorsqu'il était à Ottawa la semaine dernière, M. Chevrier et moi-même avons eu une discussion très utile et avons analysé le travail de ce comité. Il doit se réunir encore cette semaine. Sa tâche comprend la coordination de l'aide à la Zambie qui naturellement constitue une partie intégrante de la situation rhodésienne. Un second comité du Commonwealth prépare un vaste programme de formation pour les Africains de la Rhodésie, qui entrera en vigueur lorsque le Gouvernement constitutionnel sera rétabli. Cela aidera à préparer le terrain pour un État viable et indépendant administré par des personnes de race différente, en préparant à leurs nouvelles responsabilités des chefs, des fonctionnaires et des techniciens de la majorité africaine. Ces comités constituent une innovation au sein du Commonwealth, en ce sens qu'ils ont été établis par les Premiers Ministres dans un but limité et défini et que les tâches qui leur ont été confiées sont d'une nature plus vaste et moins technique que celles habituellement accomplies par les institutions du Commonwealth.

Le travail de ces comités était naturellement au nombre des sujets dont on a discuté avec le Secrétaire général du Commonwealth, M. Arnold Smith, lors de son passage à Ottawa la semaine dernière. Sa visite nous a donné l'opportunité inestimable de discuter de plusieurs aspects de la question de la Rhodésie, surtout du point de vue des conséquences possibles pour le Commonwealth. Je ne suis peut-être pas tout à fait d'accord avec M. Arnold Smith sur l'importance primordiale qu'il a accordée à cette question, mais je pense comme lui que les conséquences du problème de la Rhodésie pour la paix dans le monde peuvent être très sérieuses.

La Rhodésie n'est évidemment pas un problème intéressant seulement le Commonwealth et l'Afrique.

L'inquiétude du monde au sujet de la Rhodésie a été exprimée par l'entremise des Nations-Unies et, durant les trois ou quatre dernières années, on a traité plusieurs fois du problème de la Rhodésie à l'Assemblée générale et

au Conseil de Sécurité des Nations-Unies. Les questions qu'il soulève doivent être considérées à la lumière des transformations de l'Afrique moderne par suite de l'indépendance nouvellement acquise par ses nombreux États souverains.

Après la déclaration unilatérale d'indépendance, c'est le Gouvernement britannique lui-même qui a soulevé le problème au Conseil de Sécurité. La Grande-Bretagne a demandé aux membres des Nations-Unies de se joindre à elle pour rendre efficaces les mesures économiques prises contre la Rhodésie. Il était évident que la coopération des autres pays, particulièrement les principaux pays commerçants du monde, était nécessaire pour que soient appliquées efficacement les sanctions économiques.

L'expérience de la société internationale en ce qui concerne les sanctions est très limitée. En fait, je crois que c'est la première fois qu'une série de sanctions économiques, même non obligatoires, est imposée, en faisant abstraction des décisions du Conseil de Sécurité en août 1963 recommandant aux États membres des Nations-Unies de prendre certaines mesures au sujet de la situation en Afrique du Sud.

Le 20 novembre, le Conseil de Sécurité a adopté une résolution, par dix voix contre aucune et une abstention, recommandant la rupture de toutes relations économiques entre les États membres et la Rhodésie, y compris un embargo sur le pétrole.

Le Canada a appuyé la politique de la Grande-Bretagne tendant à mettre fin à la situation illégale sans recours à la force militaire; et, en tant que membre du Commonwealth, le Canada a agi de concert avec la Grande-Bretagne et les autres membres du Commonwealth et par l'entremise des institutions du Commonwealth. Les mesures économiques prises par le Canada l'ont été de concert avec les autres importants pays commerçants, y compris les États-Unis et les pays de l'Europe de l'Ouest, conformément à la résolution du Conseil de Sécurité du 20 novembre. Ceci est conforme à la politique fondamentale du Canada d'accorder son plein appui aux Nations-Unies dans des situations aussi graves que celles-ci.

La croyance du Canada en une société fondée sur la multiplicité des races et sur la non-discrimination a aussi été un facteur qui a décidé de notre attitude au sujet de la Rhodésie.

Je suis certain que si une telle position n'avait pas été adoptée par un pays du Commonwealth ou par le Commonwealth tout entier, l'intégrité et l'unité du Commonwealth auraient été plus que jamais menacées. Le Canada s'est opposé à la déclaration unilatérale d'indépendance car elle avait pour but de parpétuer un système d'inégalité et de discrimination raciales totalement incompatible avec le principe sur lequel se fonde le nouveau Commonwealth multi-racial. Si on veut préserver le Commonwealth, je le répète, le Canada ne peut encourager ceux qui sont en faveur de la discrimination raciale.

Je puis très bien comprendre que certaines des opinions des membres du Comité ne soient pas tout à fait en accord avec la politique du Gouvernement, mais elles semblent toutefois tenir compte du caractère multi-racial du Commonwealth.

Le Gouvernement canadien est convaincu que la Rhodésie ne devrait pas accéder à l'indépendance, fondée sur la constitution de 1961, à moins que celle-ci ne soit modifiée d'une façon substantielle. En théorie, la constitution de 1961 pourrait éventuellement permettre à la majorité de gouverner le pays lorsqu'un nombre suffisant d'Africains auront atteint les niveaux requis, dans le domaine de l'éducation et de la propriété, pour exercer le droit de vote pour pourvoir à 50 des 65 sièges à l'Assemblée législative de la Rhodésie. Ces

normes prescrites dans le domaine de l'éducation et de la propriété sont tellement difficiles à atteindre, compte tenu des conditions en Rhodésie, que seulement un très faible pourcentage de la population en Rhodésie a qualité pour voter pour ces 50 sièges. Les conditions requises pour avoir le droit de vote pour combler les 15 autres sièges sont moins difficiles à remplir et 14 de ces 15 sièges sont occupés par des Africains. Cependant, 15 sièges sur 65 sont bien loin de la majorité. M. Smith et ses partisans ont laissé entendre qu'ils ne s'attendaient pas à ce que les Africains constituent la majorité de l'électorat de leur vivant. Il semble évident que le Gouvernement de M. Smith a fait sa déclaration officielle d'indépendance parce que M. Smith et ses partisans n'étaient pas prêts à accepter un système qui aurait permis à la majorité de la population d'avoir son mot à dire dans les décisions politiques d'ici un certain nombre d'années plutôt que de remettre ce jour indéfiniment comme le désirait le gouvernement illégal de M. Smith. Ils savaient qu'ils n'obtiendraient pas le consentement de la population toute entière de la Rhodésie, comme l'exigeait la Grande-Bretagne, à l'indépendance fondée sur la constitution de 1961 telle qu'elle était. L'opinion publique au Canada et dans les autres pays du Commonwealth n'aurait pas pu admettre comme partenaire au sein du Commonwealth un pays qui exerce la discrimination, non seulement au moyen de l'exercice du droit de vote, mais de plusieurs façons différentes. La législation de la Rhodésie réserve pour l'usage exclusif des Blancs la plus grande partie de la meilleure terre arable en Rhodésie. Le régime illégal a imposé avec une intensité croissante la censure de la presse et de la radio. Des centaines d'Africains et un Rhodésien blanc ont été emprisonnés ou mis en résidence surveillée sans procès pour des raisons politiques.

Je devrais souligner que la crise rhodésienne menace non seulement les relations entre les pays du Commonwealth, mais aussi les relations de l'Ouest avec l'Afrique en général, les bonnes relations entre les différentes races à travers toute l'Afrique et la stabilité au sein des pays Africains. Le développement économique est menacé par cette instabilité et par la désorganisation du commerce due aux sanctions économiques nécessaires. Cela est nuisible, non seulement à l'Afrique, mais aux relations économiques de l'Ouest avec ce continent, et pour l'instant et pour plus tard.

Une autre raison fondamentale pour laquelle le Canada impose des sanctions économiques à la Rhodésie est que ce moyen est de beaucoup préférable au recours à la force que l'on doit toujours éviter lorsque cela est possible.

Je puis affirmer au Comité que le recours éventuel à la force dans certaines situations de ce genre doit toujours être considéré avec le plus grand soin. Il ne s'agit pas seulement de maintenir l'ordre; c'est une situation qui pourrait avoir des résultats et des conséquences bien au-delà de ce qui serait normalement requis pour le maintien de l'ordre.

Des opérations militaires pourraient avoir des résultats retentissants sur l'ensemble de l'Afrique et de sérieuses répercussions internationales. Il n'est pas dit que les Britanniques n'aient pas recours à la force pour rétablir l'ordre en Rhodésie, mais le Gouvernement britannique a déclaré qu'il ne voulait pas se servir de la force dans les circonstances actuelles et c'est là une question que seul le Gouvernement britannique est en mesure de décider.

Le recours aux sanctions contre le régime illégal, qui sont en vigueur depuis relativement peu de temps, comme je l'ai déclaré à la Chambre des communes, n'a pas donné les résultats rapides auxquels certains s'attendaient mais les sanctions nuisent nettement à l'économie rhodésienne. Le temps qu'il faudrait pour le recours aux sanctions donne le résultat voulu, je ne le sais pas. C'est là un domaine dans lequel il est naturellement difficile de faire des prédictions. Dans ce cas également, le résultat désiré peut être obtenu bien avant que

survienne la débâcle économique complète. Lorsque les partisans de M. Smith se rendront compte que la désorganisation économique croissante résultant de leur déclaration unilatérale d'indépendance n'est pas seulement un phénomène temporaire mais bien que leur commerce va continuer indéfiniment et progressivement à être affecté par les sanctions et que l'avenir économique du pays est nettement en danger, ils verront sans doute alors qu'ils ont eu tort de soutenir cette action illégale. Il est donc très important de maintenir la pression économique sur le régime illégal pour faire bien comprendre à ses partisans qu'il n'y aura pas de diminution mais au contraire une augmentation des efforts des pays imposant les sanctions. Nous attachons de l'importance à l'embargo général sur les exportations vers la Rhodésie décrété par les États-Unis le 18 mars.

Il reste à voir la ligne de conduite qu'on décidera d'adopter aux Nations-Unies si les sanctions ne semblent pas donner un meilleur résultat. Les mesures prévues au chapitre VII de la Charte des Nations-Unies pourraient se limiter à des sanctions contre l'importation de pétrole ou inclure d'autres sanctions.

Parlant au nom du Gouvernement canadien et conscient de ce que cela signifie pour l'intégrité du Commonwealth, nous ne pouvons pas douter de nos convictions et diminuer nos efforts, dans les limites que nous nous sommes imposées, pour atteindre notre but. N'oublions pas que les intérêts du Commonwealth sont en jeu dans cette affaire.

Un aspect important de la contribution du Canada, en plus de l'embargo total que nous avons décrété sur les importations et les exportations, a été la participation canadienne au pont aérien de la Zambie. Ce pont aérien a été rendu nécessaire par suite de la décision du régime illégal d'interrompre l'approvisionnement de la Zambie en produits pétroliers en décembre dernier, après l'entrée en vigueur de l'embargo contre la Rhodésie. La Zambie dépendait presque entièrement de la Rhodésie pour son approvisionnement en produits pétroliers en provenance d'une raffinerie située en Rhodésie.

● (12:20 p.m.)

Non seulement ce pont aérien n'a pas été inefficace, mais il a permis à la Zambie de maintenir et d'augmenter ses réserves de pétrole au point qu'avec l'utilisation plus intense du transport par route, le recours au pont aérien lui-même devra peut-être être réduit ou même deviendra inutile d'ici quelques semaines. Cette entreprise a été très utile et très bien menée par l'Aviation royale canadienne. Notre participation avait d'abord été prévue pour une durée d'un mois commençant en décembre dernier. Nous avons par la suite acquiescé à la demande du gouvernement de la Grande-Bretagne et de la Zambie de maintenir le pont aérien jusqu'à la fin d'avril. On étudie en ce moment la situation. Je peux dire que le pont aérien a coûté au Canada, jusqu'au 31 mars, \$1,125,000. J'ai cru qu'il serait bon de souligner d'une façon toute particulière l'efficacité de cette entreprise à cause des critiques qui ont été faites à son endroit durant la fin de semaine.

Nous devons voir la question de la Rhodésie dans le contexte des autres problèmes qui demandent une solution en cette période spécialement difficile de nos relations avec les autres pays du Commonwealth aux Nations Unies et ailleurs. Notre politique sur toutes ces questions est fondée sur la responsabilité qui incombe à tout État solidaire de la société mondiale dans laquelle nous vivons de contribuer, autant qu'il le peut, à la disparition des sources de conflits internationaux et à l'établissement de la paix dans le monde.

M. McINTOSH: Monsieur Martin, j'avais l'intention de vous poser une question à l'appel de l'ordre du jour, mais je ne savais pas alors que cette réunion

du Comité aurait lieu. Si vous me permettez de vous poser cette question maintenant plutôt qu'à la Chambre, j'aimerais le faire.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je n'ai aucune objection à répondre aux questions pendant le temps qui nous reste.

M. McINTOSH: Ma question fait suite à un article paru dans le *Daily Star* de Toronto du vendredi le 25 mars et écrit par J. L. Howson, journaliste indépendant de Toronto. Avant d'y faire allusion, puis-je vous dire que ce que vous nous avez dit ce matin s'y rapporte. J'ai été surpris de vous entendre dire que la question du retrait de la Rhodésie du Commonwealth engageait la responsabilité du Commonwealth mais n'était pas son affaire, car lorsqu'il a été question du retrait de l'Afrique du Sud, du Ghana et de la Tanzanie, c'était sans contredire l'affaire du Commonwealth et non pas seulement sa responsabilité. Ce journaliste fait allusion à la conférence de Lagos tenue en janvier. Je vous lirai seulement certains passages de son article que j'ai soulignés:

Ces émissions ont été inaugurées au milieu de février à la suite de la mise en fonctionnement du troisième émetteur de radio anglo-canadien pour fins de propagande intense.

La direction des trois émetteurs et de leur horaire régulier d'émissions se trouve à Lagos et à Londres au siège du Secrétariat du Commonwealth qui vient d'être créé, tel que proposé, approuvé et financé en partie par le Premier Ministre canadien à la conférence de Lagos en janvier.

Maintenant, au sujet de ces émissions, selon ce journaliste:

Un des speakers est un spécialiste dans l'art de manier le couteau et de trancher les gorges et sur la façon de poignarder un individu lorsque seulement des couteaux de cuisine sont disponibles. A toute heure, il donne en trois langues des leçons détaillées sur les méthodes de guérillas. Un spécialiste compétent enseigne avec soin la meilleure façon de confectionner des bombes incendiaires. Certains commentateurs sont spécialistes dans l'art de l'incendie . . .

Est-ce que le Canada contribue financièrement d'aucune façon à ces émissions?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non. Je ne sais absolument rien au sujet de ces émissions. Le service international de Radio-Canada nous a fait savoir qu'ils n'avaient pas présenté d'émissions attaquant la Rhodésie telle quelle. Au cours du radio-journal, ils ont, bien sûr, parlé de la politique du Canada envers la Rhodésie. Cependant, je ne suis pas du tout au courant de ces émissions auxquelles vous avez fait allusion, et, en ce qui concerne le gouvernement canadien, il n'a ni autorisé ni contribué à ces émissions si, en fait, elles existent.

M. McINTOSH: Le même journaliste prétend plus loin que M. Pearson, notre Premier Ministre, en serait venu à une entente secrète avec M. Harold Wilson pour que les achats de tabac de Londres soient détournés vers le Canada. Existe-t-il une telle entente entre notre Premier Ministre et M. Harold Wilson à ce sujet.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il m'est agréable de remercier en votre nom M. Martin pour son exposé.

M. NESBITT: Monsieur le président, il est presque midi et demie. Je sais qu'il y a plusieurs autres choses à discuter mais peut-être pourrions-nous commencer maintenant une série de questions.

Le PRÉSIDENT: Je voudrais ajouter que M. Martin sera à notre disposition demain si nous décidons de nous réunir. Mais une telle réunion soulèverait beaucoup de difficultés. Cinq autres comités se réunissent demain, en plus d'une réunion de l'Association parlementaire, ce qui signifie que nous pourrions avoir des difficultés, tout d'abord pour avoir quorum et aussi pour trouver une salle de réunion. Peut-être les membres du Comité préfèrent-ils tenir la prochaine réunion avec M. Martin après Pâques alors que nous aurons à notre disposition des copies de son exposé. D'accord?

DES VOIX: D'accord.

Le PRÉSIDENT: Pourrait-on proposer l'ajournement.

M. LAMBERT: Monsieur le président, même si je ne suis pas membre de votre Comité, je crois que pour le comité de la Défense il serait très intéressant, à la lumière des événements récents, que M. Martin puisse nous faire une déclaration à propos de Chypre et je voudrais demander que cette déclaration soit faite le plus tôt possible.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous voulez dire maintenant?

M. LAMBERT: Non, à votre prochaine assemblée.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Certainement.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, avant d'ajourner, j'aimerais vous dire que j'ai étudié attentivement la possibilité pour ce Comité de se réunir demain matin. La situation est celle-ci: le seul endroit disponible est la salle 371 entre 9.30 heures et 11 heures et le Comité pourrait donc s'en servir pendant ce temps. Seulement deux de vos membres auraient deux comités à la fois pendant cette période. Je me rends compte que la situation est assez difficile, mais c'est tout ce qu'il y a de disponible pour nous. Je vous laisse, monsieur le président, le soin de décider si oui ou non vous devriez profiter de cette période de temps ou si vous croyez qu'il serait plus avantageux d'attendre après le congé de Pâques.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un peut-il proposer l'ajournement jusqu'à la convocation du président?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Monsieur le président, puis-je faire une remarque. Je ne sais pas exactement ce à quoi songeait M. Lambert à propos de Chypre, mais je veux affirmer d'une façon catégorique que l'efficacité des forces des Nations Unies à Chypre n'a en rien été diminuée même si un des pays a cessé d'y participer depuis le renouvellement de son mandat.

M. NESBITT: Monsieur le président, je propose l'ajournement.

Le PRÉSIDENT: Avant d'ajourner, je voudrais dire que le ministère des Affaires extérieures a mis à notre disposition un petit nombre de livres bleus sur la Rhodésie et je demanderais à ceux d'entre vous qui s'intéressent à la Rhodésie d'en demander un exemplaire au secrétaire.

## APPENDICE A

## L'OTAN—AIDE-MÉMOIRE DE LA FRANCE AU CANADA

Depuis des années, le Gouvernement français a marqué en de nombreuses occasions, tant publiquement que dans des entretiens avec les gouvernements alliés, qu'il considérait que l'organisation du Traité de l'Atlantique Nord ne répondait plus, pour ce qui le concerne, aux conditions qui prévalent dans le monde à l'heure actuelle et qui sont fondamentalement différentes de celles de 1949 et des années suivantes.

En effet, les menaces pesant sur le monde occidental en particulier en Europe, et qui avaient motivé la conclusion du Traité ont changé quant à leur nature. Elles ne présentent plus le caractère immédiat et menaçant qu'elles revêtaient jadis. D'autre part, les pays européens ont rétabli leur économie et dès lors retrouvé des moyens. En particulier, la France se dote d'un armement atomique dont la nature même exclut qu'elle soit intégrée. En troisième lieu, l'équilibre nucléaire entre l'Union soviétique et les États-Unis, se substituant au monopole détenu par ces derniers, a transformé les conditions générales de la défense de l'Occident. Enfin, c'est un fait que l'Europe n'est plus le centre des crises internationales. Celui-ci s'est transporté ailleurs, notamment en Asie, où l'ensemble des pays de l'Alliance atlantique ne sont évidemment pas en cause.

Cette évolution ne conduit en aucune façon le Gouvernement français à remettre en question le Traité signé à Washington le 4 avril 1949. En d'autres termes, et sauf événements qui, dans les années à venir, viendraient à modifier de manière fondamentale les rapports entre l'Est et l'Ouest, il n'entend pas se prévaloir, en 1969, des dispositions de l'article 13 du Traité, et considère que l'alliance doit se poursuivre aussi longtemps qu'elle apparaîtra nécessaire.

Ceci étant affirmé sans équivoque, se pose le problème de l'organisation, c'est-à-dire de tous les accords, arrangements et décisions intervenus postérieurement à la signature du Traité, soit sous forme multilatérale, soit sous forme bilatérale. Le Gouvernement français considère que cette organisation ne répond plus à ce qui lui paraît s'imposer.

Sans doute aurait-on pu concevoir qu'une négociation s'engageât pour modifier d'un commun accord les dispositions en vigueur. Le Gouvernement français aurait été heureux de le proposer, s'il avait eu des raisons de penser qu'elle pût conduire au résultat qu'il a lui-même en vue. Tout montre malheureusement qu'une telle entreprise serait vouée à l'échec, les partenaires de la France paraissant être, ou s'affirmant, tous partisans du statu-quo, sinon de renforcement de tout ce qui, du point de vue français, paraît désormais inacceptable.

Dès lors la France est conduite à tirer, en ce qui la concerne, les conséquences de la situation, c'est-à-dire à prendre pour elle-même les mesures qui lui paraissent s'imposer, et qui ne sont à son sens nullement incompatibles avec sa participation à l'Alliance, non plus qu'avec sa participation, le cas échéant, à des opérations militaires aux côtés de ses alliés.

Déjà, dans le passé, le Gouvernement français a pris des mesures dans le sens dont il s'agit pour ses forces navales affectées à l'OTAN, soit dans la Méditerranée, soit dans l'Atlantique. Il s'agit maintenant des forces terrestres

et aériennes stationnées en Allemagne et qui sont affectées au commandement allié en Europe. La France se propose de mettre un terme à une telle affectation. Cette décision entraînera son retrait simultané des deux commandements intégrés dont dépendent ces forces, et auxquels elle participe dans la cadre de l'OTAN, à savoir le Commandement supérieur des forces alliées en Europe et le Commandement Centre Europe, et, par là-même, le transfert, hors du territoire français, des sièges de ces deux Commandements.

L'application de l'ensemble de ces mesures soulève bien entendu nombre de problèmes, dont le Gouvernement français est prêt, dès à présent, à discuter avec ses alliés. Il y aura lieu d'examiner les liaisons qui seraient à établir entre le commandement français et les commandements OTAN, ainsi que de déterminer les conditions dans lesquelles les forces françaises, notamment en Allemagne, participeraient en temps de guerre, si l'article 5 du Traité de Washington était appelé à jouer, à des actions militaires communes, tant en ce qui concerne le commandement qu'en ce qui concerne les opérations proprement dites. Ceci suppose en particulier que les forces terrestres et aériennes françaises actuellement stationnées en Allemagne y seront maintenues dans le cadre des Conventions du 23 octobre 1954, ce à quoi le Gouvernement français est, pour sa part, disposé.

Il y a aura lieu, d'autre part, de considérer les problèmes qui peuvent se poser pour la France quant au Comité militaire et au Groupe permanent, y compris le problème des liaisons à établir, le cas échéant, entre ces organismes et le Commandement français.

Telles sont, dans leurs grandes lignes, les dispositions que le Gouvernement français envisage, pour ce qui le concerne, afin d'adapter aux conditions nouvelles les modalités de sa participation à l'Alliance Atlantique. Il est prêt à engager des discussions sur les conditions d'application de ces mesures et souhaite que les arrangements adéquats puissent intervenir d'un commun accord entre tous les Alliés.

Les problèmes multilatéraux ne sont toutefois pas seuls à se poser pour le Canada et la France. Les deux pays ont en effet conclu dans le passé des accords relatifs à la construction et à l'utilisation d'aérodromes sur le territoire français, destinés au corps d'aviation royal canadien.

Le Gouvernement français estime que ces accords ne répondent plus aux conditions présentes, lesquelles le conduisent à reprendre sur le territoire français l'exercice complet de sa souveraineté, autrement dit à ne plus accepter que des unités, installations ou bases étrangères en France relèvent à aucun égard d'autres autorités que les autorités françaises. Il est prêt à étudier, et éventuellement, à régler avec le Gouvernement du Canada les conséquences pratiques qui en découlent.

Le Gouvernement français est disposé, en outre, à engager une discussion sur les facilités militaires qui pourraient être mises à la disposition du Gouvernement du Canada sur le territoire français dans l'hypothèse d'un conflit auquel l'un et l'autre pays participeraient en vertu de l'Alliance Atlantique. Ces facilités pourraient faire l'objet d'un accord à conclure entre les deux Gouvernements.

Le retrait des éléments français affectés aux commandements alliés (Commandement Suprême et Centre-Europe) ainsi qu'au Centre de l'OTAN, entraînant le transfert hors du territoire français des sièges de ces commandements.

Il apparaît qu'un délai d'un an permettrait de prendre les mesures nécessaires à cet effet et qu'au 1<sup>er</sup> avril 1967 toute négociation pourrait avoir été menée à terme.

et certaines stationnées en Allemagne et qui sont affectées au commandement allié en Europe. La France se propose de mettre un terme à une telle situation. Cette décision entraînera son retrait simultané des deux commandements inter-Grands. Cette décision dépendra des forces et auxquelles elle participe dans le cadre de l'OTAN, à savoir le Commandement Central Europe, et par là-même, le transfert hors du territoire français des sièges de ces deux Commandements.

APPENDICE B

AIDE-MÉMOIRE

L'application de l'ensemble de ces mesures soulève bien entendu nombre de problèmes. (remis le 29 mars à M. Hervé Alphand, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères par M. Jules Léger, Ambassadeur du Canada en France)

Le Gouvernement canadien accuse réception de l'aide-mémoire du Gouvernement français, en date du 10 mars 1966, dans lequel le Gouvernement français expose en termes généraux ses vues et ses intentions à l'égard des arrangements militaires de l'OTAN et des arrangements entre le Canada et la France en ce qui concerne la présence en France de forces canadiennes affectées au commandement de l'OTAN.

Le Gouvernement canadien est à étudier la portée et les suites de la position française qui, même si on ne peut encore les distinguer nettement, nécessiteront évidemment des consultations entre Alliés. Le Gouvernement canadien exposera ses vues plus tard.

Telles sont, dans leurs grandes lignes, les dispositions que le Gouvernement français envisage pour ce qui le concerne, afin d'adapter aux conditions nouvelles les modalités de sa participation à l'Alliance Atlantique. Il est prêt à engager des discussions sur les conditions d'application de ces mesures et certains des arrangements adéquats puissent intervenir d'un commun accord entre nous les Alliés. Le Gouvernement français ne se propose pas de poser pour le Canada et la France. Les deux pays ont en effet conclu dans le passé des accords relatifs à la construction et à l'utilisation d'aéronaves sur le territoire français destinées au corps d'aviation royal canadien. Les problèmes multilatéraux ne sont toutefois pas seuls à se poser pour le Canada et la France. Les deux pays ont en effet conclu dans le passé des accords relatifs à la construction et à l'utilisation d'aéronaves sur le territoire français destinées au corps d'aviation royal canadien. Le Gouvernement français estime que ces accords ne répondent plus aux conditions présentes, lesquelles le conduisent à reprendre sur le territoire français l'exercice complet de sa souveraineté, notamment de ne plus accepter qu'elles soient utilisées par des étrangers en France relevant à aucun égard d'autres autorités que les autorités françaises. Il est prêt à étudier et éventuellement à régler avec le Gouvernement du Canada les conséquences pratiques qui en découleraient. Le Gouvernement français est disposé, en outre, à engager une discussion sur les facilités militaires qui pourraient être mises à la disposition du Gouvernement du Canada sur le territoire français dans l'hypothèse d'un accord quel l'un et l'autre pays participeraient en vertu de l'Alliance Atlantique. Ces facilités pourraient faire l'objet d'un accord à conclure entre les deux Gouvernements améri- can et français. Le Gouvernement français est disposé à engager une discussion sur les facilités militaires qui pourraient être mises à la disposition du Gouvernement du Canada sur le territoire français dans l'hypothèse d'un accord quel l'un et l'autre pays participeraient en vertu de l'Alliance Atlantique. Ces facilités pourraient faire l'objet d'un accord à conclure entre les deux Gouvernements améri- can et français. Le Gouvernement français est disposé, en outre, à engager une discussion sur les facilités militaires qui pourraient être mises à la disposition du Gouvernement du Canada sur le territoire français dans l'hypothèse d'un accord quel l'un et l'autre pays participeraient en vertu de l'Alliance Atlantique. Ces facilités pourraient faire l'objet d'un accord à conclure entre les deux Gouvernements améri- can et français.

## APPENDICE C

## AIDE-MÉMOIRE DU 29 MARS

Par un aide-mémoire du 10 mars, le gouvernement français a fait connaître au gouvernement du Canada les mesures qu'il était conduit à prendre, en ce qui le concerne, en raison de l'impossibilité de modifier, d'un commun accord et dans des conditions satisfaisantes, les dispositions en vigueur dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Cette impossibilité vient d'être confirmée par la Déclaration en date du 18 mars de quatorze des pays membres de l'Alliance Atlantique, dont le Canada lui-même.

Le gouvernement français a l'honneur de donner ci-après des précisions sur les mesures en question.

1. Le gouvernement français a annoncé qu'il se proposait de mettre un terme à l'affectation au Commandement Allié en Europe des forces terrestres et aériennes françaises stationnées en Allemagne. Il a l'honneur de faire savoir au gouvernement du Canada que cette affectation prendra fin le 1<sup>er</sup> juillet.

2. Le rétablissement du seul commandement national sur les forces françaises entraînera le retrait, à la même date, des personnels français affectés aux Commandements Alliés Intégrés. Il s'agit du Commandement Suprême des Forces Alliées en Europe, du Commandement Centre-Europe, du Commandement Sud-Europe et des commandements qui leur sont subordonnés, ainsi que du Collège de Défense de l'OTAN. Le personnel d'encadrement et les auditeurs français du Collège de l'OTAN seront retirés après la session d'études en cours, qui se termine le 23 juillet.

Le gouvernement français estime qu'il conviendrait, après cessation de la participation française de mettre en place des missions de liaison auprès des états-majors intéressés. Des officiers français seraient ainsi à pied d'œuvre, notamment pour assister les états-majors alliés dans les opérations de transfert hors du territoire français. L'établissement de ces liaisons avec les commandements alliés faciliterait également l'étude des conditions dans lesquelles les forces françaises, et notamment en Allemagne, si elles continuent d'être stationnées sur le territoire de la République Fédérale, pourraient participer en temps de guerre à des actions militaires communes, tant en ce qui concerne le Commandement qu'en ce qui concerne les opérations proprement dites. Il est précisé à ce sujet que, dans l'hypothèse envisagée, les forces françaises stationneraient en Allemagne en vertu de la Convention du 23 octobre 1954 sur la présence de forces étrangères sur le territoire de la République Fédérale d'Allemagne.

3. Le retrait des éléments français affectés aux états-majors alliés (Commandement Suprême et Centre-Europe) ainsi qu'au Collège de l'OTAN entraîne le transfert hors du territoire français des sièges de ces organismes.

Il apparaît qu'un délai d'un an permettrait de prendre les mesures nécessaires à cet effet et qu'au 1<sup>er</sup> avril 1967 toute l'opération pourrait avoir été menée à terme.

En conséquence le gouvernement français, en vertu de l'Article 16 du Protocole du 28 août, 1952 sur le Statut des Quartiers Généraux, va notifier au gouvernement des États-Unis la dénonciation de ce protocole qui cessera d'être en vigueur le 31 mars 1967.

4. Les indications précitées sont naturellement loin d'épuiser la liste des problèmes qui seront à régler en ce qui concerne l'OTAN. Le gouvernement français est prêt à discuter de ces autres problèmes, dans un cadre bilatéral ou dans un cadre multilatéral, suivant que l'un ou l'autre sera approprié.

5. Le gouvernement français a, par sa précédente communication, fait savoir au gouvernement du Canada qu'il estimait que certains accords bilatéraux passés entre la France et le Canada ne répondaient plus aux conditions présentes, lesquelles le conduisent à reprendre sur le territoire français l'exercice complet de sa souveraineté. Au surplus ces accords ne seraient plus applicables pour l'essentiel, compte tenu des dispositions prises par le gouvernement français en ce qui concerne sa participation à l'Organisation Atlantique. Il apparaît que, d'une manière générale, la même date du 1<sup>er</sup> avril 1967 serait appropriée pour mener à leur terme les opérations nécessaires, comme le transfert de diverses installations destinées au Corps d'aviation Royal Canadien.

Le gouvernement français est prêt à engager dès maintenant des conversations avec le gouvernement du Canada quant aux dispositions pratiques qu'il y aurait lieu de prendre sur ces divers points concernant les accords bilatéraux.

Enfin, si le gouvernement du Canada le souhaite, le gouvernement français est également disposé à engager des conversations pour définir les facilités militaires, mentionnées dans l'aide-mémoire du 10 mars, que les deux gouvernements pourraient mutuellement s'accorder dans l'hypothèse d'un conflit auquel l'un et l'autre pays participeraient en vertu de l'Alliance Atlantique.

Le gouvernement français est prêt à engager dès maintenant des conversations avec le gouvernement du Canada quant aux dispositions pratiques qu'il y aurait lieu de prendre sur ces divers points concernant les accords bilatéraux.

Enfin, si le gouvernement du Canada le souhaite, le gouvernement français est également disposé à engager des conversations pour définir les facilités militaires, mentionnées dans l'aide-mémoire du 10 mars, que les deux gouvernements pourraient mutuellement s'accorder dans l'hypothèse d'un conflit auquel l'un et l'autre pays participeraient en vertu de l'Alliance Atlantique.

Le gouvernement français est prêt à engager dès maintenant des conversations avec le gouvernement du Canada quant aux dispositions pratiques qu'il y aurait lieu de prendre sur ces divers points concernant les accords bilatéraux.

Enfin, si le gouvernement du Canada le souhaite, le gouvernement français est également disposé à engager des conversations pour définir les facilités militaires, mentionnées dans l'aide-mémoire du 10 mars, que les deux gouvernements pourraient mutuellement s'accorder dans l'hypothèse d'un conflit auquel l'un et l'autre pays participeraient en vertu de l'Alliance Atlantique.

## APPENDICE «D»

(Traduction)

Le Président  
de la République démocratique  
du Viet Nam

Hanoï, le 24 janvier 1966.

S. E. M. Lester Bowles Pearson,  
Premier Ministre du Canada,  
Ottawa.

Excellence,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la guerre d'agression faite par les impérialistes américains dans notre pays, le Viet Nam.

Depuis 11 ans et plus, les États-Unis ont sérieusement mis en danger les Accords de Genève de 1954 et ont empêché la réunification pacifique du Viet Nam en s'efforçant de faire du Viet Nam sud une colonie américaine d'un genre nouveau et une base militaire. Ils font maintenant une guerre d'agression et répriment d'une façon barbare la lutte patriotique de nos compatriotes dans le Sud. En même temps, ils essaient d'acquérir de l'expérience par cette guerre afin de réprimer les mouvements de libération nationale dans d'autres pays.

Pour essayer de se tirer de leur pétrin au Viet Nam sud, les impérialistes américains ont accru d'un façon massive l'importance du corps expéditionnaire américain et ont envoyé des troupes en provenance d'un certain nombre de leurs pays satellites pour engager le combat directement au Viet Nam sud. Ils ont aussi déclenché des attaques aériennes sur la République démocratique du Viet Nam, un État souverain et indépendant.

Tout en intensifiant et en prolongeant la guerre d'agression au Viet Nam, les impérialistes américains proclament leur «désir de paix» et se déclarent «prêts à entamer des discussions sans conditions» dans l'espoir de tromper l'opinion publique mondiale et la population américaine. Récemment, le Gouvernement Johnson a lancé une soi-disant «offensive de paix» et mis de l'avant une proposition en 14 points. En guise d'excuse pour sa guerre d'agression au Viet Nam sud, il prétend qu'il «fait honneur à ses engagements» envers le Gouvernement fantoche de Saïgon; il calomnie la lutte patriotique du peuple du Viet Nam sud en l'appellant une «agression par le Viet Nam nord». Cette prétention mensongère ne peut en aucune façon faire oublier la déclaration solennelle faite par les États-Unis à Genève en 1954 à l'effet qu'ils «s'abstiendraient d'avoir recours à l'intimidation ou à la force pour les changer (i.e. les Accords de Genève)». Ces prétentions hypocrites du président Johnson peuvent encore moins masquer les crimes américains au Viet Nam.

Les États-Unis parlent de respecter les Accords de Genève. Mais une des principales dispositions des dits Accords interdit l'introduction au Viet Nam de troupes étrangères. Si les États-Unis respectent vraiment les Accords, ils doivent retirer toutes les troupes américaines et les troupes de leurs pays satellites du Viet Nam sud.

Il est tout à fait évident que les États-Unis sont l'agresseur qui viole le sol vietnamien. La population du Viet Nam sud est la victime de cette agression et combat en état de légitime défense. Si les États-Unis veulent vraiment la paix, ils doivent reconnaître le Front national de Libération du Viet Nam sud comme le seul vrai représentant de la population du Viet Nam sud et entrer en négociations avec lui. Conformément aux aspirations de la population du Viet Nam sud et aux principes des Accords de Genève de 1954 sur le Viet Nam, le Front national de Libération lutte au nom de l'indépendance, de la démocratie, de la paix, de la neutralité au Viet Nam sud et pour en arriver à la réunification pacifique de la mère patrie. Si les États-Unis respectent réellement le droit à l'auto-détermination de la population du Viet Nam sud, ils ne peuvent qu'être d'accord avec ces fins louables du Front national de Libération.

Les 14 points des États-Unis se résument essentiellement à ceci: les États-Unis essaient de toutes leurs forces de se maintenir au Viet Nam sud, d'y garder au pouvoir le Gouvernement fantoche qu'ils y ont installé et de perpétuer la division du Viet Nam.

Dans son message du 12 janvier 1966 au congrès des États-Unis, le président Johnson a affirmé que c'était la politique des États-Unis de ne pas se retirer du Viet Nam sud et il a mis la population du Viet Nam en demeure de choisir entre «la paix et les ravages d'une guerre». Il s'agit là d'intimidation effrontée, d'une tentative pour imposer à la population du Viet Nam les conditions des soi-disant «négociations sans conditions» des Américains.

La population du Viet Nam ne se soumettra jamais sous les menaces des impérialistes américains.

Au moment même où le Gouvernement des États-Unis lance sa soi-disant nouvelle «offensive de paix», ils augmentent frénétiquement les effectifs américains au Viet Nam sud. Ils augmentent la fréquence des raids terroristes, ils ont recours à la politique de la «terre brûlée», brûlant tout, détruisant tout, tuant tout, faisant usage de bombes incendiaires, de gaz et de produits chimiques toxiques pour raser les villages et massacrer la population civile dans de vastes régions du Viet Nam sud.

Je proteste énergiquement contre des méthodes de guerre à ce point barbares. Je fais un appel pressant à tous les Gouvernements qui veulent la paix et à tous les peuples du monde de faire obstacle d'une façon résolue aux desseins criminels des militaristes américains.

Les États-Unis continuent d'envoyer leurs avions en missions d'espionnage dans le but de préparer de nouvelles attaques aériennes contre la République démocratique du Viet Nam.

D'un autre côté, ils lancent des attaques aériennes sur plusieurs régions du Royaume du Laos et multiplient les provocations armées contre le Royaume du Cambodge, mettant par là encore plus en danger la paix en Indochine.

De toute évidence, «l'offensive de paix» des États-Unis a seulement pour but de masquer ses desseins d'intensifier la guerre d'agression. La politique du Gouvernement Johnson reste: agression et expansion de la guerre.

Pour régler la question du Viet Nam, le Gouvernement de la République démocratique du Viet Nam a proposé sa politique en 4 points qui est une expression des dispositions essentielles des Accords de Genève de 1954 sur le Viet Nam. C'est là une politique de paix.

Après avoir vécu une période de guerre depuis plus de 20 ans, la population du Viet Nam désire la paix plus ardemment que quiconque pour assurer sa

subsistance. Mais une paix réelle va essentiellement de pair avec une indépendance véritable. Aussi longtemps que l'armée américaine d'agression demeurera sur notre territoire, notre population la combattra résolument. Si le Gouvernement américain désire réellement un règlement pacifique, il doit accepter la politique en quatre points du Gouvernement de la République démocratique du Viet Nam et le prouver par des actes concrets; il doit mettre fin sans conditions et définitivement à tous ces raids de bombardement et à ces autres actes de guerre contre la République démocratique du Viet Nam. Seulement de cette façon peut-on envisager une solution politique de la question du Viet Nam.

Excellence,

Le Canada est membre de la Commission internationale de surveillance et de contrôle de la mise en œuvre des Accords de Genève de 1954 sur le Viet Nam.

Face à la situation extrêmement grave créée par les États-Unis au Viet Nam, j'espère que votre Gouvernement remplira ses obligations découlant des Accords de Genève.

Je saisis cette occasion pour réitérer à Votre Excellence les assurances de ma haute considération.

HO CHI MINH

Président

de la République démocratique du Viet Nam

#### POLITIQUE EN QUATRE POINTS DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU VIET NAM

La politique constante de la République démocratique du Viet Nam est de respecter intégralement les Accords de Genève de 1954 sur le Viet Nam et d'en mettre en œuvre avec exactitude les dispositions fondamentales telles qu'exprimées dans les quatre points suivants:

1. La réaffirmation des droits nationaux fondamentaux de la population du Viet Nam: paix, indépendance, souveraineté, unité et intégrité territoriale. Conformément aux Accords de Genève, le Gouvernement des États-Unis doit effectuer le retrait du Viet Nam sud de toutes les troupes américaines, du personnel militaire et des armements de toutes sortes, démanteler toutes les bases militaires américaines qui s'y trouvent et mettre fin à son «alliance militaire» avec le Viet Nam sud. Le Gouvernement des États-Unis doit abandonner sa politique d'intervention et d'agression au Viet Nam sud. Conformément aux Accords de Genève, le Gouvernement américain doit mettre fin à ses actes de guerre contre le Viet Nam nord et cesser tout empiètement sur le territoire et la souveraineté de la République démocratique du Viet Nam.

2. En attendant la réunification pacifique du Viet Nam et alors que le Viet Nam continue d'être divisé temporairement en deux zones, les dispositions militaires des Accords de Genève de 1954 sur le Viet Nam doivent être scrupuleusement respectées: les deux zones doivent s'abstenir de faire partie d'aucune alliance militaire avec des pays étrangers et il ne doit pas y avoir de base militaire, de troupes ou de personnel militaire étrangers sur leurs territoires respectifs.

3. Les affaires intérieures du Viet Nam sud doivent être réglées par la population du Viet Nam sud elle-même suivant la ligne de conduite que s'est tracée le Front national de Libération du Viet Nam sud et sans intervention étrangère.

4. La question de la réunification pacifique du Viet Nam doit être réglée par la population du Viet Nam des zones sans intervention étrangère.

Cette politique a incontestablement l'approbation et l'appui de tous les Gouvernements et de tous les peuples du monde qui désirent la paix et la justice.

Le Gouvernement de la République démocratique du Viet Nam soutient que la politique énoncée ci-haut contient les principes sur lesquels peut se fonder le règlement politique le plus durable de la question du Viet Nam. Si ces principes sont acceptés, des conditions favorables au règlement pacifique de la question du Viet Nam seront établies et il sera alors possible d'envisager la tenue d'une autre conférence internationale dans le genre de la conférence de Genève de 1954 sur le Viet Nam.

Le Gouvernement de la République démocratique du Viet Nam affirme que toute initiative qui ne tiendrait pas compte de la politique énoncée ci-haut serait mal à propos; toute initiative qui tendrait à une intervention des Nations Unies dans la situation vietnamienne serait aussi mal à propos parce que de telles initiatives seraient fondamentalement incompatibles avec les Accords de Genève de 1954 sur le Viet Nam.

*(Extraits d'un rapport fait par le Premier Ministre PHAM VAN DONG à l'Assemblée nationale de la République démocratique du Viet Nam le 8 avril 1965.)*

## APPENDICE E

Ottawa, le 28 février 1966

Son Excellence  
Monsieur Ho Chi Minh  
Président de la République  
démocratique du Vietnam

Monsieur le Président,

J'ai lu avec intérêt votre lettre du 24 janvier, qui était adressée au Canada en sa qualité de membre de la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Vietnam.

Vous ne vous attendez sans doute pas à ce que j'interprète de la même manière que le fait votre lettre la nature du problème vietnamien et les origines du présent conflit. Je ne crois pas cependant qu'il soit utile pour le moment de s'attarder à nos divergences sinon pour en constater l'existence.

Ce qui me préoccupe, comme aussi le peuple canadien, c'est le bilan tragique de souffrances humaines et la menace que fait peser sur la paix internationale la poursuite du conflit au Vietnam.

Je suis convaincu que le recours à la force n'est pas un moyen acceptable d'atteindre des objectifs politiques dans le monde d'aujourd'hui. C'est pourquoi le Canada a engagé toutes les parties au conflit vietnamien à prendre la voie de négociations. C'est dans cette direction que nous entrevoyons la perspective d'un règlement équitable et durable qui tiendra compte des aspirations librement exprimées de l'ensemble du peuple vietnamien.

C'est pourquoi j'ai été profondément déçu de l'échec de tous les efforts déployés jusqu'ici pour amener des pourparlers sur le Vietnam sans conditions préalables. J'ai soigneusement étudié les positions que font valoir les principales parties au conflit. Bien que ces positions soient encore très loin les unes des autres, je crois qu'elles renferment certains éléments communs qui pourraient servir d'assises à la paix.

Il n'appartient pas au Canada de dicter au peuple vietnamien la manière d'ordonner sa vie politique et ses institutions. C'est au peuple vietnamien d'en décider librement en temps opportun. Mais la marche actuelle des événements au Vietnam est une source de légitime préoccupation pour la collectivité internationale et je nourris le ferme espoir qu'elle puisse être renversée avant que toutes les voies soient fermées à un règlement pacifique.

Vous faites allusion dans votre lettre aux obligations qui incombent aux membres de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle dans la grave situation actuelle au Vietnam. A titre de membre de cette Commission, le Canada a toujours cherché à remplir ses obligations en toute objectivité et impartialité quant aux faits tels qu'il les connaît. Je puis vous assurer que nous continuerons d'agir ainsi au meilleur de nos aptitudes.

J'espère aussi que la Commission internationale pourra jouer un certain rôle dans la restauration de la paix au Vietnam. Parce qu'elle a été mêlée depuis longtemps au problème et à cause de l'avantage qu'elle a d'avoir accès à toutes les parties au présent conflit, la Commission occupe une position sans égale pour jouer un tel rôle. Pour sa part, mon Gouvernement est disposé à explorer toutes les possibilités qui peuvent s'offrir dans les circonstances à la Commission pour déployer ses efforts vers la voie de la paix.

Veillez agréer, monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

(Signé) Lester B. PEARSON.

Le Gouvernement de la République du Vietnam a l'honneur de vous adresser par ce courrier la lettre de votre lettre du 22 janvier, par laquelle vous avez demandé en sa qualité de membre de la Commission internationale de surveillance de contrôle au Vietnam.

Ce qui me préoccupe, comme aussi le peuple canadien, c'est le bien-être de ces deux nations, hommes et femmes, et le message que j'ai pu lire sur la paix internationale en matière de conflit au Vietnam. Je suis convaincu que le recours à la force n'est pas un moyen acceptable d'atteindre des objectifs politiques dans le monde d'aujourd'hui. C'est pourquoi le Canada a engagé toutes les parties au conflit vietnamien à prendre la voie de négociations. C'est dans cette direction que nous entrevoions la perspective d'un règlement équitable et durable qui tienne compte des aspirations librement exprimées de l'ensemble du peuple vietnamien.

C'est pourquoi j'ai été profondément déçu de l'échec de tous les efforts déployés jusqu'ici pour amener des pourparlers sur le Vietnam dans des conditions préalables. J'ai soigneusement étudié les positions que font valoir les principales parties au conflit. Bien que ces positions soient encore très loin les unes des autres, je crois qu'elles renferment certains éléments communs qui pourraient servir d'assises à la paix.

Il n'appartient pas au Canada de dicter au peuple vietnamien la manière d'ordonner sa vie politique et ses institutions. C'est au peuple vietnamien d'en décider librement en temps opportun. Mais la marche actuelle des événements au Vietnam est une source de légitime préoccupation pour la collectivité internationale et je nourris le ferme espoir qu'elle puisse être renversée avant que toutes les voies soient fermées à un règlement pacifique.

Vous faites allusion dans votre lettre aux obligations qui incombent aux membres de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle dans la grave situation actuelle au Vietnam. A titre de membre de cette Commission, le Canada a toujours cherché à remplir ses obligations en toute objectivité et impartialité quant aux faits tels qu'il les connaît. Je puis vous assurer que nous continuerons d'agir ainsi au meilleur de nos aptitudes.







## RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

*Le greffier de la Chambre,*  
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

---

COMITÉ PERMANENT

DES

**AFFAIRES EXTÉRIEURES**

Président: M. JEAN-EUDES DUBÉ

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 2

---

SÉANCE DU JEUDI 21 AVRIL 1966

Concernant le  
Budget principal du ministère des Affaires extérieures  
pour l'année 1966-1967

---

TÉMOIN

L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

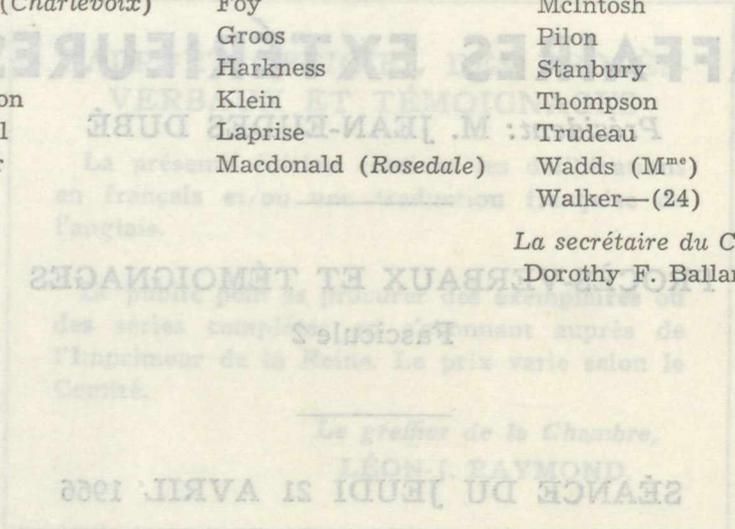
Président: M. Jean-Eudes Dubé

Vice-président: M. W. B. Nesbitt

et Messieurs

|                               |                               |                          |
|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| Allmand                       | Forest                        | Macquarrie               |
| Asselin ( <i>Charlevoix</i> ) | Foy                           | McIntosh                 |
| Basford                       | Groos                         | Pilon                    |
| Brewin                        | Harkness                      | Stanbury                 |
| Chatterton                    | Klein                         | Thompson                 |
| Churchill                     | Laprise                       | Trudeau                  |
| Faulkner                      | Macdonald ( <i>Rosedale</i> ) | Wadds (M <sup>me</sup> ) |
|                               |                               | Walker—(24)              |

La secrétaire du Comité,  
Dorothy F. Ballantine.



Concernant le  
Budget principal du ministère des Affaires extérieures  
pour l'année 1966-1967

TÉMOIN

L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

## PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 21 avril 1966

### TEMOIGNAGES

(3)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 9 h. 35 du matin, sous la présidence de M. Dubé.

*Présents:* MM. Allmand, Asselin (*Charlevoix*), Brewin, Churchill, Dubé, Faulkner, Forest, Foy, Groos, Harkness, Klein, Macdonald (*Rosedale*), Macquarrie, Nesbitt, Pilon, Stanbury, Thompson, Walker.—18

*Aussi présent:* M. Langlois (*Mégantic*).

*Aussi présents:* L'hon. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; *du ministère des Affaires extérieures:* M. Cadieux, sous-secrétaire, MM. R. E. Collins et B. Robinson, sous-secrétaires suppléants.

Le président signale aux membres du Comité une erreur qui figure au premier fascicule des *Procès-verbaux et témoignages*, et le Comité approuve les corrections qui s'imposent.

M. Nesbitt signale au Comité la présence à Ottawa de M. Eric Butler, écrivain et conférencier d'Australie qui s'est rendu dernièrement en Rhodésie, et il laisse entendre que le Comité aimerait peut-être convoquer M. Butler pour l'interroger sur la situation en Rhodésie. Étant donné que M. Butler ne doit passer que quelques jours à Ottawa, le président demande aux membres du sous-comité du programme de se réunir dans son bureau à 2 heures afin d'étudier l'opportunité de convoquer ce témoin.

Le Comité reprend l'examen du 1<sup>er</sup> article des prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures pour 1966-1967.

Le ministre est interrogé sur l'OTAN.

A 11 h. 45 du matin, sur la proposition de M. Harkness, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur la convocation du président.

*La secrétaire du Comité,*  
Dorothy F. Ballantine.

*Le président:* Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a traité de trois questions: l'OTAN, le Vietnam et le Rhodésie du Sud. Je suppose que les membres du Comité aimeraient interroger M. Martin, si cela vous convient, nous pourrions suivre le même ordre que M. Martin, à savoir étudier d'abord la question de l'OTAN, puis passer à celle du Vietnam et enfin à celle de la Rhodésie du Sud.

*M. Nesbitt:* Monsieur le président, avant que nous commencions à interroger le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'aimerais attirer l'attention du Comité sur un point déterminé.



## TÉMOIGNAGES

Le JEUDI 21 avril 1966

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Tout d'abord, j'aimerais que le Comité approuve une correction à la ligne 25 de la page 26 du 1<sup>er</sup> fascicule des *Procès-verbaux et témoignages* du Comité. Il faut remplacer les mots «l'alliance des puissances de l'OTAN» par les mots suivants «les puissances non engagées». Le Comité approuve-t-il cette correction?

Des VOIX: Approuvé.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, lors de notre première séance, nous avons commencé l'étude du 1<sup>er</sup> poste des Prévisions de dépenses du ministère des Affaires extérieures pour 1966-1967.

Crédit 1<sup>er</sup>—Administration, fonctionnement et entretien, y compris sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant toute disposition contraire de la Loi sur le service civil, la rémunération des Canadiens affectés par le Gouvernement canadien au personnel des organismes internationaux, selon le détail des affectations, et autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence de la somme globale des parts de ces frais payables par ces organismes; et autorisation, nonobstant la Loi sur le service civil, accordée au gouverneur en conseil, de nommer et d'appointer les commissaires (Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine) les secrétaires et fonctionnaires desdites commissions; assistance aux citoyens canadiens et aux personnes domiciliées au Canada, y compris les personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger, ainsi que leur rapatriement; versement à la commission du parc international Roosevelt, de Campobello, en exécution et sous réserve des dispositions de la loi concernant la commission établie pour administrer le parc international Roosevelt, de Campobello; programme de relations culturelles et d'échanges de professeurs et d'étudiants avec la Communauté française; paiement au Tribunal arbitral international de Gut Dam; et des subventions selon le détail des affectations, \$15,403,400.

Le PRÉSIDENT: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a traité de trois questions: l'OTAN, le Vietnam et la Rhodésie du Sud. Je suppose que les membres du Comité aimeraient interroger M. Martin; si cela vous convient, nous pourrions suivre le même ordre que M. Martin, à savoir étudier d'abord la question de l'OTAN, puis passer à celle du Vietnam et enfin à celle de la Rhodésie du Sud.

M. NESBITT: Monsieur le président, avant que nous commencions à interroger le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'aimerais attirer l'attention du Comité sur un point déterminé.

Il y a présentement à Ottawa un M. Eric Butler, d'Australie. Écrivain et conférencier sur les affaires internationales, M. Butler a fait paraître des articles dans *Argus*, journal du matin de Melbourne, et peut-être dans d'autres journaux. Il s'est rendu en Rhodésie à diverses reprises et y a fait de longs séjours depuis que le gouvernement de la Rhodésie a formulé sa déclaration d'indépendance unilatérale. Il a interviewé un certain nombre de Rhodésiens, notamment M. Smith et le chef du parti d'opposition, M. Gondo.

Monsieur le président, je crois qu'il serait avantageux pour le Comité de tenir une séance peut-être plus tard dans la journée ou demain, pour donner l'occasion aux membres du Comité d'entendre M. Butler et de l'interroger. Comme nous le savons tous, les renseignements pertinents dont nous disposons au Canada sont très restreints; à mon avis, il serait peut-être avantageux pour le Comité d'accepter ma proposition.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres observations?

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Oui. Je suis d'accord avec M. Nesbitt, à savoir que nous aurions tout intérêt à obtenir tous les renseignements possibles sur la situation en Rhodésie, car il serait très sage de les avoir à notre disposition si nous devons prendre des décisions à cet égard. En conséquence, il me semble que nous devrions interroger M. Butler, dont on a mentionné le nom, pour connaître son opinion. Comme l'a déclaré M. Nesbitt, M. Butler s'est rendu dans ce pays et je suppose qu'il a eu l'occasion de rencontrer plusieurs habitants de ce pays, notamment certaines personnalités.

M. WALKER: Monsieur le président, en ce qui concerne toute cette question de la Rhodésie, il y a peu de personnes qui se sont rendues dans ce pays, ont étudié la situation, se sont fait une opinion à ce sujet et ont publié leurs impressions par écrit. Toutefois, monsieur le président, je ne voudrais pas que le Comité accepte l'opinion d'une seule personne comme étant toute la vérité sur la Rhodésie. Je ne connais pas cette personne, je ne crois pas avoir lu aucun de ses articles. J'ignore si elle est pour ou contre M. Smith, ou si elle est neutre. Si nous devons convoquer une personne, nous devons nous assurer que le Comité connaisse les deux côtés de la médaille, et non pas une seule opinion. J'ai rencontré dimanche une personne qui s'était fait foutre en dehors de la Rhodésie; je suis sûr que son opinion intéresserait quiconque est d'avis que nous devrions envoyer des troupes au secours de M. Smith. Nous devons connaître les deux côtés de la question et si nous procédons ainsi, je crois que les membres du Comité en retireront de grands avantages. Comme je l'ai dit, je crois que nous devrions obtenir toutes les opinions à ce sujet.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Monsieur le président, je crois que dans les circonstances, il serait sage d'obtenir des renseignements sur cette question. Comme nous le savons tous, les renseignements que nous avons pu obtenir sont très restreints. Je conviens évidemment avec M. Walker qu'il serait dans l'intérêt de tous de connaître les deux côtés de la médaille. Pour ma part, je serais certainement intéressé à connaître l'opinion de M. Butler qui, comme l'a déclaré M. Nesbitt, a séjourné en Rhodésie. Il n'y a à l'heure actuelle en Rhodésie aucun Canadien en mesure de nous donner des renseignements précis. Le ministre est également ici ce matin et il pourrait peut-être nous renseigner à ce

sujet. Je crois également que certaines personnes désireraient nous faire part d'autres opinions. Si M. Walker songe à quelqu'un qui à son avis devrait comparaître devant le Comité, j'entendrai volontiers son témoignage; plus nous pourrions obtenir de renseignements, mieux cela sera.

M. NESBITT: Monsieur le président, je suis d'accord avec M. Walker. Je ne crois pas que nous devrions inviter des gens à venir donner leur opinion au Comité à moins d'avoir vérifié leurs titres. Toutefois, nous sommes réunis pour obtenir tous les renseignements possibles sur la situation. J'ai vérifié les titres de M. Butler et j'ai constaté qu'il en a plusieurs. Je ne sais pas quelle sera son opinion mais je crois qu'il serait bon que les membres du Comité aient l'occasion d'avoir l'opinion d'une personne dont la compétence ne peut être mise en doute. Si M. Walker et d'autres membres connaissent des personnes compétentes pour parler sur ce sujet, je serais ravi de les entendre.

Le PRÉSIDENT: Pendant combien de temps M. Butler sera-t-il à Ottawa?

M. NESBITT: Seulement deux ou trois jours, car il doit se rendre ensuite aux États-Unis.

Le PRÉSIDENT: Dans ce cas, les membres du sous-comité directeur pourraient peut-être tenir une courte réunion cet après-midi et en décider.

M. GROOS: Monsieur le président, j'allais proposer de saisir le sous-comité directeur de cette question, étant donné qu'il pourrait y avoir un certain nombre de personnes qui consentiraient à comparaître si nous les y invitons. Je crois également que le sous-comité devrait examiner les titres de M. Butler. Comme on l'a dit, M. Butler est un correspondant de presse et il a donc dû écrire certains articles sur la question. Après que le sous-comité aura été saisi de cette question, il se pourrait que nous puissions en arriver à une décision sur l'opportunité d'inviter M. Butler à comparaître devant le Comité. Cependant, je crois que nous devons faire preuve de prudence en ce qui concerne les personnes que nous invitons à comparaître. Il se peut que d'autres personnes soient plus compétentes que M. Butler. J'accepte de laisser le sous-comité en décider.

Le PRÉSIDENT: Est-il convenu qu'on laisse le sous-comité en décider?

Des VOIX: Adopté.

Le PRÉSIDENT: Dans ce cas, M. Martin se prêtera à vos questions.

M. HARKNESS: Monsieur le président, je suppose que nous devons d'abord poser des questions sur l'OTAN. De façon générale, nous avons tous été surpris lorsque la France, dans un aide-mémoire, a déclaré qu'elle retirera ses officiers et ses troupes de l'OTAN et qu'elle désire que le quartier-général de l'OTAN quitte le sol français. Un des alinéas du n° 3 de l'aide-mémoire prévoit que le gouvernement de la France, en vertu de l'article 16 du Protocole du 28 août 1952 sur le statut des quartiers-généraux militaires internationaux, avisera le gouvernement des États-Unis de l'expiration de ce protocole, qui doit se produire le 31 mars 1967.

M. MACDONALD (*Rosedale*): Monsieur le président, il s'agit du deuxième aide-mémoire.

M. HARKNESS: En effet. Depuis notre dernière réunion, le gouvernement des États-Unis a fait parvenir à la France une note par laquelle, si je comprends bien, il rejette cette attitude et déclare qu'il lui faudrait environ deux ans pour effectuer ce déménagement. Tout d'abord, j'aimerais savoir si cette déclaration du gouvernement de France est prévue par l'accord général qui ne doit expirer qu'en 1969?

L'hon. PAUL MARTIN (*secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Voulez-vous répéter votre question?

M. HARKNESS: J'aimerais savoir s'il y a dans l'accord général, qui ne doit expirer qu'en 1969, une disposition qui permette d'y mettre fin unilatéralement.

M. MARTIN (*Essex-Est*): La France a des accords différents avec le Canada et les États-Unis. Il y a 5 accords bilatéraux entre les États-Unis et la France et un entre le Canada et la France. L'accord avec les États-Unis possède une clause de cessation permettant la dénonciation dans une période de deux ans. Les États-Unis prétendent que cette clause, qui n'existe que dans l'un des accords, est implicitement contenue dans tous les autres.

Notre accord bilatéral ne contient aucune clause de cessation permettant la dénonciation dans une période de deux ans. Toutefois, nous avons pris l'attitude suivante: étant donné que c'est là ce que désire le gouvernement de France, nous ne gagnerons rien en déclarant que nous nous objecterions à une déclaration unilatérale, ce qui est le cas. Nous espérons pouvoir demander un délai si nous ne pouvons pas retirer nos troupes dans le temps fixé. De toute façon, nous sommes disposés à reconnaître la décision du gouvernement de France, sans avoir jusqu'ici pris d'engagements définitifs, soit individuellement, soit collectivement. Nous ne voulons pas susciter entre notre pays et la France un plus grave litige qu'il n'est nécessaire dans les circonstances.

M. HARKNESS: En d'autres termes, nous n'adopterons pas la décision des États-Unis qui semblent vouloir prendre deux ans pour quitter la France; vous avez l'intention d'effectuer ce retrait d'ici la fin de l'année, n'est-ce pas?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Comme je l'ai déclaré, il y a une différence importante entre les réponses du Canada et des États-Unis à la note de la France. Je dois dire entre parenthèses que nous n'avons pas répondu officiellement au deuxième aide-mémoire. Nous avons simplement donné instruction à notre ambassadeur d'aviser le gouvernement de France que nous avons reçu la deuxième note. Voilà la teneur de notre réponse pour l'instant.

La réponse des États-Unis laissait entendre que le gouvernement américain conviendrait que les accords entre la France et les États-Unis au sujet des bases militaires expireraient dans deux ans; en ce qui nous concerne, nous ne sommes pas encore en mesure de discuter d'une date pour le retrait de nos troupes, étant donné que nous n'avons pas encore prévu la réaffectation de nos aéronefs et aviateurs. Comme je l'ai dit, un seul accord vise les deux bases, lequel accord ne renferme aucune clause d'expiration, et nous ne sommes pas en mesure de faire le même genre de réponse que les États-Unis.

Une autre raison, c'est que les États-Unis exploitent en France des installations beaucoup plus nombreuses et plus variées que les nôtres. Leur déplacement est donc plus complexe et plus difficile. Je suis toutefois convaincu, monsieur Harkness, qu'il est sage de reconnaître que la décision de la France est

irrévocable et que nous devons déplacer nos installations le plus tôt possible. Si nous ne pouvons le faire dans le délai fixé, nous en aviserons le gouvernement de la France; je supposerais qu'on comprendrait nos difficultés, du moins je l'espère.

M. HARKNESS: A-t-on évalué quel serait le coût de ce déplacement pour le Canada?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non. L'étude de l'accord bilatéral n'est pas encore terminée. Il pourrait y avoir désaccord sur la question de l'indemnisation, quant à la légalité...

M. HARKNESS: Si je puis vous interrompre, monsieur Martin, j'allais y venir. Quels recours aurions-nous pour exiger une indemnisation à l'égard de ce déménagement forcé?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne puis vous donner une réponse définitive à ce sujet, étant donné que nous n'avons pas encore pris nous-mêmes une décision définitive. Les avocats du gouvernement sont à examiner ce point; nous avons établi un comité interministériel chargé d'étudier les modalités des accords et de déterminer si la question de l'indemnisation est fondée juridiquement. Lorsque nous aurons les résultats de cette étude, nous examinerons la possibilité de réclamer une indemnisation.

Je ne voudrais pas qu'on interprète ma déclaration dans le sens que nous ne réclamerons pas d'indemnisation, mais je désire connaître les faits et en discuter avec nos alliés. Nous avons convenu qu'avant de faire connaître nos décisions finales, nous consulterons les 14 pays autres que la France, de sorte que les implications des décisions prises par les différents pays seront étudiées dans l'intérêt commun.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Je désire poser une autre question. Est-ce que les autres pays de l'Otan, et je songe particulièrement aux États-Unis, étudient également cette question de la légalité?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Assurément. Comme je l'ai dit, les accords conclus par ces pays renferment une clause de dénonciation, et je crois que les deux parties discutent présentement du sens de ces clauses. Pour répondre à votre question, je dirai qu'ils l'étudient attentivement, et nous avons des consultations avec ces pays tout comme avec les 12 autres nations.

M. HARKNESS: A ce point de vue, quelle est la situation en ce qui concerne la vaste organisation logistique, les pipe-lines et autres installations, que l'organisation de l'OTAN a établie en France? Doit-elle être remise à la France et devenir un bien national, ou la France doit-elle rembourser l'OTAN pour lui permettre d'aménager ailleurs des installations semblables. Existe-t-il également certaines dispositions selon lesquelles l'OTAN pourrait en disposer en cas de guerre?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Jusqu'ici, l'OTAN a affecté de 750 à 800 millions à la construction d'installations fixes en France.

M. HARKNESS: Oui, à la construction de pipe-lines et d'autres installations du même genre.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Les pipe-lines, terrains d'aviation, entrepôts et autres installations relèvent du programme ordinaire d'infrastructure de l'OTAN. Le financement de ce programme a été réalisé par les pays de l'OTAN selon une formule de répartition du coût, et le gouvernement de France a ainsi contribué

à cette infrastructure. Il a également affecté des montants considérables à la construction d'installations d'infrastructure situées dans d'autres pays de l'OTAN. De plus, un certain nombre de pays, dont le Canada, ont affecté des sommes supplémentaires aux installations d'infrastructure en France à l'usage de leurs propres troupes. A ce titre, les dépenses encourues par le Canada, surtout pour l'aménagement de certaines installations fixes à Metz et à Marville, s'élèvent à un peu plus de 11 millions.

● (10.00 a.m.)

M. HARKNESS: Ces sommes ont-elles été surtout affectées à la construction de baraquements et d'écoles et d'installations de ce genre ou à l'amélioration de la base aérienne et des autres installations militaires?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Aux deux genres d'installations. Pour en revenir à la formule de répartition du coût . . .

M. HARKNESS: Je me suis posé cette question, car je me rappelle que l'aménagement du terrain d'aviation et des installations de ce genre faisait partie de l'infrastructure générale de l'OTAN, mais que nous avons affecté des montants supplémentaires à l'aménagement de baraquements, d'écoles et d'installations de ce genre.

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est exact. Comme vous le savez, la formule de répartition du coût qui s'applique au programme de l'infrastructure ordinaire de l'OTAN a été redressée tous les trois ou quatre ans. Il serait long de vous en donner tous les détails; pour vous en donner un exemple significatif, voici les quotes-parts qui ont été convenues pour le programme d'infrastructure réalisé de 1961 à 1965: Canada, 5.15 p. 100 États-Unis, 30.85 p. 100; Grande-Bretagne, 10.5 p. 100; Allemagne, 20 p. 100; France, 12 p. 100; Vous connaissiez sans doute ces chiffres.

M. HARKNESS: Oui, mais le point important, c'est que ce montant d'environ 700 millions qui a été affecté à l'infrastructure de l'OTAN en France, constitue un enjeu très important pour les autres pays de l'OTAN. Il me semble qu'il y a deux points importants qui doivent nous préoccuper comme étant l'un de ces pays. En premier lieu, en ce qui concerne l'indemnisation dont j'ai parlée, les installations qui seront construites pour remplacer celles-ci, le seront-elles aux frais de la France plutôt qu'aux nôtres? En deuxième lieu, il s'agit de savoir si des dispositions ont été prises ou si des pourparlers ont été entrepris pour déterminer dans quelle mesure toutes ces installations logistiques en France seraient disponibles en cas de guerre.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ces questions devront faire l'objet de négociations. De fait, le Conseil de l'OTAN a tenu un certain nombre de réunions, il en tient une justement aujourd'hui. Il a constitué des groupes de travail chargés d'étudier certaines questions déterminées et chaque pays étudie sa propre situation, entre autres le Canada et les États-Unis, les deux pays qui ont des bases en France. Il faudra quelque temps avant que notre gouvernement et les 13 autres gouvernements soient en mesure d'effectuer les premières négociations avec la France sur certaines de ces questions.

M. HARKNESS: Je comprends que vous ne soyez pas en mesure de donner l'attitude des divers pays, mais êtes-vous en mesure de dire quelle attitude prendra le Canada relativement à ces deux questions?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non, nous ne sommes pas encore en mesure d'énoncer notre attitude définitive. Cette question doit être étudiée très attentivement; nous ne sommes pas notamment en mesure de préciser le montant de

l'indemnisation que nous espérons obtenir. Franchement, nous n'avions pas prévu l'annonce pour le moment particulier où elle est venue. Elle a pris tous les pays quelque peu par surprise bien que la politique de la France ne comporte aucune déclaration de politique qu'on n'avait pas auparavant prévue.

Le problème que le ministre des Affaires étrangères, M. Couve de Murville et M. Schroeder avaient discuté à Bonn au cours des quelques derniers jours, soit la situation des forces allemandes qui font présentement partie de la complexe structure intégrée en Allemagne, fait actuellement le sujet de discussion entre ces mêmes représentants de la France et de l'Allemagne. On a établi une commission formée de trois puissances aux fins d'étudier ce problème, qui sera finalement soumis à l'examen des 14 pays. Évidemment, ce problème contemple un accord en vue du maintien des groupes français en Allemagne. A quelles conditions la France consentira-t-elle à y garder ses deux divisions, en plus de la base de ses forces aériennes? Dans quelle mesure l'accord projeté sera-t-il conforme à la position consentie des 14 pays selon le concept de ce qu'on estime être le genre approprié d'organisation militaire pour l'OTAN? Les parties intéressées devront discuter toutes ces questions aux stades préliminaires, et par la suite les discuter devant l'ensemble du groupe de l'OTAN vu les intérêts communs.

Il faudra que nous songions à l'endroit où établir le Conseil même. Demeurera-t-il en France, ou sera-t-il établi dans un autre pays? Nous devons songer à l'endroit où sera le SHAPE même. Le SHAPE et le Conseil seront-ils situés dans des pays différents? Il faudra résoudre toutes ces questions, qui sont très importantes.

M. HARKNESS: Le Canada a-t-il jusqu'à présent pris quelque décision quant à l'endroit dans lequel le SHAPE devrait être rétabli ou quant à la question plus générale de savoir si le SHAPE et le Conseil devraient être situés dans la même localité?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non, nous n'avons rien décidé. De fait, les 14 n'ont pas jusqu'à présent discuté sérieusement de ce point; nous n'en sommes simplement pas arrivés à ce point. Ce sera l'une des questions qu'auront à étudier les groupes qu'on est à établir.

Il vous intéresserait peut-être, monsieur Harkness, de connaître les matières dont s'occupent les groupes particuliers. Il y a sept groupes qui s'occupent des questions suivantes: un, les conséquences militaires du retrait des forces françaises du commandement de l'OTAN; deux, les occasions de réorganiser et de moderniser l'OTAN; trois, la question de la participation soutenue de la France au programme d'infrastructure et au système de défense aérienne de l'OTAN (NADGE); quatre, les problèmes relatifs à l'établissement ailleurs du quartier général de l'OTAN; cinq, les incidences financières de toute mesure requise par suite de la décision prise par la France; six, le retrait des forces françaises du commandement de l'OTAN en Allemagne; sept, le retrait des forces françaises du quartier général militaire de l'OTAN.

M. HARKNESS: Ces questions sont-elles étudiées conjointement tant au Conseil qu'à la Commission militaire, ainsi qu'à d'autres endroits?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il y a eu des pourparlers préliminaires sur ces questions entre autres problèmes qui sont à résoudre.

M. HARKNESS: Est-ce à dire au Conseil?

M. MARTIN (*Essex-Est*): On a conclu que la meilleure manière de procéder à l'examen de ce problème est d'établir des groupes de travail, et c'est ce qu'on fera. Outre cela, chaque pays, je suppose, est actuellement à étudier pour soi sa propre position en regard de ces diverses questions, et c'est ce que nous faisons ici, à Ottawa, par l'entremise d'un comité interministériel qu'on a institué et auquel participent les ministères des Affaires extérieures, de la Défense nationale, des Finances et de l'Industrie.

M. HARKNESS: A-t-on effectivement pris une décision à l'égard du Collège de la défense de l'OTAN? J'ai lu quelque part dans les journaux qu'on devait l'établir à Rome.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non, aucune décision n'a été prise. Il faut qu'il quitte la France, mais nous ne savons pas pour quel endroit. Aucune décision n'a été prise au sujet de l'emplacement d'aucun des organismes constitutifs de l'OTAN. Certains pays ont proposé qu'on établisse certains de ces organismes sur leur territoire. A ce stade, je ne voudrais pas nommer les pays qui ont fait de telles propositions parce que l'affaire est encore en cours de négociation.

M. HARKNESS: Dans ce rapport, vous en parlez à titre de conjecture.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il n'y a aucun doute qu'il doit partir de France.

Je voudrais souligner une chose, monsieur Harkness; depuis notre dernière réunion, le ministre des Affaires étrangères de France et le premier ministre de France, M. Pompidou, ont fait deux déclarations importantes, lesquelles ont insisté sur le fait que la France n'a pas l'intention de dénoncer l'alliance; elle se propose d'y adhérer. Je crois que c'est là une chose importante dont nous devons tenir compte. Deuxièmement, le premier ministre de la France, M. Pompidou, a affirmé que cette décision de la France ne change en aucune façon le désir de la France de favoriser les intérêts de l'Ouest par rapport à l'Union soviétique et au monde communiste. J'ai fait ce dernier commentaire parce que je ne crois pas avoir souligné cet aspect de la question dans mon dernier exposé.

M. BREWIN: Monsieur le président, j'aimerais demander à M. Martin d'élaborer sur quelques-unes des déclarations qu'il a faites devant le Comité le 4 avril. La première chose au sujet de laquelle je désire le questionner est qu'il nous a rappelé qu'en décembre 1964, il a proposé que le Conseil de l'Atlantique-Nord se charge de faire une étude de la prochaine alliance. Il nous a ensuite dit que, bien qu'elle ait été approuvée par les 14 autres nations, on n'avait pas donné suite à sa proposition à cause de l'incertitude à l'égard des vues de la France. A présent, qu'on est dans une certaine mesure sorti de cette incertitude, et je comprends d'après ce que vous avez dit, monsieur Martin, que vous laissez à entendre que l'occasion se présente maintenant de faire une revue (et vous employez le terme dans un sens très large) de la future alliance, je me demande si vous pourriez nous dire s'il existe certains rouages aux fins de cette revue, ou si l'on en envisage, et quel genre de revue vous aviez à l'esprit quand vous avez fait cette mention en décembre 1964, ainsi que l'autre jour.

M. MARTIN (*Essex-Est*): En passant, je désire vous remercier de m'avoir fait parvenir l'exposé que vous avez fait l'autre jour à Paris, lequel s'appliquait à certains aspects de ce même problème.

En décembre 1964, ainsi que vous le dites, j'ai effectivement recommandé au Conseil un examen de la situation de l'alliance. Ce que j'avais alors à l'esprit touchait certaines des attitudes qu'adoptait alors le gouvernement français. On discutait couramment de propositions particulières, telles que celles de la force

nucléaire multilatérale et de la force nucléaire alliée. Il y avait aussi la reconnaissance que l'OTAN (alors en existence depuis environ 15 ou 16 ans) avait plus que justifié son existence et qu'il n'était que naturel de présumer qu'après un si long intervalle de temps, il était à propos de faire un examen sérieux pour s'assurer si l'on ne pouvait pas discontinuer certaines activités particulières et quelles mesures on pourrait prendre pour rendre l'OTAN plus efficace.

● (10.20 a.m.)

En d'autres termes, nous avons pensé que le temps était venu où l'on devait faire un examen, non pas de ses fins, mais pour satisfaire à certaines plaintes, et pour permettre à des pays d'examiner leurs propres positions et engagements; et l'on approuvait alors en général cette attitude du Canada.

Toutefois, entre-temps le gouvernement français, par l'entremise de son président, avait adopté publiquement une attitude assez ferme et l'on a pensé que plutôt que d'aggraver la situation, il valait peut-être mieux d'éviter la discussion de questions qui auraient impliqué un examen de certaines des attitudes adoptées par la France, dans l'espoir que la France ne prenne pas de décisions finales à leur égard.

Nous nous sommes rendus à cette demande, mais maintenant que le gouvernement français en a fait l'annonce, nous considérons que c'est une bonne occasion pour accélérer l'étude que nous avons recommandée en 1964. Je pense que tous les pays auront maintenant un réel désir de faire ce genre d'examen. Il n'est pas de notre faute qu'il n'ait pas été fait plus tôt. Je pense qu'il est regrettable qu'on ne l'ait pas fait plus tôt.

M. BREWIN: Dois-je comprendre que vous êtes d'accord avec l'attitude que reflète l'aide-mémoire de la France voulant que les conditions aient changé radicalement depuis 1949, et que ce fait, à son tour, exige des changements dans la structure de l'alliance?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Eh bien, je voudrais évidemment m'assurer que je comprends clairement ce que se propose le gouvernement français.

Évidemment, les choses ont grandement changé depuis 1949, mais nous ne devons pas attribuer ces changements à une condition qui n'existe pas. En Europe, tous les grands problèmes politiques qui séparent l'Est et l'Ouest demeurent sans solution. Il y a eu une amélioration très considérable des relations entre l'Est et l'Ouest, mais cette amélioration dans l'état d'esprit n'a été suivie d'aucun progrès ni d'aucune solution des grands problèmes politiques qui divisent l'Europe même (qui divisent l'Est et l'Ouest). L'Allemagne reste toujours un pays divisé, Berlin demeure divisée; et tant que ce problème majeur ne sera pas résolu, il serait faux de dire qu'il y a eu quelque changement fondamental depuis 1949.

Dans mon exposé antérieur à la dernière réunion, j'ai traité de la situation militaire dont les conseillers militaires nous demandent de tenir compte en ce qui touche la puissance militaire de l'Union soviétique. Je ne veux pas qu'on entende par là que nous ne reconnaissons pas qu'à un certain moment il nous faudra en venir à un accommodement avec l'Union soviétique dans l'intérêt de la paix mondiale, dans l'intérêt de la paix en Europe, dans l'intérêt de l'unité européenne.

Au printemps de 1964, je crois que j'ai dit, en réponse à une question posée en Chambre que nous ne nous opposerions pas à l'étude de certaine amélioration entre l'OTAN et les puissances du Pacte de Varsovie, sous réserve cependant de nos engagements envers l'alliance, et en ayant aussi soin que tout arrangement

de la sorte ne porte pas préjudice à la position qu'adoptent les membres de l'alliance à l'égard de l'Allemagne de l'est. Aucun arrangement, aucune discussion, aucun accommodement donné ni aucun mouvement coopératif de quelque puissance du Pacte de Varsovie que ce soit ne doit comporter la reconnaissance de sa part du statut national distinct de l'Allemagne de l'est.

M. BREWIN: M. le président, j'aimerais dire à M. Martin que je pense que nous sommes tous d'accord avec certaines de ces généralités, mais pourrais-je lui demander d'être plus précis sur certains de ces points. Je dirai quels sont ces points en une phrase plutôt longue parce qu'on peut probablement y répondre dans leur ensemble.

A la page 16 des témoignages de la dernière réunion, M. Martin disait:

Nous avons cru depuis longtemps que les membres de l'alliance, particulièrement ceux qui, comme la France, ont parlé de la nécessité de changement, devraient offrir des propositions concrètes en vue d'encourager la consultation au sein de l'alliance...

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui.

M. BREWIN: J'aimerais demander à M. Martin s'il a quelque renseignement que la France doive faire quelques propositions concrètes, ou s'il y a des propositions concrètes que le Canada projette faire dans cette situation et sur la nécessité de changement. Voudriez-vous être plus précis sur ces points?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui, nous avons quelques idées à nous. D'abord, nous espérons pouvoir en discuter avec nos alliés, et ensuite si cette consultation le permet, j'aurai l'occasion d'en traiter plus précisément quand les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN se réuniront à Bruxelles le 6 juin.

M. BREWIN: Le Comité pourrait-il connaître certaines de ces idées à nous? Cela serait intéressant.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je pense que tant que nos consultations avec nos alliés ne seront pas terminées, vous comprendrez que je n'en peux rien faire.

M. BREWIN: Peut-être la même réponse s'applique-t-elle à ma prochaine question, mais je désire quand même la poser. Dans le deuxième paragraphe, soit vers le milieu de la page 16, vous faites allusion au fait que nous devons éviter toute mesure qui créerait une tension inutile.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui.

M. BREWIN: Et vous poursuivez ainsi:

Ceci ne nous empêche pas et ne devrait pas nous empêcher d'apporter des rajustements, dans l'intérêt de l'économie et de l'efficacité, dans notre manière de contribuer à la défense de l'Europe. Et nous devrions chercher à assurer qu'il y ait une évolution constructive dans l'organisation de l'alliance...

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui.

M. BREWIN: Encore une fois, je pense que le Comité aimerait savoir, si vous pouvez nous le dire, quelle sorte d'évolution dans l'intérêt de l'économie et de l'efficacité on pourrait suggérer, et la forme de notre contribution et ce qu'est l'évolution constructive que vous avez à l'esprit; car après tout, M. Martin, ces termes généraux sont faciles, mais les problèmes précis sont difficiles et, je pense, peut-être plus intéressants et plus importants.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Eh bien, ils le sont généraux, mais je suis certain que vous comprendrez qu'il ne peut pas en être autrement. Nous ne saurions préciser à ce stade, sans consultation avec les autres membres de l'alliance, ce qui pourrait être fait.

Je dis, comme vous le signalez: «Ceci ne nous empêche pas et ne devrait pas nous empêcher d'apporter des rajustements dans l'intérêt de l'économie et de l'efficacité...» Ceci nous permettrait d'examiner la nature de nos engagements militaires envers l'OTAN, dans quelle mesure il nous faut les maintenir au niveau actuel, dans quelle mesure nous pourrions les réduire sans manquer à ces engagements. Il s'agit d'une affaire très délicate et il est impossible de faire rien de plus que d'indiquer ce que nous avons en tête à cet égard.

M. BREWIN: Est-ce que cela ne rend pas les délibérations du Comité quelque peu insignifiantes si l'on nous parle seulement en termes généraux des changements et des rajustements et de l'évolution et autres choses qui sont nécessaires, sans aucune indication de votre part de ce que seront ces changements et rajustements, ainsi que l'évolution et le reste.

M. MARTIN (*Essex-Est*): D'abord, nos propres décisions sont loin d'être entièrement définies. Ce serait rendre inutile l'OTAN même si, avant de nous être entendus avec nos alliés, nous exposions des questions qui impliquent ces alliés comme nous-mêmes, et qui impliquent aussi l'alliance. Je suis convaincu que même si j'étais en mesure de vous signaler aujourd'hui, sous leur aspect définitif, les résultats de cet examen (ce que je ne suis pas), vous comprendriez que je ne peux pas le faire.

M. BREWIN: Je veux simplement vous dire qu'il y a peut-être un moyen terme. Je comprends fort bien que vous n'êtes pas en mesure de nous donner des détails...

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne pourrais même pas aller jusque-là.

M. BREWIN: Vous ne pourriez pas aller plus loin qu'en ces termes généraux?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non.

M. BREWIN: Sous un seul aspect de la question, pourriez-vous dire si, dans les diverses idées relatives à l'amélioration de la structure de l'OTAN, et à l'égard de l'étude de l'avenir de l'OTAN, vous envisagez des négociations est-ouest avec l'OTAN dans le sens du plan REPACKI, ou quelque forme de dégagement, ou de gel nucléaire, ou quelques mesures concrètes en vue de soulager la tension sans fondement qui existe présentement.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Eh bien, je suis prêt à traiter de cette question. Je voudrais souligner d'abord que ce sont là des problèmes politiques qui ne découlent pas nécessairement de l'examen que l'on fait actuellement de l'OTAN par suite de l'attitude de la France.

Que la France eût ou non adopté la ligne de conduite qu'elle a choisie, nous Canadiens et, je pense aussi, l'ensemble de l'OTAN, aussi bien que ses membres, aurions cherché à prendre des mesures en vue d'établir une plus grande stabilité en Europe. Je pense qu'il est sage pour nous d'étudier si oui ou non la décision prise par la France est conçue en vue de l'atteinte de ces objectifs.

M. BREWIN: Si je peux me permettre une autre question...

M. MARTIN (*Essex-Est*): Puis-je finir ce que j'ai commencé à dire?

M. BREWIN: Oui.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le général de Gaulle a déclaré, ou son gouvernement a déclaré, que la manière d'assurer l'unité en Europe est de reconnaître le caractère de l'alliance, et la convenance que celle-ci soit une alliance composée de groupes nationaux particuliers maîtres de leur propre machine militaire. Il estime qu'une attitude souple convient mieux pour assurer une amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest, et convient mieux pour faire naître l'unité nationale et convient mieux pour obtenir le désarmement.

Notre attitude diffère quelque peu (et elle a l'appui des 13 autres pays). Même s'il y a eu une amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest, surtout depuis l'affaire de Cuba, serions-nous plus forts dans la négociation, par exemple, du désarmement, ou aurions-nous plus de poids pour assurer l'unité européenne, si l'OTAN n'était pas aussi efficacement organisée qu'elle ne l'est?

Et maintenant, voici la question. Nous croyons, par exemple, que l'Union soviétique aura plus de respect pour l'Ouest dans la conjoncture du moment, l'OTAN étant organisée fondamentalement selon sa conception actuelle. Nous croyons que les discussions sur le désarmement, si elles doivent assurer quelque amélioration, seront plus fructueuses si l'Union soviétique se rend compte qu'elle a affaire à des pays à l'esprit pacifique qui sont organisés pour agir en collaboration et sont capables de donner suite aux positions qu'ils adoptent.

Il existe une divergence d'opinion, mais je pense qu'il est fallacieux de croire que nous pourrions améliorer les relations est-ouest en abandonnant tout simplement le concept d'une force intégrée ou d'une structure de commandement intégré dans l'OTAN.

Je pense qu'il y a eu une grande amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest. Nous désirons que cela continue; nous ne voulons pas la guerre; nous voulons attendre le point où nous aurons des relations de plus en plus étroites et une compréhension plus sûre avec le monde communiste. Cependant, au stade actuel de la marche des événements internationaux, nous croyons qu'il existe une solide raison de maintenir l'OTAN dans sa présente forme d'organisation militaire, sous réserve des modifications dont on conviendra à la suite de l'examen qui aura lieu. Tout cela ne nous a pas empêchés de faire exactement la sorte de chose que vous avez recommandée. Des pays particuliers ont de diverses manières (par des voies différentes) accru leurs relations avec le monde communiste. Le Canada, nonobstant sa participation à l'OTAN, a eu des relations croissantes avec des pays communistes de l'Europe de l'est, en commençant par la Pologne à la fin de la guerre. Nous avons un commerce considérable avec certains de ces pays. Nous sommes présentement à étudier avec deux pays de l'Europe de l'est l'établissement de relations commerciales. Si nous parvenons à obtenir d'eux le genre de reconnaissance de notre attitude en ce qui touche les revendications que leur font les ressortissants du Canada, nous pourrions peut-être procéder à l'établissement de relations diplomatiques avec la Roumanie, par exemple.

Il y a eu amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest, nonobstant l'existence de l'OTAN. Notre détermination de voir l'OTAN maintenue dans sa présente structure fondamentale ne signifie pas que nous ne pouvons pas améliorer ces relations. Je pense que nous aurons une meilleure chance si nous sommes forts en ce sens que si nous nous permettions d'être séparés ou de manquer de coordination.

M. NESBITT: Vu le fait que le ministre vient de mentionner une chose de grand intérêt, je me demande si M. Brewin me permettrait de poser une question?

M. BREWIN: Je n'ai plus qu'une seule question, si vous permettez, et je sais que j'ai retenu une assez bonne somme de temps. Je désirerais en quelque sorte résumer mon interrogatoire en posant la question suivante au secrétaire d'État aux Affaires extérieures: n'y a-t-il pas une troisième ligne de conduite? Nous pouvons être en désaccord avec l'idée de la France de faire cavalier seul et d'avoir des accords de défense non coordonnée, mais une autre chose, laquelle je pense serait aussi mauvaise, serait l'immobilisation de l'OTAN dans son état actuel, sans aucun changement. A ce sujet, je me demande si je ne pourrais pas faire un dernier appel au ministre pour lui demander de nous donner une idée claire de certaines des initiatives que pourrait prendre le Canada pour modifier la structure de l'OTAN et pour nous adapter à la situation parce que la « guerre froide » en Europe diffère totalement de ce qu'elle était auparavant. Les attitudes qui convenaient alors ne conviennent plus maintenant. N'y a-t-il aucune initiative dans le domaine du désarmement ou des accords politiques que puisse prendre le Canada en tant que membre de l'OTAN pour nous empêcher de faire cavalier seul, comme l'a suggéré la France, ou allons-nous tout simplement nous en tenir à la même ligne de conduite que nous avons suivie dans le passé? J'aimerais votre opinion sur ces questions en des termes aussi précis que possible.

● (10.40 a.m.)

M. MARTIN (*Essex-Est*): Eh bien, je pense que cela est assez juste. Je ne pense pas que notre attitude à l'égard de ces questions ne soit en aucune façon restreinte du fait de notre participation à l'OTAN ou à la structure militaire intégrée.

L'OTAN est une organisation d'États qui prônent la liberté et l'une des conséquences de ce fait est que notre nation ne sera pas empêchée de suivre sa propre politique extérieure.

Maintenant, il est assez évident que, si l'on est pour participer à une alliance et si l'on est pour adopter une attitude sur un aspect particulier de politique étrangère (à moins que cette alliance ne soit vide de sens), on n'est pas pour passer outre aux engagements fondamentaux qu'on a pris envers cette alliance. Si chaque nation participante de l'alliance devait suivre sa propre voie, en ignorant complètement les autres, l'alliance ne pourrait que se désintégrer. Je suppose que c'est là l'une des raisons pour lesquelles les 14 pays de l'OTAN ont été quelque peu troublés par la soudaineté de la décision de la France.

Quant à la question du désarmement, le Canada n'adopte pas de position particulière. J'espérerais que la présente année nous apporte quelque progrès vers la conclusion d'un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires. L'attitude des Soviétiques à l'inauguration du groupe de 18 puissances à Genève faisait entrevoir une note d'optimisme.

Nous avons présenté un projet d'entente sur la non-prolifération et nous en avons discuté avec nos associés dans l'OTAN. Les États-Unis et la Grande-Bretagne, principales puissances nucléaires de l'OTAN, doivent naturellement, si nous sommes pour parvenir à quelque chose en la matière, être reconnus comme ayant une position dont on a dûment tenu compte non pas dans le sens que nous devons nous rendre à leur opinion, mais dans le sens que, si nous sommes pour avoir une entente sur la non-prolifération, nous devons reconnaître que nous ne pouvons pas l'obtenir à moins qu'ils n'y participent activement. A la Commission de désarmement des 18 nations, nous avons appuyé la position de l'Ouest sur la non-prolifération proposée par les États-Unis. Toutefois, nous considérons que nombre d'améliorations pourraient être apportées à l'entente proposée par les principales puissances de l'Ouest. Si nous pouvons en venir à un accord à

partir de leur projet d'entente avec l'Union soviétique, nous espérons que ceci signifiera un grand pas en avant et nous continuerons de faire connaître nos propres idées quand l'occasion se présentera.

Ces questions sont très complexes et l'on ne peut y trouver de solution du jour au lendemain. Il faut parfois pour en arriver à certaines clauses d'un accord procéder à pas de tortue; mais si nous pouvons nous entendre de quelque façon que ce soit au sujet de la non-prolifération, nous aurons fait beaucoup de progrès.

Dans un autre secteur, comme je l'ai déjà dit, nous n'avons pas hésité à déclarer, bien avant que l'idée en fut acceptée par d'autres pays, que nous devrions transiger avec les États communistes, avoir avec d'importantes relations commerciales et y établir des missions diplomatiques sans nous soucier de ce que font nos alliés. Ceci n'a d'aucune façon affaibli notre position. Nous sommes même allés plus loin en déclarant qu'il était souhaitable, sous réserve de conditions précédemment mentionnées, de s'entendre avec les pays-membres du Pacte de Varsovie. Nous tentons de promouvoir de plus en plus de contacts avec l'Union soviétique. Par exemple, nous serons heureux d'accueillir cet été la personnalité soviétique la plus importante jamais venue au Canada. Il s'agit de M. Polyanski un membre influent du gouvernement de l'URSS. Quant à moi, j'espère être en mesure d'accepter l'invitation que m'a faite M. Gromyko de visiter son pays. D'autres ministres se sont déjà rendus en Union soviétique et nous attachons de plus en plus d'importance à ces contacts. Dans le même ordre d'idées, nous avons, à titre de membre de la Commission internationale de surveillance et de contrôle, eu des contacts étroits avec la Pologne. Ce sont là des régions où le Canada, en dehors de ses obligations comme membre de l'OTAN, cherche à agir de la façon la plus compatible avec la poursuite de la paix mondiale.

Votre question semblait indiquer, du moins c'est mon interprétation, que le Canada ne prend aucune initiative; que parce que nous sommes membres de l'OTAN nous nous sentons emprisonné par nos obligations envers cet organisme aussi bien que par notre voisinage immédiat avec les États-Unis et croyons ne pouvoir rien faire sans avoir au préalable consulté nos alliés. C'est, selon moi, ce qu'impliquait votre question, monsieur Brewin.

M. BREWIN: Je crois, monsieur Martin, que vous vous repliez trop sur la défensive.

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est possible, mais je veux établir aussi clairement que possible—et je ne dis pas cela parce que je suis actuellement le porte-parole officiel du gouvernement canadien: ceci était vrai sous le régime qui nous a précédés et sera vrai dans le cas de tout gouvernement canadien—que le Canada fixe, établit lui-même sa propre politique étrangère. Ceci ne veut pas dire que nous ne tenons pas compte des positions de nos amis membres d'une alliance. C'est sûr que nous en tenons compte, mais en nous fondant sur notre intérêt national, tout come c'est le cas pour toutes les grandes puissances et pour les États-Unis qui tiennent compte de l'attitude de leurs alliés. Ainsi en est-il de notre position vis-à-vis des Soviétiques et de celle des membres du Pacte de Varsovie à l'égard du gouvernement de Moscou. Mais j'abuse peut-être de votre question. Peut-être n'avez vous pas dit que nous n'avons pas une politique autonome. Mais vous sembliez impliquer que nous ne semblons pas prendre d'initiatives dans ces régions. Alors j'affirme qu'en autant que nous pouvons le faire, nous prenons des initiatives.

M. BREWIN: Peut-être devrais-je clarifier ce que je voulais dire. Je songeais à des initiatives telles que la modification de la structure de l'OTAN, la nature même de l'OTAN et sa position en Europe et la nécessité de l'adapter aux nouvelles situations. C'est ce à quoi je réfèrais quand je parlais d'initiatives canadiennes.

M. HARKNESS: N'est-il pas vrai que l'OTAN a été l'objet de constants ajustements depuis sa création en 1949, particulièrement du point de vue d'arrangements d'ordre militaire ou de nature semblable?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Sûrement. Il se produit constamment certains ajustements. Mais, et j'ai toujours à l'esprit la question de M. Brewin, nous au Canada—et c'est notre position—aurions bien aimé qu'on accepte notre proposition visant à procéder à un sérieux examen de la situation de l'Alliance. Nous espérons tous que la situation dans laquelle nous a placés la décision française nous permettra d'étudier les changements que nous jugeons désirables dans la structure de l'OTAN.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous une question, monsieur Faulkner?

M. FAULKNER: J'aimerais que M. le ministre nous donne des précisions sur le dernier point qu'il a soulevé. Jusqu'ici on a insisté sur le changement de structures. En même temps que ces modifications de structures, a-t-on considéré les buts et objectifs de l'OTAN, quelle qu'ait été la décision française. Je comprends que des changements de structure impliquent la révision de la structure collective, possiblement le déploiement du personnel militaire, ainsi de suite. Mais que je ferais mien le point soulevé par M. Brewin. Profitons-nous de l'occasion qui nous est offerte pour étudier ou reviser les buts et les objectifs de l'OTAN et, si c'est possible, les rendre conformes, parce que je ne crois pas qu'ils le soient, à la situation politique de l'Europe de 1966.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Voilà! Je puis vous dire tout d'abord que ce que l'on étudie dans le moment, c'est la structure militaire de l'OTAN.

M. FAULKNER: D'accord!

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est sur quoi nous concentrons notre attention. Ceci ne signifie toutefois pas que lorsqu'il y a une réunion par exemple à Bruxelles où lorsque le Conseil de l'OTAN est réuni, ce qui se produit régulièrement, les gouvernements n'expriment pas des points de vue qui dépassent de beaucoup la question des structures, tels que la promotion de la stabilité européenne, la poursuite de la paix en Europe et dans le monde. Il est évident que nous abordons ces questions. Nous devons établir en tenant compte de notre diplomatie individuelle des objectifs de politique étrangère qui permettront, nous l'espérons, qu'un jour nos puissions revenir à l'esprit de la Charte des Nations Unies dont l'OTAN est issu. C'est ce que je veux dire quand je formule l'espoir que nos ententes avec ceux dont l'idéologie diffère de la nôtre rendront moins nécessaire la dépendance des alliances militaires. C'est vers cela que tendent nos efforts. Peut-être songez-vous à l'Article II?

M. FAULKNER: En effet.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il ne fait aucun doute qu'on n'a pas utilisé l'Article II comme nous l'aurions voulu. Pour bien comprendre ce que sont les objectifs de l'OTAN, il faut se rappeler les circonstances qui ont suscité sa création. Nous

nous étions joints aux États-Unis et nous espérons que cet organisme prendrait des décisions politique internationales satisfaisantes mais qu'il pourrait par des sanctions militaires faire respecter ces décisions. Cependant, le fait est qu'aux premiers temps de l'ONU, l'Union soviétique adopta ce que je considère avoir été une attitude intransigeante à l'égard de l'Article XLII de la Charte. Les puissances occidentales se trouvèrent membres d'une organisation mondiale qui ne pouvait, face à la force militaire que l'URSS avait développée, garantir leur sécurité. C'est pourquoi M. Louis St-Laurent et le sénateur Vandenberg proposèrent la création d'une alliance défensive qui serait conforme au sens de l'Article LII de la Charte, alliance qui aurait le pouvoir de faire ce que l'ONU, nonobstant ce qu'on attendait d'elle, se trouvait incapable de faire. J'espère que par des efforts nationaux individuels et par des efforts collectifs, il nous sera possible d'améliorer la situation en Europe et dans le monde et qu'un jour nous pourrons nous passer de l'OTAN, parce qu'alors, les Nations Unies nous suffiront. Voilà l'objectif que se fixe la diplomatie canadienne et je suis convaincu que cet objectif est celui de tous les membres de l'Alliance, y compris la France.

M. NESBITT: Monsieur le président, il y a une question que je voudrais poser au ministre, relativement au sujet qui a été mentionné, notamment les réclamations de citoyens canadiens, originaires d'Europe centrale—et je pense particulièrement aux Canadiens polonais. Comme vous le savez, des arrangements ont été conclus et depuis quelque temps déjà pour ce qui est d'indemniser un certain nombre de personnes devenues citoyens canadiens pour des biens meubles ou immeubles saisis ou expropriés par le gouvernement de Varsovie.

M. GROOS: Monsieur le président, avez-vous une liste de ceux qui désirent poser des questions? Je suis ici depuis quelque temps déjà et l'on ne m'a pas donné la chance de poser une question à M. le ministre.

Le PRÉSIDENT: Sur la liste, j'ai M. Thompson, M. Foy, M. Groos, M. Faulkner, M. Pilon et M. Nesbitt. J'espère que les prochaines questions seront brèves.

M. NESBITT: Ma question concernait un point soulevé par le ministre. J'aimerais savoir si le ministre peut nous dire ou en sont à l'heure actuelle les négociations relatives au versement de compensations du gouvernement polonais à des citoyens canadiens.

M. MACDONALD (*Rosedale*): Monsieur le président, il me semble que ceci n'est pas rattaché au problème de l'OTAN que nous sommes en train de discuter.

M. NESBITT: Mais le ministre lui-même en a parlé.

M. MACDONALD (*Rosedale*): Pas spécifiquement; il s'y est référé en passant seulement. Mais il me semble que vous demandez une réponse précise à ce moment et ceci sort des cadres de ce que nous sommes en train de discuter.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je serais heureux d'en parler mais, peut-être...

M. NESBITT: Vous pourriez en traiter une autre fois.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui, j'aimerais aller aux informations pour savoir où en sont les négociations et je me ferai un plaisir de vous tenir au courant.

M. THOMPSON: Monsieur le président, je me demande s'il serait très utile que je pose les questions que j'avais en vue si je tiens compte de l'attitude défensive du ministre à l'égard des questions que lui a posées M. Brewin. Mais j'aimerais faire précéder mes questions de quelques commentaires et je serai aussi bref que possible.

Le sujet que nous débattons ici tourne autour du fait que la France a agi d'une façon imprévue. Mais le geste qu'a posé la France avait été prémédité depuis déjà plusieurs années et je pense que ce type d'action était inévitable. Nous disons que c'était inattendu uniquement parce que nous n'étions pas préparés à y faire face. Le ministre a déclaré que notre problème en est un de «structure militaire» mais je ne crois pas qu'il ne soit pas ça. Il a dit très clairement l'autre jour qu'il avait déjà jugé nécessaire de réviser toute la structure même de l'OTAN. Ce qui me préoccupe, c'est que nous avons tendance à nous satisfaire du «statu quo» aussi longtemps que tout est calme et qu'il n'y a pas de conflits. Et ces initiatives que nous sommes censés prendre ne semblent pas se concrétiser ni même se transformer en actes précis. A l'heure actuelle, le geste de la France a provoqué une situation critique. C'est ce qu'a dit le ministre en termes non équivoques. Il a déclaré que le retrait de la France de l'OTAN peut nuire à l'Europe centrale. D'autre part, il paraît prêt à admettre qu'il n'y a rien à faire et que nous devons nous accommoder de l'état de choses actuel et là nous parlons en termes de «bases» et de «pipelines» en dollars et en cents. C'est présentement nécessaire mais il me semble que le Canada peut encore tenter de trouver une alternative qui permettrait d'aboutir à une étude approfondie et à longue portée de l'avenir de l'Alliance atlantique.

● (11 h. a.m.)

Je suis d'accord avec le ministre quand il affirme que nous établissons notre propre politique étrangère: je crois que ceci a été clairement établi. Toutefois, ce qui m'inquiète n'est pas tellement de savoir qui détermine notre politique mais plutôt comment on l'établit et de quelle sorte d'initiative elle est le produit. Je ne crois pas que la «diplomatie» et le fait d'être de «bons garçons» puissent remplacer le manque de décision, d'action ou même de convictions.

Je crois, monsieur Martin, que vous occupez aujourd'hui une position unique à l'intérieur de l'OTAN. Je pense que vous avez acquis la confiance du gouvernement français. Je crois aussi que les États-Unis, en dépit du fait qu'ils ont durci leur attitude à l'égard de l'OTAN, respectent la position officielle du gouvernement canadien tout autant que le rôle que vous jouez dans vos efforts pour faire accepter cette position.

J'aimerais, cependant, entendre de vous quelques mots rassurants plutôt que seulement des observations d'ordre général, à l'effet que nous ne nous contentons pas d'assister aux réunions du Conseil; que nous tentons d'exercer une influence en ce qui a trait à la France et que nous profitons de cette circonstance particulière pour provoquer une complète réévaluation du rôle de l'Alliance.

Nous parlons de transférer nos bases en Belgique; nous admettons l'inévitabilité de cette situation. Je me demande si nos troupes en Europe doivent être aussi nombreuses qu'elles le sont présentement. Je pense que notre influence auprès des 13 autres pays membres de l'Alliance est quelque chose de très important et j'aimerais savoir—comme c'est sûrement le cas pour tous les

membres du comité—si nous essayons de faire quelque chose plutôt que nous contenter de vouloir régler une crise et de rétablir le «status quo». Ne sommes-nous pas membres d'un groupe de nations éprises de liberté mais nous ne préservons pas cette liberté en nous installant confortablement sur nos sièges et en laissant survenir les événements. Je sais qu'il est difficile d'en venir à une entente mais il me semble qu'il y a une position que devrait adopter le Canada. Nous devrions prendre l'initiative en nous attaquant non seulement à ce problème immédiat provoqué par la décision de Paris mais l'autre problème que constitue le rôle futur que doit assumer l'OTAN. Il ne s'agit pas de rejeter le passé; il est même agréable de montrer en rétrospective les réalisations de l'Alliance. Nous sommes d'accord pour déclarer que l'OTAN a joué un rôle très important. Mais la tendance qu'accuse présentement l'Alliance ne correspond pas nécessairement aux besoins futurs. C'est pourquoi, face à cette situation actuelle, j'aimerais apprendre du ministre—ce qui accroîtrait notre confiance—que le Canada fait plus que simplement tenter de poser des cataplasmes ici et là, mais fait l'impossible pour s'attaquer résolument au problème.

Mes questions rejoignent donc les déclarations de M. Brewin. J'aimerais donc que le ministre me dise si lui-même ou le gouvernement vont entrer en scène avant la réunion du Conseil.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Quelle scène?

M. THOMPSON: je veux parler de la situation que nous affrontons à la suite de la décision française. Sommes-nous en relations avec le gouvernement français? Tentons-nous d'influer sur la formule qui serait acceptable aux pays-membres avant que ne débute la réunion du Conseil?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il semble y avoir un malentendu. J'ai bien écouté votre intéressante déclaration.

M. CHURCHILL: Il ne faudrait pas nous abreuver de compliments: nous sommes ici pour entendre le ministre, étudier ses déclarations et non pour nous féliciter mutuellement.

M. THOMPSON: Je n'adresse pas de compliments; j'essaie tout simplement d'obtenir que le ministre cesse de tourner en rond et d'en venir aux faits.

M. CHURCHILL: Vous avez dit qu'il exerçait beaucoup d'influence auprès de la France et des pays-membres de l'OTAN: rien de ce que j'ai entendu jusqu'ici ne le prouve.

M. THOMPSON: Ce que je lui demande est ceci: exerce-t-il une influence car cela m'inquiéterait s'il ne le faisait pas.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Comme l'a dit M. Thompson et je l'ai moi-même déclaré à M. Faulkner, nous devons nous rendre compte que ce qui fait ici l'objet de la discussion est un problème qui touche l'organisation militaire de l'Alliance.

M. THOMPSON: Mais ce problème n'est-il pas symptomatique d'un problème beaucoup plus sérieux?

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est évident, mais ce problème est néanmoins très sérieux et il implique, comme les questions de M. Harkness l'indiquent, l'examen d'une série d'arrangements impliquant des dépenses sur une période de 17 ans et des considérations vitales pour le maintien de notre sécurité nationale. Un gouvernement responsable doit poursuivre ses objectifs avec la plus grande prudence et c'est ce que nous essayons de faire. Laisser entendre que parce que ce problème est venu nous ne nous intéressons pas aux autres problèmes est

injuste. Vos propos et l'emphase que vous leur avez donnée m'a fourni l'occasion que je voulais.

Vous avez demandé où en sont nos relations avec la France. J'ai déjà déclaré, bien avant que survienne ce problème, que sans la France, l'OTAN ne serait plus ce que ceux qui l'ont créé voulaient qu'elle soit. Je suis heureux de constater l'importance qu'ont accordée à ce fait dans de récentes déclarations des porte-parole du gouvernement américain. Dans nos déclarations publiques, dans nos négociations privées qui se poursuivent présentement, nous faisons l'impossible pour que le règlement auquel nous en arriverons éventuellement satisfasse la France autant qu'il est possible de la satisfaire en dépit de sa récente décision. Que l'OTAN en tant qu'organisme ou que des membres individuels de l'OTAN cherchent ou ne cherchent pas à exercer, dans un secteur plus vaste, leur influence en vue d'un règlement du problème de l'Europe qui est, de fait, le problème Est-Ouest, cela n'a rien à voir avec le problème particulier dont nous débattons.

Et puisque vous avez posé la question, sachons honnêtement admettre que les principaux obstacles qui empêchent un règlement en Europe de l'Est, sont d'une part, l'occupation continue de l'Allemagne de l'Est par les forces soviétiques et la répugnance que met le gouvernement soviétique à permettre au peuple allemand de décider par lui-même du problème de la réunification. C'est là un fait qu'affronte quotidiennement la population est-allemande et tout comme elle, nous devons nous montrer patients. Je puis vous assurer que cette situation cause du souci à tous les membres de l'Alliance. Nous devons nous assurer, et ceci fait partie de notre diplomatie canadienne, qu'il n'y aura pas d'affaiblissement de l'OTAN au point de susciter pour l'Europe elle-même et conséquemment pour le Canada, de très sérieux problèmes.

Nous ne songeons pas à résoudre ce problème de l'Allemagne ou tout autre problème, par la force. La seule autre voie actuellement envisageable—c'est-à-dire, comme le propose l'Union soviétique d'acquiescer à la division actuelle de l'Allemagne, empêchera l'Europe d'accéder à la stabilité. Nous devons demander au gouvernement français de songer sérieusement—et il est sûr qu'il y songe—aux conséquences que cela impliquerait pour la collectivité européenne si l'on ne garde pas présent à l'esprit le problème allemand. Je vous demande de penser à ce que seraient les effets d'une insurrection populaire qui pourrait provoquer un conflit majeur en un affrontement Est-Ouest. Nous devons accepter de vivre avec le problème d'une Allemagne divisée et d'une Europe divisée tant qu'une solution acceptable aux deux camps ne sera pas trouvée. Ce serait nous leurrer que d'espérer voir se dissiper soudainement nos divergences avec le monde communiste. Il n'y aura pas de solutions instantanées aux problèmes politiques majeurs qui continuent de diviser les peuples.

La France et les autres membres de l'OTAN sont heureusement tout à fait d'accord pour ne rechercher qu'une amélioration graduelle. Une telle amélioration, espérons-le, fera éventuellement naître une situation où les problèmes auxquels jusqu'ici aucune solution ne semblait possible pourront sembler moins insolubles. Les pays européens, on le sait, sont très directement impliqués. A mesure qu'il sera possible de s'attaquer directement à ces problèmes, j'espère que ces États européens pourront eux-mêmes jouer un rôle dans leur solution. Nous voulons voir l'Europe participer davantage à sa propre organisation défensive mais l'Europe comme nous-mêmes devons nous montrer pratiques face aux problèmes militaires que nous devons affronter.

Le gouvernement français a fait connaître que la France désire continuer de faire partie de l'Alliance après 1969. Il a manifesté son désir de faire des arrangements pour une liaison avec le commandement de l'OTAN, ce qui permettrait une action militaire commune en cas de conflit. Cependant, il est malheureux que le geste posé par la France en se retirant du commandement et des mécanismes de contrôle en France ait créé pour l'Alliance certains problèmes immédiats que nous devons résoudre, comme je l'ai dit à M. Faulkner, si l'on doit maintenir la force défensive de l'OTAN. Sans une organisation défensive adéquate qui servirait au maintien de la stabilité en Europe, il n'y a pas de point d'appui solide à partir duquel on puisse établir une politique des règlements en Europe.

Dans les premiers jours de l'OTAN, nous devons mettre tous nos efforts à l'organisation de la défense qui était nécessaire. Cette situation permit d'améliorer beaucoup les relations est-ouest au cours de la décennie suivante, et cette amélioration se poursuit. Cependant, ce que j'essaie d'établir c'est que je ne crois pas que cette tendance continue à moins d'avoir un OTAN fort, à ce moment-ci. Nous devons être certains que la décision du gouvernement français ne l'affaiblisse pas. Face aux problèmes dont la solution reste à trouver, il y a, je suppose, une tendance naturelle à ignorer les progrès accomplis. Nous n'avons qu'à comparer le climat actuel à celui d'autrefois. Il y a quinze ans, Staline vivait encore et l'Union Soviétique menaçait l'Europe entière. Il y a quinze ans, les premiers contacts est-ouest importants furent ébranlés par le soulèvement hongrois. Il y a cinq ans, la crise de Berlin atteignait son plus haut point. Aujourd'hui, quoique l'Europe soit encore divisée, nous ne sommes plus en temps de crise. N'oublions pas que cette atmosphère s'est maintenue en dépit de la guerre au Viet-Nam. On doit en attribuer le mérite en partie à l'OTAN. Je pense que nous devons avoir confiance, en considérant cet arrière-plan, que l'organisation défensive efficace, loin d'être un obstacle au développement des bonnes relations avec les pays du bloc soviétique, peut, en fait, favoriser de meilleures solutions. Ce sera notre affaire de nous assurer que toutes nouvelles mesures de l'OTAN soient conformes à ces normes—ce qui est essentiel si nous voulons progresser vers un règlement définitif en Europe.

M. THOMPSON: Monsieur le président, qu'on me permette seulement d'ajouter que si ce qu'a exposé le ministre est vrai—et je l'accepte comme vrai—il me semble que nous sommes en temps de crise et que cette crise vient du geste unilatéral de la France. Le ministre a dit que nous devons demander à la France si elle a réfléchi aux implications totales de son geste sur la défense de l'Europe en relation avec les objectifs de l'Alliance. Ma question se formule ainsi: le demandons-nous à la France? Il y a eu un entretien entre les ministres des Affaires extérieures d'Allemagne et de France au cours des derniers jours. Y a-t-il eu quelque tentative du Canada pour démontrer à la France ce fait même que le ministre vient de nous exposer?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Évidemment.

M. THOMPSON: Vous parliez des pays européens qui jouent un rôle plus direct. Les consultons-nous?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je n'ai pas dit que cela les concernait plus mais puisqu'il y a une disposition de leur part, en particulier de la part du gouvernement français, à jouer un plus grand rôle dans la défense de l'Europe,

c'est quelque chose que l'on devrait encourager. Je ne crois pas que l'on doive s'attendre, par exemple, à ce que le Canada continue toujours son aide à la défense de l'Europe.

Je ne crois certainement pas que nous soyons arrivés au moment de réduire nos obligations mais il n'est que naturel de mettre l'accent sur l'importance de la plus grande participation européenne possible à la défense de l'Europe. Cependant, nous devons reconnaître que la défense de l'Europe est aussi notre défense. Nous consultons le Gouvernement français continuellement par l'intermédiaire de leur mission au Canada et de mes propres contacts avec le Ministre français des Affaires extérieures. Je me suis fait un devoir de le rencontrer au moins deux fois par année, sans compter les séances de l'OTAN.

Nous sommes en contact continu l'un et l'autre. Notre position et nos vues à ce sujet sont bien connues du Gouvernement français et nos discussions avec la France sont très franches et cordiales.

Je suppose que c'est en partie, parce que nous avons beaucoup de citoyens parlant français dans notre pays, que nous essayons de faire voir à nos collègues ces considérations, touchant la politique française, que nous croyons importantes de noter. Je ne veux pas mettre plus d'accent qu'il ne faut sur le rôle de l'intermédiaire. M. Churchill a déjà dit que durant la guerre le Canada a joué un rôle important en interprétant l'opinion britannique aux États-Unis, et je pense qu'il y a des situations où le Canada peut aider, et où le Canada aide, en essayant de faire le pont entre la France et les autres pays y compris le nôtre.

M. THOMPSON: Je ne veux pas faire perdre plus de temps au Comité mais je poserai une question au ministre—vu la crise qui s'est produite à la suite du geste de la France, et je crois que nous sommes d'accord la-dessus—à savoir si, dans les négociations au cours de la prochaine réunion du Conseil, au sujet des changements affectant la structure de l'établissement militaire, il a l'intention d'entreprendre une consultation directe avec le Gouvernement français, avant la réunion du Conseil, ou encore avec n'importe lequel des gouvernements des 13 puissances qui sont plus ou moins d'accord avec le Canada à ce sujet dans un effort pour essayer de convaincre la France?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Nous avons des consultations présentement.

M. THOMPSON: Je parle de contact direct avec les Ministres des Affaires extérieures.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui, il y a des consultations auxquelles nous participons.

M. FOY: Monsieur le président, on a répondu à un grand nombre de mes questions mais si on me permet un ton plus léger, je me demande si le ministre pourrait nous parler du déménagement de l'OTAN, ce qui est chose très intéressante. Je me demandais si le ministre pourrait décrire les problèmes qui pourraient être soulevés par les différents membres de l'OTAN. Y aurait-il conflit d'opinions au sujet de l'endroit et a-t-on des idées précises à ce sujet? Pourriez-vous nous donner une idée du problème?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Nous n'avons pas une idée bien précise de l'endroit où le commandement suprême des Forces Alliées (SHAPE) ou le Conseil devraient être situés. Nous considérons ce problème mais nous n'avons pas de décision finale à ce sujet.

● (11.20 a.m.)

On discute de cela chaque jour par l'intermédiaire de nos représentants au Conseil et, évidemment, les positions prises par nos représentants au Conseil sont celles que prend le Gouvernement. Mais il y a un certain nombre de faits préliminaires que nous devons connaître avant de prendre les décisions. En premier lieu, quels pays seraient prêts à recevoir le Conseil, ou seraient prêts à recevoir le Commandement suprême des forces alliées (SHAPE)? Quels pays pourraient fournir le terrain d'opération nécessaire aux forces armées qui sont présentement déployés en France? Ce sont des questions de faits que l'on est en train d'examiner et il ne s'est pas encore écoulé assez de temps. Cela prendra des mois.

M. FOY: Y aurait-il avantage à ce que l'organisation considère la possibilité de s'établir dans une contrée non-membre, en vertu d'ententes à long terme?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je n'ai jamais entendu parler de cette suggestion. Je dirais, tout de go, qu'elle me semble pour le moins inhabituelle.

M. GROOS: Monsieur le Président, j'espère qu'il est significatif que la France, qui a dénoncé la plupart des ententes militaires de l'OTAN, ou de l'Alliance Nord-Atlantique, n'a pas dénoncé l'Alliance elle-même. Sûrement, cela laisse la porte ouverte pour donner suite à quelques-unes des orientations économiques et politiques de l'Alliance Nord-Atlantique qui n'ont pas été jusqu'ici l'objet de propositions; et ces orientations, je pense, deviennent peut-être de plus en plus importantes.

Je ne sais pas si vous partagez ce point de vue. . .

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je le partage.

M. GROOS: J'aimerais entendre vos observations à ce sujet. De mon côté, je supporte la position de notre Gouvernement qui reconnaît ce qui est, je pense, de toute évidence, le résultat inévitable du geste posé par la France. Je ne dirai pas que j'accepterais que cela doive demeurer inévitable; mais avec l'administration actuelle, je crois qu'il est très important de garder les lignes de communication ouvertes.

Je suis très intéressé à quelques-uns des détails de l'aide-mémoire du 10 mars, particulièrement à ce que l'on peut lire aux paragraphes 6, 10 et 11. Les Français considèrent la liaison que l'on devrait établir entre le commandement français et le commandement de l'OTAN et, au paragraphe 10, ils parlent des conséquences pratiques de leur changement de politique; et au paragraphe 11, ils parlent des installations militaires qui pourraient être mises à la disposition du Gouvernement du Canada, sur le territoire français, en cas de conflit.

J'ai porté une très grande attention aux problèmes que discutaient les six ou sept groupes spécifiques dont vous avez parlé et je n'ai pas trouvé un groupe qui étudiait les détails dont je vais parler.

Je pense aux ententes conclues entre les pays de l'OTAN et qui ont donné une telle force à l'Alliance, et je pense, en particulier à la normalisation de l'équipement et à sa comptabilité. Ce sont toutes des questions militaires, mais toutes les situations militaires qui pourront continuer d'exister, à l'avenir, en vertu de ces ententes, devront se poursuivre, je présume, en vertu de quelque convention diplomatique. C'est une question au sujet de laquelle le Canada devra établir avec les Français quelques règlements fondamentaux. Il me semble, vu l'indication du sérieux de l'intention des Français, que nous devrions avoir quelques règlements fondamentaux qui permettraient que si le Canada ou

l'Alliance avait à se défendre, les Français en particulier seraient capables de coopérer avec les autres membres de l'Alliance, leur équipement étant compatible, et ainsi de suite.

Je crois aussi, qu'il est très important que nous soyons au courant des sous-structures déjà installées en France. Ce sont les questions militaires mais jusqu'à ce que le côté diplomatique ait établi les règlements de base, nous ne pourrions pas obtenir beaucoup d'aide à leur sujet.

J'allais demander: Pouvez-vous nous dire quelle est la position du Canada, au sujet de ces questions, dans nos négociations avec la France?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Pas maintenant.

Tout d'abord, ces questions sont traitées par les groupes de travail numéro 1 et numéro 3 dont j'ai parlé à M. Harkness. Le premier traite des conséquences militaires du retrait des forces Françaises du commandement de l'OTAN et le troisième traite de la question de la continuation de la participation française au programme des sous-structures et des installations terrestres de la défense aérienne. (NADGE. *Air Defence Ground Environment*). Les considérations que vous avez mises de l'avant comme il convenait, et qui sont des questions militaires, seront traitées par les groupes de travail. Ils prendront beaucoup de temps. Parmi les questions à traiter il y a l'usage de l'espace aérien français, la nature des ententes à conclure entre l'Allemagne et la France au sujet des deux divisions militaires en Europe—et la question des communications.

M. GROOS: Il me semble, monsieur le président, que nous sommes dans une position particulière ici puisque n'étant pas sur le continent européen, les communications sont aussi vitales pour nous que pour les États-Unis.

M. MARTIN (*Essex-Est*): En effet.

M. GROOS: C'est un problème auquel les autres partenaires de l'OTAN ne donneront pas autant d'attention; mais c'est quelque chose dont nous devons être très certains.

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est très vrai et très important.

M. ALLMAND: Dans votre témoignage du 4 avril 1966, à la page 15, avant-dernier paragraphe, en discutant les implications des gestes posés par le gouvernement français, vous avez dit:

La perte nette en forces disponibles pour l'OTAN, selon le retrait annoncé, quoique significatif, ne sera pas trop sérieux, en particulier si l'on peut s'entendre pratiquement pour le maintien de troupes françaises en Allemagne...

Depuis cette date on nous a rapporté que les Allemands veulent demander le retrait des troupes françaises d'Allemagne. Je voudrais savoir si ces rapports sont exacts et si ce fait n'accroît pas le sérieux de la situation?

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'ai dit à plusieurs reprises ce matin et j'ai dit il y a à peine quelques moments que ce qui arrive aux deux divisions françaises en Europe et au personnel aérien en Allemagne fait maintenant le sujet d'une discussion entre les Ministres des Affaires extérieures de France et de l'Allemagne de l'Ouest. En plus de cela il existe un comité des trois puissances travaillant sur les implications de ce problème. La décision qui sera prise à la fin sera prise par le Conseil de l'OTAN tout entier.

Je crois qu'on aurait tort de dire que les Allemands veulent voir les Français quitter l'Allemagne. Je suis certain que ce n'est pas le cas. Mais l'entente pour la continuation de leur présence doit être élaborée de façon compatible à l'OTAN et aux intérêts sécuritaires de l'OTAN.

M. KLEIN: Monsieur Martin, le geste de la France pourrait-il être la cause que les autorités de l'OTAN donnent des armes nucléaires à l'Allemagne de l'Ouest, et si c'est le cas, quelle serait la position du Canada et ce fait serait-il considéré comme une menace pour la France?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Si nous étions en session secrète, je pourrais répondre un peu plus longuement.

On discute présentement de la question d'une part de la planification nucléaire à un comité des ministres de la défense. Il y a eu des propositions en faveur d'une plus grande part de la stratégie nucléaire—propositions comme celle de la MLF (Force de frappe multilatérale).

M. KLEIN: Serait-ce une menace pour la France?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne crois pas; mais quand je dis «Je ne crois pas» je rapporte ma réponse à votre question.

M. KLEIN: Quelle serait la position du Canada si l'on soulevait la question de la remise d'armes nucléaires à l'Allemagne de l'Ouest, étant donné la position de la France dans l'OTAN?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Bien, comme je l'ai déjà dit, s'il s'agissait d'une session privée, je me sentirais libre de traiter cette question.

M. CHURCHILL: J'ai deux questions à poser au Ministre, et je ne me permettrai pas un discours, comme certains membres du Comité l'ont fait.

Lorsqu'il arriva que le Ministre fut quelque peu ému par la suggestion faite par M. Brewin à l'effet que l'on ne prenait pas d'initiative, il fut plutôt fier d'avancer que le Canada faisait des pressions très fortes, dans le domaine du désarmement, contre la prolifération des armes nucléaires. Je me demande si les autres pays participant aux conférences sur le désarmement ne pourraient pas interpréter la chose comme étant le summum de l'hypocrisie, vu que ce gouvernement ne négocie pas pour se départir des armes nucléaires?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je suis certain, monsieur le président, que, vu le très important sujet que nous discutons, cette question est posée de façon constructive, et que c'est l'intention...

M. CHURCHILL: Je me suis demandé pourquoi vous aviez tant de fierté à présenter ce point de vue particulier. Peut-être ne voulez-vous pas répondre à cette question.

Voici ma deuxième question: Vu la réévaluation de la situation de l'OTAN, le Ministre des Affaires extérieures a-t-il discuté avec le Ministre de la Défense nationale une modification de nos engagements là-bas, lesquels seraient moins coûteux que le plan actuel en vertu duquel nous devons déménager une partie du personnel de nos forces armées? Le Canada n'a-t-il pas ici une occasion d'utiliser la mobilité que le Ministre de la Défense nationale nous a affirmé être disponible, et au lieu de garder outremer les familles du personnel de nos forces armées, nous pourrions déplacer nos forces depuis le Canada vers des positions en Allemagne ou ailleurs à intervalles de deux mois? Cela économiserait la dépense de garder les familles outremer et, en même temps, nous ferait tenir nos engagements et conserver notre force militaire dans l'organisation de l'OTAN.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Bien, vous dites «Pourrions-nous?». Évidemment que la réponse est que nous le pouvons. Cependant nous étudions toute une série de questions corrolaires. Mais je dois insister sur le fait que quels que soient les changements effectués nous n'aurions pas besoin, j'espère, de prendre des mesures qui contribueraient à diminuer l'intérêt nord-américain dans les problèmes de la défense de l'Europe à ce moment-ci.

M. CHURCHILL: Je ne veux pas que le Ministre laisse cet avancé au procès-verbal parce que ce n'est pas du tout ce que j'ai suggéré. Dans ma question, j'ai dit que nous maintiendrions nos effectifs selon nos engagements militaires...

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je n'ai pas dit que vous aviez fait cette suggestion, monsieur Churchill. Je n'ai fait que dire que j'étais d'accord avec vous pour que nous étudions cette question et sur le fait que nous étudierons ce problème. Mais j'espérais qu'en disant cela je ne donnerais pas l'impression que nous avons adopté une position qui aurait pour résultat les conséquences dont j'ai parlé il y a un moment.

A la page 17 de mon texte j'ai dit ce qui suit:

Inévitablement, très bientôt, notre attention sera retenue par les conséquences immédiates du geste posé par la France. Mais nous ne perdrons pas de vue le besoin qu'a l'OTAN de s'ajuster selon les changements de circonstances depuis la signature de l'Alliance. En effet, les modifications que le geste posé par la France rendra nécessaires dans les ententes militaires existantes fourniront les occasions, comme je l'ai dit plus tôt, dont nous avons l'intention de nous servir pour étudier avec nos alliés les possibilités d'améliorer la structure de l'OTAN et de voir comment l'Alliance pourrait se développer à la longue et aussi étudier quelles réductions et quelles économies on pourrait faire sans réduire l'efficacité de l'organisation ou de notre contribution...

Je n'affirmais pas que vous faisiez ces suggestions avec l'idée de nuire à notre efficacité.

M. CHURCHILL: Puis-je poser une dernière question supplémentaire? Nous devons envisager le déplacement de deux bases aériennes de la France à un autre endroit. Ne pourrions-nous pas considérer la possibilité d'une économie dans les sous-structures en faisant des arrangements pour le transport rapide par voie aérienne du personnel nécessaire à l'administration de ces deux bases lorsqu'elles seront déménagées, plutôt que nous en tenir à ce qui se faisait autrefois, et qui était nécessaire à ce moment-là, à savoir le maintien des familles et des dépendants avec nos forces.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Évidemment nous le pourrions; et nous étudierons cette question. Je ne suis pas en bonne posture pour dire quel sera le résultat de l'étude.

M. CHURCHILL: Je demandais si vous aviez consulté le ministre de la Défense nationale. Vous pourriez obtenir de lui une réponse meilleure que celle que j'obtiendrais.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Nous sommes toujours en consultation, comme vous le savez, vous, un ancien et distingué ministre de la Défense nationale.

Le PRÉSIDENT: Sont-ce là toutes les questions au sujet de l'OTAN?

M. WALKER: Au second chapitre du livre sur l'OTAN, on dit qu'il s'agit d'un traité ou d'une alliance pour la défense des pays signataires, mais que l'on fait

aussi appel à la coopération sur les plans politique, économique, social et culturel. A-t-on établi le coût, en dollars, ou si vous voulez l'investissement, divisé selon ces sphères d'activité en vue de montrer la contribution du Canada dans ces domaines? Par exemple, est-ce dix pour un en faveur des dépenses à des fins militaires ou, disons, huit pour la contribution à des fins militaires et deux pour les domaines économique et social? Je crois qu'il serait plus utile pour moi de connaître ces faits. Et aussi, je voudrais savoir s'il y a un changement de tendances dans l'affectation de nos dollars pour l'Alliance. Ces quatre champs d'action m'intéressent et je suis intéressé à connaître les placements du Canada dans ces domaines.

● (11:40 a.m.)

M. MARTIN (*Essex-Est*): Bien, au sujet des questions militaires, quelques-unes de ces choses sont confidentielles. Je vous ai donné la part du programme infrastructural financé en commun; je vous ai donné les pourcentages. Maintenant, au sujet des domaines économique et culturel la situation se résume dans le fait que l'OTAN s'est développé essentiellement en une organisation de défense militaire.

M. WALKER: Je sais.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le Canada a toujours penché du côté de la coopération économique. En fait nous sommes responsables de l'inclusion de l'article 11 et nous avons pensé qu'en plus de l'objectif de la coopération économique. Nous nous sommes toujours plaints de la carence dans ce domaine et nous n'avons jamais perdu l'occasion d'exprimer nos regrets devant le manque de progrès dans le développement de la coopération économique à l'intérieur de l'OTAN. Mais je dois dire que depuis l'établissement d'un autre organisme, l'OCDE, on a développé une forme de coopération économique parmi les pays membres de cette organisation lesquels sont tous européens à l'exception du Japon. Il y a dans l'OCDE une bonne part des mesures de coopération économiques envisagées par l'article 11.

Bien entendu, pour les choses culturelles, l'organisation internationale de l'UNESCO prévoit des accords et il en est de même pour les arrangements bilatéraux existants entre certains pays membres de l'OTAN. Par exemple, récemment, le Canada a conclu une entente avec la France et nous considérons la possibilité d'ententes analogues avec d'autres pays. Bien entendu, il y a une coopération continue sur le plan politique au conseil de l'OTAN. Chaque année il y a deux rencontres des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN et une fois par année au moins, une rencontre des ministres de la Défense nationale. En plus de cela nous tenons une conférence au niveau ministériel avec les États-Unis, chaque année, et cette conférence porte sur des questions de politique extérieure et d'échanges économiques. Mentionnons encore la rencontre annuelle avec les ministres américains, portant sur la défense et des sujets connexes. En plus de cela, il y a le groupe parlementaire États-Unis-Canada. Nous avons maintenant un groupe parlementaire Canada-France, constitué en septembre dernier et plus particulièrement le groupe parlementaire de l'OTAN dont nous faisons partie. Voilà quelques-uns des moyens utilisés par les divers membres de l'organisation dans le but de promouvoir la coopération sur le plan politique.

M. WALKER: Alors je comprends que le coût en dollars pour le Canada, pour les choses se rapportant directement à l'Alliance—et je ne parle pas des associations à l'intérieur de l'Alliance—pour ce qui touche les politiques de

coopération militaire, est de pratiquement 100 p. 100 de notre contribution totale, en dépit du fait que nous souhaitons qu'il en soit autrement aujourd'hui: et d'autres termes, la majeure partie des sommes que nous plaçons dans l'Alliance va au programme de coopération militaire plutôt qu'à tout programme ou projet du domaine économique ou d'autre domaine. Est-ce un énoncé correct?

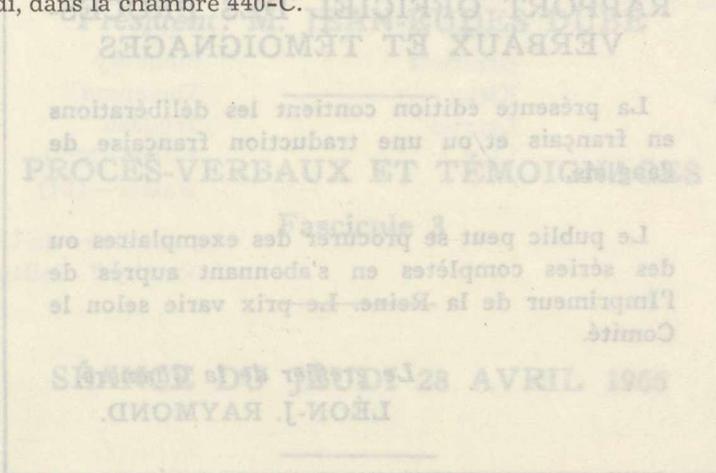
M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est juste.

Le PRÉSIDENT: Si vous avez terminé, monsieur Walker, il est maintenant 11 h. 45. Les membres du Comité désirent-ils que nous discussions la situation au Viet-Nam ou préfèrent-ils un ajournement immédiat? Peut-être désirez-vous que nous fassions une pause. Vos commentaires s'il vous plaît.

M. CHURCHILL: Je crois qu'il serait préférable d'ajourner.

M. NESBITT: Monsieur le président, l'avant-midi a été long pour le ministre. Il est 11 h. 45. Il y a conflit de comités pour plusieurs membres. Je crois que nous avons fait du très bon travail au sujet de l'OTAN.

Le PRÉSIDENT: Alors il y aura réunion du comité directeur à deux heures cet après-midi, dans la chambre 440-C.



Concernant le  
Budget principal du ministère des Affaires extérieures  
pour l'année 1966-1967

TÉMOIN:

L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

ROGER DURANEL, M.S.C.  
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE  
OTTAWA, 1966

3300-1

coopération multilatérale de pratiquement 100 par 100 de notre coopération totale en dépit du fait que nous sommes actuellement en retard dans le domaine de la coopération multilatérale. Les sommes que nous plaçons dans l'Alliance pour l'organisation de coopération multilatérale sont en grande partie destinées à des projets économiques ou à des projets de coopération bilatérale. Il y a eu un certain nombre de projets de coopération bilatérale qui ont été financés par l'Alliance. Il y a eu également un certain nombre de projets de coopération multilatérale qui ont été financés par l'Alliance. Il y a eu également un certain nombre de projets de coopération multilatérale qui ont été financés par l'Alliance.

M. WALKER: Alors je comprends que le coût en matière de coopération multilatérale est rapporté directement à l'Alliance et que ce n'est pas des associations à l'intérieur de l'Alliance pour ce qui touche les politiques de coopération multilatérale. Je comprends également que le coût de la coopération multilatérale est rapporté à l'Alliance et que ce n'est pas des associations à l'intérieur de l'Alliance pour ce qui touche les politiques de coopération multilatérale.

## RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

*Le greffier de la Chambre,*  
**LÉON-J. RAYMOND.**

Il y a eu un certain nombre de projets de coopération multilatérale qui ont été financés par l'Alliance. Il y a eu également un certain nombre de projets de coopération multilatérale qui ont été financés par l'Alliance. Il y a eu également un certain nombre de projets de coopération multilatérale qui ont été financés par l'Alliance.

M. WALKER: Alors je comprends que le coût en matière de coopération multilatérale est rapporté directement à l'Alliance et que ce n'est pas des associations à l'intérieur de l'Alliance pour ce qui touche les politiques de coopération multilatérale.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DES

**AFFAIRES EXTÉRIEURES**

*Président: M. JEAN-EUDES DUBÉ*

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 3

SÉANCE DU JEUDI 28 AVRIL 1966

Concernant le  
Budget principal du ministère des Affaires extérieures  
pour l'année 1966-1967

TÉMOIN:

L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1956

COMITÉ PERMANENT

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Jean-Eudes Dubé

Vice-président: M. W. B. Nesbitt

et Messieurs

|                      |          |                          |
|----------------------|----------|--------------------------|
| Allmand              | Forest   | Macquarrie               |
| Asselin (Charlevoix) | Foy      | McIntosh                 |
| Basford              | Groos    | Pilon                    |
| Brewin               | Harkness | Stanbury                 |
| Chatterton           | Klein    | Thompson                 |
| Churchill            | Laprise  | Trudeau                  |
| Faulkner             | Lind     | Wadds (M <sup>me</sup> ) |
|                      |          | Walker—(24)              |

La secrétaire du Comité,  
Dorothy F. Ballantine.

SEANCE DU JEUDI 28 AVRIL 1956  
D'ONMAY J. NOEL

Concernant le

Budget principal du ministère des Affaires extérieures  
pour l'année 1956-1957

TÉMOIN:

L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

## ORDRES DE RENVOI

Le LUNDI 25 avril 1966

Il est ordonné,—Que le nom de M. Lind soit substitué à celui de M. Macdonald (*Rosedale*) sur la liste des membres du comité permanent des Affaires extérieures.

Attesté.

*Le Greffier de la Chambre des communes,*  
LÉON-J. RAYMOND.

Présents: MM. Allmand, A. Dube, Faulkner, Forest, Harkness, Lapsis, Neabitt, Pilon, Thompson et Trudeau (15).

Aussi présents: L'hon. Paul Martin, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. Du ministère des Affaires extérieures: M. M. Cadieux, sous-secrétaire, M. R. E. Collins, sous-secrétaire adjoint.

M. Allmand attire l'attention sur une erreur qui s'est glissée dans le fascicule 2 des Procès-Verbaux et Témoignages. M. Brown attire l'attention sur deux autres erreurs qui se trouvent dans le même fascicule. Le Comité décide que toutes trois soient corrigées.

Le président donne lecture du deuxième rapport du Sous-Comité du Programme et de la procédure, qui se lit comme il suit:

Votre sous-comité du programme et de la procédure se réunit le jeudi 21 avril 1966. Présents: MM. Dube (président), Brown, Macdonald (*Rosedale*), Neabitt et Thompson.

Votre Sous-Comité étudie la proposition voulant qu'un demande à M. Eric Butler, écrivain et conférencier australien en visite à Ottawa, de se présenter devant le Comité, pour y être interrogé au sujet de la Rhodésie, pays d'où il est arrivé récemment.

Votre Comité est unanime à recommander que:

- a) Étant donné que le Comité n'a pas terminé le témoignage du Ministre, aucun autre témoin ne soit entendu en ce moment, et
- b) Qu'une fois l'interrogatoire du Ministre terminé, il se réunisse de nouveau pour décider quelles autres personnes seront convoquées pour porter témoignage sur des questions déterminées.

Sur la motion de M. Neabitt, avec l'appui de M. Faulkner, le rapport est adopté.

Le Comité reprend l'étude du crédit 1<sup>er</sup> des crédits du ministère des Affaires extérieures, 1966-1967.

Le Ministre est interrogé au sujet du Viet-nam, y compris les secours médicaux, d'autres secours économiques fournis par le Canada, y compris les

ORDRES DE RENVOI

Le Lundi 28 avril 1898

Il est ordonné—Que le nom de M. Lind soit ajouté à celui de M. Macdonald (Rosbald) sur la liste des membres du comité permanent des Affaires extérieures.

Attesté

LEON J. RAYMOND

Président: M. Jean-Eudes Dubé

Vice-président: M. W. B. Nesbitt

et Messieurs

|                      |          |                          |
|----------------------|----------|--------------------------|
| Allmand              | Forsyth  | Macquarrie               |
| Asselin (Charlevoix) | Foy      | McIntosh                 |
| Barford              | Grace    | Pilon                    |
| Brewin               | Harkness | Stanbury                 |
| Chatterton           | Klein    | Thompson                 |
| Churchill            | Laprise  | Trudeau                  |
| Faulkner             | Ling     | Waddy (M <sup>re</sup> ) |
|                      |          | Walker—(24)              |

La secrétaire du Comité,  
Dorothy F. Ballantine.

## PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 28 avril 1966

(4)

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à dix heures moins le quart du matin, sous la présidence de M. Dubé.

*Présents:* MM. Allmand, Asselin (*Charlevoix*), Brewin, Churchill, Dubé, Faulkner, Forest, Harkness, Laprise, Macquarrie, McIntosh, Nesbitt, Pilon, Thompson et Trudeau (15).

*Aussi présents:* L'hon. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures. *Du ministère des Affaires extérieures:* M. M. Cadieux, sous-secrétaire; M. R. E. Collins, sous-secrétaire adjoint.

M. Allmand attire l'attention sur une erreur qui s'est glissée dans le fascicule 2 des *Procès-Verbaux et Témoignages*. M. Brewin attire l'attention sur deux autres erreurs qui se trouvent dans le même fascicule. Le Comité consent que toutes trois soient corrigées.

Le président donne lecture du *deuxième rapport du Sous-Comité du programme et de la procédure*, qui se lit comme il suit:

Votre sous-comité du programme et de la procédure se réunit le jeudi 21 avril 1966. *Présents:* MM. Dubé (*président*), Brewin, Macdonald (*Rosedale*), Nesbitt et Thompson.

Votre Sous-Comité étudie la proposition voulant qu'on demande à M. Eric Butler, écrivain et conférencier australien en visite à Ottawa, de se présenter devant le Comité, pour y être interrogé au sujet de la Rhodésie, pays d'où il est arrivé récemment.

Votre Comité est unanime à recommander que:

- a) Étant donné que le Comité n'a pas terminé le témoignage du Ministre, aucun autre témoin ne soit entendu en ce moment; et
- b) Qu'une fois l'interrogatoire du Ministre terminé, il se réunisse de nouveau pour décider quelles autres personnes seront convoquées pour porter témoignage sur des questions déterminées.

Sur la motion de M. Nesbitt, avec l'appui de M. Faulkner, le rapport est adopté.

Le Comité reprend l'étude du crédit 1<sup>er</sup> des crédits du ministère des Affaires extérieures, 1966-1967.

Le Ministre est interrogé au sujet du Viet-nam, y compris les secours médicaux, d'autres secours économiques fournis par le Canada, y compris les

chances de convoquer une nouvelle conférence de Genève, les consultations avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ainsi que les fonctions et le personnel de la Commission internationale de contrôle.

A midi et vingt-cinq, le Comité, sur la motion de M. McIntosh, s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

*Le secrétaire suppléant du Comité,*

Hugh R. Stewart.

Présents: MM. Almond Asselin (Cherbourg), Brewin Churchill, Dobb, Faulkner, Forest, Harkness, Laprise, Macgavran, McIntosh, Nesbitt, Pilon, Thompson et Trudeau (18).

Aussi présents: L'hon. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Du ministère des Affaires extérieures: M. M. Cadieux, sous-secrétaire; M. R. E. Collins, sous-secrétaire adjoint.

M. Almond attire l'attention sur une erreur qui s'est glissée dans le fascicule 2 des Procès-Verbaux et Témoignages. M. Brewin attire l'attention sur deux autres erreurs qui se trouvent dans le même fascicule. Le Comité consent que toutes trois soient corrigées.

Le président donne lecture du deuxième rapport du Sous-Comité du programme et de la procédure, qui se lit comme il suit:

Le Sous-Comité du programme et de la procédure se réunira le jeudi 21 avril 1966. Présents: MM. Dujé (président), Brewin, Macdonald (Rosedale), Nesbitt et Thompson.

Le Sous-Comité étudie la proposition voulant qu'on demande à M. Eric Butler, écrivain et conférencier canadien en visite à Ottawa, de se présenter devant le Comité, pour y être interrogé au sujet de la Rhodésie, pays d'où il est arrivé récemment.

Le Comité est unanime à recommander que:

- a) Étant donné que le Comité n'a pas terminé le témoignage du Ministre, aucun autre témoin ne soit entendu en ce moment; et
- b) Qu'une fois l'interrogatoire du Ministre terminé, il se réunisse de nouveau pour décider quelles autres personnes seront convoquées pour porter témoignage sur des questions déterminées.

Sur la motion de M. Nesbitt, avec l'appui de M. Faulkner, le rapport est adopté.

Le Comité reprend l'étude du crédit de des crédits du ministère des Affaires extérieures, 1966-1967.

Le Ministre est interrogé au sujet du Viet-Nam, y compris les secours médicaux, d'autres secours économiques fournis par le Canada, y compris les

## TÉMOIGNAGES

JEUDI 28 avril 1966

● (9.45 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Monsieur Allmand, vous avez une correction à apporter?

M. ALLMAND: Oui, c'est une correction que je voudrais faire au procès-verbal des dernières délibérations, à la page 69. J'ai posé une question qui, au bas de la page, est mise au nom de M. Pilon.

Le PRÉSIDENT: Elle devrait être mise à votre nom?

M. ALLMAND: Oui, monsieur le président.

M. BREWIN: Le procès-verbal, au milieu de la page 55, me fait déclarer à M. Martin ces mots: «Je suppose que vous n'êtes pas du tout d'accord», alors que j'ai dit sauf erreur: «Vous êtes tout à fait d'accord». Je ne crois pas, cependant, que la réponse de M. Martin en soit grandement modifiée.

Ensuite, à la page 57, à la dixième ligne à partir du bas, on me fait dire: «D'un seul côté de l'affaire, pourriez-vous dire si, parmi les différentes idées qui ont cours à propos de l'amélioration de l'organigramme de l'OTAN et en prévision de l'avenir . . . vous songez à des négociations Est-Ouest avec l'OTAN, qui ressembleraient à celles que prévoit le plan NADGE.» Je ne sais pas au juste ce qu'est ce plan et je voulais parler du plan Rapacki, non du plan NADGE. J'aurais peut-être dû employer ces deux derniers mots, mais j'en ignore le sens.

M. MARTIN: Le sigle NADGE est l'abréviation de «North American Defence Ground Environment», mots qui désignent une subdivision de l'OTAN. Les mots corrects sont «plan Rapacki».

Le PRÉSIDENT: Approuvons-nous unanimement les deux corrections de M. Brewin. Approuvé.

J'ai en mains le deuxième rapport du Sous-Comité du programme et de la procédure, qui se lit comme il suit: (*voir procès-verbal*).

L'un de vous propose-t-il d'approuver le rapport du sous-comité du programme et de la procédure?

M. Nesbitt propose, avec l'appui de M. Faulkner, que le rapport du sous-comité du programme et de la procédure soit approuvé.

Proposition agréée.

Le Comité reprendra maintenant l'étude des crédits du ministère des Affaires extérieures, 1966-1967. A notre dernière réunion, nous étions en train d'interroger le Ministre à propos de l'OTAN et, je crois, nous avons terminé cet interrogatoire. Les deux autres questions d'actualité soulevées par le Ministre étaient celles du Viet-nam et de la Rhodésie. Consentez-vous à ce que nous abordions maintenant la première?

M. MACQUARRIE: Considérant que les remarques du Ministre, lors de la discussion de l'OTAN au cours de la dernière réunion du Comité, auraient donné

lieu à des opinions défavorables, je me demande, monsieur le président, s'il aimerait avoir l'occasion de faire quelque autre déclaration ou de s'étendre sur les renseignements, il saura quel est celui dont je veux parler, je suppose.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Voulez-vous parler du malentendu qui s'est produit lors de la dernière réunion?

Non, je crois qu'il a été réglé à la Chambre des communes. A mon avis, aucune des déclarations faites au sein du Comité ne justifie l'exposé qu'on en a fait.

M. NESBITT: J'aurais quelques questions à poser au sujet du Viet-nam. Au cours des derniers débats en Chambre qui se rapportaient aux Affaires extérieures, plusieurs députés ont alors demandé au Ministre si le Gouvernement allait ou non envoyer au Sud Viet-nam des secours médicaux d'un genre ou d'un autre. Le ministre pourrait-il nous fournir des renseignements plus clairs à cet égard?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui, monsieur Nesbitt. Je dirais que le Ministère dispose, pour fournir des secours au Viet-nam Sud, d'une somme d'environ 1,500,000 dollars, somme qu'il a augmentée de quelque 500,000 dollars, il y a peut-être une année. Naturellement, nous nous soucions de faire tout notre possible en matière d'aide extérieure envoyée à ce pays, mais en général la guerre qui fait rage au Viet-nam divisé nous a empêché d'en envoyer autant que nous l'aurions aimé. En plus de l'aide qui est disponible, en matière de secours d'aide extérieure . . .

M. NESBITT: Excusez-moi, monsieur Nesbitt, voulez-vous parler d'aide économique?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui. L'aide extérieure peut prendre des formes variées, celle de subventions, celle d'aide technique ou celle de programmes déterminés, comme celle de l'aide médicale. De plus, il va sans dire que le Canada s'est engagé, conjointement avec les États-Unis et d'autres États, à exécuter le plan de mise en valeur du bassin du Mékong.

Relativement à votre question précise, nous avons déjà approuvé une dépense de 130,000 dollars, consacrée à construire et à installer un petit hôpital appelé clinique anti-tuberculeuse de Quang Ngai. Ce projet nous a été proposé par le docteur A. Vennema, conseiller médical canadien que nous avons envoyé au Viet-nam. Nous sommes en train de prendre des mesures financières et administratives à cette fin, et nous espérons le mettre à exécution sous peu. Lors de nos plans futurs, nous n'oublierons pas que ce projet, qui a des attaches avec l'hôpital provincial de Quang Ngai, pourrait servir de noyau à d'autres plans d'aide médicale canadienne dans cette région.

Ajoutons que, comme vous le savez, on a demandé au docteur Gingras, de Montréal, spécialiste bien connu en matière de réadaptation physique, de se rendre à Saïgon et de rédiger un rapport, à soumettre aux autorités canadiennes et vietnamiennes, sur la création d'une clinique de réadaptation pour enfants. Je regrette de dire qu'après plusieurs semaines de réflexion, le Viet-nam n'a guère approuvé la proposition Gingras. Il a opiné que la clinique devrait servir à soigner seulement des patients de l'extérieur, non des patients de l'extérieur et de l'intérieur à la fois, comme c'était l'idée du docteur Gingras.

Ce centre de réadaptation a donné lieu à une autre difficulté, relative à l'emplacement du centre projeté. Le docteur Gingras avait en premier lieu choisi un certain bâtiment, mais le Vietnam n'a pas pu le mettre à notre disposition, comme nous l'avons appris récemment. Il y avait une seconde possibilité, celle d'insérer notre projet dans le centre national actuel de réadaptation. Le Vietnam nous propose maintenant de la faire entrer dans le cadre de l'ensemble militaire actuel de réadaptation. Il en résulterait certaines difficultés, car le bâtiment offert semble être réservé aux forces militaires. On s'attendrait à ce que notre projet, suivant les premiers plans, coûterait près de 500,000 dollars la première année, puis 300,000 par an jusqu'à ce qu'on puisse, dans 3 ou 5 ans, céder les installations au gouvernement vietnamien. Je puis dire que ces frais ont été très fortement majorés. J'ignore si nous allons pouvoir faire en sorte que l'idée du docteur Gingras en matière de réadaptation gagne du terrain. De toute façon, ce n'est pas à nous de prendre les décisions essentielles.

De plus, nous avons mis en réserve un certain nombre de services hospitaliers d'urgence destinés à la défense passive du Canada, et qui pourraient rapidement être mis à la disposition du Vietnam. C'est là un genre de projets qui est spécialement en faveur au Vietnam et dans d'autres pays. Dans chacun de ces services, il y a les fournitures et le matériel militaires requis pour soigner jusqu'à 200 patients, et notamment des tables d'opérations, des appareils de radiographie, des salles de réception et de premiers soins, et des sources d'électricité.

Tous ces objets n'ont pas encore été envoyés au Vietnam, mais nous sommes en train d'étudier la question de savoir si cette offre serait acceptable ou non. Les frais par service hospitalier sont estimés à environ 70,000 dollars. Nous estimons pouvoir rendre disponibles une dizaine de ces services hospitaliers. Mais le Comité comprendra facilement qu'étant donné l'état de confusion qui règne au Vietnam, on doit s'attendre à mainte difficulté pour réaliser de tels projets d'aide extérieure.

On nous a demandé aussi d'étudier la question de fournir au Vietnam une ou plusieurs équipes médicales, et nous avons fait savoir que nous étions disposés à le faire. Nous aimerions pouvoir envoyer à ce pays un genre d'équipes composées de 3 médecins et d'un personnel de 12 aides, y compris les infirmiers et les techniciens médicaux. Le coût d'une telle équipe serait en gros de 400,000 dollars par an. Nous avons manifesté notre intérêt en cette affaire, mais là encore nous n'avons pu obtenir la permission voulue et prendre les dernières mesures nécessaires pour entreprendre ce projet.

Comme je l'ai dit, nous comptons faire des préparatifs importants en vue de la création d'une clinique antituberculeuse. Nous avons aussi déclaré au gouvernement du Viet-nam que nous lui prêterions volontiers aide sous la forme de l'impression et de la distribution de manuels, dont le besoin est urgent, je veux parler de l'édition de 460,000 exemplaires d'un manuel d'études sociales, destiné aux écoles vietnamiennes. Au Canada, l'édition de tels livres coûterait probablement plus d'1,500,000 dollars. Nous aimerions participer à ce travail. L'Australie, elle aussi, est disposée à faciliter une entreprise semblable. Mais nous n'avons pas encore pris les dernières disposition à cette fin.

M. NESBITT: La déclaration du Ministre me pousse à lui poser une ou deux questions. Les services hospitaliers dont il a parlé, et qui coûteraient environ 70,000 dollars chacun, seraient-ils mis à la disposition du pouvoir civil ou du pouvoir militaire ou de tous les deux?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Elles seraient à l'usage des civils. Nous n'avons pas étudié la question de fournir une aide militaire d'un genre ou d'un autre, ce que, d'ailleurs, on ne nous a pas demandé.

M. NESBITT: Le Ministre estime donc que tout hôpital ou tout service hospitalier serait destiné uniquement aux civils vietnamiens, mais non au personnel militaire des États-Unis, de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande qui pourrait avoir besoin de soins médicaux.

M. MARTIN (*Essex-Est*): On ne nous a jamais demandé de fournir ce genre d'aide.

M. NESBITT: Le gouvernement n'aurait jamais l'intention d'offrir une telle aide?

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est cela.

M. CHURCHILL: Puis-je demander un supplément d'informations là-dessus? Par service hospitalier, entendez-vous le matériel seulement, ou aussi le personnel?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il pourrait y avoir aussi un personnel.

M. CHURCHILL: Sera-t-il composé de Canadiens?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui.

M. CHURCHILL: Seraient-ils préposés à la direction?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Tout dépend des dispositions prises. Nous ne nous opposerions pas du tout à ce que les médecins canadiens travaillent avec des médecins vietnamiens.

M. HARKNESS: Les 70,000 dollars que coûte selon vous chaque service hospitalier sont les frais faits pour le personnel, n'est-ce pas?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui, les frais du projet rentreraient dans les sommes accordées pour notre aide extérieure.

M. HARKNESS: Lits, appareils et tout le reste?

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'ai fait savoir aussi aux autorités que nous aimerions leur fournir une aide qui fait grandement besoin, sous la forme d'une clinique pour les malades souffrant du glaucome.

M. NESBITT: Le Ministre estime-t-il que le rôle du Canada dans la Commission internationale de contrôle serait mis en danger par toute aide militaire que nous pourrions mettre à la disposition du personnel militaire, celui des États-Unis, du Vietnam-Sud ou d'autres pays, tels que la Corée-Sud, les Philippines et l'Australie?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je préfère dire simplement qu'on ne nous a pas demandé de fournir ce genre de soins médicaux au personnel militaire.

M. NESBITT: Le ministre croit-il que, si le Canada prêtait une telle aide au Vietnam, notre rôle dans la Commission de contrôle serait de ce fait mis en danger, ou du moins pourrait l'être?

M. MARTIN (*Essex-Est*): A mon avis, cela dépendrait grandement des conditions dans lesquelles l'aide est prêtée et d'autres circonstances.

M. NESBITT: Si le Canada devait prêter une telle aide médicale, le Ministre croit-il que nos amis des États-Unis, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande pourraient se trouver quelque peu encouragés quand nous leur prouvons que le sort de leurs forces armées au Vietnam nous tient un peu à cœur?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je crois qu'actuellement les États-Unis, aussi bien que d'autres pays, s'intéressent surtout aux efforts politiques que le Canada pourrait faire, à titre de membre de la Commission internationale de contrôle, pour contribuer à la conclusion d'une paix négociée.

M. NESBITT: Il en est peut-être ainsi, monsieur le ministre, mais ne pensez-vous pas que le défaut de secours envoyés par le Canada aux forces américaines au Vietnam, a soulevé bien des critiques contre notre pays aux États-Unis. Il se peut que celles-ci ne soient pas toutes justifiées, mais ne croyez-vous pas qu'une aide médicale tout au moins et peut-être une partie du personnel médical militaire, tels que médecins et...

● (10.00 a.m.)

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je crois qu'il est impossible de faire en sorte que le seul but de la politique étrangère soit d'éviter les critiques. Je ne crois pas pouvoir répondre plus amplement. Je ne crois pas savoir qu'on critique vertement le Canada à ce sujet. Mais je sais fort bien que le Gouvernement des États-Unis et d'autres Gouvernements s'intéressent aux efforts faits par le Canada et d'autres pays pour chercher à aboutir à une paix négociée.

M. NESBITT: C'est là sans doute un côté très important de la question. Je crois savoir que le Canada appuie dans ses grandes lignes la conduite américaine au Vietnam. Ne pensez-vous pas que la tâche des Américains se trouverait quelque peu facilitée si nous leur fournissions tout au moins un certain encouragement visible et extérieur, ainsi qu'un appui moral sous la forme d'un personnel qui pourrait contribuer à donner des soins aux blessés des forces armées?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Voici deux ou trois fois que nous ressasons le même sujet. Il est inutile à mon sens de m'étendre là-dessus.

M. NESBITT: Il me reste encore une question à poser. Au dire du Ministre, il s'est produit certaines difficultés administratives pour obtenir des locaux et des emplacements destinés à l'aide médicale (services hospitaliers, etc.). Mais continue-t-on d'étudier la question d'envoyer au Vietnam un petit navire-hôpital, qu'il serait facile de localiser, puisqu'on pourrait le mettre au mouillage dans un port?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Nous avons étudié l'idée d'un navire-hôpital en matière non seulement du Vietnam, mais aussi de l'aide extérieure en général. C'est là une proposition qui ne nous satisfait pas au point de vue pratique.

M. NESBITT: Monsieur le ministre aurait-il l'obligeance de nous en donner la raison? N'est-il pas vrai que le Gouvernement de Bonn doit envoyer un navire-hôpital, nommé sauf erreur *Heligoland*?

M. MARTIN (*Essex-Est*): L'Allemagne de l'Ouest a-t-elle décidé d'envoyer ce navire?

M. NESBITT: L'ambassade d'Allemagne m'a informé que la construction de l'*Heligoland*, navire de 3,000 tonneaux, sera achevée au début de l'automne prochain, et qu'il fera voile alors pour le Vietnam, avec son personnel médical.

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est une chose que j'ignorais.

M. NESBITT: J'y ai pensé en estimant qu'on pourrait peut-être poursuivre l'étude de la question; ayant une certaine expérience...

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ferai volontiers en sorte qu'on y voie de nouveau.

M. NESBITT: J'allais dire, monsieur, que l'idée d'un navire-hôpital, comme on l'a constaté il y a quelques années, pourrait être vraiment réalisable.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Sans me souvenir de tous les détails, je sais que, non dans le cadre des affaires du Vietnam, mais afin de prêter secours en matière de santé aux pays qui bénéficient de l'aide extérieure, nous avons étudié un tel projet, mais nous avons pensé qu'il n'était pas réalisable. Les détails du projet m'échappent, mais je chercherais volontiers à me rafraîchir la mémoire là-dessus.

M. NESBITT: J'ai de la peine à saisir que le projet soit irréalisable, surtout quand il s'agit d'un pays où les choses sont serrées comme des anchois, pour ainsi dire.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Les choses de ce genre ont l'air très faciles, mais si l'on se met à chercher à fournir une aide médicale, par exemple, à l'Asie...

M. NESBITT: C'est du Vietman qu'il s'agit présentement.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je me demande pourquoi vous tenez à ce que l'aide fournie prenne la forme d'un navire-hôpital.

M. NESBITT: C'est vous-même, monsieur, qui avez fait remarquer que les autorités vietnamiennes avaient fait des difficultés quand il s'agissait de trouver un emplacement convenable dans le cas d'autres nécessités. Dans le cas d'un navire-hôpital la question ne se poserait même pas, étant donné qu'on pourrait aller mouiller dans un port, puis dans un autre, si bien qu'on pourrait ainsi porter des secours aux civils, aux enfants et à d'autres, là où le besoin s'en fait sentir.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Cela m'étonnerait beaucoup que le projet puisse actuellement se réaliser au Vietman.

M. NESBITT: Il semble que les Allemands ne le pensent pas.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Suivant mes renseignements, eux aussi le pensent. Mais je vais étudier la question.

M. NESBITT: L'ambassade d'Allemagne m'en a informé, hier seulement.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je me souviens qu'à la Chambre nous avons eu un échange de questions et de réponses là-dessus. Je n'ai rien à ajouter.

M. HARKNESS: Monsieur le président, je voudrais maintenant demander seulement quels sont les frais estimatifs totaux de cette aide, militaire et autre, pour l'année financière en cours, relativement au Vietman?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Nous disposons de crédits s'élevant à près de 1,500,000 dollars.

M. HARKNESS: Cette somme est-elle destinée à couvrir les frais de toute aide médicale qui pourrait être envoyée au Vietman et des autres secours économiques?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui, nos crédits suffiraient à fournir d'importants secours médicaux, si nous pouvions obtenir les médecins, l'accord et les immeubles voulus. Nous avons maintenant à peu près trois projets. J'ai fait mention

de deux cliniques contre la tuberculose, dont l'une contre le glaucome qu'il fallait constituer dans cette région.

M. HARKNESS: Vous ayant entendu mentionner les prévisions budgétaires, je me suis demandé quel serait le coût estimatif de tout ce que vous avez mentionné?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il est prévu dans nos crédits . . .

M. McINTOSH: J'ai une question à poser là-dessus. Ces choses prévoient-elles la participation du Canada à la Commission internationale de surveillance?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non, car il s'agit d'une toute différente chose. M. Harkness m'a donné avis il y a quelque temps qu'il entendait soulever ce point. Les dépenses sous ce chapitre sont tout à fait distinctes.

M. HARKNESS: Je reviendrai là-dessus quand nous en aurons l'occasion.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous m'obligeriez, avec plaisir.

M. ALLMAND: Monsieur le président, dans la déclaration que le ministre a formulée le 4 avril dernier, il est dit à la page 24:

La reprise des pourparlers de la Conférence de Genève est et demeure naturellement la fin que nous voulons atteindre et que nous espérons pouvoir commencer. Mais ce n'est pas là le premier pas. Je crains en définitive que si nous essayons de faire le premier pas, nous détruirions au lieu d'établir l'influence qu'on pourrait avoir auprès des intérêts en jeu dans la guerre du Vietnam.

Voici ma question. Vu le manque de progrès à mettre un terme au conflit vietnamien, ou à l'atténuer, quelle influence pourrions-nous détruire en tentant immédiatement de reconvoquer la Conférence de Genève? Il me semble que la Commission internationale de surveillance ayant été impuissante à faire respecter l'entente de 1954 conclue à Genève, et n'ayant fait aucun progrès dans cette voie, nous devrions tenter de convoquer de nouveau la conférence, sans tarder.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je crois, M. Allmand, qu'on saisit mal ici le rôle de la commission et son pouvoir quant à la convocation d'une conférence. Je me demande si je ne pourrais pas placer votre question dans le cadre qui lui convient et tel que je l'entends car elle touche au cœur du problème.

La Commission internationale de surveillance n'a pas été créée dans le dessein de faire respecter l'entente. Tel n'était pas l'objet des organismes de surveillance institués dans l'un ou l'autre des trois pays de l'Indochine. Ces organismes ont été constitués dans le dessein de surveiller et de rapporter jusqu'à quel point les signataires de l'entente se conformaient aux dispositions du cessez-le-feu. Tel était l'unique objet des commissions de surveillance qui ne jouissent ni des pouvoirs ni des moyens de faire respecter l'entente. Elles ont été constituées à titre d'organismes de surveillance chargés de faire rapport sur la façon avec laquelle les puissances signataires—les parties en cause—se conformaient aux prescriptions des ententes intervenues à Genève. C'était là le seul objet des commissions de contrôle. Leur rôle se limite à surveiller et à faire rapport. Le Gouvernement du Canada s'est fortement engagé à réouvrir la

Conférence de Genève dans le dessein de discuter le différend du Vietnam. Mais seuls les coprésidents peuvent convoquer la Conférence, c'est-à-dire les gouvernements du Royaume Uni et de l'Union soviétique qui sont les coprésidents. A deux reprises, avec d'autres, nous avons exhorté les coprésidents de réunir les puissances parties à la conférence de Genève dans le dessein d'étudier la possibilité de mettre fin à la guerre du Vietnam. Mais nous n'avons pu persuader l'Union soviétique à se joindre aux Britanniques dans la convocation d'une telle conférence. M. Wilson, le premier ministre britannique, s'est rendu à Moscou en janvier dernier, a repris le sujet mais sans résultat. Maintenant, le Canada est résolu d'envisager la situation avec réalisme. Même si nous souhaitons la tenue d'une conférence, nous sommes d'avis que la Conférence de Genève n'aura pas lieu dans un avenir prévisible. Je le déplore, mais il en est ainsi; c'est la conclusion à laquelle nous sommes arrivés après des pourparlers avec toutes les parties en cause. On a tenu compte d'un tel facteur dans la proposition que le Canada a faite au gouvernement de la Pologne et à celui des Indes, nos collègues membres de la Commission internationale de surveillance.

● (10.15 a.m.)

M. NESBITT: Y a-t-il eu unanimité au sein des membres de la commission lors d'une telle initiative?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il me faut être juste envers l'Inde et la Pologne à cet égard, puisque nous nous sommes engagés dans un sujet des plus importants. Nous avons reçu—et je le souligne pour qu'il n'y ait pas de malentendu— nous avons reçu la collaboration la plus entière tant de la Pologne que de l'Inde; mais, je le répète, c'est un problème des plus importants, qui ne comporte rien de simple. Revenant à la Conférence, je suis forcé d'admettre qu'il ne conviendrait pas de songer à réunir de nouveau la Conférence de Genève car aucun espoir n'existe de réunir toutes les parties qui pourraient la rendre utile. C'est pourquoi nous avons formulé notre proposition. Le 4 avril j'ai expliqué la conception que nous nous faisons du rôle de la Commission; je ne veux pas répéter ce que j'ai dit, sauf pour préciser que notre intention alors, et notre intention actuelle, n'est pas de convoquer une conférence. A notre avis, notre invitation ne rallierait pas les suffrages requis dans les circonstances actuelles. La position connue des parties est trop opposée pour donner une certaine utilité aux pourparlers que nous pourrions initier. Nos pensées se tournent plutôt vers la possibilité de rapprocher les vues des parties. Dans une situation aussi complexe, aucune formule magique ne saurait amener la cessation immédiate des hostilités et le début des pourparlers. Un tel début repose sur la volonté des parties en cause de négocier. Nulle occasion ne s'offre à des tiers de les inviter à se réunir contre leur gré, en des circonstances qu'elles-mêmes jugent inaptes.

M. ALLMAND: Puis-je poser une question, monsieur Martin? A votre avis, quels sont les pays qui ne répondraient pas à l'invitation de se réunir à la Conférence de Genève?

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Vu l'intérêt que nous portons à une telle proposition, je crois qu'il ne serait pas opportun que j'aie attisé la flamme. Nous tenons des entretiens avec un certain nombre de pays, et je crois qu'il ne servirait de rien de répartir le blâme à l'heure actuelle. Je veux tout simplement dire qu'à l'heure actuelle, dans la mesure où la situation du Vietnam est concernée, je suis assuré que nous n'en sommes pas encore au point où il conviendrait de réunir une telle conférence. C'est pourquoi nous nous évertuons à préciser les positions des parties dans le dessein de trouver un terrain d'entente entre elles, procédé qui demande du temps et de la patience. Mais nous continuerons dans cette voie puisque le progrès exige du temps, même si l'on ne réussit pas la première fois. En diplomatie, les choses ne se passent pas ainsi et d'ailleurs, nous n'avons pas songé qu'elles ne se passeraient pas ainsi. La Conférence de Genève étant souhaitable, je peux simplement ajouter que nos pourparlers se poursuivent et que rien dans les informations recueillies au cours de ces pourparlers nous empêche ou nous dissuade de croire que le temps venu, la commission ne pourra pas accomplir le rôle que nous lui croyons possible. J'ai eu l'occasion de discuter du sujet avec les autorités des Nations Unies et les représentants du gouvernement des États-Unis. J'ai étudié le problème la semaine dernière avec M. Harriman. J'ai eu l'occasion de l'étudier avec l'Union soviétique, avec des porte-parole de l'Inde, la Pologne et d'autres pays. Je suis d'avis en conséquence que la crise fort complexe du Vietnam ne se réglera que par une méthode de la nature de celle que nous envisageons. N'oublions pas que la Commission est le seul organisme qui ait accès direct au gouvernement de Saïgon et à celui de Hanoï. Nul instrument particulier ne nous lie à des négociations. Le sénateur Mansfield a proposé il y a quelque temps la tenue non pas d'une conférence de Genève, mais plutôt d'une conférence des puissances asiatiques et des États-Unis. Nous savons qu'une telle proposition n'est pas acceptable. Aurait-elle été acceptable que nous l'aurions appuyée, mais les deux parties ne l'ont pas reconnue. D'aucuns prétendent que les Nations Unies pourraient réunir les deux parties qui s'opposent; je voudrais bien qu'il en soit ainsi, mais à mon avis tel n'est pas le cas. Nous avons appris de Hanoï que tel n'est pas le cas. Le Secrétaire Général des Nations Unies est lui-même d'avis qu'en temps opportun, les modalités de Genève seront utiles. Nous avons invité un de nos anciens hauts commissaires, M. Chester Ronning, à se rendre à Hanoï il y a six semaines. Il a été bien accueilli, mais je veux souligner qu'il n'y est pas allé à titre de membre de la commission de surveillance. Ces visites ne font pas partie du rôle que nous voudrions confier éventuellement à la commission. Tout ce que je peux dire au sujet de telles visites, à l'heure actuelle, c'est qu'elles tendent à étudier les positions des deux gouvernements du Vietnam, sans l'assentiment desquels, sinon leur entière collaboration, l'œuvre de la commission ne saurait s'accomplir avec succès.

M. ALLMAND : Monsieur Martin, si l'on pouvait convaincre les trois membres de la Commission que la Conférence de Genève est souhaitable, la recommandation des trois coprésidents n'aurait-elle pas une influence considérable sur la

tenus d'une telle conférence? Nous efforçons-nous de convaincre les deux autres membres à cet égard? Quelle est leur attitude? M. Faulkner a demandé si les trois convenaient à l'unanimité qu'une telle fin serait souhaitable.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je regrette qu'à l'heure actuelle je ne puisse pas indiquer quelle est la position de la Pologne ou de l'Inde à ce sujet. Et je crois qu'on ne devrait pas tenter de me faire expliquer quelles sont leurs intentions. Je me suis limité tout simplement à énoncer que le temps n'est pas propice à la tenue d'une Conférence de Genève. Je souhaiterais qu'il en fût autrement. Mais des préparatifs doivent être entrepris: telle est notre tâche à l'heure actuelle. Ce serait chose facile de lancer une invitation aux puissances de convoquer une conférence. Nous l'avons fait alors que nous croyions le temps opportun. D'ailleurs en cela, nous n'avons pas été les seuls puisque d'autres pays ont agi ainsi. Le Commonwealth même l'a entrepris. Je suis convaincu hors de tout doute qu'une exhortation à l'heure actuelle ne servirait pas à faire convoquer la conférence.

M. ALLMAND: En conséquence, la situation ne fera que s'aggraver? Ne pourrions-nous pas trouver de nouveaux moyens pour arriver à un règlement puisque tous les autres n'ont pas réussi?

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est justement ce que je tente de dire depuis quelques minutes. Nous sommes engagés dans ce que nous croyons être la seule modalité efficace pour en venir à un accord à cet égard. Nous avons tenté tous les efforts, recherché des voies de recours, délégué des missions et des intermédiaires de tout genre. Plusieurs autres pays ont entrepris des démarches. Et les États-Unis en janvier dernier ont présenté une résolution au Conseil de Sécurité dans le dessein que les Nations Unies puissent servir d'instrument dans cette affaire. Nous étions d'avis que les États-Unis pouvaient de plein droit porter ce problème devant le Conseil de Sécurité. Mais nous n'avons pas cru que les Nations Unies pouvaient réunir les parties en cause pour la simple raison qu'elles ne sont pas toutes membres de l'organisme et qu'elles ne se plieraient pas à l'invitation. Nous connaissons la position du Secrétaire Général sur le problème, position qui se distingue de celle du Conseil de Sécurité. C'est pourquoi nous avons convenu que la Commission internationale de surveillance, constituée de trois pays qu'appuient différents paliers de l'opinion mondiale, qui jouissent d'une expérience de onze ans en Indochine et ont accès aux capitales des deux pays, pouvait servir efficacement et jouer un rôle bénéfique dans des pourparlers qui aboutiraient à un règlement. Nous avons convenu que les trois pays devaient agir de concert parce qu'un tel rôle exigeait une action commune et non celle de deux pays ou même d'un seul. Mais cela ne veut pas dire que le Canada ne consentirait pas à agir seul; non plus est-ce la prétention que nous ne faisons pas tout en notre pouvoir agissant de nous-même, car tel est bien le cas. Mais le problème est compliqué en raison des intérêts nationaux qui y sont mêlés. J'ajoute que nos pourparlers avec l'Inde et la Pologne concerne le rôle opportun que la commission pourrait jouer en temps opportun.

Le PRÉSIDENT: J'ai, dans l'ordre suivant, MM. McIntosh, Thompson, Faulkner et Brewin. M. Allmand aurait-il fini son interrogatoire que nous

suivons cet ordre, commençant par M. McIntosh. Les députés pourront ensuite poser des questions sur la Commission internationale.

M. McINTOSH: Monsieur le ministre, au cours d'une séance antérieure du Comité, vous avez déclaré que si la politique étrangère du Canada doit avoir son effet, elle doit s'orienter en fonction de l'avenir plutôt que du passé. Je partage cet avis. Toutefois, à titre de Canadien, je crois que nous ne possédons pas assez d'informations sur le conflit dont il est question. C'est là peut-être une des raisons qui nous ont poussés, au cours du débat sur vos prévisions budgétaires, à vous exhorter à publier un Livre Blanc sur le Vietnam. Mais l'histoire m'intéresse aussi et je me demande quel en est l'effet de la situation sur le Commonwealth et particulièrement quant à l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Votre ministère a-t-il pressenti ces deux pays quant à l'intérêt qu'ils portent au conflit? J'irai plus loin. Selon des renseignements qui me sont parvenus, renseignements d'ordre général, la Chine communiste convoiterait le continent australien. Ces renseignements proviennent d'écrits de dirigeants chinois dont certains seraient en possession de copies. Je voudrais savoir si notre ministère est au courant. Je suis d'avis que ces dirigeants favorisent de telles révolutions guerrières, qu'ils leur accordent une aide morale et matérielle. On donne à entendre que la guerre de l'Indochine n'est que le prélude de celle de l'Australie. Pouvez-vous nous donner les renseignements que vous possédez là-dessus ou nous faire part des échanges de vues entre le gouvernement canadien, celui de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Monsieur McIntosh, le 10 juin 1965, j'ai consigné au dossier notre intelligence du problème historique, selon vos propres mots. En janvier, j'ai fait la même chose à la Chambre. Je crois que vous trouverez dans les dossiers du Parlement deux déclarations faites à ce sujet l'an dernier. Et, dans ce Comité même, nous avons profondément étudié le rapport de 1962 de la commission ainsi que le rapport minoritaire présenté en février 1965. Ainsi, nous avons consigné au dossier notre position. Nous nous tenons évidemment en contact avec les pays du Commonwealth, ceux de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Nous sommes toujours en consultation avec tous les pays du Commonwealth, à l'égard de tous les sujets possibles, tout autant que nous nous entretenons avec les pays qui ont des missions à Ottawa. Je vous assure que nous avons tenu de sérieux entretiens à ce sujet avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et j'ai consigné au dossier,—soit ici, soit à la Chambre, mais plutôt celui-là que celui-ci,—l'analyse qu'a fait du problème M. Paul Hasluck, le ministre des Affaires étrangères de l'Australie. La position des pays du Commonwealth nous intéresse beaucoup et nous nous sommes renseignés auprès d'eux quant aux sujets sur lesquels M. Allmand m'a posé des questions. J'ajoute qu'hier encore, nos hauts fonctionnaires ont discuté de la situation avec un de leurs homologues du ministère de la Défense de l'Australie. Je voudrais de tout coeur que le Comité puisse comprendre qu'à l'heure actuelle le Canada, du consentement des Nations Unies, des gouvernements des États-Unis, de la Pologne et de l'Inde et à la connaissance des autres gouvernements,—ici je me dois de choisir mes mots,—le Canada, dis-je, entreprend de sérieux efforts dans le dessein de trouver un terrain d'entente favorable à des négociations. Et

je ne voudrais pas que mes paroles accentuent nos difficultés. C'est pourquoi le Comité comprendra le genre de réponse que j'ai apportée à la question de M. McIntosh.

M. MCINTOSH: Monsieur le président, la réponse du ministre ne me plaît guère. Je vais modifier le libellé de ma question, de façon qu'il puisse répondre par un oui ou par un non.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il ne me plaît guère de m'engager à l'heure actuelle dans l'examen d'un problème qui accentuerait le rôle difficile que le Canada cherche à jouer actuellement.

M. MCINTOSH: Je n'ai que deux brèves questions à poser. Dans la mesure où l'on s'en rapporte au gouvernement du Canada, savons-nous l'inquiétude que causent à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande les desseins de la Chine rouge—

M. MARTIN (*Essex-Est*): Sur la première, oui—

M. MCINTOSH: La réponse est oui?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le 10 juin 1965, j'ai consigné au dossier du Comité, un exposé du premier ministre de la Nouvelle-Zélande sur la position de son pays, de même qu'une déclaration du ministre des Affaires étrangères de l'Australie, M. Paul Hasluck. Nous sommes bien renseignés sur leur position.

M. MCINTOSH: Ils sont inquiets?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Tout le monde s'inquiète, M. McIntosh.

M. MCINTOSH: Au sujet des desseins de la Chine rouge?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je croyais que vous parliez de la guerre au Vietnam.

M. MCINTOSH: Non, non.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je croyais que nous parlions de la participation de la Chine à la guerre du Vietnam.

M. MCINTOSH: Non, j'ai dit que nous devons remonter dans l'histoire. Avez-vous des renseignements quant aux desseins de la Chine rouge sur la Nouvelle-Zélande ou l'Australie?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je crois que l'énoncé par le gouvernement chinois de sa politique n'est un secret pour personne. Les vues de ce gouvernement sont bien connues.

M. MCINTOSH: Pour moi, c'est un secret, à moins que vous ne me disiez que vous êtes au courant.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je crois qu'il n'y a pas de secret. Je crois que les déclarations du gouvernement communiste chinois sont fort connues.

M. MCINTOSH: Ces déclarations font état des desseins sur l'Australie et la Nouvelle-Zélande?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous dites desseins, mais il s'agit plutôt de désirs puisque ces pays veulent voir prédominer leur régime et, à cette fin, ils encouragent les guerres de libération. C'est l'une des raisons qui expliquent la conclusion du traité ANZUS et la formation de groupes de puissances en Asie.

M. McINTOSH: Monsieur le ministre, ce n'est pas mon intention de vous causer de l'embarras ni de tenter de vous faire dire quelque chose que vous ne désirez pas dire.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non, non, vous ne m'embarrassez nullement. Je veux simplement répondre à votre question.

M. McINTOSH: J'essaie tout simplement d'obtenir autant de renseignements que possible pour le peuple canadien sur l'historique de ce conflit. Or, vous avez esquivé mes questions sans y répondre effectivement.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je pense que vous conviendrez qu'il y avait un manque de clarté dans les questions qui n'a pas attiré la réponse précise que vous désiriez.

M. McINTOSH: Je m'efforce de la rendre aussi simple que je le peux.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous me demandez s'il est bien connu que la Chine désire s'accaparer de l'Australie?

M. McINTOSH: C'est une manière de l'exprimer.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne peux que répéter que les intentions du Gouvernement de la Chine ont été exprimées maintes et maintes fois. Elles n'ont pas été exprimées en ces termes précis.

M. McINTOSH: Alors, quelles étaient ses intentions?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Bon, je vous demande de lire la déclaration . . .

M. McINTOSH: Non. . .

M. MARTIN (*Essex-Est*): Quelques mots seulement. Je pense, monsieur McIntosh, que vous devez comprendre que la politique étrangère ne se prête pas à la simplification.

M. McINTOSH: Comme je l'ai déjà dit, je ne cherche pas à vous embarrasser.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous ne m'embarrassez pas. Je m'efforce de ne pas vous embarrasser, vous.

M. McINTOSH: Cela pourrait être fort simple et facile à faire. Toutefois, comme je le comprends alors, ce sont là tous les renseignements que vous pouvez nous donner.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il pourrait vous intéresser de savoir qu'en 1954, le gouvernement australien a adopté une loi du Parlement pour ratifier le traité de défense collective de l'Asie du sud-est, et que le préambule de cette loi, qui était adoptée à l'unanimité, se lit ainsi:

Attendu que l'indépendance et l'intégrité des pays et territoires de l'Asie du sud-est et du sud-ouest du Pacifique sont menacées par la politique agressive du communisme international, et attendu que cette politique communiste s'est déjà manifestée en Corée, en Indochine et ailleurs sous forme d'agression armée, d'insurrection armée avec l'aide de l'extérieur ou non, et attendu que cette politique communiste représente un danger commun pour la sécurité de l'Australie, et pour le monde en général, et qu'elle est une violation des principes et des objectifs de la Charte des Nations Unies.

Cependant, nous savions cela évidemment, vous et moi, sans que vous ne le rappeliez par votre question.

M. McINTOSH: Je peux l'avoir lu quelque part dans le document, mais je ne l'avais pas su auparavant du ministre des Affaires extérieures. Merci de votre réponse.

M. THOMPSON: Monsieur le président, je voudrais revenir à deux aspects de la situation immédiate au Sud Vietnam au moment actuel. Le premier a trait à l'activité actuelle de la Commission internationale de contrôle. Le ministre peut-il nous dire de quelle activité s'occupe présentement la CIC? Fait-elle quelque effort en vue de l'adoption de mesures formelles, ou s'agit-il d'une situation d'attente?

M. MARTIN (*Essex-Est*): A quel égard voulez-vous dire? Voulez-vous dire à l'égard des fonctions en vertu de l'accord de Genève? Ou à l'égard de ses fonctions en vertu de la proposition faite par le Canada?

M. THOMPSON: L'un et l'autre.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ce sont deux fonctions distinctes.

M. THOMPSON: Oui, mais je parle de la CIC en général...

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je voudrais savoir exactement ce que vous voulez dire parce qu'il s'agit d'une affaire très importante. Si vous me demandez ce qui arrive aux membres en fonction de la proposition canadienne, j'ai déjà traité de la question dans la mesure que j'estime pouvoir le faire dans le moment. Quant aux fonctions de la Commission, conformément à l'accord de Genève, la Commission est évidemment incapable de remplir ses fonctions aussi entièrement qu'elle le désirerait. Par exemple, on a retiré les endroits du nord où était localisée l'équipe sur les instances du gouvernement du nord, mais la Commission continue de faire des visites à Hanoï. Normalement, la Commission loge à Saïgon. Elle retournera dans le nord dans très peu de temps, alors que notre représentant, M. Victor Moore, sera à Hanoï, mais il doit être évident que, dans la situation actuelle de conflit au Vietnam, la Commission ne peut pas remplir ses fonctions comme elle est censée le faire en vertu de l'accord de Genève. La Commission au Cambodge n'a pas été très active. Toutefois, le gouvernement de ce pays a invité la Commission à surveiller la région frontalière. La Commission au Laos a été très occupée au cours des huit ou neuf derniers mois, alors que ses fonctions ont été aussi actives qu'elles ne l'ont été en aucun temps. Désirez-vous que je vous donne une idée au sujet de la Commission...

M. THOMPSON: Je m'inquiétais particulièrement de savoir si la Commission, surtout quant à nos membres, peut avoir des rapports ou dialoguer avec les chefs compétents au Cambodge et au Laos et, ce qui est plus important, au Nord-Vietnam, n'en a-t-elle pas l'occasion?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oh! oui. Les occasions sont multiples. J'ai dit que la Commission est le seul organisme qui a accès aux deux capitales. Notre représentant à la Commission a eu, au cours des sept dernières semaines, deux entretiens utiles à Hanoï. En outre, il y a environ six semaines, M. Ronning s'est rendu à Hanoï et a eu deux entretiens avec le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères. A cause des frustrations et du manque d'occasions pour la Commission de remplir ses fonctions en vertu de l'accord de Genève, c'est là la raison d'être, la raison de notre conviction qu'il y a, ou qu'il pourrait y avoir, un rôle utile à venir pour la Commission dans l'obtention d'un règlement

négocié. Je ne dis pas qu'elle est le seul moyen de contact, mais c'est le seul moyen connu de contact avec les deux côtés.

● (10.50 a.m.)

M. THOMPSON: D'après cela, il y a une certaine justification de l'impression que vous avez communiqué voulant que ce dans quoi le Canada s'est engagé comporte des objectifs prometteurs.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne veux rien dire qui exagérerait ce qui pourrait advenir, mais je vous dis simplement, messieurs Thompson, que dès le début nous avons cru qu'une solution militaire de ce seul problème n'était ni pratique ni souhaitable, et nous avons été convaincus dès le début du désir du gouvernement des États-Unis d'entamer des pourparlers de paix sans conditions préalables. Les États-Unis ont annoncé cette politique à la suite de la demande faite en avril 1965 par dix-sept pays non alignés.

Nous rendant compte que c'était la politique des États-Unis, nous avons tenté divers moyens, seuls et avec d'autres pays, mais tout a été en vain. Et c'est en décembre l'an dernier que nous avons commencé à croire que le temps était venu où nous pourrions tenter de nous assurer s'il existait un rôle pour la Commission, pour les raisons que je vous ai citées, et rien de ce qui est arrivé ne nous a influencés d'aucune façon pour nous faire croire que cela n'était pas de bon jugement. Réussira-t-elle? Personne ne le sait, mais il n'y a aucun espoir, du côté des Nations Unies, quant aux possibilités de convoquer une conférence de Genève pour s'occuper du Viet-nam; ainsi que je l'ai indiqué, l'espoir de convoquer indirectement une conférence sur le Viet-nam en discutant du Cambodge, des problèmes de la garantie des frontières du Cambodge ou une conférence sur le Laos aux mêmes fins indirectes, tout cela n'a conduit à rien. Il y a eu des discussions aux Nations Unies. Elles n'ont abouti à rien. Et c'est après avoir préparé le terrain soigneusement que nous avons avancé l'opinion que, bien que l'accord de Genève ne prévoie aucune autorisation pour ce genre de rôle pour la Commission, il nous semble très fortement que ce serait une grande perte si l'on ne pouvait pas recourir à ces trois pays, avec leur expérience en Indochine au cours d'une période de onze années, pour tenter d'en arriver à un commencement, ou pour explorer, en groupe, les possibilités de s'assurer s'il existe une base de négociation. Nous sommes largement secondés en ceci, je vous l'assure.

M. THOMPSON: Monsieur le président, je désire poser une ou deux questions au ministre à l'égard de la présente situation, telle qu'elle existe maintenant au Viet-nam. Des rapports indiquent, je crois, que la situation va se détériorant; d'abord à cause des bouddhistes, de leur lutte contre le gouvernement et de l'attitude anti-américaine qui s'accroît; le ralentissement de la guerre au sol et aussi l'escalade au cours des derniers jours en tant qu'elle touche particulièrement le Nord-Vietnam. Ensuite, on a rapporté la fermeté croissante des mouvements de révolte en Thaïlande du Nord. Tous ces faits entrent dans la situation courante de la semaine dernière.

Le ministre nous a dit qu'il a, ces jours derniers, été en consultation avec M. Averell Harriman, qu'il a été en rapports constants avec le secrétaire général des N.U. et avec le secrétaire d'État des États-Unis. Peut-il nous dire si oui ou non cette situation modifie d'une manière ou d'une autre la politique des

États-Unis? Y a-t-il des faits nouveaux au sujet de l'effort des États-Unis en ce pays qui jettent quelque lumière sur la situation ou sur la politique des Nations Unies?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je trouve que c'est une question à laquelle il est très difficile de répondre, vu les termes dans lesquels elle est exprimée. D'après les renseignements dont je dispose, par exemple, les attaques des B-52 ont été dirigées contre les voies de communication que l'on sait être empruntées par les Nord-Vietnamiens pour envoyer des hommes et des approvisionnements au Sud Viet-nam. Je pense précisément au col de Mu Gia, qui est un des principaux accès à la route Ho Chi Min, qui traverse le Laos. Pour ce qui est des objectifs des attaques aériennes des États-Unis, il n'existe jusqu'à présent aucune preuve de nouvelles dérogations de la politique des États-Unis. Il y a eu des attaques récentes contre l'usine d'électricité hors de Haïphong, mais cet objectif avait été attaqué il y a quelques mois. De même, les attaques récentes contre le centre de lancement de projectiles, à quelque distance de Hanoï, ne semblent pas indiquer de nouvelles décisions militaires, bien qu'il semble que certains de ces emplacements puissent être plus rapprochés de Hanoï que ceux qui ont été bombardés auparavant.

Les commentaires faits il y a quelques jours par le sous-secrétaire à la Défense des États-Unis, M. Vance, quand on l'a questionné au sujet de l'activité militaire aux environs de Hanoï m'ont intéressé.

On rapporte qu'il a dit: «Nous avons attaqué des objectifs militaires, des ponts, des routes et ce genre d'objectifs durant une assez longue période de temps. Cela ne veut certainement pas dire que nous attaquerons Hanoï.» C'est la déclaration qu'on a rapportée et attribuée à M. Vance. Je ne sais pas que je puisse ajouter beaucoup plus en réponse à cette question.

M. THOMPSON: Y a-t-il danger d'un nouveau bouleversement ou effondrement politique en ce qui concerne le gouvernement vietnamien?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne sais pas que je puisse traiter de la question ou vous donner des renseignements satisfaisants sur la situation.

M. BREWIN: Monsieur le président, M. Martin ferait-il des commentaires sur une déclaration qui paraît à la page 19 des Témoignages du 14 avril? Je pense que peut-être ce qu'il a dit est susceptible d'être mal compris. Il disait: «Je crois également qu'il est peu probable que nous accomplissions quelque chose d'utile au moyen d'une politique de dénonciation que recommande parfois au gouvernement ceux qui s'opposent à notre attitude.» Je sais que le ministre choisit ses mots avec grand soin, et je me demande s'il a fait une distinction entre une politique de dénonciation et une politique de désaccord modéré et raisonnable et avec les politiques des États-Unis. Vous ne faisiez pas allusion aux critiques de certaines politiques des États-Unis semblables à celles qu'ont faites de distingués Américains, le faisiez-vous dans ce contexte politique?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non. Dans les remarques que j'ai faites (et j'espère que M. McIntosh ne m'a pas mal compris), je m'occupais de ma réponse à sa question. Je disais que je m'efforçais d'éviter de me faire placer dans une situation qui n'aiderait pas ce que le Canada cherche à faire de son initiative particulière. C'est ce que j'avais en l'esprit.

M. BREWIN: Je crois que vous reconnaissez qu'il est possible pour les Canadiens comme pour les Américains de n'être pas d'accord de très bonne foi avec la politique des États-Unis et de le dire.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oh! je pense qu'il n'y a pas de plus belle démonstration de la liberté démocratique que les grands débats qui ont eu lieu aux États-Unis mêmes. Je pense que les États-Unis ont donné au monde le plus bel exemple de la démocratie à l'œuvre dans la manière avec laquelle, devant les lourdes responsabilités qui pèsent sur ce pays et son gouvernement, il y a eu continuellement dans son Congrès le genre de débats qui se sont poursuivis.

M. BREWIN: Il est à croire qu'au Canada nous avons exactement la même liberté, ou une liberté semblable de différer d'opinion.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Cela est juste.

M. BREWIN: Eh bien! si je peux continuer avec les questions sur la situation générale, j'ai remarqué l'autre jour dans un article de Kenneth Younger, je crois, qu'il y avait une allusion à la guerre du Viet-nam voulant qu'elle bouleverse les relations mondiales au sujet, je pense qu'il a dit, des propositions de non-dissémination et des traités et discussions et particulièrement des rapports entre les États-Unis et l'URSS. Admettriez-vous cela? C'est un exposé assez juste de ce qui se passe par suite de la continuation de la guerre, soit le bouleversement des rapports entre les diverses grandes puissances.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Bien, je ne sais pas si j'emploierais les mots exacts de M. Younger. Je connais l'opinion de M. Younger. Sans doute, si les conflits du monde étaient réduits au minimum, cela encouragerait une plus large mesure d'accord entre les nations qui sont présentement les plus puissantes au monde; mais je veux dire qu'en dépit de la guerre au Viet-nam, je suis plutôt optimiste quant à la possibilité de quelque accord à la Commission de désarmement de dix-huit puissances, mais il n'y a aucun doute que la guerre au Viet-nam et toutes ses implications rendent plus difficile la solution des problèmes internationaux dans des régions particulières. Il n'y a aucun doute là-dessus.

M. BREWIN: Je me demande, monsieur Martin, si vous seriez d'accord avec cette théorie (je pense que vous l'avez déjà dit, et je pense que nous serions tous d'accord) voulant que la fin de cette guerre ne vienne probablement pas d'un succès militaire d'un côté ou de l'autre, mais elle viendra plutôt, et ne peut seulement venir, de négociations. Est-ce votre avis?

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est mon avis, et c'est aussi l'avis du gouvernement des États-Unis telle que l'a exprimée ce gouvernement.

M. BREWIN: Eh bien, alors, le problème des négociations fructueuses est-il qu'un côté où l'autre des belligérants insiste pour obtenir des conditions préalables inacceptables ayant de consentir à entrer en négociations?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Eh bien, dans le moment, d'après les quatorze points proposés par le gouvernement des États-Unis, les cinq points proposés par le Viet-Cong, les quatre points proposés par Hanoï, je pense que vos paroles sont fondées, mais je ne pense pas que cela doive empêcher des négociations qui permettraient d'examiner s'il existe ou non une base de négociation sur ces mêmes points.

M. BREWIN: Serait-il possible de réduire, d'améliorer ou de changer certaines de ces conditions préalables au point que la négociation devienne possible?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Dans le cas des États-Unis, il n'y a pas de conditions préalables...

M. BREWIN: Eh bien, s'il en est ainsi, j'ai remarqué que le sénateur...

M. MARTIN (*Essex-est*): ...sauf la présence des forces des États-Unis jusqu'à ce que la situation se soit améliorée.

M. BREWIN: Peut-être pourriez-vous m'éclairer alors sur ce que j'ai peut-être mal compris. Le sénateur Robert Kennedy a, je crois, fait une déclaration à la Commission des relations étrangères en réponse à des questions, laquelle donnait à penser qu'il était nécessaire, pour que les négociations soient fructueuses, de reconnaître que le prétendu Front de libération nationale domine effectivement une partie du pays et qu'il pourrait former une partie d'un gouvernement intérimaire durant la poursuite des négociations. Cette opinion a-t-elle été exprimée par le Gouvernement des États-Unis ou est-ce là une simple suggestion du sénateur Kennedy?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne suis pas au courant des suggestions du sénateur Kennedy. J'aimerais les examiner avant d'en faire des commentaires.

M. BREWIN: Monsieur Martin, vous dites que vous n'êtes pas au courant de ses suggestions. Pourrais-je vous demander si vous comprenez que le Gouvernement des États-Unis a manifesté, ou s'il manifeste effectivement, la volonté de voir certains représentants du Front de libération nationale former une partie d'un gouvernement intérimaire?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Puis-je dire d'abord, afin qu'il n'y ait aucun malentendu à l'égard de ma remarque antérieure, que le Gouvernement des États-Unis a pour attitude d'être prêt à négocier sans conditions préalables. C'était là l'essence de la requête présentée par les puissances non alignées en avril l'an dernier, et la requête fut acceptée par le président Johnson et telle est demeurée la politique du Gouvernement des États-Unis. J'ai évidemment fait une réserve en disant qu'il n'y avait pas de conditions préalables, et c'est que les forces des États-Unis se proposent de rester au Viet-nam jusqu'au règlement du problème. Cependant, hormis cette exception, il n'y a pas de conditions préalables.

Maintenant, je ne suis pas en mesure de dire ce que sera la politique des États-Unis à l'égard de la représentation Viet-Cong. L'attitude du Viet-Cong dans toutes négociations éventuelles a évidemment fait le sujet de longues discussions publiques. Personnellement, je ne crois pas qu'à ce stade ce soit un point-clé dans le sens qu'on pourrait commencer demain, si seulement les États-Unis acceptaient le Viet-Cong comme participant indépendant à une conférence telle que la propose l'autre côté. Ce qui semble empêcher la conférence n'est pas cela. C'est le très vaste fossé qui sépare les attitudes des diverses parties à l'égard des quatorze et des quatre points et à l'égard des cinq points du Viet-Cong.

M. BREWIN: Pourriez-vous nous donner les grandes lignes (je sais que vous n'entreriez pas dans les détails) de ce qui sépare les parties et de leurs divergences. J'ai mentionné ce qu'a mentionné le sénateur Kennedy.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Eh bien, le Nord a indiqué qu'il a quatre conditions qui doivent être acceptées. Je ne sais pas si vous désirez que je les énumère.

M. BREWIN: Ce n'est pas nécessaire, monsieur Martin, car je les connais. Cependant, je veux vous demander ceci: est-on absolument rigide sur ces quatre conditions ou les sondages de notre gouvernement et ceux de la

Commission internationale de contrôle ont-ils conduit à la conviction qu'il pourrait y avoir quelque modification de ces quatre conditions?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Voilà que nous attaquons un terrain sur lequel vous devez reconnaître que je dois être très prudent. C'est un domaine qui, je pense, doit être exploré soigneusement. Je crois que les divergences des diverses attitudes ne sont pas nécessairement aussi rigides qu'elles ne semblent l'être et que la situation et le choix du temps où certaines de ces conditions devront être mises à exécution sont très importants. C'est pourquoi, entre autres raisons, j'estime qu'une espèce de sondage délicat et officieux par un organisme tel que la Commission pourrait peut-être jouer un rôle très important.

M. BREWIN: Monsieur Martin, vous avez déjà mentionné (je crois que c'était le 4 avril) que M. Ronning, personnage canadien très distingué, était à Hanoï, et je sais qu'il jouit d'une grande expérience pratique, particulièrement dans l'Est, et qu'un jour vous avez dit, je pense, à M. Nesbitt en Chambre en réponse à une question qu'il n'était pas alors, si je me souviens bien des mots, disponible pour témoigner devant le présent Comité.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non, non, il ne serait pas disponible à ce stade.

M. BREWIN: Non pas au stade actuel. Serait-il disponible à un stade à venir, car je suis certain qu'il pourrait jeter quelque lumière sur le...

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'espérerais que le temps vienne où M. Ronning pourrait se présenter devant le Comité, mais au delà de cela, je ne veux rien dire à ce stade.

M. BREWIN: Peut-être pourriez-vous avertir le président s'il devient disponible, car je suis certain que les membres du Comité aimeraient beaucoup entendre M. Ronning.

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'espérerais qu'il se produise des faits nouveaux qui rendraient la chose possible. Cela dépendra des événements à venir.

M. BREWIN: Une seule autre question. Avez-vous quelques renseignements à communiquer au Comité sur les élections projetées au Sud Viet-nam? Nous sommes tous au courant, et je pense que vous en avez parlé auparavant, du nombre des agitations politiques au Sud Viet-nam qui ont mis quelque peu en doute la situation du gouvernement militaire. Savez-vous s'il s'agira d'élections authentiques? Auront-elles lieu et, à votre avis, est-il probable qu'elles apportent quelque changement de la situation au Sud Viet-nam?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je n'ai aucune raison de croire que les élections changeraient la situation d'une manière qui influencerait sur la présence des forces des États-Unis en ce pays.

M. BREWIN: Vous croyez que les élections auront lieu? Aucun organisme international n'y est impliqué...

M. MARTIN (*Essex-Est*): Un moment, monsieur Brewin.

M. BREWIN: Croyez-vous que la situation au Sud Viet-nam soit telle qu'elle donne quelque sens aux élections?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui, je le crois. Je pense qu'en soi la démocratisation de la situation là-bas répond à la demande et à l'approbation populaires, et on instituera une commission chargée d'établir les conditions dans lesquelles

seront tenues les élections et de garantir qu'elles soient des élections libres. Voilà ce que je pense être la situation.

M. BREWIN: Pouvez-vous nous dire qui dirige la Commission? Est-ce les autorités militaires actuelles, ou...

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne puis pas vous le dire. Je ne puis que vous communiquer le contenu de nos dépêches. Je suppose que la composition précise de la Commission fera l'objet de négociations entre les diverses parties intéressées dans le Sud, c'est à dire les bouddhistes, les catholiques et d'autres.

M. BREWIN: Est-il possible de s'ingérer dans les élections dans les parties du pays où, à notre connaissance, les Viet-Congs dominent?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne sais pas.

M. BREWIN: Je vous remercie.

M. HARKNESS: Monsieur Martin, je crois qu'il existe dans l'esprit des Canadiens en général une assez grande confusion quant aux fonctions précises de la Commission mixte internationale au Viet-nam. Vous avez signalé dans votre exposé, lors de notre première rencontre, que la Commission avait été créée en vertu de la Convention de Genève, mais que son mandat ne lui permettait pas, légalement, d'arbitrer ou de régler des différends; nombreux, je pense, sont ceux qui ne s'en sont pas rendu compte précédemment et, probablement, ne le savent pas encore; néanmoins, vous avez maintenant tiré cette question au clair. Alors, pourriez-vous nous dire quelles fonctions, au juste, la Commission est censée remplir au Viet-nam?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Au Vietnam et au Laos, en général, la principale tâche de la Commission est d'enquêter sur les infractions qu'on lui signale aux termes de la Convention, dont la Commission surveille l'application. Cette situation a été mise en évidence par la nature même du rapport majoritaire de 1962 et du rapport minoritaire de 1965 mais, comme je l'ai dit à M. Allmand, il n'appartient pas à la Commission d'appliquer les termes de la Convention. Elle ne possède ni l'autorité, ni le personnel militaire, ni la puissance nécessaires pour le faire. Elle n'agit qu'à titre de présence, de présence internationale, et fait rapport sur la manière dont les signataires de la Convention respectent leurs engagements. Nous avons proposé que les trois membres de la Commission, à titre d'organisme de cette dernière, tentent de s'enquérir auprès des parties sur la possibilité de négocier un règlement. J'ajouterais qu'à un certain moment, alors que nous nous entretenions amicalement de cette question avec une des grandes puissances, son représentant nous a dit ceci: «Mais rien dans la Convention de Genève n'autorise les trois pays à entreprendre cette démarche.» Et nous l'avons immédiatement concédé; mais ce que nous proposions était simplement ceci, à savoir que voici une Commission qui dispose des accès nécessaires; pourquoi ne serait-il pas utile que ces trois pays, réunis en un seul organisme, jouent tout rôle possible en vue d'amener la négociation d'un règlement. Personne, sûrement, ne laisserait la légalité empêcher la Commission de jouer le rôle qu'on songeait à lui confier. Et j'ajouterais qu'aucun pays n'a soutenu qu'il n'y avait pas là un rôle possible qui valait la peine d'être pris en considération, simplement parce que cette responsabilité ne nous avait pas été officiellement confiée par la Convention.

● (11.25 a.m.)

En réalité, le principal objet ou la fonction première de la Commission à cet endroit était de faire rapport sur les infractions aux termes de la Conven-

tion. Remplit-elle cette fonction à l'heure actuelle ou le peut-elle? Elle ne peut certainement pas le faire complètement.

M. HARKNESS: Vous ne le pouvez certainement pas. Comme je l'ai mentionné il y a une quinzaine de mois, le gouvernement du Nord, pour des raisons touchant à la sécurité, plus particulièrement des raisons touchant à la sécurité pour ce qui est de la Commission, a demandé que cette dernière se retire des emplacements clés; elle ne remplit évidemment pas ses fonctions à ces endroits. Il y a plusieurs autres secteurs où, évidemment, à cause des hostilités, elle ne peut pas remplir convenablement son rôle; les membres s'acquittent de leur tâche dans la mesure où la situation particulière le leur permet.

Or, j'aimerais discuter de cette situation. Ceci me ramène à la question que j'ai soulevée lorsque nous discutions à la Chambre des communes, à savoir s'il vaut la peine de garder là un certain nombre de personnes chargées, réellement, de surveiller de près ces équipes de contrôle. Les équipes de contrôle ne peuvent pas remplir leurs fonctions; pourquoi, dans ce cas, garder là le personnel que nous gardons s'il ne peut pas s'acquitter de la tâche qui lui est assignée. Le seul rôle qu'il joue encore, autant que je sache, monsieur le président, est dans une certaine mesure celui de moyen de communication entre Hanoï et Saïgon et de contact quelconque avec Saïgon; cela n'était pas du tout censé faire partie de son mandat, mais il semble bien que c'est là la seule tâche dont il s'acquitte utilement à l'heure actuelle. Dans ces circonstances, ce travail ne pourrait-il pas être confié à M. Moore et à une ou deux autres personnes, afin que le personnel militaire et les autres qui font partie de ces équipes de contrôle puissent être affectés à d'autres tâches plus utiles.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je crois que votre commentaire est compréhensible et j'aimerais y répondre. Je crois que le fait que la Commission dispose de ce moyen d'accès mérite d'être souligné, à cause de sa grande importance, vu que nous souhaitons, comme beaucoup d'autres, la négociation d'un règlement. Nous ne voulons surtout pas en diminuer l'utilité et je sais que vous ne le désirez pas non plus. Vous demandez s'il est nécessaire de garder tout le personnel actuel pour faire ce travail?

D'abord, j'aimerais énumérer le personnel. Vous me l'aviez demandé plus tôt. Nous comptons au sein de la Commission au Viet-nam quinze civils, dont trois agents du service extérieur et douze employés du service extérieur; quarante-cinq militaires, dont vingt-quatre officiers et vingt et un sous-officiers. M. Churchill est troublé mais, lorsqu'il aura entendu l'énumération du personnel des autres pays, il comprendra qu'il ne faut pas examiner ces choses *a priori* mais *a posteriori*. Au Laos, la Commission compte...

Une voix: Cela signifie seulement où elle siège.

Plusieurs voix: Oyez, oyez.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous pouvez l'interpréter comme il vous plaira.

Une voix: Postérieur?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Au Laos, il y a huit civils, dont trois agents du service extérieur, et je vais vous dire ce qu'ils font. Ceci me surprend de votre part, monsieur Nesbitt, car vous, particulièrement, savez ce qu'ils font là. Vous avez eu plus à y faire que moi.

M. NESBITT: Je ne sais certainement pas. . .

M. MARTIN (*Essex-Est*): La Commission au Laos compte huit civils, dont trois agents du service extérieur et cinq employés du service extérieur et vingt militaires, dont douze officiers et huit sous-officiers.

Au Cambodge, il y a quatre civils, soit un agent du service extérieur et trois employés du service extérieur. Aucun militaire n'est affecté d'une manière permanente à la Commission au Cambodge. Je mentionnerais que nous étudions actuellement une demande de mutations et d'intermutations du Viet-nam au Cambodge, en vue de faire face à une situation qui pourra survenir. Notre propre personnel à cet endroit s'y oppose fortement. Ces chiffres représentent un important engagement de personnel militaire et civil canadien mais notre position se rapproche passablement de celles des délégations polonaise et indienne.

Au Viet-nam, par exemple, la délégation indienne comprend trois civils et vingt-quatre officiers militaires. Je ne compte pas les sous-officiers attachés à la délégation ni le reste du personnel nécessaire pour remplir les fonctions particulières de la délégation indienne, dans les domaines des communications, des finances et de l'administration, vu son mandat de corps administratif de la Commission dans son ensemble. La délégation polonaise au Viet-nam comprend six civils, dix-huit officiers militaires et, en outre, environ une douzaine d'interprètes civils.

Au Laos, les nombres comparatifs d'officiers militaires des trois délégations sont les suivants: Canada, dix au sein de la délégation et deux au secrétariat; Indes, treize à la délégation et cinq au secrétariat; et Pologne, huit dans la délégation et un au secrétariat.

Je dois signaler que la délégation polonaise fait actuellement la rotation de ses officiers militaires et que, lorsque cette rotation sera terminée, la Pologne aura accru son effectif à un total de seize.

Au Cambodge, la Commission compte peu de membres. La délégation canadienne consiste en un seul agent civil avec un personnel administratif de trois personnes. Aucun militaire canadien n'est actuellement au Cambodge. Présentement, ils sont adjoints à la Commission au Cambodge à même notre effectif ailleurs mais il peut nous être difficile de la faire dans le cas du personnel au Vietnam, pour des raisons que j'exposerai en temps utile.

Il y a environ un an, nous avons diminué la taille de l'effectif militaire canadien au Vietnam, par suite du retrait de la Commission du Vietnam-Nord, vu l'insistance des autorités gouvernementales de ce pays, et nous étudions actuellement cette situation afin de savoir si nous pouvons encore restreindre l'effectif.

Afin de déterminer si le personnel est de fait trop nombreux, je pense que nous pouvons considérer la répartition des tâches. Voici comment sont employés les officiers et agents canadiens à la Commission au Vietnam. Le commissaire, M. Moore, qui a remplacé M. Blair Seaborn, dispose d'un personnel consultatif et d'exploitation composé de deux agents civils et de cinq officiers militaires, y compris le conseiller militaire senior qui, justement, est le brigadier Danby qui est aussi sous-commissaire. Ces membres du personnel sont chargés de conseiller le commissaire et de faire rapport au gouvernement canadien sur tous les aspects des responsabilités de ce dernier au Vietnam. Et j'ajouterai ceci, à savoir qu'à l'exception de l'OTAN, je ne crois pas qu'on échange autant de messages avec toute autre région qu'avec celle-là, et sur toutes sortes de questions.

Ces communications portent sur l'analyse des rapports et la préparation de documentation relative à des questions que la Commission étudie. Afin de ce faire, toutefois, il faut suivre les événements locaux, tant politiques que militaires, de près, vu qu'aucun problème de la Commission ne peut être pris en considération sans tenir compte de la situation politique et militaire dans son ensemble. Il serait superflu de vous rappeler que le Canada n'a pas de mission diplomatique au Vietnam. Le personnel doit donc remplir, en plus de ses propres fonctions, celles dont s'acquitterait normalement une mission diplomatique, c'est-à-dire se tenir en contact avec des ambassadeurs et toutes sortes de charges qui sont imposées à la délégation à cause de la situation actuelle.

Du côté de l'administration, la délégation canadienne comprend six officiers militaires. On compte parmi eux le commandant, le médecin militaire à la disposition de tous les Canadiens en service en Indochine et un officier payeur qui, bien que nommé à Saigon, remplit aussi certaines fonctions pour le personnel militaire au Laos. Les trois autres officiers s'acquittent de diverses tâches à l'égard de la rotation des officiers affectés aux locaux d'équipes et à l'égard d'autres déplacements du personnel, y compris les dispositions à prendre avec la société de transport aérien nolisée par la Commission pour assurer les raccords nécessaires entre les trois Commissions en Indochine et un accès régulier à Hanoï. Ils s'occupent en outre du transport local et de fournir des locaux, le tout en collaboration avec les autorités vietnamiennes.

Le Canada fournit de plus le titulaire d'un des trois postes de sous-secrétaire général, au secrétariat de la Commission. Cette personne est chargée de tout l'aspect exploitation des travaux de la Commission. Il relève directement du secrétaire général indien plutôt que du commissaire canadien.

Enfin, l'équipe de la Commission se compose de douze chefs d'équipe. Ceux-ci sont affectés à Hanoï, où ils occupent deux postes, à Saigon et à Go Linh, dans la zone démilitarisée, où ils occupent deux postes, à Danang, à Qui Nhon, Nha Tang et à Vung Tau. Il faut que nous soyons représentés à tous ces locaux.

L'affectation aux locaux se fait par rotation. Il faut des officiers supplémentaires (il y en a douze pour neuf postes) à cause de la rotation, des congés, des enquêtes spéciales, des instructions à recevoir et des rapports à présenter à Saigon entre les affectations aux locaux. Voilà la situation au Vietnam.

Au Laos, la situation est sensiblement la même. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de donner tout le détail. Je me suis renseigné et on m'a appris que ce personnel représente le minimum nécessaire. Je pourrais aussi vous donner le coût.

M. HARKNESS: Voici la question. Il y a douze officiers affectés aux locaux, mais ces équipes sont incapables de faire quoi que ce soit à l'heure actuelle.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Mais ils ont des fonctions à remplir.

M. HARKNESS: Ils avaient des fonctions à remplir lorsque cette Commission a été instituée mais, vu les événements au Vietnam, comme vous l'avez dit vous-même, il y a peu de temps, ils ne sont plus en mesure de remplir les fonctions qu'ils sont censés remplir, mais on a déclaré des infractions aux termes de la Convention, il y a infraction continue aux termes de la Convention, et ainsi de suite. Une guerre se poursuit actuellement et, par conséquent, ce personnel ne remplit pas les fonctions pour lesquelles on l'a envoyé à cet endroit et, en autant que je puisse voir, ce n'est qu'un gaspillage de temps et d'argent que de la garder là.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne suis pas d'accord, monsieur Harkness, j'ai dit qu'ils étaient incapables de s'acquitter de toutes leurs fonctions, et ils en sont incapables. Ils sont incapables de s'acquitter de toutes leurs fonctions, et ils en étaient incapables même avant que le conflit ne s'intensifie, mais c'était pour des raisons différentes. Cependant, d'après le mandat qu'ils ont accepté, ils s'engagent autant que possible, à faire rapport sur ce qui transpire, et à ces douze endroits-clés, ils font rapport sur ce qui se passe. Il me semble qu'il nous est impossible, en notre qualité de pays qui a accepté cette responsabilité en 1954, d'adopter une attitude différente de celle de la Pologne et de l'Inde, et de dire, «parce que nous sommes incapables d'exercer parfaitement nos fonctions, nous allons retirer notre personnel». Nous ne pouvons prendre cette position.

M. HARKNESS: Pourquoi ne le pouvons-nous pas?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Bien, parce que nous ne le pouvons pas; ce serait aller à l'encontre de la Convention de Genève, à l'encontre de l'entente que nous avons conclue et de la tradition qu'a maintenue le Canada dans tout engagement international qu'il a contracté.

M. HARKNESS: Avez-vous discuté avec l'Inde et la Pologne de l'intérêt de nous défaire de ces observateurs qui ne remplissent aucune fonction utile?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Nous avons délibéré avec eux sur ce point, et je puis vous assurer que chacun des trois pays considère qu'ayant accepté cette responsabilité, il doit continuer à la remplir. J'aimerais dire qu'à un certain moment—je crois avoir déjà dit ceci au comité l'an dernier—à cause de certaines difficultés au sein de la commission, difficultés qui n'avaient rien à voir avec la guerre, je me suis demandé s'il ne vaudrait pas mieux se retirer. Nous y avons songé sérieusement. Je suis convaincu que j'avais tort à ce moment en adoptant ce point de vue. Je suis persuadé maintenant, et davantage à la lumière de la démarche dont j'ai parlé plus tôt, qu'il aurait été regrettable que nous prenions ce parti, je suis convaincu que pour le moment nous devons continuer dans le même sens.

M. HARKNESS: Monsieur Martin, j'ai interrogé un grand nombre d'officiers militaires qui ont servi au Viet-nam, et je crois pouvoir dire que, sans exception, chacun de ceux à qui j'ai parlé et qui revenait du Viet-nam estimait que dans une grande mesure, il avait perdu son temps pendant son séjour là-bas, et qu'il n'y avait rien accompli qui vaille. Je crois aussi que chacun de ceux à qui j'ai parlé qui avait été affecté à cette commission au Viet-nam, était d'avis que si quelque chose d'utile pouvait y être accompli, environ un dixième du personnel qui y est présentement employé, suffirait à cette fin. Il me semble qu'il ne serait que logique, dans les circonstances présentes, de réduire le personnel à un nombre raisonnable. Les membres de cette commission ainsi que le personnel subviennent à une partie de leurs propres besoins—c'est un exemple de la loi de Parkinson. Parce que vous avez là-bas un si grand nombre de personnes, vous devez avoir aussi des paie-mâtres, des officiers d'administration et plusieurs autres personnes exerçant des fonctions analogues. Si vous aviez un personnel suffisant, ce qui veut dire à mon avis, cinq ou six, pour accomplir le seul travail qu'ils peuvent vraiment accomplir, c'est-à-dire se tenir au courant de tout nouveau développement de la situation et garder une voie de communication avec Hanoï vous n'auriez aucun besoin de tout ce personnel administra-

tif. Je ne puis vraiment pas comprendre pourquoi il ne serait pas raisonnable d'agir ainsi. Si nous discutons plus avant de la question avec les Indiens et les Polonais, je serais étonné qu'ils ne soient pas à peu près du même avis.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous parlez comme un homme qui a de l'expérience, et je respecte cette expérience. Vos idées parviendront assurément à l'attention des autres et elles seront remarquées, mais j'ai déjà traité de ce sujet. Je suis convaincu que réellement, cet engagement à fournir du personnel, pour les raisons que j'ai déjà indiquées, doit être maintenu.

M. HARKNESS: Je crois que la situation ici est un peu la même que dans le cas, rapporté il y a quelque temps dans les journaux, des deux soldats qui avaient été mis en faction quelque part à Londres pour tenir le cheval du duc de Wellington lorsque celui-ci devait en descendre. Je crois que c'est là la situation en ce qui concerne une bonne partie des membres du personnel de cette Commission du Viet-nam. Ils ont été postés là il y a quelques années pour s'acquitter de fonctions qui existaient à ce moment-là. Ces fonctions sont maintenant disparues mais le personnel y est encore en faction.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je crois qu'il vaudrait mieux, en toute justice pour le personnel en cause, que je m'occupe du blâme compréhensible que vous portez et de l'insinuation que vous faites. Nous sommes là en vertu d'un accord international. Nous avons accepté une responsabilité internationale. Il en coûte beaucoup d'argent pour maintenir cet engagement, mais nous le faisons et je crois qu'il est de notre devoir de continuer de le faire. Notre personnel est comparable, comme je l'ai indiqué, à celui des deux pays qui sont nos collègues là-bas; nous ne saurions faire des réductions sans que les deux coprésidents auxquels sont présentés les rapports courants en fassent un examen minutieux. Ces hommes sont là pour accomplir un travail qui, peut-être, ne saurait l'être à un moment précis; toutefois, l'engagement international est de nature telle, il me semble, qu'ils doivent être prêts. Ils doivent être capables de s'acquitter de ces fonctions. Il s'agit d'une situation très grave. Elle pourrait conduire à une extension du conflit, et le Canada, il me semble, ne doit rien faire qui soit de nature à réduire son engagement en ce qui concerne l'envoi de personnel, ou à mettre ce personnel dans une situation telle qu'il ne puisse pas jouer intégralement son rôle, si l'occasion s'en présente. Quant aux idées exprimées par les hommes qui s'y sont rendus, elles ne concordent avec pas les miennes. J'ai parlé à des membres du personnel. J'ai parlé à l'un d'eux hier soir, car je savais que la question vous intéressait. Je suis convaincu que le pays et la cause de la coopération internationale doivent beaucoup de reconnaissance à tous les membres du personnel militaire et du personnel civil qui ont été au service de ces commissions. Je n'insinue pas que vous n'en avez pas, mais je veux faire cette déclaration parce que les propos de M. Harkness vont circuler et se répandre. Je suis convaincu que notre personnel tant civil que militaire au sein de ces commissions a rendu du très grands services dans le rôle que le Canada a assumé en Indo-Chine. Au ministère des Affaires extérieures, à partir du sous-secrétaire aux Affaires extérieures, un grand nombre de fonctionnaires supérieurs—je ne sais pas quel en est le pourcentage—ont servi dans des conditions difficiles demandant les plus grands sacrifices, comme vous le savez, et quelques-uns sont revenus très malades par suite de leur service à cet endroit. Cette remarque vaut également pour les militaires. Je ne cherche pas à insinuer, monsieur Harkness, que votre examen de la question soit irréféchi: ce n'est pas du tout ce que je veux laisser entendre. Je veux simplement exposer la conviction que j'ai que, même si d'une part notre personnel ne peut s'acquitter intégralement de ses fonctions au sens de l'entente, de l'engagement, d'autre part la prétention voulant qu'il ne serve à aucune fin utile ne saurait se justifier.

M. HARKNESS: On a dit il y a juste un moment qu'ils devaient être prêts. Prêts à quoi? En outre, si vous croyez que la situation va, à un moment quelconque à l'avenir, revenir à un point qui permettrait à ces équipes de contrôle d'agir de façon satisfaisante, il n'est pas nécessaire, avec les moyens actuels de communication de les garder à attendre au Viet-nam pour qu'ils soient prêts. Avec les moyens de transport qui existent actuellement, ils pourraient de toute façon être là dans les 48 heures. L'idée de garder là à ne rien faire d'utile des membres du personnel, la plupart d'entre eux en fait, afin qu'ils soient prêts dans le cas d'un événement futur possible n'est pas raisonnable.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne vous concède pas qu'ils ne font rien d'utile. Même s'ils étaient là juste à observer ou à attendre l'occasion de faire des observations plus efficaces, je ne dirais pas qu'ils ne font rien. Ils sont là à différents endroits avec leurs correspondants en grade de la Pologne et de l'Inde, et ce que vous laissez entendre c'est que les Canadiens devraient se retirer de ces endroits où ils font partie d'équipe. Je ne puis être d'accord avec vous là-dessus.

M. McINTOSH: Puis-je poser une autre question. Monsieur le Ministre, vous avez dit que la Commission de contrôle ne pouvait s'acquitter intégralement de ses fonctions. Vous avez dit également que la valeur de la Commission à l'avenir, son activité consisterait en vue d'un dégagement des voies.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ceci est si important, messieurs McIntosh. Vous confondez maintenant le rôle de la Commission en vertu de l'accord avec le rôle que le Canada a proposé pour les membres de la Commission au sujet d'une question toute autre, nommément l'encouragement d'un règlement négocié de la guerre au Viet-nam. Cette dernière proposition est si importante. J'espère qu'il n'y aura pas confusion entre le sujet que M. Harkness et moi-même avons débattu et nos propositions.

M. McINTOSH: C'est ce que j'ai tenté de tirer au clair, si possible. Permettez-moi de finir ma question. Je n'en suis pas arrivé à cette question. Vous avez également fait une autre déclaration: vous avez dit que les rapports que vous recevez ici au Canada ne le cèdent en volume qu'à ceux de l'OTAN. Or, voici ma question: est-ce que ces renseignements sont nécessaires pour le Canada, et à qui notre équipe de contrôle devrait-elle faire rapport en premier lieu?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Les membres de cette équipe me font rapport à moi en ma qualité de Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. McINTOSH: Tous à vous.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le rapport arrive au Ministère et nous avons . . .

M. McINTOSH: Ce n'est pas leur rôle d'être en Indochine?

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est certainement leur rôle.

M. McINTOSH: Qui a établi la Commission en premier lieu?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Elle a été établie par les puissances de Genève.

M. McINTOSH: Ne devraient-ils pas faire rapport aux puissances de Genève?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ils font rapport aux puissances de Genève, mais chaque pays fait rapport au gouvernement qu'il représente.

M. McINTOSH: En plus de faire rapport aux puissances de Genève?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Bien sûr, Les Indiens font rapport au ministre des Affaires étrangères de l'Inde, les Polonais, au ministre des Affaires étrangères de la Pologne et les Canadiens, au ministre responsable.

M. McINTOSH: En d'autres termes, les trois pays représentés à la Commission obtiennent plus de renseignements circonstanciés que tout autre pays impliqué dans le conflit.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non pas impliqué dans le conflit, mais visé par la modification du rôle de la Commission conformément à l'accord de Genève en 1954.

M. McINTOSH: Je veux en arriver à ceci: en temps ordinaire, ne feraient-ils pas rapport aux puissances intéressées, plutôt qu'aux pays, ce qui, à mon avis, représenterait une attribution secondaire, et vous affirmez maintenant que leur attribution secondaire est devenue primordiale.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne comprends pas.

M. McINTOSH: Je veux en arriver à ceci; est-ce vraiment nécessaire à cause de tous les rapports dont vous parlez et ceux-ci ne le cèdent-ils en importance qu'aux rapports de l'OTAN destinés au Canada?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je vous assure que c'est nécessaire.

M. McINTOSH: Et vous recevriez autant de rapports s'ils jouaient le rôle qui leur est dévolu...

M. MARTIN (*Essex-Est*): Les rapports que je reçois ne me sont pas envoyés par tous les membres du personnel. Ils émanent de notre représentant à la Commission qui, en général, fait rapport sur l'activité de la Commission, de même que sur plusieurs autres choses.

M. McINTOSH: Et il est nécessaire de conserver un personnel aussi nombreux en Indochine afin d'obtenir la matière des rapports?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Pour les raisons que j'ai exposées, oui, et pour remplir les engagements internationaux.

M. BREWIN: Puis-je poser une question supplémentaire?

M. CHURCHILL: J'attends depuis très longtemps, depuis environ deux heures et demie.

M. BREWIN: Je passerai le premier, monsieur Churchill, et ma seule question portera sur ce point précis. Monsieur Martin, croyez-vous, et je pense que c'est votre avis, que le rôle de gardien de la paix ou de conciliateur que vous dites être celui de la Commission mixte internationale soit lié au maintien des autres attributions qui découlent de l'accord de Genève et que vous ne puissiez pratiquer la conciliation à moins de conserver les rouages actuels de la commission de surveillance?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non, pas nécessairement. L'entente que nous avons conclue avec les puissances de Genève, soit faire double rapport, a dicté ma réponse à M. Harkness. Nous pourrions continuer dans le sens des propositions que nous avons faites à la Pologne, à l'Inde et aux autres pays, sans tenir compte du personnel militaire des campements ou des centres. Ce sont, à la fois, deux rôles distincts.

M. BREWIN: Puisqu'il s'agit de deux rôles distincts, celui de faire rapport n'a-t-il pas effectivement cessé depuis longtemps d'avoir, comme tel, une signification quelconque?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non, pas du tout. L'accord de Genève nous oblige à faire rapport des violations à l'entente, ce qui se fait continuellement. En décembre dernier, j'ai déposé un rapport de la Commission du Laos et il y en aura d'autres. Les Commissions et leur personnel consultatif sont nos principales sources de renseignements et d'appréciation de tous les aspects des problèmes dans les trois pays. Nous devons nous fier aux rapports que nous recevons de ces postes sur les aspects militaires politiques et économiques pour mesurer les événements et déterminer la conduite du Canada.

Quant au personnel des campements, nous devons être prêts à faire marche arrière; en ce qui a trait aux gouvernements de Saïgon et de Hanoï nous croyons que nous devons maintenir des campements à certains endroits. On en a quitté quelques-uns mais la Commission est d'avis qu'il devrait lui être permis d'y revenir afin de pouvoir remplir pleinement son rôle.

M. HARKNESS: Actuellement, que fait le personnel des campements?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je peux vous donner un exemple. En 1956, je me suis rendu personnellement en Indochine.

M. HARKNESS: Nous ne parlons pas de 1956, nous parlons de 1966.

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est la même chose.

M. HARKNESS: Non, ce n'est pas la même chose. Il y a une grande différence.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je crois être probablement le seul ministre qui ait visité un campement à l'œuvre. J'ai visité différents États et je me suis rendu au Laos où j'ai vu un campement. J'ai passé deux jours dans les collines laotiennes; d'un côté, il y avait les forces du gouvernement royal et de l'autre, celles du Pathet Lao.

Il n'y a pas eu d'engagement, heureusement pour moi. Mais affirmera-t-on, parce que le personnel du campement était alors inactif, qu'il ne remplissait pas une tâche utile? Sa seule présence était importante et c'était à une époque de combats très violents au Laos. C'est simple, monsieur Harkness. Nos troupes s'y trouvent à cause d'une entente internationale, dont à mon avis, nous ne pouvons en tout honneur nous retirer. Vous soutenez qu'il s'y trouve trop de personnel. Nous croyons le contraire. C'est bien cela?

M. HARKNESS: J'ai posé la question suivante: que font actuellement les neuf campements? Prenons celui de Nha Trang que vous avez mentionné, je crois. Nha Trang est actuellement sous la dépendance des troupes américaines. Elles ceinturent le territoire et opèrent constamment des trouées sur le territoire des Viet Cong; ces derniers leur rendent la même monnaie. Que fait le campement à cet endroit? Quelle fin utile remplit-il?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je vais vous dire ce à quoi il sert. A cet endroit, certaines personnes ont porté des accusations d'infiltrations, je préfère ne pas

vous révéler à quelles dates. On est actuellement en train d'étudier, dans des circonstances très difficiles, si les infiltrations se sont produites et dans l'affirmative, cela serait contraire à l'accord de Genève.

● 11.55 a.m.)

M. HARKNESS: Le problème entier est contraire à l'accord de Genève. C'est bien connu. Mais les correspondants américains et autres qui s'y trouvent nous rapportent tous les jours dans les journaux des infiltrations de part et d'autre. Je ne vois pas la nécessité des rapports du campement.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il y a une différence entre le compte rendu d'un journaliste destiné au monde entier et celui d'un organisme international institué à cette fin à la co-présidence des puissances de Genève. Ce sont des rapports bien différents.

M. CHURCHILL: J'ignore jusqu'à quand le Comité va siéger. Le ministre a répondu à presque toutes mes questions. Combien de temps allons-nous encore continuer?

Le PRÉSIDENT: Si je comprends bien, vous seriez le dernier à poser des questions. Personne d'autre n'en a manifesté l'intention.

M. CHURCHILL: Ne serait-il pas sage la prochaine fois de placer une horloge en face du ministre? Il pourrait ainsi bénéficier des mêmes renseignements que nous quant à l'écoulement du temps.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous pourriez peut-être m'avertir. Ne pourrions-nous pas en finir maintenant avec le Viet-nam?

M. CHURCHILL: Il m'est égal de rester ici quelques minutes de plus.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Pourrions-nous le faire maintenant?

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à part celles de M. Churchill? Si M. Churchill est le dernier, nous pourrions peut-être terminer le Vietnam aujourd'hui.

M. CHURCHILL: J'ai une ou deux questions.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Voyons-les tout de suite.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes d'accord pour continuer?

M. CHURCHILL: Je vais poser des questions plus brèves que je n'en avais l'intention. Tout d'abord, je voudrais dire que le Ministre ne m'a pas du tout convaincu quant au rôle de notre délégation à la Commission de surveillance du Vietnam. Je pense qu'il est d'un ridicule achevé de conserver tous ces militaires quand le ministre de la défense du pays se plaint tous les jours de la perte régulière de son personnel militaire. Je ne vois pas leur utilité et ils vivent dans des conditions qui sont loin d'être les meilleures, comme le Ministre l'a mentionné. Ils souffrent de maladies graves. Pourquoi devraient-ils endurer cela, s'ils ne sont pas vraiment utiles actuellement? Je ne crois pas que la déclaration du Ministre soit convaincante en ce qui a trait à cette manœuvre. Je crois qu'il devrait l'étudier de nouveau. Je veux poser une deuxième question.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Puis-je faire une remarque, monsieur Churchill? Je serais l'homme le plus surpris du monde si je pouvais vous convaincre sur toute la ligne. Je ne vous dirai que ceci. La commission s'occupe des griefs qui se rapportent à des violations de l'Accord de Genève, en ce qui concerne soit les empiètements de territoire d'une partie qui commet des actes d'hostilité envers l'autre, soit l'introduction, ouvertement ou subrepticement, de personnel militaire, ou les infiltrations, ouvertement ou subrepticement, d'armes, de matériel et de personnel militaire. La commission agit sur la foi d'enquêtes menées par elle et par ses équipes postées sur les lieux. Nous croyons que ce personnel est nécessaire, même si M. Harkness et vous-même êtes de l'avis contraire.

M. HARKNESS: C'est exact.

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'ai l'impression que nous pouvons avoir à ce sujet des discussions interminables. Vous avez affirmé votre position. Si vous voulez qu'on y revienne, nous allons poursuivre la discussion.

M. CHURCHILL: C'est vous qui allongez la discussion. Je viens de faire une déclaration, et vous poursuivez la discussion. Je dirai au ministre qu'il ne convainc pas non plus beaucoup de gens de ce pays. Même si l'opportunité de la Commission internationale de surveillance était admise et comprise il y a quelques années, ce dont il nous a donné un exemple, on est maintenant en pleine guerre au Viet-nam du Sud; la commission ne peut évidemment pas travailler au beau milieu d'une guerre. Il est absurde de prétendre que nous équipes font rapport au sujet des infiltrations qui se produisent, alors qu'elles se trouvent encerclées par la guerre. Le conflit qui fait rage là-bas est d'une importance majeure.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ce que vous dites, en fait—ce n'est peut-être pas intentionnellement que vous dites: en dépit des difficultés—le Canada ne devrait pas continuer, étant donné les difficultés considérables qu'il a à surmonter, de s'acquitter d'une tâche internationale qu'il a acceptée il y a onze ans. Voilà ce que vous dites, et c'est ce à quoi je m'oppose.

M. CHURCHILL: Le ministre emploie le langage voilé de la diplomatie lorsqu'il s'adresse au grand public, mais quand il me parle, il se met à un autre niveau. Ce n'est pas du tout ce que je dis. Le ministre voudra bien noter que, comme je l'ai dit dans le passé, «c'est parfait, il faut maintenir notre position au sein de la Commission internationale de surveillance». Je m'oppose, comme M. Harkness et d'autres, à ce qu'on maintienne là de trop grands effectifs militaires qui n'ont pas de véritable rôle à remplir puisque la Commission internationale de surveillance ne peut pas s'acquitter de la tâche que lui ont confiée les puissances signataires du pacte de Genève.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je comprends ce point de vue et je le respecte, mais je ne le partage pas.

M. CHURCHILL: J'ai une question à poser au sujet d'un point ou deux. J'ai suivi de très près les débats publics des États-Unis et les rapports émanant des États-Unis en ce qui regarde le conflit sud-vietnamien. Le ministre peut-il nous dire si, d'après l'un ou l'autre de ces documents—il m'en a peut-être échappé quelques-uns—les États-Unis se fient le moins à la Commission internationale de surveillance pour l'exécution d'une quelconque besogne utile?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Voulez-vous parler d'une tâche à venir?

M. CHURCHILL: Oui, selon quelque déclaration publique.

M. MARTIN (*Essex-Est*): D'abord, lorsque nous avons eu l'idée du rôle que jouerait à l'avenir la commission, je suis allé à New York et j'ai rencontré le secrétaire général. C'était à l'époque où le Conseil de sécurité étudiait la question en se fondant sur la suggestion mise de l'avant par le Gouvernement des États-Unis. Le secrétaire général m'a dit—maintenant, tout le monde le sait—que, selon lui, la commission pouvait jouer un rôle; que toute la question du conflit vietnamien devait être réexaminée à la lumière de l'Accord de Genève, déclaration qu'il a, depuis, répétée en public. Le même jour, j'ai rencontré l'ambassadeur américain, M. Goldberg, qui, soit dit en passant, nous visitera dans deux semaines à compter de lundi et s'entretiendra avec nous; il m'a assuré, comme il l'a du reste affirmé en public il y a environ dix jours—vous avez peut-être lu sa déclaration—après qu'il eut rencontré le premier ministre de l'Inde, que son gouvernement verrait avec joie la commission jouer un rôle qui s'inspirerait de ce point de vue. Le lendemain, j'ai conféré à Washington avec M. Rusk, et deux semaines plus tard, vous vous en souvenez peut-être, lors de la réunion ministérielle canado-américaine, M. Rusk a parlé de cette initiative en termes d'approbation. De même, nous avons eu des entretiens avec les représentants de l'Union soviétique, de la Pologne, de l'Inde et d'autres pays. On s'entend parfaitement sur l'opportunité de confier à la commission un rôle qui lui permette de voir comment elle peut susciter des pourparlers qui conduiraient à des négociations.

M. CHURCHILL: Je n'insinue pas un instant que le ministre n'a pas fait de louables efforts; je serais le dernier à dire que les déclarations de M. Goldberg ou de M. Rusk ont été, en tout ou en partie, inspirées par des questions du ministre. Rien de tel ne m'est venu à l'esprit. Je voulais parler du débat public qui a eu lieu aux États-Unis au sujet de la guerre au Viet-nam du Sud. Je n'ai vu aucune déclaration des membres du Sénat ou de la Chambre des représentants, ou d'ailleurs, selon laquelle la Commission internationale de surveillance serait un moyen d'en arriver à conclure la paix. Voilà la question que je posais. Puis-je poser une autre question?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je crois que vous vous apercevrez que vous faites erreur. Je ne veux pas vous montrer en quoi consiste votre erreur, mais vous vous apercevrez, je crois, que le sénateur Mansfield, le sénateur Cooper et M. Fulbright—M. Fulbright qui a fait, je pense, une déclaration à Philadelphie il n'y a pas très longtemps. Il peut y en avoir d'autres, mais je n'ai pas le temps de—

M. CHURCHILL: Au cours de ses remarques à la Chambre et pendant cette réunion, le ministre—

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'espère, monsieur Churchill, que cela ne veut pas dire que vous n'approuvez pas entièrement cet effort, car je vous assure que le pays s'est engagé plus sérieusement dans cette région qu'il ne l'a fait où que ce soit dans le passé.

M. CHURCHILL: Je conviens qu'il s'agit d'une affaire des plus sérieuses. Lors des débats de la Chambre et devant le Comité, de même qu'aujourd'hui, le ministre s'est longuement employé à démontrer l'importance du rôle que la Commission internationale de contrôle devrait, selon lui, jouer à l'avenir. Il n'a pu répondre de manière satisfaisante à la question de M. Faulkner, qui demandait s'il y avait unanimité parmi les membres de cette commission. C'est

peut-être là une des faiblesses de la commission: le manque d'unanimité en ce qui regarde l'attribution de ce rôle.

M. MARTIN (*Essex-Est*): La question est si importante que vous ne m'en voudrez pas, j'espère, d'y insister davantage. Dois-je comprendre que, selon vous, il y a un manque d'unanimité, actuellement, de la part de l'Inde et de la Pologne au sujet de notre futur rôle? Est-ce là votre avis?

M. CHURCHILL: Vous avez laissé un doute dans mon esprit quant à l'unanimité sur l'attribution de ce rôle.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je vous répète que c'est là une question de la plus haute importance. Je sais que vous ne voudriez pas la traiter à la légère; je ne saurais insister trop sur ce point. Vous aviez tort de penser que la Pologne et l'Inde n'admettent pas l'importance de cette proposition. L'autre jour, à la Chambre, M. Lewis m'a demandé s'il était exact que la Pologne refusait d'appuyer la proposition que le Canada avait soumise. J'ai jugé nécessaire de répondre, comme je le fais maintenant, que cette affirmation est fausse. Le premier ministre de l'Inde, lorsqu'il a rencontré M. Goldberg l'autre jour, à New-York, a parlé du rôle de la Commission, et je ne voudrais pas qu'on répande en dehors du Comité des commentaires donnant le moins à penser que nous n'étions pas tous d'accord à assigner un rôle à la Commission dans des circonstances appropriées.

M. CHURCHILL: Puis-je alors poser la question que voici? Si la Commission est unanime en ce qui regarde ce rôle et peut entrer directement tant à Saigon qu'à Hanoï, comme vous l'avez affirmé, pourquoi a-t-il été nécessaire d'y envoyer dernièrement M. Ronning? La commission n'aurait-elle pu remplir cette tâche aussi bien?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je pourrais vous dire pourquoi cela était nécessaire, mais étant donné le but que nous cherchons à assurer, vous n'exigerez pas que je vous le dise et je ne le dirai pas. Mais je vous prie de croire que nous avons d'importantes raisons, des raisons très concrètes d'agir de la sorte. Le gouvernement canadien ne s'est pas simplement laissé aller à une fantaisie. Il existe une situation très critique dans le monde, qui exige une solution; même si nous agissons en notre seul nom, nous sentons qu'il est de notre devoir et de notre intérêt d'agir ainsi, et nous tâchons d'accomplir ce devoir. Veuillez croire que nous avons une raison très pressante de demander à M. Ronning de se rendre à Hanoï.

● (12.10 p.m.)

M. CHURCHILL: Je ne vois personne qui soit plus compétent que M. Ronning pour remplir cette mission; aussi, je ne m'oppose nullement à ce choix. Je dis, toutefois, que le rôle que vous proposiez n'a pas été adopté, semble-t-il, par la Commission internationale de contrôle, qui aurait eu accès aux deux capitales.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ici encore, je vous demanderai de bien surveiller vos paroles, monsieur Churchill, car elles se répandront hors d'ici et, malgré vos bonnes intentions, elles pourraient entraîner des conséquences malheureuses. J'ai dit clairement, au début, qu'il s'agit là d'une question difficile et compliquée. Personne ne s'imagine un instant qu'une idée, parce qu'elle est bonne, est réalisable dès le départ. Il se présente ici des complications de l'ordre le plus grave, car l'enjeu est des plus graves. Mais prétendre que, du seul fait que nous

l'ayons soumise, cette proposition amènerait la réalisation ou l'acceptation de notre objectif, c'est minimiser, je vous assure, une proposition de la plus haute importance. Je n'ai pas le droit de donner à penser autrement, que ce soit par une déclaration formelle ou par les réponses que je donne à vos questions, car l'enjeu, ici, est trop sérieux. Peut-être nos efforts échoueront-ils; si tel est le cas, ce ne sera pas parce que le Canada n'a rien tenté.

M. CHURCHILL: Je n'insinue pas que le Canada ne tente rien; je ne cherche pas non plus à obtenir du ministre, en réponse à mes questions, des déclarations plus précises. Je terminerai sur la question que voici. Dans l'appendice qui accompagne le rapport de la réunion du 4 avril, je trouve une lettre d'Ho Chi Minh. Je réfère à la page 41, ainsi qu'au pages 43 et 44 où figure la réponse du Canada; dans l'avant-dernier paragraphe, Ho Chi Minh dit: «Face à l'extrême...»

M. MARTIN (*Essex-Est*): Un instant, s'il vous plaît. Je n'ai pas trouvé la page.

M. CHURCHILL: Page 41. Voyez le post-scriptum annexé à son message. «Le Canada est membre de la Commission internationale de surveillance et de contrôle chargée de l'application de l'Accord sur le Viet-nam signé à Genève en 1954». Puis il ajoute: «Face à l'extrême gravité de la situation que les États-Unis ont créée au Viet-nam, j'espère que votre gouvernement s'acquittera de sa tâche aux termes de l'Accord de Genève». Et dans la réponse du Canada, pages 43 et 44, vous montrez que le Canada remplit les engagements que lui a assignés l'Accord de Genève, et vous exprimez, au dernier paragraphe, l'espoir que la Commission internationale puisse contribuer à ramener la paix au Viet-nam, et vous terminez peu après. Voici ma question. Ayant l'occasion de communiquer directement avec Ho Chi Minh, pourquoi ne pouviez-vous pas lui proposer que la Commission internationale de contrôle, outre la tâche de surveillance que lui confie l'Accord de Genève, remplisse un rôle en aidant à résoudre les difficultés actuelles? Vous y faites allusion dans votre dernier paragraphe; pourquoi ne vous êtes-vous pas exprimé plus clairement et n'avez-vous pas laissé à Ho Chi Minh le soin de répondre?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Voulez-vous regarder la date de cette lettre? Elle est datée du 28 février; or, nous avions et nous avons encore des pourparlers avec certains pays. Les choses devraient maintenant être assez claires.

M. CHURCHILL: N'était-ce pas là une occasion de connaître son opinion au sujet de l'autre tâche que la Commission internationale de contrôle pourrait accomplir, en plus de son rôle de surveillance?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il aurait été possible de le faire, mais à cette époque—pensez à la date—étant donné les négociations que nous poursuivions il n'était pas désirable de le faire. Un jour, nous pourrions peut-être en donner les raisons.

Le PRÉSIDENT: Merci encore, M. Martin.

M. NESBITT: J'aurais une question à poser. Je ne crois pas me tromper en disant que mes collègues et moi appuyons, de façon générale, les objectifs du gouvernement à l'égard du Viet-nam, même si nous n'approuvons peut-être pas tous les moyens employés. Quant à l'appui que nous donnons aux États-Unis, il y a beaucoup de controverse et de discussions, parmi la population canadienne, au sujet des politiques du gouvernement canadien vis-à-vis du Viet-nam.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Voulez-vous parler des politiques du gouvernement ou de celles de l'opposition?

M. NESBITT: Je parle des politiques du gouvernement vis-à-vis du Viet-nam. L'opposition officielle approuve de façon générale les objectifs que le gouvernement poursuit au Viet-nam, mais il y a une chose qui m'inquiète. La société Radio-Canada et les autres organes publics de diffusion, comme la presse, constituent une des principales sources d'information au Canada. Or, ces dernières années, et en particulier depuis un an ou deux, Radio-Canada n'a jamais tenté d'exposer ou d'expliquer convenablement—je suis un auditeur fidèle de Radio-Canada, toujours à l'écoute de ses émissions sur les affaires publiques—la position du gouvernement canadien ou celle des États-Unis vis-à-vis du Viet-nam. De fait, je n'ai jamais entendu, à Radio-Canada, de commentaire favorable ou élogieux au sujet de la position des États-Unis.

Bien sûr, ni le ministre ni le gouvernement ne sont en mesure de donner des directives à Radio-Canada quant à son mode de travail, mais je me demande une chose. Comme ce sont les directeurs des émissions sur les affaires publiques à Radio-Canada qui choisissent les commentateurs et les annonceurs, la Division de l'information du ministère des Affaires extérieures a-t-elle tenté de quelque manière de fournir au personnel supérieur de Radio-Canada un exposé rapide et suffisant de ces politiques, au moyen de communications ou de lettres, ou en demandant à des fonctionnaires du ministère de faire plus de lumière sur ces questions.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui, nous avons eu des contacts avec ces sources d'information, non seulement avec Radio-Canada, mais avec tous les organes de diffusion. Nous donnons des conférences de presse auxquelles les journalistes sont invités.

M. NESBITT: Étant donné que Radio-Canada n'a guère présenté qu'un côté de la question et que ce point de vue n'est pas, en général, celui du gouvernement, je me demande si l'on ne pourrait faire un effort de plus en ce sens, afin d'expliquer à ceux qui dirigent les émissions sur les affaires publiques à Radio-Canada, la position du gouvernement. L'opinion publique sur cette question a beaucoup d'importance, en ce pays. On devrait nous donner une meilleure idée de la position du gouvernement; ce n'est pas ce que Radio-Canada nous a servi jusqu'ici.

M. McINTOSH: Le ministre jugerait-il à propos de publier un Livre blanc sur des sujets comme le Viet-nam et la Rhodésie?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui, j'y réfléchirai, monsieur McIntosh.

M. McINTOSH: Si Radio-Canada ne fournit pas ces renseignements, nous les obtiendrons d'une autre façon. J'estime que le public canadien a droit d'être renseigné, de recevoir autant d'information qu'on peut en publier au sujet des côtés de la question.

M. HARKNESS: J'ai une autre question à poser. Dans votre déclaration originale, monsieur Martin, vous avez dit que le gouvernement canadien se proposait désormais d'ouvrir les voies de communication. De quelles voies de communication voulez-vous parler?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Des voies qui relient les divers groupes.

M. HARKNESS: Quels groupes? La Chine, le Viet-nam du Nord?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Tous les groupes en cause, donc la Chine comprise.

M. HARKNESS: Vous avez fait, à ce propos, une autre déclaration concernant les groupes les plus visés. Quels sont, selon vous, ces groupes?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il est clair que les groupes—je pèse mes paroles—les groupes intéressés sont le Viet-nam du Nord, le Viet-nam du Sud, les États-Unis, l'Union soviétique et la Chine. Voilà les principaux pays intéressés.

M. HARKNESS: Très bien. Mais quelles sont les voies de communications qu'il s'agit d'ouvrir?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne peux pas vous donner ce renseignement. Je serai heureux de vous fournir des explications à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous allons terminer ici le débat sur le Viet-nam. Je présume que M. Martin sera des nôtres à la prochaine réunion, peut-être jeudi prochain, lorsque nous étudierons le troisième et dernier sujet: la Rhodésie.

Le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

M. MARTIN (Québec) : Pour les groupes en exil dans l'étranger...

M. HARRIS (Ottawa) : Je propose une motion...

M. MARTIN (Québec) : Il est clair que les groupes...

M. HARRIS (Ottawa) : Très bien, mais quelle est la...

M. MARTIN (Québec) : Je ne peux pas vous donner...

Le président : Messieurs, nous allons terminer...

Le président : M. Martin sera absent à la prochaine...

Le comité a jugé qu'il y avait lieu de convoquer...

un comité de travail pour étudier les questions...

de nos communications et nous nous sommes...

On nous a dit que vous étiez en contact...

avec les groupes en exil dans l'étranger...

et nous nous sommes mis à l'étude...

de ces questions et nous espérons...

vous en rendre compte dans un prochain...

M. MARTIN : Le comité a jugé qu'il y avait lieu...

de convoquer une conférence...

pour discuter de ces questions...

et nous espérons que vous serez...

en mesure de nous en rendre compte...

à la prochaine réunion...

M. HARRIS : Je propose que nous...











## RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

*Le greffier de la Chambre,*  
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT  
DES

**AFFAIRES EXTÉRIEURES**

*Président:* M. JEAN-EUDES DUBÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 4

SÉANCE DU JEUDI 5 MAI 1966

Concernant le

Budget principal du ministère des Affaires extérieures  
pour l'année 1966-1967

TÉMOIN:

L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures

COMITÉ PERMANENT  
DES

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Jean-Eudes Dubé

Vice-président: M. W. B. Nesbitt

et Messieurs

|                               |                               |                          |
|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| Allmand                       | Foy                           | Macquarrie               |
| Asselin ( <i>Charlevoix</i> ) | Groos                         | McIntosh                 |
| Basford                       | Harkness                      | Pilon                    |
| Brewin                        | Klein                         | Régimbal                 |
| Churchill                     | Laprise                       | Stanbury                 |
| Faulkner                      | Lind                          | Thompson                 |
| Forest                        | Macdonald ( <i>Rosedale</i> ) | Wadds (M <sup>me</sup> ) |
|                               |                               | Walker—(24)              |

La secrétaire du Comité,  
Dorothy F. Ballantine.

Concerant le

Budget principal du ministère des Affaires extérieures  
pour l'année 1966-1967

TÉMOIN:

L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures

## ORDRES DE RENVOI

Le MARDI 3 mai 1966

*Il est ordonné,*—Que le nom de M. Régimbal soit substitué à celui de M. Chatterton sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures.

Le MERCREDI 4 mai 1966

*Il est ordonné,*—Que le nom de M. Macdonald (*Rosedale*) soit substitué à celui de M. Trudeau sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures.

Attesté.

*Le Greffier de la Chambre des communes,*

LÉON-J. RAYMOND.

Aussi présents: L'honorable Paul M. H. O. Moran, ministre des Affaires extérieures; M. M. Cadieux, sous-secrétaire d'État; M. R. E. Collins, sous-secrétaire d'État adjoint.

Le président présente le troisième rapport du sous-comité du programme et de la procédure. Voici le texte de ce rapport:

Votre sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni le mercredi 4 mai 1966. Étaient présents: MM. Dubé (président), Lapche, MacDonald (*Rosedale*) et Nesbitt.

Votre sous-comité a décidé de recommander à la Chambre:

- a) Que le quorum du Comité soit réduit de 13 à 10 membres.
- b) Que les fonctionnaires suivants du ministère soient priés d'assister aux réunions du Comité aux dates mentionnées ci-dessous:

M. H. O. Moran, directeur général du Bureau de l'aide extérieure, le jeudi 12 mai 1966;

Le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures et d'autres fonctionnaires de ce ministère à des réunions subséquentes.

Le président fait remarquer que, pour la recommandation b) du rapport, on a appris que M. Moran est absent de la ville et qu'on ne l'attend pas avant le 14 mai. Il propose donc au sous-comité d'étudier de nouveau la question de la convocation des témoins.

Sur une motion de M. Nesbitt, appuyé par M. McIntosh,

*Il est résolu*—Que la recommandation du comité directeur demandant que ce Comité ait la permission de réduire son quorum de 13 à 10 membres soit approuvée.

Le Comité continue l'étude de l'article 1 du Budget des dépenses du ministère des Affaires extérieures pour l'année 1966-1967.

Le Ministre est interrogé au sujet de la Rhodésie.

## RAPPORT À LA CHAMBRE

Le Comité permanent des affaires extérieures a l'honneur de présenter son

### PREMIER RAPPORT

Le Comité recommande que son quorum soit réduit de 13 à 10 membres.

Respectueusement soumis,

*Le président,*

JEAN-EUDES DUBÉ.

Atteste

Macquarie  
Maitland  
Pain  
Rochmal  
Scobury  
Thompson  
Walds (M<sup>re</sup>)  
Walker--(24)

Secrétaire du Comité,  
Mrothy F. Ballantine.

## PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 5 mai 1966

(5)

Le Comité des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 11 heures et vingt minutes du matin sous la présidence de M. Dubé.

*Présents:* MM. Brewin, Churchill, Dubé, Faulkner, Foy, Groos, Harkness, Klein, Laprise, Lind, Macdonald (*Rosedale*), McIntosh, Nesbitt, Pilon, Régimbal, Stanbury, Thompson, Walker (18).

*Aussi présent:* M. Lambert, député.

*Aussi présents:* L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; du ministère des Affaires extérieures: M. M. Cadieux, sous-secrétaire d'État; M. R. E. Collins, sous-secrétaire d'État adjoint.

Le président présente le troisième rapport du sous-comité du programme et de la procédure. Voici le texte de ce rapport:

Votre sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni le mercredi 4 mai 1966. Étaient présents: MM. Dubé (président), Laprise, MacDonald (*Rosedale*) et Nesbitt.

Votre sous-comité a décidé de recommander à la Chambre:

- a) Que le quorum du Comité soit réduit de 13 à 10 membres.
- b) Que les fonctionnaires suivants du ministère soient priés d'assister aux réunions du Comité aux dates mentionnées ci-dessous:

M. H. O. Moran, directeur général du Bureau de l'aide extérieure, le jeudi 12 mai 1966;

Le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures et d'autres fonctionnaires de ce ministère à des réunions subséquentes.

Le président fait remarquer que, pour la recommandation b) du rapport, on a appris que M. Moran est absent de la ville et qu'on ne l'attend pas avant le 14 mai. Il propose donc au sous-comité d'étudier de nouveau la question de la convocation des témoins.

Sur une motion de M. Nesbitt, appuyé par M. McIntosh,

*Il est résolu*—Que la recommandation du comité directeur demandant que ce Comité ait la permission de réduire son quorum de 13 à 10 membres soit approuvée.

Le Comité continue l'étude de l'article 1 du Budget des dépenses du ministère des Affaires extérieures pour l'année 1966-1967.

Le Ministre est interrogé au sujet de la Rhodésie.

L'interrogatoire se continuant, le Ministre déclare qu'il sera à la disposition du Comité le jeudi 12 mai pour répondre à d'autres questions.

Le président fait remarquer qu'il sera absent le 12 mai et qu'il est possible que le vice-président soit absent aussi. Le Comité approuve la proposition du président que M. Macdonald (*Rosedale*) soit nommé président suppléant à la réunion du 12 mai si le président et le vice-président sont tous les deux absents.

A 1 h. 10 de l'après-midi le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 12 mai à 11 heures du matin.

La secrétaire du Comité,

Dorothy F. Ballantine.

Aussi présent: M. Lambert, député.

Aussi présents: L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; du ministère des Affaires extérieures: M. M. Cadieux, sous-secrétaire d'État; M. R. E. Collins, sous-secrétaire d'État adjoint.

Le président présente le troisième rapport du sous-comité du programme et de la procédure. Voici le texte de ce rapport:

Le sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni le mercredi 4 mai 1966. Étaient présents: MM. Dubé (président), L'Esprit, Macdonald (Rosedale) et Nesbitt.

Le sous-comité a décidé de recommander à la Chambre:

- a) Que le quorum du Comité soit réduit de 13 à 10 membres.
- b) Que les fonctionnaires suivants du ministère soient invités à assister aux réunions du Comité aux dates mentionnées ci-dessous:

M. H. O. Moran, directeur général du Bureau de l'aide extérieure, le jeudi 12 mai 1966;  
Le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures et d'autres fonctionnaires de ce ministère à des réunions subséquentes.

Le président fait remarquer que, pour la recommandation b) du rapport, on a appris que M. Moran est absent de la ville et qu'on ne l'attend pas avant le 12 mai. Il propose donc au sous-comité d'étudier de nouveau la question de la convocation des témoins.

Sur une motion de M. Nesbitt, appuyée par M. McIntosh, le Comité a approuvé la recommandation du comité directeur demandant que ce Comité ait la permission de réduire son quorum de 13 à 10 membres soit approuvé.

Le Comité continue l'étude de l'article 1 du Budget des dépenses du ministère des Affaires extérieures pour l'année 1966-1967.

Le Ministre est interrogé au sujet de la Rhodésie.

## TÉMOIGNAGES

(Enregistrés au moyen d'un appareil électronique)

Le JEUDI 5 mai 1966

● (11.15 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum.

Premièrement, permettez-moi de présenter le troisième rapport du sous-comité du programme et de la procédure. (*Voir le procès-verbal*)

En ce qui concerne la recommandation b) du rapport, au sujet de M. Moran, nous avons appris qu'il est absent de la ville et on ne l'attend pas avant le 14 mai; il lui sera donc impossible de comparaître le 12 mai et je demande au comité directeur d'étudier de nouveau la question de la convocation des témoins. Dans ces circonstances je demande qu'on propose que seule soit approuvée la recommandation a) du Comité à la Chambre, c'est-à-dire que le quorum du Comité soit réduit de 13 à 10 membres.

M. NESBITT: J'en fais la proposition.

M. McINTOSH: J'appuie la proposition.

Le PRÉSIDENT: M. Nesbitt, appuyé par M. McIntosh, a proposé que le rapport du sous-comité soit approuvé.

M. McINTOSH: La Chambre a fait de nombreuses observations au sujet de ces quorums; nous aurons donc de la difficulté à faire adopter cette recommandation. Je n'aimerais pas retenir le rapport mais je ne crois pas que nous devons passer tout l'après-midi à délibérer sur l'opportunité de réduire le quorum. Certaines réunions ont-elles été retardées parce que vous n'aviez pas le quorum?

Le PRÉSIDENT: Elles n'ont pas été retardées mais nous avons de la difficulté à commencer la réunion. Il est assez facile d'avoir huit, neuf ou 10 membres mais la présence obligatoire de onze, douze ou treize membres pose certains problèmes. A la dernière réunion le quorum a été souvent incomplet; les membres entraient et sortaient, ce fut une sorte de quorum flottant. A certains moments nous n'étions que huit ou neuf mais nous avons tout de même continué. Cela semble être le problème de tous les comités.

M. McINTOSH: Monsieur le président, si vous avez de la difficulté à présenter votre rapport à la Chambre (et il semble que nous allons délibérer longuement avant de prendre la décision éventuelle de réduire le quorum) le Comité peut-il accorder au président le droit de retirer la recommandation ayant plus particulièrement trait à la réduction du quorum. Lorsque le Ministre aura terminé vous aurez plus de difficulté à obtenir le quorum que vous en avez actuellement.

Si la présentation de ce rapport entraîne des délibérations à la Chambre pour tout l'après-midi, le président pourrait-il avoir le droit de retirer tout simplement la recommandation au sujet de quorum?

M. NESBITT: Le président devra user de discrétion, vu les délibérations qui ont eu lieu hier. Deux comités, c'est-à-dire le Comité de la justice et le Comité

des comptes publics ont demandé la réduction de leur quorum et les deux l'ont obtenue. Je pense que nous aurons moins de difficulté aujourd'hui parce que tout ce qui peut être dit a été dit hier mais nous pouvons laisser cela à la discrétion du président.

M. GROOS: J'ai l'impression que les orateurs d'hier ont dit: «D'accord, pour ces deux résolutions, mais n'en formulez pas d'autre, car nous allons résister énergiquement à toutes ces questions de quorum». Toutefois, je ne veux pas perdre trop de temps pourvu que le président puisse exercer son discernement.

La motion est adoptée.

Le PRÉSIDENT: Au sujet de la partie b) du rapport, je viens d'apprendre que M. Cadieux, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, sera disponible jeudi prochain.

Nous allons maintenant continuer l'étude du premier crédit du budget du ministère des Affaires extérieures pour l'année 1966-1967. Au cours des deux dernières réunions on a posé des questions au Ministre. A la dernière réunion, nous avons parlé du Vietnam et le dernier sujet était la Rhodésie. Si, toutefois, après avoir parlé de la Rhodésie, il y a des questions que les membres voudraient poser au Ministre, il sera à leur disposition pour y répondre, quelles qu'elles soient. Je crois que nous devrions commencer avec le problème de la Rhodésie pour passer ensuite à d'autres sujets.

M. NESBITT: M. le président, j'aimerais faire quelques commentaires à ce sujet, et je poserai quelques questions d'ordre général au gouvernement; j'espère d'obtenir des réponses claires et précises. Tout d'abord, je pourrais dire que, puisque des négociations sont apparemment en cours entre le gouvernement du Royaume-Uni et le gouvernement «de facto» de la Rhodésie, un certain nombre de choses, ou un certain nombre de questions, ne devraient probablement pas être dites ni posées pour le moment. Je suis certain qu'aucun de vous ne voudra dire quoi que ce soit qui puisse influencer directement ou indirectement sur le cours des pourparlers qui se poursuivent en ce moment et qui, nous l'espérons, aboutiront au résultat voulu. Il y a toutefois un certain nombre de choses que j'aimerais mettre dans les dossiers. J'aimerais aussi faire porter au dossier la désapprobation du parti dont je suis membre à l'égard des méthodes que le gouvernement a employées en imposant des sanctions contre le gouvernement «de facto» de la Rhodésie. On a déclaré à un autre endroit que c'est une façon d'agir entièrement nouvelle dans notre politique étrangère, nouvelle, à mon avis parce que nous nous acharnons à faire une guerre économique à un autre pays pour la simple raison que nous n'aimons pas la façon dont il a obtenu son indépendance et que nous n'approuvons pas la politique intérieure de ce gouvernement que nous estimons erronée. A ce sujet, je me réfère aux observations qu'a faites le Ministre à la séance d'ouverture de notre Comité. Voici ses paroles, qui figurent à la page 29, à peu près au milieu de la page, dans une phrase isolée:

Une des raisons qui ont porté le Canada à prendre des mesures concernant la Rhodésie, c'est qu'il croit à la coexistence des groupes ethniques et qu'il s'oppose aux distinctions injustes.

Et à la page suivante, la page 30, on trouve l'affirmation suivante du Ministre:

L'opinion publique du Canada et des autres pays du Commonwealth ne saurait considérer comme membre associé un pays qui fait des distinctions injustes non seulement par l'octroi du droit de vote mais par différents autres moyens.

La citation donne quelques autres exemples de distinctions injustes qu'a faites le gouvernement de la Rhodésie. Je suis certain que tous ceux qui sont ici, au Comité, et ailleurs, approuveraient l'opinion du Ministre sur les convictions du Canada, et je crois que nous sommes tous d'accord sur ce point.

● (11.30 a.m.)

Je me sers de cet exemple pour démontrer que ce principe a été une des raisons qui nous a poussés à imposer des sanctions à la Rhodésie. Ces sanctions ont été appliquées au début, comme l'a mentionné ailleurs le Ministre, ainsi que, plus récemment, le ministre du Commerce à la Chambre des communes. Ces mesures ont été prises par le gouvernement du Canada à la demande du Royaume-Uni et non pas à cause des dispositions prises par les Nations Unies. A ce sujet, je dirais (je ne répéterai pas tous les arguments qui ont été employés dans d'autres circonstances) que nous croyons que la Loi sur les licences d'importation et d'exportation est tout à fait contraire à la morale, car elle ne visait en aucune façon de telles fins. Du point de vue strictement juridique les dispositions qui ont été prises sont très discutables. C'est très bien de dire que les légistes de la Couronne ont été consultés (je n'en doute pas, j'en suis même certain), mais le fait que des hommes de loi deviennent subitement fonctionnaires ne rend pas, pour cela, leurs opinions justes ou sacro-saintes. Dans les milieux judiciaires, et le Ministre qui est membre de cette profession le sait bien, un avocat peut présenter (cela fait partie de son travail) un argument qui justifiera presque n'importe quelle action. Ces arguments sont évidemment des opinions et non des faits. J'ai entendu plusieurs autres avis exprimés par des avocats remarquables dont j'estime beaucoup le jugement, peut-être même plus que celui des légistes de la Couronne lorsqu'il s'agit de l'illégalité des mesures prises par le gouvernement.

Quoiqu'il en soit, l'interprétation la moins sévère de la légalité de cette mesure, c'est qu'elle s'inspire peut-être d'un principe légal, mais c'est là une question discutable.

Puisqu'il s'agit ici d'une mesure nouvelle dans notre politique étrangère, d'une chose que nous n'avons jamais faite auparavant, et que la légalité des dispositions qui ont été prises est discutable, je crois que le gouvernement aurait dû convoquer le Parlement lorsque les sanctions ont été imposées à la fin de décembre de l'année dernière. A ce moment là, toutes les ordonnances d'élection avaient été retournées et on aurait dû convoquer le Parlement pour un ou deux jours afin d'approuver ou de désapprouver, selon le cas, les dispositions prises par le Gouvernement. C'est ce qui a été fait lors de la crise de Suez. Je sais qu'il y a une légère différence car, dans le cas de Suez, des troupes avaient été mobilisées. Le Parlement avait été convoqué principalement pour justifier les mesures prises par le Canada et je crois qu'on aurait dû procéder de la même façon pour la Rhodésie. Toutefois, le gouvernement a décidé de ne pas le faire et j'espère qu'à l'avenir, si des situations semblables se présentent, le gouvernement convoquera le Parlement pour lui donner l'occasion d'étudier le sujet.

Il me semble aussi que, si le Parlement avait été convoqué, le gouvernement aurait présenté aux députés de la Chambre des communes un livre blanc au sujet de la situation de la Rhodésie. Je crois que c'est ce que le gouvernement devrait faire en ce moment, bien que, si les pourparlers aboutissent, ce moyen ne sera pas nécessaire. Les renseignements que nous avons reçus jusqu'à présent portant sur la Rhodésie (ce sont certainement les faits les plus

nouveaux puisque nous ne sommes plus représentés directement en Rhodésie) proviennent de deuxième et de troisième main. Comme je me le rappelle, un ou deux autres députés ont demandé, au cours des précédents débats, qu'on cite des faits. Les journalistes excellent à recueillir des faits, mais parfois certains d'entre eux présentent ces prétendus faits sous un jour très particulier, et jusqu'ici, toute la documentation obtenue n'a trait qu'à un seul aspect de la question. Je pense que tous ceux qui ont été mêlés à la vie publique pour plus ou moins longtemps savent qu'un problème en présente généralement plusieurs et je pense, certes, que les membres de la Commission doivent être mis au courant des faits tels qu'ils se présentent à chacune des parties. Peut-être pourrions-nous, à l'avenir, avoir des témoins en mesure de nous renseigner plus effectivement sur la situation en Rhodésie. Je suppose que, dernièrement, nous avons obtenu nos renseignements du Royaume-Uni puisque nous n'avons plus aucune représentation en Rhodésie. Le Royaume-Uni appuie naturellement sa politique en Afrique sur ses propres raisons qui ne sont pas nécessairement les nôtres. Le Royaume-Uni poursuit ses propres intérêts en Afrique et sa politique s'inspire de ses propres raisons. En conséquence, j'estime donc que certains renseignements, en provenance de cette source, ne sont peut-être pas de nature tout à fait impartiale.

Je me rends compte qu'il est très difficile d'obtenir des faits exacts. Je propose que nous invitions, un de ces jours, les membres du Parlement anglais à nous rendre visite. Si M. Selwyn Lloyd était disponible—il a été là-bas en mission d'information—nous pourrions entendre plus d'un son de cloche. Si cela est impossible et que la situation n'est pas réglée par des négociations, je pense qu'il y aurait lieu de bien examiner si le Gouvernement canadien ne pourrait envoyer un ou plusieurs représentants en mission d'observation.

Le gouvernement a fait savoir—je sais que le gouvernement ne l'a pas affirmé, mais il ne l'a certainement pas nié non plus—que si les négociations n'aboutissent pas entre le gouvernement du Royaume-Uni et le gouvernement de M. Smith, des mesures plus sévères pourront être prises à l'encontre de la Rhodésie. Nous ne savons pas au juste ce que pourraient entraîner ces mesures, mais j'estime que, le cas échéant, nous devrions être mieux renseignés à ce sujet que nous le sommes en ce moment.

Me permettez-vous de vous citer un ou deux exemples. Les renseignements que j'ai pu me procurer—je peux dire que je me suis donné beaucoup de mal pour les obtenir, non pas dans les tracts tendancieux que nombre d'entre nous ont reçus, mais en m'adressant à d'autres sources—ces renseignements indiquent que le niveau d'éducation des enfants d'origine africaine est, à mon avis, étonnamment élevé.

J'ai ici des données présumées véridiques. Je ne puis en apporter la preuve, mais ce sont les renseignements que je possède. Je suis tout à fait surpris d'y relever quelque chose de l'ordre de cinq millions—ce n'est pas exact. Je fournirai ce renseignement plus tard, mais il y a un nombre surprenant d'enfants d'origine africaine qui reçoivent une très bonne éducation, ce qui est indispensable pour des gens qui doivent prendre en mains leur destinée. Je sais que d'après certains députés, les Européens n'avaient pas affaire là-bas, qu'ils devraient partir sur l'heure et remettre le pays aux Africains. S'ils désirent avoir des ennuis qu'ils les aient et des effusions de sang s'ils le désirent. Ces observations m'ont plutôt étonné. En effet, que cela nous convienne ou non, les Européens sont à cause du passé indirectement responsables de la situation actuelle de l'Afrique. Quand on a une certaine responsabilité, il est impossible de se retirer

simplement de l'affaire. Vous avez vu ce qui est arrivé quand les Belges ont quitté le Congo sans préparation convenable; nous nous sommes alors trouvés dans une situation plutôt délicate. Je suis au courant de l'affaire car je m'occupais de ces questions à l'époque.

Au cas où les négociations n'aboutiraient pas (et nous espérons bien qu'elles aboutiront, mais il y a toujours un risque), nous ne voudrions pas que le gouvernement canadien décide d'employer la force contre le gouvernement de Rhodésie. Certaines questions se sont posées sur l'opportunité de prendre des sanctions contre le Portugal et l'Afrique du Sud, je pense que le Gouvernement devrait bien réfléchir à la question avant de faire quoi que ce soit à cet égard; nous avons, en effet, déjà des ennuis à l'OTAN, le Portugal ayant manifesté son mécontentement au sujet de certaines actions de ses partenaires de l'OTAN et si d'autres initiatives de ce genre étaient prises, je pense que ce serait la fin de l'OTAN sous sa forme actuelle. Je sais que le Ministre en tiendra compte.

Une autre chose, que nous aurions dû faire plus tôt dans cette affaire, c'est d'offrir les bons offices du Canada pour régler le problème par des moyens pacifiques. C'est la ligne de conduite dont le Premier Ministre actuel s'est fait autrefois l'avocat et à laquelle il a consacré des efforts couronnés de succès en diverses occasions. Je suis étonné que nous n'ayons pas fait de tentative plus poussée dans ce sens. Le Ministre lui-même y a pris une part très active. Je suis personnellement au courant de quelques-unes des négociations heureuses qu'il a menées à bien en amenant, entre autre, plusieurs pays à se joindre aux Nations Unies. Voilà ce que nous aurions dû faire à mon avis. Je ne pense pas que ce soit maintenant possible, à cause de l'attitude de gouvernement canadien, qui a, pour ainsi dire, gâché nos chances au départ il est à présent trop tard pour revenir en arrière.

Je me permettrai, en guise de conclusion, d'exprimer l'espoir de voir aboutir les négociations en cours; j'espère aussi que certaines éventualités que j'ai mentionnées ne se produiront pas. Mais je pense que nous devons les garder présentes à l'esprit au cas où elles se produiraient.

● (11.45 a.m.)

Cela nous conduit à un principe plus fondamental et à une question plus fondamentale encore de notre politique étrangère dans son ensemble. La Rhodésie n'est qu'un exemple. Je pense que la question fondamentale est celle-ci: jusqu'où le gouvernement est-il prêt à aller en s'immisçant dans la politique intérieure des autres pays. C'est une chose à laquelle il faut bien réfléchir. Je voudrais bien connaître la politique du Gouvernement à cet égard, en admettant qu'il en ait une. On a entendu dire, en effet, que nous sommes intervenus en Rhodésie parce que nous n'approuvions pas son régime de gouvernement.

M. STANBURY: Je voudrais juste vous demander comment vous pouvez concilier le fait que la position actuelle soit une ingérence dans les affaires intérieures de la Rhodésie avec l'attitude tout à fait admirable prise par M. Diefenbaker à la conférence des premiers ministres lorsqu'il demandait l'expulsion de l'Afrique du Sud à cause de sa politique ségrégationniste?

M. NESBITT: Je serais très heureux d'y répondre, monsieur le président, mais le député devrait être un peu mieux renseigné.

Le nœud de l'affaire, c'est qu'au moment où l'Afrique du Sud a décidé de devenir une république elle a automatiquement quitté le Commonwealth et a dû

redemander son admission. Comme je le comprends, il a été signifié en toute franchise à l'Afrique du Sud que si aucune mesure n'était prise par son gouvernement pour améliorer sa politique intérieure en ce qui concerne la ségrégation, il ne serait pas possible de l'accepter comme membre. C'est en fait ce qui est arrivé. C'était une situation entièrement différente de celle qui se présente actuellement en Rhodésie. Ici, nous déclenchons une guerre économique contre un autre pays parce que nous désapprouvons sa politique intérieure. Je pense qu'il n'y a aucune comparaison possible entre les deux situations.

Il nous faut, maintenant, décider jusqu'à quel point nous allons nous ingérer dans les affaires des autres pays. Je pense à un grand nombre d'exemples, comme chacun ici peut le faire. Je ne crois pas que nous ayons particulièrement apprécié le régime interne de la Hongrie à une certaine époque, il y a dix ans environ; mais nous n'avons rien fait à ce sujet. Je pourrais citer encore un bon nombre d'exemples, mais je ne crois pas que cela soit nécessaire; nous en connaissons tous. Aussi, du simple point de vue pratique (j'espère que le gouvernement y a songé), il y a certains pays dans le monde qui, n'ayant pas grande sympathie pour le Canada, pourraient utiliser l'affaire comme une belle occasion de tirer au jour des choses que nous pourrions trouver déplaisantes. Par exemple, entre autres choses, notre manière de traiter les Indiens du Canada et les Esquimaux. Nos efforts à cet égard ne proviennent pas d'une conscience très nette, et je ne crois pas qu'il nous convienne de courir de ci et de là pour faire la morale aux autres peuples. Je me souviens très bien à titre d'exemple que pendant un discours du ministre des Affaires étrangères de l'Afrique du Sud . . .

Le PRÉSIDENT: Je ne veux pas vous interrompre, mais vous pourriez peut-être poser vos questions directement au témoin.

Mr. BREWIN: Je voudrais une réponse de M. Nesbitt—il semble être. . .

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez interroger le Ministre mais pas un autre député. Est-ce que M. Nesbitt a une question à poser? Si oui, il devrait la poser maintenant.

M. BREWIN: M. Nesbitt a fait des déclarations par trop générales et je voudrais pouvoir lui poser des questions sur quelques-unes d'entre elles.

M. FAULKNER: M. Nesbitt nous a laissés croire par certaines de ses déclarations qu'il parlait au nom de son parti. Je pense qu'il devrait répondre aux questions pour faire une mise au point. S'il est le porte-parole officiel du parti dont il est membre, je pense qu'il faudrait au moins le préciser.

Le PRÉSIDENT: J'estime que M. Nesbitt devrait adresser ses questions au Ministre.

M. FAULKNER: Je suis d'accord sur ce point.

M. NESBITT: Monsieur le Président, c'était au Ministre que je les adressais.

M. MACDONALD (*Rosedale*): Peut-être, Monsieur le président, pourrions-nous poser dès maintenant les questions: nous avons eu le préambule.

M. NESBITT: Nous avons eu le préambule mais il y a une ou deux autres observations que j'aimerais faire car elles conduiront à des questions directes au Ministre. Je vais en omettre certaines précisions afin d'abrégé. Nous aimerions connaître la politique du Gouvernement dans cette affaire, jusqu'à quel point s'ingérera-t-il dans les affaires intérieures des autres pays. Cela présente certains risques pour nous à cause de choses qui se sont passées dans notre pays.

Ce qui précède me mène naturellement à certains autres principes ayant cours aux Nations Unies. Jusqu'à quel point le Canada devrait-il aller en soutenant aux Nations Unies une politique d'ingérence dans les affaires intérieures des autres pays. Je suis sûr que les membres du Comité sont au courant

des deux articles contradictoires de la charte des N. U. à ce sujet. L'un précise en effet qu'il n'y aura pas d'ingérence dans le gouvernement des États membres en ce qui concerne leur politique intérieure. L'autre article précise que les États membres doivent souscrire à certains principes de liberté, d'égalité et de justice et le reste. Les deux, naturellement, entrent fréquemment en conflit et il existe un double critère moral aux Nations Unies. Je sais, par exemple, que l'Afrique du Sud y a été sévèrement critiquée—en certains cas, je crois, à juste titre. D'un autre côté, on n'a jamais soulevé que l'esclavage humain et les marchés d'esclaves sont, certainement avec l'assentiment de leurs gouvernements, pratique courante dans un ou deux pays arabes. Le fait n'a jamais été soulevé aux Nations Unies pour des raisons qui, je pense, sont plutôt évidentes. Aussi longtemps qu'il y aura un vote par pays, la situation continuera d'exister et s'il y a quelque chose de plus abominable que la ségrégation ou pire, je pense que c'est l'esclavage.

J'arrive presque à la conclusion de mes remarques. Ce sont des choses auxquelles nous devrions obtenir une réponse. Dans quelle mesure sommes-nous prêts à nous ingérer dans les affaires intérieures des autres pays? Le Ministre pourrait répondre que chaque situation dépend des faits et je conviens que c'est souvent le cas dans les affaires internationales, mais je pense qu'il devrait y avoir quelque critère, quelque règle, une ligne de conduite, je crois, est le terme employé de nos jours, pour orienter notre politique, et je pense que ce serait une excellente idée si le Ministre acceptait de nous faire connaître certains des principes que lui-même et ses collègues ont décidé de suivre à cet égard.

Je pourrais avoir quelque autres remarques à faire plus tard, mais je voulais être sûr d'avoir bien précisé aux membres du Comité mon point de vue sur les questions que je désire poser au Ministre.

L'hon. M. MARTIN: M. le président, Messieurs les membres du Comité, j'aimerais dire tout d'abord en réponse à ce qui, je pense, était la première question, qu'à vrai dire il n'y a aucune négociation en cours, actuellement, entre le gouvernement de Grande-Bretagne et le régime illégal de M. Smith. Quand le premier ministre de Grande-Bretagne a annoncé qu'il y aurait des conversations, il a pris soin de préciser que cela ne voulait pas dire que ces négociations étaient sur le point de commencer entre le gouvernement de Grande-Bretagne et le gouvernement de M. Smith, le gouvernement illégal de M. Smith. Ce qui a été proposé c'est que soit entamés, à l'échelon officiel, quelques pourparlers afin de découvrir si oui ou non il serait possible d'établir une base pour de plus amples discussions. Ces conversations préliminaires à l'échelon officiel n'ont pas encore commencé, et l'on pense qu'elles seront amorcées à Londres; mais la raison pour laquelle elles ne sont pas encore en cours ne nous semble pas très claire. Il se pourrait qu'il y ait, en Rhodésie, quelques troubles internes que nous ignorons.

M. Nesbitt a blâmé les méthodes auxquelles a eu recours le Gouvernement canadien. Évidemment, nous en avons déjà discuté en Chambre. J'ai expliqué que ce que nous avons fait devrait être accompli sur le champ pour être efficace. Nous inspirant des conseils des juristes du Ministère et des légistes de la Couronne, nous nous sommes prévalus de la Loi sur les licences d'importation

et d'exportation. On peut argumenter, comme le fait M. Churchill, que la Loi n'a jamais été destinée à une telle utilisation. C'est un argument qu'il a développé avec compétence il y a quelques jours quand il s'agissait des crédits de M. Winters. Naturellement, je m'inscris en faux à pareille interprétation du rôle d'une loi. Lorsque le Parlement a formulé une loi en termes spécifiques, l'intention des législateurs se dissocie totalement de la loi elle-même. Dans toute considération ayant trait aux lois, la question élémentaire est de savoir si la mesure législative, telle qu'elle est formulée, permet telle ou telle ligne de conduite.

De toute façon, nous avons réellement demandé conseil, puis agi, en nous appuyant sur cette loi. Évidemment, il aurait été préférable que le Parlement fût en session et que le gouvernement présentât la question au Parlement; mais le Parlement ne siégeait pas alors et il fallait agir rapidement. Je crois que la ligne de conduite que nous avons adoptée est sage et que la grande majorité d'entre vous s'y rallieront. Nous n'avons pas été les seuls à agir vite mais nous avons été les premiers, et j'ai l'impression que, si le Canada n'avait pas pris cette position, il aurait été difficile de convaincre d'autres pays du Commonwealth et certains États qui n'en font pas partie qu'il fallait agir pour remédier efficacement à la situation.

M. Nesbitt affirme que notre décision marque une nouvelle tendance dans la politique étrangère canadienne; que nous nous engageons dans un genre de guerre économique contre un autre État; que nous nous ingérons dans la politique interne d'un autre pays. Je reconnais que notre initiative constitue, non seulement une nouvelle tendance, mais bien un fait nouveau dans la politique étrangère du Canada. Dans le monde où nous vivons aujourd'hui, je crois qu'une telle initiative est opportune. Il est certain qu'elle diffère de notre prise de position en 1921 relative à l'article 15 du pacte de la Société des Nations; elle diffère aussi de notre prise de position ultérieure relative à la proposition d'un porte-parole canadien qui agissait louablement, mais sans autorisation, au sujet du rationnement du pétrole en Éthiopie. Elle diffère certainement aussi de la prise de position canadienne, datant de la fin de la Seconde Guerre mondiale, concernant l'acte d'accusation présenté contre l'Afrique du Sud par M<sup>me</sup> Pandit, M. Nesbitt se souviendra sans doute qu'à l'époque, le Gouvernement canadien pensait qu'il serait plus sage de s'en référer à la Cour internationale de justice en vertu de l'article 2, paragraphe 7 de la charte des Nations Unies. Cet article reconnaît que les Nations Unies sont formées d'organismes souverains, de corps souverains, et qu'il ne doit pas y avoir d'ingérence dans les affaires internes de ces pays. Cela peut sembler contredire les articles de la charte qui traitent du respect des droits de l'homme. Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis lors; tout ceci se passait il y a vingt ans; surtout en cette ère nucléaire, le monde est devenu plus solidaire. La prise de conscience de cette solidarité est maintenant, pour tous les pays, une nécessité d'ordre pratique.

Il n'y a pas eu, en Rhodésie, d'ingérence dans les affaires internes d'un État souverain. L'article 2 paragraphe 7 n'a pas été violé, car la Rhodésie n'a jamais été un État souverain. Non, elle n'est même pas de fait un État souverain, mais un pays soumis à la juridiction coloniale pour les aspects les plus fondamentaux

de ses affaires publiques et, tant que le Parlement britannique n'aura pas accordé à la Rhodésie le droit d'indépendance, elle ne pourra pas être considérée comme une entité souveraine.

M. NESBITT: Elle ne l'est peut-être pas *de jure* mais elle l'est *de facto*.

L'hon. M. MARTIN: Je vous avoue que j'ai parfois peur d'utiliser ces locutions latines; ce que je veux faire ressortir dans la situation présente, monsieur Nesbitt, (et je pense que vous serez d'accord car je sais que, à cette table, nous sommes tous des fervents adeptes du concept du Commonwealth), c'est que la préservation du Commonwealth lui-même était en jeu. C'est mon opinion, et c'est aussi celle de mes collègues. Bien avant que le gouvernement de M. Smith ne déclare unilatéralement l'indépendance de la Rhodésie, nous lui avons fait savoir qu'une telle décision serait inopportune. Bien avant la conférence des premiers ministres, l'été dernier, je m'étais à deux reprises entretenu, à Ottawa, avec deux membres du gouvernement de M. Smith. Nous avons discuté le point de vue canadien dans cette affaire, nous avons signalé les dangers que présentait pareil geste pour le Commonwealth, ce que l'Australie avait déjà fait en privé, et nous leur avons indiqué que, s'ils avaient l'intention de persister dans cette voie, ils ne pourraient compter sur le Canada qui se rallierait aux autres pays du Commonwealth pour désavouer une déclaration unilatérale d'indépendance. Ils étaient donc avertis bien avant l'événement, bien avant le geste posé par les premiers ministres à la conférence des premiers ministres. Au cours des discussions qui ont eu lieu ici, nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour les convaincre que le geste qu'ils s'apprêtaient à poser était dangereux, non seulement pour le Commonwealth, mais aussi pour la paix en Afrique et peut-être pour la paix mondiale. Malgré l'emphase avec laquelle nous leur exprimions ce point de vue, ils ne l'ont pas reconnu comme fondé. Avant la conférence des premiers ministres, il y eut quelques autres échanges de vues entre les deux gouvernements ainsi qu'entre le premier ministre du Canada et M. Smith lui-même. A la conférence des premiers ministres, le Canada s'est joint à tous les pays du Commonwealth, sans exception, pour désavouer la déclaration unilatérale d'indépendance.

● (midi)

Examinons maintenant la composition du Commonwealth. Il comprend non seulement les membres traditionnels du Commonwealth tels que l'Inde, le Pakistan, Ceylan, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, nous-mêmes et la Grande-Bretagne, mais aussi maintenant des régions périphériques importantes dans la mer des Caraïbes, affiliées au Commonwealth britannique, qui ont récemment obtenu leur indépendance. Il englobe, en outre, maintenant, un certain nombre d'États souverains en Afrique, le Ghana, la Zambie et la Tanzanie, par exemple le Commonwealth n'aurait pu maintenir, ni son unité, ni son intégrité si des pays comme le Canada et la Grande-Bretagne n'avaient pas ouvertement manifesté leur opposition à la forme d'injustice pratiquée par 300,000 Blancs à l'égard de quelque 4 millions de Noirs en Rhodésie.

Le monde a beaucoup évolué depuis vingt ans. On s'entend maintenant à reconnaître que la révolution du Noir a réussi, ce dont je suis d'ailleurs moi-même persuadé. Tout effort de la part de tout gouvernement tendant à entraver cette évolution mène nécessairement à une situation où doit s'appliquer la censure d'autres pays.

M. Nesbitt demande pourquoi nous ne nous sommes point mêlés à d'autres situations, en Hongrie par exemple. La question suggère évidemment la réponse mais je ne crois pas qu'elle soit pertinente en ce qui nous touche. Il n'y a pas de doute que l'Union soviétique s'est ingérée dans la politique d'un pays chrétien d'une façon qui a soulevé l'indignation publique partout dans le monde. Mais la situation comportait certaines implications que l'on ne retrouve pas dans celle dont nous discutons. La seule façon dont on aurait pu résister, si la résistance avait été possible, en intervenant en Hongrie aurait nécessité le concours des États-Unis, en particulier. Je crois que la question soulève des problèmes d'importance, mais je ne crois pas qu'elle concerne la situation qui nous préoccupe.

Je ne veux pas qu'en interprétant cette remarque, on pense que nous tâchons de trouver quelque excuse aux événements qui se sont déroulés en Hongrie. Ce n'est certes pas notre intention. Aujourd'hui, dans les nations qui ont encore de l'amour-propre, il y a bien des gens qui pensent franchement que ce pays continue à n'être qu'un satellite, et que l'on continue à le priver de ce que l'on estime être ses droits souverains.

Mais, me demande-t-on, dans quelle mesure êtes-vous prêts à vous ingérer dans les affaires des autres pays? M. Nesbitt a lui-même répondu à sa question. Cela dépend de chaque situation. Depuis longtemps, aux Nations Unies, nous...

M. NESBITT: J'ai déjà dit que j'étais d'accord avec ce principe; mais ne pourriez-vous pas plutôt nous exposer une ligne de conduite? Vous devez bien avoir établi quelque principe à suivre.

L'hon. M. MARTIN: Depuis longtemps, aux Nations Unies, nous donnons à l'article 2(7) l'interprétation suivante: Les Nations Unies se composent d'États souverains, et il ne doit pas y avoir d'ingérence dans leurs situations internes. Nous avons cherché à faire adéquatement interpréter par les Nations Unies les implications de cet article, comme je l'ai dit plus tôt, particulièrement par rapport aux dispositions de la section de la charte traitant des droits de l'homme. Mais, il y a trois ans, nous avons reconnu un changement de notre position dans les cadres de cet organisme. C'est ainsi que, depuis, nous avons condamné l'*apartheid* telle que la pratique l'Afrique du Sud. Avant, nous nous refusions à appuyer toute résolution concernant directement l'Afrique du Sud. Longtemps le gouvernement dont vous étiez tenant et le gouvernement précédent ont refusé d'appuyer toute résolution condamnant l'*apartheid* en Afrique du Sud à cause de l'article 2(7). Cependant, plus tard, nous avons décidé de voter en faveur d'une résolution condamnant ce genre de distinction injuste quant à la race. Il y a trois ans ce changement a été officiellement confirmé.

M. McINTOSH: Monsieur le ministre, vous dites que l'article 27, qui a trait au vote...

L'hon. M. MARTIN: Non, l'article 2(7) qui traite de la compétence. Article 2, sous-alinéa 7.

Il y a quelque trois ans, sur l'ordre du gouvernement, notre délégation a spécifiquement condamné par le vote la ségrégation telle que la pratique l'Afrique du Sud. C'était un changement, et nous avons pris cette décision à la suite des événements et de l'évolution qui s'était produite dans la façon de voir de la communauté internationale. C'est pourquoi on reconnaît maintenant que les Nations Unies ont l'autorité de s'interposer dans les situations qui violent le concept de la dignité humaine, qui sont une menace pour la paix ou qui risquent de le devenir si on ne s'en occupe pas.

Je crois que l'attitude que nous avons adoptée face à la Rhodésie était la bonne et la seule possible. Qu'on me permette une dernière observation. J'ai dit que cela représentait une innovation dans la politique canadienne. Je tiens à insister sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle tendance. Cette décision est très loin de l'attitude quelque peu isolationiste qu'a longtemps adopté le Canada en s'appuyant surtout sur le pacte de la Société et, pour certains points, sur la Charte, mais le premier cas réellement similaire s'est produit en 1963, lorsque le Conseil de sécurité a adopté des résolutions recommandant à tous les États de cesser la vente et l'envoi d'armes, de munitions et de véhicules militaires à l'Afrique du Sud. Nous avons accepté ces résolutions et nous nous y sommes conformés. C'est ainsi que lorsqu'en 1964, l'Afrique du Sud fit un appel international de soumissions pour certains véhicules militaires, à cause de cette résolution, dont l'observance n'était cependant pas obligatoire, nous avons décidé qu'aucune entreprise de commerce canadienne ne présenterait de soumission même si cela pouvait signifier la perte d'une vente de quelque 10,000 véhicules, vente dont aurait pu bénéficier une compagnie canadienne. Nous avons pris cette décision à cause de cette résolution parce que nous sentons qu'en tant que membre des Nations Unies, nous sommes tenus de nous y soumettre. Nous nous y sommes soumis.

M. CHURCHILL: Il ne s'agissait pas de véhicules militaires, mais bien de vulgaires camions.

L'hon. M. MARTIN: C'était en effet des camions, monsieur Churchill. Mais c'est le ministère de la Défense du gouvernement de l'Afrique du Sud qui demandait des soumissions, et, s'il faut en croire les renseignements que nous possédions à l'époque, ces camions pouvaient très bien être utilisés à des fins militaires. Nous sentions (et je peux vous dire que c'était pour moi une situation difficile), nous sentions en conscience que c'était la seule position que nous pouvions honorablement prendre et nous l'avons prise.

M. BREWIN: Monsieur le président, je voudrais utiliser le précédent qu'a établi M. Nesbitt en faisant précéder sa question très scrutatrice d'une sorte d'exposé de son point de vue. Le Comité peut être certain que je serai très bref, monsieur le président.

M. NESBITT: Je ne crois pas que ce soit un précédent; on l'a toujours fait en d'autres occasions.

M. BREWIN: Non, je reconnais que ce n'est pas un précédent; mais, comme c'est une excellente idée, je l'adopte.

L'hon. M. MARTIN: Voilà un des rares cas où M. Brewin se résoudra à suivre la conduite inspirée du gouvernement canadien en ce qui est de politique étrangère.

M. BREWIN: C'est ce que vous allez voir. . .  
C'est le mot «suivre» qui me déplaît, monsieur Martin.

L'hon. M. MARTIN: Disons que nous nous engageons dans des sentiers parallèles.

M. BREWIN: Vous nous conduisez peut-être, en partie, de façon inspirée parce que nous vous persuadons de le faire. C'est du moins ce que nous espérons.

Monsieur le président, je voudrais désavouer assez énergiquement ce qui semble implicite à mon entendement dans les questions posées par M. Nesbitt. Il a demandé: «Jusqu'où le gouvernement est-il prêt à aller dans son ingérence dans les affaires internes d'autres pays?» Il rattache sa question à l'imposition

de sanctions économiques à la Rhodésie dont nous sommes en train de discuter. Je ferai remarquer au comité qu'à mon avis il n'a pas encore mentionné dans ses questions que le Conseil de sécurité des Nations Unies s'est prononcé, le 10 novembre si je ne m'abuse, par 10 voix contre zéro, un pays s'étant abstenu (je crois que c'était la France), non pour des sanctions économiques obligatoires mais bien pour l'imposition de sanctions économiques.

M. NESBITT: Accordez-moi la parole un moment je vous prie, monsieur le président. Je n'aime pas interrompre d'autres orateurs, mais M. Brewin n'a peut-être pas entendu ce que j'ai dit. Les sanctions du Canada, et cela a été assez bien mis en évidence l'autre jour par le ministre du Commerce et je crois aussi par le ministre, ou plutôt le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, sont le résultat d'une entente avec le gouvernement du Royaume-Uni et non de quelque mesure . . .

Une VOIX: Je ne suis pas d'accord.

M. McINTOSH: Si vous me permettez de le dire, j'estime que vous n'avez pas bien interprété la loi.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est à M. Brewin.

M. BREWIN: En ce qui me concerne . . .

M. McINTOSH: J'invoque le Règlement, M. le président; je crois que M. Brewin posait sa question à l'un des membres du comité et nous ne sommes pas ici pour cela. Nous sommes prêts, en ce qui regarde notre parti, à appuyer les dires de M. Nesbitt. Si vous le voulez comme témoin, nous n'y voyons pas d'objections. Je suis venu ici ce matin pour entendre le ministre répondre à certaines questions, et non pour que d'autres membres nous en posent . . .

M. BREWIN: Pourquoi alors n'avez-vous pas formulé d'objection quand M. Nesbitt a fait une déclaration générale.

M. McINTOSH: Je ne vous empêche pas de faire de déclaration générale.

Le PRÉSIDENT: Veuillez faire silence messieurs. Je demanderais à M. Brewin de bien vouloir poser ses questions directement aux témoins en s'adressant au président.

M. BREWIN: Je le ferai, M. le président, mais je voudrais tout simplement demander si M. Nesbitt a dit, ou n'a pas dit, qu'il y a une très grande différence entre une intervention au nom de l'ensemble des nations, ou pour faire suite à la demande de la communauté internationale que représentent les Nations Unies, et une ingérence unilatérale dans la politique intérieure d'autres pays sans qu'elle soit ainsi sanctionnée. Voici la question que je pose au ministre: Comment l'organisation des Nations Unies, dont le rôle est de plus en plus important, pourra-t-elle avoir de l'influence, si les pays qui en font partie ne l'appuient pas fidèlement dans ses décisions? Voilà ce que je demanderai au ministre. J'ai plusieurs questions à poser, mais je ne veux pas les formuler toutes immédiatement.

Une autre question: Le ministre ne croit-il pas que lorsque nous prenons des sanctions pratiques pour appuyer les décisions des Nations Unies, nous mettons au point le moyen d'assurer pacifiquement la justice dans le monde? N'est-il pas de la plus haute importance d'accorder notre appui moral aux décisions des Nations Unies et cela n'a-t-il pas rapport à la question des sanctions économiques?

● (12.15 p.m.)

Deuxièmement, M. le président, le ministre a déjà dit ceci . . . et je tiens à le lui redemander. Le ministre ne pense-t-il pas comme moi qu'il sera à peu

près impossible de conserver un Commonwealth comprenant plusieurs races si nous ne sommes pas d'accord avec la politique du Commonwealth dans cette affaire? N'est-il pas maintenant évident que la politique du Commonwealth est favorable aux sanctions économiques pour s'opposer au moins à la déclaration d'indépendance unilatérale et illégale du gouvernement rhodésien? Je m'adresse au ministre et je lui demande encore une fois: Est-il possible de sauver l'existence du Commonwealth? Est-ce que cela ne revient pas à dire que nous n'accorderons pas notre appui à cette décision, que nous favorisons une politique qui enlèverait toute autorité au Commonwealth? La question suivante que je poserai au ministre se rapporte aux sanctions économiques. N'est-il pas vrai que si vous n'imposez pas des sanctions pratiques dans un cas comme celui-ci et ne les faites pas respecter en recourant, jusqu'à un certain point, à la force, un conflit plus grave peut se produire et qu'il pourrait même y avoir risque de guerre en Europe. Je demande au ministre si, vu l'état actuel des choses en Rhodésie, l'imposition immédiate de sanctions économiques et de tout ce qui pourra les faire respecter n'est pas un moyen d'empêcher un autre conflit et le recours à la force. Une autre question, peut-être plus détaillée, à laquelle M. Nesbitt a déjà fait allusion.

L'hon. M. MARTIN: Ne voulez-vous pas que je réponde à ces trois questions avant de les oublier?

M. BREWIN: C'est très bien, mais je ne veux pas oublier mon autre question moi non plus.

L'hon. M. MARTIN: Continuez, je vais essayer de me la rappeler. Je me souviens des trois questions maintenant, mais je ne sais si j'en serai encore capable après la prochaine.

M. BREWIN: Je n'ai qu'une autre question à poser. N'est-il pas vrai que le gouvernement de la Rhodésie, le régime Smith comme on l'appelle, s'est engagé dans une politique qui assurerait la domination raciale dans ce pays. M. Nesbitt a parlé assez longuement de l'éducation. Le ministre pourrait peut-être nous renseigner: n'est-il pas vrai que le gouvernement de la Rhodésie dépense dix fois plus pour l'éducation de chaque enfant de descendance européenne que pour celui qui est africain. Est-il vrai que, sur mille enfants africains, environ 980 sont allés à l'école primaire et 80 ont atteint le niveau secondaire. Presque aucun d'entre eux ne dépasse la troisième année du cours secondaire. N'est-il pas vrai que le régime Smith, dans les négociations avec le gouvernement anglais qui ont abouti à la déclaration de son indépendance, n'a pas voulu accepter les offres du gouvernement anglais pour l'amélioration progressive de l'éducation et même une offre d'aide de ce gouvernement pour un important programme d'éducation des Africains. N'est-il pas vrai que si ce gouvernement garde le pouvoir en Rhodésie, la domination d'un groupe particulier ou d'une minorité y sera presque assurée.

L'hon. M. MARTIN: Pour répondre à votre dernière question, votre rapport sur les faits résume à mon avis les principaux éléments de la ségrégation qui a été exercée en Rhodésie. Il y a ségrégation sous d'autres formes; le droit de vote et autres choses.

La question des sanctions et de leur rapport à l'utilisation de la force est une chose qui, selon moi, doit être étudiée sérieusement. Il n'y a pas de doute que les sanctions créent une certaine contrainte, surtout celles des dispositions

obligatoires du chapitre 7 de la Charte. Mais nous en avons encore beaucoup à apprendre sur toute cette question des sanctions. Les Nations Unies ont imposé des sanctions pour la première fois dans l'affaire de l'Afrique du sud par la décision dont j'ai déjà parlé, en 1963. Par ces recommandations on *conseillait fortement* aux pays du groupe de prendre certaines dispositions, mais on ne les *obligeait* pas à le faire. C'était bien la première fois qu'on essayait d'appliquer un programme de sanctions contre un pays récalcitrant. C'est dernièrement que l'on a imposé des sanctions en vertu du chapitre 7, à la suite de la demande du gouvernement anglais d'arrêter le transport clandestin d'huile par Beira en Mozambique. Mais vous avez sans aucun doute raison de dire que l'application de la loi dans la communauté internationale ne peut être envisagée avant qu'on ait créé des sanctions pour la faire respecter. Les sanctions économiques sont une sorte de sanction dont nous faisons l'essai mais je dois faire remarquer qu'on ne doit pas oublier certaines questions économiques quand on évalue l'efficacité de sanctions, surtout quand on veut leur donner plus de portée que dans les circonstances où le Royaume Uni s'est trouvé quand des navires à l'immatriculation de Grèce puis de Panama ont essayé de transporter de l'huile en Rhodésie.

Nous devons étudier sérieusement la question avant de décider si on peut appliquer les sanctions de façon plus rigoureuse dans des cas particuliers. Je ne veux pas dire qu'il ne faut pas étudier ces questions, mais nous devons examiner soigneusement chaque cas. Je suis tout à fait d'accord avec vous quand vous dites que la politique suivie en Rhodésie ne pouvait être approuvée par aucun pays du Commonwealth et que l'échec du Canada ou des autres pays du Commonwealth à majorité blanche aurait entraîné la plus grande crise dans l'histoire du Commonwealth.

On se rappellera qu'en décembre dernier, plus précisément le 16 décembre, les gouvernements de la Tanzanie et du Ghana ont décidé de retirer leurs délégations à Londres. C'était une décision très grave de la part de pays du Commonwealth. Nous avons tous été bouleversés par ce geste. C'est le geste de ces gouvernements et la menace de choses semblables qu'on formulée d'autres pays du Commonwealth qui ont entraîné la conférence de Lagos. Vous avez bien raison de dire que si la politique du gouvernement anglais n'avait pas reçu d'appui sur ce point, l'harmonie et la cohésion du Commonwealth auraient été gravement menacées.

M. KLEIN: Je posais mes questions à M. Nesbitt, et si vous ne permettez pas qu'on l'interroge, je m'abstiendrai.

Le PRÉSIDENT: Vous devez poser vos questions au témoin.

L'hon. M. MARTIN: M. Walker m'a envoyé une question écrite et me demande si des sanctions sont des ingérences dans la politique intérieure d'un pays.

M. WALKER: J'aimerais en dire plus long à ce sujet. A mon avis la prémisse des remarques de l'un des députés était fausse. Cette prémisse était que des sanctions économiques sont une ingérence dans la politique intérieure d'un pays; je veux seulement savoir si le ministre croit qu'ainsi des sanctions économiques équivalent presque à une intervention militaire dans un pays ou reviennent au même.

L'hon. M. MARTIN: Je dois dire tout d'abord qu'il n'y a pas encore eu de sanctions obligatoires générales de prises à l'égard de la Rhodésie. Les sanctions

obligatoires imposées l'autre jour par le Conseil de sécurité s'appliquaient à un cas particulier. Elles permettaient au Royaume Uni d'avoir recours à la force pour empêcher le transport d'huile à partir d'une région jusqu'à la Rhodésie. Mais pour répondre à votre question, je ne crois pas qu'on puisse dire que les sanctions elles-mêmes sont une ingérence dans la politique d'un pays. . .

M. WALKER: Alors, pourquoi les impose-t-on?

L'hon. M. MARTIN: . . . et plus spécialement dans le cas de la Rhodésie nous ne saurions parler de cette question d'ingérence dans la politique intérieure d'un autre pays puisque la Rhodésie n'est pas souveraine. C'est le Royaume Uni qui exerce en ce moment la souveraineté sur la Rhodésie. Mon très honorable ami est avocat, et il sait que c'est une description exacte de la dépendance constitutionnelle de la Rhodésie: elle n'était pas un pays souverain. Elle n'avait pas, en dernière analyse, la haute main sur sa politique extérieure et ne pouvait pas être reçue membre des Nations Unies. La Rhodésie ne pouvait faire une demande en vue de devenir membre des Nations Unies avant sa déclaration unilatérale d'indépendance et ne peut le faire maintenant parce qu'elle n'est pas un État souverain; elle n'a pas les attributs pays souverain comme le Dahomey par exemple. Dans ces conditions, il est tout à fait inutile de parler ici d'ingérence dans la politique intérieure d'un autre pays.

M. WALKER: J'ai autre chose à ajouter à ce sujet. Peut-on dire avec raison alors que les sanctions économiques sont en quelque sorte le moyen d'expression de l'opinion mondiale ou de la conscience de tous les pays sur un problème interne qui se pose dans un pays et qui les intéresse tous. . .

L'hon. M. MARTIN: Sans aucun doute.

M. WALKER: . . . au lieu d'être une ingérence dans les affaires de la politique intérieure d'un pays?

L'hon. M. MARTIN: J'espère que, par notre action présente dans la communauté internationale, nous travaillons lentement à la création d'un organisme international qui aura un certain droit de légiférer, de se faire arbitre et qui, avec l'avènement du règne du droit, aura pouvoir de faire respecter ses décisions. C'est un travail long, mais inévitable et nous l'avons déjà mis en voie en ce moment. Je puis affirmer au comité qu'à cause des circonstances qui peuvent se produire, même si nous sommes d'avis que la prise de sanctions s'impose pour faire respecter la politique à laquelle adhèrent la plupart des pays aujourd'hui, l'application plus radicale de ces sanctions peut être chose très discutable pour bien des raisons que nous connaissons tous et que le gouvernement canadien étudie certainement avec soin.

M. WALKER: M. le président, je n'ai pas très bien saisi ce que le ministre a voulu dire dans sa dernière phrase. J'aimerais poser deux brèves questions: Premièrement, le ministre serait-il d'accord avec moi pour dire que, si on tient compte du récent exposé de M. Smith, Secrétaire général du Commonwealth, et d'autres faits nouveaux, le problème des sanctions, et surtout de leur efficacité, est des plus urgent. M. le ministre croit-il aussi que les sanctions économiques ont été inutiles jusqu'ici?

L'hon. M. MARTIN: Je crois qu'elles ont été efficaces.

Il n'y a eu qu'une seule sanction «obligatoire» d'imposée jusqu'ici et cette sanction se rapportait à la situation constatée à Beira en Mozambique. Cette sanction a été efficace, mais elle s'appliquait à une situation particulière.

● (12.30 p.m.)

M. FAULKNER: Le ministre serait-il prêt à dire qu'il existe une entente générale entre les membres du Commonwealth, à l'effet que les sanctions prises jusqu'à présent, ont été efficaces et qu'il n'est pas d'une extrême nécessité d'examiner à nouveau le degré et le niveau des sanctions?

L'hon. M. MARTIN: Non. Je crois, Monsieur Faulkner, que l'une de nos difficultés consiste à confondre les sanctions «obligatoires» qui sont imposées sous l'autorité des Nations Unies et les mesures prises par chaque pays en particulier, sous la forme d'embargos mis sur le commerce d'exportation, ou d'importation. Dans le cas du Canada, nous avons mis en embargo sur tout notre commerce avec la Rhodésie. Cela peut être considéré comme une sanction. Ce matin j'ai parlé de sanctions dans les termes de sanctions «volontaires» ou «obligatoires», telles que prévues par la Charte des Nations Unies.

Pour vous répondre avec plus de précision, je crois qu'il existe actuellement une certaine mésentente au sein du Commonwealth, à savoir si oui ou non les gestes posés par les pays du Commonwealth et de l'extérieur, ont apporté quelque résultat, que ce soit en Rhodésie, où l'on peut affirmer que les sanctions économiques prises par chaque pays en particulier ont donné de bons résultats. Mais nous envisageons la situation jusqu'à ce jour, de la manière suivante: Même si le programme des sanctions n'a pas été efficace, selon certains horaires prévus, ces sanctions donnent des résultats. Je crois que le fait qu'il s'agissait de propositions tendant à entamer des discussions officielles préliminaires, tel que l'a souligné le ministre Wilson l'autre jour, indique bien que les sanctions ont produit leur effet. Quoi qu'il en soit, j'espère qu'on prendra le temps de faire la preuve de leur efficacité. Je serais très inquiet, je parle au nom du gouvernement du Canada, que l'on ait recours à la force pour s'opposer à l'utilisation de l'effectif militaire pour les besoins de la police. Le danger d'un recours à la force, particulièrement sous l'autorité des Nations Unies à l'heure actuelle, m'alarmerait beaucoup.

M. FAULKNER: Je pense que nous partageons probablement tous cette crainte, mais peut-être devrais-je poser ma question et exprimer ma pensée d'une autre manière. Le ministre serait-il prêt à préciser brièvement l'objectif qu'on veut atteindre en imposant les sanctions? Quel est le but de ces sanctions? Cela peut sembler être un sujet déjà ressassé à quelques-uns d'entre vous, mais que voulons-nous accomplir au juste et le ferons-nous vraiment?

L'hon. M. MARTIN: Eh bien, le but est de mettre un terme à ce régime illégal.

M. FAULKNER: Et croyez-vous que les sanctions, de la façon dont elles sont constituées maintenant, permettront d'atteindre cet objectif?

L'hon. M. MARTIN: Je dirai qu'en définitive, personne ne peut prédire si elles le permettront ou non. En m'appuyant sur les faits que j'ai pu constater, j'ai l'impression qu'elles sont vraiment utiles, et j'espère qu'on les mettra à l'épreuve pendant un certain temps avant d'en arriver à une conclusion négative.

Maintenant, je n'hésite pas à en parler, parce que M. Wilson a nettement fait entendre que ces délibérations exploratives menées par de hauts fonctionnaires, se tiendraient sans aucun engagement et sans aucune intervention dans le programme des sanctions; bref, les sanctions individuelles nationales continueraient d'être appliquées même si des pourparlers sont en cours pendant qu'ils ont lieu.

M. McINTOSH: M. Martin, votre déclaration dans laquelle vous avez parlé de la nouvelle orientation de ce qui était l'ancienne politique extérieure du Canada m'a vivement intéressé. Je ne suis pas certain d'avoir saisi le sens du mot «orientation».

L'hon. M. MARTIN: Ce que je voulais dire c'est que si le Canada souscrivait, par exemple, au Pacte de la Ligue des Nations de 1919, il y avait, pendant cette période, une forte tendance à rester sur nos gardes sur plusieurs points, ce qui a eu pour effet, à mon avis, de diminuer notre appui à la Ligue des Nations.

La même chose vaut pour la Charte des Nations Unies. Au début, je crois que nous avons donné à certaines dispositions de la Charte, un sens plutôt juridique, notamment à l'article 2 du paragraphe 7. Depuis lors, le monde a évolué, et un plus grand nombre de nations souveraines ont vu jour; nous connaissons maintenant les dangers d'une guerre nucléaire; il est désormais reconnu que les États doivent encourager toute amélioration en ce qui concerne les droits de l'homme et tout le monde s'accorde pour dire que la communauté internationale, afin de maintenir la paix, doit s'intéresser d'avantage à ce que font les autres pays. Voilà ce que j'ai voulu dire lorsque j'ai parlé d'une «nouvelle tendance» remarquable. Je crois que cette «orientation» s'accorde bien avec l'époque dans laquelle nous vivons. Elle nous a tiré de notre position d'isolement relatif, pour nous faire participer pleinement à l'effort international et collectif de notre temps.

M. McINTOSH: En allant jusqu'à intervenir dans les affaires internes de n'importe quel pays?

L'hon. M. MARTIN: Non, je ne crois pas avoir dit cela.

M. McINTOSH: Non je vous demande si c'est là le sens que vous donnez à cette nouvelle tendance.

L'hon. M. MARTIN: Je ne crois pas que ce soit le sens exact. Cela ne signifie pas que l'on doit intervenir dans la politique intérieure des divers pays, mais que, pour le maintien de la paix dans notre monde interdépendant, il faut que les gestes posés par chaque gouvernement, qui pourraient constituer une menace à la paix quelque part dans le monde, soient des problèmes qui concernent les organismes internationaux, tels que les Nations Unies. Les actes de distinction injuste à l'endroit des êtres humains de race noire commis en Rhodésie, avaient été arrangés d'avance afin de soulever toute l'Afrique et de menacer ainsi la paix.

M. McINTOSH: Pourriez-vous donner plus de détails sur ce que vous appelez les distinctions injustes en Rhodésie?

L'hon. M. MARTIN: J'examinerai volontiers le sujet.

M. McINTOSH: Ce que j'essaie d'expliquer, M. Martin, c'est que le paragraphe 7 de l'article dit ceci:

Aucune disposition de la présente Charte, n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État.

L'hon. M. MARTIN: C'est exact.

M. McINTOSH: Mais, ce que je voudrais savoir, c'est si étant donné cette nouvelle orientation, vous croyez que le Canada ou les Nations Unies peuvent maintenant intervenir en de telles circonstances?

L'hon. M. MARTIN: Eh bien, il faut reconnaître que, dans le cas en question, l'article 2 (7) n'entre pas en ligne de compte; la Rhodésie n'est pas un pays membre des Nations Unies. L'article ne s'aurait donc s'appliquer ici. Nous n'intervenons pas dans les affaires d'un état souverain; nous intervenons plutôt dans les affaires d'une nation qui n'a pas encore accédé à l'indépendance, et qui a agi d'une manière tellement illégale que l'autorité de ses lois et de sa constitution propre lui a été retirée pour être confiée à une puissance coloniale; dans ce cas, ce fut la Grande-Bretagne. Cette fois, l'intervention a lieu avec l'approbation, et même la connivence de la Grande-Bretagne.

M. McINTOSH: Vous examinerez votre définition du terme «discrimination».

L'hon. M. MARTIN: C'est là le terme exact, M. Nesbitt, si vous voulez bien en vérifier l'étymologie.

M. NESBITT: Je sais, mais la signification en est un peu différente.

M. McINTOSH: M. Martin, pourriez-vous préciser le sens du terme «discrimination», en rapport avec la situation de la Rhodésie?

L'hon. M. MARTIN: Oui, par exemple, je suis persuadé qu'en 1961, la constitution de la Rhodésie permettait à ce pays de régir ses propres lois et règlements, car il existait un nombre suffisant d'Africains qui possédaient des biens personnels et un certain niveau d'éducation qui leur permettait de participer aux élections de 50 députés noirs des 65 qui siègent à l'Assemblée législative de la Rhodésie.

M. WALKER: Combien de Blancs se sont qualifiés?

L'hon. M. MARTIN: Tous.

M. WALKER: Non, pas tous.

L'hon. M. MARTIN: Si, tous.

Des VOIX: Non, non.

L'hon. M. MARTIN: Eh bien, il y a naturellement la condition concernant les biens personnels, en d'autres termes ils sont admis s'ils remplissent les conditions requises, alors que les Noirs ne peuvent répondre aux mêmes exigences qui leur sont imposées.

M. McINTOSH: Voulez-vous dire que cette condition ne s'applique pas pour les Blancs en Rhodésie? Voilà le point que je veux soulever.

L'hon. M. MARTIN: Il n'y a pas de distinction en théorie entre les restrictions touchant les Noirs et les Blancs, mais, en pratique, il y en a une dans les restrictions imposées aux Noirs par rapport aux Blancs, dans un pays où il n'y a que 300,000 Blancs et 4 millions de Noirs. Cela reviendrait au même que si au Canada, on n'autorisait à voter en y mettant certaines conditions, que la population d'une seule partie du pays. J'admets que cela ne causerait pas nécessairement un incident international, alors qu'en Afrique, où il y a un renouveau et où l'on reconnaît l'égalité parmi les pays africains, cela crée une situation qui menace la paix et qui devient par conséquent un problème international.

M. McINTOSH: Eh bien, nous avons des cas au Canada où certaines personnes n'ont pas le droit de vote, ce qui est aussi une restriction. Je voudrais poser une autre question.

L'hon. M. MARTIN: Ce n'est pas une mesure injustement discriminatoire.

M. McINTOSH: C'est discutable. A-t-on adopté récemment aux Nations Unies une résolution sanctionnant l'utilisation des forces armées afin de renverser le gouvernement pacifique de Rhodésie?

L'hon. M. MARTIN: Non.

M. McINTOSH: Aucune résolution n'a été adoptée?

L'hon. M. MARTIN: Non. Une résolution, en novembre dernier, incitait les États membres, c'est à dire ceux qui font partie des Nations Unies, à prendre des mesures économiques pour renverser le régime illégal, mais cette résolution leur recommandait simplement d'agir ainsi. Toutefois, il y a quelques semaines, quand s'est posé le problème de ces deux navires qui transportaient du pétrole probablement destiné à la Rhodésie, le gouvernement britannique a fait appel au Conseil de Sécurité afin qu'il impose des sanctions économiques obligatoires, qui lui permettraient d'empêcher ces pétroliers de transporter leur cargaison à leur destination définitive. Jusqu'à présent c'est la seule sanction obligatoire que les Nations Unies aient proposée. On a parlé de la possibilité d'une action plus poussée, aux termes du chapitre 7 des Nations Unies. Il reste à voir si cette mesure sera prise, ou non.

● (12.45 p.m.)

M. McINTOSH: Ma question suivante, M. Martin, est la reprise d'une autre, à laquelle M. Nesbitt a essayé d'obtenir une réponse, qui, d'après moi, ne lui a pas été donnée. Elle était aussi fondée sur la Charte des Nations Unies, sur le principe de non-intervention dans les affaires intérieures et la conviction que le but principal de la Charte des Nations Unies est d'assurer la paix et la sécurité dans le monde et, il en est à mon avis, question dans l'article 1(1).

L'hon. M. MARTIN: Dans le préambule, je crois.

M. McINTOSH: Monsieur le Ministre voudra-t-il commenter l'accusation dont on a beaucoup parlé dans les revues et autres, et selon laquelle les Nations Unies semblent appliquer un double critère. Dans le cas de la Rhodésie, elles interviennent dans ce que nous appelons les affaires intérieures, et dans le cas du Vietnam elles n'interviennent pas comme elles auraient le pouvoir de le faire, aux termes de la Charte. Il semble que ce soit là une double attitude et on en a porté l'accusation. A présent, puis-je poser cette question? Alors que, d'une part les Nations Unies semblent s'ingérer dans les affaires intérieures de la

Rhodésie, où il n'y a ni guerre, ni tentative ou intention d'agression, elles se comportent, d'autre part, de façon entièrement différente en refusant de régler un réel conflit au Vietnam, ou en n'étant pas capables de le régler.

L'hon. M. MARTIN: Si je comprends bien votre question, ma réponse sera, en ce qui concerne la Rhodésie, que je vous cite les deux exemples où le Conseil de Sécurité des Nations Unies a pris des mesures: dans le premier cas, il a formulé des recommandations aux états membres, pour qu'ils adoptent à l'échelon national, une ligne de conduite bien précise; dans le second cas, on a imposé dans un dessein bien déterminé, un embargo sur le pétrole. En ce qui concerne la Rhodésie, les Nations Unies ont délibéré dernièrement au sein du Comité Colonial et ils ont eu une délibération générale sur le problème de la Rhodésie au cours des débats de l'Assemblée Générale.

Le Conseil de Sécurité a été saisi d'une résolution sur le Viet Nam. Le problème du Vietnam a fait l'objet de délibérations à l'Assemblée Générale. Le Conseil de Sécurité n'a pu prendre aucune décision à l'égard du Viet Nam car les pays engagés ne sont pas tous membres des Nations Unies. On n'a pu prendre aucune décision efficace car la Chine, le Viet Nam du Nord et le Viet Nam du Sud n'en font pas partie.

M. McINTOSH: La Rhodésie n'en fait pas partie non plus.

L'hon. M. MARTIN: Mais le gouvernement britannique en est membre et la Rhodésie n'est pas un état souverain. C'est précisément ce que j'ai démontré auparavant. La Rhodésie n'est pas une puissance souveraine. Évidemment, si l'on devait prendre des mesures, personne n'a jamais affirmé que les Nations Unies avaient atteint un état de perfection tel qu'elles sont capables de résoudre toutes les situations au monde, ce qui n'est évidemment pas le cas, car elles n'existent que depuis 20 ans. Et, s'il y avait un moyen quelconque de résoudre la situation au Vietnam, je pense que ce serait un dénouement très heureux mais, il est impossible de régler la situation tant à cause de son caractère que de la nature des circonstances et des participants. Dans le cas de la Rhodésie, il est possible de prendre des mesures punitives à cause de la nature même du problème. A cette étape de l'évolution internationale c'est la seule explication que l'on puisse donner.

M. McINTOSH: Puis-je vous poser une question, monsieur le ministre? Il se peut que n'ayez pas la réponse voulue ou que vous ne vouliez pas répondre. Dans quelle mesure les Nations Unies sont-elles désireuses d'utiliser la force à l'égard de ces sanctions? Emploieront-elles des armes? En plus de cela, en ce qui concerne la nouvelle politique du Canada, jusqu'à quel point le Canada serait-il prêt à poursuivre sa nouvelle politique? Emploiera-t-il des armes?

L'hon. M. MARTIN: Eh bien, j'ai fait bien comprendre aujourd'hui et également lors des débats à la Chambre (on m'a posé cette question et M. Churchill lui-même se souviendra m'avoir posé cette question plusieurs fois) que la politique du Canada n'avait posé cette question plusieurs fois) que la politique du Canada n'envisageait pas l'usage de la force. Personne ne peut parler de ce qui pourrait se produire à l'avenir, mais je crois que ce problème de la Rhodésie peut être résolu sans l'emploi de la force. Je crois que ce serait très dangereux (et je ne peux trop souligner ce fait) d'envisager l'emploi de la force dans cette situation. Nous devons tenir compte de tout ce qui pourrait en résulter.

L'emploi de la force comporte plusieurs désavantages, parmi lesquels, à mon avis, est le fait que cet emploi ne fournira pas nécessairement une solution rapide. De plus, il y a le danger d'un conflit général qui pourrait se développer et entraîner des luttes raciales et de graves répercussions internationales; finalement, il y a le tort économique et politique que l'emploi de la force pourrait faire à une Rhodésie indépendante avec ses multiples races, sans mentionner les effets désastreux qu'il pourrait avoir sur le bien-être futur, de la Zambie, par exemple. J'espère que la question rhodésienne pourra se résoudre par des moyens pacifiques. J'en suis convaincu.

Jusqu'à présent, le Gouvernement de la Grande-Bretagne, le ministère des Colonies, le seul organisme qui ait une autorité constitutionnelle dans cette affaire, n'a pas exclu l'emploi de la force pour rétablir l'ordre et le respect de la Loi en Rhodésie. Au contraire, le gouvernement britannique a déclaré judiciairement à mon avis, qu'il ne veut pas employer la force dans les circonstances actuelles, et je crois que la ligne de conduite qui a été prise, ainsi que les entretiens de sondage envisagés, aboutiront à la solution définitive du problème.

M. McINTOSH: Monsieur le président, ma dernière question reprend, je crois, celle que M. Brewin a posée. Je n'ai pas entendu la réponse du Ministre, s'il a répondu, à moins que, par son silence, il n'ait manifesté son accord avec M. Brewin au sujet du niveau de l'éducation en Rhodésie. Or, j'ai l'impression que ce niveau y est très bas. D'après mes renseignements, que je demanderai au Ministre de confirmer, il n'y a qu'une personne sur six qui va à l'école, en Rhodésie, alors qu'en Grande-Bretagne il y en a une sur cinq. En Rhodésie, 50 p. 100 de la population n'a pas encore atteint l'âge de 17 ans.

L'hon. M. MARTIN: Eh bien, je sais que j'ai...

M. McINTOSH: En Grande-Bretagne trois adultes payent des impôts pour un étudiant, alors qu'en Rhodésie il n'y a qu'un adulte qui paie des impôts. Voilà la différence entre ces pays. D'après mes renseignements, la population de la Rhodésie s'instruit plus rapidement que les autres pays d'Afrique. Ces renseignements ont déjà été publiés. Voici des chiffres qui établissent le nombre des écoles ouvertes l'année dernière et leur nombre cette année, et il sont beaucoup plus élevés que dans n'importe quel autre pays.

L'hon. M. MARTIN: Nous pourrions nous étendre longtemps sur cette question. Je ne pense pas que ce soit un sujet très profitable, monsieur McIntosh. Ce qui importe si je peux me permettre d'y appeler votre attention, car il ne me reste plus beaucoup de temps, c'est assurément l'aspect suivant: il existe en Rhodésie, un état de choses qui blesse le sens de justice de tous les pays du Commonwealth, y compris les pays Africains. Voilà le fait brutal. Devant cette situation, le gouvernement en question, qui n'est ni souverain, ni indépendant, a adopté une ligne de conduite par laquelle il compte troubler la paix d'une telle manière, qu'elle justifie de la part de la communauté internationale, une attention particulière et certaines mesures sévères comme celles prises il y a quelques semaines par la résolution du Conseil de Sécurité. Et tous les pays du Commonwealth, parce qu'ils veulent défendre le Commonwealth britannique qu'ils regardent comme un instrument indispensable et très précieux dans l'évolution internationale qui caractérise notre époque, tous ces pays donc, ont adopté cette ligne de conduite à cause de la ségrégation exercée par un pays dont la population se compose de 300,000 Blancs contre quatre millions de Noirs. Nous ne vivons pas dans le monde de Kipling, ni dans celui de MacKenzie King, nous vivons dans un monde entièrement différent et, si nous

voulons maintenir la paix internationale dans cette époque de solidarité alors que l'Afrique s'affirme maintenant comme un continent plein de vie et d'énergie, nous devons reconnaître la sensibilité, les demandes et les proclamations de droit de ces nouveaux peuples. Sinon il sera impossible d'assurer la cohésion du Commonwealth, et nous créerons des situations menaçantes pour la paix qui entraîneront des représailles beaucoup plus violentes. Voilà comment le gouvernement voit la situation. Naturellement, si vous n'acceptez pas ce point de vue, je vous dirai simplement que la ligne de conduite que vous poursuivez, et qui, j'en suis certain, est bien intentionnée, mènera le Commonwealth à la ruine. Cette façon d'agir entraînera dans le monde, des situations extrêmement graves.

M. McINTOSH: Monsieur le Ministre, je dirai seulement que c'est peut-être de votre faute si je poursuis cette ligne de conduite, car vous n'avez pas publié le Livre blanc que nous avons demandé.

L'hon. M. MARTIN: Il me serait très désagréable d'être considéré comme responsable d'une guerre mondiale pour n'avoir pas publié un Livre blanc.

M. McINTOSH: On ne vous rendra pas responsable d'une guerre mondiale, mais certaines de vos déclarations sont inexactes.

L'hon. M. MARTIN: Même M. Churchill était d'accord...

M. McINTOSH: Je voudrais savoir si tous les pays du Commonwealth étaient représentés à la Conférence de Lagos, et si non, quelle en était la raison?

L'hon. M. MARTIN: Le Ghana n'y était pas, ni la Tanzanie.

M. McINTOSH: La Nouvelle-Zélande y était-elle?

L'hon. M. MARTIN: Oui, la Nouvelle-Zélande y avait envoyé un observateur.

M. McINTOSH: Pourquoi n'était-ce qu'un observateur?

L'hon. M. MARTIN: J'ignore pourquoi; il faudrait le demander au gouvernement de la Nouvelle-Zélande. Je ne sais si le haut-commissaire de Nouvelle-Zélande est ici aujourd'hui, mais...

M. McINTOSH: Enfin, vous avez dû demander à certains pourquoi ils n'assistaient pas à la conférence, puisque vous êtes ministre des Affaires extérieures.

L'hon. M. MARTIN: Cela ne veut pas dire que je suis au courant de tout. J'ai fait erreur, le gouvernement de la Nouvelle-Zélande était représenté. C'est l'Australie qui a envoyé un observateur. Il vaut mieux ne pas en donner la raison maintenant.

M. THOMPSON: Le temps passe. Il semble peu sage d'aborder maintenant certains sujets qui n'ont pas été mentionnés, mais je voudrais qu'on discute de ces problèmes parce que je les connais assez bien, et après avoir écouté les belles déclarations du Ministre, j'ai l'impression que si...

L'hon. M. MARTIN: Ne me dites pas que vous êtes d'un autre avis.

M. THOMPSON: Ces déclarations me semblent très bien. Je crois que nous sommes tellement engagés en ce qui concerne la Rhodésie et (de) l'Afrique en ce moment que nous devons nous demander comment faire pour en arriver à bout. Je me demande, monsieur le président, s'il est sage de poser des questions maintenant à cet égard?

Le PRÉSIDENT: D'autres membres du comité désirent-ils poser des questions au Ministre? S'il ne reste qu'une question, le Ministre est-il prêt à terminer ce débat aujourd'hui? S'il y en a plus qu'une, nous ne pouvons que lever la séance.

M. THOMPSON: J'ai prêté une oreille attentive pendant une heure et demie et je ne crois pas que nous ayons le temps de poursuivre le débat.

Le PRÉSIDENT: Je pense que M. Thompson désire reprendre le débat à la prochaine réunion.

L'hon. M. MARTIN: Je m'en remets au comité. Je suis au service du public.

M. NESBITT: M. Thompson a une certaine expérience de l'Afrique. Je crois que ses observations intéresseraient la plupart d'entre nous.

L'hon. M. MARTIN: Il a rendu en Afrique, de grands services que vous avez condamnés à une certaine occasion.

M. NESBITT: Je ne l'ai pas condamné, j'ai simplement dit que le Ministre avait expliqué la présence de M. Thompson là-bas d'une façon qui n'était pas exacte.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que le Comité désire poursuivre le débat ou l'ajourner?

M. WALKER: Monsieur le président, soyons justes. Combien y a-t-il de membres qui veulent poser des questions au sujet de la Rhodésie. Serait-il possible de régler la question de la Rhodésie aujourd'hui?

M. BREWIN: Monsieur le président, je n'ai plus de questions à poser concernant la Rhodésie, mais le Ministre est ici. Il nous a parlé des trois sujets qui ont fait l'objet de sa première déclaration. Il se peut que certains membres du Comité veuillent, avant de passer à autre chose, lui poser des questions sur quelques points autres que ceux mentionnés dans sa déclaration.

Le PRÉSIDENT: Qu'est-ce que M. Brewin voudrait savoir maintenant?

M. BREWIN: Je ne poserai plus de questions au sujet de la Rhodésie.

Le PRÉSIDENT: Dans ce cas, il faudra nous réunir jeudi prochain.

M. NESBITT: Monsieur le président, le Ministre sera-t-il présent jeudi prochain?

L'hon. M. MARTIN: Je serai là jeudi prochain.

Le PRÉSIDENT: Nous avons pris l'habitude de nous réunir tous les jeudis et les résultats sont satisfaisants.

M. CHURCHILL: Cela vous donnera l'avantage de relever certaines déclarations contradictoires que vous porterez au dossier.

L'hon. M. MARTIN: Ce qu'il y avait de mieux dans cette séance Gordon, c'est que vous ne m'avez posé aucune question.

M. THOMPSON: M. le président, puis-je poser une question à laquelle nous pouvons réfléchir d'ici notre prochaine réunion? A mon avis, il est évident que nous discutons ici ce matin d'un problème que très peu d'entre nous...

M. CHURCHILL: Restons-en là. Je ne veux plus entendre de discours.

M. THOMPSON: Un instant, je vous prie.

M. CHURCHILL: Eh bien, non, nous continuons ou nous en restons là.

M. THOMPSON: Je ne fais pas de discours, et j'ai écouté ce que votre parti avait à dire. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'accorder la parole pour une minute.

M. CHURCHILL: Une minute, c'est 60 secondes.

M. THOMPSON: Voilà. Nous possédons très peu de documentation sur les problèmes que nous discutons et nous sommes néanmoins engagés et très fortement. Je me demande s'il ne serait pas utile au Comité de songer à envoyer un groupe ou un comité représentatif en Afrique, particulièrement en Rhodésie, mais aussi dans d'autres régions afin que nous puissions tous profiter du résultat de leurs recherches. Je ne demande pas de réponse; je propose tout simplement qu'on y réfléchisse.

Le PRÉSIDENT: C'est une proposition qui peut être soumise au comité de direction.

L'hon. M. MARTIN: Je voudrais simplement vous faire remarquer ceci, M. Thompson. Je vous assure que la politique canadienne s'appuie sur une étude approfondie faite au ministère et à d'autres sources. Notre politique ne consiste nullement à nous engager sans nous appuyer sur des faits.

M. McINTOSH: Ce serait une économie que d'accepter la déclaration du Ministre.

M. THOMPSON: Ce serait agréable de pouvoir remédier à la situation africaine en appliquant le même principe.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, dans ce cas nous allons...

L'hon. M. MARTIN: Je dis cela sans vouloir diminuer vos connaissances, ni votre grande expérience.

Le PRÉSIDENT: Nous allons reprendre les délibérations jeudi prochain, mais avant de lever la séance, permettez-moi de dire que je serai absent jeudi. Naturellement, la réunion sera présidée par M. Nesbitt, vice-président, s'il est ici. Or, il se peut aussi qu'il soit absent aussi et, en cas d'absence du Président et du Vice-président, j'autorise M. Macdonald de Rosedale à assumer ces fonctions.



## RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité

*Le greffier de la Chambre,*  
**LÉON-J. RAYMOND.**

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

---

COMITÉ PERMANENT

DES

**AFFAIRES EXTÉRIEURES**

*Président:* M. JEAN-EUDES DUBÉ

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 5

---

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 1966

---

Concernant le  
Budget principal du ministère des Affaires extérieures  
pour l'année 1966-1967

---

TÉMOIN:

L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1956

COMITÉ PERMANENT

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIURES

Président: M. Jean-Eudes Dubé

Vice-président: M. W. B. Nesbitt

et Messieurs

|                               |                               |                          |
|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| Allmand                       | Groos                         | Pilon                    |
| Asselin ( <i>Charlevoix</i> ) | Harkness                      | Régimbal                 |
| Basford                       | Klein                         | Stanbury                 |
| Brewin                        | Laprise                       | Thompson                 |
| Churchill                     | Lind                          | Wadds (M <sup>me</sup> ) |
| Faulkner                      | Macdonald ( <i>Rosedale</i> ) | Walker—(24)              |
| Forest                        | Macquarrie                    |                          |
| Foy                           | McIntosh                      |                          |

La secrétaire du Comité,  
Dorothy F. Ballantine.

Concernant le

Budget principal du ministère des Affaires extérieures  
pour l'année 1956-1957

TÉMOIN :

L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

## PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 12 mai 1966

(6)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 11 heures et 10 minutes du matin, sous la présidence de M. Nesbitt, vice-président.

*Présents:* M<sup>me</sup> Wadds et MM. Asselin (*Charlevoix*), Brewin, Churchill, Faulkner, Foy, Groos, Harkness, Klein, Lind, Macdonald (*Rosedale*), Macquarrie, McIntosh, Nesbitt, Pilon, Régimbal, Stanbury, Thompson, Walker (19).

*Aussi présent:* M. Matheson, député.

*Également présents:* L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. M. Cadieux, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le Comité reprend l'étude de l'Article 1 du budget des dépenses du ministère des Affaires extérieures (1966-1967) et continue de questionner le ministre au sujet de la Rhodésie.

L'article 1 est réservé.

A 1 heure et 15 minutes, le Comité s'ajourne jusqu'à 11 heures du matin, le jeudi 26 mai 1966, alors qu'on s'attend que le témoin soit M. Cadieux, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

*La secrétaire du Comité,*  
Dorothy F. Ballantine



## TÉMOIGNAGES

(Enregistrés au moyen d'un appareil électronique)

Le JEUDI 12 mai 1966

● (11.10 a.m.)

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, je crois que nous avons le quorum et que la séance peut être ouverte. La semaine dernière, nous discutons de la Rhodésie et des problèmes qu'elle pose; plusieurs questions ont été posées au ministre en l'occurrence. Celui qui a parlé le dernier était M. Thompson, je crois, qui venait de commencer à poser quelques questions.

Avez-vous des questions à poser au ministre, Monsieur Thompson, ou avez-vous des observations à formuler?

M. THOMPSON: Monsieur le président et monsieur le ministre, juste à la fin de la séance de la semaine dernière, j'avais dit que j'espérais que le Comité pourrait songer à envoyer une délégation représentative dans quelques régions de l'Afrique, y compris la Rhodésie. J'ai l'impression qu'au cours de nos discussions, en parlant d'un sujet nous sommes amenés à traiter d'un domaine sur lequel nous n'avons vraiment pas de renseignements pertinents. En nous y aventurant, nous nous engageons finalement dans une attitude très importante, et ce qui concerne le problème rhodésien tout particulièrement. Je souhaiterais que le Comité se penche sur cette question. A mon avis, il est également important, sinon plus, que nous soyons informés de quelques événements qui se produisent dans le contexte des affaires extérieures comme nous le sommes dans d'autres domaines où les comités cherchent à se renseigner par des contacts et des examens directs.

Monsieur le Président, comme j'ai eu quelque expérience de l'Afrique et que je connais au moins l'arrière-plan des problèmes qui nous préoccupent en Rhodésie, je crains qu'en poursuivant une politique dont l'objet n'est probablement pas aussi précis qu'il pourrait l'être, la situation en Rhodésie pourrait, les choses poussées à l'extrême, dégénérer en apartheid, ce qui serait une tragédie pour les populations africaines s'orientant de plus en plus vers l'indépendance et le droit de disposer d'elles-mêmes; ou, d'autre part, tout cela pourrait finir dans un bain de sang à côté duquel paraîtrait sans importance ce qui s'est passé au Congo.

C'est pourquoi je prétends qu'aujourd'hui la Rhodésie se trouve au point crucial des événements qui bouillonnent sur le continent africain. Je voudrais poser au ministre quelques questions au sujet de cette situation dont je viens de parler brièvement. La presse britannique publie des nouvelles persistantes selon lesquelles le gouvernement britannique n'a pas cessé de songer à intervenir par la force armée contre la Rhodésie. Ces nouvelles prétendent que deux brigades sont prêtes à s'envoler, si c'est nécessaire, des cantonnements du Rhin vers la Rhodésie. Le ministre aurait-il été informé qu'on a songé à une telle éventualité dans le contexte des sanctions efficaces à prendre contre la Rhodésie?

M. MARTIN (*Essex-Est*): L'attitude du gouvernement britannique révélée jusqu'ici, M. Thompson, c'est qu'il serait dangereux de recourir à la force, sauf

dans certaines circonstances où l'on ferait appel à une force de police pour faire respecter la loi et maintenir l'ordre. Comme je l'ai dit la semaine dernière, c'est l'attitude du gouvernement canadien. Il est certain que, si le gouvernement britannique voulait utiliser la force, il pourrait en charger ses effectifs militaires en garnison à cet endroit ou ailleurs. Mais je ne connais aucune initiative de ce genre à laquelle songerait le gouvernement britannique. Du moins aucune qui nous ait été communiquée. Les discussions que nous avons échangées sont conformes à ce que j'ai déclaré: laisser au programme de sanctions le temps de produire ses effets. J'ai dit que ce programme aurait des résultats. J'ai dit que les échanges de vues qui se poursuivent nous autorisent à prévoir avec confiance l'issue de ce programme.

M. THOMPSON: A propos des sanctions, monsieur le Président, puis-je demander au ministre s'il a l'impression que jusqu'ici les sanctions ont été efficaces?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je répète qu'en ce moment on ne peut pas dire qu'elles ont été efficaces jusqu'à détruire ce régime; mais nous croyons qu'en dépit de quelques difficultés leur efficacité est indéniable. Cela ne veut pas dire qu'elles sont efficaces à l'heure qu'il est, ni qu'elles le seront à tel moment donné; personne ne peut se prononcer définitivement à ce sujet.

M. THOMPSON: D'après mon expérience, monsieur le Président, touchant la Ligue des Nations et l'inefficacité des sanctions appliquées contre l'Italie au moment de la crise éthiopienne—et l'on pourrait évoquer bien d'autres cas depuis lors—les sanctions n'ont vraiment jamais réussi à atteindre le but visé. Laissez-moi citer le seul exemple suivant: la récolte de tabac s'est apparemment vendue sans la moindre difficulté, bien qu'en secret. Des nouvelles nous apprennent que la Grande-Bretagne, les États-Unis et la Russie se sont partagé l'achat de cette récolte de tabac.

● (11.15 a.m.)

M. MARTIN (*Essex-Est*): Les informations que je possède ne le reconnaissent pas en termes aussi précis.

M. THOMPSON: Officiellement, non; mais il y a un autre élément: des nouvelles nous apprennent que le commerce entre la Zambie et la Rhodésie se poursuit assez normalement. De fait, n'apprend-on pas qu'en dépit du programme d'aide visant le pétrole, celui-ci passe officiellement de l'Afrique-Sud à la Zambie? Vu l'intime interdépendance des deux pays, du point de vue commercial—c'est le président de la Zambie qui disait, l'autre jour, que la Rhodésie et la Zambie étaient des sœurs siamoises en ce qui concerne le commerce—y a-t-il quelque espoir de voir jamais les sanctions jouer leur rôle, en face de ces réalités?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je le crois. Au sujet de la condition normale des échanges commerciaux entre la Zambie et la Rhodésie, il faut tenir compte de la géographie; il ne faut pas oublier, par exemple, que le barrage de Kariba alimente autant la Rhodésie que la Zambie; que ces deux pays ont un système ferroviaire commun; mais cela ne veut pas dire que la Zambie ne fait pas sa part, malgré les difficultés inévitables, en cherchant à réaliser le but que tous les pays du Commonwealth poursuivent en commun.

M. THOMPSON: Le ministre a-t-il des chiffres sur le nombre d'Africains noirs qui ont immigré en Rhodésie, en provenance de la Zambie, du Malawi, et

peut-être d'autres États voisins, dans le but d'obtenir du travail, depuis la déclaration unilatérale d'indépendance?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je n'ai pas de chiffres définitifs, mais nous avons des estimations, et nous en avons aussi sur le nombre de ceux qui ont quitté la Rhodésie depuis la déclaration unilatérale d'indépendance.

M. THOMPSON: Parmi ceux qui ont émigré, y a-t-il des résidents blancs de la Zambie?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui, des résidents blancs de la Zambie et des résidents blancs de la Rhodésie.

M. THOMPSON: Quelle est la différence, en chiffres, entre le nombre des nouveaux immigrants et celui de ceux qui émigrent? La majorité n'est-elle pas du côté de ceux qui viennent en Rhodésie, tant noirs que blancs?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ce ne serait pas mon évaluation.

M. THOMPSON: A ce sujet, un autre point qui se rattache à l'aspect économique: le ministère a-t-il des rapports sur le ralentissement dans le travail des mineurs blancs, dans la Zambie, depuis la déclaration unilatérale d'indépendance?

Je veux parler de la production du cuivre. J'ai vu des rapports attestant que le ralentissement de la production du cuivre équivaldrait jusqu'à \$700,000 par jour. Peut-on obtenir des chiffres à ce sujet et savoir quelles sont les répercussions sur les immenses besoins en cuivre que la Grande-Bretagne compte combler grâce aux mines de cuivre de la Zambie?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je n'ai pas de chiffres à ce sujet. Peut-être mes hauts fonctionnaires en ont-ils.

M. THOMPSON: Ce qui me frappe ici, c'est qu'en réalité les sanctions sont loin de forcer la Rhodésie à capituler; elles n'exercent pas non plus les pressions qu'elles avaient pour but de réaliser en ce qui concerne les échanges commerciaux avec le continent et en particulier avec les pays voisins, non plus qu'en ce qui touche l'immigration car les nouvelles qui nous parviennent de la Rhodésie semblent indiquer que la majorité, ni chez les blancs ni chez les noirs, s'oppose à l'attitude de M. Smith.

Tout ce que je peux dire, c'est que, sauf chez les rebelles et les éléments révolutionnaires venus de l'extérieur, les gens du pays sont assez satisfaits de la situation.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne puis que le répéter, monsieur Thompson, conformément à mon opinion fondée sur les informations dont je dispose, le programme de sanctions produit des résultats. Je ne prétends pas prévoir quand ceux-ci seront définitifs et radicaux, mais je ne partage pas votre pessimisme à l'égard des conséquences de ce programme. Outre les autres faits confidentiellement portés à notre connaissance, je trouve significatifs non seulement les pourparlers d'approche en eux-mêmes mais aussi la façon dont ils ont été amorcés. En plus des autres renseignements qui me sont fournis, ces échanges de vues m'amènent à cette conclusion.

M. THOMPSON: Pour en revenir brièvement à l'aspect politique de la situation, je crois que le ministre reconnaît que, conformément à la Constitution de 1961, la majorité finira avec le temps par établir son propre gouvernement. Je ne voudrais pas laisser l'impression que je m'oppose à un gouvernement créé par la majorité, et à la nécessité pour les Africains de s'affirmer eux-mêmes et d'exercer leur propre influence dans l'évolution de la démocratie en Afrique. Mais j'en reviens au point suivant: nous nous engageons dans une politique dont les conséquences pourraient être dangereuses, à mon avis. L'une d'elles serait de pousser la Rhodésie à tomber dans l'apartheid, ce qui n'est pas encore le cas à l'heure actuelle, d'après moi, et l'autre conséquence serait de recourir à

la force, ce qui équivaldrait à une immense tuerie, pour ne pas dire un véritable bain de sang, qui pourrait se produire dans ce pays comme ce fut le cas au Congo.

Aussi, du point de vue politique, le ministre considère-t-il que les résultats des récentes élections dans l'Afrique-Sud, où le parti nationaliste a enlevé 20 sièges au parti Uni et renforcé ainsi l'apartheid plus que jamais auparavant, traduisent une réaction s'inspirant grandement des événements qui se produisaient en Rhodésie?

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'ai constaté qu'on avait cru que tel était le cas. Je ne sais pas si l'on avait raison.

M. THOMPSON: A supposer un désastre, mettons, dans l'éventualité d'un recours aux forces armées pour appliquer les sanctions, le ministre a-t-il des renseignements l'autorisant à croire que l'Afrique-Sud se prépare à appuyer l'attitude de la Rhodésie? Encore une fois, je songe à la possibilité de voir l'apartheid s'étendre à la Rhodésie, ce qui serait une tragédie pour l'Afrique.

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'ignore ce que le gouvernement sud-africain entend faire dans une telle éventualité. Mais on prévoit quelle serait alors sa réaction. Je ne crois pas qu'il serait opportun pour moi de spéculer sur des hypothèses, mais en disant que nous devons donner au programme de sanctions le temps de se réaliser, je pense à l'importance qu'il y a de prévenir une telle conjoncture.

M. THOMPSON: Nous nous trouvons—et quand je dis «nous» je vise notre représentant au Royaume-Uni, M. Chevrier, qui est le président du comité des sanctions—dans une situation chargée de lourdes responsabilités. On voit jusqu'à quel point nous y sommes engagés. Quelques jours à peine après avoir dit que la Rhodésie et la Zambie étaient comme des sœurs siamoises, du point de vue économique, le Président Kaunda a aussi déclaré que la Zambie aurait peut-être à prendre l'initiative si les efforts de la Grande-Bretagne pour trouver une solution en Rhodésie se révélaient inutiles, à moins qu'une entente finisse par aboutir à la suite des pourparlers d'approche. Avons-nous eu, au Canada, quelques échanges de vues avec les autorités de la Zambie au sujet de ce que serait notre politique si la Zambie ou si d'autres pays voisins, en Afrique, intervenaient en forces armées?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui. Il y a deux semaines, nous avons reçu ici le ministre des Affaires étrangères de la Zambie et j'ai discuté avec lui de plusieurs aspects du problème rhodésien, au cours de propos utiles. Il était à Londres, l'autre jour, où s'est présentée l'occasion de traiter de quelques points de cette questions, mais je puis vous dire que nos conversations ici ont été fort utiles.

M. THOMPSON: Y a-t-il eu des discussions avec la Zambie ou avec la Tanzanie...

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je crois que vous l'avez rencontré, n'est-ce pas?

M. THOMPSON: Oui. J'étais très heureux de l'occasion...

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je crois que M. Macquarrie l'a rencontré.

M. THOMPSON: Y a-t-il eu des conversations en ce qui concerne le rôle du Canada dans l'aide fournie à la construction du chemin de fer à partir de Dar es Salaam, en Tanzanie jusqu'à la Zambie, et qui résoudrait les problèmes qu'affronte la Zambie dans le domaine des transports.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Nous avons pris la décision de participer, de concert avec le gouvernement de Londres à l'étude des possibilités. Notre contribution à cette étude représentera une dépense de quelque \$350,000. Cependant, il ne faudrait pas que notre participation à cette étude, aux côtés de l'Angleterre, soit, en aucune façon, interprétée comme un engagement à partager les responsabilités, de la construction du chemin de fer, si l'étude se révèle convaincante.

M. THOMPSON: Cet engagement est-il évalué en dollars ou en personnel prenant déjà part à l'étude?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le coût global de notre participation à l'étude est d'environ \$350,000.

M. THOMPSON: Y a-t-il présentement des Canadiens qui travaillent à l'étude?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui.

M. THOMPSON: Quand pouvons-nous compter avoir le résultat de cette étude?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Dans quelque temps encore; environ six mois.

M. THOMPSON: Revenons au problème du transport...

M. MARTIN (*Essex-Est*): On prévoit que l'ensemble du relevé coûtera \$501,000 des deniers publics. La participation canadienne sera d'environ \$276,000 malgré le crédit déjà mentionné. La firme *Canadian Aero Service Limited* d'Ottawa, choisie pour effectuer la partie canadienne du projet, étudiera le tracé proposé du point de vue du génie, par la photographie aérienne, par l'interprétation de ces photos et par une étude du sol. Le but est de déterminer le tracé que le chemin de fer devra suivre.

La partie anglaise du projet est une étude de l'aspect économique du chemin de fer et du port de Dar-es-Salaam. Le projet ne comporte que l'étude du tracé du chemin de fer et ne suppose, en aucune façon des travaux de construction. La construction devra, bien entendu, être décidée ultérieurement par les États africains concernés.

M. THOMPSON: Le ministre est-il au courant des plans concernant la construction d'un chemin de fer distinct, qui relierait l'Afrique du Sud et la Rhodésie, en passant par le Bechuanaland?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je n'ai aucun renseignement là-dessus.

M. THOMPSON: On dit qu'une telle étude des possibilités est déjà en voie à partir de l'extrémité sud-africaine.

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'ai lu des rapports dans ce sens, mais je n'ai apporté aucun document avec moi.

M. THOMPSON: Pour revenir à l'aspect politique, on dit que, de Zambie, des postes émetteurs diffusent en Rhodésie, pour entraîner les Noirs africains—je cite textuellement un compte rendu que j'ai lu l'autre jour—«à tuer, à brûler les fermes, à détruire les propriétés, à égorger le bétail». Est-ce-là le genre de sanction appliquée en provenance de Zambie?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne saurais dire si c'est vrai. Cependant, le 4 avril, au cours d'une séance du comité en réponse à une question de M. McIntosh, j'ai dit que, pour ce qui est du gouvernement canadien, nous n'avons nullement autorisé ces émissions, que nous n'y avons pas participé de quelque façon. Affirmer que le Canada a participé avec la Grande-Bretagne à la construction et à l'exploitation de postes émetteurs à des fins de propagande contre la Rhodésie est, bien entendu, tout à fait faux.

A ma connaissance, le seul poste anglais radiodiffusant en Rhodésie est situé au Bechuanaland et ne transmet aucun genre d'émission auquel fait allusion la presse de notre pays.

M. THOMPSON: Quelle est la statistique actuelle de notre commerce avec la Rhodésie? A-t-on cessé tout commerce?

● (11.30 a.m.)

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui.

M. THOMPSON: Dans les deux sens?

M. MARTIN (*Essex-Est*): L'importation et l'exportation. On dit qu'il y a du bœuf salé en vente sur le marché canadien. Dans la mesure où j'ai pu compléter mon enquête, il semblerait que ce bœuf provient de marchandises arrivées au Canada avant l'application de l'embargo.

M. THOMPSON: Je pensais que vous auriez déclaré ces nouvelles «salées».

M. MARTIN (*Essex-Est*): L'avoir dit aurait été, de ma part, une observation «salée».

M. MACDONALD (*Rosedale*): Monsieur le président, est-il vrai que la nouvelle n'a pas de sens?

M. THOMPSON: Monsieur le président, reconnaissons-nous l'affranchissement postal de la Rhodésie?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je devrai vérifier, monsieur le président. Je croyais que nous ne l'acceptons pas et qu'il n'y avait aucun malentendu à ce sujet.

M. THOMPSON: Monsieur le président, puis-je demander au ministre si nous avons des observateurs présentement—je crois comprendre que nous n'y avons aucun représentant officiel.

M. MARTIN (*Essex-Est*): En Rhodésie. Non, des Canadiens ont visité Salisbury très récemment.

M. THOMPSON: Le ministre prendrait-il en considération la proposition d'une visite, par un groupe représentatif de notre comité, non seulement de la Rhodésie, mais des pays africains voisins. Je pense à certains pays de grande importance—liés économiquement au Canada—tels le Ghana et le Nigéria.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je suis certain qu'en principe, toute occasion donnée aux Canadiens de mieux comprendre le problème africain—de mieux connaître l'Afrique—nous réjouirait tous. Mais le voyage du comité en Rhodésie serait, à mon avis, un acte inconvenant, pour le moment. On pourrait mal interpréter le but de cette tournée, la tenir pour quelque tentative de médiation.

Et une telle médiation entre l'Angleterre et un régime illégal en territoire britannique me paraîtrait tout à fait inconvenante et incorrecte pour le Canada. Cela regarde le gouvernement de Londres.

De plus, je crains qu'une telle intervention à l'heure actuelle ne soit considérée comme mal venue, au début des sondages officieux qui ont lieu à Londres, entre fonctionnaires anglais et rhodésiens.

M. WALKER: Monsieur le président, puis-je rappeler à M. Thompson le voyage en Rhodésie de quelques députés anglais qui sont revenus avec des lèvres enflées et des yeux au beurre noir. Nous devons commencer à nous entraîner, si...

M. McINTOSH: Libéraux ou créditistes?

M. WALKER: C'était des députés anglais. Ils étaient...

M. THOMPSON: Monsieur le président, je voudrais...

M. MARTIN (*Essex-Est*): D'un autre côté, une visite de nature générale; le haut-commissaire du Canada au Ghana a communiqué avec moi dernièrement. D'autres chefs de missions en Afrique nous ont fait valoir l'avantage d'accroître nos relations parlementaires et autres, et j'espère qu'en temps opportun, il sera possible de le faire. Je ne saurais m'engager, mais il devient de plus en plus évident que l'Afrique est appelée à jouer un rôle important dans le monde et que nous devrions connaître le plus possible ce vaste continent qui s'éveille.

M. THOMPSON: J'apprécie grandement cette déclaration parce que je pense que nous avons un rôle très important à jouer dans l'importance grandissante de l'Afrique dans les affaires mondiales. Le Ministre admettra certainement qu'il n'y a pas de place en Afrique pour les extrêmes; si possible, on doit régler la question de façon pacifique. Il faut donc prendre la bonne décision au bon moment, pour éviter une crise qui nécessiterait le genre d'intervention auquel nous avons dû avoir recours pour maintenir la paix dans d'autres régions. Lorsque les gouvernements du Ghana et du Nigéria ont changé au début de l'année, le Gouvernement a apparemment adopté pour ligne de conduite de continuer à les reconnaître, politique assez difficile à comprendre mais qui, comme le Commonwealth, semble réussir mieux qu'on ne peut le définir.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non; voici la situation exacte. Lors de la chute de M. Nkrumah et de son gouvernement, ce n'est qu'après un intervalle d'environ une semaine,—je parle de mémoire,—qu'on a entrepris officieusement de reconnaître le nouveau régime. Il y a eu délai, non seulement de la part du Canada, mais aussi de la part de l'Angleterre même, d'autres pays du Commonwealth et des États-Unis. Après un certain temps, nous avons informé le haut-commissaire canadien qu'il devait donner à entendre au chef du nouveau gouvernement que nous entretiendrions des relations ordinaires avec le nouveau régime du Ghana.

M. HARKNESS: J'ai une question à poser à ce sujet, question que j'ai déjà posée à la Chambre. Quelle a été la situation de la mission canadienne d'instruction militaire durant cette semaine-là?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Elle a poursuivi son travail sans aucune entrave.

M. HARKNESS: En d'autres termes, ces gens sont demeurés auprès des diverses unités de l'armée occupée à prendre le pouvoir.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non; en vertu de notre contrat, ils ne pouvaient naturellement être impliqués dans un acte politique quelconque et ne l'ont été d'aucune manière. Ils n'ont pas été rappelés. Nous avons songé—

M. HARKNESS: Ils sont demeurés auprès des unités auxquelles ils étaient rattachés, leur donnant des conseils militaires?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Les unités engagées dans la prise du pouvoir n'avaient absolument rien à voir à notre participation.

M. HARKNESS: Mais nous avons aussi des conseillers militaires auprès d'elles.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ils n'ont été impliqués d'aucune manière dans le changement de gouvernement ni dans la chute du régime Nkrumah.

M. HARKNESS: Mais vous avez dit précédemment qu'ils ont continué à remplir leurs fonctions comme auparavant; ils ont donc dû continuer à aviser ces gens dans leurs opérations militaires.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Nous avons fait exactement comme les Britanniques, qui ont maintenu leurs gens dans leurs fonctions, et nous avons conféré avec eux. Nous avons jugé qu'il était sage d'agir ainsi et la suite des événements nous a donné entièrement raison.

M. HARKNESS: N'était-il pas anormal que nos conseillers militaires continuent à aviser une armée qui était en voie de prendre le pouvoir?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non; il n'aurait certes pas convenu que nos gens soient impliqués d'aucune façon dans le renversement du gouvernement mais ils ne l'ont pas été.

M. HARKNESS: Vous avez dit cependant qu'ils ont continué à remplir normalement leur rôle de conseillers; ils ont donc dû aviser ces gens sur la meilleure manière de déployer leurs troupes, et ainsi de suite, pour prendre le pouvoir.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne crois pas pouvoir ajouter quoi que ce soit à ce que j'ai déjà dit.

M. HARKNESS: J'allais suggérer que c'est une situation difficile à expliquer.

M. ASSELIN (*Charlevoix*): Leur a-t-on ordonné de n'avoir rien à faire avec le nouveau régime pendant que le personnel militaire en faisait partie?

Le VICE-PRÉSIDENT: J'aimerais signaler aux membres du comité que nous discutons la Rhodésie en ce moment. Tout en me rendant compte que la situation au Ghana et au Nigéria ou ailleurs puisse s'y rattacher de quelque façon, je pense que nous pourrions garder ces questions pour un peu plus tard. Essayons de déterminer les questions au sujet de la Rhodésie proprement dite.

M. THOMPSON: Monsieur le président, je n'ai qu'une ou deux autres questions. La première porte sur le fait que nous nous étions engagés, si je puis dire, dans une politique permanente qui ne faisait aucun cas de la prise du pouvoir par l'armée au Ghana et au Nigéria.

En supposant que nous ayons comme objectif—et je n'en doute aucunement—de travailler le règlement pacifique de ces problèmes, croyez-vous

logique que nous nous laissions mettre dans une situation qui nous interdit absolument un pareil rôle? Ne devenons-nous pas les outils de ceux qui ne veulent pas livrer leurs propres combats? Se servent-ils de nous pour les livrer à leur place.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ce n'est pas mon opinion. J'ai exprimé ma position, qui est celle du gouvernement, la semaine dernière et elle a reçu l'approbation de tous les pays du Commonwealth sans exception. Nous étions d'avis que le gouvernement subalterne de M. Smith agissait au détriment des intérêts de la Rhodésie qui demeurerait soumise à l'autorité ultime du gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne; qu'il desservait les intérêts de l'ensemble du Commonwealth à la lumière de l'opinion mondiale qui prévaut à l'heure actuelle.

Je ne puis que réitérer, M. Thompson, que si les premiers ministres du Commonwealth n'avaient pas adopté la position qu'ils ont prise en rejetant la déclaration unilatérale d'indépendance proposée, l'unité du Commonwealth aurait été sérieusement menacée.

M. THOMPSON: Monsieur le président, l'honorable ministre déclarait il y a quelques semaines à peine que tous les pays du Commonwealth étaient d'accord. Nous dirait-il si l'Australie et la Nouvelle-Zélande appuient cette position de la même façon que le fait le Canada, moralement sinon physiquement?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Leur appui moral ne fait aucun doute. Je ne crois pas cependant que la Nouvelle-Zélande ait mis un embargo aussi complet que nous l'avons fait nous-mêmes.

L'Australie a renforcé son embargo depuis que son gouvernement a changé de chef.

M. THOMPSON: Depuis que ces deux membres importants du Commonwealth ont refusé de participer directement à la conférence de Lagos, le ministre est-il persuadé que l'Australie et la Nouvelle-Zélande...

M. MARTIN (*Essex-Est*): L'Australie y avait envoyé un observateur.

M. THOMPSON: Oui, mais...

M. MARTIN (*Essex-Est*): Mais la Nouvelle-Zélande y était pleinement représentée comme tous les autres pays, à l'exception du Ghana et du Tanzania, et nous n'avions pas hésité à annoncer dès le début que nous assisterions à une conférence de ce genre. L'examen rétrospectif de la situation me porte à croire que le gouvernement canadien a pris une attitude absolument essentielle. La conférence de Lagos est devenue nécessaire lorsque le Tanzania et le Ghana ont menacé de rappeler leurs missions diplomatiques de Londres. C'était très grave que des pays du Commonwealth disent à la Grande-Bretagne qu'ils rappelleraient leurs missions diplomatiques si celle-ci n'agissait pas d'une façon particulière. Cette menace était faite à la Grande-Bretagne par un pays du Commonwealth. Vos représentants canadiens ont considéré cette situation comme très grave et ils ont pris l'initiative de signaler aux chefs des gouvernements de ces pays les répercussions possibles d'une telle action.

Vous vous souviendrez que ces pays avaient laissé entendre que si la Grande-Bretagne ne prenait pas des mesures plus efficaces avant le 15 décembre 1965, ils rappelleraient leurs missions. Nous étions alors en étroite consulta-

tion avec d'autres pays du Commonwealth, tant d'Afrique que d'ailleurs, et nous avons fortement appuyé la proposition du premier ministre du Nigéria qu'en pareille circonstance on convoque une conférence des premiers ministres à Lagos. Nous avons été, je crois, l'un des premiers pays à approuver sans hésitation la proposition du premier ministre nigérien qui, à notre avis, était constructive et visait à prévenir l'action de certains pays du Commonwealth à l'égard de leurs missions diplomatiques à Londres. Je suis sûr que la conférence de Lagos a été extrêmement utile à l'unité du Commonwealth. Je suis heureux de dire que les relations diplomatiques semblent devoir reprendre entre certains pays du Commonwealth et le gouvernement britannique.

● (11.45 a.m.)

M. THOMPSON: Ces pays comprennent-ils le Ghana et le Tanzania?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le Ghana a déjà rétabli ses relations. Le Tanzania est un des pays en question.

M. THOMPSON: J'ai encore deux petites questions, Monsieur le président. Y a-t-il des indices que le commerce ou l'infiltration d'armes de la Chine communiste pénètre dans les pays environnants de l'Afrique centrale?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il n'y a aucun doute que la Chine a poursuivi vigoureusement sa politique d'envoyer ses techniciens, souvent en très grand nombre, dans les pays africains. Nul ne peut dire avec certitude quels en ont été les résultats jusqu'ici.

Il semblerait que la Chine a subi certains revers diplomatiques dans ses rapports avec les pays africains en dépit de ces infiltrations, mais elles existent néanmoins. Il est tout naturel que certains de ces pays africains, en raison de leur bas niveau de vie, soient prêts à accepter de l'aide de n'importe quel pays. Ils obtiennent de l'aide des pays occidentaux; ils en reçoivent du Canada, de l'Union soviétique aussi bien que de la Chine.

Comme vous le savez, nous fournissons de l'aide militaire à un pays du Commonwealth, la Tanzanie. Il y a eu, et je ne doute pas qu'il y ait encore, des techniciens chinois dans ce pays.

M. FAULKNER: Vous avez parlé de techniciens. Mais que dire de la radiodiffusion? Que font les Chinois dans ce domaine? Ont-ils les moyens de transmettre des émissions à des pays comme la Rhodésie? Croit-on qu'ils peuvent se livrer au genre de radiodiffusion dont parlait M. Thompson plus tôt?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Voulez-vous parler d'émissions provenant de la Chine elle-même ou diffusées de l'intérieur du pays?

M. FAULKNER: De l'intérieur du pays.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne crois pas qu'il se fasse de la radiodiffusion à l'intérieur du pays. Sans aucun doute, il y en a qui émanent de la Chine.

M. THOMPSON: Une dernière question. J'aimerais croire que le tableau de la Rhodésie et tout le problème qui l'entoure sont aussi clairs et simples que les réponses du ministre.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne pense pas qu'ils soient aussi simples. C'est une affaire très compliquée mais je tiens à vous assurer que notre conduite

envers la Rhodésie nous a été dictée par notre conviction que l'opinion mondiale aujourd'hui est unanime à croire que la paix du monde dépend en partie de la façon dont sont traitées les minorités dans les divers états, surtout ceux où il existe un problème de races. Nous avons agi également parce que nous croyions que l'unité du Commonwealth était en jeu. Ce n'a pas été facile pour le Canada d'adopter tout d'abord une telle ligne de conduite contre le Rhodésie mais, à notre avis et de l'avis de tous les premiers ministres lorsqu'ils ont pris cette décision, il n'y avait pas d'alternative. Je suis sûr que la décision que nous avons prise était la bonne.

M. THOMPSON: Monsieur Martin, je suis sûr aussi que la paix mondiale, en ce qui a trait à l'Afrique, dépend directement de la rapidité avec laquelle certains de ces pays parviendront à se doter de gouvernements responsables, et je me demande si notre désir de paix ne pourrait pas précipiter une action que nous voudrions éviter à tout prix. Ma question est dictée par la crainte que nous puissions pousser la Rhodésie à adopter des positions extrêmes qui ne feraient qu'aggraver infiniment nos problèmes actuels. Une dernière question seulement—

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est toujours une possibilité, mais je vous demande de songer à ce qui serait arrivé si le gouvernement britannique, le gouvernement canadien et d'autres gouvernements du Commonwealth, d'autres puissances occidentales et d'autres pays du monde n'avaient pas pris les mesures qui ont été appliquées. Que serait-il arrivé alors en Afrique?

M. THOMPSON: J'en conviens et je pense que nous avons bien examiné la question. Je me soucie moins du passé, à l'heure actuelle, que du présent et je voudrais que notre action présente vise à atteindre les mêmes buts. Mais pour éviter de semer la confusion, je demanderais la permission, en posant ma dernière question, de l'élucider un peu afin de montrer combien toute l'affaire porte à la confusion.

Tout le monde sait que la Russie fait un commerce important avec l'Afrique du Sud et que ce trafic au cours des derniers mois a compris la livraison d'armes légères et de dynamite. Je me demande si une partie de cette dynamite et de ces armes légères n'a pas été acheminée vers la Rhodésie. Vous n'avez peut-être pas la réponse à cette question mais elle ne fait que prouver la complexité de la situation. J'espère que notre action n'est pas fondée uniquement sur la supposition que nous sommes dans la bonne voie, mais plutôt que nous agissons en pleine connaissance de cause et que nous comprenons bien la situation avant de nous engager follement.

Le VICE-PRÉSIDENT: Sans vouloir restreindre les questions de qui que ce soit, je mentionnerai que le prochain interlocuteur sur ma liste est M. Churchill, suivi de M. Walker, M. McIntosh et M. Régimbal. Y a-t-il d'autres questions qu'on aimerait poser au ministre au sujet de la Rhodésie?

M. HARKNESS: J'espérais en poser à la fin de la dernière séance.

Le VICE-PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres interlocuteurs en plus de ceux inscrits sur ma liste? J'aimerais en avoir une idée, M. Macquarrie. M. Churchill, aimeriez-vous poser des questions au ministre maintenant?

M. McINTOSH: Avant que nous allions plus loin, monsieur le président, je soulignerais que nous avons décidé, lors de la formation du comité, qu'on

n'intercalerait pas de questions supplémentaires. A mon avis, celles-ci interrompent le cours des questions de l'interlocuteur, dérangent le ministre et font perdre du temps.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je conviens, monsieur McIntosh, que les membres devraient éviter autant que possible d'intercaler des questions supplémentaires. D'un autre côté, c'est une affaire de jugement. Si l'on pose de temps à autre des questions supplémentaires qui sont courtes et bien à propos, nous les permettrons. Mais si les questions supplémentaires se prolongent et se multiplient, je crains qu'elles seront écartées. Comme je le disais, c'est une affaire de jugement. Je demanderai maintenant à M. Churchill de poser ses questions.

M. CHURCHILL: J'aimerais tout d'abord, monsieur le président, exprimer mes regrets que nous n'ayons pas accès plus tôt au compte rendu des délibérations de notre comité. Si on accorde la priorité, par exemple, au comité de la Chambre sur la radiodiffusion, je voudrais savoir pourquoi un comité de la Chambre a priorité sur un autre. La question que nous discutons ici a sûrement autant d'importance et offre autant d'intérêt pour tous que le travail de n'importe quel autre comité. Il est regrettable, à mon avis, que nous n'ayons pas le compte rendu des deux dernières réunions de ce comité. Je demande que cette objection soit inscrite au procès-verbal.

Le VICE-PRÉSIDENT: J'allais justement dire, monsieur Churchill, que j'ai posé cette question avant-hier, dans la Chambre des communes, au Secrétaire d'État dont elle relève, et on m'a assuré qu'on étudierait l'affaire. Selon M<sup>110</sup> Ballantyne, les secrétaires ont expliqué qu'il existe certaines difficultés techniques et le ministre vient de confirmer la chose. Nous espérons que ces rapports sortiront sans délai car nous en avons certainement besoin pour les consulter.

M. CHURCHILL: Lors de la dernière réunion, le ministre a expliqué longuement (naturellement, je n'en ai pas le compte rendu mais j'ai pris des notes) que la Rhodésie, étant une colonie, est la responsabilité du gouvernement britannique et on a prétendu que nous ne devrions pas prendre certaines initiatives, indiquant que nous ne pouvions intervenir à l'endroit d'un territoire qui relevait du gouvernement britannique. Puis tout à coup nous devenons très actifs et nous nous empressons de poser certains gestes quand surviennent ces troubles. Je ne vois pas comment vous pouvez concilier ces deux points de vue. Si nous allons agir à l'égard d'une colonie de la Grande-Bretagne, allons-nous le faire uniquement dans le cas de la Rhodésie? Il y a d'autres colonies de la Grande-Bretagne dans le monde où nous pourrions être appelés à agir.

Les États-Unis d'Amérique ont des possessions territoriales en dehors de leur propre pays qu'on pourrait appeler des colonies. Allons-nous intervenir s'il y survient des troubles? Je n'ai pas bien compris l'argumentation du ministre sur cette question particulière. Si sa déclaration est juste, ne dépassons-nous pas notre juridiction en intervenant de n'importe quelle manière auprès d'une colonie d'un autre pays?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Votre question est justifiée, Monsieur Churchill. Je comprends votre point de vue, sans toutefois le partager. Beaucoup de gens pensent comme vous à ce sujet et, si ce n'est pas la première fois que la politique extérieure canadienne s'écarte de ses principes traditionnels, cela constitue assurément un écart important. Veuillez croire que notre action a été pesée avec soin. Comme je l'ai mentionné la semaine dernière, nous avons eu

des entretiens ici même à Ottawa avec deux ministres du gouvernement de Monsieur Smith. Le premier ministre avait adressé des notes à Monsieur Smith, et même à son prédécesseur, et des discussions préalables avaient eu lieu lors de la conférence des premiers ministres qui a précédé celle de l'été dernier. Nous avons délibéré très longuement sur la question avec le groupe du Commonwealth aux Nations Unies et j'ai participé moi-même à ces discussions. Nous n'avons donc pas été pris par surprise et notre position, comme celle des autres États souverains du Commonwealth, était bien connue, pour les raisons que je vous ai déjà énoncées.

● (12.00 a.m.)

Maintenant, votre question est suivie d'une deuxième: allons-nous agir de la même manière à l'égard d'autres dépendances de pays du Commonwealth ou des États-Unis? Je puis dire seulement que nous devons examiner chaque situation à la lumière des circonstances qui l'entourent.

Dans le cas de la Rhodésie, nous avons agi comme nous l'avons fait pour les raisons que je vous ai indiquées; nous étions appuyés à cet égard par une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies recommandant à tous les États de prendre des mesures contre le régime.

M. CHURCHILL: Nous en donneriez-vous les dates?

M. MARTIN (*Essex-Est*): La résolution a été adoptée le 20 novembre. Il ne s'agissait pas d'une résolution en vertu du chapitre 7. Elle n'obligeait pas une nation à agir, mais comportait une recommandation des Nations Unies que ces mesures soient prises. Je suis sûr que si nous n'avions pas adopté ces mesures, nous aurions une situation très grave aujourd'hui.

M. CHURCHILL: Eh bien, on peut dire que l'histoire se répète et que le ministre a adopté l'attitude «prêts à servir» devant toute demande de la Grande-Bretagne.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non, je ne pense pas qu'on puisse comparer la situation de Chanal et la célèbre phrase de Monsieur Meighen, «prêts à servir», avec la situation canadienne actuelle. La formule «prêts à servir», qui a joué un rôle si important dans l'histoire politique du Canada avant que vous et moi n'entrions en scène, Monsieur Churchill...

M. CHURCHILL: Je n'y ai fait qu'une allusion historique...

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est précisément à cause de l'inexactitude historique que je veux préciser la situation véritable. Il était prétendu que le Canada devait automatiquement participer à toute guerre dans laquelle la Grande-Bretagne était engagée, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Nous n'étions pas obligés d'emboîter le pas automatiquement; si nous n'avons pas hésité à appuyer le gouvernement britannique, c'est que nous croyions en la puissance actuelle du Commonwealth et que nous jugions les agissements du régime Smith préjudiciables aux intérêts du monde. Nous n'étions pas seuls à le faire car tous les autres gouvernements du Commonwealth nous appuyaient en principe.

M. CHURCHILL: Eh bien, passons à autre chose. Je pense que tout au long de cette discussion au sujet de la Rhodésie, le ministre a eu tendance à adopter un point de vue alarmiste, laissant entendre que des choses terribles auraient pu ou pourraient encore se produire si nous ne continuions pas à appliquer des sanctions contre la Rhodésie et si nous ne nous mêlions pas profondément à la question. Je propose au ministre, et j'aimerais avoir ses commentaires à ce sujet, que lorsqu'il a déclaré la semaine dernière qu'il existait un danger que la

situation en Rhodésie, et je cite ses propres paroles, «ne secoue toute l'Afrique», et lorsqu'il a évoqué aujourd'hui le spectre de très graves problèmes en Afrique, il prenait une attitude par trop alarmiste. Je demanderais maintenant: le ministre, faisant appel encore une fois au ministre de la Défense nationale, a-t-il une connaissance militaire de la situation en Afrique? Avant qu'il réponde, je lui exprimerais mes doutes sérieux qu'aucun pays d'Afrique, à l'exception de la République arabe unie, de l'Éthiopie et de l'Afrique du Sud, ne possède des forces armées suffisantes ou la compétence militaire voulue pour s'attaquer efficacement à la Rhodésie, et je signalerais que la Rhodésie elle-même possède une armée de terre, aussi bien que de l'air, parfaitement capable de repousser n'importe quelle invasion. Pourquoi donc nous alarmer à l'idée que toute l'Afrique se soulèverait et que le sang coulerait à flots, ou qu'il se produirait quelque désastre semblable?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Eh bien, personne occupant mon poste actuel ne veut exagérer les dangers et j'essaie d'être aussi objectif que possible dans ces situations en raison des conséquences qu'elles peuvent avoir. Je vous assure cependant que la situation est exactement telle que je l'ai décrite, selon mon propre jugement et de l'avis des autres pays qui ont un intérêt tout aussi grand que le Canada dans cette affaire. Je vous rappellerai qu'avant la réunion de décembre dernier, il y avait eu une réunion de tous les membres de l'organisation des États africains, comprenant quelque 36 pays, à Addis-Abéba sous la présidence de l'empereur d'Éthiopie, un homme que nous reconnaissons tous comme un gouvernant des plus responsables. Nous savons que 31 pays africains ont récemment présenté un projet de résolution au Conseil de sécurité.

En outre, par nos propres échanges diplomatiques, par nos entretiens avec la Grande-Bretagne et les pays du Commonwealth en général, tant d'Afrique que d'ailleurs, par les renseignements que nous ont fait parvenir nos services diplomatiques dans diverses parties du monde, nous avons toutes les raisons de croire, et de continuer à croire, que la situation en Rhodésie exigera la plus grande attention, et qu'il ne faudra ménager aucun effort, dans les limites de la persuasion et des mesures économiques, je l'espère, pour mettre fin à cette situation en Rhodésie. Autrement, il existe un réel danger de troubles sérieux en Afrique, vraisemblablement fomentés par ceux dont les intérêts idéologiques sont différents des nôtres.

M. Thompson m'a interrogé au sujet de la pénétration d'intérêts provenant de la Chine continentale, et nous connaissons aussi d'autres pénétrations. Je ne crois donc pas, à la lumière de notre évaluation de la situation, qu'on soit justifié de dire que nous nous sommes fourvoyés dans notre jugement.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, puis-je appeler l'attention du ministre sur le livre intitulé *Military Institutions and Power in the New States*, écrit par William Gutteridge et publié, je crois...

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le professeur Gutteridge de Cambridge.

M. CHURCHILL: Oui.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je connais l'ouvrage.

M. CHURCHILL: Permettez-moi d'en citer un passage à la page 161 au sujet de la conférence que vous mentionnez:

A la conférence au sommet qui a eu lieu à Addis-Abéba en mai 1963, on a étudié la possibilité de mesures pan-africaines contre l'Afrique du

Sud mais on n'a pas discuté ouvertement d'agression militaire directe parce que peu de délégués la considéraient comme une possibilité pratique.

Le partisan principal de mesures militaires contre l'Afrique du Sud, lors de cette conférence, fut le Ghana qui semble incapable, à l'heure actuelle, de donner le pas au reste de l'Afrique.

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'était en 1963...

M. CHURCHILL: Si le ministre veut bien se reporter aux débats récents de la Chambre des communes à Westminster il y trouverait une discussion assez longue des aspects militaires en Afrique du Sud. Je le renvoie au *hansard* du 27 avril 1966, débats parlementaires de la Chambre des communes à Westminster, alors que plusieurs orateurs ont discuté cet aspect militaire et ont signalé l'inefficacité de toute action militaire que pourraient prendre les États africains, à l'exception des trois grandes puissances de l'Afrique que j'ai mentionnés. Je propose au ministre qu'il devrait réviser ses vues à cet égard et se départir dans une certaine mesure de son attitude alarmiste. Je ne vois pas le grave danger qu'il fait ressortir.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je comprends votre position. J'ai fait connaître la mienne et je n'ai aucune raison de modifier mes propres vues.

M. CHURCHILL: Sur le même sujet, puis-je...

M. BREWIN: Toujours au sujet de la menace militaire, était-ce votre intention, M. Martin, que nous appuyions l'emploi de sanctions en raison uniquement d'un danger militaire immédiat?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non.

M. BREWIN: Quand vous parliez d'une menace, parliez-vous de l'évolution future en Afrique et non seulement d'une menace militaire immédiate?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Assurément. Non seulement cela, mais je pensais aussi au fait que notre impuissance à résoudre ce problème porterait la majorité, sinon la totalité, des États africains à se détourner non seulement de la Grande-Bretagne mais aussi de tout pays qui ne sympathise pas avec leur désir de mettre fin à la discrimination raciale. Ce danger ne proviendrait pas seulement des pays dont les moyens militaires sont restreints mais aussi des renforts apportés par d'autres puissances à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Afrique.

Je puis vous assurer, Monsieur Churchill, que lorsque le gouvernement canadien a assumé la responsabilité, dans la mesure où il l'a fait, d'aider à former les forces militaires de terre et de l'air du Tanzania, il a pris cette initiative parce que nous croyions qu'il incombait à un pays du Commonwealth de le faire. Je ne puis en dire davantage.

M. CHURCHILL: Je proposais simplement...

M. MARTIN (*Essex-Est*): En outre, nous craignons que des pays africains (et non seulement africains, je puis dire) ne quittent le Commonwealth, et que des chefs modérés de pays africains ne soient renversés. Nous nous inquiétons de voir le conflit racial prendre des proportions exagérées et nous craignons que l'influence communiste ne soit grandement facilitée. Je crois que vous reconnaîtrez la justesse de mes craintes à cet égard.

M. CHURCHILL: Je ne m'oppose pas à ce que l'on fasse ressortir l'importance du communisme en Afrique et vous avez peut-être plus de renseignements que moi à ce sujet. Ce que je dis, c'est simplement que les États africains ne sont pas en mesure par eux-mêmes d'intervenir en Rhodésie du sud par la force.

Il y a deux autres points, monsieur le président. Le premier concerne les sanctions. Le ministre persiste à dire qu'elles ont été prouvées efficaces. Il a employé ces mots ce matin et il continue d'y croire. Ce n'est pas conforme aux renseignements que je tiens de cette source, c'est que les sanctions sont loin d'être efficaces et, conséquemment, je me réjouis—comme le ministre le fait sans doute maintenant—qu'on entame les pourparlers préparatoires que nous avons préconisés quand nous en avons parlé. Les députés de l'opposition les ont préconisés quand nous avons parlé de cette question au début de la session. Mais nous donner à entendre que les sanctions sont efficaces, c'est, je crois, démentir les renseignements qui nous parviennent d'autres sources. A ce propos, j'aimerais maintenant demander s'il ne serait pas plus utile, ici, au Comité des Affaires extérieures où le commun espoir est de donner à l'extérieur l'impression que nous sommes unanimes sur une politique—ne serait-il pas plus utile que le ministre des Affaires extérieures nous fasse voir en plus de détails les deux côtés de la question de Rhodésie, plutôt qu'un seul auquel, à mon sens, on donne trop d'importance.

M. MARTIN (*Essex-Est*): A mon sens, le principe en jeu dans l'affaire de Rhodésie est évident, c'est une affaire dont on discute depuis plusieurs années déjà. Je n'aurais pas cru qu'on puisse encore différer d'opinion quant aux faits. Quant à la question fondamentale et essentielle, je conçois qu'on diffère d'opinion. Il y a au parlement britannique, une divergence d'opinion qui provient, j'imagine, d'un concept personnel du devoir de la nation. C'est tout ce que je puis en dire.

● (12.15 p.m.)

Quant à l'efficacité des sanctions, j'ai dit bien clairement que personne ne peut en prévoir le résultat avec certitude. A l'origine, le gouvernement britannique a fait des déclarations par anticipation. Il a donné à entendre qu'elles réussiraient mieux que certains ne le prévoyaient. En rétrospective, on ne comprend pas comment un programme comme celui-là pouvait réussir en quelques mois. Ma propre évaluation, en m'appuyant sur les données que je possède, c'est que le programme a des répercussions extrêmement sensibles sur la vie économique et industrielle de la Rhodésie. Mais je ne saurais dire à quel moment le régime en subira pleinement l'effet. Mais je tiens à être certain que le programme des sanctions aura la possibilité de donner son rendement sans quoi je crains qu'on ne tente de prendre des mesures susceptibles d'avoir une portée plus grave.

M. CHURCHILL: Une dernière question, monsieur le président, pour terminer mon interrogatoire. En pratique, ne serait-il pas avantageux que le Canada consente à offrir à la Rhodésie du Sud, une aide substantielle plus considérable que celle que nous avons offerte dans le passé afin d'atteindre le fond même du problème rhodésien qui est l'instruction de la population autochtone et le développement économique du pays, parce que les deux vont de pair. Si la population autochtone de Rhodésie est intruite de façon à devenir une puissance économique au sein du pays, elle pourra alors arriver graduellement à l'indé-

pendance ou à la participation complète de la population autochtone à la direction du pays. Si le Canada adoptait des mesures en ce sens, ne serait-il pas utile?

M. MARTIN (*Essex-Est*): La Rhodésie a reçu une certaine aide en vertu de notre assistance extérieure. Je suis sûr qu'il y aurait bien plus à faire, comme c'est le cas de tous les autres pays bénéficiaires de notre aide, mais je ne suis pas prêt à dire que l'instauration éventuelle d'un niveau très élevé de vie pour les Noirs aurait été plus efficace que les efforts que nous avons faits pour régler ce problème. Le fait est que le gouvernement Smith ne voulait pas prendre les mesures qui auraient mis fin à la discrimination à un rythme satisfaisant dans l'ensemble. Le gouvernement britannique a exhorté M. Smith à éviter une déclaration unilatérale d'indépendance, tout comme nous l'avons fait. Mais ce dernier a persisté dans cette voie et comme résultat, il a créé une situation internationale qui ne nous laissait pas d'autre recours.

Pour ce qui est de l'aide, il vous intéressera de savoir que dans leurs communiqués, les premiers ministres après leur réunion de Lagos ont déclaré: «Les premiers ministres ont convenu qu'une assistance systématique au gouvernement légalement constitué de Rhodésie doit être mis en œuvre immédiatement.» Ils ont autorisé la création d'un programme spécial du Commonwealth pour accélérer la formation d'Africains de Rhodésie et ont ordonné au secrétaire général d'organiser au plus tôt une réunion d'experts en assistance éducative et technique pour étudier les détails d'un programme d'aide par les pays du Commonwealth, notamment la création prochaine d'un centre de formation d'administrateurs en Rhodésie. Nous avons manifesté notre intention de participer étroitement à l'élaboration de plans d'assistance spéciale en matière d'éducation en Rhodésie, en collaboration avec les autres membres du Commonwealth et d'appuyer les mesures qui seront arrêtées pour rendre disponibles à la Rhodésie, les professeurs, les enseignants et les conseillers et pour recevoir des étudiants qui poursuivront des études spéciales au Canada.

M. CHURCHILL: Est-ce à la condition que M. Smith change son attitude?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui. Nous avons mis fin à notre programme d'aide après la déclaration unilatérale d'indépendance. Nous avons songé à le maintenir malgré tous les événements, parce qu'il rendait service aux deux éléments de la population, mais pour des raisons de sécurité, nous avons décidé d'y mettre fin.

M. HARKNESS: Pour des raisons de sécurité?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui, pour des raisons de sécurité parce que des vies étaient en danger. Nous avons plusieurs personnes là-bas et elles ont cru—nous avons tous cru—qu'il serait mieux qu'elles reviennent. Cependant, nous continuons de former des étudiants rhodésiens au Canada. Il y a actuellement 21 étudiants de Rhodésie au pays, et nous continuons de les former en vertu du programme d'aide extérieure. Mais ils sont au Canada. Nous avons neuf enseignants en Rhodésie. Ils ont été rappelés après la déclaration unilatérale d'indépendance.

Le VICE-PRÉSIDENT: Avant d'inviter M. Walker, je me demande si le ministre voudrait commenter les événements en cours concernant l'intervention de certains pays africains aux Nations Unies au sujet de la Rhodésie et aussi le comité des sanctions du Commonwealth qui, je crois, tiendra demain une séance

d'urgence. Est-ce que le gouvernement canadien a adopté l'attitude du gouvernement britannique qui cherche à empêcher ces deux réunions, je devrais dire ces deux initiatives ou est-ce que le gouvernement canadien appuie les États africains?

M. MARTIN (*Essex-Est*): D'abord, au sujet de la réunion de demain, du 13 mai, on donne à entendre que c'est une réunion d'urgence résultant de pressions africaines. Ce n'est pas exact. Le comité des sanctions se réunit à périodes fixes. La dernière réunion a eu lieu le 6 mai. On a alors jugé souhaitable de tenir une autre réunion dans une semaine environ et de continuer l'examen périodique des sanctions contre la Rhodésie. A ces réunions, on a discuté de l'éventualité d'autres interventions du Conseil de Sécurité et je suis convaincu que ce sujet sera abordé demain à la réunion du comité des sanctions.

Vous avez aussi parlé des initiatives du comité des affaires coloniales des Nations Unies. Je dois répondre qu'un certain nombre de pays africains ont proposé une réunion prochaine du Conseil de Sécurité pour étudier les nouvelles sanctions obligatoires. Nous ne sommes pas membres du Conseil de Sécurité et conséquemment, nous ne sommes pas directement impliqués. Je crois toutefois qu'il n'est pas à souhaiter que dans les circonstances actuelles, le Conseil de Sécurité impose de nouvelles sanctions plus étendues. Il n'est pas du tout certain qu'une initiative comme celle-là, dans les circonstances actuelles et à ce moment-ci, soit le meilleur moyen de rendre les sanctions plus efficaces. Jusqu'à présent, les approches diplomatiques du gouvernement britannique auprès des principaux clients ou fournisseurs de la Rhodésie ont porté certains fruits. C'est peut-être la meilleure façon de combler certains vides qui subsistent. De toute façon, le régime actuel de sanctions volontaires étendues et de sanctions obligatoires restreintes font effet, comme j'ai cherché à le faire comprendre ce matin. Je crois que le fait que le régime Smith consenté à ces pourparlers sans condition qui se poursuivent actuellement à Londres indique que la pression économique commence à se faire sentir. Il faudra que le temps fasse son œuvre pour que les sanctions actuelles portent fruit.

Autre chose, de nouvelles mesures en vertu du Chapitre 7 pourraient provoquer la propagation du différend à tout le Sud de l'Afrique et à des propositions de sanctions envers les États voisins de la Rhodésie. Ces propositions suscitent des problèmes très graves pour le Canada et pour d'autres pays, principalement pour la Grande-Bretagne. De plus, certaines propositions qu'on a formulées font naître de nouveau la question de la force. J'ai plusieurs fois signalé que l'usage de la force pourrait entraîner des conséquences très graves, étant donné la diversité des races au sein du Commonwealth. Il serait beaucoup plus avantageux de faire converger l'attention sur les mesures économiques contre la Rhodésie qui donnent certains résultats. Conséquemment, il n'est pas souhaitable que le Conseil de Sécurité prenne de nouvelles mesures à l'heure actuelle.

Cela nuirait aux pourparlers de reconnaissance que poursuivent les dignitaires britanniques et rhodésiens et cela renforcerait le jeu des extrémistes blancs de Rhodésie qui souhaitent l'échec de ces pourparlers.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Walker, c'est votre tour.

M. WALKER: Des pays du Commonwealth signataires de l'accord sur les sanctions se sont-ils retirés de leur engagement initial?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non.

M. WALKER: Certains d'entre eux ont-ils étendu la portée de leurs sanctions?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui.

M. WALKER: Autrement dit, les exportations aussi bien que les importations...

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il n'y a pas eu de retrait et certains ont étendu la portée de leurs sanctions.

M. WALKER: Croyez-vous—et comme il s'agit de l'avenir, vous préférez peut-être ne pas répondre—que le blocus fait partie des sanctions économiques en temps de paix ou est-ce une opération militaire?

M. MARTIN (*Essex-Est*): S'il s'agissait de blocus économique?

M. WALKER: Oui, d'un blocus économique avec toutes les dispositions nécessaires pour maintenir le blocus économique. Considère-t-on cela comme une opération militaire ou comme le corollaire d'un programme de sanctions économiques?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Cela dépend de son étendue. Vous ne sauriez certainement pas avoir un blocus économique total sans sanctions militaires.

● (12.30 p.m.)

M. WALKER: Oui, si les sanctions sont efficaces, si les opérations des autres pays du Commonwealth et les nôtres sont efficaces contre la Rhodésie et si nous parlons de la chute d'un régime illégal, qu'est-ce qui vient après? Qu'est-ce que vous prévoyez? Je suis sûr qu'on y songe, sans quoi, on n'insisterait pas sur les sanctions économiques—on n'envisagerait pas avec optimisme l'efficacité du programme actuel. Quel est l'objectif et qu'est-ce qui arrive si nous réussissons?

M. MARTIN (*Essex-Est*): En ce qui concerne le pouvoir légalement constitué, je suppose que le gouvernement britannique s'efforcera de rétablir toute la mesure possible de gouvernement local tout en conservant, je crois, sa politique actuelle dans le domaine de la politique extérieure et de la défense. Une fois ces dispositions prises, nous devons nous engager—il devra s'engager dans un programme d'assistance économique auquel nous avons laissé entendre que nous participerions.

Pour ce qui est de la première partie de votre question, monsieur Walker, je vous signale que le 25 janvier, aux Communes britanniques le premier ministre a déclaré: «En supposant qu'on revienne rapidement et paisiblement à l'autorité constitutionnelle, le meilleur moyen au stade initial serait sans doute que le gouverneur forme un gouvernement provisoire de Rhodésiens qui relèverait de lui et qui comporterait un échantillonnage aussi complet que possible de l'opinion publique de toutes les races du pays pour former un gouvernement représentatif en vue de la reconstruction. Pendant cet intérim, la police et les forces armées seraient sous l'autorité du gouverneur.» Et il a ajouté: «le gouvernement provisoire n'est pas censé être l'autorité directe de Whitehall ou de Westminster.»

M. WALKER: Juste une autre question touchant la participation canadienne à cette tentative de règlement de la question rhodésienne. S'appuie-t-elle sur les obligations que nous avons comme membre du Commonwealth ou plutôt sur

les engagements que nous avons envers la collectivité internationale d'en arriver un jour au régime d'un vote par individu, ou d'un individu par vote? Ce que je crains, et je crois que nous y glissons peut-être, c'est qu'il y a tant d'interprétations différentes des événements en Rhodésie. Selon l'une, il s'agit simplement d'un conflit entre noirs et blancs, et selon l'autre, au contraire, c'est une question de déterminer comment, au sein du Commonwealth, nous transigeons avec un régime illégal? Je suppose que les deux interprétations empiètent l'une sur l'autre? Je suppose qu'à l'origine, nous avons pris des engagements parce que nous étions membres du Commonwealth et je me demande si cette situation est changée, si elle est dépassée par les événements—si elle prend l'aspect d'un conflit entre les blancs et les noirs en Rhodésie et en Afrique?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Eh bien, l'intervention canadienne émane d'abord de notre concept des intérêts et des devoirs du Canada. Elle s'appuie également sur les devoirs que nous avons assumés comme membre des Nations Unies. Elle s'appuie sur les relations bilatérales et sur le concept moderne de la communauté de l'homme par-dessus les frontières, et de la priorité des droits de l'homme dans la société. Quant à savoir si nous serions intervenus seuls dans n'importe lequel de ces cas, c'est matière à spéculation mais dans la conjoncture de toutes ces circonstances, je suis sûr que nous n'avions pas autre chose à faire.

Le VICE-PRÉSIDENT: Avez vous terminé, monsieur Walker?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Nous sommes peut-être portés à employer le mot Commonwealth sans en apprécier pleinement le sens, mais le Commonwealth a un sens tout à fait vital dans les conflits internationaux de l'heure. Pour le Canada il signifie des rapports très étroits avec l'Afrique et l'Asie aussi bien qu'avec l'Angleterre et l'Australie. Le Commonwealth dans sa forme actuelle est un élément vital du processus international et de la marche vers l'élimination de la guerre comme instrument d'une politique nationale. Les conséquences auraient été extrêmement graves si nous n'avions pas pris les mesures susceptibles de maintenir l'unité et l'intégrité du Commonwealth et je n'exagère pas quand je dis que le règlement de ce problème aidera beaucoup à maintenir l'unité du Commonwealth dans sa composition actuelle et non seulement des pays africains mais des autres pays.

M. McINTOSH: Monsieur le ministre, lorsque vous avez parlé du gouvernement actuel de Rhodésie, vous en avez parlé comme d'un régime illégal; quand vous parlez du gouvernement actuel de Ghana, vous en parlez comme du «nouveau» régime. Quelle différence faites-vous entre les mots «illégal» et «nouveau»?

M. MARTIN (*Essex-Est*): En Rhodésie, il est illégal parce qu'on a déclaré l'indépendance sans avoir le pouvoir constitutionnel de le faire. Cela ne pouvait pas se faire sans l'approbation du gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni. Cela constitue un acte illégal. Au Ghana, c'est simplement un nouveau gouvernement.

M. McINTOSH: Comment conciliez-vous votre déclaration avec celle qui dit ici «qu'à la fois le droit international et la Charte des Nations Unies prévoient la reconnaissance d'un gouvernement de *facto* après que la population l'a accepté.»

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne vois pas le rapport avec la Rhodésie parce que la Rhodésie, le régime Smith, n'a aucun standing aux Nations-Unies, il n'est pas membre des Nations Unies.

M. McINTOSH: Mais il est accepté par la population, n'est-ce pas?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui, la population soumise de la Rhodésie. Il est accepté par 300,000 âmes.

M. McINTOSH: Un instant. Vous parlez des noirs. On dit à ce propos que la déclaration suivante des chefs, qui sont les dirigeants traditionnels de la population africaine de Rhodésie, au gouvernement britannique au début de 1964, reflétait l'opinion de la majorité des Rhodésiens noirs. Acceptez-vous cette déclaration, ou non? Voici ce qu'elle dit: «Nous insistons pour obtenir l'indépendance immédiate de la Rhodésie du Sud conformément aux dispositions de la constitution actuelle qui prévoit l'évolution et le développement.» Ceci est censé provenir du porte-parole des noirs de Rhodésie. Nous savons par la voix des journaux que les blancs de Rhodésie, qui représentent 85 p. 100 de la population, appuient à ce sujet la position de M. Smith. Le gouvernement du Canada peut-il soutenir que c'est un gouvernement illégal lorsque les Nations Unies l'acceptent et que le droit international l'accepte?

M. MARTIN (*Essex-Est*): En toute déférence, monsieur McIntosh, je crois que vous confondez. Le gouvernement de Rhodésie n'est pas un pouvoir pleinement autonome. C'est une dépendance territoriale. Pour comprendre pleinement la situation, il faut se rappeler notre propre évolution constitutionnelle au Canada. Nous sommes passé de colonie à nation par voie de négociations et d'accords avec le gouvernement britannique et finalement avec son approbation. Le gouvernement illégal de M. Smith avait suivi cette marche jusqu'au point où les décisions ultimes en matière de politique étrangère et de défense relevaient encore de Grande-Bretagne. En vertu des dispositions constitutionnelles, son état de dépendance consistait précisément à ne pas détenir les pouvoirs ultimes en ces domaines avant que la Grande-Bretagne n'y consente, et le gouvernement de Grande-Bretagne ne voulait pas y consentir. Il a simplement dit: Nous ne voulons pas vous rendre votre indépendance complète, votre loyauté à la Couronne et votre statut au sein du Commonwealth avant que vous ne mettiez fin à certaines mesures de discrimination contre la majorité de la population. C'est la situation. Mais parce que le régime Smith n'a pas voulu s'y soumettre, la Grande-Bretagne n'a pas voulu lui accorder son indépendance. Alors, un jour, M. Smith a dit: «Je fais donc une déclaration unilatérale d'indépendance» et il a ainsi fait un geste de trahison, un geste illégal.

M. McINTOSH: La *Colonial Stock Act* et les engagements en vertu des traités internationaux stipulent que dans les questions internes conformément à la constitution de 1961, exception faite de...

M. MARTIN (*Essex-Est*): La défense et la politique extérieure.

M. McINTOSH: La *Colonial Stock Act* et les engagements en vertu des traités internationaux. Conséquemment, comment le gouvernement britannique pouvait-il prétendre qu'il avait un mot à dire dans les questions de régie interne?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je n'ai pas dit qu'il l'avait. La Grande Bretagne avait encore, elle seule, le pouvoir constitutionnel d'accorder son indépendance à la Rhodésie et conservait un vestige d'intérêt dans la politique extérieure et les questions de défense.

M. McINTOSH: Elle a posé cinq principes qu'elle a demandé à la Rhodésie d'accepter.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui.

M. McINTOSH: Et le gouvernement rhodésien n'en a rejeté aucun. Comment alors le différend s'est-il produit? Je pourrais énumérer les cinq conditions.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non, je les ai ici.

Le différend découle d'un geste du gouvernement illégal. Il a simplement dit: «Nous allons tout simplement nous déclarer indépendant, que cela vous plaise ou non.» La Grande-Bretagne a dit: «Vous n'en avez pas le droit, nous ne vous reconnaitrons pas. Nous allons voir dans votre geste une trahison.

Le Canada et les autres pays du Commonwealth sans exception se sont ralliés à cette opinion.

M. McINTOSH: Le point que je voulais établir, c'est pourquoi les Britanniques ont-ils dit ce que vous dites qu'ils ont dit puisque la Rhodésie avait dit qu'elle négocierait les cinq principes. Elle n'était en désaccord sur aucun.

M. MARTIN: Oui.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Malheureusement, elle a fait une déclaration unilatérale d'indépendance. C'est pourquoi la Grande-Bretagne a adopté l'attitude qu'elle a prise. Si le gouvernement Smith n'avait pas agi comme il l'a fait, je suis sûr que les négociations se seraient poursuivies entre le régime Smith, le gouvernement de Rhodésie et le gouvernement britannique.

M. McINTOSH: En décembre 1963, le secrétaire d'État britannique aux relations avec le Commonwealth a écrit au premier ministre de Rhodésie à l'époque et il a dit: «Accorder l'indépendance à la Rhodésie du Sud, c'est une question qui doit être réglée entre le gouvernement britannique et le gouvernement de la Rhodésie du Sud». Êtes-vous d'accord?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le gouvernement Smith, monsieur McIntosh, fait une déclaration unilatérale d'indépendance parce qu'il lui était devenu évident après ces négociations prolongées avec le gouvernement britannique au cours desquels deux gouvernements successifs, conservateur et travailliste, ont fait de grands efforts pour chercher tous les compromis. Ces gouvernements ont fait clairement voir que le gouvernement britannique ne consentirait pas à accorder l'indépendance autrement que selon des modalités qui assureraient l'accession de la majorité au gouvernement d'une manière rapide, au lieu de la période prolongée, presque indéfinie que M. Smith et ses collègues envisageaient.

Les Britanniques exigeaient aussi que toutes les dispositions concernant l'indépendance aient également l'assentiment de l'ensemble de la population rhodésienne. Voilà le résultat. On n'a même pas voulu accepter cela.

M. McINTOSH: Le point où je veux en venir, c'est que le gouvernement rhodésien a dit qu'il accepterait cela, maintenant, quant à la période de temps dont on parle, brève ou longue. . .

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ce n'est pas exact. Ce n'est pas ce qu'on a dit. M. Smith a commis la grave erreur de défier les pouvoirs constitutionnels de la Grande-Bretagne et de s'emparer de l'indépendance malgré tous les avertissements des gouvernements du Commonwealth qu'on ne le reconnaîtrait pas et que l'état soi-disant indépendant ne serait pas admis au sein du Commonwealth.

M. McINTOSH: Là où je veux en venir, c'est la raison pour laquelle il a fait cela et comment le gouvernement du Canada explique-t-il son geste? Qu'a-t-il agréé, la déclaration du gouvernement britannique à l'effet qu'il ne serait pas accepté ou la déclaration de M. Smith selon laquelle il l'accepterait?

● (12.45 p.m.)

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il existe quelque confusion à ce sujet. Tout ce que nous savons, c'est qu'un jour M. Smith a déclaré unilatéralement l'indépendance. C'est cet acte qui a constitué la provocation. Sans cela nous aurions continué de faire pression sur M. Smith pour qu'il reconnaisse la désirabilité d'éliminer toute disparité de traitement et d'accélérer le programme d'égalisation, mais nous n'avions pas le pouvoir constitutionnel d'intervenir directement. C'était une question à débattre entre les gouvernements de la Rhodésie et de la Grande-Bretagne. Si l'on avait porté aux Nations Unies une plainte de violation des droits de l'homme, la question eût alors relevé des Nations Unies et de la Grande-Bretagne qui est l'État membre responsable.

M. McINTOSH: Pourquoi alors le Canada a-t-il pris un engagement avant une consultation avec la Rhodésie et la Grande-Bretagne?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Quel engagement?

M. McINTOSH: L'engagement d'appuyer le gouvernement Smith dans son illégalité.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Dès le moment de la déclaration, nous nous sommes joints à la Grande-Bretagne. Je suis convaincu que les critiques du Gouvernement nous eussent blâmés si nous ne l'avions pas fait. Avec d'autres pays du Commonwealth et d'autres nations nous avons tenté de renverser ce régime à cause de son acte illégal qui mettait en danger l'unité et l'intégrité du Commonwealth et créait des situations pleines de dangers.

M. McINTOSH: Pour quelle raison dites-vous qu'il s'agit d'un acte illégal? Parce qu'on a dit qu'on ne voulait pas...

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ce pays n'avait pas l'autorité voulue, étant un territoire dépendant d'une autre nation. C'est tout comme si le Canada en 1909 avait dit qu'il assumait tous les pouvoirs du gouvernement dans les relations internationales et la défense et qu'il se retirerait si on ne lui reconnaissait pas ce droit.

M. McINTOSH: Tout comme les États-Unis l'on fait.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il y a une différence entre les cas des États-Unis et celui de la Rhodésie. La Rhodésie est gouvernée par les 5½ p. 100 de la population qui appuient Smith, tandis qu'aux États-Unis il y avait eu une expression démocratique de la volonté populaire.

M. FOY: Mon honorable ami dit que la situation est semblable à celle de la déclaration d'indépendance des États-Unis alors que le premier gouvernement de ce pays fut déclaré illégal par la Grande-Bretagne. Il a fallu la guerre de l'indépendance pour le faire reconnaître. C'est ainsi que les États-Unis ont gagné leur indépendance. Mais la différence aujourd'hui c'est que vous ne voulez pas faire la guerre à la Rhodésie.

M. McINTOSH: Mais le Canada ferait la guerre avant d'appuyer ce gouvernement.

M. MACDONALD (*Rosedale*): Proposez-vous une telle guerre?

M. McINTOSH: Vous plaisantez, monsieur Macdonald.

M. MACDONALD (*Rosedale*): Il me semble que la ligne de conduite que vous proposez aboutirait justement à cela.

M. McINTOSH: J'aurais proposé une ligne de conduite?

M. MACDONALD (*Rosedale*): Exactement. L'inaction que vous proposez semble avoir cette signification.

M. McINTOSH: Vous êtes le secrétaire parlementaire et vous devriez nous renseigner avant de faire les déclarations. Je voudrais connaître les raisons pour lesquelles le Canada a agi comme il l'a fait.

M. MACDONALD (*Rosedale*): Rien ne m'empêche de faire des déclarations au Comité.

M. McINTOSH: C'est ce que vous faites en tout cas.

M. MACDONALD (*Rosedale*): Oui, je ferai les déclarations qu'il me plaira.

M. McINTOSH: Vous ne le devriez pas, en votre qualité de secrétaire parlementaire.

M. MACDONALD (*Rosedale*): Ce n'est pas vrai du tout.

M. McINTOSH: Je poserai au ministre, M. Martin, une dernière question. Le Canada refuserait-il de participer à une expédition militaire pour régler le problème de la Rhodésie?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je pense que le problème peut se régler sans recours à la force. J'hésiterais à employer la force dans une telle situation. Le seul emploi de la force permmissible en vertu de la charte des Nations Unies serait en vertu d'une décision du Conseil de Sécurité, en conformité du Chapitre 7, qui instituerait des mesures obligatoires de plus grande envergure comprenant des sanctions économiques et militaires.

Je pense que ce serait une décision regrettable dans les circonstances actuelles et nous faisons tout en notre pouvoir pour que la chose ne se produise pas. Il s'exerce actuellement de fortes pressions aux Nations Unies en faveur d'une telle intervention, que nous déconseillons.

Il y aura lieu d'examiner la situation si les sanctions économiques ne donnent aucun résultat pendant une certaine période. Je ne saurais anticiper une telle situation avant qu'elle se produise, mais je répète que le Canada préconise présentement des moyens responsables qui donneront éventuellement des résultats, je l'espère.

M. McINTOSH: Mais pourriez-vous donner au Comité l'assurance que le Canada refuserait de participer à une action militaire?

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'ai indiqué clairement qu'il serait inopportun de recourir à la force dans la situation que j'ai décrite.

M. RÉGIMBAL: Je suis encore inquiet et confus au sujet de la raison qu'on a invoquée pour justifier notre participation au programme de sanctions. Je ne pense pas être le seul dans ce cas, car M. Thompson a dit ce matin, par exemple, qu'il n'avait entendu aucune définition bien claire de notre politique. M. Walker se demande s'il s'agit d'un problème racial ou d'un problème du Commonwealth. Le ton général des questions posées ce matin démontre que je ne suis pas le seul dans cette situation.

Je me demande si la source de cette confusion ne se trouve pas dans la déclaration que vous avez faite il y a quelques instants à l'effet que notre participation est fondée sur toute une série de motifs. Si ce n'est pas la source de notre confusion, ne serait-il pas alors préférable de définir et d'expliquer exactement quelle est notre attitude? Par exemple, vous avez dit en premier lieu que l'opinion universelle voit dans cette situation des facteurs qui pourraient influencer sur la paix mondiale.

M. MARTIN (*Essex-Est*): L'opinion universelle désapprouve la disparité de traitement qui se pratique en Rhodésie.

M. RÉGIMBAL: Très bien. Puis l'unité du Commonwealth serait en jeu.

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est exact. Je voulais dire tout simplement que si nous n'avions pas adopté cette attitude, nous aurions mécontenté une partie importante du Commonwealth et je pense que plusieurs membres s'en seraient détachés. C'est ce que je voulais dire.

M. RÉGIMBAL: Pourrions-nous douter de l'opportunité de cette action concertée des nations du Commonwealth contre l'un de ses membres éventuels? Comme la plupart des autres pays, la Rhodésie obtiendra un jour son indépendance. En faisant bande contre elle, les pays du Commonwealth ne compromettent-ils pas toute possibilité de cette nature? C'est un point à considérer.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le Commonwealth ne comprend plus seulement la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, mais aussi tout un groupe de pays africains, aussi bien que l'Inde, le Ceylon et le Pakistan et tout un groupe de territoires dépendants et deux gouvernements souverains des Caraïbes dont la majorité de la population n'est pas de race blanche. Je le demande au Comité, est-il raisonnable d'imaginer, en face de l'opinion universelle sur les questions des races de couleur, que ces pays du Commonwealth n'auraient pas protesté si les membres de race blanche du Commonwealth n'avaient pas vigoureusement exprimé leur appui du principe de l'égalité.

C'est là le fond de la question. C'est le problème qui se présente aux Nations Unies sur une échelle encore plus vaste et il me semble que nous ne pouvons contribuer à l'amélioration des relations internationales si nous refusons de reconnaître ce facteur dominant dans le monde à l'heure actuelle, même sur notre continent. Le Canada, la Grande-Bretagne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande n'ont pas manqué de se ranger aux vues de la majorité des membres du Commonwealth. Autrement, il est facile d'entrevoir ce qui serait arrivé.

M. RÉGIMBAL: Je suis bien convaincu que la discrimination n'a pas commencé en Rhodésie le 20 novembre, mais existait auparavant. Avons-nous alors exercé quelque pression?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui, il y a deux ans, comme je l'ai déjà dit. Nous avons eu des conversations à Ottawa avec les membres du gouvernement de la Rhodésie; il y eut des conversations alors que le chef de l'opposition actuel était premier ministre et assistait à la dernière conférence des premiers ministres sous son régime, tout comme le premier ministre actuel a eu des discussions à ce sujet lors de la conférence des premiers ministres antérieure à celle de juin dernier. Comme je l'ai dit, il y a eu de nombreuses conversations et discussions

à ce sujet aux assemblées du Commonwealth et des Nations Unies et je suis bien certain que le président de notre Comité qui assistait à ces réunions y a aussi participé. Mes prédécesseurs, comme moi-même, ont demandé au gouvernement de la Rhodésie de reconnaître les dangers de sa politique, tout comme ils ont demandé au gouvernement de l'Afrique du Sud de reconnaître les dangers de sa propre politique en Afrique.

La question que nous discutons en ce moment est d'importance vitale pour le maintien de la paix dans le monde et nous devons tenter de la résoudre.

M. RÉGIMBAL: Je me demande encore si ce n'est pas la source de la confusion actuelle. Cette situation existe depuis longtemps et on tente d'en faire le principal élément des circonstances actuelles. N'est-ce pas dorer la pilule que d'introduire la discrimination raciale dans la question principale qui est celle de la solidarité du Commonwealth. Nous trouverons tout le concours possible dans ce cas.

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est M. Smith qui a créé lui-même cette situation. Nous tentons de constituer un nouvel état souverain en Rhodésie. Le gouvernement britannique refuse de conférer l'indépendance dont il détient seul le droit à moins que l'on élimine les discriminations qui, dans l'état actuel de l'opinion mondiale sont offensantes pour un secteur considérable et sont contraires aux dispositions de la charte des Nations Unies traitant des libertés fondamentales et des droits de l'homme.

M. RÉGIMBAL: Si c'est là le point fondamental, pourquoi ne pas le dire? Si la solidarité du Commonwealth est l'élément principal, pourquoi ne pas le dire? Si la menace militaire qu'on a mentionnée il y a un instant est le point principal, pourquoi ne pas le dire? Si la menace politique . . .

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ce sont toutes ces raisons qui ont motivé notre décision. M. Walker en a aussi demandé la raison et s'il y avait plusieurs raisons ou une seule. Je lui ai répondu qu'il y a une raison raciale, une raison des droits de l'homme, une raison politique, une raison militaire, aussi le danger de la pénétration communiste. Toutes ces raisons nous ont poussés à agir.

M. RÉGIMBAL: Ce grand nombre de raisons est la source de notre confusion.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne sais pas ce que vous voulez dire par là.

M. RÉGIMBAL: Je le regrette. Une dernière question. N'est-ce pas là une triste et angoissante situation? Supposons que les choses aient pris une autre tournure en Rhodésie, qu'un autre groupe ait pris le pouvoir par un coup militaire, disons un groupe de gens de couleur, nous les aurions peut-être reconnus; nous aurions été obligés de les reconnaître. Dans une telle situation, nous eussions reconnu l'unité politique, mais non pas maintenant.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous imaginez une situation hypothétique. Je ne vois pas quel commentaire je pourrais faire à ce sujet.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Asselin.

(Texte)

M. ASSELIN: Je dis que le Canada a évidemment donné des raisons très sérieuses, même quant à ce qui est de l'attitude vis-à-vis de l'unité du Commonwealth, de préserver des principes fondamentaux au sujet de l'indépendance des peuples. Mais ce qui m'inquiète dans tout cela c'est la seule question que vous posez. J'ai eu l'occasion, comme vous le savez, de participer à différentes sessions des Nations unies en 1960.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous êtes allé en Afrique, je pense.

M. ASSELIN: Je suis allé en Afrique également.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Nous avons un bon représentant.

M. ASSELIN: Merci, monsieur le ministre. Les pays africains avaient énormément confiance au Canada et j'espère bien qu'ils ont encore confiance au Canada.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je crois que oui.

M. ASSELIN: Et lorsque je suis allé aux Nations unies j'ai pris contact avec ces pays africains; je suis même allé en Afrique et je pense que ces pays-là s'attendaient à ce que le Canada soit peut-être plus coopératif au point de vue économique, social, et éducatif, mais étant donné l'attitude que vous prenez actuellement vis-à-vis les pays du Commonwealth, est-ce que vous ne pensez pas que le prestige du Canada vis-à-vis les pays africains peut être affaibli.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non, je peux vous assurer que si le gouvernement du Canada n'avait pas pris la position que nous avons prise, nous ne serions pas très populaires, nous serions certainement *persona non grata* aux yeux des pays de l'Afrique.

Je crois que notre influence, après tout, est tout à fait pertinente, à cause de la position que nous prenons et je suis sûr que si on avait pris une position négative, on aurait perdu toute notre influence auprès d'eux.

M. ASSELIN: Actuellement se tiennent des réunions de délégués des pays africains qui demandent une action plus énergique de la part du Commonwealth; évidemment cela inclut également une inclination énergique de la part de notre gouvernement.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Mais pourquoi croyez-vous que nous n'aurons pas d'influence du tout en exerçant une attitude de modération dans une atmosphère comme celle-ci, si nous n'avions pas agi comme nous avons agi durant le mois de décembre et dans le mois de janvier dernier?

(Traduction)

Le VICE-PRÉSIDENT: Avez-vous fini, monsieur Asselin? Monsieur Klein.

M. KLEIN: Pensez-vous que le prestige et l'autorité de la famille royale aient subi des dommages irréparables de l'acte du gouvernement Smith?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne le pense pas. Je ne sais pas quelle situation existe en Rhodésie dans les divers groupes, mais la Couronne continue d'être une institution vitale qui commande notre respect et notre loyauté.

M. KLEIN: Ne pensez-vous pas que cela peut être le commencement de la fin pour la famille royale d'Angleterre?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non, pas du tout. Je ne crois pas qu'elle soit réellement en cause.

M. KLEIN: En Rhodésie, on défie le Gouverneur général qui, si je comprends bien la situation, ne compte plus pour rien. N'est-ce pas là un dangereux précédent?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Bien, ce n'est pas d'un heureux augure.

M. KLEIN: Pardon?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ce n'est pas un développement agréable et c'est pourquoi nous nous y sommes opposés. Il peut avoir l'effet d'une révolte contre la Couronne.

M. KLEIN: Si je suis bien au fait, la trahison n'est pas un crime contre le gouvernement britannique, mais contre la Couronne.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Mais vous m'avez posé une question sur la situation de la Couronne qui est une institution vitale du Commonwealth qui commande notre respect et notre loyauté.

M. KLEIN: Cet acte du gouvernement Smith n'est-il pas un prolongement de la plus vile forme de colonialisme dont nous essayons de nous débarrasser?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Certainement.

M. KLEIN: En notre ère d'idéologies contradictoires, particulièrement en Afrique, n'eut-il pas été extrêmement dangereux pour le Commonwealth d'appuyer le régime Smith?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Cela ne fait aucun doute à mon sens.

M. CHURCHILL: La question de M. Klein sur la plus vile forme de colonialisme me paraît extravagante.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Dans le monde contemporain elle ne me paraît pas une forme de discrimination bien heureuse.

Le VICE-PRÉSIDENT: Si on en a fini avec la question de la Rhodésie . . .

M. CHURCHILL: M. Harkness désirait poser quatre ou cinq questions, mais il a dû s'absenter à cause d'un rendez-vous pris pour une heure.

Le VICE-PRÉSIDENT: J'allais dire, en tout cas, qu'il n'y aura pas de réunion du Comité la semaine prochaine pour deux raisons: la première, c'est qu'il n'y a aucune salle de réunion disponible; la seconde, c'est que plusieurs membres du Comité, dont moi-même, le secrétaire parlementaire et un ou deux autres, devront s'absenter pour les affaires du gouvernement.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je pourrais vous citer une autre raison. La semaine prochaine, je ne pourrai venir ici, car nous aurons . . .

M. BREWIN: Vous compliquez les choses en citant plus d'une raison.

Le VICE-PRÉSIDENT: A l'ordre!

M. MARTIN (*Essex-Est*): La semaine prochaine nous recevrons une délégation des Nations Unies présidée par M. Goldberg, pour une discussion de deux jours. Mercredi, deux ministres britanniques seront ici pour l'examen de certaines questions et, jeudi et vendredi, la délégation britannique aux Nations

Unies viendra discuter certains problèmes avec nous. De sorte que je ne pourrais être présent.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, je demande l'application du règlement avant que nous ajournions la séance. Le Comité des affaires extérieures ne saurait accepter cette expression «de la plus vile forme de colonialisme». J'espère qu'on ne publiera pas dans le monde entier que le Comité approuve une telle déclaration. Le ministre des Affaires extérieures, représentant le Canada, ne devrait pas accepter ce terme à cause de ses effets possibles dans les circonstances actuelles.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne voudrais pas que M. Churchill dénature le sens de mes paroles. J'ai dit que ce n'est pas là une forme de discrimination bien heureuse.

● (1.10 p.m.)

Le VICE-PRÉSIDENT: A l'ordre! Il est présentement une heure et dix minutes. J'ai dit que nous n'aurons pas de réunion la semaine prochaine. La prochaine séance du Comité aura lieu le 26 mai. On a proposé au comité directeur que le sous-secrétaire, M. Cadieux, soit appelé et que nous réservions le crédit n° 1 pour une séance ultérieure alors que le ministre pourra être présent car il y a plusieurs autres questions, telles que l'Organisation des nations américaines, la politique des Caraïbes et quelques autres de même nature sur lesquelles certains membres du Comité désirent poser des questions; peut-être même reviendrons-nous sur celle de la Rhodésie.

M. McINTOSH: Monsieur le président, serait-il possible d'entendre un témoin qui nous exposerait le point de vue de la Rhodésie?

Le VICE-PRÉSIDENT: On a déjà soulevé ce point au comité directeur. Si je me souviens bien, il fut alors décidé de revenir sur cette question lorsque le ministre aura fini son témoignage.

M. MACDONALD (*Rosedale*): Il est aussi juste d'ajouter, monsieur le président, que nous ne connaissons aucun témoin compétent qui pourrait exposer les vues de la Rhodésie.

Le Comité devrait examiner la question d'inviter quelqu'un.

Le VICE-PRÉSIDENT: Si je me souviens bien, le comité directeur décida alors, avec l'approbation subséquente du Comité, de ne pas trancher cette question avant que le ministre ait répondu aux questions qu'on veut lui poser. Ensuite, le comité directeur reprendra la question et fera un rapport au Comité.

Le secrétaire m'informe que les crédits à l'étude seront distribués d'ici au 26 mai alors que le sous-secrétaire, M. Cadieux, comparaitra au Comité, selon les arrangements conclus. S'il se produit quelque changement, les membres en seront avertis.

M. BREWIN: Avez-vous dit que nous examinerons maintenant les détails des crédits? Est-ce ce que l'on propose?

Le VICE-PRÉSIDENT: C'est ce que l'on a proposé, mais s'il se présente quelque objection, le comité directeur pourrait l'examiner.

J'ajouterai que M. Moran que nous espérons entendre ne sera disponible qu'à la mi-juin, tandis que M. Cadieux ne pourra pas être présent...

M. BREWIN: Avant d'aborder l'interrogatoire de M. Moran, j'aurai une question à poser à M. Martin sur l'aide extérieure. Ce ne sont pas les détails qui m'intéressent particulièrement, mais le problème en général.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le ministre reviendra certainement.

M. MARTIN (23-35): Je ne suis pas sûr que le comité directeur ait le mandat de discuter les questions de politique internationale. Le comité directeur est un organe de coordination et de liaison. Il ne peut pas prendre de décisions sur des questions de politique internationale. C'est le rôle du cabinet et du conseil d'administration.

M. BREWIN: Le comité directeur a le mandat de discuter les questions de politique internationale. Le comité directeur est un organe de coordination et de liaison. Il ne peut pas prendre de décisions sur des questions de politique internationale. C'est le rôle du cabinet et du conseil d'administration.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le comité directeur a le mandat de discuter les questions de politique internationale. Le comité directeur est un organe de coordination et de liaison. Il ne peut pas prendre de décisions sur des questions de politique internationale. C'est le rôle du cabinet et du conseil d'administration.

M. BREWIN: Le comité directeur a le mandat de discuter les questions de politique internationale. Le comité directeur est un organe de coordination et de liaison. Il ne peut pas prendre de décisions sur des questions de politique internationale. C'est le rôle du cabinet et du conseil d'administration.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le comité directeur a le mandat de discuter les questions de politique internationale. Le comité directeur est un organe de coordination et de liaison. Il ne peut pas prendre de décisions sur des questions de politique internationale. C'est le rôle du cabinet et du conseil d'administration.

M. BREWIN: Le comité directeur a le mandat de discuter les questions de politique internationale. Le comité directeur est un organe de coordination et de liaison. Il ne peut pas prendre de décisions sur des questions de politique internationale. C'est le rôle du cabinet et du conseil d'administration.

M. BREWIN: Le comité directeur a le mandat de discuter les questions de politique internationale. Le comité directeur est un organe de coordination et de liaison. Il ne peut pas prendre de décisions sur des questions de politique internationale. C'est le rôle du cabinet et du conseil d'administration.

M. H. O. Moran, directeur général du Bureau de l'aide extérieure.

TEMOIN:

Budget principal du ministère des Affaires extérieures  
pour l'année 1966-1967  
Concernant le

STANÉE DU JOUR 25 MAI 1966

LEONARD J. MOYER  
Le Secrétaire de la Chambre

Comité

et notes et les autres documents de ce comité  
de ce comité et les autres documents de ce comité  
de ce comité et les autres documents de ce comité

LEONARD J. MOYER  
LEONARD J. MOYER

LEONARD J. MOYER  
LEONARD J. MOYER

COMITÉ PERMANENT

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la neuvième législature

Le vice-président: C'est ce que l'on a proposé, mais s'il se présente quelque objection, le comité directeur pourra l'examiner.

J'ajouterais que M. Moran que nous espérons entendre ne sera disponible qu'à la mi-juin, tandis que M. Chalkers ne pourra pas être présent.

M. BARWELL: Avant d'aborder l'interrogatoire de M. Moran, j'aurai une question à poser à M. Martin sur l'aide extérieure. Ce ne sont pas les détails qui m'intéressent particulièrement, mais le problème en général.

Le vice-président: Le ministre reviendra certainement.

## RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité

*Le greffier de la Chambre,*  
**LÉON-J. RAYMOND.**

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DES

**AFFAIRES EXTÉRIEURES**

*Président:* M. JEAN-EUDES DUBÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 6

SÉANCE DU JEUDI 26 MAI 1966

Concernant le

Budget principal du ministère des Affaires extérieures  
pour l'année 1966-1967

TÉMOIN:

M. H. O. Moran, directeur général du Bureau de l'aide extérieure.

CHAMBRE DES COMMUNES  
Première session de la législature

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Jean-Eudes Dubé

Vice-président: M. W. B. Nesbitt

et Messieurs.

|                               |                               |              |
|-------------------------------|-------------------------------|--------------|
| Allmand                       | Foy                           | McIntosh     |
| Asselin ( <i>Charlevoix</i> ) | Groos                         | Pilon        |
| Basford                       | Harkness                      | Régimbal     |
| Brewin                        | Klein                         | Stanbury     |
| Churchill                     | Laprise                       | Thompson     |
| Faulkner                      | Lind                          | Wadds (Mme)  |
| Forest                        | Macdonald ( <i>Rosedale</i> ) | Walker — 24. |
|                               | Macquarrie                    |              |

La secrétaire du Comité,  
Dorothy F. Ballantine.

Le greffier de la Chambre,  
DOROTHY F. BALLANTINE.

SÉANCE DU JEUDI 26 MAI 1966

Concernant le

Budget principal du ministère des Affaires extérieures  
pour l'année 1966-1967

TÉMOIN:

M. H. O. Moran, directeur général du Bureau de l'aide extérieure.

ORDRE DE RENVOI

Le LUNDI 16 mai 1966

*Il est ordonné, —* Que le quorum du comité permanent des affaires extérieures soit réduit de 13 à 10 membres.

*Attesté*

*Le Greffier de la Chambre des communes*

LÉON-J. RAYMOND

*Aussi présent: M. H. O. Moran, directeur général du Bureau de l'aide extérieure.*

*Le comité reprend l'étude des crédits du ministère des Affaires extérieures.*

*Le président met en délibération les crédits 30 et 35:*

*Traitements et dépenses, Bureau de l'aide extérieure -- 51,640,300.*

*Assistance économique, technique et autres -- 584,100,000.*

*Des exemplaires d'une brochure intitulée "Rapport sur les programmes d'aide extérieure du Canada" pour l'année financière 1965-1966 sont distribués aux membres du comité.*

*M. Moran présente un exposé au sujet des programmes d'aide extérieure du Canada et il répond aux questions qui lui sont posées.*

*Les crédits 30 et 35 sont adoptés.*

*Le président met en délibération le crédit L25:*

*Aide spéciale accordée sous forme de prêts aux pays en voie de développement durant l'année financière en cours et pendant les prochaines années -- 550,000,000.*

*Le crédit L25 est adopté.*

*Le président remercie le témoin au nom du comité et annonce l'ordre du jour de la prochaine réunion de même que le nom du témoin qui y sera entendu.*

*A 1.22 de l'après-midi, le comitéève la séance pour se réunir de nouveau le jeudi, 2 juin 1966, à 11 heures de l'après-midi.*

*La secrétaire du comité,  
Dorothy F. Ballantine.*

ORDRE DE RENVOI

Le Lundi le mai 1966

COMITE PERMANENT DES AFFAIRES EXTERIEURES

Il est ordonné — Que le quorum du comité permanent des affaires extérieures soit rétabli de 13 à 10 membres.

Président M. J. ...

Quorum

Le Greffier de la Chambre des communes

LÉON J. RAYMOND

|                   |                    |             |
|-------------------|--------------------|-------------|
| Alford            | Foy                | McIntosh    |
| Asselin (Charles) | Gross              | Pilon       |
| Bisford           | Harkin             | Reimbal     |
| Breva             | Kin                | Sandhu      |
| Cherchil          | Laprie             | Thompson    |
| Faulkner          | Lind               | Wadd (Mrs)  |
| Frost             | Macdonald (Donald) | Walker — 24 |
|                   | Macquarie          |             |

La secrétaire du Comité,  
Dorothy F. Ballantyne

## PROCÈS-VERBAL

JEUDI, 16 mai 1966.

(7)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 11.10 du matin sous la présidence de M. Dubé.

*Présents:* Messieurs Allmand, Brewin, Churchill, Dubé, Forest, Foy, Groos, Harkness, Laprise, Lind, Macdonald (*Rosedale*), McIntosh, Régimbal, Stanbury, Thompson, Walker (16).

*Aussi présent:* M. H. O. Moran, directeur général du Bureau de l'aide extérieure.

Le comité reprend l'étude des crédits du ministère des Affaires extérieures.

Le président met en délibération les crédits 30 et 35:

Traitements et dépenses, Bureau de l'aide extérieure — \$1,660,200.

Assistance économique, technique et autres — \$84,100,000.

Des exemplaires d'une brochure intitulée "Rapport sur les programmes d'aide extérieure du Canada" pour l'année financière 1965-1966 sont distribués aux membres du comité.

M. Moran présente un exposé au sujet des programmes d'aide extérieure du Canada et il répond aux questions qui lui sont posées.

Les crédits 30 et 35 sont adoptés.

Le président met en délibération le crédit L25:

Aide spéciale accordée sous forme de prêts aux pays en voie de développement durant l'année financière en cours et pendant les prochaines années — \$50,000,000.

Le crédit L25 est adopté.

Le président remercie le témoin au nom du comité et annonce l'ordre du jour de la prochaine réunion de même que le nom du témoin qui y sera entendu.

A 1.22 de l'après-midi, le comité lève la séance pour se réunir de nouveau le jeudi, 2 juin 1966, à 11 heures de l'avant-midi.

*La secrétaire du comité,*  
Dorothy F. Ballantine.

PROCES-VERBAL

Jeudi, 16 mai 1966

(7)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 11 h 10 du matin sous la présidence de M. Dube.

Présents: Messieurs Abmand, Brewin, Churchill, Dube, Forest, Foy, Gross, Hartman, Lapiere, Lind, Macdonald (Rochelle), McIntosh, Réginald, Sandhu, Thompson, Walker (16)

Aussi présent: M. H. O. Moran, directeur général du Bureau de l'aide extérieure.

Le comité reprend l'étude des crédits du ministère des Affaires extérieures.

Le président met en délibération les crédits 30 et 31:

Traitements et dépenses, Bureau de l'aide extérieure — 21,660,200.

Assistance économique, technique et autres — 284,100,000.

Des exemplaires d'une brochure intitulée "Rapport sur les programmes d'aide extérieure du Canada" pour l'année financière 1965-1966 sont distribués aux membres du comité.

M. Moran présente un exposé au sujet des programmes d'aide extérieure du Canada et il répond aux questions qui lui sont posées.

Les crédits 30 et 31 sont adoptés.

Le président met en délibération le crédit L.25:

Aide spéciale accordée sous forme de prêts aux pays en voie de développement durant l'année financière en cours et pendant les prochaines années — 250,000,000.

Le crédit L.25 est adopté.

Le président remercie le témoin au nom du comité et annonce l'ordre du jour de la prochaine réunion de même que le nom du témoin qui y sera entendu.

A 1 h 22 de l'après-midi, le comité lève la séance pour se réunir de nouveau le jeudi 2 juin 1966, à 11 heures de l'avant-midi.

La secrétaire du comité  
Dorothy F. Ballantine

## TÉMOIGNAGES

(Enregistrés au moyen d'appareils électroniques)

Le 26 MAI 1966.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre.

Avant de poursuivre l'étude des crédits, je voudrais lire aux membres du comité un message de la part du co-ordinateur des comités.

"Presque tous les débats des comités sont maintenant enregistrés sur ruban magnétique. Ceci pose certains problèmes techniques que nous, en notre qualité de présidents de comités, pourrions aider à résoudre de la façon suivante: 1. Le président devrait nommer chaque orateur distinctement pour que le nom soit enregistré. Dans certains cas, on attribue à certaines personnes des déclarations qu'elles n'ont pas faites parce que la voix de l'orateur n'a pas été identifiée. On devrait demander aux députés de parler directement dans le micro qui se trouve sur la table. Dans certains cas, lorsque ceux qui ont la parole ne font pas face au micro ou qu'ils se penchent en arrière dans leur fauteuil, leurs déclarations ne sont pas enregistrées."

Ce matin, nous reprenons l'étude des crédits du ministère des Affaires extérieures pour l'année 1966-1967.

Le sous-comité de direction a convenu que nous devrions examiner ce matin le domaine de l'aide extérieure.

L'aide extérieure comprend deux crédits du budget — le crédit 30, traitements et dépenses, et le crédit 35, assistance économique, technique, éducative et autre.

M. Moran, qui, comme vous le savez, est directeur général du Bureau de l'aide extérieure est avec nous ce matin et il présentera un exposé qui portera sur ces deux crédits et sur un troisième, le crédit L25.

Si cela convient aux membres du comité, nous entendrons d'abord l'exposé de M. Moran. M. Moran répondra aux questions et je demanderai alors si les trois crédits, à tour de rôle, sont adoptés. M. Moran, vous avez la parole.

M. MORAN (*Directeur général, Bureau de l'aide extérieure*): Je vous remercie, monsieur le président.

Nous avons remis au secrétaire, pour qu'il les distribue aux membres du comité, des exemplaires d'un rapport semblable à celui que nous publions chaque année et dans lequel nous résumons le travail accompli par le Canada dans le domaine de l'assistance au cours de l'année financière 1965-1966. Ce document qui porte une couverture verte comprend surtout des renseignements de nature statistique parce que nous espérons pouvoir distribuer en même temps une brochure illustrée qui aurait décrit en termes généraux le programme d'aide du Canada. Le texte a été remis à l'imprimeur au milieu du mois de mars mais à cause de la quantité considérable de textes à imprimer, il n'a pas pu publier notre brochure jusqu'ici. Il nous a promis que nous recevrons cette brochure au début de juin et nous veillerons à ce que les membres du comité en reçoivent un exemplaire, qui, nous l'espérons, constituera un supplément utile au rapport statistique distribué ce matin.

Au cours de l'année financière écoulée, le programme d'aide au développement mis en oeuvre par le Canada a continué à prendre de l'importance et parmi les aspects les plus intéressants, je puis mentionner d'abord que la somme des crédits votés par le parlement s'est encore accrue; les programmes bilatéraux et multilatéraux ont pris de l'importance; on a entrepris un nouveau programme de prêts à des fins de développement; dans le domaine de l'assistance technique, un nombre record de personnes ont été recrutées et ont suivi un cours de formation; à la suite de demandes urgentes provenant de l'étranger, une importance particulière a été accordée à l'aide alimentaire; les conditions auxquelles l'aide canadienne est accordée sont devenues encore plus faciles; le Canada est enfin devenu membre à charte de la nouvelle Banque pour le développement de l'Asie.

Au cours de mon exposé, je parlerai surtout de l'aide bilatérale parce que c'est la forme d'aide sous laquelle nous octroyons la majeure de nos fonds; mais je crois qu'il faut aussi se rappeler que le Canada est un des principaux pays donateurs qui participent aux programmes des organismes spécialisés des Nations Unies. Nos contributions aux organisations multilatérales se sont accrues de façon importante au cours de l'année à l'étude; le Canada a doublé sa cotisation à l'Association internationale de développement et s'est engagé à quadrupler sa quote-part au programme international d'aide alimentaire de la FAO, ce qui a placé notre pays au deuxième rang des pays donateurs.

En ce qui concerne les programmes bilatéraux, vous vous souviendrez qu'à la fin de 1964, le parlement a approuvé un nouveau programme de prêts pour le développement en vertu duquel une somme de \$50 millions par année sera prêtée à des conditions très avantageuses. Au cours des derniers mois de la même année financière, on a étudié avec les pays éligibles des projets qui convenaient à ce genre de financement. Au cours de l'année financière entamée le 1er avril 1965, le programme de prêts a été rapidement mis en oeuvre, ce qui a eu pour résultat qu'une somme de \$98.3 millions de la somme totale de \$100 millions votée au cours des deux dernières années a été affectée à des projets entrepris par des pays d'Asie, d'Afrique, des Antilles et d'Amérique Latine. Ces projets offrent une grande variété, tant du point de vue de leur nature que de leur importance—à partir du barrage hydro-électrique d'Idikki, en Inde, dont le coût s'élève à \$22 millions, jusqu'à une somme de \$750,000 affectée à la construction d'écoles à la Jamaïque; mais tous ces projets, nous l'espérons, contribueront de façon efficace au développement économique et éducatif à long terme des pays en cause.

Le Canada a continué à offrir son aide dans le cadre de son programme de subventions établi depuis longtemps. Ce genre de financement convient particulièrement aux domaines de l'aide éducative et technique qui sont, soit dit en passant, les domaines où notre aide s'est accrue le plus rapidement. Le Canada a défrayé le coût de programmes de formation et de cours d'études dont ont profité environ 2,300 étudiants de 60 pays différents au cours de l'année dernière; nous avons aussi recruté plus de 800 instituteurs, professeurs et conseillers techniques qui sont allés servir à l'étranger. Il y a cinq ans, il n'y avait que 700 étudiants étrangers au Canada et seulement 83 experts canadiens servaient à l'étranger. Ceci constitue une augmentation de plus de dix fois le nombre de canadiens qui travaillent à l'étranger dans le cadre du programme. Les qualités personnelles et la compétence professionnelle des Canadiens qui sont allés à l'étranger en vertu du programme ont fait honneur à notre pays, comme en font foi les témoignages reçus des pays étrangers. Le gouvernement de la Jamaïque a récemment fait le commentaire suivant, qui est assez typique: "Nous avons été impressionnés de voir l'enthousiasme et la bonne volonté de ces gens qui ont travaillé beaucoup plus que ne le prévoyait leur mandat normal. Sans exception, ces Canadiens ont consacré sans hésiter leurs heures de loisir à leur travail".

A cause de la nature de l'aide accordée à des fins d'immobilisations, aide qui est consacrée à de grands travaux d'infrastructure comme des centrales d'énergie, des réseaux d'irrigation, des entrepôts réfrigérés etc., c'est à ce titre qu'on retrouvera les dépenses les plus considérables.

Je n'ai pas l'intention de donner une liste de tous les projets qui sont maintenant en voie de réalisation, mais vous seriez peut-être intéressés à ce que je mentionne brièvement les projets entrepris au cours de l'année financière écoulée. Parmi les projets à long terme menés à bien au cours de l'année, on compte: en Inde, la centrale n° 4 du centre hydro-électrique de Kundah. M. Churchill se souviendra qu'il a représenté le Canada à la cérémonie de remise qui a eu lieu en 1961, si je ne me trompe, lorsque la construction de la centrale n° 3 a été terminée. Jusqu'ici, la participation du Canada à ce projet s'est élevée à \$45 millions et le gouvernement récipiendaire a fourni une somme égale en monnaie locale afin de créer un des principaux systèmes hydro-électriques du sud de l'Inde. C'est le projet le plus considérable qui ait été financé dans le cadre du programme d'aide canadien. Il a pour but non seulement de fournir aux industries de l'électricité à bon marché mais aussi de répandre l'électricité dans les campagnes et de faciliter l'irrigation.

Au Ruanda, l'université nationale où servent un plus grand nombre de Canadiens qu'à tout autre endroit où des projets de nature éducative ont été mis en oeuvre, a reçu du personnel et un supplément de matériel.

Au Nigéria, nous avons terminé le relevé topographique aérien évalué à \$31½ millions qui constituera un point de départ pour la planification économique en ce qui concerne l'utilisation des terres, le contrôle des eaux et le transport.

Au Pakistan, nous avons terminé une étude des ressources forestières en vue de déterminer la meilleure façon d'exploiter cette ressource dans la région de Chittagong. L'étude en question a nécessité des dépenses relativement peu élevées mais elle constitue un exemple des projets d'envergure moins considérable qui ont aussi un rôle très important à jouer dans l'expansion économique.

Au cours de l'année, nous avons aussi entrepris plusieurs nouveaux projets dont voici quelques exemples. En collaboration avec le gouvernement britannique, nous avons entrepris une étude afin de déterminer quelle route pourrait suivre un chemin de fer qui relierait la Zambie à un port de la côte.

Dans le domaine de l'enseignement, nous avons entrepris la construction d'écoles primaires et secondaires à Antigua et à la Dominique. Nous aidons la Guinée à imprimer des manuels scolaires pour les étudiants des écoles primaires et secondaires et pour les adultes; nous fournissons aussi du matériel scolaire aux écoles techniques de Malaisie, de Thaïlande, du Ghana, du Gabon et du Nigéria. Dans plusieurs pays d'Asie et d'Afrique, le Canada continue d'aider à la création de facultés universitaires et notre aide à l'université des Antilles s'accroît de façon considérable pendant l'année financière en cours.

Au Cameroun, le Canada vient d'entreprendre un programme d'une durée de cinq ans en vue de la création d'usines pour la préparation de nourriture pour les animaux, pour la désinfection des bestiaux et l'établissement de cliniques vétérinaires. En Tunisie, le Canada a entrepris un programme en vue d'aider l'hôpital pédiatrique et de fournir du matériel et du personnel médical.

A Ceylan, nous avons commencé la construction d'un aéroport et nous avons terminé des pistes d'atterrissage capables de recevoir un grand nombre d'avions à réaction. A la suite de cela, le nombre d'envolées à cet aéroport est passé d'une moyenne de 40 par mois jusqu'à un nombre de 90 par semaine, ce qui a contribué à remédier au manque de devises étrangères dont souffre Ceylan en aidant à accroître le tourisme et à transporter les produits plus rapidement. Nous avons reçu beaucoup de commentaires favorables à la suite de cette initiative de la part des autorités de Ceylan et de visiteurs canadiens. Un de

ces derniers nous a dit que "ce seul projet avait suscité plus d'amitié à l'endroit du Canada que tous les autres projets d'aide entrepris à Ceylan."

J'ai mentionné plus tôt l'accroissement rapide de l'aide alimentaire en réponse à des demandes pressantes de pays menacés par la famine, l'Inde en particulier. Depuis le début du plan de Colombo en 1951, jusqu'en 1964, le Canada a fourni des produits alimentaires d'une valeur de \$155 millions afin de nourrir les peuples affamés du sud-est asiatique. Au cours de l'année 1964, le gouvernement canadien a établi un programme distinct d'aide alimentaire pour que les sommes consacrées à l'achat d'aliments ne soient pas soustraites des crédits alloués à l'expansion économique. En 1964-1965, la somme de base prévue pour ce nouveau programme s'élevait à \$22 millions. L'année dernière, cette somme est passée à \$35 millions. Au début de 1966, le Canada a été un des premiers pays à venir en aide à l'Inde qui, à la suite de la pire sécheresse du siècle, se trouvait dans une situation critique à cause du manque de nourriture. Un crédit supplémentaire d'une valeur de \$15 millions a été accordé afin de permettre l'envoi immédiat de denrées alimentaires requises de toute urgence. Aux crédits que vous étudiez maintenant figure une somme de \$75 millions sous le titre d'aide alimentaire au moyen de laquelle le Canada pourra envoyer à l'Inde en 1966 une quantité totale d'un million de tonnes de blé. Les dons de blé du Canada à l'Inde feront de notre pays un donateur plus généreux que les Etats-Unis, si on tient compte de la population ou du produit national brut.

En plus des dons de produits alimentaires qui doivent être consommés immédiatement, le Canada a aidé aux pays étrangers qui souffrent de problèmes agricoles chroniques à accroître leur capacité de production d'aliments. Dans le cas de l'Inde, par exemple, une bonne part de la somme de \$300 millions que le Canada a accordé sous forme de subventions à ce pays depuis 1951 a été consacrée au secteur agricole.

Au cours de l'année financière à l'étude, nous avons consacré environ 16 pour cent de notre aide bilatérale au développement agricole des pays étrangers en vue d'améliorer leurs réseaux d'irrigation, de répandre l'électricité dans les campagnes, de fournir des produits anti-parasitaires, des engrais et des éléments qui entrent dans la composition des engrais; nous avons monté un laboratoire de recherche alimentaire, fourni le matériel nécessaire à la construction de boulangeries, effectué des études sur l'utilisation des ressources et sur l'expansion des pêcheries et formé un personnel choisi chargé de la recherche sur la nature du sol et des plantes, l'élevage des animaux, le travail d'expansion agricole et les coopératives agricoles. Au moyen de ce genre d'assistance, les collègues d'agronomie du Canada et les fabricants d'engrais et de machines aratoires contribuent de façon efficace, avec l'agriculteur canadien, à la lutte internationale contre la faim.

Je crois qu'il ne faudrait pas oublier que même si la famine actuelle qui sévit dans certains pays est en partie le résultat de la sécheresse, un facteur essentiel de ce problème a aussi été l'augmentation alarmante du nombre de consommateurs. Par exemple, si on se fonde sur les chiffres actuels qui indiquent l'augmentation annuelle de la population, l'Inde compte 1,400 bouches de plus à nourrir à toutes les heures. A mon avis, l'accroissement de la population est un des principaux obstacles au progrès économique dans de nombreux pays en voie de développement. Des chiffres qui indiquent une augmentation annuelle de 2.5 ou de 2.8 pour cent ne prennent toute leur importance que si on les rattache au chiffre de base de la population auquel ces proportions s'appliquent. Des calculs comme ceux-ci nous permettent de saisir de façon plus précise la véritable nature du problème:

Quarante-cinq pour cent de la population du Pakistan qui s'élève à 110 millions d'habitants est âgée de moins de 15 ans et consomme sans produire.

Au cours des 15 dernières années, les deux tiers de l'accroissement du revenu national du Pakistan ont été requis uniquement pour répondre aux besoins d'une population plus nombreuse.

La densité de la population au Pakistan oriental est d'environ 1,200 habitants par mille carré. En Ontario, ce chiffre est de 18 et au Québec on ne compte que 10 habitants par mille carré; même si on tient compte des grandes étendues qui ne sont pas colonisées au nord, ceci constitue un contraste frappant.

On prévoit que si le rythme actuel se maintient la population de l'Inde et du Pakistan aura doublée d'ici la fin du siècle; dans le cas de l'Inde, ceci représentera un milliard d'habitants.

Le fardeau de plus en plus lourd des dettes à rembourser est un autre problème typique qui se pose dans un grand nombre de ces pays. Les sommes versées par les pays moins développés afin de rembourser les prêts consentis par les pays étrangers engloutissent environ la moitié de la valeur de l'aide qu'ils reçoivent de l'extérieur et si cette aide se poursuit au niveau actuel et aux mêmes conditions, on s'attend à ce que d'ici 1980, les paiements seront aussi élevés que l'aide accordée. En autres mots, l'aide extérieure qui sera accordée à ce moment-là ne suffira qu'à permettre à ces pays de payer leurs dettes.

Cette situation dépend en partie des emprunts considérables effectués par les pays en voie de développement mais elle découle surtout du fait que le crédit offert par beaucoup de pays industrialisés ne l'a pas été à des conditions assez avantageuses. Dès le début, l'aide canadienne a été surtout accordée sous forme de subventions forfaitaires, parce que le Canada a estimé que la meilleure façon de fournir de l'aide était de remettre certaines de ses ressources aux pays en voie de développement sans leur réclamer, au bout d'un certain temps, des devises étrangères trop rares. C'est en vertu du même principe que le Canada a décidé de fournir des prêts sans intérêt à remettre dans un délai de 10 ans, lorsqu'un programme de prêts à long terme a été lancé il y a deux ans au profit des pays qui étaient en mesure d'accepter ce mode de financement. Jusqu'à l'été dernier, lorsque la Grande-Bretagne a fait part de son désir de lancer un programme semblable, aucun autre pays donateur n'avait offert de prêts à des conditions aussi souples.

Lorsque M. Asoke Mehta, ministre de la planification du gouvernement indien, a visité Ottawa plus tôt au cours du mois de mai, il a déclaré que l'aide canadienne comptait parmi l'aide la plus précieuse reçue à l'heure actuelle par son pays à cause des conditions auxquelles elle est accordée.

Chaque année, lorsqu'il recueille des statistiques au sujet de l'aide offerte par les différents pays membres, le Comité d'aide au développement de l'OCDE ajoute aux fonds fournis officiellement par les gouvernements les sommes versées par le secteur privé. Au Canada, comme nous le savons tous, le secteur privé n'a fait qu'une contribution minime dans ce domaine et il est fort peu probable que cette situation se modifie au cours des quelques prochaines années. D'un autre côté, la contribution des nombreuses organisations bénévoles du Canada s'accroît de façon soutenue. Les chiffres que nous avons reçus dénotent que plusieurs des organisations les plus considérables et les mieux établies qui sollicitent les dons des particuliers ont recueilli plus de fonds en 1966 qu'au cours des dernières années.

Ceci est un signe encourageant parce que certaines organisations moins considérables ont eu tendance à s'adresser au gouvernement afin d'obtenir un appui financier; lorsque ces groupes privés demandent au gouvernement de leur remettre des fonds destinés à l'aide extérieure, les pays auxquels le Canada tente d'aider n'en tirent aucun profit. Toutefois, dans la mesure où les programmes bénévoles s'ajoutent aux efforts du gouvernement, la contribution totale du Canada s'accroît d'autant. C'est pourquoi il est encourageant de constater que la population canadienne ne se contente pas seulement de recommander

l'élargissement du programme d'aide officiel mais qu'elle apporte elle-même une contribution plus considérable aux programmes entrepris par des organisations bénévoles.

Au cours des trois dernières années, les sommes votées par le parlement comme fonds d'aide au développement et qui relèvent surtout du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, ont presque triplé. Lorsque nous avons élargi notre programme, nous avons tenu compte de plusieurs principes importants qui, à mon avis, devraient être conservés à l'avenir. Par exemple :

Il faut que la qualité de notre aide, qui est un aspect certainement aussi important que la quantité, soit conservée. On peut y arriver en choisissant avec soin les conseillers et les professeurs, en faisant une évaluation très sérieuse des projets et en respectant strictement l'ordre établi en ce qui concerne les priorités.

Il faut donner toute sa place au facteur humain qui est un élément tout aussi important du progrès économique que les ressources naturelles ou le capital. Ceci signifie que nous devons continuer à attacher beaucoup d'importance à la formation scolaire et technique et à l'établissement de services d'enseignements dans les pays étrangers. Toutefois, le nombre d'étudiants qui recevront des brevets et des diplômes ne doit pas dépasser trop rapidement le nombre d'emplois disponibles et par conséquent l'accroissement de l'aide à l'enseignement doit tenir compte des autres formes de progrès.

Il faut continuer d'accorder beaucoup d'importance à la production agricole, non seulement parce que la terre fournit un emploi à la grande majorité de la population mais aussi parce que dans beaucoup de pays en voie de développement, la production de nourriture ne peut répondre aux besoins qu'entraîne l'augmentation de la population. C'est en collaborant étroitement avec les autres pays donateurs et en participant aux conférences et aux réunions internationales que le Canada pourra assurer à son programme d'aide bilatérale une efficacité maximum. Parmi les réunions internationales importantes, je mentionnerai le comité d'aide au développement de l'OCDE, qui compte des représentants de tous les principaux pays donateurs de l'Ouest et qui a pour but de faciliter l'échange des renseignements, l'uniformisation des méthodes et l'amélioration des conditions et des résultats de l'effort collectif. La banque internationale de reconstruction et de développement, connue habituellement sous le nom de Banque mondiale, qui a envoyé dans certains pays des consortiums et groupes consultatifs afin que l'aide extérieure soit dispensée de façon plus ordonnée et qu'elle soit orientée de façon à assurer une croissance économique à long terme. Il y a enfin des banques de développement régional, comme la Banque interaméricaine de développement avec laquelle nous collaborons très étroitement dans le cadre de notre programme d'Amérique latine et la Banque pour le développement de l'Asie à laquelle le Canada s'est engagé à fournir \$25 millions au cours des cinq prochaines années.

Bien que beaucoup de pays doivent pouvoir bénéficier de l'aide du Canada, je crois que nous devrions concentrer nos efforts afin d'aider des pays choisis où le Canada a des intérêts importants et où la population a fait preuve du désir et de la capacité d'utiliser avec profit les ressources disponibles; de cette façon, l'aide canadienne aura un effet plus considérable que si elle est répartie entre une foule de petits projets dans un grand nombre de pays d'un bout à l'autre du globe.

Au Canada, le monde des affaires a participé de façon importante aux projets entrepris par le Canada dans le domaine de l'assistance au développement et devrait continuer de le faire. L'année dernière, plus de 60 sociétés de génie et de construction participaient à des travaux entrepris à l'étranger dans le cadre du programme de l'aide. Des centaines de manufacturiers et de fabriquant ont fourni des machines, du matériel et des denrées

payés à même les fonds d'aide du Canada. Environ 350 sociétés ont reçu des contrats d'approvisionnement pour la réalisation d'un seul projet. On a calculé qu'une dépense d'un million de dollars à des fins d'aide extérieure entraîne 120 années-hommes de travail au Canada.

Ces groupes professionnels et commerciaux ont joué un rôle utile lorsqu'il s'est agit de choisir des projets qui se prêtaient à ce genre d'aide financière et on ne pourrait trop les encourager à faire des contributions personnelles et à fournir la compétence technique et les investissements requis par les manufactures établies à l'étranger.

Les rapports étroits qui existent entre le Bureau d'aide extérieure et les principales organisations bénévoles qui s'occupent de l'aide extérieure devraient être maintenus et devraient englober aussi les organisations moins considérables qui pourraient solliciter nos avis et nos conseils. Bien que les fonctionnaires du gouvernement ne doivent jamais chercher à exercer une certaine influence sur le contenu ou l'orientation des programmes bénévoles, les réponses reçues par Mme Grace Maynard, agent de liaison du bureau de l'aide extérieure, à la suite de l'envoi d'un questionnaire aux organisations canadiennes, ont nettement témoigné du désir de ces organisations de fournir de façon régulière au Bureau de l'aide extérieure des renseignements sur leur travail; ceci nous permettra, lors de colloques internationaux, de faire connaître cet effort considérable et précieux qui s'ajoute au programme officiel du Canada.

Avec votre permission, monsieur le président, je voudrais faire en terminant un commentaire personnel. Vers la fin des années 40, j'ai dû comparaître souvent devant les membres de ce comité en ma qualité de témoin d'un ministère; j'occupais alors le poste de sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires extérieures. Depuis mon retour au Canada en 1960, j'ai eu le privilège de passer en revue chaque année le programme d'aide au développement du Canada et d'en discuter avec les membres du comité. Ce matin, je témoigne devant vous pour la dernière fois et je tiens à profiter de l'occasion pour vous exprimer ma reconnaissance de la collaboration très utile que j'ai toujours reçue de la part des membres de ce comité et des autres députés.

Les problèmes de personnel dont j'avais parlé au cours des années précédentes n'ont pas été complètement résolus mais le Bureau de l'aide extérieure compte aujourd'hui un groupe d'employés compétents et dévoués qui ont du faire face aux problèmes très particuliers et aux ennuis inévitables qu'entraîne le travail d'aide extérieure dans quelque pays que ce soit. Je suis certain qu'ils voudraient que je transmette à ce comité de leur part leurs remerciements pour l'appui et pour l'encouragement que vous leur avez témoigné.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, Monsieur Moran. Je désire aussi profiter de l'occasion de votre départ pour vous remercier, au nom de tous les membres du comité, de votre déclaration de ce matin et des services très précieux que vous nous avez rendus par le passé.

M. BREWIN: Monsieur le président, je voudrais, moi aussi, au nom des membres du comité, dire que nous sommes très reconnaissants à M. Moran, non seulement de ce qu'il nous a dit aujourd'hui mais aussi du rôle de chef qu'il a joué dans ce domaine depuis plusieurs années. Si vous me le permettez, j'ai l'intention de poser certaines questions qui sembleront peut-être être des critiques mais je tiens à préciser que mes critiques ne portent pas sur le principe d'un programme d'aide extérieure ou sur le travail qui a été fait et que le Canada accomplit de cette façon; en aucune façon ne s'adressent-elles à M. Moran. Mes critiques seraient plutôt dirigées contre ceux qui ont imposé certaines limites au travail entrepris et elles ont pour but de faire ressortir certaines insuffisances et certaines lacunes majeures du programme. On croit que lorsque quelqu'un souligne les lacunes ou les

insuffisances, il désire déprécier le travail accompli et cela n'est certainement pas mon intention.

Un de ces facteurs est l'insuffisance de notre contribution totale et je tiens à en parler.

A la page 5 du rapport publié en juin 1965 — je ne sais pas si M. Moran l'a en main — on trouve un résumé de l'ensemble de l'aide canadienne. Afin de voir si nous allons de l'avant ou ce que nous faisons dans ce domaine, je voudrais pouvoir consulter un résumé semblable pour l'année financière 1965-1966 mais je n'en ai pas trouvé dans le rapport qu'on nous a remis aujourd'hui.

Je voudrais aussi voir les chiffres qui s'appliquent à l'année 1966-1967 et que nous devons maintenant étudier — chiffres qui s'appliquent au même domaine.

Monsieur le président, le résumé — comme M. Moran le sait — indiquait, pour l'année 1964-1965, la somme totale de l'aide dont les trois premiers items n'étaient peut-être que les seuls à relever directement du Bureau de l'aide extérieure: subventions d'aide bilatérale: \$60.6 millions; prêts bilatéraux de développement: \$50 millions; aide alimentaire: \$22 millions y compris une somme supplémentaire de \$7 millions; crédits bilatéraux à l'exportation: \$76 millions; prêts multilatéraux: \$9.6 millions; cotisation à l'association internationale de développement: \$7.9 millions; ce qui s'élevait à un total de \$226.1 millions.

Serait-il possible de nous fournir les chiffres qui s'appliquent à l'ensemble du travail d'aide accompli en 1965-1966 et pour ce qui est des crédits que nous sommes à étudier, pourriez-vous résumer de cette façon l'aide que vous avez l'intention de fournir en 1966-1967 afin que nous puissions étudier ces chiffres?

Je me rends compte, Monsieur Moran, que certains de ces domaines ne relèvent pas de votre juridiction mais il est certain que ces renseignements sont disponibles.

M. MORAN: Oui, monsieur le président, je puis vous citer ces chiffres dès maintenant si vous le voulez. Ils ne figurent pas à notre brochure cette année parce que nous n'avons pas encore obtenu de chiffres définitifs pour les crédits à l'exportation. Comme vous l'avez souligné, ce dernier item ne relève pas de nous et leur année est différente de la nôtre. Nous nous fondons sur l'année financière.

Quel est ce premier chiffre, Monsieur Brewin?

M. BREWIN: Le premier chiffre était: subventions d'aide bilatérale, \$60.6 millions.

M. MORAN: Je tiens à m'assurer que le tableau est le même que celui qui figurait au rapport de l'année dernière. Je crois que la différence est que l'aide alimentaire est comprise dans les subventions bilatérales au lieu d'en être détachée, comme c'est le cas dans le rapport que vous citez. Mais les chiffres seraient les suivants: subventions bilatérales, 1964-1965, \$75.6 millions; en 1965-1966, elles avaient atteint le chiffre de \$83.6 millions et pour l'année 1966-1967, on prévoit un crédit de \$123.6 millions.

La somme consacrée aux prêts bilatéraux est demeurée fixée à \$50 millions au cours de chacune de ces années. Il n'y a aucun changement.

Les subventions multilatérales s'élevaient à 24.51 millions en 1964-1965; elles ont atteint \$31.67 millions en 1965-1966 et elles sont passées à \$36.94 millions en 1966-1967. Ce sont des contributions versées à des organisations multilatérales, surtout les Nations Unies.

M. MACDONALD: Est-ce que ceci comprend les sommes versées pour les crédits à l'exportation?

M. MORAN: Non. Nous ne sommes pas en mesure de donner les chiffres définitifs qui s'appliquent à l'année dernière; nous pouvons seulement dire que la société d'assurance des crédits à l'exportation peut prêter cent millions de dollars chaque année en vertu de l'article 21(a) de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation. Ces sommes varient parce qu'elles sont versées en réponse aux demandes présentées par des pays étrangers qui veulent bénéficier de ce genre de financement et elles varient aussi d'une année à l'autre.

Donc, en ce qui concerne les trois crédits que vous étudiez ce matin, nous en arrivons aux trois chiffres suivants: 1963-1964, \$66.37 millions, 1964-1965, \$150.1 millions; 1965-1966, \$165.27 millions; et pour 1966-1967, \$210.54 millions. Pour compléter ce tableau de l'aide économique fournie par le Canada, il faudrait ajouter les crédits à long terme prévus en vertu de l'article 21(a).

M. BREWIN: Vous n'avez pas ces chiffres?

M. MORAN: Je ne les ai pas. Je crois que ce chiffre était de \$76 millions pour l'année dernière.

M. BREWIN: Oui; c'est le chiffre indiqué pour l'année 1964-1965.

M. MORAN: C'est juste.

M. BREWIN: Je constate, même si je n'ai pas le chiffre précis — et peut-être pourrions-nous l'obtenir d'une autre source — qu'on prévoit cette année une somme moindre —

M. MORAN: Je crois que c'est tout à fait prévisible. C'est un chiffre qui varie. Il y a deux ans, il s'agissait d'environ \$40 millions; l'année dernière je crois que ce chiffre était de \$76 millions; et cette année cela peut être n'importe quel chiffre jusqu'à concurrence de \$100 millions — ils ne peuvent dépasser cette somme parce qu'ils n'ont pas le pouvoir de prêter davantage. Mais si cette somme s'élève à, disons, \$50 ou \$70 millions, on l'ajoute aux autres et ceci représente un total d'environ \$200 millions fournis par le Canada.

M. BREWIN: Il ne me reste qu'une ou deux questions.

Je sais que votre administration n'a rien à voir à ceci mais n'est-il pas vrai que plusieurs organisations internationales, y compris les Nations Unies, ont recommandé qu'on fixe, comme but à atteindre, en tout cas, une proportion d'un pour cent du produit national brut qui serait consacré à des fins d'aide par les pays industrialisés; ce serait le but à rechercher afin de fournir une aide totale suffisante. Est-ce juste?

M. MORAN: Certains l'ont fait, oui. Au début, l'idée a été lancée aux Nations Unies. Il y a quatre ou cinq ans, si je ne me trompe, le représentant de l'Inde avait proposé que les pays plus avancés prennent pour but de consacrer cette somme à l'assistance économique.

D'autres organisations ont adopté cet objectif de plusieurs façons. Le comité d'assistance au développement par exemple estime qu'il s'agit d'un objectif raisonnable, en tenant compte des circonstances particulières qui existent dans les différents pays. L'UNCTAD, la conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui s'est réunie à Genève pour étudier précisément les rapports qui existent entre le commerce et l'aide, a recommandé que les pays avancés se fixent comme objectif une somme équivalente à un pour cent de leur produit national brut au coût des facteurs, ce qui, comme vous le savez, est un chiffre quelque peu différent du chiffre que les journaux présentent comme étant le produit national brut du Canada, compte tenu des importations directes de capitaux faites par certains pays, dont le Canada, bien entendu.

Je crois qu'on ne se rend peut-être pas compte au Canada — et c'est ce que j'ai tenté de faire ressortir dans ma déclaration d'ouverture — que ce chiffre comprend la contribution officielle du pays et les dons privés et, dans le cas du Canada il n'y a à peu près pas de dons privés — c'est un chiffre qui ne représente à peu près rien; tandis que dans le cas des Etats Unis, la somme des dons privés s'élève à .2 pour cent de leur produit national brut et dans le cas du Royaume Uni, cette somme s'élève à .3 pour cent.

Comme cette méthode n'est guère satisfaisante, la plupart des organisations internationales l'ont mise de côté et ont tenté d'établir des comparaisons en se fondant sur d'autres statistiques. Personne n'a jamais pu m'expliquer pourquoi on avait choisi ce chiffre d'un pour cent du produit national brut. Pourquoi ne s'agirait-il pas plutôt d'une proportion de nos exportations? Pourquoi n'est-il pas rattaché à la valeur de notre monnaie sur le marché mondial? Quelqu'un a dû dire un jour: "Ce serait un beau chiffre rond".

Le CAD a mis de côté cette méthode de comparaison fondée sur le pourcentage parce qu'il y avait inconvénient à se servir de chiffres très approximatifs pour en arriver à une conclusion logique. D'abord, il n'y a jamais eu de définition bien précise de ce que constitue l'aide et il n'y a donc aucune mesure commune qui permettrait d'évaluer le travail accompli par un pays en particulier.

Je ne crois pas qu'aucun tableau de statistiques n'ait de sens à moins qu'il ne soit possible de savoir ce que représentent vraiment les chiffres qui s'y trouvent et c'est la raison pour laquelle j'ai toujours insisté au cours des années passées et j'insiste de nouveau maintenant sur l'importance de la qualité. Si nous voulons mettre de côté la qualité et simplement nous contenter de déposer des sacs d'argent dans les régions sous développées afin de pouvoir dire que notre programme a maintenant atteint la valeur d'un pour cent du produit national brut, je ne tiens pas à participer à ce genre de programme. Je crois — et j'ai appris ceci à la suite de conversations avec des ministres des finances — qu'ils préfèrent de beaucoup recevoir une subvention d'un million de dollars sans obligation de remboursement que 10 millions de dollars qui entraîneront des obligations de remboursement.

Comment peut-on évaluer au moyen de chiffres ce facteur que constitue la qualité? Quelle valeur proportionnelle doit-on attribuer aux millions de dollars de subventions que depuis 1951 et depuis que nous travaillons dans le domaine de l'aide extérieure le Canada a surtout accordé afin d'alléger le fardeau des paiements? Quelle serait la situation de l'Inde aujourd'hui si la somme de \$300 millions qui lui a été accordée sous forme de subventions par le Canada s'ajoutait au fardeau de ses dettes, fardeau qui inquiète aujourd'hui tous les pays du monde occidental. L'Inde se trouve maintenant dans une situation financière critique et j'ai expliqué que ceci est attribuable dans une large mesure au fardeau de ses dettes.

Ceci dit, je ne veux pas que vous ayez l'impression que j'estime que la quantité d'aide fournie par le Canada est satisfaisante. Je crois que les besoins sont tellement considérables qu'aucun pays du monde occidental, y compris le Canada, ne peut juger satisfaisante la quantité d'aide qu'il accorde aujourd'hui. Mais je regrette que certaines personnes se fassent partout les avocats de cette formule magique d'un pour cent du produit national brut. Je suis heureux de voir que les journaux de notre pays ont, pour la plupart, mis cette idée de côté parce qu'elle ne tient pas compte de la réalité.

J'espère pour ma part — et c'est ce que j'ai essayé de dire au début, que la quantité d'aide accordée par le Canada continuera de s'accroître. Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'être satisfaits de l'envergure de notre programme actuel mais je me console à la pensée que notre programme s'élargit, qu'il oriente dans la bonne voie et que parmi tous les pays donateurs, c'est notre pays qui à l'heure actuelle offre son aide aux conditions les plus

souples. C'est la raison pour laquelle elle est appréciée par les pays étrangers — à cause de ses conditions.

M. BREWIN: Monsieur Moran, je suis heureux de vous avoir poussé à faire cette déclaration car j'estime qu'elle est utile; mais après tout, je crois que vous reconnaîtrez vous-même que cette somme d'un pour cent, même si elle n'est pas satisfaisante, a servi de norme internationale. Elle n'a pas été simplement imaginée par certaines personnes. Elle a été étudiée par les représentants des associations mondiales, n'est-ce pas?

M. MORAN: Je ne voulais pas créer cette impression. La formule a été proposée aux Nations Unies dans une résolution qui a été acceptée. Les pays l'ont adoptée parce qu'il s'agissait d'une résolution raisonnable. Mais j'ai déjà expliqué l'attitude adoptée par le CAD. J'ai déjà exposé la nature de la résolution de l'UNCTAD qui est adoptée aujourd'hui dans le monde entier. A cette conférence assistaient des représentants de 119 pays industrialisés et en voie de développement; ils ont adopté une résolution demandant aux pays industrialisés d'accepter ce chiffre d'un pour cent comme objectif raisonnable, au coût des facteurs et en tenant compte des importations directes de capital de certains pays.

Si vous lisez la résolution, vous verrez qu'elle ne prévoit pas que le Canada doive donner un pour cent de son produit national brut. Je ne dit pas que le Canada ne devrait pas le faire mais je crois, Monsieur Brewin, que vous avez donné à la résolution de l'UNCTAD une interprétation qui n'est pas strictement conforme au but recherché par les délégués lorsqu'ils l'ont adoptée.

M. BREWIN: Je crois que vous nous avez donné de bonnes raisons mais vous voyez tout de même que ceci demeure un but à atteindre, un objectif raisonnable, établi conformément à des critères internationaux, n'est-ce pas?

M. MORAN: Je n'accepte pas la formule que vous avez utilisée, ce "un pour cent du produit national brut". Je ne sais pas pour qui cela peut constituer un objectif, sauf pour certains Canadiens qui soulèvent constamment cette question.

M. BREWIN: Qu'est-ce alors que cette proportion d'un pour cent?

M. MORAN: Un pour cent du produit national brut au coût des facteurs en tenant compte des importations directes de capitaux effectuées par certains pays. Ceci est très différent de cette petite phrase: "Un pour cent du produit national brut" qui n'est qu'une formule raccourcie. Par exemple, les deux chiffres sont bien différents. Je crois que le produit national brut du Canada s'élève maintenant à \$52 milliards, mais je n'en suis pas sûr; cependant au coût des facteurs, il ne s'élève pas à \$52 milliards.

M. BREWIN: Quel est ce coût des facteurs?

M. MORAN: Je n'en sais rien car je ne suis pas un expert en la matière. Au coût des facteurs, le produit national brut s'élève peut-être à \$48 milliards ou à \$47 milliards, je n'en suis pas sûr. Il ne s'élève pas à \$52 milliards.

Je ne veux pas fendre les cheveux en quatre, Monsieur Brewin, mais depuis quatre ou cinq ans, j'ai lu et j'ai entendu des gens parler d'un pour cent du produit national brut et même s'il est évident que ceci ne s'applique pas à vous, personne n'a pu dire pourquoi on avait adopté cette formule d'un pour cent du produit national brut.

D'abord, pourquoi fixer une valeur maximum à nos crédits? J'espère qu'un jour le Canada et les autres pays occidentaux pourront dépasser de beaucoup la proportion d'un pour cent du produit national brut.

Je suis désolé de m'être éloigné du sujet. Vous avez à juste titre employé les mots "provoqua cette explication", car cela a été une expérience provocante que de se confronter sans cesse avec un objectif du genre hypothétique.

Puis-je continuer?

Le PRÉSIDENT: Nous vous en prions.

M. MORAN: Dans le cas des États-Unis, 0,2 p. 100 du revenu national brut représentent le privé, c'est-à-dire les investissements privés, les participants aux agences bénévoles et autres; dans le Royaume-Uni ceux-ci constituent 0,3 p. 100.

On propose qu'au Canada, où il n'y a pas d'apport privé, un pourcent devrait demeurer pourtant l'objectif des fonds officiels? Cela nous mettrait à peine dans une situation comparable à celles de pays comme les États-Unis et le Royaume-Uni.

M. BREWIN: M. le Président, je ne désirais pas suggérer à M. Moran que nous étions loin de faire ce que nous devrions. Je voulais simplement découvrir par lui, avec son expérience, s'il pensait que dans l'ensemble notre contribution était convenable. Je ne parle pas de qualité, je parle maintenant de quantité. Voudrait-il exprimer son opinion s'il nous faut ou non accroître notre contribution globale.

M. MORAN: Je pense, M. le Président, avoir déjà répondu à cette question. J'ai dit deux choses: je pense que les besoins de ces pays en voie de développement sont si grands qu'aucun pays du monde occidental, y compris le Canada, ne pouvait s'estimer satisfait du volume actuel de son assistance, et le second commentaire exprimait ma satisfaction devant l'augmentation progressive du programme d'aide du Canada au cours des années. Je pense avoir utilisé la phrase "en évolution dans la bonne direction".

M. Brewin, si vous remontez à 1958: en 1958 le seul programme d'aide du Canada était le plan Colombo, nous n'avions rien d'autre. Cette année-là, le gouvernement a lancé un programme de 10 millions de dollars sur une période de cinq ans pour le secteur des Caraïbes et, à cette même époque, a augmenté les crédits du plan de Colombo de 35 à 50 millions de dollars par an. Par conséquent, si vous prenez un point de départ juste avant 1958 vous avez un programme d'aide du Canada de 35 millions de dollars plus une très insignifiante contribution à des organismes multiples. Aujourd'hui nous n'avons parlé que de chiffres supérieurs à 200 millions de dollars. A coup sûr c'est un progrès, à coup sûr c'est un pas dans la direction où vous voulez aller et où je vous aller.

M. BREWIN: J'avais bon nombre d'autre questions, mais je ne veux pas prendre le temps du Comité. Je veux seulement questionner M. Moran sur un sujet, peut-être maintenant, si je puis.

J'ignore dans cet article que j'ai sous les yeux ce qui vient de vous, M. Moran, et ce qui vient du rédacteur de l'éditorial du "Globe and Mail", mais il y a eu le 28 avril un éditorial du "Globe and Mail" intitulé "Graves lacunes de notre aide à l'étranger" qui empruntait massivement à un discours que vous aviez fait. Je crois, très peu de temps auparavant et dans lequel vous sembliez insister — et vous en avez reparlé ici aujourd'hui — sur les effets suffocants de l'aterrante augmentation de la population. Vous évoquiez en particulier la situation au Pakistan et en Inde et poursuiviez en disant "L'Inde et le Pakistan ont reçu peu d'aide de l'étranger pour ce problème urgent, bien que le désir de

contrôle des naissances dans ces deux pays soit plus fort aujourd'hui qu'il l'a jamais été dans leur histoire. Or, je crois qu'en partie ceci était une citation de votre propre point de vue.

M. MORAN: En totalité.

M. BREWIN: Je voudrais vous demander: Voyez-vous la possibilité que les Canadiens acceptent de plus grandes responsabilités en ce domaine qui, je dois dire, me semble d'une importance extrême, parce que si nous dépensons beaucoup d'argent pour augmenter la productivité et que dans le même temps la population s'accroisse presque autant en proportion, vous n'êtes pas plus avancé à la fin?

Y a-t-il un programme canadien, ou une contribution du Canada à des programmes, en ce domaine que nous n'avions pas par le passé et que nous espérons mettre en oeuvre à l'avenir?

M. MORAN: M. le Président, je crois, avec accord, qu'il serait plus sûr, pour l'enregistrement, que je cite les paroles de la déclaration que j'ai devant moi, plutôt que de me fier l'interprétation de l'éditorial, j'ai dit à cette occasion:

Par l'intermédiaire de l'Organisation Mondiale de la Santé, l'UNICEF, de divers programmes d'aide nationaux et d'organismes bénévoles tel le Fonds canadien pour sauver les enfants, les secteurs en voie de développement ont bénéficié des avantages les plus récents de la recherche médicale, des médicaments modernes, de soutien pour des programmes nationaux de santé et des techniques les plus perfectionnées pour abaisser le taux de mortalité, mais paradoxalement on ne leur a pas donné d'aide semblable pour contrôler les naissances. Nous reconnaissons tous que c'est un domaine délicat pour de nombreux gouvernements, et par conséquent toute aide pour élaborer et exécuter un programme de contrôle de la population par l'apport de documents, de services consultatifs et d'équipement nécessaire devra probablement passer en grande partie par des organes internationaux et privés, au moins dans le proche avenir.

M. BREWIN: Quels organes internationaux, ou n'y en a-t-il qu'une . . .

M. MORAN: L'Organisation mondiale de la Santé, l'UNICEF, et le Fonds canadien pour sauver les enfants, sont les trois que j'ai mentionnés ici.

Je puis dire, à ce propos, que l'Organisation mondiale de la Santé fait quelque chose pour cette question actuellement et sur une grande échelle en Inde.

M. HARKNESS: M. Moran, je suis très heureux que vous ayez fait quelque chose pour dissiper quelques unes des erreurs au sujet de ce chiffre de un pourcent qui, je crois, nous a tous embarrassés, et qui revient si souvent dans les lettres que moi-même et, je crois, la plupart des autres membres reçoivent au sujet du volume de l'aide que nous fournissons à l'étranger.

Maintenant, pour en revenir en quelque sorte à ce que disait M. Brewin, ce qui me frappe le plus est votre déclaration que l'on estime qu'il y aura en Inde un milliard de personnes à la fin du siècle au rythme d'accroissement actuel. Y a-t-il au monde une possibilité de nourrir un milliard de personnes en Inde à la fin du siècle par la mise en valeur de leurs propres ressources agricoles et par l'aide qu'on pourra leur donner?

M. MORAN: Je suis loin d'être un expert en ce domaine, mais je comprends d'après les personnes compétentes là-dessus que c'est peu probable étant donné les tendances

actuelles de la production, à moins de répandre les aliments synthétiques qui, suggère-t-on, seront un jour notre nourriture normale.

Je crois que l'obstacle, pour des lieux comme l'Inde et le Pakistan, où la population augmente si rapidement est la déchéance de leur propre production agricole. Nous pouvons tous nous rappeler le temps où le Penjab était le grenier de l'Asie du sud-est et que ceux que l'on regarde aujourd'hui comme des pays en voie de développement étaient en 1930 exportateurs de nourriture pour jusqu'à 20 ou 30 millions de tonnes chaque année. La situation s'est dégradée au point qu'ils importent maintenant des millions de tonnes. Paradoxalement dans ces pays les deux tiers de la population travaillent la terre et pourtant la plupart des habitants souffrent de la faim.

La situation en Inde présente deux problèmes en rapport avec l'état critique de leur alimentation: le premier est d'obtenir à l'étranger les montants requis en raison de l'insuffisance de leur propre récolte et de la population supplémentaire à nourrir, et l'autre les aménagements portuaires et le système de distribution des quantités requises à l'intérieur du pays. Avec l'aide des Etats-Unis et un peu du Canada, l'Inde a amélioré ses aménagements portuaires au point qu'ils peuvent recevoir environ un million de tonnes de blé par mois en moyenne ou douze millions de tonnes par an. C'est une moyenne, car en période de mousson elle baisse à peut-être 900 000 tonnes par mois. Ce la met en évidence un grave problème de distribution quand bien même des nations seraient à même de mettre à disposition . . .

M. HARKNESS: Le point fondamental auquel je veux arriver est que, dans certains pays les plus nécessiteux — l'Inde et le Pakistan en sont deux exemples frappants — le taux d'accroissement de la population est tel qu'il ne semble pas raisonnable d'envisager quoi que ce soit pour empêcher la famine dans ces pays à moins que le taux d'accroissement ne soit arrêté. En conséquence telle serait ma question: N'entrerait-il pas dans les intérêts de ces pays, et dans l'intérêt du monde dans son ensemble de concentrer davantage de notre aide sur les points qu'a suggéré M. Brewin, la réduction de la taille des familles à la fois, disons, par l'information et les moyens physiques d'y arriver?

M. MORAN: Ce serait une forme d'assistance utile et d'une certaine logique.

M. HARKNESS: Comme nous avons fourni à l'Inde une énorme assistance, ne serait-il pas à désirer que nous destinions davantage de notre aide à ces buts plutôt que de donner tout simplement tant de blé qui ne répond jamais à — et je ne vois aucune possibilité qu'il y réponde un jour — l'accroissement du taux de la population?

M. MORAN: Comme vous pourrez en juger, M. Harkness, ceci relève d'une politique dont il ne m'appartient pas de parler. Mon travail consiste à expliquer les problèmes et besoins des pays en voie de développement, la forme et la nature de notre aide dépendent d'autres personnes.

M. HARKNESS: Pourtant, vous serez bien d'accord que ce genre d'assistance est peut-être la plus essentielle que l'on puisse apporter, n'est-ce pas?

M. MORAN: Je crois que le plus grave problème qui se pose aux pays en voie de développement aujourd'hui est celui de la croissance de la population, et il peut y avoir diverses façons d'y faire face victorieusement.

Dans le cas de l'Inde ils se sont engagés dans un très vaste programme de contrôle des naissances. Lorsque je me trouvais là-bas il y a un an, M. Mehta, leur ministre du plan disait qu'il venait juste de rentrer d'un périple à travers le pays, et une des choses qui l'avaient frappé était le changement psychologique de la population; il les avait trouvés mieux disposés pour certaines des techniques du contrôle des naissances que jamais auparavant. Il disait avoir été dans un village pour parler avec l'un des anciens du village porteur de barbe, lui demandant: «Quels changements avez-vous remarqués ici depuis votre jeunesse?» et sa réponse fut: «Le nombre incroyable d'enfants tout autour». M. Mehta a dit que le peuple est conscient que la surpopulation est un problème dans les villages tout comme dans les villes, et par suite de l'amélioration des services de santé dans le pays, qui prolonge la durée de vie des habitants, les parents n'ont plus à éprouver le besoin d'avoir neuf ou dix enfants dans l'espoir que deux ou trois survivront pour les assister dans leur vieillesse. Il existe maintenant une tendance dans cette direction — une tendance vers des familles plus petites.

● (12.15 p.m.)

J'admets dans une certaine mesure que ce dont nous discutons aujourd'hui est assez théorique à court terme, car même si on lançait un programme immédiatement il faudrait presque une autre génération avant que ses effets se fassent sentir sur le genre de problèmes dont nous parlons.

M. HARKNESS: Une autre de vos déclarations sur laquelle j'aimerais vous poser une ou deux questions: vous avez dit que notre aide, à votre avis, devrait se concentrer sur certains pays plutôt que se répandre trop largement. Ce dont je conviendrais dans l'ensemble.

Dans quels pays en particulier pensiez-vous que nous devrions concentrer notre assistance?

M. MORAN: J'avais délimité: les pays où le Canada a de grands intérêts et qui ont prouvé à la fois leur volonté et leur capacité à utiliser rentablement les ressources extérieures que l'on met à leur disposition. Ces pays peuvent changer d'une année à l'autre, mais si vous regardez le programme canadien actuel, il y a maintenant une mesure de concentration équitable.

Dans l'Asie du sud-est notre aide va principalement à l'Inde et au Pakistan, avec des sommes moindres pour Ceylan et la Malaisie; nous avons environ trois millions de dollars, je crois bien, pour tous les pays du sud-est asiatique qui n'appartiennent pas au Commonwealth.

Dans l'Afrique du Commonwealth notre programme essentiel est le Nigéria et le Ghana, avec la Tanzanie qui reçoit progressivement de plus grands crédits du Canada, principalement à cause de ses efforts dans la préparation de projets et des plans actuels que le Canada peut financer rentablement.

Dans les Caraïbes, la plupart de l'aide canadienne va à la Trinité, Tobago et la Jamaïque. C'est, en partie, parce que ces deux îles sont indépendantes, et c'est en partie parce que leurs projets économiques en sont arrivés à un point où ils ont besoin de l'aide extérieure pour des plans d'importance fondamentale.

Dans l'Afrique française un plan aussi net ne s'est pas encore fait jour, mais pour l'instant les trois principaux bénéficiaires de l'aide canadienne sont le Cameroun, la Tunisie et le Maroc. Mais dans tous ces pays — dans toutes ces régions — se trouvent beaucoup de pays moindres qui reçoivent de faibles sommes de l'aide canadienne, principalement sous forme d'assistance technique.

M. HARKNESS: Et pour l'instruction.

M. MORAN: Oui, pour l'instruction, tel l'envoi de maîtres; et, bien sûr, du point de vue administratif la concentration présente de grands avantages, comme vous pouvez vous l'imaginer. Il ne m'a jamais semblé qu'un pays ayant les ressources du Canada doive essayer d'entreprendre un programme global. C'est un moyen de disperser son influence, et naturellement les dépenses administratives sont hors de proportion avec la valeur de l'aide accordée.

M. HARKNESS: Voici une des choses sur lesquelles je m'interrogeais, peut-être serait-il judicieux de concentrer notre aide davantage sur les pays des Caraïbes plutôt que de la disperser sur un très grand nombre des nouvelles nations africaines. Une raison est la proximité, nous avons moins de frais pour fournir la même assistance et peut-être de meilleures possibilités d'arriver à des résultats que dans beaucoup de ces autres pays.

M. MORAN: Je crois que dans les années passées pour déterminer les objectifs de l'aide canadienne, nous avons envisagé les pays avec lesquels le Canada avait des liens historiques. C'est pourquoi tous les pays du Commonwealth ont droit à l'aide canadienne.

Ensuite, à cause de la composition bilinguiste et biculturelle de notre pays nous sommes particulièrement à même d'aider les pays francophones, comme nous le faisons dans l'Afrique francophone et dans les pays de l'Asie du Sud-est — le Viet-Nam, le Laos et le Cambodge.

A l'intérieur de ces vastes catégories je crois que nous devrions regarder les pays qui peuvent le mieux utiliser notre aide.

M. HARKNESS: J'ai justement une autre question: en ce qui concerne les prêts sans intérêts, le coût de ces prêts entrent-ils dans l'une des déclarations que vous avez faites?

M. MORAN: Le coût pour le gouvernement?

M. HARKNESS: Oui, le coût pour le peuple canadien.

M. MORAN: Non.

M. HARKNESS: Parce que pour l'instant, naturellement, le gouvernement doit payer 5½%, ou quelque chose comme cela, pour fournir des fonds, et le coût de remboursement de cette somme semble monter; en conséquence, le coût de ces prêts sans intérêts doit être d'importance. J'ai remarqué que c'est l'un des éléments de notre aide à l'étranger, en ce qui regarde le grand public, qui ne nous a pas valu de crédit.

M. MORAN: Oui, je crois que c'est juste. C'est un sujet que l'on a étudié, de savoir si l'on devrait l'inclure au budget dans le cadre des prévisions budgétaires pour l'assistance. Comme vous l'avez dit fort justement, c'est un coût imputable au gouvernement. C'est une dépense que fait le Canada pour le bien de ces pays.

M. HARKNESS: Et c'est un coût en accroissement constant.

M. MORAN: C'est une contribution faite au pays en voie de développement aussi bien que l'augmentation du capital lui-même, que ces intérêts sur le montant du prêt. Par ailleurs...

M. HARKNESS: Y a-t-il eu une récapitulation des frais entrepris, à votre connaissance?

M. MORAN: Non, Monsieur, pas encore. Ceci est assez nouveau. Je crois que le premier prêt a été signé au cours de 1965 — l'année dernière seulement — et ces fonds sont versés au fur et à mesure de l'avancement du projet et des besoins pour acheter l'équipement canadien ou payer les ingénieurs canadiens.

M. HARKNESS: Quels pays bénéficient de ces prêts sans intérêts, et quels en sont les montants?

M. MORAN: L'Inde, 48,15 millions de dollars; le Pakistan, 33,36 millions; Ceylan, 2,5 millions; La Thaïlande, 1 million; La Trinité et Tobago, 4,9 millions; la Jamaïque, 5,25 millions; le Nigéria, 3,5 millions; El Salvador, 3,24 millions; l'Equateur, 1,26 million; et un prêt vient d'être signé avec la Tanzanie pour 2,45 millions de dollars.

M. HARKNESS: Cela doit se monter aux environs de 100 millions, n'est-ce pas?

M. MORAN: Cela fait 105,6 millions, et nous avons 100 millions de dollars . . .

M. HARKNESS: Si vous comptez le taux d'intérêt, ce serait une contribution de plus de 6 millions par an.

M. MORAN: Nos prêts souples ont encore été adoucis cette année par la suppression de zéro-soixante-quinze pourcent de frais d'administration et d'engagement financier qui s'appliquait auparavant.

M. GROOS: Je crois que M. Thompson a un autre engagement, c'est pourquoi j'aimerais lui céder ma place, je poserai ma question après.

M. THOMPSON: Le temps est trop court pour entrer dans tous les détails, M. le Président, mais je veux personnellement exprime combien j'estime l'esprit de coopération dont a toujours fait preuve le bureau de l'aide extérieure sous la direction de M. Moran. Ses renseignements et sa volonté de collaborer dans certains problèmes qui ont pu nous toucher personnellement ou nous intéresser ont toujours été dignes d'éloges, et cette occasion me permet de dire toute notre estime et de vous souhaiter tout le bien possible dans le nouveau poste auquel vous accédez, M. Moran.

Je ne vais poser qu'une ou deux très petites questions. La première se rapporte à ce million de tonnes de blé donné en cadeau à l'Inde. J'ai des échos sur l'incapacité de l'Inde, étant donné l'état de ses échanges extérieurs, à payer le fret qu'implique l'envoi de cette quantité de nourriture en Inde. Cela peut nous paraître étrange, mais avec la crise que connaissent leurs échanges extérieurs ce doit être pour eux une brutale réalité.

A-t-on envisagé d'augmenter peut-être le montant d'aide qu'on leur accorde pour les rendre capables de payer ce fret, ou de diminuer ce montant dont l'économie permettrait de payer le fret de cet envoi de blé?

M. MORAN: Ce problème, M. Thompson, occupait beaucoup tous les esprits lorsque le gouvernement décida de remettre le paiement de quelques 10 millions de dollars qui restaient d'un prêt fait à l'Inde par le Canada pour soulager directement l'état de leurs échanges extérieurs. On irait loin en les aidant à résoudre leurs problèmes de transport.

En second bien, les pays qui voulaient aider pour la crise alimentaire, mais n'avaient

pas eux-mêmes de la nourriture à leur disposition avaient contribué sous forme soit de services d'expédition, si le pays en question avait des bateaux disponibles, soit d'argent liquide pour permettre à l'Inde de payer les autres services d'expédition. Ce que fit la Grande-Bretagne par exemple. Elle accorda une contribution — sous forme de prêt souple à l'Inde, je crois — de plusieurs millions de dollars pour payer les frais d'expédition des produits alimentaires fournis par les autres pays du Commonwealth.

L'Inde, en matière d'expédition, n'est pas dans une position aussi difficile que certains pays en voie de développement, parce qu'elle possède en propre quelques navires. Beaucoup de notre grain a été transporté au passé, et le sera cette année, dans des cales indiennes. Le programme de livraison est établi avec les Hindous et ils nous disent quand leurs bateaux feront escale au port. Nous sommes alors responsables de mettre le grain à leur disposition à Vancouver, Saint-Jean ou Halifax, là d'où il sera expédié, à la date spécifiée.

M. THOMPSON: Cela signifie-t-il que l'Inde va tirer profit de cette quantité de blé? En ont-ils donné l'assurance?

M. MORAN: Oh oui. Ce chiffre d'un million de tonnes est en rapport avec la quantité que l'Inde a indiqué pouvoir utiliser.

M. THOMPSON: Un million de tonnes . . .

M. MORAN: Jusqu'à un million de tonnes.

M. THOMPSON: Une autre question au sujet de la nourriture en Inde. On rapporte que si l'Inde était capable de conserver sa nourriture convenablement il n'y aurait pas aujourd'hui de problème d'alimentation crucial, que vingt pourcent de leur nourriture se perd par les rongeurs, l'alimentation des animaux sacrés, et leur incapacité à conserver et emballer la nourriture.

Le programme d'aide extérieure envisage-t-il quelque chose en plus de la campagne de libération de la faim dans le projet de Mysore, pour aider à l'amélioration de la situation en Inde?

Il me semble que voici un domaine où l'on pourrait fournir quelque chose de plus bénéfique dans une aide à long terme, plutôt que simplement des dons directs en nature.

M. MORAN: Oui, je crois que c'est tout à fait juste. Je ne connais pas le pourcentage de gaspillage, mais évidemment il suffit de voyager dans le pays pour et de voir dans quelles conditions doit être entreposée la nourriture pour réa se rendre compte qu'il y a du gaspillage.

J'ai indiqué nombre de nos façons de prêter assistance dans le domaine agricole. Nous avons eu des conseillers là-bas à ce sujet, bien que l'on n'ait pas insisté sur l'aide directe pour l'entreposage de la nourriture, mais il s'agit de savoir où diriger votre aide dans le secteur agricole, car l'Inde reçoit de l'aide par ailleurs pour cela.

Le projet du Canada dans le cadre du comité de libération de la faim à Mysore s'intéresse à tout ce problème de technologie de l'alimentation — emballage, entreposage, conservation, et ainsi de suite; et dans notre programme d'assistance nous avons aidé ce projet-là. Bien que le projet soit exécuté par une organisation privée, il a reçu des fonds officiels, et récemment par des fonds de contrepartie la Canada a construit une maison d'accueil pour les étudiants qui fréquenteront l'école de Mysore.

Le problème, comme vous le remarquez à juste titre, existe, et nous avons donné de l'aide sous d'autres formes, bien que notre principale aide agricole se soit dirigée sur d'autres points.

M. THOMPSON: J'ai deux très petites questions. La contribution du Canada, contribution gouvernementale, au programme de transports et d'assistance administrative du SUCO est-elle comprise dans l'aide extérieure, ou bien relève-t-elle d'un autre ministère?

M. MORAN: Non, le montant des transports n'est pas compris dans ces crédits; ceci revient au ministère de la Défense nationale et j'ignore leur comptabilité pour cette somme qu'ils évaluent je crois — je n'ai pas leur prévision, mais c'est un chiffre de la Défense nationale.

Le montant d'aide directe que nous donnons au SUCO cette année s'élève à 750.000 dollars et provient de l'affectation bilatérale de fonds d'aide. Il fait partie du crédit de 48,5 millions de dollars.

M. THOMPSON: Une dernière question: l'aide extérieure participe-t-elle à la conférence qui va se tenir au Canada avec les chefs de gouvernement des divers pays des Caraïbes? Cela comprend-il un programme de délibération et de négociation au sujet de l'aide à la région des Caraïbes.

M. MORAN: Oui, une réunion d'officiels se déroule en ce moment et normalement j'y aurais assisté, mais un autre membre du bureau s'y trouve pour parler de la prochaine conférence.

M. THOMPSON: Merci beaucoup, M. le Président.

M. GROOS: M. le Président, je désirais interroger M. Moran au sujet d'un secteur géographique qui ne semble pas compris dans notre programme d'aide extérieure, et je pense à Chypre.

Je suis membre de l'association des parlementaires de l'OTAN et je me souviens qu'environ un an et demi auparavant le sénateur Javits, membre du comité économique de cette association, avec un groupe d'autres, pris l'initiative de tenter de mettre sur pied une solution à long terme aux problèmes de Chypre entre nos deux alliés de l'OTAN, la Turquie et la Grèce, en prenant peut-être comme fondement une identité d'intérêts économiques et industriels avec l'aide de la fondation Ford. Ils ont étudié cette proposition.

Il me semble que c'est un secteur particulièrement fructueux pour l'aide canadienne, parce que la présence de spécialistes militaires canadiens sur les lieux peut servir, et je dis particulièrement fructueux parce qu'à coup sûr cela donne une luée d'espoir vers une solution à cette situation désolante.

Je me demande si cela est venu jusqu'à vous et si nous avons étudié la possibilité d'accorder quelque aide à cette région.

Ceci m'amène à encore une autre question, et je ne sais pas si vous aurez le temps d'y répondre, mais je me demandais simplement si, pour ma gouverne, vous pouviez me donner une idée de la façon dont sont élaborés les programmes d'aide extérieure.

Avant de vous demander de répondre à ma première question, j'espère, M. le Président, que vous me permettrez de me joindre à nos collègues pour remercier également M. Moran de ses nombreuses années au service du programme d'aide extérieure du Canada.

M. MORAN: Chypre a droit à l'aide canadienne, M. Groos, et comme c'est le cas pour tant de pays de moindre grandeur, notre aide a pris principalement la forme d'assistance technique.

Nous avons six étudiants de Chypre venus en stage au Canada dans le cadre de notre programme. L'année dernière nous avons fait venir deux étudiants qui ont créé un problème que nous rencontrons de plus en plus fréquemment — en fait cela devient un problème très ennuyeux — c'est-à-dire la répugnance de certains étudiants à rentrer chez eux. Ceci, naturellement, va contre les objectifs réels du programme d'aide à un pays et la plupart des nations font une règle très rigide du retour à la maison. C'est une ligne de conduite commune qui est soutenue internationalement et reçoit aussi un vif encouragement à l'intérieur du Canada.

L'association des universités et collèges canadiens, puis la fondation de l'université canadienne, ont institué un comité pour étudier quelques aspects de l'instruction supérieure au Canada et, dans leurs attributions, elles ont inclut la question des étudiants étrangers, pas seulement dans le programme d'aide mais tous les étudiants étrangers qui fréquentent des établissements canadiens d'enseignement supérieur.

Une des recommandations de leur rapport était qu'en aucun cas un étudiant venant d'un pays en voie de développement, qui avait reçu la garantie officielle du programme d'aide à un gouvernement et dont l'instruction avait été financée par des fonds publics, ne soit autorisé à rester au Canada.

Le principe est bien établi, il a l'accord et le soutien publics, mais nous rencontrons des cas particuliers où des circonstances spéciales semblent justifier une enquête et où occasionnellement on a l'impression qu'une exception s'impose. Nous savons tous pourtant ce qui se passe avec les exceptions, et il en résulte que ceci est devenu un problème très grave, à cause de l'augmentation du nombre de candidats.

Nous avons eu ce problème, comme je l'ai dit, avec les deux que nous avons fait venir de Chypre l'an dernier. A la fin de leur période d'instruction ils exposèrent leur désir de rester au Canada. Généralement ces étudiants peuvent trouver un garant ou un soutien quelque part — leur professeur ou le doyen de leur faculté — qui se sont trouvés en rapport avec eux et en sont arrivés à les trouver sympathiques. Ceci a été notre toute dernière expérience avec les deux que nous avons accueilli de Chypre.

Au sujet de votre plus vaste question sur la façon dont sont élaborés les programmes — bien que les fonds soient maintenant tous bloqués dans un seul vote global, vous vous souviendrez qu'ils étaient habituellement votés individuellement par programme régional. L'un était le plan Colombo pour l'Asie du sud-est. Pour avoir droit à l'aide canadienne vous devez être membre du plan de Colombo. L'aide spéciale à l'Afrique du Commonwealth est un autre programme, et pour celui-la vous devez être un pays du Commonwealth en Afrique. Il y a également un programme pour les états français d'Afrique. En conséquence, dans le secteur africain vous trouverez un pays comme le Soudan exclu parce qu'il n'est ni francophone ni dans le Commonwealth. C'est l'une des déceptions de M. Thompson, par exemple, par rapport à l'Ethiopie. Malheureusement ce pays n'est admissible sous aucun de ces deux programmes bilatéraux. Celui des Caraïbes ne fait pas de détails car il comprend toutes les îles des Indes Occidentales.

Ceci définit l'admissibilité. Puis, chaque année le gouvernement donne des allocations à des nations ou secteurs individuels en se fondant sur certains facteurs, et alors avec les pays bénéficiaires nous élaborons des programmes adéquats selon le montant de fonds disponibles.

Il y a deux ou trois endroits où les subventions ne sont pas versées aux pays particuliers chaque année. Les allocations aux pays sont réservées aux plus importants bénéficiaires. On accorde des subventions à un groupe de pays, comme c'est le cas pour le Plan de Colombo. On lit: «Les pays ne faisant pas partie du Plan de Colombo; Thaïlande, Birmanie, Viet Nam etc . . .» De la même façon, en Afrique, on viendra en aide aux principaux bénéficiaires du Nigéria, du Ghana et de l'Afrique Orientale; et ensuite, il y aura une somme prévue pour les pays comme le Malawi, la Zambie et ainsi de suite. Pour ce qui est des Caraïbes, on alloue des montants spécifiques à Trinidad et Tobago et à la Jamaïque, mais les huit autres petites îles, considérées comme un tout, se voient accorder quelque chose de l'ordre de \$2½ millions.

M. GROSS: Pour en revenir à Chypre, M. Moran, notre effort jusqu'ici n'a porté que sur l'éducation ?

M. MORAN: Oui; c'est bien tout ce que nous avons fait.

Suivant la méthode de subvention que je viens de décrire, nos fonds sont très restreints pour Chypre parce que ce n'est pas un pays africain du Commonwealth, ce n'est pas un membre du Plan Colombo et conséquemment elle ne peut être considérée qu'à titre de «pays du Commonwealth ne prenant pas part à d'autres programmes». Ceci valait pour des endroits comme Hong Kong, Chypre et, avant qu'ils n'entrent dans le programme des Caraïbes, le Honduras Britannique et la Guinée Britannique. Les moyens financiers dont nous disposons pour ce bloc sont très limités de sorte que dans la situation actuelle nous ne pourrions vraiment rien entreprendre de considérable à Chypre.

● (12.45 p. m.)

M. WALKER: M. le Président, je voudrais seulement offrir mes félicitations à M. Moran. Le Président sera peut-être assez aimable pour que nous puissions nous revoir en Extrême-Orient si le comité des affaires extérieures décide de faire enquête sur les conditions là-bas.

J'ai quelques questions à poser à propos de l'aide que nous offrons aux pays étrangers. Agissons-nous suivant l'opinion publique ou n'avons-nous pas un peu tendance à être en retard sur elle? Je lis souvent des lettres à l'éditeur disant «Si vous ne pouvez payer aux vieux retraités plus de \$75 par mois, peut-être devrions-nous laisser les autres nations à elles-mêmes.» Pour ce qui est de notre programme d'aide aux pays étrangers, croyez-vous que nous marchions de paire avec l'opinion publique, que nous la précédions ou que nous soyions en retard sur elle? Tout ceci est évidemment en rapport avec les relations publiques.

M. MORAN: Je ne sais pas sur quoi l'on devrait se baser dans un cas comme celui-là; j'imagine que nous avons tous chacun notre opinion sur les gens qui nous écrivent des lettres.

Après avoir parlé à plusieurs Canadiens de toutes les parties du pays et avoir visité des organisations et des groupements de tous genres, je serais porté à croire que nous soyions en retard sur elle.

D'autre part, ces mois derniers, le nombre de lettres critiquant l'augmentation de nos dépenses pour l'aide aux pays étrangers n'a cessé de croître. Celles-ci ont commencé à affluer au moment où nous avons annoncé que nous enverrions en Inde une quantité accrue de denrées alimentaires. Elles ne sont pas le résultat d'un effort concerté car elles nous viennent de différentes régions du Canada, sont écrites dans une langue différente et ne présentent pas les mêmes arguments. A dix heures, nous lisons la lettre d'une personne en faveur d'une subvention de un pourcent du produit national brut, et à dix heures trente, nous avons à répondre à une personne d'une autre partie du Canada qui

prétend que nous ne pouvons offrir une aide de cet ordre-là; j'espère que nous sommes assez perspicaces pour faire la part de ces arguments. Mais ces deux derniers mois, les lettres qui critiquent l'intensification de notre programme se sont multipliées.

M. WALKER: Pensez-vous qu'en général les Canadiens soient suffisamment renseignés sur les buts et les intentions de notre programme d'aide aux pays étrangers?

M. MORAN: Non; et je pense que c'est une des lacunes de mon bureau. Je ne veux pas dire par là que nous ne nous soyions pas rendus compte de ce manque. C'est un problème auquel nous avons essayé de faire face et nous avons tenté de renseigner le public de diverses manières. Je présume que les membres reçoivent les lettres circulaires que nous distribuons en français tous les mois.

Incidemment, j'ai oublié de dire que l'édition française de ce rapport à couverture verte suivra, mais c'est toujours le même problème du service de traduction que d'être surchargé. On a préparé un brochure qui, je pense, pourra être d'un certain secours.

En dehors de mes heures de travail régulier, j'ai essayé de donner des causeries, à l'instar d'autres membres du bureau, mais, pour être franc, l'aide aux pays en voie de développement a été considérée par certains de mes amis journalistes comme un sujet plutôt monotone. Il en résulte qu'un projet couronné de succès ne paraît pas digne d'être signalé. Cette attitude n'est cependant pas particulière au Canada. Je crois qu'il en est de même dans tous les pays. Je sais que mes collègues des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et d'ailleurs se plaignent de la même chose.

Paul Hoffman, directeur du Fonds Spécial des Nations-Unies, lors de sa visite il y a environ un an, a parlé de ce que nous discutons en ce moment. Il dit qu'il était allé voir un de ses amis, éditeur pour un journal à New York, à qui il expliquait que le Fonds venait d'accorder une aide précieuse au Chili, aide qui s'était présentée sous forme d'enquête antérieure aux investissements et à la suite de laquelle d'importants investissements privés avaient été faits. C'était une nouvelle vraiment intéressante mais il n'avait pu la faire publier dans aucun journal. M. Hoffman nous rapporta: «Mon ami journaliste dit en me regardant, «M. Hoffman, si vous érigez un gratte-ciel on vous accordera un paragraphe à la chronique des finances, mais si vous faites sauter un édifice à deux étages vous aurez une manchette à la une». Ceci, traduit, j'imagine, un point de vue sur les projets d'assistance.

J'ai remarqué que la presse canadienne a une forte tendance à s'intéresser davantage aux dépêches provenant de l'étranger. Notre bureau avait émis un communiqué de presse annonçant la participation du Canada à la construction d'un aréogare au Ceylan, et aucun journal n'en avait fait mention au pays; mais dix jours plus tard, la nouvelle parut sous l'indication de provenance «Colombo». La même chose s'est produite à propos de notre levé de route en Thaïlande. L'exemple le plus récent est survenu la semaine dernière quand un de nos communiqués de presse n'a été utilisé par aucun journal; cependant quelques jours plus tard, on l'a retrouvé à la première page de plusieurs journaux dont un d'Ottawa, avec une indication de provenance d'outre-mer. Je ne sais pas ce que ça prouve.

M. WALKER: Est-ce là une sphère d'activité que votre ministère étudie sérieusement?

M. MORAN: Oui; tout à fait. Comme vous le savez, il y a plus d'un an, M. Westall, qui était autrefois le correspondant du *Globe and Mail* à la tribune des journalistes au Parlement, s'est joint à nous. Il fait ici du très bon travail et je suis sûr qu'il apprécie la

bonne volonté de ses anciens collègues, mais cela n'est pas suffisant pour assurer un reportage complet des nouvelles.

Le semaine dernière à Toronto, M. Sharp, a fait un très brillant exposé sur l'aide aux pays étrangers et encore là aucun journal n'en a fait mention. Son discours, qui portait sur les principes de cette aide, était profond et instructif et il aurait très bien pu intéresser le public en général.

M. WALKER: Je voulais poser une question sur les conditions que doivent remplir les pays qui reçoivent de l'aide, mais on en a abondamment parlé. La seule chose qui m'inquiète est celle-ci: Quels sont les critères? On dit «les nations en voie de développement». Ce doit être très difficile à déterminer si l'unique condition pour qu'un pays reçoive de l'aide est qu'il soit considéré en voie de développement. Y a-t-il une limite quelque part?

M. MORAN: Je ne pense pas, M. Walker, il est trop difficile de porter un tel jugement, sauf peut-être dans le cas de l'Amérique Latine. On y rencontre parfois des cas extrêmes, mais je ne pense pas que l'on ait la même difficulté avec l'Asie ou l'Afrique.

La banque mondiale classe les pays suivant le revenu annuel par habitant, et l'on se base là-dessus pour déterminer dans quelle mesure un pays a besoin d'assistance. Des îles comme Trinidad et la Jamaïque ne peuvent se voir accorder des prêts de l'Assistance Internationale de Développement parce qu'elles ont un revenu annuel par habitant de \$250 à \$260. L'AID, qui accorde des prêts semblables à nos prêts à termes faciles, avec les mêmes clauses et sans taux d'intérêt, considère ce revenu trop élevé.

Le genre de prêt accordé par l'AID convient parfaitement à des pays comme l'Inde et le Pakistan, où le revenu annuel par habitant est approximativement \$70.

M. WALKER: Il y a donc une mesure établie pour définir si une nation est en voie de développement?

M. MORAN: Je ne pense pas qu'il y ait de définition précise. On admet pouvoir aisément identifier un pays qui est du nombre de ceux qui sont en voie de développement.

M. WALKER: J'ai une autre question à poser à propos des qualités requises, mais elle concerne le personnel. L'âge est-il une des qualifications? L'âge a-t-il quelque chose à voir avec les . . . médecins, infirmières et autres qui peuvent faire partie de notre personnel auxiliaire dans les pays étrangers?

M. MORAN: Non, monsieur. Nous avons, à l'heure actuelle, bon nombre de jeunes dans la vingtaine, qui travaillent à l'étranger; nous n'avons aucun conseiller âgé de 64 ans; nous en avons un âgé de 70 ans; nous avons deux administrateurs de compagnie retraités . . . je ne suis pas sûr de leur âge maintenant, mais ils se sont retirés à 65 ans; il y a un vice-président de compagnie, qui s'est retiré il y a environ deux mois à l'âge de 65 ans, et que nous espérons pouvoir recruter pour une mission outre-mer.

L'âge du volontaire entre en ligne de compte à cause des conditions climatiques et autres dans lesquelles ce dernier devra vivre, et c'est là un facteur qu'il faut peser avec soin avant d'offrir ses services. Toutefois, à notre point de vue, si le candidat passe son examen médical et que les médecins le déclarent physiquement apte à vivre dans un pays en voie de développement, nous sommes tout à fait satisfaits.

M. WALKER: A l'heure actuelle, pourriez-vous employer plus de médecins d'infirmières et d'autres personnes retraitées, si leurs qualifications étaient de même valeur. Y a-t-il des postes vacants?

M. MORAN: Il y en a; cela dépend de la profession ou du métier. Il y a des endroits où on ne demande jamais de conseiller, ce qui ne veut pas dire qu'on n'en ait pas besoin. On ne nous demande pratiquement jamais d'administrateur en chef ou d'homme ayant de l'expérience dans la gestion d'entreprise, parce que les pays sont portés à affecter leurs fonds pour l'aide extérieure au personnel professionnel et technique.

Je pourrais vous dresser une liste des personnes les plus recherchées. Je crois que la plus forte demande en ce moment est celle de professeurs d'université et d'enseignants. Et dans la profession enseignante elle-même, il y a certaines catégories que nous n'avons jamais à fournir. On demande surtout des professeurs de mathématiques, de sciences et de français ou d'anglais comme langues secondes. Telles sont les demandes les plus fréquentes.

M. WALKER: Les Canadiens s'enrôlent-ils en plus grand nombre? Savent-ils que leurs services peuvent être grandement requis dans les pays étrangers? Les applicants sont-ils plus nombreux à votre bureau?

M. MORAN: Oui, les applicants sont de plus en plus nombreux, mais le problème est que la plupart d'entre eux sont capables d'exécuter un travail général sans être spécialisés dans aucune branche. C'est pourquoi, quand on nous demande un spécialiste, nous devons très souvent avoir recours à une personne qui n'a jamais fait application chez nous.

Un des problèmes que nous rencontrons . . . et ceci est particulièrement vrai pour le domaine médical . . . est ce qu'il en coûte au programme et ce que nous devons offrir, côté rémunération, pour avoir un individu compétent.

Notre programme est différent de celui de SUCO sur plusieurs points. Les demandes qui nous parviennent s'adressent à des personnes qui ont plusieurs années d'expérience dans le commerce ou dans une profession, parce qu'elles seront employées en tant que conseillers, ou, dans le cas de nos professeurs, il leur faudra probablement servir à la tête d'une école ou d'un département, ou élaborer le programme d'études d'une école, ou encore aider à l'établissement d'un système d'examen.

La situation est la même pour les médecins. Dans les villages d'Asie et d'Afrique, on a grandement besoin de personnel médical mais on ne nous en demande pas parce que les pays ont trouvé d'autres moyens d'avoir des praticiens généraux. Ils peuvent en effet en avoir par des organisations de volontaires ou par des groupements médicaux privés, particulièrement aux États-Unis. Par conséquent, ils réservent leurs fonds disponibles pour les spécialistes dont ils ont besoin. Une grande partie de notre personnel médical a quitté le pays en tant que membre d'une équipe médicale, comme celle que nous avons envoyée en Malaisie et les deux ou trois qui sont présentement au Viet Nam.

M. WALKER: Il me reste encore deux questions à poser. Est-ce que vous donnez parfois des conseils sur les applications de l'assurance à l'exportation et à l'importation?

M. MORAN: Nos principaux rapports avec la Société d'Assurance des Crédits à l'Exportation concernent ses prêts à long terme pour lesquels on nous consulte s'il s'agit

d'un prêt à un pays que nous assistons, parce qu'on estime que nous sommes bien placés pour connaître le contexte du pays en question et parfois la nature du projet lui-même.

M. WALKER: Mais ceux pour lesquels vous avez un programme vous sont confiés?

M. MORAN: Oui, il existe un comité de la SACE, et quand un de ces projets est à l'ordre du jour on nous demande d'envoyer un délégué à la réunion.

M. WALKER: Une dernière question: Tel que votre ministère est organisé, si, par miracle, vous aviez du jour au lendemain le double de vos allocations actuelles, pourriez-vous le dépenser en un an?

M. MORAN: Ah non, pas tout de suite. Je ne veux pas m'engager là-dedans parce que c'est un autre problème très technique de l'aide aux pays étrangers et une expérience que tous les donateurs ont pu connaître.

Peut-être n'est-il pas exact de dire que nous ne pourrions dépenser une telle somme parce que, bien sûr, l'argent peut toujours être facilement utilisé. Mais peut-on le dépenser pour qu'il soit profitable et de manière à ce que, dans cinq ans d'ici, quelqu'un puisse dire «C'était un excellent projet canadien» plutôt que de demander «Qui a bien pu penser qu'un tel projet pourrait contribuer au développement économique de ce pays?»

Les programmes doivent être élaborés lentement, et la Banque Mondiale, de par son expérience, nous incite à examiner les projets attentivement. Un des graves problèmes de l'élaboration de ces programmes est ce que les techniciens appellent la grande pipeline . . . l'argent disponible pour des projets essentiels, mais qui n'a pas encore été investi. C'est pourquoi nous pensons que nous avons rapidement progressé dans le développement d'un programme de prêt pour avoir été capables, en l'espace de deux ans, d'investir 98 à 100 millions de dollars.

M. CHURCHILL: Maintenant que M. Moran quitte le pays, je pense que nous pouvons le féliciter pour son excellent travail à l'Aide Extérieure durant toutes ces années. De toute façon, je le fais, qu'il parte ou non.

A propos de la question que nous débattons, permettez-moi de dire, à l'intention des Canadiens qui encouragent l'aide extérieure et des critiques qui pensent que nous voulons faire trop, que je me rappelle que, lorsque j'étais responsable du Plan Colombo qui relevait alors du ministère du Commerce, je me suis rendu compte à plusieurs reprises qu'une plus grande partie de l'argent accordé à l'Aide Extérieure était dépensée ici-même au Canada. Vous avez, au cours de vos remarques, touché à cela dans une certaine mesure.

Je me souviens qu'à cette époque je pouvais rapporter que 80 p. 100 du montant total disponible était dépensés ici au Canada, soit pour employer des Canadiens dans les usines ou pour la fabrication de produits canadiens ou encore pour le blé canadien. Je ne sais pas ce que ce pourcentage est devenu, mais il doit être à peu près le même. Je crois qu'il faudrait sans cesse le rappeler aux gens afin qu'ils se rendent compte que ce n'est pas un cadeau en argent que l'on fait à quelques pays lointains dont on ignorait peut-être l'existence auparavant.

Le pourcentage est-il demeuré le même, M. Moran?

M. MORAN: Il n'est certainement pas inférieur à cela; et ce que vous avez dit est vrai. Nous ne cessons de répéter que les sommes ne sont jamais transférées.

M. CHURCHILL: C'est ce qu'on ne comprend pas et je crois qu'il faudra le répéter constamment.

M. MORAN: Oui; même une personne aussi éminente et bien renseignée que M. Randall a été la victime de ce malentendu, — qui constituait le fond et aussi la méprise de son discours. Partant d'une fausse hypothèse, il ne pouvait arriver qu'à une fausse conclusion, parce qu'il supposait que l'argent de l'aide était remise aux autorités des pays d'outre-mer.

M. CHURCHILL: Parmi les réformes dont on n'a pas fait grand état mais qui ont été très efficaces, à l'intérieur des services gouvernementaux, lorsque nous étions au pouvoir, il y a eu le transfert du Plan Colombo, du ministère du Commerce à celui des Affaires extérieures et la formation de la Direction de l'aide extérieure au sein de ce dernier ministère.

Je n'importunerai pas le comité, pour l'instant, en m'en attribuant de mérite officiel.

A ce sujet, cependant, l'autre aspect que j'ai voulu souligner, c'est que je suis d'accord avec ce qu'on dit, et ce dont M. Harkness et d'autres ont fait ressortir l'importance, soit qu'il y a risque de prolifération de notre aide à l'étranger. Notre contribution s'étend à trop de pays et devient ainsi insuffisante.

Je n'en énumérerai aucun, mais on se demande, lorsqu'on regarde les rapports, comment il se fait que nous nous sommes engagés envers des pays comme l'Afghanistan, par exemple, et l'Algérie et les Philippines. Certes, ils peuvent avoir besoin de cette aide, mais il y a au moins une vingtaine d'autres pays qui en ont besoin.

J'approuverais votre proposition que nous devrions concentrer notre attention sur un certain nombre de pays choisis. Puis, en continuant dans ce sens, ne serait-il pas possible d'accorder une attention beaucoup plus grande à la région des Caraïbes, des Indes occidentales, espérant que, mettons, dans une vingtaine d'années, quelques-unes de ces îles que nous aurions aidées pourraient subvenir à leurs propres besoins et que nous n'aurions plus à les aider?

Quelque programme à long terme, appliqué à une échelle beaucoup plus grande qu'aujourd'hui, pourrait à la longue se révéler beaucoup plus efficace. Qu'en pensez-vous?

M. MORAN: Je crois que les Caraïbes présentent un intérêt direct et majeur pour le Canada et qu'en outre, le public s'y intéresse de plus en plus, à cause du nombre croissant de Canadiens qui y séjournent en hiver, durant leurs vacances, et qui en reviennent en porte-parole de l'île particulière qu'ils ont visitée.

L'importance de notre programme pour les Caraïbes a grandi à une allure respectable et, chaque année, notre contribution croît légèrement. Il y a deux ans, les huit petites îles ont reçu un million et demi de dollars, l'an dernier, deux millions, et cette année, elles recevront deux millions et demi. A elles seules, Trinidad et la Jamaïque obtiennent plus de sept millions de dollars, soit à peu près le maximum de notre programme pour une période de cinq années dans toute la région des Caraïbes, lorsque le Canada a commencé à les aider; donc, cela prend de l'importance.

A mon avis, la mission tripartite qui, depuis trois mois, parcourt les petites îles, marque assez l'intérêt qu'y portent le Canada et, je suis heureux de le dire, les États-Unis aussi, jusqu'à un certain point; le but de la mission est de préparer un rapport, pour les trois

nations participantes, sur les possibilités de ces îles en matière de recettes de devises étrangères, d'exportation, et sur les priorités à prévoir dans leurs projets de développement. Le rapport a paru hier, à Washington, à une réunion groupant les représentants de l'Angleterre, des États-Unis et mon sous-directeur général, qui représentait le Canada. J'espère que, de ce rapport, naîtra un programme d'assistance plus vaste et peut-être plus équilibré; plus équilibré en ce sens qu'à mon avis, ces petites îles mêmes doivent fournir un important élément de collaboration. Il faudrait, à mon avis, un organisme de planification régionale, afin que chaque île ne cherche pas à avoir son propre port ou son propre aéroport. On peut constituer des services communs dans ces petites îles, mais il faudra une grande collaboration de leur part.

LE PRÉSIDENT: Messieurs, il est une heure passée. Nous siégeons depuis plus de deux heures.

Il y a encore trois d'entre vous qui désirent poser des questions: M. Allmand, M. MacDonald et M. Régimbal. Si ces trois messieurs renoncent à leur privilège de poser des questions, nous pourrions terminer l'étude de l'aide extérieure aujourd'hui. Sinon, il faudra siéger de nouveau.

M. RÉGIMBAL: Aurons-nous la chance d'interroger encore M. Moran, outre la présente séance?

LE PRÉSIDENT: Non; comme je l'ai dit, si nous terminons aujourd'hui l'étude de l'aide extérieure, nous ne demanderons pas à M. Moran de se représenter devant le comité.

M. RÉGIMBAL: M'accorderiez-vous environ trois minutes pour une question à laquelle je voudrais qu'on réponde?

LE PRÉSIDENT: M. Allmand, M. MacDonald?

M. ALLMAND: J'allais demander s'il y aura quelqu'un d'autre de ce ministère. J'ai aussi une petite question.

M. WALKER: S'il ne s'agit que d'une question de dix ou douze minutes, je peux certainement poursuivre, mais je ne sais si M. Moran est libre?

LE PRÉSIDENT: Si nous voulons terminer l'étude de l'aide extérieure aujourd'hui, nous le pouvons. Ce serait la fin du travail de ce comité.

M. WALKER: De combien de temps disposons-nous encore, — environ dix ou douze minutes?

M. RÉGIMBAL: Je ne prendrai tout au plus que cinq minutes.

M. WALKER: Bien, essayons.

M. MACDONALD: Je renonce à mes autres questions.

M. RÉGIMBAL: M. Moran, je voudrais revenir à la question de l'accroissement démographique.

Pourriez-vous nous dire quelle est la situation actuelle par rapà la situation, mettons, d'il y a dix ou douze ans, pour ce qui est du taux réel de natalité, — le nombre de naissances? Oublions pour un instant ceux qui restent vivants et voyons s'il y a eu quelque amélioration du contrôle naturel du taux réel de natalité.

M. MORAN: Je crois que, dans plusieurs pays, l'augmentation procentuelle réelle a été assez progressive mais, comme je l'ai dit dans mon exposé, cette augmentation prend de

l'importance lorsqu'on l'évalue d'après la base démographique à laquelle ce pourcentage se rattache.

Il y a quelques années, l'augmentation annuelle de l'Inde était d'environ 2 p. 100, je crois, alors qu'aujourd'hui, elle est d'environ 2.8 p. 100; ceci veut dire qu'aujourd'hui en Inde, il naît chaque année la moitié de la population du Canada.

M. RÉGIMBAL: Mais c'est ce qui arrive depuis plusieurs années?

M. MORAN: Non; parce qu'il y a quelques années, la base démographique était de beaucoup moindre, alors que le pourcentage a augmenté graduellement. Si vous appliquez cela à une base démographique chaque année plus importante, cela donne comme résultat beaucoup plus de monde.

J'ai ici quelques données qui montrent la situation dans les régions moins développées, comme le Sud-Est asiatique. Ceci est la moyenne pour le Sud-Est asiatique.

M. RÉGIMBAL: Donc, notre premier geste est ordinairement de les nourrir, puis de les aider à acquérir les moyens de produire eux-mêmes, pour qu'ils puissent se nourrir, et éventuellement, en principe du moins, de résoudre leurs problèmes. Donc, ces améliorations sont parfaitement justifiables.

Je ne peux m'empêcher de contester l'opportunité et la justification possible de faire un autre pas, soit la proposition faite par des organismes de santé, de prévenir les naissances. Je me demande si ce n'est pas un domaine où l'on peut à juste titre se demander à quel point cela doit nous préoccuper.

M. MORAN: Voici une donnée qui peut être intéressante. Elle a été présentée par le démographe supérieur des recherches, du bureau de la recherche démographique de l'université de Princeton. Il dit que l'Inde aura, en l'an 2000, une population de 1 milliard, 233 millions et 5 dixièmes, si elle continue à son rythme actuel. Si le taux de natalité de l'Inde pouvait être diminué de moitié, sa population, en l'an 2000, ne serait que de 908 millions.

M. RÉGIMBAL: Je me demande encore s'il est opportun et justifié que nous participions à quoi que ce soit qui préviendrait les naissances.

M. MORAN: Ce n'est pas ce que je préconise.

M. RÉGIMBAL: Les Indiens pourraient interpréter comme forme de planification des familles toute aide apportée dans ce sens.

M. MORAN: J'ai tâché de le démontrer en citant un extrait de mon exposé; j'y précisais que c'est là un domaine délicat pour bien des gouvernements.

Tout ce que je voulais dire, c'est que dans les années à venir, les organismes privés et les agences internationales devront fournir cette aide.

J'estime que mon devoir envers le comité, et d'autres, consiste à signaler les problèmes essentiels dans les pays en voie de développement, — les facteurs qui neutralisent tout progrès économique. Vous me demandez ce que nos programmes d'assistance nous ont permis de faire, pourquoi n'y a-t-il pas plus de progrès d'accompli. Il faut résoudre bon nombre de problèmes de tous genres, dont l'accroissement démographique est, à mon avis, un des plus graves. J'estime que, dans mon compte-rendu au comité, il est de mon devoir

de préciser qu'il s'agit là, à mon avis, d'un problème. Il appartient à d'autres, y compris les Indiens, de trouver la solution.

M. ALLMAND: M. Moran, vous avez dit que la majeure partie de notre assistance était affectée à des projets bilatéraux plutôt que multilatéraux. Le Gouvernement a-t-il pour ligne de conduite de favoriser l'aide bilatérale de préférence à l'aide multilatérale et, si c'est le cas, pourquoi?

M. MORAN: Non, il ne serait pas exact de dire qu'il favorise l'aide multilatérale de préférence à l'aide bilatérale . . .

M. ALLMAND: Ce serait le contraire, n'est-ce pas?

M. MORAN: Oui; il préfère l'aide bilatérale à l'aide multilatérale. Je cher — chait une déclaration que j'ai faite dernièrement à ce sujet, mais qui traitait des avantages relatifs des deux formes d'assistance, et de l'opportunité de l'aide bilatérale dans certains pays plutôt que de l'aide multilatérale; et du contraire dans d'autres pays. Mais tous les pays qui fournissent de l'aide affectent les sommes les plus considérables à l'assistance bilatérale plutôt qu'à l'aide multilatérale.

Il faut se rappeler que c'est en vertu des programmes bilatéraux que les Canadiens peuvent bénéficier directement et ainsi devenir automatiquement des partisans plus enthousiastes de l'assistance. Un programme multilatéral ne nous permet aucun contrôle sur l'administration de nos fonds, de savoir où et comment ils sont dépensés. De telles contributions représentent effectivement des virements de fonds à des organismes internationaux.

M. ALLMAND: Voici le problème qui me préoccupe: à mon avis, une assistance multilatérale serait, à la longue, préférable; la position des organismes multilatéraux, comme les Nations Unies, leur permet d'évaluer les besoins réels et ils sont moins aptes à accorder l'aide pour des considérations politiques.

Ce matin, vous avez insisté sur la nécessité de concentrer notre aide, et on a dit: "Pourquoi distribuer un petit peu ici et un petit peu là?" Ne serait-il pas préférable pour les pays qui n'ont que très peu à donner, de le donner aux Nations Unies, qui pourraient en faire une grosse somme, pour mieux aider les populations du monde?

M. MORAN: On ne peut certainement résoudre ce problème compliqué en trois minutes. J'ai fait des discours de plus d'une demi-heure sur les avantages relatifs des deux méthodes. Je ne puis, en si peu de temps, qu'en faire le résumé, à savoir que les deux méthodes d'assistance conviennent selon les circonstances.

Il existe plusieurs réponses à votre problème. Une serait le coût de l'assistance multilatérale. A une conférence internationale où le délégué français a donné force détails sur ce sujet, il a présenté ce calcul: pour le même montant d'argent, le programme français pouvait offrir dix bourses d'étude, alors que l'UNESCO ne pouvait en offrir que six. Je ne crois pas que vous puissiez contester cela, ni que ce soit discréditer les Nations Unies. Elles sont dans une situation unique en son genre; lorsqu'elles constituent un secrétariat ou nomment des fonctionnaires, elles doivent tenir compte de la représentation nationale et cela, bien sûr, fait monter les frais d'administration et de fonctionnement.

Pour plusieurs raisons, nombre de pays bénéficiaires préfèrent l'assistance bilatérale. Pas plus tard que durant la famine qui sévit présentement en Inde, vous avez probablement

dû entendre parler de la proposition qu'on a faite de distribuer les vivres par l'intermédiaire d'un organisme international choisi. Les Indiens ne pouvaient accepter cela, pour des raisons qui leur sont particulières.

Les membres des équipes des Nations Unies qui vont sur les lieux éprouvent de grandes difficultés parce que, fréquemment, l'équipe se compose, mettons, d'un Anglais, d'un Américain et d'un Belge, qui n'ont pas de langue commune; ils n'ont pas d'antécédents ni de système communs, sur lesquels fonder leurs propositions ou leurs conseils.

Ce ne sont là que quelques considérations. Comme je l'ai dit, vous êtes dans un domaine qu'on peut discuter à l'infini.

M. BREWIN: Est-ce que la Banque mondiale ne met pas au point un moyen de résoudre quelques-uns des problèmes de l'aide des Nations Unies ?

M. MORAN: Oui. Par l'intermédiaire de groupes consultatifs et de consortiums, auxquels j'ai fait allusion dans mon exposé, la Banque joue un rôle-clé. J'ai mentionné les banques régionales, mais aussi la Banque mondiale, le comité d'aide au développement et d'autres; mais le sens de la question de M. Allmand m'a semblé différent, — à savoir que, plutôt que de dépenser notre argent à de l'aide bilatérale, la remettre à un organisme international et dire: "Prenez et faites-en ce que bon vous semblera".

M. ALLMAND: Comme vous l'avez dit, c'est une question de longue haleine; je ne la poursuivrai pas.

LE PRÉSIDENT: Messieurs, le crédit n° 30 est-il adopté ?

Adopté.

LE PRÉSIDENT: Le crédit n° 35 est-il adopté ? Il traite de l'aide économique, technique, à l'enseignement et autre, d'un montant de \$84,100,000.

Des voix: Adopté.

LE PRÉSIDENT: Le crédit n° L 25 est-il adopté ?

Adopté.

Messieurs, la séance est ajournée jusqu'à jeudi prochain.

Les témoins seront MM. B. M. Williams et R. E. Collins, tous deux sous-secrétaires adjoints. M. Williams traitera de l'aspect économique et M. Collins, de l'aspect politique en Afrique, en Asie et en Europe, exception faite de l'OTAN.

Au nom du comité, je tiens à remercier encore une fois M. Moran de sa collaboration et à lui souhaiter bonne chance dans son nouveau poste.

M. MORAN: Je vous remercie, Monsieur le président.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DES

**AFFAIRES EXTÉRIEURES**

Président: M. JEAN-EUDES DUBÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 7

SÉANCE DU JEUDI 2 JUIN 1966

Concernant le

Budget principal des dépenses du ministère des Affaires extérieures  
pour l'année 1966-1967

TÉMOIN:

M. A. D. P. Heeney, président de la section canadienne de la  
Commission mixte internationale.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.  
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE  
OTTAWA, 1966

CHAMBRE DES COMMUNES  
Première session de la vingt-septième législature  
1966-1967

**COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES**

*Président:* M. Jean-Eudes Dubé

*Vice-président:* M. W. B. Nesbitt  
et Messieurs

|                      |                      |                          |
|----------------------|----------------------|--------------------------|
| Allmand              | Klein                | Pelletier                |
| Asselin (Charlevoix) | Laprise              | Pilon                    |
| Churchill            | Lind                 | Régimbal                 |
| Faulkner             | Macdonald (Rosedale) | Stanbury                 |
| Forest               | MacInnis             | Thompson                 |
| Foy                  | Macquarrie           | Wadds (M <sup>me</sup> ) |
| Groos                | McIntosh             | Walker—(24).             |
| Harkness             |                      |                          |

*La secrétaire du Comité,*  
Dorothy F. Ballantine.

TÉMOIN:

M. A. D. P. Heaney, président de la section canadienne de la  
Commission mixte internationale.

ROGER DUBÉ, M.P.C.  
IMPRIMERIE DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE  
OTTAWA, 1967

## ORDRE DE RENVOI

Le MERCREDI 1<sup>er</sup> juin 1966

Il est ordonné,—Que les noms de M. Pelletier et de M<sup>me</sup> MacInnis (Vancouver-Kingsway) soient substitués à ceux de MM. Basford et Brewin sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures.

Attesté.

M<sup>me</sup> MacInnis, M<sup>me</sup> Wells et MM. Allmand, Churchill, Dubé, Paulaner, Forest, Foy, Gross, Harcourt, Le Greffier de la Chambre des communes, (Rosedale), McIntosh, Nesbitt, Stanbury, Thompson,  
LÉON-J. RAYMOND.

Aussi présent: M. Cowan, député.

Aussi présents: De la Section canadienne de la Commission mixte internationale: MM. A. D. P. Heeney, c.r., président de la Section canadienne; J. L. MacCallum, président adjoint et conseiller juridique; D. G. Chance, secrétaire de la Section canadienne.

Le Comité reprend l'étude des prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures, 1966-1967.

Le Président met en discussion le crédit n° 40:

Commission mixte internationale, traitements et dépenses de la Commission et quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études, relevés et enquêtes de la Commission, \$392,000.

Le Président présente le témoin, M. Heeney, qui fait un exposé et est interrogé.

Le crédit n° 40 est approuvé.

A 1 heure, le Comité s'ajourne au jeudi 9 juin 1966.

La secrétaire du Comité,  
Dorothy F. Ballantine.

Le secrétaire du Comité,  
Darius F. Ballentine.

Walker (24)  
Watts (M...)  
Thompson  
Stampani  
Haglund  
Pilon  
Pell...

McIntosh  
Macquarrie  
McClain  
McDonald (Rosedale)  
Lind  
Lapier  
Klein

Lawrence  
Lyon  
Roy  
Foster  
Franklin  
Chapman  
Aronson (Christy)  
Alford

MONDAY 1-10-31

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

ONDES DE VELOCI

## PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 2 juin 1966

(8)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 11 heures et 10 minutes du matin, sous la présidence de M. Dubé.

*Présents:* M<sup>me</sup> MacInnis, M<sup>me</sup> Wadds et MM. Allmand, Churchill, Dubé, Faulkner, Forest, Foy, Groos, Harkness, Klein, Laprise, Lind, Macdonald (Rosedale), McIntosh, Nesbitt, Stanbury, Thompson et Walker (19).

*Aussi présent:* M. Cowan, député.

*Aussi présents:* De la Section canadienne de la Commission mixte internationale: MM. A. D. P. Heeney, c.r., président de la Section canadienne; J. L. MacCallum, président adjoint et conseiller juridique; D. G. Chance, secrétaire de la Section canadienne.

Le Comité reprend l'étude des prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures, 1966-1967.

Le Président met en discussion le crédit n° 40:

Commission mixte internationale, traitements et dépenses de la Commission et quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études, relevés et enquêtes de la Commission, \$392,000.

Le Président présente le témoin, M. Heeney, qui fait un exposé et est interrogé.

Le crédit n° 40 est approuvé.

A 1 heure, le Comité s'ajourne au jeudi 9 juin 1966.

*La secrétaire du Comité,*  
Dorothy F. Ballantine.

PROCES-VERBAL

Le mardi 2 juin 1968

(8)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 11 heures et 10 minutes de matin, sous la présidence de M. Dupé.

Présents: M<sup>me</sup> MacIntyre, M<sup>me</sup> Watts et MM. Almond, Churchill, Dube, Fairbairn, Foran, Foy, Grose, Harcourt, Klein, Laprise, Lind, Macdonald (Rosedale), McIntosh, Nesbitt, Sturmy, Thompson et Walker (12).

Aussi présent: M. Cowan, député.

Aussi présents: De la Section canadienne de la Commission mixte internatio-  
nalisée: MM. A. D. P. Heeney, c.r., président de la Section canadienne; J. L. MacCallum, président adjoint et conseiller juridique; D. G. Chance, secrétaire de la Section canadienne.

Le Comité reprend l'étude des prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures, 1968-1967.

Le Président met en discussion le crédit n<sup>o</sup> 40:

Commission mixte internationale, traitements et dépenses de la Com-  
mission et quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études,  
relevés et enquêtes de la Commission, \$282,000.

Le Président présente le témoin, M. Heeney, qui fait un exposé et est  
interrogé.

Le crédit n<sup>o</sup> 40 est approuvé.

A 1 heure, le Comité s'ajourne au jeudi 9 juin 1968.

La secrétaire du Comité,  
Dorothy K. Ballantine.

## TÉMOIGNAGES

(enregistrés au moyen d'un appareil électronique)

Le JEUDI 2 juin 1966

● (11.10 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum.

D'abord, j'ai ici un mémorandum dont je ferai part au Comité. M. l'Orateur, l'honorable Lucien Lamoureux, nous informe qu'une cérémonie, suivie d'une réception, aura lieu aujourd'hui à la Salle du Comité des chemins de fer, à midi et 30 minutes, pour honorer l'Orateur précédent, l'honorable Alan Macnaughton, à l'occasion de la suspension du portrait traditionnel de l'Orateur. M. l'Orateur Lamoureux apprécierait que les présidents de comités ajournent leurs séances à midi et 30 minutes aujourd'hui afin de permettre aux membres d'assister à la cérémonie.

Messieurs, nous reprenons l'examen des prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures pour 1966 et 1967. A la fin de notre séance de la semaine dernière, je m'attendais à ce que les deux témoins d'aujourd'hui soient M. B. M. Williams et M. R. E. Collins, tous les deux sous-secrétaires d'État adjoints, mais il y a eu un changement et nous avons aujourd'hui avec nous M. Heeney, que vous connaissez tous très bien. M. Heeney est maintenant président de la Section canadienne de la Commission mixte internationale. Si les membres du Comité le veulent bien, nous commencerons aujourd'hui par le crédit n° 40, ainsi libellé:

### B—Commission mixte internationale.

40. Traitements et dépenses de la Commission et quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études, relevés et enquêtes de la Commission, \$392,000.

Sur ce crédit, je demanderais à M. Heeney de formuler une déclaration et je suis sûr qu'il sera disposé à répondre à vos questions.

M. McINTOSH: Monsieur le président, avant que M. Heeney débute... J'ignore de quelle façon vous abrégiez la liste de ceux qui veulent poser des questions, mais à la dernière séance j'ai dû me retirer avant la fin et j'avais donné mon nom au début, et vous en avez laissé d'autres, qui devaient aussi partir, poser des questions. Aurons-nous l'occasion d'interroger de nouveau le dernier témoin? Ou ne doit-il plus revenir?

Le PRÉSIDENT: Nous avons terminé l'étude de ce crédit.

M. McINTOSH: Très bien.

Le PRÉSIDENT: La façon dont je me propose d'agir, à titre de Président, c'est de reconnaître les membres à mesure qu'ils lèvent la main, et si vous voulez être reconnu en premier aujourd'hui, je serai heureux de vous reconnaître dès maintenant, dès que...

M. McINTOSH: J'ai simplement remarqué qu'il n'en était pas ainsi la dernière fois; c'est tout.

Le PRÉSIDENT: Il y en a plusieurs qui ont levé la main, la dernière fois, et j'ai noté leurs noms à mesure qu'ils levaient la main.

M. A. D. P. HEENEY (*Président de la Section canadienne de la Commission mixte internationale*): Monsieur le Président, il s'agit ici du crédit n° 40, comme vous le dites, portant sur les traitements et les dépenses de la Commission, et j'ai cru qu'il serait peut-être très utile aux membres du Comité si je formulais des observations d'ordre général et m'étendais dans une certaine mesure sur les cas dont la Commission est saisie, actuellement, avant de répondre aux questions qui me seront posées. Vous avez eu la bonté de dire que je répondrais aux questions. J'essaierai de le faire si elles me sont posées après l'exposé tout simple que j'ai l'intention de faire. Je regrette d'avoir ici à me servir de notes, mais je n'ai pas de déclaration officielle à vous faire, monsieur le Président, en partie à cause du peu de temps que m'a laissé votre invitation à comparaître devant vous, et en partie parce que je crois qu'il serait plus utile si ce que j'ai à dire soit moins officiel et dans les formes que la pratique qu'on a suivie dans le passé.

Vous me permettrez sans doute de dire, monsieur le Président, que c'est toujours pour moi un plaisir de comparaître devant ce Comité. C'est un Comité où j'ai témoigné au cours de plusieurs années, à des titres divers, mais je me souviens de plusieurs intéressantes discussions alors que j'étais un haut fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures.

Les membres du Comité savent sans doute que la Commission mixte internationale est un organisme international qui fut créé par un traité signé entre le Canada et les États-Unis. Ce Traité des eaux limitrophes fut signé en 1909. Il est peut-être opportun de rappeler quel est l'objet de ce traité et c'est pourquoi je vous citerai une partie de son préambule:

...prévenir tous différends relativement à l'usage des eaux limitrophes et pour régler toutes les questions qui sont actuellement pendantes entre les États-Unis et le Dominion du Canada impliquant les droits, obligations ou intérêts de l'un et l'autre pays relativement à son voisin et à ceux des habitants des deux pays le long de leur frontière commune, et dans le but de pourvoir à l'ajustement et au règlement de toutes questions qui pourraient surgir dans l'avenir...

C'est la fin de la citation tirée du préambule, la déclaration générale de l'objet du traité.

● (11.15 a.m.)

La Commission compte trois membres américains, nommés par le Président des États-Unis, et trois membres canadiens, nommés par le Gouverneur en conseil du Canada. La Commission a des bureaux à Ottawa et à Washington.

Je crois qu'il est important de rappeler que la Commission n'agit pas comme une conférence permanente de deux délégations nationales—des délégations recevant leurs instructions de leurs gouvernements respectifs—mais à titre d'un unique organisme cherchant des solutions dans les intérêts communs et conformément aux principes énoncés dans le traité.

J'insiste sur ceci, monsieur le Président, car ce n'est pas toujours compris. Nous sommes un organisme unitaire, bien que composé de deux sections, et les décisions qui y sont prises ainsi que les recommandations auxquelles nous arrivons ne découlent pas de négociations échangées entre une équipe canadienne et une équipe américaine, mais résultent de la procédure que suivrait un tribunal qui rend un jugement dans une cause dont il est saisi, selon les

opinions personnelles des commissaires après avoir entendu des témoignages et vérifié les résultats des études poursuivies par leurs conseils techniques.

La Commission elle-même ne dispose pas d'un personnel nombreux ni au Canada ni aux États-Unis. Elle mène ses enquêtes et reçoit des exposés grâce à des conseils spécialement formés à cette fin, et ceci est de quelque importance.

Les membres de ces conseils sont choisis par la Commission dans les ministères et les agences des deux gouvernements, où l'on peut trouver les meilleures connaissances et compétences. C'est là une autorisation et un privilège qui nous sont donnés par l'autorité exécutive des deux gouvernements et qui nous permettent de choisir, dans les services des gouvernements de Washington et d'Ottawa, ceux qui sont les plus aptes à étudier les problèmes dont nous sommes saisis, et nous invitons ces spécialistes à faire partie de conseils qui, encore une fois, sont créés en collaboration des deux sections formant un organisme unitaire, afin de mener ces enquêtes que les gouvernements nous demandent d'effectuer.

Au cours des années, cette pratique s'est révélée la meilleure et la plus efficace pour mobiliser les compétences et les talents les plus variés qui répondent aux objets de la Commission. Elle nous a également évité la nécessité de créer à grands frais notre propre organisation aux ramifications diverses, et c'est pourquoi les prévisions budgétaires du gouvernement qui visent à maintenir la Section canadienne de la Commission mixte internationale sont si modestes. Il arrive souvent que des gens s'étonnent de constater le chiffre restreint des dépenses figurant dans les crédits de la Commission, tant pour sa Section canadienne que pour sa Section américaine. Mais l'explication est simple: nous utilisons les hauts fonctionnaires des divers ministères du gouvernement où nous pouvons trouver les connaissances et les compétences techniques.

Depuis sa première réunion en 1912, la Commission a été saisie de 80 questions, soit pour approbation définitive selon la compétence presque judiciaire qui nous est conférée en vertu de l'article 8 du traité, et qui nous permet d'approuver l'application des recommandations, soit pour l'étude des questions qui nous sont soumises aux termes de l'article 9, après quoi nous faisons rapport à Ottawa et à Washington.

Dans presque tous les cas de ces enquêtes, qui constituent la plus grande partie de notre activité, les gouvernements ont agréé les vœux de la Commission et y ont donné suite.

Maintenant, monsieur le Président, si vous voulez bien, je vais choisir, parmi les questions dont nous sommes saisis, un certain nombre de cas d'actualité les plus importants et qui intéresseront sans doute davantage les membres du Comité. S'il y avait des questions concernant d'autres cas non mentionnés, je serai évidemment heureux d'en parler aussi.

Choisissons quelques exemples, en nous dirigeant de l'est à l'ouest du pays. Commençons par les provinces de l'Atlantique, où nous avons eu une enquête qui a été poursuivie pendant quelque temps sur la rivière Sainte-Croix, en ce qui concerne la régulation et la pollution des eaux. On a raison de dire, de nos jours, que la pollution des eaux est devenue un grave problème et elle fait l'objet d'une interdiction, aux termes du traité, qui est notre charte. Les deux gouvernements reconnaissent que la pollution doit être interdite sur un côté de la frontière dès qu'elle est de nature à déprécier la propriété et la santé, de l'autre côté des lignes. Ce qui veut dire que chaque gouvernement est tenu de prévenir, sur son territoire, la pollution des eaux limitrophes ou qui traversent les lignes, si les effets de la pollution déprécient la santé ou la propriété du territoire voisin.

Le cas de la rivière Sainte-Croix nous fut soumis en 1955 et, quatre ans plus tard, après avoir mené ses enquêtes d'ordre technique, la Commission présentait son rapport. Il recommandait, comme il arrive souvent dans des cas de pollution des eaux, des initiatives bien déterminées en ce qui concerne la rivière Sainte-Croix et leur application par les gouvernements des deux pays, à la lumière des raisons exposées dans notre rapport. Les initiatives proposées dans ce cas—et j'en parle parce que c'est un cas typique de pollution—ont été approuvées par les deux gouvernements et il ne restait plus que la question de savoir de quelle manière elles seraient réalisées.

La Commission n'a évidemment aucune compétence juridique, aucun pouvoir de réaliser les recommandations qu'elle formule et qui sont approuvées par les gouvernements; mais il faut s'en remettre aux autorités locales qui sont habilitées à les appliquer. Dans le cas de la rivière Sainte-Croix, il va de soi que la responsabilité première revient à l'État du Maine et à la province du Nouveau-Brunswick. Les progrès qui ont été accomplis en l'occurrence sont, peut-on dire, décourageants, bien que les gouvernements du Canada et des États-Unis aient été respectivement en rapport avec la province du Nouveau-Brunswick et l'État du Maine, en vue de les exhorter à agir conformément aux recommandations de la Commission conjointe internationale.

Au cours des derniers mois, la réaction de ces deux autorités locales est plus encourageante, et il est à espérer que les municipalités des deux côtés de la frontière, et dont les égouts sont partiellement la cause de la pollution, ainsi que l'établissement industriel, du côté américain, est grandement impliqué dans cette pollution, vont prendre les mesures voulues pour réaliser la purification progressive de cet important cours d'eau international.

M. HARKNESS: En rappel au Règlement, puis-je vous interrompre? L'un ou l'autre des gouvernements fédéraux ont-ils vraiment la compétence voulue pour forcer les autorités provinciales ou municipales à s'exécuter?

M. HEENEY: Eh bien, monsieur le Président, la réponse à cette question, c'est qu'il s'agit ici d'une opinion juridique que je ne devrais pas donner. Mais permettez-moi de proposer une certaine façon d'y répondre.

C'est une obligation—émanant du traité signé entre les gouvernements du Canada et des États-Unis—pour prévenir la pollution qui se produit de leurs côtés respectifs et qui serait de nature à détériorer la santé ou la propriété des gens d'outre-frontière. Je crois donc qu'il revient aux autorités fédérales des deux côtés d'agir de façon à répondre à leurs obligations. Or, le moyen d'y arriver, je présume, est par l'intermédiaire des autorités locales; la province, d'une part, et l'État américain, d'autre part. Comment les y obliger? Je ne me crois pas compétent pour le dire et je n'oserais pas formuler une opinion. Ce que l'expérience a démontré au cours des ans, c'est que la persuasion et les pressions se sont révélées, à tout prendre, assez efficaces dans un certain nombre de cas.

Le rythme des améliorations n'a peut-être pas toujours été ce qu'on pourrait dire souhaitable dans les cas d'épuration des eaux. Je suis sûr que M. Harkness s'en rend compte, monsieur le Président, ce sont là des problèmes complexes, non seulement dans les domaines politique et juridique, mais aussi du point de vue économique, car l'industrie qui, dans le cas de la rivière Sainte-Croix, est le principal facteur de la pollution, se trouve, d'autre part, peut-être le plus important élément de la situation économique de toute la région, qui ne compte pas parmi les plus favorisées. Il est normal que les compagnies industrielles prétendent que, si elles doivent se lancer dans des

immobilisations que réclame l'outillage nécessaire pour assurer cette amélioration, leur entreprise ne sera plus rentable, et ainsi de suite—vous savez quels arguments on invoque généralement.

A mon avis, et d'après mon expérience, on ne peut faire vite en ce domaine. On ne peut s'attendre à ce que la situation s'améliore du jour au lendemain. Tout ce qu'on peut souhaiter, c'est que les pressions continuent de s'exercer, et que les industries privées soient prêtes à collaborer, grâce aux stimulants financiers ou autres des autorités gouvernementales.

M. HARKNESS: Eh bien, c'est ce qui m'a toujours semblé être le point crucial de la situation, que le pouvoir constitutionnel du gouvernement fédéral, dans chaque cas, était vraiment impuissant à réaliser les mesures recommandées.

M. HEENEY: Mais c'est en partie un pouvoir qui émane du traité. Je présume qu'un tribunal jugerait que le gouvernement... mais je ne devrais pas formuler une opinion juridique, monsieur le Président, en présence de ces nombreux hommes de loi. Il n'en reste pas moins qu'en vertu du traité c'est une obligation qui incombe au gouvernement canadien autant qu'au gouvernement américain.

M. HARKNESS: Nous avons eu un bon exemple de traité impossible à appliquer, en ce qui concerne le Columbia, après le refus de la province à se soumettre à certaines conditions. C'est pourquoi on a dû modifier le traité.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Heenev, vous n'avez pas à donner une opinion juridique. Vous êtes absolument libre de répondre ou de ne pas répondre, mais le Comité permettrait peut-être au témoin de terminer d'abord son exposé, après quoi nous en arriverons aux questions.

M. HEENEY: L'exemple suivant que je voudrais signaler d'un cas dont est saisie la Commission, et qui serait intéressant, c'est celui du lac Champlain. Les deux gouvernements ont demandé à la Commission d'étudier la possibilité, sans qu'il en coûte trop, d'étendre et d'améliorer la voie maritime entre New York et le Saint-Laurent, à travers le lac Champlain et les rivières Hudson et Richelieu.

Cette enquête est maintenant terminée. Il y a une quinzaine de jours seulement, nous entendions les derniers témoins des deux côtés des lignes canado-américaines, à Saint-Jean (Québec) et à Burlington (Vermont). C'est une pratique coutumière que nous suivons dans ces enquêtes.

Normalement, après avoir été saisis des cas portant sur des questions que le gouvernement nous demande d'étudier, nous avons des auditions préliminaires dans les régions qui seront sans doute les plus intéressées, afin de donner aux corps publics, aux particuliers et à d'autres groupes l'occasion d'exprimer leurs opinions et de présenter des témoignages devant la Commission. Nous invitons ensuite le conseil combiné des experts, choisis dans les deux gouvernements, à poursuivre une enquête technique sur les éléments économiques et les facteurs de génie impliqués dans une éventuelle entreprise comme celle de la voie maritime du lac Champlain. Quand ce conseil nous a remis son rapport, nous en faisons un document public dont nous distribuons des exemplaires à divers endroits où peuvent en prendre connaissance ceux que toucheront ces projets. Nous organisons ensuite une série définitive d'auditions et c'est là où nous en sommes maintenant en ce qui concerne la voie maritime du lac Champlain.

Je répète que le rapport du conseil est maintenant un document public et le rapport supplémentaire que nous avons demandé à ce sujet comportait, comme conclusion essentielle, qu'il n'existait pas de problème insoluble, du point de vue génie, dans l'aménagement d'une voie maritime améliorée dans cette région, mais que le montant des économies que cette voie de transport pourrait faire réaliser était bien inférieur au niveau requis pour justifier cet aménagement. En

ce moment, nous avons toutes les données techniques et les témoignages formulés; nous en sommes actuellement rendus au stade où il faut préparer nos recommandations au gouvernement.

● (11.30 a.m.)

Je ne ferai qu'effleurer ici la question de l'exploitation énergétique du fleuve Saint-Laurent, qui nous inquiète toujours. Elle est très importante, évidemment, et je me ferai un plaisir de l'approfondir si des membres du Comité le désirent, monsieur le Président. C'est une question qui se rattache évidemment à l'amélioration de la Voie maritime au sujet de laquelle nous avons toujours une importante responsabilité en ce qui concerne la régulation des niveaux et de l'écoulement des eaux, à Barnhart et en aval. Nous y répondons par l'entremise d'un autre conseil qui, dans ce cas, n'est pas un conseil consultatif, mais un conseil de contrôle. Il exerce une surveillance constante des niveaux et de l'écoulement des eaux et s'évertue de son mieux à respecter les divers intérêts en jeu; non seulement au point de vue de l'énergie qu'on exploite des deux côtés de la rivière, aux ouvrages de Barnhart, mais aussi, évidemment, au point de vue de la navigation, tout en tenant compte de la question très importante et fort délicate des niveaux d'eau dans le Port de Montréal.

M. COWAN: Et au sujet du niveau du lac Ontario?

M. HEENEY: Le niveau du lac Ontario est aussi, évidemment, un élément très important de toute la situation. Oh non, nous ne négligeons pas cet aspect-là du problème; au contraire, nous avons de très précis points de repère qui servent à maintenir ce niveau, pour autant que des êtres humains peuvent le faire dans les limites prévues par nos attributions.

M. COWAN: J'ai remarqué que vous avez dit: énergie d'abord, bien que la table...

M. HEENEY: Cela n'a pas la moindre importance. Cela m'est d'abord venu à l'esprit, car la question de l'énergie n'a pas la priorité, comme je suis sûr que vous le savez très bien.

M. COWAN: En troisième lieu.

M. HEENEY: Exactement, en troisième lieu. Non: n'attachez pas la moindre importance, monsieur le Président, à ce que j'aurais pu dire sur la priorité de l'énergie; il va de soi qu'il n'y a aucune priorité attachée à l'exploitation de l'énergie.

Permettez-moi de dire quelques mots du cas des Grands Lacs dont nous avons été saisis en 1964. Je ne parle pas ici de la pollution mais de la régulation des eaux et du maintien de leur niveau. C'est certainement la plus étendue et la plus coûteuse des études hydrographiques jamais entreprises par la Commission. On m'informait justement ce matin qu'il y a une centaine de techniciens canadiens qui y travaillent actuellement.

La question dont nous ont saisis les gouvernements, en l'occurrence, porte évidemment sur la grave et délicate situation du bas niveau des eaux, qui existait déjà depuis un an ou plus; nous étions chargés de déterminer, et ici je cite:

Quelles mesures peut-on prendre, dans le bassin des Grands Lacs, en vue de l'intérêt public, pour régulariser davantage les niveaux des Grands Lacs, ou l'un d'entre eux, ainsi que les cours d'eau qui y sont reliés, afin de réduire les variations extrêmes qu'on a constatées, et pour réaliser les avantages qu'on peut retirer de ces eaux.

Ici, quand la question a été bien déterminée et qu'elle nous a été soumise, nous avons créé ce qu'on appelle le Conseil international des niveaux des Grands Lacs, auquel nous avons attaché les gens les plus aptes que nous avons

pu trouver dans les départements de Washington et les ministères d'Ottawa. Nous avons chargé ce Conseil d'entreprendre les enquêtes d'ordre technique qui étaient requises et qui sont très complexes et dont le champ d'action est très vaste; ils ont préparé un schéma sur la meilleure façon d'aborder ce travail, nous avons approuvé leur programme et ils sont maintenant très intensivement engagés dans leurs recherches.

Il serait peut-être intéressant pour le Comité, monsieur le Président, de savoir que les études de ce Conseil se répartissent en quatre principales catégories.

Premièrement, les effets des divers niveaux sur les propriétés riveraines—et il y a, je crois, environ 10,000 milles de ligne du rivage. Deuxièmement, les effets de la régulation des eaux sur la navigation, ce qui est évidemment important pour les deux pays. Troisièmement, les répercussions que peut en subir la production d'énergie. Et quatrièmement, des études sur la régulation des eaux, visant à la possibilité de soumettre un ou la totalité de ces lacs à un régime plus strict de régulation.

Le coût à défrayer par le gouvernement canadien, pour la période 1965-1966 jusqu'en 1971—car on ne prévoit pas pouvoir terminer ces études avant cette année-là—est, pour le moment, estimé à environ un million et demi de dollars. Le coût des études portant sur les travaux de régulation des eaux n'a pas encore été estimé, mais il pourrait s'élever à \$500,000. Quant aux déboursés américains, ils sont estimés à environ \$800,000, car une grande partie du travail préliminaire sur ce côté-là de la frontière a déjà été effectuée avant que la Commission conjointe internationale ait reçu son mandat.

Le Conseil nous informe qu'il espère être en mesure de nous soumettre son rapport en octobre 1970. Ce semble un long délai, mais je puis assurer aux membres du Comité qu'il s'agit là réellement d'une vaste entreprise. Des ingénieurs m'ont dit que c'était l'étude hydrographique la plus étendue qu'ils connaissent. Heureusement, la situation n'est plus aussi critique qu'elle l'était quand nous avons été saisis de cette question.

Puis-je maintenant en venir à ce qui est peut-être la plus urgente et la plus importante enquête actuellement en cours, sous les auspices de la Commission conjointe internationale: c'est celle qui porte sur la pollution des eaux du lac Érié, de la section internationale du fleuve Saint-Laurent et du lac Ontario.

Je pourrais peut-être vous donner lecture des questions qui nous furent soumises à ce sujet, de la part des deux gouvernements: Premièrement, est-ce que les eaux du lac Érié, du lac Ontario et de la section internationale du fleuve Saint-Laurent sont polluées, de chaque côté de la frontière, au point de causer directement ou indirectement des dommages à la santé et à la propriété de l'autre côté des lignes? C'est évidemment là l'aspect international de la question.

Deuxièmement, si l'on répond à cette question dans le sens affirmatif, dans quelle mesure en est-il ainsi et quelles en sont les causes, enfin de quels endroits cette pollution émane-t-elle?

Troisièmement, si la Commission découvre que cette pollution est de la nature dont il vient d'être question, quelles sont les mesures qui, à son avis, seraient les plus pratiques de prendre des points de vue économiques, hygiéniques et autres, et quel en serait le coût probable?

Encore une fois, dès que nous avons été saisis de ce problème, nous avons recruté les meilleurs experts techniques que nous avons pu trouver dans les conseils consultatifs, et le programme des recherches est en bonne voie de réalisation actuellement.

Au Canada, les membres de la section canadienne des conseils consultatifs sont recrutés aux ministères de la Santé nationale et du Bien-être social, des Pêcheries, des Mines et des Relevés techniques et, pour la province d'Ontario, de la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario. Ici, la section canadienne de notre bureau international est une structure fédérale-provinciale. Les États-Unis ont également recruté leurs experts dans le corps des ingénieurs, au département de l'Éducation en hygiène et du Bien-être, et maintenant du département des Affaires intérieures à qui, aux États-Unis, incombe la plus grande partie de la responsabilité visant les mesures à prendre contre la pollution des eaux.

Peu de temps après la mise en marche des recherches, la Commission, ayant reçu des instructions, en arriva à conclure que c'était là une question d'extrême urgence et nous avons décidé de préparer, en collaboration avec les conseils techniques, un rapport provisoire destiné aux gouvernements, auxquels il fut soumis au mois de décembre dernier.

Dans un moment, je rappellerai aux membres du Comité, si j'y suis autorisé, monsieur le Président, les recommandations que nous avons formulées alors. Mais je ferais peut-être mieux de parler d'abord de cette étude, car je ne crois pas qu'on se rende compte, en général, de l'étendue et de la complexité de ce problème.

Les données financières ne reflètent pas nécessairement l'immense champ d'action et l'urgence de ce travail, mais elles en éclairent dans une certaine mesure l'étendue; en consultant les prévisions budgétaires de la Commission conjointe internationale, on ne peut se faire une juste idée des dimensions de cette entreprise, pour les raisons que j'ai énumérées dans mes observations préliminaires. C'est que la plupart des dépenses sont encourues par d'autres ministères du gouvernement plutôt que par un crédit correspondant directement à la Commission elle-même.

Les estimations portant sur cette enquête, pour la période 1966-1967, c'est-à-dire l'année courante, jusqu'en 1970-1971, sont les suivantes: Office des recherches sur les pêcheries du Canada—qui joue ici un rôle important—\$5,200,000; ministère des Mines et des Relevés techniques, \$8,131,000; ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, \$1,491,000; soit un total de presque 15 millions de dollars, sans compter, évidemment, les immobilisations visant la construction des bateaux et des laboratoires, et ainsi de suite.

Il va sans dire que la Commission n'est pas en mesure de faire appel—et c'est là un point important que je tiens à signaler à l'attention du Comité—à l'aide et à la collaboration des autorités provinciales. La province d'Ontario est très consciente de ses propres responsabilités en ce qui concerne la pollution des eaux situées dans son territoire, y compris ces deux lacs et la section internationale du fleuve, mais il n'y a ici qu'une seule autorité provinciale en jeu. De l'autre côté des lignes, il y a, je crois, quatre États intéressés, ce qui complique un peu notre situation.

La province d'Ontario, étant directement intéressée et consciente de l'urgence de ce problème, collabore directement avec la Commission en y déléguant des membres, c'est-à-dire avec la section canadienne de notre Commission. La Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario, qui a été désignée par le gouvernement ontarien pour jouer le rôle de collaboration de la part de Queen's Park, est directement impliquée dans le programme d'enquêtes et d'études.

Cette Commission ontarienne a accepté d'établir son programme de façon à aider et à compléter les enquêtes qui se poursuivent par le reste de la section canadienne de notre Commission et dont les membres sont recrutés dans les

ministères fédéraux. La Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario estime que le coût des travaux qui lui ont été confiés s'élèveront à un million et demi de dollars quand ils seront terminés.

Le gouvernement du Canada a accepté de rembourser à la province d'Ontario la moitié des frais encourus dans le travail effectué par cette dernière grâce à la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario, selon une entente typique portant sur le partage des dépenses. Quand vous arriverez aux détails du crédit que vous êtes appelés à approuver, vous remarquerez qu'on a prévu un certain montant correspondant à cette partie du travail effectué par la Commission des ressources hydrauliques d'Ontario et qui doit être défrayé par le gouvernement fédéral. Il s'agit ici d'une nouvelle pratique et c'est pourquoi il y a un crédit, je crois, de \$240,000 dans les prévisions budgétaires.

Comme je le disais tantôt, monsieur le Président, en décembre 1965 la Commission conjointe internationale a présenté un rapport provisoire aux gouvernements sur la situation actuelle. La question me semble assez importante pour répéter, et afin qu'il en soit tenu compte dans les procès-verbaux, les recommandations que nous avons formulées alors dans ce rapport, bien qu'elles soient sans doute connues de plusieurs membres sinon de tous. Elles figurent à la page 15 d'un rapport intitulé: «Rapport provisoire de la Commission conjointe internationale des États-Unis et du Canada sur la pollution des eaux du lac Érié, du lac Ontario et de la section internationale du fleuve Saint-Laurent—Décembre 1965.»

M. LIND: Monsieur le Président, puis-je poser quelques questions à M. Heeney? Il y a une couple de semaines, le gouvernement d'Ontario, dans un rapport, prétendait s'attendre à voir entièrement éliminé en 1970 le problème de la pollution des eaux du lac Érié. La Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario agit-elle en réalité à ce sujet ou étudie-t-elle simplement la question à l'heure qu'il est?

M. HEENEY: Je pourrais vous en parler immédiatement, si vous voulez. Désirez-vous que je réponde dès maintenant à cette question, monsieur le Président?

Le PRÉSIDENT: Non.

M. HEENEY: Je veux bien répondre aux désirs du Comité, quels qu'ils soient, monsieur le Président. Je répondrai maintenant ou je différerai ma réponse jusqu'à la fin de mon exposé.

Le PRÉSIDENT: Vous feriez peut-être mieux de terminer votre exposé d'abord. M. Heeney répondra alors à toutes les questions, car il y a pas mal de membres qui ont donné leur nom en vue de poser des questions.

M. HEENEY: Très bien, alors. Je poursuivrai la citation, monsieur le Président, de nos recommandations formulées en décembre dernier.

La Commission recommande que les gouvernements des États-Unis et du Canada, aussitôt que possible, et en collaboration avec les États et les gouvernements provinciaux, prennent les mesures appropriées pour assurer:

- a) une purification suffisante de tous les déchets municipaux et industriels avant qu'ils parviennent dans ces eaux et dans leurs tributaires, afin de réaliser la plus complète élimination possible des phosphates;
- b) l'interdiction de construire des égouts combinés: égouts sanitaires et égouts pluviaux, et la mise en marche d'un programme consistant à séparer les égouts combinés qui existent dans les collectivités qui évacuent leurs déchets dans ces eaux et leur tributaires; et

c) une méthode efficace d'échantillonnages réguliers des affluents qui se déversent dans ces eaux et leurs tributaires, conformément aux programmes approuvés par la Commission.

L'alinéa 2 des recommandations. . .

M. WALKER: Avez-vous dit «sanitaires»?

M. HEENEY: J'ai parlé des égouts sanitaires et des égouts pluviaux vu que leur séparation est un grand pas à franchir en vue de nettoyer la situation.

Je continue de citer le deuxième alinéa:

La Commission recommande que les deux gouvernements soutiennent totalement son programme d'enquêtes et de recherches tel qu'il est exposé dans le rapport provisoire et subséquemment développé par le recrutement du personnel et par les facilités requises de temps à autre pour l'appliquer d'une façon efficace.

Or, les deux gouvernements, à Washington aussi bien qu'à Ottawa, ont accueilli ce rapport provisoire sérieusement. Ils se sont déclarés conscients de l'importance et de l'urgence de cette question, et même, lors d'une réunion du comité mixte ministériel du commerce et des affaires économiques, tenue à Washington, on y a fait allusion dans le communiqué publié après la discussion de ce problème.

Jusqu'ici il n'y a pas eu, de la part de chacun des gouvernements, une acceptation officielle de ces recommandations. Je présume que le problème, si problème il y a, dont vient de parler un membre du Comité, monsieur le Président, soit les relations qui existent entre les autorités fédérales et les autorités locales de chaque côté de la frontière, peut avoir été la cause du retard ou du délai qu'on met à approuver officiellement ces recommandations. Je ne saurais dire si le fait que l'approbation officielle n'ait pas encore été donnée a pu retarder l'application dont on attend beaucoup de bien. Je ne suis pas en mesure de vous dire pourquoi, mais c'est là un fait: l'approbation officielle de ces recommandations n'a pas encore été donnée.

En attendant, la Commission, conformément à son mandat et dans les limites de sa compétence et de ses pouvoirs, s'empresse de poursuivre ses enquêtes comme une question de la plus grande urgence. La Section canadienne, à elle seule,—et ceci, encore une fois, donne une idée de l'importance que nous y attachons—compte quelque 200 hauts fonctionnaires qui travaillent actuellement à ces recherches.

Il y a plusieurs autres cas que je pourrais juste effleurer plus brièvement, plutôt pour donner des exemples qu'à cause de leur importance respective. La pollution des eaux de la rivière Rainy et du Lac des Bois, notamment, à laquelle s'intéressent particulièrement quelques membres de notre Comité. Nous menons là une enquête qui fut commencée à la demande des deux gouvernements en 1959. Après quelques années de recherches, la Commission a fait rapport aux deux gouvernements que la rivière Rainy était polluée des deux côtés de la frontière, au désavantage et au détriment de la propriété et de la santé des gens de l'autre côté des lignes; elle a recommandé que les buts visés en ce qui concerne la qualité des eaux, comme l'exposait notre rapport, soient reconnus par les gouvernements et que les organismes appropriés d'application de ces mesures mettent les industries et les municipalités intéressées en demeure de commencer l'aménagement des entreprises requises pour faire cesser la pollution de ces eaux et réaliser les normes et les objectifs que nous avons établis.

Nous avons aussi recommandé que la Commission soit autorisée à établir et maintenir une surveillance sur ces eaux afin de vérifier comment ces objectifs sont réalisés. Je suis heureux ici de vous faire part que les gouvernements fédéraux ont approuvé ces recommandations et demeurent en contact constant avec l'État de Minnesota et la province d'Ontario. Je crois qu'il y a une bonne raison de croire que la situation va s'améliorer considérablement dans un temps relativement court.

Pour continuer vers l'ouest, monsieur le président, nous sommes saisis pour la première fois d'un cas de pollution d'un cours d'eau traversant les lignes, c'est-à-dire la rivière Rouge. En 1964 on nous a demandé d'étudier la pollution de la rivière Rouge à la frontière internationale. Depuis lors, toutes nos études en ce domaine ont porté sur les eaux qui forment la frontière.

Le principal problème ici semble résulter des activités industrielles au sud des lignes, comme des fabriques de pommes de terre et de sucre de betterave, dont les effluents causent des dommages. Les conditions s'aggravent en hiver, à cause de la couche de glace. Notre première enquête a été menée par notre conseil, et les commissaires vont se rendre sur place à l'automne. On nous a dit que c'était le meilleur temps pour y aller. En l'occurrence, nous recevons une excellente collaboration de la province du Manitoba et des États du Nord-Dakota et du Minnesota dans l'établissement de notre conseil et j'espère que nous réussirons à faire approuver nos recommandations aux deux gouvernements et à améliorer la situation en cet endroit.

Un autre cas au Manitoba qui n'est pas sans intérêt, à cause des principes qui y sont appliqués, porte sur la rivière Pembina. Nous en avons été saisis en 1962, quand on nous a demandé d'étudier cette rivière Pembina. A l'intention des membres qui ne connaissent pas très bien ce cours d'eau, monsieur le Président, je rappellerai qu'il prend sa source au Manitoba, fait une boucle dans le Nord-Dakota puis revient se jeter dans la rivière Rouge, juste au-dessous de la frontière du Manitoba. Les deux gouvernements nous ont demandé d'étudier l'éventualité d'établir là une entreprise coopérative, des deux côtés de la frontière, afin de savoir si une telle initiative entre les deux pays pourrait produire des résultats qu'on n'a pu constater entre des organisations distinctes de chaque côté des lignes.

Le problème, du côté des États-Unis, consistait surtout à prévenir les inondations; le nôtre, ou les avantages possibles qu'en pouvait retirer le côté canadien, portait moins sur les inondations que sur un système amélioré d'irrigation. Dans ce cas, nos conseils ont effectué de soigneuses recherches; nous avons eu des auditions préliminaires et des auditions définitives. Le conseil a établi trois projets d'entreprises coopératives et, dans le moment, grâce à l'aide de notre conseiller technique, nous essayons de produire un rapport que nous pourrions recommander aux deux gouvernements. Si l'on peut anticiper un peu, il semble y avoir des possibilités d'en arriver à y établir une entreprise conjointe à des frais modestes et avantageux.

Je suis porté à croire que l'importance de cette initiative ne réside pas tant dans les avantages spectaculaires qu'on pourra en tirer, mais qu'elle servira, pour ainsi dire, d'expérience de laboratoire qui nous permettra de mieux prévoir la possibilité d'entreprises régionales chevauchant les lignes. Nous constaterons comment la chose peut se réaliser. Je présume que les conclusions qu'on pourra en tirer auront quelque importance en établissant des précédents qui pourront être invoqués plus tard et dans des cas peut-être moins restreints.

Maintenant, il s'agit des cas que j'ai choisis, non pas au hasard, mais parce que je les crois les plus intéressants, ou les plus importants que nous ayons devant nous. Nous avons un grand nombre d'autres cas. Un certain nombre de ces cas sont devant nous par suite de notre rôle de surveillance continue. Ce sont, par exemple, les niveaux du Lac Supérieur, le débit de la rivière Souris, les niveaux du Lac Rainy, qui nous inquiètent présentement, au sujet de leur hauteur, les niveaux du lac Kootenay, l'effet de refoulement produit par le barrage de Grand'Coulée sur le fleuve Columbia, le contrôle du niveau et du débit de la rivière Ste-Croix, dont j'ai déjà parlé en rapport avec la pollution des eaux, et le fonctionnement des structures de contrôle du Niagara et les structures de contrôle des glaces sur le lac Erié.

Ceci complète ce que j'avais à dire, monsieur le Président. Je pourrais peut-être rappeler quelques estimés réels, si le Comité trouve la chose utile, et ensuite répondre aux questions que les membres aimeraient poser.

M. HARKNESS: Puis-je demander seulement s'il est encore question de la *Milk River* et de la rivière Ste-Marie.

M. HEENEY: Comme vous le savez, c'est une question que les gouvernements traitent dans une partie séparée du traité. Nous n'avons rien devant nous à ces sujets. La division des eaux dont on parle dans le traité est faite par les autorités canadiennes et américaines... n'ai-je pas raison?... en vertu d'un pouvoir général de surveillance que les clauses du traité donnent à la Commission mixte internationale.

M. FAULKNER: Monsieur le Président, parce que les énoncés généraux de M. Heeney ne portent pas spécifiquement sur des items du budget, je crois qu'il y a un certain nombre de questions générales plutôt que des sujets spécifiques, et nous pourrions aller aussi vite si on nous permettait de poser ces questions générales qui pourraient bien éliminer la nécessité d'entrer dans les détails, si nous nous y mettons.

Le PRÉSIDENT: Sommes-nous d'accord pour passer aux questions générales maintenant?

Quelques MEMBRES: D'accord.

M. FAULKNER: Monsieur Heeney, je voudrais que nous revenions à la question des Grands Lacs. De quelle façon coordonne-t-on les études faites aux États-Unis et au Canada?

M. HEENEY: Voulez-vous parler des niveaux ou de la pollution?

M. FAULKNER: Je parle de la pollution.

M. HEENEY: Le mode de coordination est caractéristique à tous les niveaux de la Commission mixte internationale. La façon de faire au sommet, i.e. d'une commission conjointe, composée en nombre égal de membres canadiens et américains, se maintient au niveau des commissions consultatives et des comités, qui font les enquêtes, les études, et qui nous font rapport.

Prenons l'étude des règlements au sujet des niveaux des Grands Lacs. Nous avons ici une commission internationale composée selon le modèle de la Commission mixte internationale, d'un nombre égal de représentants canadiens et américains. En fin de compte, ils agissent comme un seul corps. Ce qui ne signifie pas qu'au cours de leur enquête ils ne se séparent pas pour poursuivre leurs études. Mais ils reviennent ensemble de sorte que leurs rapports sont de nature conjointe. Vous voyez ce que je veux dire?

M. FAULKNER: Oui. De sorte que la recherche se fait réellement à la grandeur du Lac. Ce qui se passe du côté américain est bien compris du côté canadien et il est même probable que, dans une large mesure, on le copie.

M. HEENEY: Il s'agit plutôt d'un complément que d'une copie parce que j'ai la certitude qu'on évite la duplication, i.e. l'étude, par les Américains et les Canadiens, des mêmes phénomènes, aux mêmes endroits, mais ils réussissent des opérations complémentaires de façon extraordinaire.

S'il y a quelque chose d'unique au sujet de la Commission mixte internationale, monsieur le Président, c'est cette méthode complémentaire, intégrée et coopérative, utilisée par les deux pays.

M. FAULKNER: Vous avez mentionné que la soumission de la Commission Conjointe Internationale aux deux gouvernements fédéraux n'avait pas encore été officiellement sanctionnée, bien qu'il semble qu'il y ait des affectations dans d'autres estimations du gouvernement fédéral canadien qui servent à mettre en application quelques-unes des recommandations ou du moins des études que le rapport recommande.

M. HEENEY: Vous avez tout à fait raison. C'est pourquoi, monsieur le Président, je n'ai pas l'intention d'accorder trop d'importance au manque d'acceptation officielle ou d'approbation de ces recommandations parce qu'ici, l'action est préférable à la parole ou aux approbations officielles, et les autorités fédérales—comme les membres pourront le constater lorsque les estimations des divers ministères seront présentées—fournissent les fonds qui sont nécessaires à la mise en œuvre du programme d'enquête et d'étude que nous avons recommandé.

M. FAULKNER: Quels sont les niveaux d'affectation du côté américain?

● (11.59 a.m.)

M. HEENEY: Pour des raisons historiques, la situation est différente à cet endroit. Lorsque nous avons entrepris notre programme conjoint d'enquête, et ceci est vrai autant pour la question des niveaux que pour celle de la pollution, ils possédaient en général, plus de connaissances que nous. Par exemple, le corps de génie a effectué des études très importantes du côté des États-Unis et dans les deux régions, ce qui fait qu'ils ont rassemblé beaucoup plus de données que nous n'en avions dans les ministères canadiens au moment où l'étude fut entreprise.

Je ne crois pas que je pourrais vous indiquer maintenant les sommes d'argent que les États-Unis dépenseront entre 1966 et 1970. Ce sera peut-être moins que ce qui sera dépensé du côté canadien en vertu du programme, tout simplement parce qu'ils ont, en un sens, commencé avant nous.

M. FAULKNER: Mais, on ne pourrait certainement pas dire qu'un plus grand effort de recherche soit fait d'un côté des Grands Lacs que de l'autre.

M. HEENEY: Non; je ne le penserais certainement pas. J'aimerais en effet dire, monsieur le Président, que le programme lancé par la section canadienne de la commission internationale, tel qu'approuvé par nous, est un programme très impressionnant et je crois qu'il est le plus vaste de son genre à n'avoir jamais été entrepris au Canada.

M. FAULKNER: Il n'y a qu'une seule autre question que j'aimerais poser, pas exactement dans l'optique de monsieur Lind, mais elle se rapporte à la question qu'il a posée. Peut-être qu'il aura l'occasion de poser cette question directement, parce que je crois qu'il est très amusant de constater que pendant que nous travaillons à dépenser \$16 millions ou plus de dollars fédéraux, il me semble

que le gouvernement de l'Ontario est celui qui est en train d'éliminer la pollution du lac Ontario. Je me demande ce que la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario fait dans les Grands Lacs—Érié et Ontario— d'autre que de contribuer en partie à cette étude particulière? Leur rôle est passablement mineur, en considération de leurs affectations, et en tenant compte qu'il y a une relation entre ce qu'ils vont accomplir et ce qu'ils vont dépenser.

M. HEENEY: Monsieur le Président, ils ont un programme très substantiel et je crois que ce serait honnête de le dire, en comparaison avec d'autres juridictions locales en Amérique du Nord, un programme avancé, pour l'amélioration des situations de ce genre qui s'applique naturellement à l'ensemble de l'Ontario.

Je suis certain que les membres du Comité auront vu, de temps à autre, les communiqués au sujet de leur rôle et des règlements de la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario demandant les programmes—de la part de l'industrie des pâtes et papiers, par exemple,—établissant les moyens par lesquels ces industries se proposent d'améliorer leurs déchets entre le moment où le règlement est fait et un moment donné dans le futur. Ceci est sujet à sanctions, lesquelles le gouvernement de l'Ontario est naturellement en position d'imposer en vertu de la constitution et de ses lois. De cette façon, les industries situées près d'eaux internationales seraient naturellement sujettes au même programme—aux mêmes sanctions et aux mêmes stimulants—parce qu'il y a aussi des stimulants d'impliqués ici—pour mettre de l'ordre dans la situation. Je dirais que du point de vue de l'Ontario, monsieur le Président, les corrupteurs industriels et municipaux sont dans la même situation que d'autres industries et municipalités qui relèvent de la juridiction de la province de l'Ontario.

M. FAULKNER: Ainsi, ce qui se passe en fait, est que la Commission des Ressources Hydrauliques de l'Ontario prend des mesures pour contrôler les sources évidentes de pollution, en même temps que des études sont entreprises dans les Grands Lacs pour localiser les sources de pollution autres que celles qui sont évidentes.

M. HEENEY: Monsieur le Président, je ne suis naturellement pas un témoin compétent sur ce sujet. Je crois comprendre que ce programme de la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario est poussé de l'avant. Je ne possède réellement pas beaucoup plus de renseignements que ce qui a été rendu public, bien que je puisse naturellement les obtenir. Mais je comprends que ceci est effectué et qu'en rapport avec cette question, on n'accorde toute l'attention nécessaire aux recommandations que nous avons incluses dans notre rapport de décembre.

M. FAULKNER: Serait-il juste de dire que la somme de \$16 millions affectée par les Pêcheries, les Mines et Relevés Techniques, la Santé et le Bien-Être, est exclusivement employée à l'étude?

M. HEENEY: Oh oui, exclusivement employée à l'étude—enquête ou étude. Ce n'est pas une étude académique en ce sens que ce n'est pas éloigné, ce n'est pas de la recherche pure; c'est beaucoup plus de la recherche appliquée. C'est de la recherche, non seulement pour trouver qu'elle est la situation, mais c'est aussi de la recherche pour découvrir quelles sont les méthodes qui pourraient le mieux servir à améliorer la situation. C'est je crois un détail important.

M. FAULKNER: Oui. Merci beaucoup.

M. HEENEY: Mon attention vient juste de se porter sur un paragraphe de notre rapport intérimaire, au haut de la page 9, qui se lit comme suit:

Du côté canadien du lac Ontario, les déchets municipaux provenant d'une population de 2.5 millions sont déchargés dans le lac; 82 pour cent de ces déchets reçoivent un traitement secondaire, sept pour cent reçoivent un traitement primaire et un pour cent aucun traitement.

En terme de déchets municipaux, ce n'est pas une mauvaise performance.

Le PRÉSIDENT: Les noms des membres sur ma liste sont: M. Foy, M. Walker, M. McIntosh, M. Lind, et Madame Wadds. Peut-être permettrez-vous au Président de servir d'intermédiaire entre les personnes à sa droite et les personnes à sa gauche, et de donner la parole en premier à M. McIntosh, puis à M. Foy.

M. MCINTOSH: Je préférerais que vous continuiez et questionniez en premier ceux qui avaient la main levée, tel que nous l'avions décidé. D'accord?

M. FOY: Monsieur Heeney, j'aimerais faire porter ma question sur la rivière St-Clair, spécifiquement autour de la région de Sarnia qui comme tout le monde le sait, est la grande vallée de l'industrie chimique du Canada. Au cours des quelques dernières années, il y a eu beaucoup de discussions dans la région, et dans la région adjacente de l'autre côté de la rivière dans l'État du Michigan, spécifiquement la ville de Port Huron, en ce qui a trait à la pollution de l'air et de l'eau.

Je me demande quelle étude le gouvernement fédéral effectue en ce moment à ce sujet. Avant que vous ne répondiez, je me demande si je pourrais vérifier ce que je crois être l'activité fédérale.

Je crois comprendre qu'en premier, c'est réellement une question qui relève de l'État et de la province. Dans ce cas particulier, je crois comprendre que la ville de Port Huron s'est plainte à Washington et qu'en retour Washington s'est plaint à Ottawa et que ceci est devenu une question relevant de la Commission Conjointe Internationale. Est-ce vrai?

M. HEENEY: Pas tout à fait, monsieur le Président. Il y a de cela quelque temps, ces eaux étroites avaient été soumises à la compétence de la commission et avaient fait l'objet d'un rapport. Je crois savoir que nous avons fait un rapport en 1950.

M. FOY: Je crois que c'était spécifiquement dans la région de Windsor et de Détroit, n'est-ce pas?

M. HEENEY: Je suis en train de parler de la pollution de l'eau. Je dirai un mot au sujet de la pollution de l'air aussi, si vous le désirez.

Ce rapport fut accepté par les deux gouvernements, certaines normes furent adoptées et je crois que des améliorations très importantes furent faites. Je ne veux pas dire que la situation donne présentement entière satisfaction. Il se fait que la Commission Conjointe Internationale effectue le semaine prochaine une visite à Sarnia et toute cette région.

M. FOY: Est-ce que cela résulte de ce que je viens de mentionner?

M. HEENEY: Non; il se fait que je ne suis pas au courant de cette plainte particulière. Celle-ci ne nous a pas encore été transmise par le gouvernement. Nous allons profiter de l'occasion là, des deux côtés de la rivière pour voir comment les choses se sont passées depuis le début du régime qui fut établi en vertu de nos recommandations.

Du côté canadien, à l'exception de Sarnia, il y a eu pas mal de travail coopératif—peut-être de travail semi volontaire—fait par l'industrie, et je crois qu'il y a eu une grande prise de conscience de la difficulté. A mon avis, il y a de bonnes raisons d'espérer que la situation ira en s'améliorant. Il y a encore beaucoup à faire. Comme vous le savez, l'extrémité ouest du lac Érié est une autre cause d'anxiété. On peut voir la pollution du haut des airs, à ce que je crois savoir.

La seule référence que nous avons eue au sujet de la pollution de l'air dans la région de Windsor et de Détroit est celle qui résulte de la fumée des navires qui font la navette sur la rivière Détroit. Et ceci, en tant que résultat direct, à mon avis, de nos enquêtes et rapports, a été grandement amélioré, plus particulièrement au cours des cinq dernières années.

M. FOY: En ce qui a trait à la pollution de l'air autour de la région de Sarnia, le complexe industriel s'est accru de façon notable au cours des sept dernières années.

M. HEENEY: Il n'y a pas eu de référence à la pollution de l'air résultant de l'industrie, uniquement de la pollution de l'air qui résulte des navires de passage. Je suppose que je puis dire, monsieur le Président, bien que ce ne soit pas de mes affaires, que je sais que les deux gouvernements envisagent maintenant l'opportunité de nous référer ce qui a trait à la pollution industrielle de l'air dans l'ensemble de la région des rivières St-Clair et Détroit.

M. FOY: Et ceci sera effectué de concert avec le gouvernement de l'Ontario?

M. HEENEY: Oh oui; cela devra être fait en collaboration avec l'État du Michigan et la province de l'Ontario.

M. FOY: Avez-vous eu connaissance, monsieur, que des tests continuels au sujet de la pollution de l'air aient été faits dans cette région? Je me réfère aux instruments ou au matériel utilisé par le gouvernement de l'Ontario à cet effet. Savez-vous s'il y a un caractère de continuité?

M. HEENEY: Si cette enquête devait nous être donnée à faire, je m'attendrais à ce qu'une bonne quantité de données nous soit disponible, en tant que résultat de tests des deux côtés. Mais je ne saurais dire si ceci est adéquat ou suffisant aux fins de formuler des conclusions.

M. FOY: Vous pouvez appeler cela une plainte, mais des gens font observer, des gens autres que la direction des usines de cette région, que lorsque les représentants de l'autorité provinciale vont à Sarnia pour faire les tests sur la pollution de l'air et de l'eau, les industries le savent à l'avance et utilisent cela à leur avantage. Y aurait-il moyen de remédier à cela?

M. HEENEY: Je suppose que l'on pourrait nous parachuter soudainement à cet endroit, monsieur le Président. Mais je n'ai pas eu connaissance que les choses aient été préparées avant que nous y allions. Non, j'ai peur de ne pas avoir entendu de plaintes à cet effet. Je n'ai eu connaissance de rien qui puisse étayer une telle plainte.

M. FOY: Ceci a été porté à mon attention par un certain nombre d'organismes de la région, y compris des membres de la profession médicale, qui semblent être au courant.

M. HEENEY: Parlez-vous en particulier de l'eau ou de l'air?

M. FOY: Et de l'eau et de l'air.

M. HEENEY: Et de l'eau et de l'air.

M. FOY: Ils disent que le jour où les gens arrivent pour faire les prélèvements, les industries sont très prudentes, et que les gens qui font les prélèvements n'obtiennent pas une image de la réalité.

M. HEENEY: Je serais surpris, monsieur le Président, s'il était possible, à très peu de temps d'avis, d'épurer soudainement l'eau; ce n'est certainement pas possible dans le cas d'un procédé industriel. Je croirais que nous pourrions rencontrer la même difficulté à produire de l'air pur. Mais je ne suis pas expert en ces choses. Je dois me fier à mes experts. Je serais très heureux si nous pouvions considérer ceci; la possibilité que la preuve soit, avons-nous dit, arrangée à l'avance?

M. FOY: Vous dites que vos représentants vont à Sarnia la semaine prochaine ou quelque chose comme cela.

M. HEENEY: J'y vais moi-même.

M. FOY: Rencontrerez-vous alors les représentants de l'organisme fédéral américain?

M. HEENEY: Nous irons en tant que commission, i.e. les commissaires canadiens et américains iront ensemble. Nous aurons avec nous notre comité, qui est canadien et américain et qui est composé de représentants du fédéral et des états. Nous y serons donc en tant que représentants officiels.

M. FOY: Pourriez-vous alors me dire quelles seront vos activités là-bas? Rencontrerez-vous les industriels?

M. HEENEY: Nous les rencontrerons, et de plus, nous visiterons les usines actuelles et les usines d'épandage municipales.

M. FOY: Avez-vous aussi du temps de disponible pour les gens que j'ai mentionnés, lesquels se sont plaint à moi au sujet de ces choses?

M. HEENEY: J'accueillerais l'occasion de parler à n'importe quelle personne avec qui vous aimeriez me mettre en rapport.

Nous n'aurons pas d'auditions; c'est une visite d'inspection, pas une audience. Mais monsieur le Président, je recevrais avec plaisir toute conversation personnelle ou correspondance provenant de n'importe quelle personne qui aurait des craintes au sujet de ce que M. Foy a mentionné.

M. FOY: Une autre question. Lorsque vous aurez complété vos activités à Sarnia la semaine prochaine, pourriez-vous me donner un compte rendu? A supposer que vous découvriez que la pollution de l'air est générale dans cette région, quelle sera votre prochaine étape?

M. HEENEY: La pollution de l'air n'est pas une question qui nous est soumise présentement, bien qu'il soit fort probable qu'elle le devienne.

M. FOY: Votre visite se rapporte à la pollution de l'eau?

M. HEENEY: Oui, la pollution de l'eau est la raison de notre visite. Nous avons devant nous le problème de la pollution de l'eau. On m'a simplement informé que les deux gouvernements envisagent de nous référer le problème de la pollution de l'air. Je serais très heureux de vous rencontrer pour en parler lorsque je reviendrai dans quelque dix jours.

M. FOY: Ce serait parfait.

M. WALKER: Vous n'avez mentionné que les eaux limites pour la Commission Conjointe Internationale, que faites-vous des eaux le long du littoral? Est-ce que vous devez vous occuper des deux côtés de la côte?

M. HEENEY: Non, monsieur le Président.

M. WALKER: Ce n'est pas considéré une eau limite?

M. HEENEY: Non, ce ne l'est pas.

M. WALKER: En plus des eaux limites, vous arrive-t-il de vous occuper des sous-produits de la mer, tel que le poisson, le minerai et ce genre de chose?

M. HEENEY: Non, pas directement, bien qu'au cours de l'enquête que nous effectuons sur la pollution dans les Grands Lacs, par exemple, nous sommes naturellement très intéressés aux effets de la pollution sur les phénomènes biologiques. Le Comité de Recherche des Pêcheries s'occupe d'une partie importante de l'enquête, à cause par exemple, des effets de la pollution sur la vie des poissons.

M. WALKER: Ce à quoi je pense actuellement est la question de propriété. Si par exemple, un vaste dépôt d'huile était découvert sous le lac Érié, est-ce que cela serait sujet à discussions sur le plan international?

M. HEENEY: Ce serait une question à considérer par nous uniquement si les gouvernements nous demandaient de la prendre en considération.

M. WALKER: D'accord. Laissez-moi alors vous en poser une autre.

M. HEENEY: Peut-être devrais-je ajouter, monsieur le Président, que la teneur du traité rend possible aux gouvernements de référer à la Commission Conjointe Internationale toute question de tout genre le long de la frontière, ou en fait n'importe où. Mais avant que nous puissions nous en occuper, il faut que cela nous ait été référé, monsieur.

M. WALKER: Actuellement, vous ne possédez pas de pouvoirs d'initiative. Vous êtes comme un de nos comités permanents.

M. HEENEY: Nous avons des pouvoirs d'initiative en rapport...

M. WALKER: A des questions qui vous ont été référées.

M. HEENEY: Non, nous avons une autre juridiction, qui est une juridiction quasi-judiciaire, laquelle requiert l'approbation de la Commission Conjointe Internationale avant que toute nouvelle utilisation, ou entrave, ou construction qui affecte les niveaux ou les débits des eaux limitrophes ne puisse être entreprise. C'est une juridiction originale.

M. WALKER: Qui affecte les niveaux ou les débits.

M. HEENEY: C'est cela, les niveaux ou les débits.

M. WALKER: Si quelqu'un voulait placer un puits d'huile en plein milieu du lac Érié, cela ne vous concernerait pas.

M. HEENEY: Cela ne serait pas de notre affaire à moins que les gouvernements ne nous demandent d'examiner la question.

M. WALKER: Très bien. Vous avez mentionné que les décisions que vous prenez doivent être ratifiées ou référées au gouvernement. Utilisez-vous le mot «gouvernement» en lieu des mots «parlement» ou «Congrès».

M. HEENEY: Gouvernement; oui.

M. WALKER: Gouvernement.

M. HEENEY: Les sections exécutives.

M. WALKER: Les sections exécutives?

M. HEENEY: Ce que les américains appellent divisions exécutives.

M. WALKER: Il y a présentement un bon nombre de discussions et d'études au sujet des eaux du nord. Si quelques-unes de ces eaux du nord traversaient la frontière, participeriez-vous aux discussions qui auraient lieu à ce sujet?

M. HEENEY: Cela, monsieur le Président, dépendrait de ce que les gouvernements auraient décidé. La Commission mixte internationale est là et pourrait être utilisée dans un tel contexte si les deux gouvernements en décidaient ainsi.

M. WALKER: Je crois que monsieur Harkness a soulevé la question de la juridiction que la Commission mixte internationale pourrait avoir ou ne pas avoir en ce qui a trait aux municipalités et autres. Vous avez employé la persuasion et la raison, mais est-il arrivé qu'un test ait abouti en vertu des pouvoirs actuels que vous avez?

M. HEENEY: Non; je ne crois pas qu'il y ait de vraie difficulté légale d'impliquée, monsieur le Président, en autant que je sois concerné. Nous communiquons directement avec les municipalités en tort et essayons de les persuader de la sagesse de ce que nous proposons. Si cela ne suffit pas, nous n'appliquons pas de sanctions.

M. WALKER: En d'autres termes, s'ils vous disent d'aller vous jeter dans le lac pollué, vous n'envisageriez jamais de pousser la question plus loin?

M. HEENEY: Il y a deux choses que nous faisons. Nous faisons porter notre attention sur les municipalités et essayons de les faire se ranger selon les critères acceptés que nous avons établis. Si elles ne le font pas, nous recourrons aux deux gouvernements fédéraux. Nous portons à leur attention le fait que telle ou telle municipalité ne s'est pas pliée aux directives. A partir de ce moment, la question relève du gouvernement fédéral.

M. WALKER: Dans le cas des municipalités canadiennes, traitez-vous directement avec la municipalité ou par l'entremise du gouvernement provincial?

M. HEENEY: Nous le faisons en effet. Et, monsieur le Président, je devrais dire que dans l'ensemble, les résultats ont été très encourageants. Au cours des années antérieures et en vertu des dispositions antérieures, la Commission mixte internationale a porté sérieusement ces questions à l'attention des municipalités. Le record est que les municipalités y ont porté attention.

M. WALKER: Cela peut-être un peu difficile parce que cela entre dans les questions personnelles, mais je suis intéressé parce que des canadiens travaillent très étroitement avec des Américains sur cette question. Est-ce qu'il se fait que vous prenez des rôles presque opposés? Par exemple, arrive-t-il que vous talonniez les parties canadiennes fautives, que vous fassiez certaines choses au profit des intérêts américains, et arrive-t-il que les membres américains talonnent leurs offensants pour qu'ils prennent certaines mesures pour arranger les choses pour les canadiens? Est-ce que votre personnel devient dénationalisé?

M. HEENEY: Je crois que la réponse à votre dernière question est que nous devenons presque entièrement dénationalisés, ce que je crois être une bonne chose. Bien que si vous prenez la rivière St-Croix, par exemple, je serais peut-être plus sensible au sujet d'une municipalité située du côté canadien, disons St-Stephen, que le serait le Président de la section américaine, tout simplement parce que je suis canadien et que je voudrais que le côté canadien ait un record sans taches. Il peut être plus sensible au sujet de Calais, qui est la municipalité de l'autre côté. Et bien qu'il soit aussi de pratique courante de poursuivre immédiatement de notre côté de la rivière, comme il se fait, et je prend l'initiative avec les offensants canadiens pendant qu'il prend l'initiative avec les offensants américains, nous maintenons quand même notre unité d'action et de responsabilité. Est-ce que ceci répond à votre question?

M. WALKER: Oui, cela répond. Je n'ai qu'une dernière question. Dans ce contexte, si la Commission Conjointe Internationale possédait réellement l'autorité pour rendre effectifs ses programmes et mesures, et si vous aviez le budget nécessaire pour le faire, si cela impliquait une dépense de capitaux, pourriez-vous régler le problème de la pollution plus rapidement que de la façon que vous le faites maintenant?

M. HEENEY: Monsieur le Président, ce serait contraire au concept de la Commission mixte internationale qui est inclu dans le traité. Nous n'avons aucune fonction administrative. Cela signifierait l'établissement de la Commission mixte internationale—au moins quelques mesures—en tant qu'organismes supra-national possédant autorité d'action des deux côtés de la frontière. Ceci serait naturellement un écart radical de la philosophie actuelle du traité.

M. WALKER: C'est parfait, monsieur. Vous ne voudrez peut-être pas répondre à ceci; mais si c'était le cas, à votre avis, est-ce que le problème de la pollution et les autres problèmes des eaux limitrophes pourraient être réglés plus rapidement?

M. HEENEY: Je ne veux pas avoir l'air d'é luder la question, monsieur le Président, en disant que ceci n'est qu'une question hypothétique, mais je ne suis pas sûr que cette solution, qui a été suggérée à maintes reprises, serait aussi efficace si elle était possible qu'elle le semble à prime abord.

Un certain nombre de personnes ont suggéré à diverses époques que nous avons besoin, par exemple, d'un régime supra-national pour le bassin des Grands Lacs; que quelque autorité internationale, peut-être la Commission mixte internationale ou une nouvelle autorité, devrait être revêtue de tous les pouvoirs en ce qui a trait aux questions du bassin des Grands Lacs. Ceci serait un écart radical de notre position nationale traditionnelle et historique, lequel à mon avis est très difficile à envisager dans l'état présent du monde; la force que chaque nation continue à ressentir pour l'autorité nationale—l'autorité nationale est en jeu ici—et ceci impliquerait l'abandon de la souveraineté, tant du côté canadien que du côté américain, à un organisme international. Dans la conjoncture actuelle des choses, je ne puis m'imaginer cela, bien que j'aimerais pouvoir penser que nous nous rapprochons de cet état de chose.

M. WALKER: Vous ne croyez pas que pour cette question des eaux limitrophes nous puissions avoir quelque chose dans le genre des Nations Unies?

M. HEENEY: Je ne conçois pas cela dans un avenir immédiat.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il est 12 h. 30 p.m.; est-ce que le Comité désire continuer ou assister à la réception?

Une VOIX: Est-ce que monsieur Heeney sera de retour la semaine prochaine?

M. HEENEY: Non; je vais à Sarnia la semaine prochaine.

Le PRÉSIDENT: Quand pouvez-vous revenir, monsieur Heeney?

M. HEENEY: Je reviendrai la semaine prochaine si le Comité insiste. Toutes les dispositions ont été prises pour cette visite dans la région de Sarnia. Je puis m'absenter, monsieur le Président, si c'est le désir du Comité.

M. MACDONALD (*Rosedale*): Sur un point d'ordre, je me demande si nous ne pourrions pas simplement continuer avec monsieur MacIntosh, et les autres pourraient poser leurs questions pendant que c'est frais à notre mémoire.

M. McINTOSH: Je vous remercie, monsieur le président. Le problème de la pollution m'intéresse d'une façon générale, Monsieur Heeney. C'est pourquoi je voudrais savoir si, d'après les termes de la Commission mixte internationale, vous ne vous occupez que des eaux internationales. Est-ce exact?

M. HEENEY: Des eaux qui marquent la frontière et de celles qui la traversent.

M. McINTOSH: Ma deuxième hypothèse doit être fausse si j'en crois les remarques que vous avez faites il y a quelques instants au sujet de la rivière Rouge. Je croyais établi que les courants suivaient une direction nord-sud, mais je vois que vous faites non de la tête.

M. HEENEY: Sud-nord dans le Manitoba.

M. McINTOSH: Non; d'une manière générale à travers le Canada.

M. HEENEY: La plupart des rivières qui traversent la frontière pénètrent aux États-Unis.

M. McINTOSH: Elles vont du Canada aux États-Unis.

M. HEENEY: On me dit que cette généralisation est douteuse et que la proportion serait plutôt de 50 p. 100, mais je ne suis pas en mesure de répondre à cette question. Je sais en tout cas que la rivière Rouge coule vers le nord et que beaucoup d'autres coulent vers le sud.

M. McINTOSH: C'est pourquoi j'ai déclaré que ma deuxième hypothèse était fausse. Cependant, vous avez parlé d'assistance financière du gouvernement en matière de pollution. Or, vous n'avez pas trop de pouvoirs pour donner suite à vos idées. Je me demande si vous avez proposé au gouvernement de mettre en œuvre un programme à grande échelle pour accélérer les mesures que vous avez présentées pour remédier à la situation. Le problème de la pollution doit être supprimé dans nos eaux douces. Les membres de la Commission l'ont d'ailleurs compris, semble-t-il, et vous savez pourquoi. Je pense qu'on pourrait aider les industries à déplacer ou à changer leur système de destruction des déchets.

Votre Commission ne devrait-elle pas recommander au gouvernement d'accorder une aide financière à ces industries pour remédier aux causes de la pollution?

M. HEENEY: Nous n'avons pas jusqu'alors agi de la sorte, monsieur le Président. Nous attirons l'attention des gouvernements sur la situation telle qu'elle se présente et nous proposons des mesures précises pour supprimer, ou améliorer la situation. Cependant, nous ne sommes pas entrés dans les détails concernant l'aide financière, les subventions, l'accélération de la dépréciation ou les articles adoptés ou discutés de part et d'autre.

C'est peut-être un domaine que nous ferions bien d'examiner. Je serais très heureux d'en discuter avec mes collègues. Nous ne l'avons pas fait jusqu'ici. Nous nous sommes fiés aux États et aux gouvernements fédéraux qui adoptaient les lois et les politiques considérées comme les plus propices à la réalisation des objectifs que nous avons proposés et qu'ils ont acceptés.

M. McINTOSH: Puis-je vous demander si, selon vous, les mesures prises aux divers paliers du gouvernement sont en train de faire échec à la pollution, ou s'il s'agit d'un problème très sérieux, plus sérieux que ne le croient les citoyens de notre pays?

M. HEENEY: Certainement plus sérieux, monsieur le président, que ne l'imaginent la plupart des Canadiens—et je crois—la plupart des Américains. Je crois que la situation est en train d'empirer et qu'il faut prendre des mesures sérieuses pour éviter qu'elle ne se détériore davantage. Il est difficile de décider en général si les mesures adoptées de part et d'autre sont suffisantes. Pour ma part, je ne crois pas qu'elles le soient. Telle est mon opinion. En ce moment d'ailleurs, mes paroles ne s'adressent pas à la Commission mixte internationale.

Bien sûr, on pourrait faire beaucoup plus. De grandes sommes sont en cause. Monsieur le président, vous avez parlé de déplacer les usines par exemple. C'est là une entreprise coûteuse qui peut avoir d'importantes conséquences économiques pour une région d'emploi, celle de Rainy River, par exemple, dont j'ai parlé ce matin.

Les fabricants de pâte à papier d'International Falls et de Fort Frances sont en réalité les seuls employeurs de la région tout entière. C'est pourquoi les dépenses en cause ont une grande importance. Les mesures financières que doivent prendre les États, les provinces et les gouvernements fédéraux sont coûteuses, si l'on veut améliorer ou maîtriser la situation en quelques années.

M. MCINTOSH: Je n'ai pas vraiment parlé de changer les usines de région, mais de déplacer le système de destruction de déchets qu'elles utilisent, ce qui n'aurait aucune conséquence sur l'embauche dans une région donnée.

M. HEENEY: Non, mais ce déplacement suppose des frais d'immobilisation importants qui nuiraient aux profits de l'entreprise. C'est le genre de difficultés que rencontrent les entreprises. Si l'on me demande d'investir de nouveaux capitaux pour améliorer la canalisation de sortie de mon usine, mes frais deviennent si importants que je dois renoncer aux affaires. C'est l'argument qu'on nous oppose.

M. MCINTOSH: En ce cas, je suppose que vous avez, en tant que membres d'une Commission, adressé des recommandations à vos gouvernements respectifs au sujet de ce grave problème.

M. HEENEY: Nous n'avons pas proposé de mesures législatives ou financières, mais nous avons recommandé l'adoption de normes que les responsables publics ou privés de la pollution devraient respecter. Mais jusqu'ici nous n'avons pas pensé qu'il nous appartenait de proposer des mesures législatives particulières. Bien entendu, les deux gouvernements eux-mêmes s'emploient activement à étudier, au point de vue financier et légal, le meilleur moyen de traiter ces situations.

M. MCINTOSH: Selon vous, donc le problème est encore à l'état d'examen. Les parties n'ont pas activement travaillé, à résoudre les questions.

M. HEENEY: Si, un grand nombre de mesures ont été prises, disons par la province d'Ontario et par le gouvernement fédéral, à l'égard de la pollution des eaux ontariennes. L'Ontario a certainement fait des progrès considérables. Si je ne me trompe, le gouvernement fédéral a fourni des stimulants fiscaux à titre de dépréciation accélérée pour qu'on améliore le matériel destiné à lutter contre la pollution. Ces mesures devraient beaucoup contribuer à accélérer l'amélioration des canalisations industrielles. Il y a en outre plusieurs sources auxquelles les municipalités peuvent s'adresser pour obtenir des avances et des subventions avantageuses pour améliorer leur drainage.

M. McINTOSH: Prend-on alors des mesures pour faire front à l'accroissement de la pollution des voies d'eau?

M. HEENEY: Je ne suis certes pas un expert, mais je ne puis que donner une réponse négative. La situation continue d'empirer.

M. McINTOSH: Je vous remercie, monsieur le président.

M. LIND: Monsieur le président, je voudrais poser une question au sujet de la C.R.H.O. à M. Heenev. Vous avez déclaré qu'elle contribue \$1,500,000 aux recherches relatives à la pollution. Je parle surtout, pour l'Ontario et en particulier pour la région du Lac Érié. Le gouvernement contribue 50 p. cent de cette somme n'est-ce pas?

M. HEENEY: Monsieur le président, la situation est la suivante: les diverses responsabilités de programme d'enquête adopté incombent tout d'abord aux autorités fédérales compétentes, et ensuite à l'autorité provinciale. On essaie par là d'attribuer à chaque entité les fonctions qui relèvent le plus de sa compétence. Je crois d'ailleurs que les experts s'y sont très bien pris. L'Ontario s'est chargé d'une partie de ce programme dont la totalité coûtera environ \$1,500,000, si je me souviens bien de chiffres que j'ai cités. Le gouvernement fédéral a accepté de payer la moitié de cette somme.

M. LIND: Cette somme comprend-elle une partie des frais nécessaires aux installations de drainage construites par la C.R.H.O.

M. HEENEY: Non, monsieur le président.

M. LIND: Revenons maintenant à une autre question concernant la C.R.H.O. Est-ce que ce sont là les seules recherches entreprises dans ce domaine par la C.R.H.O., ou bien le gouvernement fédéral fait-il des recherches dans ce domaine sous les auspices des ministères des Pêcheries, des Mines ou de la Santé et du Bien-être social.

M. HEENEY: La réponse est oui, monsieur le président.

M. LIND: Comme vous l'avez dit auparavant, le projet actuel concerne l'Ontario plus 5 États. Que font alors ces cinq États pour empêcher la pollution des eaux rurales, urbaines et industrielles de leur région du Lac Érié?

M. HEENEY: A vrai dire, monsieur le président, je ne suis pas en mesure de donner une réponse détaillée, mais je puis dire une chose ou deux. Les États ont abordé le problème de la pollution avec un intérêt variable. Tous les États ont manifesté l'année dernière un accroissement d'activité à la suite, je crois, des mesures adoptées par le gouvernement des États-Unis en vertu du *Clean Water Act*. Il s'agit d'une loi adoptée l'année dernière par le Congrès. Elle prévoit l'intervention de l'autorité fédérale si l'autorité locale—c'est-à-dire l'État ne réussit pas, dans un délai prévu, à établir des normes acceptables pour les eaux qui dépendent de sa juridiction. Je crois que cette loi a beaucoup profité aux États dont les activités ont eu tendance à varier, comme celles des huit États qui bordent les Grand lacs.

Certains États ont adopté des mesures plus efficaces et plus modernes et ont insisté davantage sur l'application de leurs mesures statutaires. A cet égard, je pense surtout au Michigan où l'on a effectué un travail important.

Mais je ne tiens pas à vous décrire dans le détail les programmes qui existent aux États-Unis. Ils sont variables et l'on pourrait dire d'une manière générale que les personnes inquiètes de ces problèmes, de celui du Lac Érié en particulier, parfait exemple de lac pollué, ne sont pas certaines qu'on est en train de faire tout ce qui peut être fait, ou qu'on le fait à une allure raisonnable.

M. LIND: La Commission mixte internationale est-elle satisfaite des travaux accomplis par la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario? Un article paru dans le *Globe and Mail* dit qu'il n'y a rien à craindre et que les eaux du Lac Érié seront débarrassées de toute pollution vers 1970. Or, cet article est attribué à la Commission mixte internationale.

M. HEENEY: Monsieur le président, je voudrais savoir si vous pourriez identifier l'auteur de cette déclaration? Émane-t-elle du président de la C.R.H.O.? J'ai moi-même vu l'en-tête et j'ai même lu l'article.

Il m'est difficile, monsieur le président, de commenter un article de presse et je m'en abstiendrai avec votre permission. Cependant je dirai que je serait sot de me satisfaire de l'allure des travaux de toutes les autorités que j'ai rencontrées, car il s'agit là d'un problème inquiétant et urgent.

M. LIND: A l'égard de la population répartie autour du Lac Érié, on diviserait le problème en neuf parties. L'une d'elles concernerait l'Ontario et les huit autres les États riverains. Telle serait à peu près la proportion, n'est-ce pas?

M. HEENEY: Non, je ne crois pas que cela serait juste. Avons-nous les chiffres de population?

M. LIND: Il y a environ 1,200,000 habitants du côté canadien et 9,000,000 du côté américain.

M. HEENEY: Ces chiffres concernent le Lac Érié?

M. LIND: Oui.

M. HEENEY: Oui; c'est là que l'écart est le plus manifeste. Le secteur du Lac Ontario est encore autre chose. Les États-Unis sont les principaux coupables à l'égard du Lac Érié, bien entendu.

M. LIND: Ce qui m'inquiète surtout au sujet de la pollution du Lac Érié, c'est, bien sûr, que nous sommes censés employer les eaux de ces lacs à la fois pour l'usage urbain et le développement industriel du sud de l'Ontario. S'il est vrai que les phosphates qui pénètrent dans le lac nuisent à ses réserves d'oxygène au point de transformer la vie des poissons ce problème est alors beaucoup plus sérieux que nous ne le pensons.

M. HEENEY: Je crois, Monsieur le Président qu'on ne saurait exagérer la gravité de la situation du Lac Érié. Nos experts scientifiques, tant américains que canadiens, nous disent que cette situation est en train d'empirer. Il est même extrêmement difficile de trouver des moyens d'empêcher l'accroissement de cette pollution. Autant que je sache, on n'a pas encore trouvé de méthode entièrement satisfaisante. Dans notre rapport de décembre, nous avons précisé, comme vous nous l'avez rappelé, que les phosphates sont l'agent principal de la pollution. Nous étions alors convaincus, d'après les avis qu'on nous avait donnés, que les phosphates étaient l'un des agents principaux, sinon l'agent principal de la pollution, le responsable de la croissance des algues et de la destruction de l'oxygène de l'eau que nous connaissons déjà. Mais il y a probablement d'autres éléments qui causent également de graves difficultés, et nos études nous apporteront sans doute d'autres détails à ce sujet.

Cependant, nous avons pensé que les phosphates ont un rôle assez évident et assez sérieux pour que nous attirions immédiatement là-dessus l'attention des gouvernements.

M. LIND: Est-il suffisant de pousser le gouvernement fédéral à s'occuper plus activement de ce problème et à faire pression sur les États américains pour qu'ils accélèrent la mise en œuvre des moyens destinés, dans un proche avenir, à arrêter la pollution et à régler la situation.

M. HEENEY: Monsieur le Président, je suis certes convaincu, qu'il faut faire tout notre possible pour accélérer le programme d'amélioration. L'une des principales difficultés consiste à déterminer non seulement la nature précise des faits, mais encore les moyens d'améliorer la situation. Les savants ne sont pas entièrement d'accord là-dessus, mais il y a certaines choses que nous pouvons faire. C'est pourquoi nous avons proposé en décembre deux mesures dont nous pouvions répondre, c'est-à-dire la réduction par élimination de la quantité de phosphate et l'abandon des égouts communs.

M<sup>me</sup> WADDS: Monsieur le Président, je vais être bref. Je voudrais féliciter M. Heeney pour l'exactitude de ses réponses.

Le long du Saint-Laurent, où je demeure, quelque temps avant que ce problème ne devienne courant, nous avions celui de la navigation internationale. A-t-on augmenté les amendes ou a-t-on accordé plus d'attention à cet aspect du problème de la pollution depuis qu'on exerce des pressions d'une manière générale?

M. HEENEY: Oui, je crois que je puis répondre par l'affirmative pour les deux pays. On accorde plus d'attention à cette question depuis que le trafic a également augmenté sur la voie maritime du Saint-Laurent. Vous parlez des déchets et de la pollution provenant des navires?

M<sup>me</sup> WADDS: Oui.

M. HEENEY: Vous n'ignorez pas, j'en suis sûr, que c'est un phénomène extrêmement difficile à contrôler. Mais on s'y est intéressé davantage au cours des deux dernières années, pendant l'époque où j'ai dû m'occuper de ces problèmes.

M<sup>me</sup> WADDS: Cette question relève du ministère des Transports.

M. HEENEY: C'est exact, du ministère des Transports du Canada.

M<sup>me</sup> WADDS: S'occupe-t-on des plaintes qui parviennent bon gré mal gré ou bien exerce-t-on un contrôle précis, et s'il en est ainsi, l'a-t-on renforcé?

M. HEENEY: Je ne saurais dire quelle est l'importance et la nature de ce contrôle, mais je suis sûr qu'il existe. Cependant, je ne suis pas en mesure de me prononcer sur sa portée ou son efficacité.

M<sup>me</sup> WADDS: Ainsi, vous ne pouvez pas dire s'il y aurait avantage, à l'égard du problème général de la pollution, à renforcer ce contrôle.

M. HEENEY: Je suis sûr qu'il y aurait avantage à le renforcer.

M<sup>me</sup> WADDS: Encore une question, notre région s'intéresse particulièrement au tourisme. Vous avez parlé de l'aménagement de la rivière Champlain. Qui est l'initiateur de ce programme et quand l'a-t-on inauguré? Tient-on compte du tourisme et de la navigation de plaisance?

M. HEENEY: Monsieur le Président, je répondrai d'abord à la deuxième question de M<sup>me</sup> Wadds. Il est certain que les distractions—c'est ainsi que nous désignons le tourisme et les activités qui s'y rapportent faisaient partie de l'examen entrepris par la Commission sur les possibilités de la voie navigable Champlain. Aujourd'hui, cela devient une «grosse affaire» comme ils disent, et les profits, qui dérivent de l'aménagement des distractions, comme le canotage, la natation et le reste, sont en train de prendre une grande importance et constituent un avantage financier direct. On a pesé et examiné ce fait.

Quant à la première question relative à l'endroit où les activités profitables à la voie navigable Champlain se sont développées, c'est une bien vieille histoire. C'est le deuxième rapport de la Commission sur les possibilités de la voie navigable Champlain, tant aux États-Unis qu'au Canada. L'intérêt principal du côté canadien provient de la vallée de Richelieu, Sorel et St-Jean et du droit d'accès à l'embouchure du Lac Champlain. Ces régions espéraient que les navires transocéaniques viendraient jusqu'à elles, que leurs possibilités industrielles s'amélioreraient, etc.

Du côté américain, les activités ne se sont pas tellement développées dans la région du Lac Champlain, bien qu'on les y ait encouragées, mais plutôt en amont de la rivière Hudson, grâce aux gens qui s'intéressaient au port de New-York et au plus court chemin de New-York à Montréal.

M<sup>me</sup> WADDS: Quand a-t-on effectué le premier rapport?

M. HEENEY: En 1938.

M<sup>me</sup> WADDS: En 1938, et c'est aux municipalités de la région qui bordent ce trajet, d'exercer une pression dans le domaine des distractions et du tourisme?

M. HEENEY: En vérité, l'intérêt va au-delà des municipalités. Comme on peut le voir de nos jours, les gouvernements des provinces et des États s'intéressent certainement de très près aux distractions, car ils y voient une source de progrès dépassant la portée locale.

M. FOREST: Je vais être très bref, M. Heeney. Dans la province de Québec, hormis le Lac Champlain et le Lac Memphremagog, y a-t-il d'autres rivières ou lacs qui relèvent de la Commission mixte internationale?

M. HEENEY: Les eaux supérieures de la Saint-Jean?

M. FOREST: De la rivière Saint-Jean.

M. HEENEY: Oui, qui traverse la frontière en aval de la Rivière-du-Loup—quelque part dans cette région?

M. FOREST: On n'a pas effectué ou envisagé d'études spéciales pour le Lac Memphremagog par exemple?

M. HEENEY: Non, le Lac Memphremagog traverse la frontière à l'extrémité sud, comme vous savez.

M. FOREST: Je sais, c'est dans ma région.

M. HEENEY: Vous avez un très beau site dans votre région.

Un DÉPUTÉ: A peu près combien de voies d'eau relèvent de votre juridiction, M. Heeney—une centaine?

M. HEENEY: Je me souviens que nous avons 80 postes. Mais, en cas de litige, le gouvernement pourrait décider de nous en confier d'autres. Une enquête suppose un litige ou un différend.

Le PRÉSIDENT: Le crédit 40 est-il approuvé?

M. COWAN: Monsieur le président, j'ai assisté à la première réunion de ce Comité et je vous ai dit que je voulais voir les membres de la C.M.I. J'étais absent lors de la dernière réunion, mais vous m'avez dit qu'on m'informerait de la date à laquelle la C.M.I. serait présente. J'ai découvert aujourd'hui que l'audience était ouverte. Je voudrais poser quelques questions.

Le témoin pourrait-il nous fournir un tableau des chiffres maximum et minimum établis par la Commission de contrôle mixte du Saint-Laurent relativement au niveau du lac Ontario? Je sais que la Commission n'existe que depuis six ou sept ans. C'est pourquoi il ne doit pas être très difficile d'obtenir ce tableau et les dates de variation de ces chiffres. Je ne connais pas les chiffres exacts, mais ils atteignent parfois environ 241 pieds au minimum et 246 pieds au maximum. Huit mois plus tard, ils sont respectivement de 240 et 245 pieds.

M. HEENEY: La différence de niveau—je cite de mémoire et j'espère que mes assertions seront rectifiées—varie entre 242 et 246 pieds environ au cours de la saison navigable, monsieur le président, et nous essayons de maintenir ces niveaux. Je me ferai un plaisir de vous faire parvenir une copie de ce tableau.

M. COWAN: Ce tableau doit comprendre les données initiales et toutes les modifications. Je désire l'avoir de cette façon.

M. HEENEY: Il n'a jamais été modifié. On n'a jamais changé l'échelle des niveaux, mais il n'a pas toujours été possible de le maintenir. Mais je crois que M. Cowan voudrait surtout connaître le chiffre réel, monsieur le président.

M. COWAN: Je pose en effet la question. Je sais qu'on l'a modifié trois fois. Par exemple, je me souviens qu'on a parlé de 1958(c), puis de 1958-2(D) ou quelque chose d'approchant. Il y a donc eu des modifications.

M. HEENEY: J'ai mal compris. Les plans de régulation dont on a parlé concernaient surtout les débits. Autant que je me souvienne, l'échelle des niveaux prévue dans l'ordre d'approbation constitue un critère fixe qui n'a pas varié depuis cet ordre. N'ai-je pas raison?

M. COWAN: Mentionnez donc également les chiffres acceptés concernant le taux du débit en réponse à ma question.

M. HEENEY: Monsieur le président, puis-je demander à combien de temps...

M. COWAN: Cela remonte à 1958 quand...

M. HEENEY: Vous aimeriez connaître les chiffres mensuels, par exemple.

M. Cowan: Les chiffres des périodes que vous avez fixées.

M. HEENEY: Je veux simplement savoir parfaitement ce que je dois présenter. Vous voulez connaître les chiffres mensuels des débits, depuis le début de la régulation entreprise en vertu d'un ordre d'approbation, bien entendu; une moyenne mensuelle ou quelque chose d'approchant pour la période de ces années, ainsi que les niveaux du lac Ontario pendant la même période.

M. COWAN: C'est juste.

M. HEENEY: Si je vous ai bien compris, vous auriez ainsi, je crois, les renseignements que vous désirez.

M. COWAN: Je voulais vous poser une autre question. La partie du Saint-Laurent ayant Québec sur chaque rive dépend-elle de votre autorité ou juridiction, ou bien celle-ci s'arrête-t-elle à la frontière?

M. HEENEY: Elle s'arrête à la frontière, monsieur le président.

M. COWAN: Je soulève cette question pour la simple raison que vous mentionnez la rivière Rouge. Vous avez déclaré, je crois, dans votre réponse à M. MacIntosh, que vous étiez intéressé par les eaux qui traversent la frontière pour se jeter dans la rivière Rouge.

M. HEENEY: Monsieur le président, notre juridiction s'exerce sur deux types de rivières. Le premier est celui des eaux frontalières qui constituent la frontière ou le long desquelles la frontière s'étend. L'autre est celui des eaux qui traversent la frontière. La rivière Rouge appartient à la deuxième catégorie puisqu'elle coule des États-Unis vers le Canada. C'est pourquoi elle relève de notre juridiction.

M. COWAN: La rivière Rouge relève-t-elle de votre juridiction dans le Manitoba?

M. HEENEY: Non, monsieur.

M. COWAN: Alors où s'exerce votre juridiction sur la ligne invisible?

M. HEENEY: Si vous voulez. Notre juridiction s'exerce sur la traversée de la frontière. On nous a mentionné spécialement la rivière Rouge à cause de la pollution qui s'étend des eaux supérieures aux eaux inférieures.

M. COWAN: J'essaie d'obtenir quelques détails sur ce point; et je parle de l'est. La pollution des eaux vous intéresse beaucoup lorsqu'elle affecte le Saint-Laurent à Cornwall, entre les deux rives de Québec.

M. HEENEY: Ce qui nous intéresse, si nous pouvons nous exprimer ainsi, monsieur le président, c'est la pollution du secteur international qui, bien entendu, affecte également le secteur national.

M. COWAN: Jusqu'à Cornwall.

M. HEENEY: Oui.

M. COWAN: La Commission mixte internationale s'intéresse à la question de la pollution des eaux du Saint-Laurent jusqu'à Cornwall.

M. HEENEY: Oui.

M. COWAN: Mais quand elle affecte le Saint-Laurent entre les deux rives de Québec, vous ne vous préoccupez pas de ce que Montréal décharge toutes ses eaux d'égout à cet endroit. Cependant, vous voulez que l'eau soit propre à Québec.

M. HEENEY: Je n'ai pas le droit de m'en préoccuper, mais en tant que Canadien, je m'en préoccupe beaucoup.

M. COWAN: C'est là une très bonne réponse que j'apprécie énormément. C'est tout ce que je voulais savoir.

M. HEENEY: Je puis peut-être faire une observation ayant trait à la question posée, monsieur le président.

Or, à une époque antérieure, j'ai déclaré que la Commission mixte internationale devait s'intéresser au port de Montréal. Il ne relève pas directement de la Commission internationale, mais celle-ci, en étudiant les problèmes de niveaux et de débits du Saint-Laurent, a accepté, sur la proposition des membres canadiens de la Commission—cela va sans dire—d'inclure parmi nos sujets d'intérêt le niveau des eaux du grand port international de Montréal, bien qu'il ne relève pas de notre juridiction, d'un point de vue strictement légal. Nous devons, par conséquent, en réglant le niveau de la rivière, faire tout notre possible pour maintenir les eaux du port de Montréal à un niveau acceptable du point de vue de la navigation, à condition, bien sûr, de ne pas nuire aux intérêts envers lesquels nous avons une responsabilité légale. Ces remarques ont quelque rapport avec vos déclarations.

M. COWAN: Et quant au maintien du niveau du lac Ontario qui vous incombe directement?

● (1.00 p.m.)

M. HEENEY: La Commission mixte internationale accorde sa plus grande attention à ce problème.

M. COWAN: Sa plus grande attention?

M. HEENEY: Sa plus grande attention.

M. COWAN: Je croyais qu'il en était ainsi pour le port de Montréal.

M. HEENEY: Non, je n'accepterai jamais cela.

Le PRÉSIDENT: Le crédit 40 est-il approuvé?

Des VOIX: Qui.

Le PRÉSIDENT: Au nom du Comité, je tiens à remercier M. Heeney pour sa collaboration et je lui souhaite bon voyage jusqu'à Sarnia.

M. HEENEY: Je vous remercie. Comme d'habitude, c'était pour moi un plaisir et un privilège.

Le PRÉSIDENT: La séance est levée.

Concernant le

Budget principal des dépenses du ministère des Affaires extérieures  
pour l'année 1966-1967

TEMOINS:

B. M. Williams, sous-secrétaire adjoint d'État; J. A. Irwin, division des services administratifs; B. A. Keith, du Bureau d'études du ministère des Affaires extérieures.

## RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations  
en français et/ou une traduction française de  
l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou  
des séries complètes en s'abonnant auprès de  
l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le  
Comité.

*Le greffier de la Chambre,*  
**LÉON-J. RAYMOND.**

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

---

COMITÉ PERMANENT

DES

**AFFAIRES EXTÉRIEURES**

*Président:* M. JEAN-EUDES DUBÉ

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 8

---

SÉANCE DU JEUDI 9 JUIN 1966

---

Concernant le

Budget principal des dépenses du ministère des Affaires extérieures  
pour l'année 1966-1967

---

TÉMOINS:

B. M. Williams, sous-secrétaire adjoint d'État; J. A. Irwin, division des services administratifs; B. A. Keith, du Bureau d'études du ministère des Affaires extérieures.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Jean-Eudes Dubé

Vice-président: M. W. B. Nesbitt

et Messieurs

|                               |                               |                                 |
|-------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| Allmand                       | Harkness                      | Pilon                           |
| Asselin ( <i>Charlevoix</i> ) | Klein                         | Régimbal                        |
| Brewin                        | Laprise                       | Stanbury                        |
| Churchill                     | Lind                          | Thompson                        |
| Faulkner                      | Macdonald ( <i>Rosedale</i> ) | Wadds ( <i>M<sup>me</sup></i> ) |
| Forest                        | Macquarrie                    | Walker—(24).                    |
| Foy                           | McIntosh                      |                                 |
| Groos                         | Pelletier                     |                                 |

La secrétaire du Comité,  
Dorothy F. Ballantine.

Concernant le

Budget principal des dépenses du ministère des Affaires extérieures  
pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

B. M. Williams, sous-secrétaire adjoint d'État; J. A. Irwin, division des  
services administratifs; B. A. Keith, du Bureau d'études du ministère  
des Affaires extérieures.

## ORDRE DE RENVOI

Le LUNDI 6 juin 1966

*Il est ordonné,—*Que le nom de M. Brewin soit substitué à celui de M<sup>me</sup> MacInnis sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures.  
Attesté.

*Le Greffier de la Chambre des communes,*

LÉON-J. RAYMOND.

*Assistants: M<sup>me</sup> Waddis et MM. Allmond, Asselin (Charlevoix), Brewin, Churchill, Dubé, Faulkner, Fournier, Gagnon, Land, Macdonald (Rosedale), Macquarrie, McMillan, Mitchell, O'Rourke, Thompson, Walker (22).*

*Aussi présents: Du ministère des Affaires extérieures, MM. B. M. Williams, sous-secrétaire d'Etat adjoint; A. H. Matheson, division des finances; F. M. Powell, division du personnel; J. A. Irwin, division des services administratifs; B. A. Keith, du Bureau d'études du ministère.*

*Le Comité reprend l'étude du crédit n° 1 des prévisions de dépenses du ministère des Affaires extérieures pour l'année financière 1966-1967.*

*Le président présente le témoin, M. Williams, qui fait un exposé sur l'administration du ministère des Affaires extérieures.*

*M. Williams, M. Irwin et M. Keith sont interrogés.*

*Le crédit n° 1 est laissé en suspens.*

*Les crédits n° 5, 10 et 15 sont approuvés.*

*A 1 h. 5, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.*

*Le secrétaire du Comité,  
Dorothy F. Ballantine.*

ORDRE DE RENVOI

Le 20 Juin 1888

Il est ordonné — Que la part de M. Brown soit ajoutée à celle de M. ...

Attesté. J. J. ...

M. N. de ...

LÉON J. RAYMOND.

|           |     |                          |
|-----------|-----|--------------------------|
| Almond    | ... | Hill                     |
| Asala     | ... | ...                      |
| Brown     | ... | Stanbury                 |
| Churchill | ... | Thompson                 |
| Faulner   | ... | Woods (M <sup>rs</sup> ) |
| Forest    | ... | Walker—(24)              |
| Foy       | ... |                          |
| Gross     | ... |                          |

La secrétaire du Comité,

Berthy F. Ballantine.

## PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 9 juin 1966

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 11 h. 10 du matin sous la présidence de M. Dubé.

*Présents:* M<sup>me</sup> Wadds et MM. Allmand, Asselin (*Charlevoix*), Brewin, Churchill, Dubé, Faulkner, Forest, Foy, Groos, Harkness, Klein, Laprise, Lind, Macdonald (*Rosedale*), Macquarrie, McIntosh, Pilon, Régimbal, Stanbury, Thompson, Walker (22).

*Aussi présents:* Du ministère des Affaires extérieures, MM. B. M. Williams, sous-secrétaire d'État adjoint; A. H. Matheson, division des finances; F. M. Tovell, division du personnel; J. A. Irwin, division des services administratifs; B. A. Keith, du Bureau d'études du ministère.

Le Comité reprend l'étude du crédit n° 1 des prévisions de dépenses du ministère des Affaires extérieures pour l'année financière 1966-1967.

Le président présente le témoin, M. Williams, qui fait un exposé sur l'administration du ministère des Affaires extérieures.

M. Williams, M. Irwin et M. Keith sont interrogés.

Le crédit n° 1 est laissé en suspens.

Les crédits n°s 5, 10 et 15 sont approuvés.

A 1 h. 5, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*La secrétaire du Comité,*  
Dorothy F. Ballantine.



## TÉMOIGNAGES

(Enregistrés au moyen d'un appareil électronique)

Le JEUDI 9 juin 1966

● (11.00 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Silence, s'il vous plaît. La séance est ouverte. Madame Wadds, messieurs, nous reprenons ce matin l'étude du crédit n° 1 du budget des dépenses, et nous avons pour témoin M. B. M. Williams, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures pour l'administration. M. Williams va faire un exposé et répondre aux questions relatives à son exposé. Ensuite, nous passerons aux autres crédits en laissant le n° 1 en suspens. Vous pouvez poser des questions sur le n° 1, mais nous n'en finirons pas ce matin parce qu'il nous reste à entendre le secrétaire d'État.

M. B. M. WILLIAMS (*sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures*): Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, je dois commencer par exprimer le regret que le sous-secrétaire, monsieur Cadieux, soit absent ce matin. M. Cadieux est à Bruxelles avec le ministre et il reviendra au cours de la journée ou demain. Je ferai les observations que le sous-secrétaire avait espéré faire et si vous avez la patience de m'écouter, je serai aussi bref que possible.

Nous nous réjouissons d'avoir l'occasion d'examiner avec vous le travail du secrétariat des Affaires extérieures. Je suis à la disposition du Comité pour lui fournir tous les renseignements désirés, mais j'ai cru qu'il serait intéressant de commencer par un bref exposé sur l'organisation administrative du Service à l'étranger. Les développements et les événements internationaux attirent souvent l'attention du public, tout comme la nature de la participation du Canada aux affaires mondiales, mais on se rend moins compte de l'importance d'une saine organisation administrative pour que le Service diplomatique applique efficacement la politique étrangère du gouvernement canadien. Les frais d'une bonne administration sont élevés, mais doivent être acceptés pour que le département s'acquitte des responsabilités que le Parlement lui a confiées.

Examinons comment le secrétariat des Affaires extérieures est organisé pour son travail, du point de vue administratif en particulier. Au cours des deux dernières années, nous nous sommes efforcés d'apporter un certain nombre d'améliorations administratives sur lesquelles j'insisterai particulièrement.

Le secrétariat des Affaires extérieures comprend 29 divisions et services. Il y a huit divisions politiques et onze divisions fonctionnelles. Il y a sept divisions administratives: Services administratifs, Communications, Finances, Opérations du personnel, Services du personnel, Dossiers, Biens et Fournitures. De plus, il y a trois groupes spéciaux: L'Unité de l'amélioration administrative, l'unité de l'organisation et des méthodes et le Service d'inspection.

### *Direction générale*

La direction générale de toutes les divisions et unités est assurée au palier supérieur par un groupe dont le président est le sous-secrétaire d'État et qui

comprend le sous-secrétaire d'État adjoint et quatre adjoints du sous-secrétaire. Les différentes divisions relèvent d'eux et du sous-secrétaire suivant une répartition logique des responsabilités et suivant l'expérience et les qualités particulières des sous-secrétaires adjoints. Les divisions administratives et les unités spéciales que j'ai mentionnées tantôt sont coordonnées par un sous-secrétaire adjoint, ce qui est ma principale responsabilité actuellement.

La somme du travail administratif ne dépend pas seulement du total des effectifs du secrétariat au pays et à l'étranger, mais aussi de l'importance et de la dispersion des postes que nous avons outre-mer et où servent nos agents et les membres de notre personnel. Fournir tous les services nécessaires d'entretien et de soutien et assurer les liaisons requises avec notre réseau de postes constituent une tâche considérable. Une liste à jour des missions diplomatiques se trouve à la page 103 du Cahier bleu des crédits, tandis que les consultats sont à la page 108. Ces listes comprennent 63 missions diplomatiques et 18 consulats. De plus, nous avons trois commissions internationales de surveillance dans les pays d'Indochine, ce qui porte le total à 84 postes.

Cette liste comprend l'ambassade du Canada à Addis-Abéba, ouverte tout récemment. C'est l'un des nouveaux postes autorisés en Afrique par le gouvernement. Le deuxième sera établi à Dakar, capitale du Sénégal, où nous avons une avant-garde depuis janvier. Le troisième sera à Tunis, où le premier détachement doit arriver à la fin de l'été. Il a aussi été annoncé qu'un haut commissaire du Canada serait établi à Nairobi, capitale du Kenya, un pays du Commonwealth qui vient d'acquiescer son indépendance. Si nous ajoutons ces trois nouveaux postes à la liste publiée, le total se trouve porté à 87. Je mentionne ce chiffre pour vous donner une idée de l'ampleur de notre tâche administrative.

En plus des missions résidentes, il y a aussi 31 pays avec lesquels le Canada a échangé des représentants diplomatiques jusqu'au point d'accréditer auprès d'eux des représentants qui résident ailleurs. Ces postes de non-résidents comportent pour nous beaucoup d'exigences administratives, mais pas autant, bien sûr, que les missions résidentes.

Comme je l'ai dit, nous nous efforçons depuis deux ans d'améliorer l'administration. C'est un effort auquel participent toutes les divisions administratives et les unités spéciales et auquel prêtent leur concours le Conseil du trésor, la Commission du service civil et aussi à certains égards des entreprises du secteur privé. Je dois expliquer ici pourquoi nous avons entrepris cette campagne systématique pour améliorer l'administration. La principale raison est la participation croissante du Canada aux affaires mondiales, qui nécessite un service diplomatique plus fort et plus étendu. Le nombre de nos missions à l'étranger a augmenté au cours des années et son effectif s'est accru sans renforcement parallèle de la structure administrative. Nous avons trouvé nécessaire d'accorder la priorité aux exigences opérationnelles.

Au début de 1964, le besoin d'un changement se faisait nettement sentir. D'abord, le secrétariat se rendait compte qu'il lui fallait moderniser et améliorer ses méthodes pour parvenir à s'acquiescer de tout le travail à faire. Ensuite, la Commission Glassco avait publié un rapport sur le secrétariat des Affaires extérieures qui nous avait éclairés en indiquant certaines des grandes mesures à prendre. Enfin, de profondes transformations se produisaient au sein de la fonction publique et nous en sentions les répercussions. Je mentionne en particulier la conversion du mode de classification du personnel en prévision des négociations collectives, la délégation au département d'une plus grande autorité financière et les progrès administratifs constatés en général dans un certain nombre de domaines.

Nous avons institué un programme d'amélioration administrative en mars 1964. Dans ce but, nous avons formé une unité d'amélioration administrative sous la direction d'un haut fonctionnaire chargé de coordonner le programme et d'obtenir le concours d'autres ministères et du secteur privé. Au cours des sept premiers mois de cette période, nous avons bénéficié de l'aide d'un bureau d'experts conseils en administration, *Urwick and Currie*, de Toronto. Ces experts ont été chargés de repérer les faiblesses de l'administration au sein du département et de proposer des correctifs; de recommander une structure administrative appropriée; d'aider à élaborer un programme pour le personnel; de faire des propositions quant aux ressources en personnel requise pour une bonne administration et de fournir un programme détaillé pour former un service d'organisation et méthodes. Il fut entendu que les experts conseils se limiteraient aux questions administratives concernant le bureau central et, en particulier, aux responsabilités des divisions du Personnel, des Services administratifs, des Biens et Fourniture et des Dossiers.

Depuis que les experts conseils ont terminé en certain nombre de rapports dans ces domaines, le département, avec la collaboration des organismes centraux, a exécuté un programme d'application. Les résultats ont été encourageants. Le processus d'amélioration administrative, tant sur la base des études faites par les experts conseils que d'après l'analyse des problèmes faite par le département lui-même, se poursuit. Trois fonctionnaires et d'autres membres du personnel ont été recrutés pour constituer un service d'organisation et méthodes qui se consacrera à l'amélioration des techniques administratives et des méthodes de fonctionnement du département. Nous avons obtenu la collaboration de la Commission du service civil, qui a fait une étude de l'organisation du département, étude qui se continue, et le personnel du Conseil du Trésor aide à déterminer les modes d'application aux Affaires extérieures des concepts de gestion financière préconisés par la Commission Glassco.

Je crois qu'il nous faudra continuer longtemps de travailler à accroître le rendement, l'efficacité et à réaliser plus d'économies. Nous nous efforçons de maintenir un système de revision continue de notre gestion afin que nos capacités administratives demeurent constamment à la hauteur de la tâche en tout temps, quel que soit le rythme de croissance futur et quels que soient les exigences spéciales. Nos besoins diplomatiques étaient si pressants que, pour un temps, nous n'avons pas pu libérer d'hommes pour former le personnel du service d'inspection. Cependant, nous avons remis ce service en marche et un inspecteur général a été nommé récemment; c'est un haut fonctionnaire qui a acquis une expérience considérable dans des postes administratifs au pays et comme ambassadeur à l'étranger. La principale tâche du service d'inspection portera sur le travail d'inspection à l'étranger, mais nous lui demanderons d'assumer certaines responsabilités à Ottawa pour que le secrétariat des Affaires extérieures ait toujours un personnel et une organisation convenables.

Je m'arrête ici pour examiner avec vous certaines des raisons qui font que l'administration est onéreuse et complexe dans un service diplomatique. Nous ne pouvons pas fonctionner tout à fait de la même façon qu'un ministère dont l'activité est en grande partie concentrée à Ottawa. Nous avons tous les problèmes normaux d'un ministère fédéral, recrutement du personnel, maintien de bonnes conditions de travail, entretien de l'équipement, et tous les problèmes de communications internes, de préparation des documents, de coordination des directives et des méthodes. Cependant, nos principales affaires se font dans toutes les parties du monde et il nous faut un appareil administratif capable de s'occuper d'une activité aussi dispersée. Pour que le Canada s'acquitte des obligations et des responsabilités de sa politique étrangère, il nous faut avoir des missions dans un grand nombre de pays et des représentants aux sièges des organismes internationaux.

Que faut-il pour établir et maintenir ces postes outre-mer? Eh bien, quand vous commencez à rédiger la liste des problèmes administratifs qui surgissent après qu'a été prise la décision d'ouvrir un nouveau poste, vous n'êtes pas près de finir. Il faut d'abord trouver les membres de la mission et cela veut dire qu'il nous faut avoir un système de recrutement et de formation qui nous permettra d'avoir sous la main les personnes possédant les degrés requis d'expérience et de compétence pour représenter le Canada à l'étranger, et pour interpréter la politique du gouvernement canadien dans les pays étrangers et les organismes internationaux. Ces représentants du pays à l'étranger exercent une grande variété de fonctions et il nous faut des hommes capables de s'acquitter d'une grande variété de responsabilités. Il y a les haut placés, à rang diplomatique, depuis l'ambassadeur qui a toute une vie d'expérience derrière lui jusqu'au troisième secrétaire qui est souvent un diplômé d'université comptant un ou deux ans d'expérience au bureau central. Il y a aussi des fonctionnaires des Affaires extérieures qui font du travail d'information, du travail consulaire et du travail administratif. Il y a les préposés aux communications, des gardiens, des commis et des sténos. Il y a aussi parfois des fonctionnaires d'autres ministères à qui les Affaires extérieures doivent fournir un pupitre et des services administratifs dans une mission à l'étranger.

Ensuite, il nous faut des locaux et, à cet égard, nous commençons d'habitude par louer des bureaux, une résidence officielle pour le chef de la mission et des habitations pour les membres du personnel. Nous avons un programme d'acquisition de propriétés en vertu duquel nous achetons et construisons même parfois des immeubles pour nos besoins. Le problème des locaux est souvent urgent et ordinairement difficile à résoudre.

Greffée sur ces exigences, il y a la question des conditions de service pour les membres de notre personnel; nous devons faire en sorte qu'ils puissent vivre en santé et dans un confort convenable, et que leurs familles aient une vie satisfaisante. Inévitablement, ce sera une vie bien différente et parfois beaucoup plus difficile que celle dont ils jouissaient ici à Ottawa. Au moyen d'allocations spéciales et d'autres arrangements, il nous faut voir à ce que les enfants de nos employés à l'étranger aient l'occasion d'acquérir une instruction suffisante, une question qui devient plus pressante à mesure que l'âge moyen des enfants augmente et que les normes scolaires se relèvent. Les membres de notre personnel diplomatique sont tenus, pour bien faire leur travail, de recevoir chez eux des personnages officiels et des citoyens importants du pays où ils sont. Il nous faut faire en sorte que le règlement du service diplomatique à l'étranger leur permette financièrement de le faire. A beaucoup d'endroits dans le monde, les problèmes médicaux sont graves et il nous faut nous occuper des questions de santé beaucoup plus que ne songerait jamais à le faire un ministère dont les employés travaillent à Ottawa. Il nous faut aussi nous occuper de ceux dont la santé se trouve atteinte à cause des riches courus, ce qui s'applique surtout aux maladies tropicales. Dans certaines régions, il nous faut prendre des mesures spéciales pour que nos employés puissent prendre des vacances hors du poste une fois par année pour briser la monotonie d'un mode de vie restreint ou atténuer les effets déprimants du climat.

Nous nous rendons compte qu'en prenant des dispositions spéciales pour aider le personnel de nos missions à l'étranger, nous nous trouvons à viser certains grands objectifs du gouvernement canadien. En ce qui concerne l'habitation, par exemple, il est de l'intérêt du gouvernement que ses employés soient logés sans retard afin qu'ils puissent se consacrer à leur travail; qu'ils occupent des locaux satisfaisants afin que leur efficacité au travail ne soit pas réduite; et que les employés supérieurs soient bien logés pour qu'ils puissent recevoir et se créer des relations.

Il faut que nous nous occupions de toutes ces choses d'une façon qui raffermira le moral. Autrement dit, il nous faut satisfaire les besoins et

convaincre nos employés que le gouvernement de leur pays les soutient sans réserve dans l'importante tâche qu'ils accomplissent. Le règlement doit être appliqué de telle façon que les employés se sentent bien disposés envers leur employeur et soient encouragés en voyant que leurs efforts reçoivent un appui tangible et sont appréciés. Il nous faut regarder plus loin que la simple question d'argent en établissant le montant des allocations et concentrer notre attention sur l'ensemble de la question du personnel. Cette considération n'est pas plus importante aujourd'hui que dans le passé, mais elle est sûrement plus pressante, car le secrétariat des Affaires étrangères se heurte à la concurrence d'autres employeurs, dans le secteur public et dans le secteur privé, pour obtenir la sorte d'hommes qualifiés pour servir leur pays dans des postes à l'étranger. Sans une bonne ligne de conduite dans ce domaine, nous ne pourrions pas attirer et conserver les hommes de talent que nous voulons avoir dans nos postes à l'étranger. Il faut nous assurer que leurs besoins normaux seront satisfaits et que, dans l'ensemble, la situation où ils se trouveront sera suffisamment attrayante pour les encourager à accepter une série de postes différents et faire une carrière du service diplomatique. C'est une vie intéressante pour eux et leurs familles, mais souvent une vie difficile. C'est une vie dure pour les relations familiales, dangereuse pour la stabilité émotive et pour l'aptitude de l'employé et de sa famille à trouver leur véritable identité et à se bâtir une existence satisfaisante. Nous estimons que les responsables doivent songer constamment au rapport direct qui existe entre les conditions du service à l'étranger et le degré d'empressement qu'un employé montrera à accepter un poste à l'étranger. Le département doit s'efforcer d'offrir des conditions telles que les employés consentent sans hésiter à faire des stages dans des postes difficiles et malsains et à consacrer leur vie à une série de stages dans des pays étrangers.

Monsieur le président, j'ai terminé mon exposé général sur l'organisation du département et, en particulier, sur l'administration.

● (11.30 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Williams. Maintenant, monsieur Williams va répondre à toutes les questions relatives à l'exposé, c'est-à-dire aux questions qui porteront sur l'administration et non pas sur la politique du gouvernement. Une fois que nous aurons fini des questions de portée générale, nous pourrions passer aux différents points l'un après l'autre. Je donne la parole à monsieur Walker.

M. WALKER: Monsieur le président, merci. Vous avez mentionné un rapport d'experts conseils, monsieur Williams. Est-ce que toutes les grandes recommandations étaient acceptables? Est-ce qu'il en reste d'autres à appliquer?

M. WILLIAMS: Je crois que la réponse est oui. Toutes les recommandations étaient acceptables et nous leur avons donné suite. Le bureau *Urwick, Currie* a passé au crible nos méthodes quant aux personnel, aux fournitures et aux biens. En ce qui concerne les fournitures et les biens, je peux résumer, monsieur Walker, en disant qu'ils nous ont déclaré à peu près ceci: «Vous avez besoin de plus de techniciens. Le temps des amateurs enthousiastes est fini; vous avez besoin d'ingénieurs, d'hommes rompus à la gestion des immeubles, vous avez besoin d'un plus grand nombre de décorateurs, vous avez besoin d'hommes qui connaissent les méthodes d'achat et ainsi de suite.»

Ils ont recommandé d'ajouter 13 personnes à notre personnel de la division des Fournitures et Biens. Nous avons recruté l'an dernier toutes les personnes recommandées pour cette division. Comme vous le savez, on parle toujours d'un point de départ. Je crois que nous sommes maintenant rendus au point de départ et que nous pourrions enfin accomplir dans la division des Fournitures et Biens une foule de choses que tout le monde voulait que nous fassions dans le passé.

Quant au personnel, ils ont recommandé de diviser cette division en deux. Auparavant, nous avions tendance à grouper ensemble, si j'ose m'exprimer ainsi, les personnes et les positions. Nous avons maintenant divisé notre division du personnel. La division des opérations du personnel s'occupe des personnes, du recrutement, des promotions, des mutations, et s'occupera éventuellement aussi de la retraite des fonctionnaires du département. Notre division des services du personnel, comme son nom l'indique, s'occupe de servir le personnel. Elle s'occupe du personnel recruté sur place; elle prépare chaque année les recommandations pour l'établissement de nouvelles positions; en résumé, de tout ce qui peut être considéré comme un service pour le personnel.

M. WALKER: En ce qui concerne le personnel, recrutez-vous des gens de l'endroit dans une ambassade ou bien vous abstenez-vous de le faire?

M. WILLIAMS: Non, Je crois que nous employons actuellement 667 personnes recrutées sur place à l'étranger.

M. WALKER: Viennent-elles recevoir une formation à Ottawa?

M. WILLIAMS: Pas du tout. Ce sont des chauffeurs, des commis ou des gens employés comme domestiques chez le chef de la mission.

M. WALKER: Et cela convient aux pays où vous le faites?

M. WILLIAMS: Je crois que c'est satisfaisant; nous n'avons pas eu de difficultés. Ce serait beaucoup plus coûteux s'il nous fallait envoyer tout notre personnel d'Ottawa. Il y a toute une série de tâches dans une mission à l'étranger qui peuvent fort bien être confiée à des gens de l'endroit.

M. WALKER: Naturellement, cela nuit d'autre part à l'aspect purement canadien d'un établissement canadien dans un pays étranger. Vous ne disparaissent pas sous le nombre?

M. WILLIAMS: Je ne le crois pas, monsieur Walker.

M. WALKER: Je ne parle pas de la question de principe, mais de l'apparence.

M. WILLIAMS: Je crois qu'il serait très difficile de prendre un bureau canadien pour autre chose qu'un bureau canadien. Mais cela ne veut pas dire que, si vous visitez une mission canadienne à l'étranger vous n'y trouverez pas quelques nationaux de ce pays. Je crois qu'en moyenne il y a dans chaque mission 10 p. 100 de gens de l'endroit.

M. WALKER: Je ne veux pas m'attarder là-dessus, mais pour quelle raison employez-vous même 10 p. 100 de gens de l'endroit?

M. WILLIAMS: C'est essentiellement une question d'économie.

M. WALKER: C'est de l'économie?

M. WILLIAMS: S'il nous fallait envoyer 700 ou 800 autres personnes d'Ottawa, il nous faudrait leur payer les salaires courants au Canada pour ce genre de travail. Il nous faudrait les transporter dans les deux sens; il nous faudrait leur payer des allocations et, pour tout dire, ce serait beaucoup plus coûteux.

Je crois qu'il y a un autre facteur, monsieur Walker, et c'est la langue. Si vous me permettez de citer mon expérience personnelle, mon dernier poste était en Turquie. J'ai passé un certain temps à apprendre le turc, mais dans le peu de temps que j'ai passé là, je n'ai pas pu apprendre à parler couramment le turc. Cependant, nous n'aurions pas pu faire fonctionner cette mission sans interprètes et sans traducteurs. Nous ne pourrions pas nous passer d'un chauffeur turc, non qu'il conduise mieux ou plus mal que nous, mais il est utile de l'avoir.

M. WALKER: Il avait de l'entregent.

M. WILLIAMS: Mais il y a des emplois à un certain niveau dans nos missions à l'étranger qui pourraient être remplies par de jeunes Canadiens sans les soumettre à une période de formation de deux années, sauf pour les postes visés. Ainsi, à Canada House à Londres, chaque année à l'été, on emploie quelques étudiants, surtout dans les salles de réception du public où ils peuvent répondre aux demandes de renseignements.

M. WALKER: J'aimerais poser une autre question. Avez-vous réglé le problème du courrier aérien lorsqu'il s'agit de faire parvenir des renseignements aux diverses ambassades? Je n'en ai pas visité tellement, mais là où je suis allé, la première question qu'on m'a posée était celle-ci: «Que se passe-t-il au Canada, que se passe-t-il à la Chambre?» Je leur disais de lire le hansomard et on me répondait: «Attendre le hansomard, autant prendre un bateau de cabotage pour se rendre en Chine». Cela m'a paru être une bien piètre économie. Ce courrier va-t-il toujours par voie terrestre et maritime?

M. WILLIAMS: Monsieur Walker, je suis heureux de vous dire qu'il y a amélioration de ce côté-là. Le hansomard, par exemple, est expédié par avion.

M. WALKER: Vous voulez dire qu'il est expédié chaque jour par avion?

M. WILLIAMS: Oui, à un certain nombre de missions. Il y a aussi les nouvelles de 10 heures à Radio-Canada qui sont envoyées par avion de Toronto à notre centre de communications peu après 10 heures. Nous envoyons ensuite ces nouvelles à cinq postes qui sont, comme nous disons, sur une ligne directe, et ces postes à leur tour envoient un résumé des nouvelles de Radio-Canada à une série de postes.

M. HARKNESS: Puis-je poser une question supplémentaire? Où se trouvent ces cinq endroits où vous maintenez des télécommunications?

M. WILLIAMS: Ces cinq endroits sont New York, Washington, Londres, Paris et Genève. Je crois qu'on y a maintenant ajouté Rome. J'ajouterais, monsieur Harkness, que Rome envoie un résumé des nouvelles de Radio-Canada en Turquie. Il en coûterait très cher d'envoyer par télégramme, tous les jours, un résumé de ces nouvelles à tous les postes canadiens à l'étranger. Nos résultats actuels ne sont pas l'idéal, mais je crois que toute autre solution nous coûterait vraiment trop cher. D'après une estimation, je crois qu'il en coûterait annuellement la somme de \$22,000 par mission.

M. HARKNESS: Pour chaque mission?

M. WILLIAMS: Oui, monsieur.

M. WALKER: Pour la poste aérienne?

M. WILLIAMS: Pour les communications.

M. WALKER: Bien. Je cherche à comprendre. Je sais que le hansomard n'est pas de lecture passionnante, mais il est préférable à certains des journaux que j'ai lus dernièrement. Toutes nos missions reçoivent le hansomard par la poste aérienne?

M. WILLIAMS: Vingt-deux des plus importantes.

M. WALKER: Cela fait combien qui ne le reçoivent pas?

M. WILLIAMS: Disons 62 environ.

M. WALKER: C'est donc le plus petit nombre qui le reçoivent. Et pourtant, si étrange que cela paraisse, je crois que ce sont les plus petites missions qui se

sentent le plus délaissée. J'ignore ce qu'il en coûterait, mais cela ne monterait jamais à \$22,000. Dans ces missions si éloignées, qui se sentent coupées de leur pays, cet envoi ferait un grand bien.

M. WILLIAMS: Je suis de votre avis, monsieur Walker.

M. GROOS: J'aimerais faire un commentaire supplémentaire au sujet de nouvelles purement canadiennes par opposition aux nouvelles de la presse. On a soulevé la chose en Chambre; on en a parlé au Comité de la Défense: lorsque vous allez à l'étranger, il est très difficile de savoir ce qui se passe au pays. Lorsque vous pénétrez dans l'antichambre d'une ambassade du Canada, c'est comme si vous entriez dans un office de dentiste; tout ce qu'il y a à lire est périmé. Je sais que nos Canadiens à l'étranger cherchent à savoir ce qui se passe au pays; ils sont très déçus lorsqu'on leur présente des nouvelles vieilles d'au moins trois semaines. A mon avis, il est nécessaire d'envoyer par la poste aérienne l'édition quotidienne de certains de nos journaux à toutes nos ambassades.

M. WILLIAMS: Monsieur Groos, vous constaterez que presque tout le monde aux Affaires extérieures s'accorde avec vous sur ce point. Je le sais d'expérience. Nous fournissons à toutes les missions les six premières pages du «Devoir» et les pages 1, 2, 5 et 8 du «Globe and Mail» de Toronto. Ce service est fourni tous les jours par la poste aérienne et c'est un service minimum.

M. ASSELIN (*Charlevoix*): A toutes les missions?

M. WILLIAMS: A toutes les 84 missions.

M. GROOS: Serait-il onéreux de...

Le PRÉSIDENT: Je m'excuse de vous interrompre, mais j'ai accordé une question supplémentaire, après quoi la parole revient à monsieur Walker.

M. WALKER: Avec ces questions supplémentaires, je n'aurai pas d'autres questions à poser. Au sujet du droit de vote et de la franchise pour notre service extérieur, est-ce que votre service extérieur, en tant que ministère, fait des représentations au sujet de ces employés?

M. WILLIAMS: Oui, nous en avons fait. Je crois que le Comité permanent des privilèges et des élections a étudié en 1963 une modification qui aurait solutionné ce problème en particulier. Pour différentes raisons, on n'a pas étudié la modification mais je crois qu'une entente interviendra qui nous permettra de voter en temps et lieu.

Je m'excuse de n'être pas un expert en la matière, mais je crois que l'un des problèmes est d'essayer de prévoir le cas de tous les Canadiens ou peut-être seulement des employés de l'État. L'autre problème consisterait à élaborer une sorte de liste permanente des votants qui comprendrait les employés du gouvernement canadien à l'étranger. Nous nous sommes intéressés à ce problème. Je crois que le Comité permanent des privilèges et des élections cherche une solution positive. L'ancien Directeur général des élections désirait rédiger un amendement de ce genre. Ce n'est pas une question qui relève du Ministère, sauf que nous espérons tous obtenir le droit de vote.

M. WALKER: Vous avez des recommandations précises à faire, n'est-ce pas?

M. WILLIAMS: Monsieur Walker, je préfère ne pas répondre, je ne sais pas.

M. WALKER: Très bien. Il y a deux autres points. A propos des pénuries de personnel dans certaines missions importantes, au-dessus du niveau de commis

bien sûr, combien de temps faut-il pour remplir ces postes? Y a-t-il des postes vacants à l'heure actuelle qui devraient être remplis?

M. WILLIAMS: Je dirais qu'à l'heure actuelle nous n'avons pas de postes qui ne soient pas remplis. Certaines missions n'ont pas le personnel qu'il leur faudrait, si je puis ainsi m'exprimer. Je veux parler de notre pénurie de personnel au Ministère, qui s'élève à près de 400, soit 400 emplois sur 2,900; il nous manque 400 emplois. Vous me demanderez où se trouve la pénurie? Il nous manque 400 employés dans deux, trois ou quatre grands secteurs. Par exemple, dans le groupe des agents du service extérieur, il nous manquerait à l'heure actuelle environ 67 agents. Je dois dire que d'ici à la fin de septembre nous espérons, grâce aux concours tenus l'an dernier, ajouter de 52 à 55 nouveaux agents du service extérieur. Cela représente, à mon avis, le plus fort contingent admis dans le Ministère en une seule année.

Nous aurons toujours des vacances dans le groupe des agents du service extérieur parce que, en grande partie, nous faisons notre recrutement pour coïncider avec la fin de l'année universitaire. En supposant que nous recevions tous nos jeunes agents au cours de l'été, comme nous l'espérons, et que nous remplissions tous nos emplois, fatalement nous aurons une pénurie à l'automne à cause des mises à la retraite, des décès ou des départs pour quelque raison que ce soit, et nous ne pourrions pas réellement remplir ces vacances tant que nous n'aurons pas tenu notre concours cet automne pour attirer les jeunes universitaires qui seront diplômés l'an prochain. Nous aurons toujours des vacances d'agents du service extérieur.

Nous avons de nombreuses vacances de sténographes. Je ne saurais dire si la situation est la même dans d'autres ministères de l'État, mais je serais porté à le croire: il y a une pénurie générale de sténographes.

M. WALKER: Vous ne cherchez pas à relier ces emplois de sténographes à la formation universitaire?

M. WILLIAMS: Pas particulièrement, non. Nous cherchons des sténos par concours publics. Récemment, nous avons réduit la limite d'âge. Il y a quelques années, nous insistions pour que la limite soit de 23 ans avant de les recruter. Nous avons abaissé l'âge à 21 ans, puis nous l'avons abaissée encore une fois.

M. WALKER: Quel est l'âge présentement?

M. WILLIAMS: Je crois que c'est 19 ans. Mais beaucoup de jeunes filles, pour de multiples raisons, ne veulent pas quitter le Canada. Toutes nos sténographes, partout, sont employées sur une base de roulement. Elles commencent à Ottawa où elles travaillent pendant une brève période avant d'aller à l'étranger.

M. RÉGIMBAL: Leur affectation est de quelle durée lorsqu'elles vont à l'étranger?

M. WILLIAMS: Monsieur Régimbal, cela dépend de nos missions. Celles-ci sont classées en missions de trois ans et demi, deux ans et demi ou deux ans. Je parle ici de façon très générale. Beaucoup de jeunes filles entrent dans le Ministère comme sténos et, après un stage elles décident qu'elles en ont assez et nous quittent. Nous avons d'autres jeunes filles qui trouvent trop longue une période de trois ans et demi, et cela pour diverses raisons.

Il est vrai que les conditions de vie à l'étranger ne conviennent pas à tout le monde. Nombre de jeunes filles trouvent que le dérangement est trop grand.

Ensuite, il y a bon nombre de gens qui préfèrent travailler et demeurer à Ottawa. Je n'ai aucune confiance de pouvoir jamais maintenir au complet notre effectif de sténographes. Un autre groupe important où il y a pénurie se trouve dans la division des communications. Il s'agit des communicateurs et des techniciens; leur domaine est spécialisé. En général nous avons compté sur les services armés pour combler nos vacances, à la retraite de leur personnel. Nous en avons recruté et placé dans des postes de communications. Il nous arrive quelquefois de recevoir des gens qui ont eu de l'expérience aux télégraphes des deux chemins de fer canadiens. Notre directeur des communications m'assure qu'il manque de communicateurs au Canada et qu'il faudra quelque temps avant que nous puissions répondre à nos besoins en communicateurs et en techniciens.

Il nous manque aussi des gardiens de sécurité. Ce n'est pas là nécessairement un domaine spécialisé, mais nous recherchons un certain type d'homme et la sélection prend un peu de temps. Ensuite il nous manque toujours un peu de gens que nous engageons sur place. Cela est inévitable.

Je crois que notre pénurie de personnel est regrettable. Je dois dire cependant que nous avons recruté dernièrement, par l'entremise de la Commission du service civil, un agent de recrutement du personnel très compétent, et il s'est attelé à la tâche d'essayer de combler les vacances en collaboration avec la Commission du service civil. Nous avons confiance qu'il réussira beaucoup mieux que nous dans le passé.

M. WALKER: Est-ce la Commission du service civil qui remplit ces positions pour vous?

M. WILLIAMS: Oui.

M. WALKER: N'estimez-vous pas qu'il existe un rapport entre votre pénurie de quelque 400 employés et des normes académiques peut-être un peu trop élevées, par rapport à l'emploi?

M. WILLIAMS: Je ne dirais pas que les normes sont trop élevées pour nos sténographes et préposés aux écritures, monsieur Walker. En ce qui concerne les agents du service extérieur, nous avons plus de 500 candidats l'an dernier qui ont participé au concours pertinent. Nous estimons que nous en retiendrons à peu près 55. Je crois que 500 candidats est un nombre qui révèle l'intérêt des jeunes Canadiens pour le service extérieur.

M. WALKER: Je n'ai qu'une autre question ici, elle se rapporte à l'ameublement. Est-ce que l'ameublement est uniforme dans ces bureaux, ou y a-t-il place pour de l'initiative de la part du représentant local? Avons-nous des ameublements canadiens distinctifs, ou est-ce que l'intéressé se contente d'acheter sur le marché local? J'essaie de découvrir si l'on essaie de créer l'impression, en pénétrant dans les locaux d'une mission, que l'on se trouve dans un milieu typiquement canadien. J'ai visité plusieurs bureaux de ce genre et je n'ai pas trouvé que les nôtres se distinguaient des autres de quelque façon.

M. WILLIAMS: Nous répondrons à la discrétion du président, monsieur Walker. Ce sujet relève du crédit 10.

M. WALKER: Je croyais que nous échangeions des propos de nature générale, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Cela relève du crédit 10; c'est pourquoi nous devrions attendre.

M. WALKER: Très bien. Une autre question, si je puis.

Le PRÉSIDENT: Vos 25 minutes sont écoulées, monsieur Walker.

M. WALKER: Très bien, je n'en ai que pour un instant. Je me trouve probablement à éliminer un tas d'autres questions.

Diriez-vous que nos missions à l'étranger sont des postes d'écoute, ou permet-on à notre représentant de faire notre publicité? Autrement dit, a-t-il pour mission de représenter le Canada dans ce pays-là, ou de représenter ce pays chez nous? Penchons-nous d'un côté ou maintenons-nous un équilibre? Je songe à la politique en ce moment.

M. WILLIAMS: Si vous allez parler politique, monsieur Walker, je me retire. Un bon représentant, à mon sens, est celui qui met son pays en avant de toutes les manières possibles. Je crois aussi qu'il fera de son mieux pour le pays où il se trouve, cherchera à resserrer ses liens avec le Canada. Cela marche dans les deux sens.

M. WALKER: Monsieur le président, je remercie le Comité et je n'ajouterai pas un mot.

Des VOIX: Oh! Oh!

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Walker. Monsieur McIntosh, vous avez la parole.

M. McINTOSH: Monsieur le président, je n'ai que deux questions importantes et monsieur Walker s'est chargé de l'une d'elle. Je songe en ce moment à l'amélioration du service extérieur. Éprouvez-vous des difficultés, autres que celles que vous avez énumérées, à recruter des diplômés universitaires et, le cas échéant, quelle orientation donnez-vous aux collégiens pour les attirer vers la carrière? Leur expliquez-vous les différentes classifications où vous éprouvez des difficultés de recrutement? Y a-t-il liaison entre le ministère des Affaires extérieures et peut-être un conseiller d'orientation à l'université? Je songe aux jeunes, à ceux qui ont l'esprit d'aventure, qui pensent qu'ils aimeraient entrer au service extérieur. Quel encouragement donnez-vous à ce genre de personne?

M. WILLIAMS: Nous visitons la plupart des universités canadiennes; je ne dirai pas toutes, car il se peut que nous en oublions une ou quelque collègue. Cependant, de façon générale, des agents du Ministère visitent les diverses universités et parlent aux agents d'orientation, aux membres de la faculté, tâchant de les pénétrer de l'importance pour eux d'encourager les jeunes Canadiens à entrer au service. Je ne crois pas que nous ayons fait grand chose auprès des écoles secondaires proprement dites.

M. McINTOSH: La raison pour laquelle j'ai posé cette question, c'est que les jeunes doivent décider, à leur entrée à l'université, quels cours ils vont suivre. Or, avez-vous quelque exigence spéciale, hormis les degrés ordinaires, par exemple les langues qu'ils peuvent apprendre à l'université?

M. WILLIAMS: Nous manifestons notre préférence envers ceux qui ont un diplôme en sciences politiques, économie, histoire ou droit. Nous préférons aussi les étudiants qui ont poursuivi des études au niveau du baccalauréat. Nous recherchons les meilleurs sujets que nous puissions trouver dans les universités. Néanmoins, la concurrence est très serrée de nos jours et même si je crois que nous récoltons notre juste part, je dois dire que les universités puisent considérablement dans le réservoir des gens disponibles.

Il y a aussi la question de trouver des gens spécialisés en linguistique. Cela n'est pas toujours possible, mais de temps à autre nous obtenons des candidats

possédant les qualités requises. D'autre part, je crois que nous avons été très universels dans le choix que nous avons fait. Nous avons, au Ministère, des gradués de collèges d'agriculture, des hommes de science, des diplômés en mathématiques et en physique. Il y a deux ans, nous avons accueilli un jeune homme qui est un ingénieur en électricité et qui a fait des études postuniversitaires en économie. Il s'est présenté à notre examen et a réussi. Nos examens du service extérieur, monsieur McIntosh, sont accessibles à toute personne compétente.

● (midi)

M. McINTOSH: Cela couvre quoi? Une seule classification?

M. WILLIAMS: Cela couvre notre vaste classification des agents.

M. McINTOSH: Quel serait l'âge limite?

M. WILLIAMS: L'âge limite est de 31 ans, mais le recrutement se fait surtout entre 23 et 31 ans. Nous insistons pour que les candidats soient des citoyens canadiens ayant résidé 10 ans au Canada. Notre ministère comporte deux groupes: les agents du service extérieur et les agents des affaires extérieures. Dans le passé, nos agents des affaires extérieures ont été recrutés en général dans le Ministère même. C'est-à-dire que nous avons examiné, pour les affecter à la catégorie des agents des affaires extérieures, les employés aux écritures de rang élevé, hommes et femmes, que nous croyions dotés de véritables qualités administratives. Aujourd'hui, cependant, nous croyons avoir pris les meilleurs éléments. La porte est toujours ouverte à ces préposés aux écritures pour qu'ils passent à la catégorie des agents des affaires extérieures, mais de plus en plus il nous faut nous adresser à la Commission du service civil pour recruter les jeunes agents exécutifs. A l'heure actuelle, il se tient un concours du service public à l'intention de candidats d'autres ministères de l'État pour nomination à titre d'agents des affaires extérieures 1 et 2. Ainsi nous avons des agents du service extérieur qui sont recrutés presque exclusivement par l'intermédiaire de concours annuels. Nous avons nos agents des affaires extérieures que nous recrutons dans nos propres rangs et par un concours du Service civil à l'intention des jeunes agents exécutifs et, plus récemment si l'on peut dire, nous nous sommes adressés au marché libre pour attirer les sujets prometteurs.

M. McINTOSH: D'habitude ne remplissez-vous pas vos effectifs chaque année? Avez-vous toujours à peu près 400 postes à combler sur 2,900? Une telle situation est-elle normale, non satisfaisante ou acceptable?

M. WILLIAMS: Nous voulons croire qu'elle est anormale, monsieur McIntosh.

M. McINTOSH: Autrement dit, si vous pouviez obtenir davantage de personnel qualifié, vous le prendriez

M. WILLIAMS: Oui, bien sûr.

M. McINTOSH: Cela m'amène à mon autre question, soit au groupe inférieur où vous dites qu'il vous manque du personnel de sécurité. Je suis surpris d'apprendre qu'il vous est difficile de recruter ce genre d'employé. L'idée m'est venue que la raison en est que vous n'annoncez pas beaucoup ce genre d'emploi.

M. WALKER: Quel est l'âge limite?

M. McINTOSH: Toutes vos classifications ont-elles une limite d'âge?

M. WILLIAMS: Non. La limite d'âge s'applique uniquement aux agents du service extérieur. Une des difficultés qui s'opposent au recrutement de ces gardiens est le travail par périodes de relève. Tout gardien de sécurité qui accepte de l'emploi chez nous doit être en devoir, mettons de 5 heures de

l'après-midi à 8 heures le lendemain matin. Nous ne cherchons pas à assurer la garde 24 heures par jour, mais sûrement durant les heures d'inactivité. Ce genre de travail ne plaît pas à tout le monde, et c'est pourquoi il se tient un concours continu pour des gardiens de sécurité à l'heure actuelle.

M. McINTOSH: Ma prochaine question n'a peut-être rien à voir au ministère des Affaires extérieures, mais l'expérience m'a enseigné que lorsqu'il se pose certains problèmes de citoyenneté chez des gens qui viennent de derrière le rideau de fer, par exemple, on éprouve beaucoup de difficultés à obtenir des renseignements. Or, si vous avez des représentants dans la plupart de ces pays, est-ce qu'ils travaillent de concert avec le ministère de la Citoyenneté relativement aux demandes d'entrée au Canada, ou pour faire sortir des parents de ce pays du Rideau de fer?

M. WILLIAMS: Je le croirais, oui.

M. McINTOSH: Est-ce là une part importante des fonctions de vos agents derrière le Rideau de fer, ou est-ce une part négligeable? Je veux parler des demandes adressées au ministère de la Citoyenneté.

M. WILLIAMS: Monsieur le président, j'ai avec moi M. Irwin, qui a été notre ambassadeur en Pologne; M. McIntosh aimerait peut-être qu'il réponde à sa question.

M. McINTOSH: J'aimerais qu'il nous parle de ses difficultés à cet égard.

M. J. A. IRWIN (*Chef, Division des services administratifs*): Je crois comprendre le sens de la question. Je ne dirais pas que nous avons éprouvé des difficultés. Je dirais que le genre particulier de travail que vous avez mentionné était une de nos fonctions importantes à Varsovie et qu'il l'est depuis plusieurs années. Nous n'avions pas de mission du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration à Varsovie; tout le travail ayant trait à l'immigration et aux visas a été effectué par le personnel des Affaires extérieures. J'avais un agent canadien et un commis canadien à Varsovie et quatre employés de l'endroit qui délivraient, en moyenne, 4,000 visas par année. De ce nombre, de 1,600 à 2,000 étaient des visas d'immigrants. Les autres étaient des visas de transit ou de non immigrants. C'était un gros travail pour nous; ce n'est pas la tâche la plus facile qui soit, surtout dans cette partie du monde. Mais c'était une fonction établie et elle se poursuit au niveau dont je vous ai parlé.

M. McINTOSH: Il y a un autre point. Si je comprends bien, chaque visa fait l'objet d'une enquête approfondie et préalable, et cela exige sûrement un personnel assez nombreux. Considérez-vous que vous disposiez d'un personnel suffisant, ou les demandes auraient-elles pu être traitées à un rythme beaucoup plus rapide si vous aviez disposé d'un personnel supplémentaire? Étiez-vous entravé par une pénurie de personnel?

M. IRWIN: Non, nous n'étions pas entravés de cette façon et nous avons pu répondre aux demandes approuvées. Je dois dire que notre fonction à Varsovie, en ce qui concernait les immigrants, consistait à remplir les formalités à l'égard de demandes qui avaient déjà été approuvées par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration au Canada. Il s'agissait de communiquer avec l'intéressé, de le soumettre à un examen médical et de lui délivrer un visa; en somme cela consistait à répondre à des exigences de routine. Nous ne faisons ni ne pouvons faire aucune enquête personnelle comme le ferait une mission de l'Immigration dans un autre genre de situation.

M. McINTOSH: Si nécessaire, qui faisait ces enquêtes à Varsovie?

M. IRWIN: Cela se faisait, dans la mesure du possible, au Canada.

M. McINTOSH: Merci, monsieur le président.

M. FOY: Pourrions-nous demander à M. Irwin quel genre de coopération il recevait du peuple polonais?

Le PRÉSIDENT: Est-ce une seule question, monsieur Foy?

M. FOY: C'est une question supplémentaire.

M. IRWIN: Dans la mesure où nous demandions cette collaboration, je crois qu'elle nous fut donnée dans une mesure raisonnable. Ce n'est pas là un problème qui s'est posé très souvent pour nous car, comme je l'ai dit, notre travail était assez routinier. Les demandes dont nous nous sommes occupés étaient déjà approuvées, sous réserve de l'examen médical et autres conditions du genre. Il y eut des occasions où les autorités polonaises ont été en mesure de nous aider à communiquer avec certaines personnes. Je dois dire qu'elles n'ont mis aucune entrave sur notre chemin.

M. McINTOSH: Monsieur le président, je dois dire qu'il n'est pas difficile de constater pourquoi il est diplomate.

Des VOIX: Oh!

M. STANBURY: Monsieur le président, puis-je poser une brève question supplémentaire à la suite de la réponse que M. Williams a donnée au sujet des gardiens de sécurité? A-t-on songé à assigner de nos militaires à des missions diplomatiques comme je crois que la chose se pratique aux États-Unis? Ne serait-ce pas là une alternative pratique au système actuel?

M. WILLIAMS: J'ai été des années à le penser. Cependant, lorsque nous en avons parlé à nos gens, ils ont dit que la Défense nationale ne verrait pas la chose d'un bon œil, et j'en perçois la raison. Les Américains placent des fusilliers marins comme gardes à toutes leurs missions et je crois qu'ils ont une petite unité administrative qui s'occupe d'eux. Nous y avons pensé jadis, oui, et cela n'a pas été une bonne solution à nos problèmes.

M. FAULKNER: Monsieur le président, j'ai quelques brèves questions à poser, mais avant de ce faire permettez-moi d'exprimer ma satisfaction personnelle à la déclaration faite par M. Williams. Je crois que ce fut une impressionnante déclaration lorsqu'il a parlé du personnel prioritaire dans un contexte d'économie. La considération que l'on accorde à des choses telles que le confort de nos agents du service extérieur est une priorité qui, et j'en ai eu nettement l'impression jusqu'à présent, n'a pas toujours joui du degré de priorité qu'on aurait dû lui accorder dans le service administratif du ministère des Affaires extérieures. Il me semble que la façon la plus raisonnable et intelligente d'envisager la situation est que notre service extérieur accomplisse à l'étranger une mission très précieuse et que nous devons leur accorder tout l'appui administratif possible et toutes les commodités.

Mais j'ai une ou deux questions à poser. Au sujet de cette division de l'organisation et des méthodes que vous avez au sein de votre direction de l'administration, cette division est-elle composée de spécialistes en organisation et en méthodes, ou s'agit-il de vos fonctionnaires recrutés des universités auxquels vous confiez l'organisation et les méthodes pour une brève période?

M. WILLIAMS: Monsieur Faulkner, ce sont des spécialistes que nous avons recrutés pour faire ce travail.

M. FAULKNER: Il s'agit donc d'une affectation plus ou moins permanente?

M. WILLIAMS: Une nomination permanente, en effet. Nous pensons pouvoir garder notre homme principal pendant quelques années encore. Il s'agit d'un M. L. A. Parent qui possède une vaste expérience des affaires gouvernementales.

M. FAULKNER: On peut donc conclure de vos déclarations que la partie administrative du service extérieur s'est développée au point de former un service distinct ayant un personnel administratif plus ou moins permanent, et que vous n'assignez pas vos fonctionnaires politiques à des tâches d'une durée de deux ans au service administratif pour ensuite les envoyer à des postes à l'étranger afin d'en obtenir des rapports politiques? Ce que vous recherchez, en somme, c'est la formation d'un corps permanent d'administrateurs dans le cadre même du service extérieur?

M. WILLIAMS: Monsieur Faulkner, permettez-moi de vous répondre et par un oui et par un non. Il est admis depuis déjà assez longtemps qu'il nous faut une plus grande stabilité et plus de personnel compétent au plan administratif. D'un autre côté—et je me permets, l'espace d'un instant, de parler à titre de fonctionnaire des affaires étrangères—il faudrait marquer d'une pierre noire le jour où l'administration ne compterait pas dans son sein quelques fonctionnaires du service des affaires extérieures. J'estime qu'il existe certains aspects dans l'application des règlements, dans les améliorations à apporter à l'expansion des affaires étrangères qui ne peuvent voir le jour qu'avec le concours de fonctionnaires ayant servi à l'étranger et ayant été mêlés à l'application des règlements. Si donc j'admets que nous nous dirigeons rapidement vers une plus grande stabilité et une plus grande compétence au point de vue administratif, j'exprime en même temps le souhait que nous possédions toujours au sein de l'administration des fonctionnaires du service des affaires étrangères.

M. FAULKNER: Il va de soi que cette tendance vers une plus grande stabilité et une plus grande compétence s'applique au travail qui s'accomplit à Ottawa. Il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de s'orienter en ce sens dans les postes à l'étranger tels que Paris ou Londres?

Je voudrais attirer l'attention sur deux autres questions. Nous admettons tous que nos postes à l'étranger se doivent de faire valoir notre pays dans leur milieu. De quels moyens disposent-ils pour cette tâche, en comparaison du service des renseignements des États-Unis? Ont-ils un grand choix des productions de l'Office national du film, de littérature et autres choses de ce genre? S'adonnent-ils au genre de prosélytisme que pratiquent les Américains à l'étranger, encouragent-ils leurs gens à adresser la parole en public? Se sert-on beaucoup de cette méthode de publicité là où l'importance des postes le permet?

M. WILLIAMS: Beaucoup. Chaque poste possède un grand choix de films de l'Office national du film. Chaque année nous leur fournissons un grand nombre de dépliants et de livres de toutes sortes. Nous publions un bulletin mensuel que nous répandons largement. Je veux ici passer une remarque. Il arrive souvent que dans les pays de langue autre que l'anglais, le français ou l'espagnol, nous disposions d'une quantité limitée de matériel et je suis le premier à le déplorer. Ainsi en Turquie, il y a un tas de publications que nous pourrions faire circuler si elles étaient imprimées en langue turque, sinon le choix est plutôt limité. Toutefois je songe surtout à ces pays où vous pouvez vous servir de l'anglais, du français ou de l'espagnol. Nous avons réussi à fournir une bonne quantité de matériel en espagnol.

Il y a le bulletin mensuel, le rapport annuel du Ministère que nous faisons circuler. Il y a le rapport de notre Canada et les Nations unies. Nous avons également un catalogue de tous nos films qui sont en circulation. Il y a les feuillets Réalités traitant du Canada. Il y a la publication appelée «Le Canada

d'un océan à l'autre» dont le titre a été je crois changé ou est à la veille de l'être. Mentionnons aussi la brochure «le Voisin canadien». Nous avons des nécessaires de classe que nous pouvons envoyer aux écoliers. Nous encourageons les fonctionnaires et les chargés de mission à accepter les invitations à parler en public, à assister aux réunions susceptibles d'offrir une occasion de promouvoir les intérêts du Canada. Il y a nombre de manières d'atteindre cette fin.

A mon avis, le travail d'information est un abîme insondable. Vous pouvez y engloutir des milliers et des milliers de dollars puis vous entendre dire: «Vous auriez pu faire davantage.» Nous avons présentement sur le métier un projet visant à évaluer le travail que fait notre Ministère en ce sens. Cette étude nous conduira, j'en ai l'espoir, à étendre nos activités et à soumettre certaines recommandations au Gouvernement.

M. FOY: Bénéficiez-vous de l'aide de l'industrie canadienne en ce domaine?

M. WILLIAMS: On peut, je crois, répondre dans l'affirmative.

M. FOY: S'entend par l'apport de matière publicitaire?

M. WILLIAMS: J'estime que nous recevons quantité de matériel et beaucoup de coopération de la part de l'industrie canadienne à chaque poste. Par contre, ce genre d'activité se prête à beaucoup d'individualité. Ainsi je songe à l'une des tournées les plus réussies en Turquie, tournée commerciale organisée par un groupe d'hommes d'affaires de Vancouver qui voyageant chaque année à leurs propres frais. D'ordinaire ils concentrent leurs efforts vers le sud-est asiatique. Il y a environ deux ans et demi, ils décidèrent d'étudier certaines parties de la Méditerranée et visitèrent la Turquie. Nous jouissons, je crois, de l'entière coopération de l'industrie canadienne. Les fonctionnaires de notre Ministère, j'en suis convaincu, tout comme ceux du Ministère du Commerce et tout particulièrement le département de l'industrie, abonderaient dans mon sens.

M. FOY: Votre Ministère comme tel sollicite-t-il continuellement ce...

Le PRÉSIDENT: Vous pourriez peut-être revenir plus tard sur ce sujet. Monsieur Faulkner a encore la parole.

M. FAULKNER: Il ne me reste qu'une ou deux courtes questions à poser. Dites-moi, les Canadiens voyageant à l'étranger vous adressent-ils beaucoup de plaintes au sujet des facilités et du service que peuvent offrir nos ambassades? Reproche-t-on parfois au personnel de nos ambassades de se montrer formalistes et pointilleux et de manquer d'initiative?

M. WILLIAMS: J'aimerais répondre non.

M. FAULKNER: Je suis sûr que ce n'est pas vrai.

M. WILLIAMS: De temps en temps nous en recevons en effet. D'un autre côté cependant, nous recevons un bien plus grand nombre de lettres nous remerciant de services rendus. La situation n'est pas toujours facile. Les attitudes à ce sujet diffèrent tellement. Ainsi, un individu est tout heureux de franchir le seuil de l'ambassade, de nous saluer et de signer le livre. Un autre désire tout simplement se mettre au courant des dernières nouvelles. Nous cherchons naturellement à satisfaire tout le monde, mais comme je le faisais remarquer à monsieur Walker, ce n'est pas toujours possible. D'un autre côté, certains Canadiens voyageant à l'étranger s'attendent à ce que l'ambassade joue pour eux le rôle de bureau touristique.

M. FAULKNER: Je ne songeais pas, monsieur Williams, à ces types de touristes, mais plutôt à ces touristes qui se trouvent mal pris à l'étranger et qui aimeraient qu'on leur dise comment se tirer d'affaire. Ainsi, dans mon propre cas, arrivant un jour à Paris, je cherchais à m'informer du genre de travail qu'il me serait loisible de me procurer. On me répondit qu'il ne m'était pas permis d'y travailler attendu que je ne détenais aucun « permis de travail ». On me dit, en résumé, que je devais retourner en Angleterre, d'où je venais, me procurer un permis de travail et alors revenir à Paris. Je donnai à entendre que j'y étais et entendais y rester. On m'apposa une attitude qui me parut inflexible. J'étais curieux de savoir si l'on vous exposait beaucoup de griefs de ce genre, mais faut croire que non.

M. ALLMAND: A ce sujet, j'aimerais savoir si le Ministère émet des directives aux employés de ses ambassades sur l'importance de la courtoisie. Encore tout récemment, je fus l'objet de procédés peu courtois, non pas de la part des haut placés, mais bien de ceux-là qui rencontrent le public, tels les réceptionnistes, bibliothécaires et ainsi de suite. Je les ai vus traiter les visiteurs comme s'ils leur reprochaient de s'être adressés à eux et de leur demander des renseignements. Ou bien, ils adoptent une attitude condescendante. Une personne arrive peut-être tout juste du Canada et ne connaît pas grand chose au nouveau pays où elle se trouve et voilà que certains employés de nos ambassades la traitent comme s'ils lui reprochaient de n'être pas mieux renseignée et de poser des questions idiotes.

M. WILLIAMS: Je déplore cette attitude et les responsables du Ministère aimeraient, j'en suis sûr, qu'on porte à leur connaissance les cas de ce genre.

M. CHURCHILL: Puis-je interrompre, monsieur le président. On devrait souligner ces exemples comme étant des cas exceptionnels et ne pas généraliser. Il y a probablement eu des cas portant à grief, mais ce que l'on vient de verser au dossier laisse l'impression que ces griefs sont généralisés.

Le PRÉSIDENT: Votre remarque est tout à fait pertinente, monsieur Churchill.

M. ALLMAND: Je peux citer deux cas dont l'un à Londres et l'autre à Paris, et j'ai entendu de mes amis à moi exposer leurs griefs à l'occasion d'un voyage au Pérou, en Amérique du Sud.

M. FAULKNER: Le Ministère estime qu'il y a eu très peu de plaintes. C'est ce que l'on voulait savoir.

M. WILLIAMS: Très peu, en effet.

M. THOMPSON: Monsieur le président, les questions que j'ai à poser tendent toutes à obtenir des renseignements supplémentaires aux questions déjà entendues. Au cours des années j'ai souvent remarqué qu'il semble exister un décalage de temps entre le moment où l'on formule la demande de facilités—je m'en tiens à cela—et l'octroi de ces facilités. J'aimerais connaître les améliorations que le Ministère a apportées à cet égard. Je constate qu'aux prévisions budgétaires on a prévu un montant de \$285,000 pour le Sénégal et pourtant vous n'y possédez aucune mission.

Nous expliqueriez-vous brièvement, monsieur Williams, la manière dont procède votre service des aménagements quand il s'agit de procurer les facilités nécessaires aux nouvelles missions, ou d'agrandir les aménagements déjà existants, y compris les habitations, là où l'accroissement du travail et des activités l'exige.

M. WILLIAMS: Monsieur Thompson, permettez-moi de me servir de Dakar comme exemple d'une nouvelle mission. Vers la fin de l'année dernière nous dépêchions à Dakar une équipe de deux hommes composée d'un fonctionnaire supérieur en administration et d'un représentant supérieur d'expérience du service des fournitures et des propriétés que je pourrais appeler un expert en habitation et en ameublement. Ces fonctionnaires demeurèrent assez longtemps à Dakar. Ils s'informèrent des possibilités de logement tant au point de vue location qu'achat. Ils soumièrent leurs recommandations au Ministère. En temps voulu nous présentions au Trésor nos recommandations qui furent acceptées et nous possédons maintenant de bons quartiers pour nos bureaux. Nous semblons aussi avoir réglé, pour le moment du moins, la question de l'habitation.

A Addis nous nous sommes assurés d'un domicile très satisfaisant pour M. Gauvin qui est allé là-bas et nos bureaux sont, je crois, très bien logés.

La question du logement suscite parfois des problèmes assez épineux du point de vue du personnel dont j'exclus naturellement les chefs de missions. J'ai fait l'expérience personnelle des deux genres de logement. Lors de mon séjour aux Indes il y a quelques années on me logea dans une maison du personnel en location, et croyez-moi, si l'on m'eût laissé libre de choisir mon propre logement, j'aurais opté pour un tout autre genre de maison. Lorsque j'étais en Turquie nous avions loué un grand nombre d'appartements car les membres du personnel préféraient se trouver eux-mêmes un appartement.

J'estime que la question du logement nous cause bien des soucis. A mon avis, nous devrions viser beaucoup plus qu'à présent à faire l'acquisition de logements pour notre personnel. Je me défends d'être un expert en matières financières, mais je suis porté à croire qu'à la longue nous bénéficierions tant au point de vue pécuniaire qu'au point de vue morale en faisant l'acquisition de logis pour notre personnel. Il se peut que je n'aie pas répondu entièrement à votre question, Monsieur Thompson.

M. THOMPSON: Vous avez traité certain aspect de la question, mais il y a des cas spécifiques que je désire mentionner. Le premier se rapporte à Dar es Salaam et j'en fais mention simplement parce qu'il est maintenant résolu. Le problème du logement pour le service d'administration—je n'aborde pas le sujet du logement destiné aux membres du personnel, à ce moment—et des besoins connexes fut accentué du fait de la venue de missions militaires s'y transportant et autres événements de ce genre et cela explique peut-être que nous ayons un retard d'un an dans la satisfaction de nos exigences domiciliaires. A l'époque où l'on nous fit part de ces besoins, il semble que ce problème avait déjà causé de graves ennuis au personnel autant qu'aux chefs de missions. La situation s'est-elle corrigée depuis du point de vue fournitures et propriétés? Ce problème a-t-il été résolu au point de consacrer le gros de vos énergies aux soins de l'administration? Il ne m'échappe pas que beaucoup de ces problèmes sont intolérables et n'ont pas leur raison d'être.

● (12.29 p.m.)

M. WILLIAMS: Je crois pouvoir dire que nous avançons. J'aime à penser qu'avec un personnel plus nombreux et la tendance actuelle à l'acquisition de facilités de logement pour le personnel et autres fins, des situations comme celle de Dar es Salaam cesseront à l'avenir d'être considérées comme ordinaires.

M. THOMPSON: Je veux parler également du coût des propriétés. Je remarque qu'à Paris, en France, nous payons jusqu'à \$9 du pied carré par année de loyer. Ceci représente plus de 50 pour cent du coût de construction d'un logis, ici au pays, présentant les mêmes avantages.

M. WILLIAMS: Je suppose, Monsieur Thompson, que ceci provient du fait qu'il y a eu très peu de construction à Paris. Ainsi, il m'est impossible de vous fournir des chiffres exacts au sujet des loyers des appartements, quoique je puisse les obtenir si vous le désirez, mais en comparaison avec les prix ayant cours au Canada ces chiffres atteignent des proportions astronomiques. Si l'on fait un examen rétrospectif de la situation, on pourra sans doute affirmer qu'il eût mieux valu acheter ou construire à Paris. De concert avec le Trésor et le Ministère du Commerce, nous avons tout récemment délégué une équipe de trois hommes avec mission d'étudier la question du loyer et du logement à New-York. Le logement à New-York est difficile à trouver et très dispendieux. Ceci s'applique également à Genève et à Paris, et l'on m'affirme que la même situation existe à Tokyo et à la Nouvelle-Delhi. Je me trouvais à la Nouvelle-Delhi l'automne dernier et je constatai que le prix des loyers s'y était accru considérablement en regard de ce que j'y avais payé de 1953 à 1956. M'est avis que ceci s'applique à presque tous les pays du monde. L'autre raison, Monsieur Thompson, quoique ceci ne répond pas précisément à votre question, c'est que ceux qui arrivent dans une capitale ne sont pas toujours à même de profiter des logements les plus économiques. Ce problème est, je crois, commun à tous les pays qui établissent des missions étrangères.

M. THOMPSON: Je veux maintenant, Monsieur Williams, aborder un tout autre domaine. Quel rapport y a-t-il entre le personnel de l'aide extérieure et le service des affaires extérieures—et en ce moment je songe à l'administration, mais peut-être faudrait-il penser également aux nominations à court terme du personnel en service à l'étranger? Est-ce que cela ne forme qu'un tout, ou l'aide extérieure obéit-elle à une classification différente quant aux divers aspects de l'administration?

M. WILLIAMS: Disons en quelques mots que le personnel du bureau de l'aide extérieure est tout à fait distinct de celui du Ministère des Affaires extérieures.

M. THOMPSON: Ceci comprend-il également le personnel administratif des quartiers généraux à Ottawa?

M. WILLIAMS: En effet. S'il m'était permis de parler au nom du ministère des Affaires extérieures, je dirais que nous ne sommes pas responsables du personnel de l'aide extérieure. A l'heure actuelle, le bureau de l'aide extérieure bénéficie des services de trois de nos hommes que nous leur avons passés à titre de prêt et nous comptons continuer à prêter de nos fonctionnaires au bureau de l'aide. Nous espérons même augmenter le nombre de ces fonctionnaires prêtés au bureau de l'aide, attendu que beaucoup de nos fonctionnaires résidant dans les pays en voie de développement consacrent une bonne partie de leur temps au travail d'assistance, et il est de leur intérêt, je crois, de l'intérêt également du bureau d'assistance et de celui du Ministère d'avoir un plus grand nombre de fonctionnaires à l'œuvre au bureau de l'aide extérieure.

M. THOMPSON: Vous venez justement d'aborder la question qui m'intéresse. Songe-t-on actuellement à rapprocher l'administration de l'aide extérieure de celle des affaires extérieures attendu qu'un bon nombre des fonctionnaires des affaires extérieures possèdent de l'expérience et peuvent mieux que tout autre aider et conseiller l'administration?

M. WILLIAMS: Je ne pense pas qu'on ait jamais songé à réunir les deux administrations.

M. THOMPSON: Ou à les rapprocher?

M. WILLIAMS: Non. Je ne sache pas qu'on ait tenté quoi que ce soit en vue de modifier l'état de choses qui existe depuis deux ou trois ans.

M. THOMPSON: Pensez-vous qu'il soit à conseiller d'affecter un plus grand nombre de fonctionnaires des affaires extérieures à l'aide extérieure?

M. WILLIAMS: Je le pense.

M. THOMPSON: Une troisième et dernière question, monsieur le président. Même si je sujet a été amplement traité lors des questions relatives au recrutement, je me demande si monsieur Williams accepterait de nous donner de plus amples détails sur la façon dont son Ministère procède au recrutement. Vous n'êtes pas trop intéressé, nous disiez-vous, aux méthodes de carrières d'écoles secondaires ou autres choses semblables, mais le recrutement pour les affaires extérieures appartient évidemment à un domaine très spécialisé et j'aimerais savoir de quelle façon vous abordez ce problème de tous les jours.

M. WILLIAMS: Monsieur Thompson, nous avons—et je songe ici au recrutement de fonctionnaires pour les affaires étrangères, il n'est nullement question des sténographes...

M. THOMPSON: Oui.

M. WILLIAMS: ... nous organisons un concours annuel par l'intermédiaire de la Commission du service civil.

M. THOMPSON: Avec votre permission, j'aimerais m'informer. Est-ce que vous vous rendez réellement auprès des universités comme font les compagnies qui sont à la recherche d'ingénieurs?

M. WILLIAMS: C'est ce que nous faisons.

M. THOMPSON: Vous ne vous bornez pas aux concours?

M. WILLIAMS: Non, monsieur Thompson. Nous recrutons sans doute 98 pour cent des membres de notre service étranger à l'aide de concours, mais avant de lancer un concours, nos hommes visitent les universités et établissent des contacts. Nous avons, au cours des années, entretenu des rapports avec les universités par l'intermédiaire de certains professeurs qui, à un moment ou à l'autre, ont appartenu au Ministère ou s'intéressaient au travail accompli par le Ministère. Ceci ne se rapporte peut-être pas tellement au sujet du débat, mais nous encourageons nos fonctionnaires supérieurs, à leur retour des pays étrangers, à accepter les invitations à parler en public obtenues par l'intermédiaire de l'Institut canadien des Affaires internationales parce que nous estimons que cela leur fournit une occasion non seulement de visiter le Canada mais de rencontrer partout au pays des gens susceptibles d'orienter des candidats vers notre concours.

En somme, chaque année nous recrutons nos fonctionnaires du service étranger au moyen du concours de fonctionnaires pour le service étranger que la Commission du service civil organise en notre nom. Ce concours se divise en trois parties. Il y a d'abord une épreuve d'objectivité commune à tous les candidats au service public; c'est un examen à options multiples et il est évalué mécaniquement. Il permet d'éliminer les postulants qui n'ont pu se qualifier ou qui ne répondent pas à certaines normes. Les candidats désireux d'entrer au service étranger, et cela signifie soit le Ministère des Affaires extérieures ou le Service du Commissaire du commerce du Ministère du Commerce, doivent subir deux autres épreuves. On leur demande d'écrire une dissertation sur un sujet qu'ils peuvent choisir entre dix dont l'éventail couvre les principales disciplines en économique, histoire, droit et sciences politiques. Ils doivent également subir une courte épreuve linguistique. Ceux dont la langue première est le français doivent subir une courte épreuve en anglais et ceux dont la langue première est l'anglais doivent se soumettre à une épreuve en français.

Maintenant, à la suite de la composition littéraire et du test objectif, les candidats sont convoqués à une entrevue. A mon avis, l'entrevue constitue la partie la plus difficile et à plusieurs points de vue la plus importante du concours. Elle n'a pas pour but de prendre les candidats en défaut, ni de leur poser des questions-pièges, ni d'essayer de prouver qu'ils n'en connaissent pas long dans certains domaines. Il s'agit d'abord, à l'entrevue, de juger les candidats d'après leur aptitude à bien se conduire au sein d'un petit groupe et, d'après leur pouvoir de raisonnement. Il s'agit aussi de vérifier leur jugement, de déterminer leur degré d'intelligence, d'évaluer leur aptitude à prendre des décisions. Au cours de l'entrevue, on essaie de toucher à toutes ces choses impalpables.

C'est sur l'entrevue que se fonde le rang définitif des candidats, et la Commission du service civil dresse une liste d'admissibilité suivant l'ordre de préséance ou de priorité. Nous approchons les candidats en commençant par le premier sur la liste. Nous aimerions, il va sans dire, si nous cherchons à obtenir 35 agents, embaucher les 35 premières personnes sur la liste mais il arrive souvent qu'un candidat ait obtenu une bourse d'études et qu'il préfère se rendre étudier à l'étranger. A ce candidat nous disons: «C'est malheureux, mais nous espérons que vous participerez plus tard à un autre concours». Il se peut aussi que les candidats se rendent compte que le service extérieur n'est pas fait pour eux et qu'ils acceptent un autre emploi.

A tout prendre, je crois que notre liste d'admissibilité comprend d'excellents candidats, qui sont de haut calibre. Avant hier, j'ai rencontré par hasard nos dernières recrues; il est très difficile d'exprimer une opinion sur elles, mais en tant que jeunes Canadiens, elles m'ont grandement impressionné. Tant que nous attirerons à notre service des jeunes gens qui sont du calibre de ceux que nous avons actuellement, nous n'éprouverons pas de difficultés.

Il est inévitable qu'il y ait de l'attrition au sein des cadres du milieu et des hauts cadres. Il arrive que certains de nos hauts fonctionnaires soient nommés à d'autres ministères. Un grand nombre de familles, lorsque les enfants atteignent l'âge de l'école secondaire, estiment qu'il est préférable de rester au pays, ou de mener une vie stable pendant une certaine période afin de permettre aux enfants de terminer leurs études secondaires. Pour nous, cela constitue une perte et c'est pourquoi nous avons pris le soin au cours des années de fournir un bon programme d'études, pour faire en sorte que nos agents à l'étranger, avec leur famille, soient assurés que leurs enfants recevront une instruction qui sera presque la même qu'ils auraient à Toronto, Regina ou Edmonton.

M. THOMPSON: Les agents qui se trouvent dans certaines régions ont-ils les moyens d'apprendre une autre langue? Ce qui me frappe au sujet du service extérieur du Royaume-Uni et même de l'URSS, c'est qu'un grand nombre de leurs employés de la catégorie administrative, particulièrement ceux qui sont en contact avec le public, peuvent parler la langue du pays où ils se trouvent. D'autre part, il arrive très souvent que les Américains ne parlent qu'une seule langue. Offrons-nous, par exemple à nos gens en Extrême-Orient, la possibilité d'apprendre une autre langue?

M. WILLIAMS: Oui. Je crois cependant que nous pourrions faire plus. Au cours des six dernières années nous avons envoyé une série d'agents à l'Université de Hong-kong apprendre le chinois. Nous avons essayé de faire apprendre le japonais à un de nos agents. Nous avons utilisé les moyens d'enseignement des langues du ministère de la Défense nationale pour certaines des langues difficiles, particulièrement le russe.

Nous avons envoyé des agents à l'école des langues arabes, à Shemlan, à l'extérieur de Beirout. Sans vouloir vanter notre service, je crois que l'avant-

dernier de nos agents à suivre ces cours de langue s'est mérité la plus haute note jamais vue à cette école.

Je ne crois pas, monsieur Thompson, que nous en viendrons à produire le nombre d'étudiants des langues étrangères que nous pourrions considérer comme idéal dans un monde idéal. A mon avis, notre service est assez petit et nous devons nous concentrer sur les principales langues difficiles, si je puis dire.

J'aimerais revenir rapidement sur la question de l'anglais et du français. En ce qui concerne les écoles de langue française qui ont été établies à Ottawa, nous ne voyons pas nos nouveaux employés de langue anglaise avant trois mois; ils sont envoyés immédiatement à l'école des langues du Service civil pour y apprendre le français, au besoin. Ceux dont la langue mère est le français se rendent à l'école apprendre l'anglais, au besoin. Lorsque je suis revenu au pays, il y a deux ans, nous avions un jeune agent de l'Ouest du Canada qui ne connaissait presque pas le français. Il se demandait bien comment il allait l'apprendre. Grâce à beaucoup de détermination ou à un excellent enseignement, ce jeune agent, après trois mois, avait une assez bonne connaissance du français.

M. CHURCHILL: Voilà un Canadien de l'Ouest typique.

M. THOMPSON: Merci, monsieur le président.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, je voudrais poser une question importante et une seconde, d'ordre secondaire. En ce qui concerne le recrutement, vous vous en tenez à un groupe d'âge variant entre 22 et 31 ans. Vous avez par contre certains postes d'agent du service extérieur à combler. C'est un domaine pour lequel vous pourriez trouver de très bons candidats si vous augmentiez la limite d'âge. Parlons des officiers des formes armées. Depuis dix ans, des centaines d'entre eux ont été cantonnés outre-mer et plusieurs sont aussi compétents là-bas que le sont certains de vos agents du service extérieur. Ce groupe comprend des personnes bien formées, dont plusieurs ne voient aucun avenir dans les forces armées; ces personnes sont renvoyées ou elles essaient de sortir des rangs afin de trouver une nouvelle situation. Vous trouverez parmi ces officiers un certain nombre qui pourraient vous être utiles dans les affaires extérieures. Pour les attirer, cependant, il vous faudra porter l'âge limite arbitraire, disons à 40 ans.

La situation a ainsi changé depuis dix ans qu'il se trouve maintenant ce genre de personnes. Il n'existait pas il y a dix ou vingt ans. Un grand nombre de nos militaires ont visité, je suppose, la plupart des pays du monde. Certains d'entre eux ont été affectés à des missions qui n'ont rien à voir avec les forces armées; ceux-là font déjà partie des services extérieurs. Un militaire n'aurait qu'à changer son discours direct, clair et franc en faveur de la phraséologie de style oratoire, soit des phrases interminables et de la pensée dissimulée qu'est la langue diplomatique.

M. WALKER: Il pourrait se servir de mots dont la moyenne ne serait que de six lettres au lieu de douze. . .

M. CHURCHILL: Je propose que vous en parliez avec le ministre et que vous voyiez s'il n'étudierait pas la possibilité de tirer des candidats de ce groupe de personnes d'expérience, par le simple établissement d'une catégorie spéciale ayant comme âge limite celui que j'ai mentionné plus tôt.

M. WILLIAMS: Continuons, M. Churchill. Je voudrais faire deux observations. Nous avons communiqué dernièrement avec un officier en particulier qui a refusé à cause des dispositions de sa pension. Je ne suis pas assez au courant de l'application du règlement du Service civil pour en connaître l'effet sur la pension et savoir ce qu'une personne a droit de gagner. Il s'agit d'un cas cependant.

D'autre part, et j'espère que vous ne me jugiez pas trop rigide, nous voudrions essayer d'offrir un service de carrière. Si nous voulons conserver nos agents, nous devons leur assurer qu'ils pourront se mériter des promotions à partir d'agent du service extérieur 1, suivant leur compétence. Nous avons donc tendance à nous inquiéter au sujet de l'embauchage de trop d'employés aux niveaux intermédiaire ou supérieur. C'est une question que nous pouvons étudier constamment. Nous avons sans doute pensé de temps à autre à embaucher ces personnes des forces armées qui ont acquis une expérience qui pourrait nous être utile, et nous continuerons à en discuter.

M. CHURCHILL: Quant à ma question d'ordre secondaire, je voudrais connaître le montant versé à la maison de conseillers qui vous ont aidés à faire cette importante réorganisation.

M. WILLIAMS: Cette dépense est imputée aux services professionnels et spéciaux. Il s'agit d'une somme de \$30,000, M. Churchill.

M. CHURCHILL: Avez-vous encore recours à leurs services?

M. WILLIAMS: Non.

M. CHURCHILL: Sous quelle rubrique cette dépense a-t-elle été imputée?

M. WILLIAMS: Sous les services professionnels et spéciaux. Elle fait partie du crédit n° 1.

M. CHURCHILL: Je voudrais faire une seule observation. Vu la Commission royale d'enquête sur toute l'organisation du gouvernement et de la fonction publique, et vu l'expérience que possède chaque ministère, il me paraît bizarre que nous ayons à dépenser un supplément de \$30,000 pour payer des conseillers qui nous disent quoi faire.

M. WILLIAMS: Monsieur le président, si M. Churchill veut bien, je demanderai à M. Bruce Keith de faire un commentaire, vu que ce dernier a été nommé chef de notre Bureau d'études et qu'il a travaillé de concert avec les conseillers.

M. BRUCE A. KEITH (*Chef du Bureau d'études, ministère des Affaires extérieures*): Je vous remercie. En ce qui concerne le rapport qui existe entre la Commission Glassco et cette étude, je puis vous dire que le conseiller qui s'est occupé de la tâche principale avait fait partie de la Commission Glassco; il a ainsi fait bénéficier notre ministère d'une expérience considérable acquise à cette Commission.

Avant d'entreprendre notre étude, nous avons examiné les besoins en compagnie de certains membres du Conseil du Trésor et de la Commission du service civil, et avons approfondi cette question. Il a été décidé que dans le cas des tâches spécialisées auxquelles nous songions, il valait réellement la peine d'embaucher des gens dont la spécialité était par exemple la question des archives et des dossiers, les tâches de secrétariat, etc. Le Ministère et, je crois, les employés du Conseil du Trésor et la Commission du service civil qui nous ont aidés, sont d'avis que ce placement nous a rapporté beaucoup. Cela ne veut pas dire que nous n'avons reçu aucune aide du gouvernement. Notre vaste

programme d'amélioration administrative a dépassé de beaucoup le stade des consultations qui, de fait, s'est terminé en 1964. Depuis, nous avons tiré grand avantage de l'aide que nous a accordée la Commission du service civil dans l'organisation des études. Les hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor nous ont aussi bien aidés par leur conception de nouvelles façons d'améliorer notre gestion financière.

Bref, nous tirons considérablement profit de l'aide des agences centrales et d'autres ministères fédéraux. A cette fin particulière, nous avons jugé opportun de faire faire une légère étude sur le genre de conseillers en gestion auxquels a recours l'industrie.

M. CHURCHILL: Les Commissions royales d'enquête offrent aux conseillers des emplois permanents. La Commission B et B vous a-t-elle fait remplir son questionnaire? Ont-ils examiné les affaires extérieures et vous ont-ils demandé à quelle classe vous croyez appartenir? Je constate qu'ils procèdent ainsi avec les membres des forces armées.

M. WILLIAMS: Pas que je sache, M. Churchill.

Le PRÉSIDENT: Vous avez terminé, M. Churchill? Il reste M. Allmand, M. Foy et M. Brewin. M. Allmand?

M. ALLMAND: Je veux savoir s'il existe une certaine liaison entre les ambassades du Canada et les bureaux de province dans les pays où se trouvent de tels bureaux. Y existe-t-il une certaine coordination, un partage des responsabilités, ou l'ambassade du Canada est-elle au courant de ce que font les bureaux de provinces?

M. WILLIAMS: On me dit qu'il existe assez de contact personnel et une coordination ou consultation. Sauf à Londres et à Paris, on peut dire, je crois, que les bureaux de province ne se trouvent pas dans les capitales. La Colombie-Britannique, je crois, a un bureau à San Francisco ou à Los Angeles; l'Ontario a un bureau à Milan et à Chicago. Je suppose cependant, M. Allmand, que dans les capitales où se trouvent une ambassade et des bureaux de provinces, il existe une consultation étroite.

M. ALLMAND: Est-il arrivé qu'un bureau de province ait, dans un pays quelconque, une ligne de conduite qui soit embarrassante pour le gouvernement du Canada ou pour l'ambassade du Canada?

M. WILLIAMS: Je ne suis pas en mesure de vous répondre. A mon avis, je crois que non.

M. ALLMAND: Bien. C'est tout.

● (12.59 p.m.)

M. FOY: Je voudrais poser une question concernant un sujet dont nous n'avons pas encore parlé. Nous avons traité de tout ce qui était extérieur. Il s'agit des services médicaux qui sont offerts à nos missions. Vous pourriez, par exemple, nous donner une idée des conditions dans un endroit comme le Laos; les employés du service extérieur qui s'y trouvent sont-ils assurés de services médicaux?

M. WILLIAMS: Très peu, je crois. Lorsque j'étais en Indochine, et je ne sais pas si on le fait encore ou non, un médecin militaire était chargé de tout le personnel canadien, qu'il soit au Laos, au Cambodge ou au Vietnam. Je suppose que cette situation existe encore.

Pour ce qui est du Laos, il se peut que la situation soit difficile. Depuis mon départ de ce pays, il y a un certain nombre d'années, je ne crois pas que la situation ait beaucoup changé. Lorsque des employés étaient gravement malades, ils devaient se rendre soit à Saïgon, soit à Hong-kong, soit à Bangkok. Dans les pays en voie de développement, la question des soins médicaux constitue un problème difficile à résoudre. Au Ghana, nous pouvions faire usage de l'hôpital militaire.

M. FOY: Dans un endroit où se trouve, par exemple, une famille avec des enfants, les Affaires extérieures n'y envoient-elles pas un personnel médical?

M. WILLIAMS: Non.

M. FOY: Ils peuvent devenir soudainement malades. Que leur arrive-t-il en cas d'urgence?

M. WILLIAMS: Nous comptons alors sur les médecins de la localité. Nous espérons en trouver de compétents.

M. FOY: Dans la plupart des petits endroits, les médecins sont-ils compétents?

M. WILLIAMS: A moins de maladie grave, je crois que les médecins peuvent prodiguer les soins nécessaires. En cas de maladie grave, la meilleure chose à faire est de monter à bord d'un avion et d'aller se faire diagnostiquer.

M. FOY: Même si cela veut dire revenir au Canada?

M. WILLIAMS: Oui. Je ne crois pas que nous puissions penser à fournir des soins médicaux à chacun de nos postes. Nous avons des missions partout. Au Ghana, par exemple, lorsque notre équipe de formation militaire s'y est rendue, en 1960, elle comprenait deux médecins. D'après nous, cela suffisait amplement et même nos gens du Laos pouvaient venir à Accra aux fins de consultations médicales. Normalement nous devons compter sur les médecins locaux.

M. FOY: Je me demande si cette situation ne cause pas un taux de mortalité plus élevé?

M. WILLIAMS: Je ne crois pas. Il est vrai que certains de nos agents qui se rendent servir dans les Tropiques en reviennent débiles, mais je ne saurais en dire plus long.

M. BREWIN: Monsieur le président, pour ce qui est de nos missions diplomatiques, nous en comptons dans divers pays et dans certains autres, aucune. En Afrique, par exemple, nous n'en avons aucune en Afrique du Nord, au Maroc, en Tunisie, en Libye ni en Algérie. On m'a dit que nous avons une mission diplomatique en Suisse, de qui peuvent relever en partie ces pays. Par contre, nous en comptons une au Cameroun et au Sénégal. Cela soulève la question à savoir comment nous procédons aux choix de nos missions diplomatiques. J'aurais cru que les pays de l'Afrique du Nord, anciennement des dépendances françaises, qui ont un avenir prometteur et où l'on parle français, auraient beaucoup de choses en commun avec nous et que nous pourrions naturellement y établir des missions. Pouvez-vous m'éclairer?

M. WILLIAMS: Monsieur Brewin, nous ouvrirons, je l'ai mentionné plus tôt...

M. BREWIN: Je regrette, j'ai manqué le début de cette discussion.

M. WILLIAMS: Nous ouvrirons une mission à Tunis, cet automne. Quant à Dakar, nous y avons institué un programme d'aide et il est très facile, en

partance de cet endroit, d'appliquer un programme d'aide au Mali, en Guinée et en Mauritanie. Pour ce qui est de l'Afrique du Nord, nous procédons, je crois, par régions. J'ai fait mention de Tunis. Actuellement, notre ambassadeur à Madrid nous représente également au Maroc et lui, ou un des agents, se rend au Maroc, nous l'espérons, au moins trois fois l'an.

M. CHURCHILL: Ajouteriez-vous la Rhodésie du Sud à cette liste? Elle est aussi importante que le Sénégal.

M. MACDONALD: Nous pourrions penser à le faire lorsqu'elle sera devenue un état souverain légal.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous terminé, monsieur Brewin?

M. BREWIN: Je crois que oui. Je regrette de n'avoir pu assister dès le début. Je suis heureux d'apprendre que nous aurons une mission à Tunis.

M. MCINTOSH: J'aurais une autre question, monsieur Williams, en ce qui concerne la façon de postuler un emploi au sein de votre service. La demande doit-elle passer par la Commission du service civil ou le postulant doit-il écrire directement à la Commission et demander. . .

M. WILLIAMS: Nous préférons que les intéressés écrivent à notre Division du personnel (opérations).

M. MCINTOSH: Pour faire suite à une demande que j'ai reçue hier, embauchez-vous des infirmières et des techniciens médicaux?

M. WILLIAMS: Non, mais par contre cela pourrait intéresser le Bureau de l'aide extérieure.

M. MCINTOSH: Pourriez-vous me dire à qui m'adresser?

M. WILLIAMS: La personne pourrait s'adresser à M. P. N. Towe, du Bureau de l'aide extérieure.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, si vous voulez bien nous sommes prêts à adopter tous les articles sauf le n° 1. Je n'ai qu'une seule question. A quel article s'appliquent les passeports?

M. WILLIAMS: Sous le crédit n° 1.

Le PRÉSIDENT: L'article 1 est remis à plus tard. Si vous avez des questions au sujet de ce dernier article, monsieur Williams, c'est maintenant qu'il vous faut les poser. L'article 1 est-il remis?

Des VOIX: D'accord.

Les articles 5, 10 et 15 sont adoptés.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, tous les articles sous la rubrique administration, sauf le n° 1, ont été adoptés. La réunion s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DES

**AFFAIRES EXTÉRIEURES**

*Président:* M. JEAN-EUDES DUBÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 9

SÉANCE DU JEUDI 16 JUIN 1966

Concernant le

Budget principal des dépenses du ministère des Affaires extérieures  
pour l'année 1966-1967

Y COMPRIS LE DEUXIÈME RAPPORT À LA CHAMBRE

TÉMOIN:

L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.  
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE  
OTTAWA, 1966

24328-1

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Jean-Eudes Dubé

Vice-président: M. W. B. Nesbitt

et Messieurs

- |                               |                               |                          |
|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| Allmand                       | Hymmen                        | McIntosh                 |
| Andras                        | Johnston                      | Pelletier                |
| Asselin ( <i>Charlevoix</i> ) | Klein                         | Pilon                    |
| Brewin                        | Laprise                       | Régimbal                 |
| Churchill                     | Lind                          | Stanbury                 |
| Faulkner                      | Macdonald ( <i>Rosedale</i> ) | Wadds (M <sup>me</sup> ) |
| Forest                        | Macquarrie                    | Walker—(24).             |
| Harkness                      |                               |                          |

La secrétaire du Comité,  
Dorothy F. Ballantine.

TÉMOIN:

L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

ORDRES DE RENVOI

Le 17 juin 1966

Le MARDI 14 juin 1966

*Il est ordonné,*—Que les noms de MM. Hymmen et Andras soient substitués à ceux de MM. Foy et Groos sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures.

Le MERCREDI 15 juin 1966

*Il est ordonné,*—Que le nom de M. Johnston soit substitué à celui de M. Thompson sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,  
LÉON-J. RAYMOND.

## RAPPORT À LA CHAMBRE

Le 17 juin 1966

Le Comité permanent des affaires extérieures a l'honneur de présenter son

### DEUXIÈME RAPPORT

Conformément à un Ordre de renvoi de la Chambre, à la date du 22 mars 1966, le Comité a étudié et a approuvé les crédits qui figurent au Budget principal des dépenses pour l'année 1966-1967 visant le ministère des Affaires extérieures.

Le Comité souhaite approfondir l'étude des questions relatives à la Rhodésie, au Vietnam, à l'Otan, et des relations entre le Canada et les Antilles, ainsi que d'autres questions relevant du poste n° 1 des prévisions budgétaires, et demande que le Comité soit autorisé à tenir des séances de temps à autre sur ces questions et à en faire rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages du Comité (fascicules n° 1 à 7 inclusivement) est annexé au présent rapport.

Respectueusement soumis,

*Le président,*  
JEAN-EUDES DUBÉ

*Le secrétaire du Comité,*  
Dorothy F. Ballantine

16 juin 1966

AFFAIRES EXTÉRIEURES

275

Le Comité renvoie au sous-comité pour plus ample examen le projet de  
visite aux Nations Unies.

A 1 heure de l'après-midi le Comité, réuni en séance publique, a tenu sa  
séance. A 1 heure de l'après-midi le Comité, réuni en séance publique, a tenu sa  
séance. A 1 heure de l'après-midi le Comité, réuni en séance publique, a tenu sa  
séance.

## PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 16 juin 1966

(10)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui, à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Dubé.

*Présents:* M<sup>m</sup><sup>e</sup> Wadds et MM. Allmand, Andras, Asselin (*Charlevoix*), Brewin, Churchill, Dubé, Faulkner, Forest, Harkness, Himmen, Klein, Johnston, Laprise, Lind, Macquarrie, Nesbitt, Pilon, Régimbal, Stanbury, Walker. (21).

*Aussi présents:* L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. M. Cadieux, sous-secrétaire d'État; M. R. E. Collins, sous-secrétaire d'État adjoint.

Le Comité reprend l'examen du crédit n° 1 du budget du ministère des Affaires extérieures pour l'année financière 1966-1967.

Le ministre est interrogé et le crédit est adopté.

Le président met le crédit L20 en discussion.

Avances additionnelles au Fonds de roulement de l'Organisation mondiale de la santé, \$29,400.

Le crédit L20 est adopté.

Le président remercie le ministre de l'aide et de la coopération qu'il a données au Comité et le ministre se retire.

Le Comité siège ensuite à huis clos pour la préparation de son rapport à la Chambre.

Le président annonce que le sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni le 15 juin 1966 et a convenu

- a) de recommander que les crédits soient renvoyés sans délai à la Chambre;
- b) qu'un avant-projet du rapport à la Chambre soit présenté à l'approbation du Comité;
- c) de recommander au Comité de faire une visite à New-York en octobre 1966 afin d'observer le fonctionnement et l'organisation des Nations Unies.

Des exemplaires de l'avant-projet du rapport sont distribués aux membres et, après certaines modifications, le rapport est adopté à l'unanimité. (Voir le second rapport à la Chambre).

*Il est ordonné*—Que le président fasse rapport des crédits à la Chambre.

Le Comité renvoie au sous-comité pour plus ample examen le projet de visite aux Nations Unies.

A 1 heure de l'après-midi le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La secrétaire du Comité,  
Dorothy F. Ballantine.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui, à 11 heures, dans la salle de la Chambre des députés.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui, à 11 heures, dans la salle de la Chambre des députés. Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui, à 11 heures, dans la salle de la Chambre des députés.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui, à 11 heures, dans la salle de la Chambre des députés. Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui, à 11 heures, dans la salle de la Chambre des députés.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui, à 11 heures, dans la salle de la Chambre des députés. Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui, à 11 heures, dans la salle de la Chambre des députés.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui, à 11 heures, dans la salle de la Chambre des députés. Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui, à 11 heures, dans la salle de la Chambre des députés.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui, à 11 heures, dans la salle de la Chambre des députés. Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui, à 11 heures, dans la salle de la Chambre des députés.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui, à 11 heures, dans la salle de la Chambre des députés. Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui, à 11 heures, dans la salle de la Chambre des députés.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui, à 11 heures, dans la salle de la Chambre des députés. Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui, à 11 heures, dans la salle de la Chambre des députés.

## TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le JEUDI 16 juin 1966

● (11.03 a.m.)

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs, nous avons le quorum. Ce matin nous reprendrons l'examen des crédits du ministère des Affaires extérieures. Nous avons déjà adopté tous ces crédits, sauf le n° 1 et le L20.

Le Comité a décidé d'entendre le ministre avant d'approuver le crédit n° 1. Le ministre est ici ce matin et je ne sais pas s'il désire d'abord faire une déclaration, mais en tout cas, il est prêt à répondre à toutes vos questions.

M. NESBITT: Monsieur le président, j'ai quelques questions à poser au ministre. Comme plusieurs autres membres s'intéressent aux événements des dernières semaines, j'épargnerais du temps si je formulais ces questions auxquelles le ministre pourra répondre immédiatement ou au cours de la séance.

Ma première question portera sur un sujet qui éveille un intérêt considérable ce matin. Est-il exact que le gouvernement organise ou tente d'organiser une conférence du Commonwealth à Ottawa pour la discussion du problème de la Rhodésie? La presse et la radio ont donné cours à cette rumeur depuis quelques heures et nous savons que le haut-commissaire du Canada en Grande-Bretagne est aussi en ville. Le ministre pourrait-il confirmer ces histoires et peut-être les commenter?

Ma seconde question a trait à un sujet tout différent qui n'a pas encore été discuté au Comité. De temps en temps, le premier ministre et le ministre, ainsi que d'autres membres du gouvernement ont laissé entendre que le Canada a l'intention de faire partie de l'Organisation des pays de l'Amérique. Ce sujet est d'actualité au Canada depuis plusieurs années et a suscité des opinions diverses. Le ministre pourrait peut-être nous éclairer sur ce point et nous donner une idée des intentions du gouvernement. Telle est ma seconde question.

Troisièmement, bien qu'il ne soit pas toujours possible de révéler les plans du gouvernement, le ministre pourrait-il nous indiquer les sujets que le Canada se propose d'aborder à la prochaine réunion de l'Assemblée générale des Nations unies, et en particulier si le Canada tentera un effort en vue de l'institution d'un comité chargé de la révision et de la réforme de la constitution des Nations unies elles-mêmes. Je ne me fais aucune illusion sur la difficulté de ce problème,

mais il me semble, monsieur le président, qu'il faudra nécessairement l'aborder un jour ou l'autre à cause du nombre croissant des membres des Nations unies dont certains ne sont pas des pays viables et du fait qu'on n'a exercé aucun effort pour que la représentation soit fondée sur la population. Le dernier pays admis aux Nations unies, les Îles Maldives, n'a qu'une population de 60,000 habitants et je pense que des pays encore moins importants ont demandé leur admission.

Vu que chaque pays membre a droit à un vote, les Nations unies se trouvent parfois dans une situation ridicule. L'Union soviétique et les États-Unis n'ont qu'un seul vote en dépit du fait qu'ils font partie du Conseil de sécurité, tandis que les Îles Maldives ont aussi droit à un vote. Il n'y a aucune comparaison possible à l'égard de la population, des ressources et de tout le reste. Tôt ou tard, il faudra charger un comité de détourner la nature de l'organisation des Nations Unies de l'avenir. S'agira-t-il d'un organisme suprarnational ou de l'organisation envisagée au début et que le premier ministre actuel a très bien définie comme étant un forum de négociations. Nous devons décider quelle forme prendra l'organisation des Nations unies. Vu le rôle très actif que le Canada joue aux Nations unies, il est tout désigné pour prendre l'initiative de la formation d'un comité chargé d'en reviser la constitution. Ce ne sera pas une tâche facile, tout le monde le sait, mais il faudra l'entreprendre tôt ou tard.

Je porterai deux autres sujets à l'attention du ministre. En premier lieu, vient la situation de famine dans l'Inde. Je sais fort bien que le Canada contribue largement à l'atténuation de cette situation. Les journaux et d'autres sources de renseignements ont rapporté dernièrement que les conditions s'améliorent quelque peu. J'espère qu'il en est ainsi, mais je prierais le ministre de renseigner le Comité sur les perspectives prévisibles de la famine dans l'Inde.

Si la situation ne s'est pas améliorée considérablement, le Gouvernement devrait étudier la possibilité d'accroître son assistance à la population de ce pays. L'Inde est l'une des nations les plus importantes de l'Asie et du monde entier. C'est un peuple ami du Canada et comme les conditions économiques et matérielles n'y sont pas très brillantes pour le moment, le Canada devrait faire tout en son pouvoir pour l'aider. Quelques membres du Comité ont exprimé l'opinion que le programme d'aide extérieure du Canada est trop dilué et qu'il serait préférable de concentrer notre assistance sur l'Inde dans ses difficultés actuelles.

Le public manifeste le plus grand intérêt à cette question et le ministre le sait. En réalité, je mentionnerai un groupe d'étudiants des écoles secondaires d'Oakville, en Ontario, qui a lancé dans tout le Canada une campagne en vue d'envoyer des aliments et de venir en aide à l'Inde. Le ministre apprendra peut-être avec intérêt le fait que j'ai reçu une pétition portant des milliers de signatures de gens qui demandent que le gouvernement augmente l'aide qu'il donne à l'Inde. C'est le sentiment général au Canada. Le public manifeste le plus grand intérêt et la plus grande sympathie pour ce projet. Je ne veux pas abuser, mais le ministre peut voir que le document que j'ai à la main porte

des milliers de noms. Ce ne sont pas seulement des noms d'étudiants; au contraire, ils ne sont pas très nombreux, mais les noms d'adultes qui portent un vif intérêt à cette question. Nous avons un excédent considérable de blé et, maintenant que la grève des débardeurs est réglée, nous devrions nous efforcer d'en expédier une partie à l'Inde.

La dernière chose que je désire porter à l'attention du ministre est cette brochure que j'ai en main. Je n'ai pas voulu en parler aux sous-secrétaires adjoints l'autre jour, car c'est un sujet politique plutôt qu'administratif. Il s'agit du bulletin «Affaires extérieures», publication mensuelle du ministère qui paraît sept mois par an, je pense. Elle est bien présentée et une excellente publication. Mais elle prend de plus en plus l'allure d'un pamphlet de propagande politique. On n'y trouve que des déclarations du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur la politique étrangère du Canada. Dans un bon nombre de cas, les divers partis politiques représentés au Parlement sont d'accord avec le gouvernement, mais ils diffèrent d'opinions dans d'autres cas. Puisqu'il s'agit censément d'un bulletin d'information, on devrait renseigner la population du Canada sur les vues des divers groupes et non pas seulement sur celles du parti du gouvernement. Par exemple, le nouveau parti démocratique ne pense pas comme le gouvernement sur la question du Vietnam et le parti conservateur a peut-être une opinion différente de celle du gouvernement sur la question de la Rhodésie.

Je rappellerai au ministre que ce bulletin pourrait accorder plus d'importance aux déclarations des chefs des autres partis lorsqu'il y a divergences de vues sur la politique étrangère du pays, afin que le peuple canadien puisse se renseigner sur la politique des divers partis. Depuis longtemps, cette publication ne parle que de la seule politique du gouvernement et, bien que celle-ci soit la plus importante et mérite la première place, elle devrait également exposer les vues des autres groupes. Telles sont les questions que je pose immédiatement au ministre afin qu'il puisse nous éclairer sur tous les points mentionnés.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous répondre dès maintenant, monsieur Martin?

L'honorable PAUL MARTIN (*Secrétaire d'État aux Affaires extérieures*):  
Monsieur le président, je signalerai d'abord au Comité la présence au Canada à l'heure actuelle d'un certain nombre de boursiers de la Fondation Carnegie en visite dans notre pays et que j'ai eu le plaisir de recevoir hier soir. Ils sont arrivés samedi. Ils ont poursuivi ensemble leurs études pendant quelques mois aux États-Unis sous les auspices de la Fondation Carnegie et partiront bientôt pour l'Europe. Ce sont tous des fonctionnaires du service étranger de plusieurs pays. J'aimerais à donner la liste de ces pays, si je ne craignais d'en oublier un ou deux. Mais je me fais l'interprète de tous en disant que nous sommes heureux et honorés de cette visite des fonctionnaires du service étranger d'un si grand nombre de pays, du Commonwealth, du Moyen-Orient, de l'Asie et des Caraïbes.

Quant à la dernière question de M. Nesbitt, je prends bonne note de ses observations, Je me suis toujours efforcé, dans la mesure du possible, d'être impartial dans l'exercice de mes fonctions et s'il y a moyen d'améliorer le bulletin à cet égard, je le ferai certainement.

M. CHURCHILL: Monsieur Martin, je ne pensais pas que vous toucheriez ce point, mais les mêmes remarques s'appliquent au rapport annuel.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je me ferai un plaisir d'y voir.

M. CHURCHILL: J'ai toujours coopéré avec le ministre, comme il le sait d'ailleurs, mais je vois que les deux derniers rapports annuels sont très différents de ceux d'autrefois. Alors qu'auparavant le nom du ministre n'était mentionné qu'une seule fois, il paraît au moins 30 fois dans le rapport de 1964 et 26 fois dans celui de 1965.

● (11.16 a.m.)

M. MARTIN (*Essex-Est*): Comme mon bon ami le dit, il veut toujours se montrer coopératif. Je serais heureux d'apprendre s'il a constaté quelque changement dans le format.

M. CHURCHILL: J'ai examiné 16 différents rapports annuels et le changement est visible. Je tenais à lui signaler ce fait.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Dans ce cas, la chose sera certainement rectifiée en tenant compte de l'intérêt objectif de mon honorable ami.

Maintenant pour ce qui est de la famine dans l'Inde, je partage les vues de M. Nesbitt. Nous fournissons cette année à l'Inde des aliments et de l'assistance pour une somme de 71 millions de dollars. En comparaison avec notre produit national brut, c'est une contribution aussi importante que celle de tout autre pays à la situation qui existe en Inde. J'assure à M. Nesbitt que cette question est l'objet d'un nouvel examen à la lumière des besoins actuels.

En 1965, le Canada a expédié 235,113 tonnes de blé à l'Inde et cette année nous nous proposons d'en expédier un million de tonnes.

M. NESBITT: Le ministre pourrait-il nous dire s'il s'est produit quelque changement dans les perspectives.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non il ne s'est produit aucun changement depuis que j'ai fait mon exposé à la Chambre. De concert avec les États-Unis en particulier, nous avons essayé d'obtenir que les autres pays donateurs augmentent le volume de leur assistance. Un consortium offrirait peut-être la méthode la plus efficace. Nous désirons ardemment encourager les efforts des autres pays.

Pour ce qui est de la conférence des premiers ministres du Commonwealth, il semble maintenant plus probable qu'elle aura lieu en septembre et, bien qu'aucune décision n'ait encore été arrêtée à ce sujet, elle aura sans doute lieu à Londres. Vu qu'elle doit porter en grande partie sur la question de la Rhodésie, on avait mentionné qu'elle pourrait avoir lieu à New Delhi au cours de l'été, mais cette suggestion ne semble pas avoir recueilli les suffrages et d'après les meilleurs renseignements disponibles il semble qu'elle aura lieu en septembre et probablement à Londres.

M. Nesbitt s'informe des relations qui existent entre le Canada et l'Organisation des États américains. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit au Comité l'an dernier à ce sujet. Je répéterai et confirmerai ce que je disais alors. Il n'y a aucun doute que l'Amérique latine continue d'être une région de la plus haute importance pour le Canada. Nous habitons le même hémisphère. C'est la partie du monde dont la population croît le plus rapidement. On estime que l'Amérique latine aura une population de 600 million d'habitants à la fin du siècle. Ce seul fait a des implications politiques et économiques auxquelles nous devons songer. En 1965, nos exportations à l'Amérique latine se sont élevées à 315 millions de dollars, soit une légère diminution sur la total de 328 millions que nous avions atteint en 1964, mais ce montant indique tout de même la tendance à la hausse de ces exportations.

Pour illustrer cette tendance, je signalerai que la valeur de nos exportations à l'Amérique latine fut de 172 millions en 1955, de 194 millions en 1958, de 237 millions en 1962 et, comme je l'ai dit il y a un moment, de 316 millions l'an dernier. Mais nous n'avons pas que des intérêts commerciaux. L'une des plus fortes preuves de l'intérêt que le Canada porte à l'Amérique latine se trouve dans le nombre de missionnaires canadiens qui y exercent leur œuvre. Près de 2,000 missionnaires, dont 1,750 catholiques romains y font de l'apostolat. Ce nombre comprend les prêtres de paroisses, les hommes et les femmes des ordres enseignants, les infirmières et les travailleurs sociaux. Je n'ai pas la statistique des Églises protestantes canadiennes, mais elles s'y développent. Par exemple, l'Église baptiste a de nombreux représentants en Amérique latine, surtout en Bolivie. Elles ont établi des hôpitaux et des écoles. Cet intérêt de la part des Églises canadiennes, en particulier des Églises chrétiennes, indiquent l'intérêt grandissant que le Canada porte à l'Amérique latine.

Nous faisons partie de cinq organismes subsidiaires de l'Organisation des États américains. Mes vues personnelles sur ce sujet sont bien connues. Toutefois, l'opinion canadienne ne semble pas favoriser l'entrée immédiate du Canada dans l'Organisation des États américains, du moins je pense que c'est l'opinion des partis politiques. Mais ce qui importe davantage ce n'est pas tant que le Canada fasse partie de cette institution mais plutôt qu'il se rende compte de l'importance de l'Organisation des États américains et de l'Amérique latine. Il y a quelques années, certains pays, tels que les États-Unis et la Grande-Bretagne, s'opposaient à la participation du Canada. C'est un fait historique qu'en 1941, ou vers cette date, le gouvernement canadien de l'époque était disposé à se joindre à l'Organisation des États américains. M. Mackenzie King était alors au pouvoir, mais M. Hull, le secrétaire d'État américain, et M. Roosevelt s'opposaient alors à l'admission du Canada à cette organisation. Bien que le Canada eût pu prendre sa propre décision, la crainte d'un veto possible des États-Unis fit qu'on décida de ne pas demander l'admission du Canada. Le gouvernement du Royaume-Uni était également d'avis que le moment n'était pas propice à l'admission du Canada à l'Organisation des États américains.

Toutefois, la situation n'a pas changé en ce qui a trait au gouvernement actuel du Canada.

Au début de juillet, nous aurons une conférence avec les pays des Caraïbes qui sont membres du Commonwealth. Deux de ces pays, Trinidad et Tobago et la Jamaïque, étudient cette question. Nous avons eu avec eux des discussions qui se poursuivent encore et le sujet sera aussi discuté quand nous nous

réunirons au mois de juillet. Nous ne sommes pas naturellement le seul pays qui s'intéresse à l'activité de l'Organisation des États américains. Nous avons suivi les délibérations de la conférence de Rio où nous avons un observateur. On y a modifié légèrement les conditions d'admission à cette organisation.

En septembre, nous serons les hôtes de la 8<sup>e</sup> conférence régionale en Amérique de l'Organisation internationale du Travail. L'an prochain, les gouverneurs des banques centrales du continent se réuniront au Canada. Ceci indique la tendance croissante de la participation du Canada aux institutions de l'Amérique latine. L'an dernier, pour la première fois, nous avons contribué à l'aide extérieure accordée à l'Amérique latine et nous avons consenti quelques prêts. Jusqu'à présent, nous avons employé 20 millions des fonds disponibles à des prêts faciles. Des projets sont formulés et font l'objet d'un examen de la part de la Banque de Développement interaméricaine, ce qui est une autre indication de l'intérêt croissant du Canada aux problèmes de l'Amérique latine.

M. NESBITT: Monsieur Martin, ne pouvons-nous trouver en Amérique latine autre chose que nos projets actuels au Chili?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Nous examinons les projets qui nous sont présentés. Mais ils doivent d'abord passer par la Banque de Développement interaméricaine.

Quant à l'Assemblée générale...

M. MACQUARRIE: Monsieur le président, avant que le ministre passe à un autre sujet, pourrais-je poser une ou deux questions?

Le PRÉSIDENT: A l'ordre. Il vaudrait mieux permettre à M. Nesbitt de poser ses questions. M. Brewin a aussi exprimé le désir de prendre la parole. Vous viendrez ensuite, monsieur Macquarrie. Il est préférable qu'un membre puisse terminer son interrogatoire avant qu'un autre prenne la parole.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, il faudrait répartir le temps disponible aux questions et aux réponses. Nous pourrions discuter un grand nombre de choses ce matin, mais tout en respectant l'autorité du président, il y aurait lieu de fixer une limite à ces discussions. Je pense que nous avons consacré un temps suffisant à ce sujet.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je n'ai pas encore fini mes réponses à M. Nesbitt. Il a posé huit questions et je répondrai à chacune si vous le désirez.

M. CHURCHILL: Que les réponses soient brèves!

M. MACQUARRIE: Peu importe leur longueur, je suis habitué aux réponses de toutes sortes, mais je réclame le droit de poser des questions au ministre sur le sujet de l'Amérique latine pendant qu'il est ici, aujourd'hui ou un autre jour.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Tout de suite, monsieur Macquarrie, si vous le désirez.

M. MACQUARRIE: Non, je n'enfreindrai la règle.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Quant aux perspectives de la prochaine Assemblée générale, nous avons eu récemment à Ottawa des discussions avec la délégation américaine dirigée par M. Goldberg, et avec la délégation britannique dirigée par madame White, l'un des ministres d'État aux Affaires étrangères, et par lord Caradon, l'ambassadeur britannique aux Nations Unies. Nous avons discuté avec eux leurs propres plans ainsi que les nôtres. Notre principal objectif est le maintien de la paix et le règlement pacifique des différends internationaux; viennent ensuite le problème de la Chine, les programmes sociaux et économiques des Nations Unies, le problème de l'Afrique du Sud-ouest qui fera l'objet d'un jugement de la Cour internationale de Justice que nous attendons pour la fin de juillet, ainsi que d'autres problèmes africains, en particulier celui de la Rhodésie. Je pense n'avoir rien oublié.

M. BREWIN: Monsieur le président, comme M. Nesbitt, j'aimerais à faire d'abord une brève déclaration préliminaire à la question d'ordre générale que je poserai sur la situation en Europe. Le ministre arrive de Bruxelles où il a assisté aux réunions de l'O.T.A.N. et au sujet desquelles il nous a déjà fait une déclaration. Je commencerai par féliciter le ministre du rôle qu'il a joué à Bruxelles et le premier ministre de son discours à Springfield. Nos représentants semblent avoir adopté une attitude encourageante d'indépendance que je n'avais pas décelée auparavant. Ayant terminé cette introduction, je signalerai au ministre une couple d'articles de journaux portant sur les développements futurs de l'O.T.A.N. et de l'Europe que je le prierais de commenter. Le premier est de M. Walter Lippmann et a paru dans l'*Ottawa Journal* le 31 mai. J'en lirai un bref extrait, ainsi que de l'autre article. Voici ce que dit M. Lippmann:

Le but central de l'entreprise gaulliste est de faire des ouvertures à l'Est en vue de réduire les tensions et d'accroître les rapports économiques et culturels qui pourraient mettre fin à la guerre froide entre les Soviétiques et l'Europe occidentale...

... Mais le général de Gaulle prend la direction que les Européens désirent et qu'ils croient propre au maintien de la paix en Europe, à l'expansion du commerce et de la prospérité et à l'élimination de la situation qui offre le plus de dangers en Europe, la division de l'Allemagne.

Puis il discute l'attitude des représentants des États-Unis qui, tout en acceptant cette théorie, ne partagent pas le sentiment européen que le moment est arrivé de mettre fin à la situation de l'après-guerre.

C'est l'un des articles que je désire signaler au ministre. L'autre est du professeur McWhinney et a été publié dans le *Globe and Mail* du 6 juin, à la page 7. Il est intitulé: «L'O.T.A.N. et le pacte de Varsovie». Puis vient un sous-titre: «Le moment est-il arrivé d'établir un nouveau système de sécurité?». Le professeur McWhinney, après avoir passé en revue les circonstances qu'il appelle la crise de l'O.T.A.N., s'exprime ainsi:

Le moyen le plus sage semble être celui d'un nouvel examen du but original de l'O.T.A.N. afin de déterminer la mesure, s'il en est, dans laquelle il correspond aux réalités européennes actuelles.

Je pense qu'il y aurait lieu d'accepter la proposition des Soviets de conclure un pacte de non-agression entre l'O.T.A.N. et les pays du pacte de Varsovie. L'Ouest devrait toutefois faire comprendre bien clairement à l'Union soviétique qu'un tel accord entre l'O.T.A.N. et les pays du pacte de Varsovie ne doit pas avoir pour but le maintien du *statu quo* politique actuel en Europe, mais de prévoir la formation d'un conseil mixte de sécurité régionale en Europe, composé de représentants des deux parties et chargé d'explorer les méthodes par lesquelles on pourra arriver à la liquidation ou à la dissolution des deux organisations.

Je porte ces deux citations à l'attention du ministre parce que l'un des points du rapport qu'il a fait à la Chambre l'autre jour m'a paru peu satisfaisant, comme je l'ai dit à cette occasion. Il s'agissait de la déclaration faite à la réunion de l'O.T.A.N. On est généralement d'accord, a-t-il dit, sur la nécessité de diminuer les tensions entre l'Est et l'Ouest et d'un accord bilatéral à ce sujet. Voici ma question au ministre: Sans tenir compte pour le moment de l'attitude du gouvernement américain qui est naturellement de la plus haute importance, quelles sont les vues du gouvernement canadien à l'égard de la nécessité d'une solution des problèmes mentionnés dans ces articles, de la possibilité de conclure un pacte de non-agression, et du besoin de considérer la situation européenne d'un point de vue différent de celui du passé. L'occasion semble favorable, comme on peut en juger par ces articles, et je me demande si le Canada fait preuve d'initiative et s'identifie avec la forte tendance européenne à la liquidation de la guerre froide et à fonder la sécurité de l'Europe sur des bases différentes de celles d'un accord direct entre l'O.T.A.N. et les pays du pacte de Varsovie.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je suis au courant de l'article du professeur McWhinney, mais je ne me souviens pas d'avoir lu celui de M. Lippmann, bien que je suive tous ses écrits avec intérêt. Je pense que nous entrons dans un nouveau chapitre des relations internationales en ce qui a trait aux relations entre l'Est et l'Ouest. Depuis l'affaire de Cuba, il y a eu une amélioration notable des relations entre l'Est et l'Ouest, malgré qu'on n'ait encore résolu aucun problème politique majeur, entre autres celui de la division de l'Allemagne. Il se manifeste un regain d'intérêt mutuel entre les pays de l'Est et de l'Ouest. Le Canada, naturellement, favorise la détente, non seulement avec l'Union soviétique, mais avec tous les pays de l'Europe orientale. Ceux-ci, tout comme l'Union soviétique, donnent des signes évidents qu'ils partagent cette disposition.

Je n'ai pas dit à la Chambre que le Canada ne voit que la seule solution bilatérale à cette question. Nous pensons que le moyen le plus efficace d'améliorer les relations entre l'Est et l'Ouest se trouve dans des discussions bilatérales. Mais cela ne veut pas dire que notre attitude à l'égard de la solution bilatérale, à notre titre de membre de l'O.T.A.N., ne devrait pas être modifiée par la disposition des pays de l'O.T.A.N. à prendre des mesures et à faire des gestes en vue de l'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest. Il est significatif que le communiqué adopté à la suite de la réunion des ministres des 15 pays mentionne qu'au chapitre de la situation internationale, les ministres ont discuté les relations de leurs pays avec l'Union soviétique et les pays de l'Europe orientale. Nous avons aussi ordonné aux représentants permanents de continuer l'examen de toutes les perspectives d'une saine amélioration des relations de l'Est et de l'Ouest et de préparer un rapport complet sur toutes ces

questions pour les réunions auxquelles doivent assister dans la mesure du possible tous les ministres des affaires étrangères des divers pays. Ce rapport devra porter sur toutes les initiatives possibles dans cette sphère et *inter alia* sur les problèmes de la sécurité européenne et de la réunification de l'Allemagne.

● (11.31 a.m.)

Le président de la France ira prochainement à Moscou. Le conseil de l'O.T.A.N. a reçu une indication générale de la nature de cette importante visite. On nous a aussi rappelé qu'elle sera semblable à celles que les chefs d'autres gouvernements et les ministres des Affaires étrangères ont faites de temps à autre, notamment celles du premier ministre actuel de la Grande-Bretagne, de M. Spaak et du secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères. Dans le même ordre d'idées, j'espère aller en Union Soviétique cette année en réponse à l'invitation de M. Gromyko probablement en novembre.

Nous n'avons réellement pas besoin d'un pacte de non-agression. La Charte des Nations unies en contient déjà un. Nous n'avons pas besoin de nouveaux engagements, mais d'une disposition à respecter les engagements déjà souscrits. Toutefois, si l'on pouvait résoudre le problème de l'Allemagne de l'Est, d'accord avec nos associés de l'O.T.A.N., nous n'aurions pas d'objection en principe à un tel accord. Tous les membres de l'alliance de l'O.T.A.N., y compris la France, partagent l'opinion que l'on doit tout faire pour faciliter l'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest.

Finalement, j'ajouterai que nous aurons nous-mêmes au Canada au cours de l'année la visite de personnages importants des pays de l'Europe orientale. Nous avons reçu hier et avant-hier une délégation de la Tchécoslovaquie. Des membres de notre Parlement, comme vous le savez, monsieur Brewin, ont déjà visité l'Union soviétique et la Tchécoslovaquie. Tous ces contacts ont pour but de nous faire mieux connaître les uns les autres et c'est vers ce but que tendent nos efforts.

M. BREWIN: Une dernière question, monsieur le président. Quelqu'un m'a signalé, bien que je ne sache pas si la chose est exacte, que M. Averill Harriman est présentement à Ottawa. Est-il en visite officielle? Représente-t-il le président et profitera-t-on de cette occasion pour discuter la possibilité de négociations au sujet du Vietnam?

M. MARTIN (*Essex-Est*): M. Harriman a été de passage ici quelques heures hier après-midi. Il a eu une entrevue avec le premier ministre, avec moi-même et ensuite avec quelques fonctionnaires. Nous avons naturellement discuté la question du Vietnam, mais ce n'était pas le but de sa visite. Il s'agissait en premier lieu des problèmes de l'O.T.A.N. par rapport aux relations de l'Est et de l'Ouest.

M. BREWIN: Vous ne jugerez peut-être pas opportun de le dire, mais a-t-il été question du discours du premier ministre à Springfield?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Pas avec moi. S'il y a eu des commentaires à ce sujet, j'imagine qu'on a tenu compte de l'attitude raisonnée du premier ministre sur ces questions.

M. MACQUARRIE: Monsieur le président, je voudrais revenir au sujet de l'Amérique latine. Les remarques du ministre sur l'importance de cette région et

les renseignements qu'il nous a donnés m'ont fortement impressionné. Sa conclusion m'a inspiré un sentiment de découragement. J'espère bien me tromper en pensant...

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous ne vous trompez jamais, monsieur Macquarrie.

M. MACQUARRIE: Merci. J'espère qu'il n'a pas renoncé à ses efforts en vue de convaincre ses collègues du Cabinet de la justesse de ses vues concernant notre participation à l'Organisation des États américains. C'est là une très vieille question. Je l'avais choisie comme sujet de ma thèse pour la maîtrise ès arts il y a près de vingt ans et les arguments sont encore les mêmes aujourd'hui. Il n'y a eu aucun changement significatif à l'échelon du gouvernement.

Je poserai maintenant deux ou trois questions qui m'intéressent particulièrement. Le ministre a mentionné l'attitude prise en 1941 par les États-Unis et le Royaume-Uni. Sûrement, aujourd'hui les gouvernements de tous les pays de l'Organisation des États américains ne s'opposent plus à notre admission, mais l'accueilleraient avec plaisir.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je pense que c'est exact en ce qui a trait au Canada.

M. MACQUARRIE: Alors la dissuasion est interne.

Où le ministre peut-il voir que l'opinion publique soit fortement opposée à notre participation. Je suis cette question depuis longtemps et je ne discerne certainement pas une marée montante de l'opinion publique en faveur de notre participation. Certains petits groupes s'opposent et d'autres sont en faveur. Entre ces deux opinions extrêmes, un fort secteur ne s'intéresse pas à la question. J'ai aussi suivi les programmes des divers partis politiques et les seules mentions que j'y aie relevées sont favorables à notre participation. Les quelques résolutions adoptées par des réunions de personnes intéressées semblent pencher en faveur de notre participation. Le ministre a-t-il de meilleurs renseignements qui indiqueraient que l'opinion publique ne digérerait pas une telle décision, pour employer une expression populaire. Je prédirais que...

M. MARTIN (*Essex-Est*): Naturellement, cette raison ne suffirait pas à elle seule à décider la politique du gouvernement.

M. MACQUARRIE: Je ne l'aurais pas dit, si vous ne l'aviez fait vous-même.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non, je le sais. Je n'en dirai pas davantage. Mes propres vues sont bien connues et coïncident avec les vôtres. Inutile de les dissimuler. Mais la participation à l'Organisation des États américains n'est pas le fait essentiel de nos relations avec l'Amérique latine. C'est un argument connexe mais non vital. Le fait vital est que nous manifestons un très grand intérêt à l'Amérique latine. Mon prédécesseur, M. Greene, a pris l'initiative dans cette sphère en étendant notre service diplomatique aux pays de l'Amérique latine. Ce fut un pas encourageant et j'ai déjà exprimé publiquement à la Chambre ma gratitude pour ce qu'il a accompli. Nous avons maintenant des représentants dans tous les pays et nous continuons de participer activement aux travaux des organismes subsidiaires de l'Organisation. Il nous faudra comprendre et faire comprendre à notre population l'importance de l'Amérique

latine pour le seul peuple de l'hémisphère qui ne participe pas pleinement aux arrangements institutionnels.

M. MACQUARRIE: Le ministre a-t-il l'impression que le progrès continue, par exemple que nous faisons partie d'un plus grand nombre d'organismes subsidiaires qu'il y a trois ou quatre ans?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Nous participons à trois organismes additionnels, dont la Banque de Développement interaméricaine.

M. MACQUARRIE: Mais ceci nous a-t-il rapproché sensiblement du but ultime de l'acceptation de notre entière responsabilité en devenant membre de cette importante organisation de notre hémisphère?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Cela ne nous rapproche pas nécessairement de la participation à l'Organisation des États américains elle-même, mais contribue certainement à l'amélioration de nos relations avec l'Amérique latine.

M. MACQUARRIE: Pensez-vous qu'il soit possible de manifester davantage notre intérêt à l'Amérique latine sans participer à l'Organisation?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui, je le pense. Le titre de membre de l'Organisation des États américains n'est pas tellement important en soi qu'il faille voir une calamité dans le fait de ne pas l'avoir.

M. MACQUARRIE: Le jugez-vous moins important aujourd'hui que vous le pensiez autrefois?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oh, non. Je le juge très important. Mais il n'est pas essentiel en soi. Ce serait une démonstration additionnelle de notre intérêt, mais une décision ne s'impose pas immédiatement. Il est indispensable que nous nous intéressions aux affaires dans l'hémisphère. Nous participons aux organismes subsidiaires parce que c'est nécessaire du point de vue de notre commerce et afin d'accorder aux pays de l'Amérique latine des avantages commerciaux au Canada. Il est aussi important du point de vue politique et dans nos efforts pour établir la paix par une action collective que nous manifestions notre intérêt envers l'Amérique latine, comme nous le faisons pour les autres parties du monde.

Maintenant, cette question qui vous intéresse particulièrement monsieur Macquarrie, se rattache de très près à la situation des pays du Commonwealth qui se trouvent dans les Caraïbes, surtout Trinidad et Tobago et la Jamaïque.

M. MACQUARRIE: S'ils en deviennent membres, comme il est probable.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je n'irais pas jusqu'à employer le mot «probable», mais il est certain que leur participation à l'Organisation des États américains accroîtrait notre intérêt à la question.

M. MACQUARRIE: A la question de notre participation. Il y a encore un rayon d'espoir, je pense.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions?

M<sup>me</sup> WADDS: Une question supplémentaire à celle qui intéresse M. Macquarrie. Le ministre sait-il si les voyages entre le Canada et l'Amérique latine deviennent plus nombreux. Je parle des pays du sud de l'Amérique latine. Ce serait une indication de l'intérêt général.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui, il y a augmentation. Je n'ai pas la statistique en main, mais je l'ai vue l'autre jour. En passant, il vous intéressera peut-être de savoir que le nouvel ambassadeur du Brésil a présenté ses lettres de créance hier. Ce sera la première femme ambassadeur à faire partie du corps diplomatique à Ottawa. Je pense avoir répondu à votre question.

M. NESBITT: A-t-on conclu avec le Mexique quelque arrangement dont le ministre voudrait nous parler?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous savez que nos relations avec le Mexique sont très étroites. Nous partageons les mêmes vues. J'espère qu'avant longtemps, le chef du gouvernement canadien et le président du Mexique pourront échanger des visites. Les deux pays ont fait des invitations et j'espère que la chose se réalisera. Pour ma part, j'ai eu des entrevues avec le ministre des Affaires étrangères du Mexique aux Nations unies l'automne dernier et nous avons dernièrement fourni des renseignements au Mexique sur le fonctionnement de la Commission mixte internationale. A ce sujet, j'ai demandé à M. Heeney d'aller au Mexique l'hiver dernier pour y rencontrer le ministre des Affaires étrangères, un de ses anciens collègues alors qu'il était ambassadeur du Mexique à Washington.

M. NESBITT: Monsieur Martin, bien que le sujet relève plus particulièrement de monsieur l'Orateur, votre ministère aura sans doute à s'en occuper. On a parlé à différentes reprises d'un échange de visites de délégations parlementaires avec le Mexique, pourriez-vous ajouter quelques commentaires sur cette question?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Tout ce qui est de nature à resserrer les liens d'amitié qui unissent le Canada et le Mexique est désirable.

M. NESBITT: Y compris cette proposition?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne me permettrai pas de commentaires, car la question n'est pas particulièrement de ma compétence.

M. JOHNSTON: Monsieur Martin, je renouvellerai une question que l'on a déjà discutée, mais qui est devenue d'actualité à cause de la nouvelle qui se répand depuis deux jours au sujet du déplacement de quelques-uns de nos ambassadeurs. Il s'agit de la double responsabilité de notre ambassadeur au Japon qui exercera également les nouvelles fonctions d'ambassadeur en Corée. Ceci m'inquiète quelque peu, car aucun autre pays majeur n'a autant d'importance pour le Canada que le Japon, qui devra maintenant partager notre ambassadeur avec un autre pays. Si je suis bien au fait, le développement de la Corée du Sud est extrêmement rapide et grâce aux divers programmes d'assistance, l'industrialisation progresse à grands pas dans ce pays qui prend de plus en plus d'importance pour le Canada.

Chaque fois que j'en ai parlé, on m'a assuré que cet arrangement est tout à fait acceptable aux deux nations et il peut en être ainsi en apparence. On affirme aussi que nos intérêts n'en souffrent aucunement, mais j'en doute. L'an dernier, ou il y a un an et demi, les premiers ministres de deux de nos provinces

situées le plus à l'Ouest ont visité le Japon, à titre officieux. Je sais qu'on a dans l'Ouest l'impression que nos intérêts commerciaux en particulier sont négligés et qu'il existe là une espèce de vide. Ces provinces ont en vérité essayé de combler ce vide et ont jugé nécessaire de nouer avec le Japon des relations qui ne sont pas ordinairement du ressort des gouvernements provinciaux.

● (11.50 a.m.)

Le gouvernement a souligné en maintes occasions l'intérêt qu'il porte aux choses du Pacifique. Le ministre des Finances, dans ma propre circonscription, il y a environ un mois, s'est efforcé de mettre en relief l'importance de nos relations avec ce pays. Mais la nature de nos rapports actuels et la division des responsabilités de notre ambassadeur ont semé le doute dans l'esprit de la population des provinces de l'Ouest sur le véritable désir du gouvernement de renforcer nos relations avec les pays du Pacifique.

Peut-on espérer un changement prochain?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Tous les gouvernements qui se sont succédés au Canada ont travaillé au développement graduel de nos relations avec les nations asiatiques.

Pour ce qui est de notre représentation en Corée, il est vrai que notre ambassadeur à Tokyo est aussi accrédité en Corée, mais jusqu'à ces derniers mois la Corée était aussi représentée au Canada par son ambassadeur à Washington. Maintenant, elle a un ambassadeur permanent à Ottawa.

Avec le temps, mais je ne sais quand, nous aurons un ambassadeur permanent en Corée, mais il existe des priorités dont il faut tenir compte. Nous nous occupons présentement d'étendre notre service en Afrique. Toutefois, je profite de votre question pour appuyer fortement tout ce que vous avez dit sur l'importance du rôle du Canada dans le Pacifique. Naturellement, faisant partie du Commonwealth, nous sommes depuis longtemps en relations avec les pays du Commonwealth en Asie: l'Inde, le Pakistan, le Ceylan, l'Australasie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Notre longue participation à la Commission internationale de contrôle dans les trois pays de l'Indochine nous a associés au Vietnam, nord et sud, au Cambodge et au Laos.

Nos relations économiques avec le Japon sont des plus étroites. Nous faisons un commerce de plus de 500 millions de dollars avec le Japon. La balance commerciale avec ce pays est en notre faveur. Le gouvernement qui nous a précédés a établi un mode de relations techniques avec le Japon, en vertu duquel des ministres canadiens visitent leurs collègues japonais une année et l'année suivante une rencontre semblable a lieu au Canada. En septembre prochain nous recevrons le ministre des Affaires étrangères du Japon, accompagné du ministre des Finances, du ministre de l'Industrie et d'un autre ministre qui n'a pas encore été désigné. Ces visiteurs seront les bienvenus.

Le fait que le Japon est le seul pays, à l'exception des États-Unis, avec qui nous faisons ces échanges annuels de visites de ministres indique bien l'importance que nous attachons à cette importante puissance asiatique.

L'intérêt que nous portons aux affaires de l'Extrême-Orient ne fera que grandir. Nous avons naturellement un bureau à Hong-Kong. Nos relations commerciales avec les pays voisins sont bien connues. Nous avons des missions également en Indonésie et en Malaisie qui fait partie du Commonwealth, de même que dans les autres pays du Commonwealth. Comme je le disais il y a un moment, nous avons des bureaux à Hong-Kong, aux Philippines et à Singapour.

M. BREWIN: Monsieur le président, si quelque autre membre du Comité désire poser une question, je lui céderai mon tour, vu que j'en ai déjà posé une moi-même.

Le PRÉSIDENT: Je pense que vous êtes le seul qui ait manifesté ce désir.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous m'avez écrit récemment et nous avons été en correspondance à ce sujet.

M. BREWIN: J'aurais une ou deux questions à poser au ministre sur le sujet de l'aide économique. M. Moran est venu au Comité et nous a donné un compte rendu détaillé, mais je voudrais aborder quelques sujets d'ordre politique. Je commencerai par une citation qui ne manquera pas d'impressionner le ministre. La voici:

Le développement international est le plus grand impératif de notre époque. Je n'ai aucun doute que notre génération sera jugée dans l'histoire par le succès ou l'échec de nos efforts dans la plus grande aventure humaine de tous les temps.

C'est une citation des propres paroles du ministre sur laquelle je fonde ma question.

Deux ou trois points de l'aide économique n'ont pas le don de me plaire. En premier lieu vient l'importance et l'étendue de notre contribution. Je sais que l'argent n'est pas la seule mesure de l'assistance économique et je me souviens que M. Moran a fortement critiqué la proposition de consacrer 1 p. 100 de notre revenu national brut à cette fin. Le ministre pourrait nous expliquer pourquoi notre aide, y compris toutes les formes de prêts faciles, ne progresse pas au même taux que notre revenu national brut. Elle se maintient au niveau de la moitié des contingents établis par les divers organismes internationaux. A ce sujet, j'appelle l'attention du ministre à une déclaration de M. Escott Reid, aujourd'hui le Principal Escott Reid. . . .

M. MARTIN (*Essex-Est*): Une déclaration qu'il a faite à Toronto?

M. BREWIN: Non, il s'agit d'une déclaration rapportée dans une publication des Nations unies et la voici:

Si la banque doit continuer son aide aux pays pauvres qui en font partie, cette aide devra à l'avenir prendre la forme de prêts sans intérêt au sein de l'Association du Développement International, et non pas de prêts avec intérêt de la banque elle-même. Le groupe bancaire ne pourra le faire que si ses membres les plus riches accroissent grandement leurs contributions à l'Association du Développement International. Le total de ces contributions s'élève maintenant à 250 millions de dollars par an, mais l'Association pourrait utilement employer une somme trois fois plus considérable. Pour le Canada, cela représenterait une augmentation de sa contribution actuelle de 15 millions à 45 millions de dollars par an.

Le ministre pourrait nous dire si l'on a songé à donner suite à cette suggestion de M. Escott Reid qui est reconnu comme un grand expert dans cette sphère. J'ajouterai une autre question concernant l'aide économique.

En Grande-Bretagne, on a jugé opportun de créer un ministère spécial à cette fin. Le premier titulaire de ce ministère, Barbara Castle, a dit que le ministère de la coopération technique occupe un rang relativement secondaire et que l'aide économique de la Grande-Bretagne est distribuée par une demi-douzaine de ministères. Puis elle expliqua qu'on avait jugé à propos de créer un ministère distinct chargé du développement des pays d'outre-mer et responsable de tout ce qui se fait dans cette sphère.

Le moment n'est-il pas venu pour le Canada, vu la grande importance que le ministre attache à l'aide économique maintenant administrée par une agence subalterne, de constituer un ministère séparé du gouvernement qui marquerait bien l'importance de cette sphère des relations internationales.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Relativement à cette dernière question, je partage l'opinion de la Commission Glassco. A cause des implications de la politique étrangère et du besoin d'administrer l'aide étrangère qui se fait présentement par nos missions diplomatiques, nous jugeons, comme le gouvernement précédent, que cette responsabilité incombe au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Naturellement, comme le démontre la citation que vous m'attribuez, je suis fortement de votre avis que l'aide extérieure représente un développement très important et nécessaire de notre époque. Nos subventions à l'aide extérieure n'ont cessé d'augmenter; il y a deux ans, nous les avons presque doublées et elles continueront dans cette direction. C'est Barbara Ward qui a proposé que l'aide extérieure devrait être de 1 p. 100 du revenu national brut. Vous avez raison de dire que parmi les pays de l'OCDE nous ne sommes pas au nombre de ceux qui ont atteint ce chiffre. Mais il est reconnu aujourd'hui que les normes fixées par la CCDNU devraient constituer l'objectif des divers pays. Ces normes tiennent compte de la situation des pays importateurs de capitaux tels que le Canada. Vous verrez que d'ici 1970 le Canada augmentera annuellement sa contribution à l'aide étrangère de sorte qu'en 1970-1971 nous aurons atteint, ou à peu près, les normes établies par la Conférence du Commerce et du Développement des Nations Unies.

Nous n'avons pas seulement porté cette année notre contribution aux environs de 300 millions de dollars, mais l'an prochain nous y ajouterons une somme additionnelle de 50 millions. Nous avons également accru les modes de prestations. Notre contribution revêt la forme d'aide en capitaux, en marchandises, en produits d'alimentation et en assistance technique et éducative à laquelle nous nous intéressons de plus en plus. Dans la répartition de notre aide, nous tenons compte de la situation géographique et nous l'accordons aux pays de l'Afrique, de langue anglaise comme de langue française. Je suis heureux de constater le progrès réalisé dans l'application de l'accord intervenu entre le Canada et la France en décembre dernier, en vue d'établir une liaison étroite entre ce pays et le Canada dans l'aide accordée aux pays francophones de l'Afrique.

Il n'y a aucun doute que l'un des problèmes les plus aigus de notre époque est celui de l'obligation des pays comme le Canada de reconnaître qu'il est impossible de maintenir la paix dans le monde si l'on ne contribue pas au relèvement du niveau de vie des pays où les conditions d'existence sont immensément inférieures à celles des nations occidentales.

L'OCDE est en passe de devenir un instrument des plus utile pour la rationalisation et l'efficacité de la distribution de l'aide contribuée par les pays donateurs. On s'achemine de plus en plus vers la technique du consortium par laquelle les pays donateurs se réunissent et discutent leurs programmes de l'année suivante afin d'éviter toute duplication des efforts et de combler les vides avec une plus grande efficacité. De notre côté, comme je l'ai dit, nous augmenterons graduellement notre contribution jusqu'à ce que nous ayons atteint les normes établies par la CCDNU.

Pour ce qui est de l'Association du Développement international qui a fait l'objet de votre question, nous avons porté notre contribution annuelle de 7.9 millions à 15 millions en 1965 et nous nous sommes engagés à la maintenir à ce niveau pendant les deux années à venir. Nous sommes présentement l'un des plus importants contributeurs à cette Association. En outre, l'an dernier par le moyen de prêts faciles, nous avons commencé à venir en aide, aux termes de l'Association, aux pays de l'Amérique latine qu'on avait négligés jusque-là.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, je me vois dans l'embarras. On m'a appelé d'urgence au point le plus critique de la discussion et le ministre sait jusqu'à quel point je ne veux rien perdre de ce qu'il dit.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je m'en rends bien compte.

M. CHURCHILL: J'ai manqué sa réponse à la question posée par M. Brewin sur le récent discours du premier ministre à Springfield et je ne demanderai pas au ministre de la répéter à moins que le Comité le permette.

Je m'inquiète au sujet de la tournure de nos relations avec les États-Unis; on semble avoir changé d'attitude. Est-il maintenant admis que tous les Canadiens peuvent exprimer une forte opposition à la politique américaine dans le monde entier. Dans ce cas en particulier, bien que je sois en faveur de l'idée d'une Alliance atlantique et que je l'aie préconisée depuis des années, pouvons-nous prudemment nous permettre une attitude anti-américaine au sujet des relations de la France et de l'OTAN?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je dis avec toute la vigueur possible que vous avez tort de conclure que le Canada a adopté une attitude anti-américaine sur une question quelconque. Il est évident que deux pays aussi étroitement liés géographiquement et autrement que nous le sommes avec les États-Unis ne peuvent manquer d'avoir des difficultés. Nous avons le commerce international le plus considérable entre deux pays voisins que l'on puisse voir dans le monde entier. Il a atteint le chiffre de 12 milliards de dollars, avec une balance commerciale favorable aux États-Unis d'environ \$1,300,000,000. Il en résulte inévitablement des problèmes. En votre qualité d'ancien ministre de la couronne, vous êtes au fait de cette question, mais il serait mal de créer l'impression que les liens les plus étroits n'existent pas entre le Canada et les États-Unis. M. Rusk conviendrait j'en suis sûr, qu'en dépit de la cordialité des

relations des États-Unis avec les autres pays de l'OTAN, elles ne sont pas plus étroites que celles qui lient le Canada et les États-Unis. Cela ne signifie pas que nous voyons toujours toutes les questions du même oeil. Nous sommes une nation indépendante qui formule sa propre politique. Celle-ci est forcément influencée par notre proximité des États-Unis tout comme la politique américaine est influencée par ses relations avec les autres pays de l'OTAN et les autres groupes dont les États-Unis font partie.

Nous reconnaissons les formidables responsabilités des États-Unis qui sont la plus puissante nation du monde occidental, sinon du monde entier. Nous nous efforçons de donner aux États-Unis tout l'appui possible et ils le reconnaissent. Encore hier, M. Harriman de passage ici a mentionné nos relations amicales et personne ne saurait en parler en meilleure connaissance de cause, vu sa longue et distinguée carrière dans les affaires étrangères. Il est passé à Ottawa hier, en route pour une autre conférence. Nous avons été heureux de le recevoir avec ses collègues et de participer avec eux à des discussions d'ordre général. Les arrangements en vue de notre rencontre n'ont été l'objet d'aucune formalité et ont été faits à bref avis ce qui en soi est une marque d'amitié qui existe entre nos deux pays.

Avec les États-Unis, nous reconnaissons le besoin de l'OTAN. Nous avons appuyé les États-Unis et les 13 autres pays qui en font partie dans la création d'une force et d'un commandement intégrés. En même temps, comme la France, nous avons fait valoir l'importance de l'alliance, indépendamment de la structure des forces intégrées. Il n'existe aucun fondement pour votre allusion à un changement d'attitude de la part du Canada dans ses relations avec les États-Unis.

M. CHURCHILL: Puis-je poser une question...

M. MARTIN (*Essex-Est*): Au cours de la conversation que j'ai eue à midi avec M. Harriman, j'ai pu constater que nous partageons essentiellement les mêmes vues sur les mesures à prendre pour améliorer les relations de l'Est et de l'Ouest.

M. CHURCHILL: Pouvez-vous trouver un exemple dans toute l'histoire du Canada d'un premier ministre canadien qui soit allé dans un pays étranger et y ait critiqué la politique de ce pays? Je n'en connais pas.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Si vous parlez du premier ministre actuel, je n'ai jamais eu connaissance qu'il ait formulé des critiques du genre que vous mentionnez. Si vous parlez du discours qu'il a fait samedi à Springfield, vous devriez vous rappeler de l'occasion. C'était une réunion de l'Union atlantique.

M. CHURCHILL: Je le sais.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Alors, vous ne vous offusquez pas, monsieur Churchill, si je vous rappelle la signification de cette réunion particulière. On lui accorda une distinction pour l'intérêt qu'il témoignait depuis longtemps au concept de l'Union atlantique. Dans son discours, il parla des objectifs à long terme auxquels il s'intéresse depuis longtemps. Ses vues sur ce sujet sont connues dans le monde entier. Il n'a rien ajouté en cette occasion à ce qu'il avait déjà dit auparavant. Son discours, naturellement, ne portait pas particulièrement sur les dernières réunions de l'OTAN. Il visait les objectifs à long

terme qui font partie du concept que le Canada se fait de l'utilisation de l'alliance comme précurseur de l'expansion de la communauté atlantique.

M. BREWIN: Puis-je poser une question supplémentaire?

M. CHURCHILL: «Je suis venu enterrer Crésar»; telle est la substance de vos remarques.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous avez essayé vous-même d'enterrer César, mais sans succès.

M. BREWIN: Je puis avoir mal compris les paroles du premier ministre, où celles qu'on lui a attribuées. Le premier ministre n'adopte-t-il pas plus ou moins le point de vue maintes fois répété du gouvernement français et du général de Gaulle, qu'il y a des raisons de douter dans les circonstances actuelles de l'efficacité totale de la protection nucléaire de l'Europe. C'est tout à fait le contraire de l'opinion de nos amis américains qui prétendent qu'il n'y a aucune raison quelconque de douter de la validité complète de la protection nucléaire de l'Europe.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ce n'est pas ainsi que j'interprète exactement ce discours.

M. CHURCHILL: Une autre question. Vous vous souvenez, monsieur Martin, qu'il y a quelques semaines je vous ai demandé bien innocemment... Je suis surpris des rires du Comité.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous pensez-vous réellement innocent?

M. CHURCHILL: J'ai mentionné la possibilité d'un roulement plus rapide de nos troupes en Europe et vous m'avez donné une aimable réponse qui, cependant, a créé une certaine émotion chez nos alliés. Combien plus d'émotion a dû créer cette beaucoup plus importante déclaration du premier ministre dans ce secteur où vous avez joué pendant si longtemps un rôle dominant. Cela ne vous embarrasse-t-il pas?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Les paroles du premier ministre du Canada ne m'ont jamais embarrassé. L'émotion dont vous avez parlé n'a pas été causée par ce que j'ai dit, mais plutôt par votre question.

M. CHURCHILL: Je ne pensais pas avoir une telle importance internationale.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous êtes beaucoup plus important que vous le pensez. Je m'en suis aperçu à La Haye quand je vous ai dit en manière de compliment ce que le chauffeur de notre ambassadeur en pensait.

M. CHURCHILL: Oui.

M. MARTIN (*Essex-Est*): En toute justice pour M. Churchill, je ne voudrais pas que cette remarque soit mal interprétée.

M. CHURCHILL: Ce n'est pas là une question que vous posez?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ce que le chauffeur m'avait dit était un compliment.

M. CHURCHILL: Oh, je comprends. Alors, encouragé par votre remarque, je poserai une dernière question.

Dans votre rapport à la Chambre, la semaine dernière, vous avez mentionné la question de l'Allemagne et le communiqué mentionne à trois reprises

que la réunification de l'Allemagne est l'un des objectifs de l'OTAN. Cette question semble maintenant prendre plus d'importance qu'autrefois. Quels progrès l'OTAN a-t-elle faits dans cette direction?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il n'y a pas eu de progrès perceptible.

M. CHURCHILL: Mais c'est toujours l'un des principaux objectifs de l'OTAN?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Certainement.

● (12.30 p.m.)

M. WALKER: Le ministre a été assez bon de mentionner le travail du groupe parlementaire du Commonwealth et de l'Union interparlementaire. Les membres du Parlement portent un grand intérêt au secteur des relations internationales et c'est la raison pour laquelle ils font partie de ces associations. A moins que ce soit tout simplement un compliment de leur travail, les membres de ces associations, dont plusieurs sont devenus experts en relations extérieures, sont-ils appelés à jouer un rôle quelconque, hors du secteur hautement technique? Pourront-ils participer, presque à l'échelon officiel, au travail de votre ministère, ou craint-on plutôt que des amateurs embrouillent les cartes dans une sphère hautement technique? J'entrevois une brèche dans le mur et les membres du Parlement désirent sincèrement accomplir quelque chose. J'imagine que chacun pense avoir les qualités d'un excellent ministre des Affaires extérieures. Mais il ne peut y en avoir qu'un seul. Toutefois, les membres de ces groupes parlementaires pourraient jouer aux conférences internationales un rôle plus important, peut-être à titre de simples observateurs, en faisant partie de nos délégations à toutes ces réunions.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Monsieur Walker, les membres du Parlement ont un rôle important dans la sphère des relations internationales. Après tout, quand il s'agit de rechercher les priorités dans le monde où nous vivons, il n'y a pas de secteur plus important auquel les membres pourraient participer. Il sera impossible de résoudre nos problèmes domestiques si le monde ne vit pas en paix et si nous n'avons pas de relations internationales satisfaisantes. Le Comité parlementaire canado-américain en est un exemple convaincant. Nous reconnaissons tous la valeur des contacts avec les sénateurs et les membres de la chambre des représentants des États-Unis. Nous recevrons ici les membres de l'Association parlementaire du Commonwealth en septembre. Ce sera une réunion importante au cours de laquelle on discutera surtout les problèmes particuliers du Commonwealth, mais aussi les questions de politique étrangère qui intéressent indirectement le Commonwealth. Tous les pays du Commonwealth sont membres de la communauté internationale. Les réunions subsidiaires de l'Association parlementaire du Commonwealth constituent un forum de la plus haute utilité.

Je sais le rôle que vous avez joué personnellement à la réunion de la Jamaïque il y a un an et je suis au courant de vos visites aux autres pays des Caraïbes. Le fait d'envoyer des observateurs aux Nations Unies est un moyen important de donner aux membres l'occasion de se renseigner sur les problèmes des Nations Unies. Chacun des membres du Parlement peut ainsi jouer un rôle par sa participation à ces organismes et par d'autres méthodes que l'on pourra adopter.

Nous avons discuté à la dernière réunion des ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN l'opportunité d'utiliser plus efficacement le corps parlementaire de l'OTAN. C'est là un point que nous pourrions aborder à sa réunion de ce soir qui aura lieu à six heures, je pense, sous les auspices du Canada.

Nous pourrions méditer l'idée exprimée par le premier ministre à Springfield samedi dernier. L'arrangement de Strasbourg a contribué énormément à l'unité européenne et nous pourrions songer à l'établissement d'une institution semblable dans le concept de l'Atlantique que le premier ministre a mentionné.

Le PRÉSIDENT: Le crédit n° 1 est-il adopté?

M. NESBITT: Une brève question. A notre première réunion après que le ministre eut terminé ses observations, je lui ai demandé à quel stade en sont les négociations avec la Pologne concernant les propriétés des anciens citoyens polonais qui sont devenus citoyens du Canada. Pourrait-il nous donner ce renseignement?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Les pourparlers à ce sujet se continuent avec la Pologne.

M. NESBITT: Oui, mais sont-ils à la veille d'aboutir?

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'aimerais bien que nous soyons plus près d'un accord.

Vous m'avez posé une question le 16 février et je vous ai renvoyé à la réponse que j'avais donnée à la Chambre et dans laquelle je disais que le gouvernement canadien avait fait des efforts répétés par la voie diplomatique, pour en arriver à un règlement équitable de ces réclamations. Il y eut à Varsovie en 1965 des discussions entre des fonctionnaires canadiens et les autorités polonaises pour en arriver à une base d'entente préliminaire à la négociation de ces réclamations. On conclut un accord par lequel le gouvernement polonais consentait à négocier un règlement en bloc des réclamations canadiennes d'après les principes des règlements antérieurs conclus par la Pologne avec les autres pays.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1965, j'ai demandé aux Canadiens de présenter les détails de leurs réclamations contre la Pologne au ministère des Affaires extérieures en vue des négociations ultérieures. La date limite du 1<sup>er</sup> janvier 1966 pour la présentation des réclamations au ministère fut subséquemment portée au 1<sup>er</sup> mai de l'année courante, à la demande d'un grand nombre d'intéressés. Nous sommes maintenant à faire le classement de ces réclamations.

M. BREWIN: Monsieur le président, l'adoption du crédit n° 1 marquera-t-elle la fin de l'examen des crédits du ministère?

Le PRÉSIDENT: C'est exact. Nous nous réunirons ensuite à huis clos pour la préparation de notre rapport à la Chambre et nous discuterons alors les points que l'on a mentionnés hier à la réunion du sous-comité.

M. BREWIN: Je voudrais qu'il soit bien compris que l'adoption du crédit n° 1 ne nous empêche pas de recommander dans notre rapport certaines autres réunions additionnelles pour l'examen des sujets que le ministre a discutés ici avec nous.

Le PRÉSIDENT: C'est ainsi que je l'entends, monsieur Brewin.

M. BREWIN: Merci.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, avant d'adopter le crédit n° 1, j'aimerais à revenir sur un sujet d'importance plutôt secondaire, celui du rapport annuel.

Je sais que ce n'est pas le ministre qui en est responsable, mais ne pourrait-il pas refréner le fonctionnaire qui fait mention dans le rapport annuel de tous les discours que le ministre a prononcés à Windsor, à Winnipeg ou à Ogdensburg. Nous nous efforçons depuis des années d'atteindre une certaine unité dans les affaires extérieures. Tous les partis ont fait preuve de coopération malgré de légères différences d'opinion sur quelques points. Je sais qu'il est important pour les étudiants en affaires extérieures d'avoir une liste des publications où ils peuvent trouver les renseignements désirés. Mais s'il est nécessaire d'énumérer toutes les déclarations du ministre, et elles sont toutes importantes, il faudrait également donner la liste des déclarations des autres membres du Comité et de la Chambre des communes qui expriment des points de vue différents. Si le ministre veut bien me donner l'assurance que l'on reviendra à la forme des rapports des années passées, alors que le ministre n'était pas mentionné aussi fréquemment, je n'insisterai pas davantage. Je ne m'oppose pas à ce que le rapport contienne une ou deux photographies du ministre, cela peut le rendre plus intéressant, surtout s'il paraît en compagnie de ministres distingués d'autres pays.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Monsieur Churchill, je verrai s'il y a eu des changements de forme.

M. CHURCHILL: Oh, je vous assure qu'il y en a. J'ai examiné 16 rapports annuels.

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'accepte votre assertion tout en me réservant le droit d'examiner moi-même ces rapports. Mais je ne voudrais pas créer un malentendu par cette réponse. Vous admettez que les déclarations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures énoncent la politique du gouvernement et à ce titre devraient être reproduites dans les publications officielles. Je ne puis vous donner aucun espoir à ce sujet, mais je verrai à ce que l'équilibre soit maintenu comme vous le désirez.

M. CHURCHILL: Dans la liste des discours du ministre, son nom pourrait paraître une fois, avec les dates. . .

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'essaierai d'obtenir qu'on mentionne votre nom plus souvent.

M. CHURCHILL: Oh, il ne s'agit pas de mon nom. . .

Le PRÉSIDENT: Le crédit n° 1 est-il adopté?

Des VOIX: Adopté!

Le crédit est adopté.

Le PRÉSIDENT: Le crédit L20 est-il adopté?

Des VOIX: Adopté!

Le crédit est adopté.

Le PRÉSIDENT: Avant de vous réunir à huis clos, je sais répondre au désir du Comité en remerciant notre distingué témoin de sa coopération éclairée et expressée.

M. CHURCHILL: Monsieur le Président, j'aimerais à revenir sur un sujet d'importance plutôt secondaire, celui du rapport annuel.

Je sais que ce n'est pas le ministre qui en est responsable, mais je pourrais-il pas relancer le gouvernement qui fait mention dans le rapport annuel de tous les discours que le ministre a prononcés à Winnipeg ou à Ogdensburg. Nous nous efforçons depuis des années d'atteindre une certaine unité dans les affaires extérieures. Tous les partis ont fait preuve de coopération au sein de la législature d'opinion sur quelques points de sorte qu'il est important pour les étudiants en affaires extérieures d'avoir une liste des publications où ils peuvent trouver les déclarations du ministre et elles sont toutes importantes, il faudrait également donner la liste des déclarations des autres membres du Comité et de la Chambre des communes qui expriment des points de vue différents. Si le ministre veut bien me donner l'assurance que l'on reviendra à la forme des rapports des années passées, alors que le ministre n'était pas mentionné aussi fréquemment, je n'insisterais pas davantage. Je ne m'oppose pas à ce que le rapport continue une ou deux photographies du ministre, cela peut le rendre plus intéressant surtout s'il paraît en compagnie de ministres distingués d'autres pays.

M. MARTIN (Essex-Est): Monsieur Churchill, je voudrais en y avoir des changements de journal sans le samedi et le dimanche.

M. CHURCHILL: Oh, je vous assure qu'il y en a. J'ai examiné 18 rapports annuels.

M. MARTIN (Essex-Est): L'accepte votre assurance tout en me réservant le droit d'examiner moi-même ces rapports. Mais je ne voudrais pas être un inconvénient par cette réponse. Vous admettez que les déclarations du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures énoncées la politique du gouvernement et ce titre devraient être reproduites dans les publications officielles. Je ne puis vous donner aucun espoir à ce sujet, mais je voudrais à ce que l'édition soit maintenue comme vous le désirez.

M. CHURCHILL: Dans la liste des discours du ministre, son nom pourrait paraître une fois avec les dates.

M. MARTIN (Essex-Est): J'essayerai d'obtenir qu'on mentionne votre nom plus souvent.

M. CHURCHILL: Oh! Il ne s'agit pas de mon nom, mais de votre nom.

Le PRÉSIDENT: Le crédit n° 1 est-il adopté?

Des VOIX: Adopté!

Le crédit est adopté.

Le PRÉSIDENT: Le crédit n° 2 est-il adopté?

Des VOIX: Adopté!

Le crédit est adopté.

PHYSICS DEPARTMENT

1952

RESEARCH REPORT

NO. 10

# THE THEORY OF THE

RELATIONSHIP BETWEEN THE

MECHANICAL PROPERTIES OF

THE POLYMER CHAINS AND THE

STRUCTURE OF THE CRYSTALLINE

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS DEPARTMENT

Le président: Avant de vous réunir à huis clos, je vais répondre au désir du Comité en remerciant notre distingué témoin de sa coopération éclairée et empressée.

Il y a eu un certain nombre de questions posées par le Comité et par les membres de la Commission. Elles ont trait à divers aspects de la situation internationale, notamment à la situation en Europe, à la situation en Asie, à la situation en Afrique, à la situation en Amérique latine, à la situation en Océanie, à la situation en Australie, à la situation en Nouvelle-Zélande, à la situation en Inde, à la situation en Chine, à la situation en Indonésie, à la situation en Malaisie, à la situation en Philippines, à la situation en Thaïlande, à la situation en Birmanie, à la situation en Corée, à la situation en Japon, à la situation en Australie, à la situation en Nouvelle-Zélande, à la situation en Inde, à la situation en Chine, à la situation en Indonésie, à la situation en Malaisie, à la situation en Philippines, à la situation en Thaïlande, à la situation en Birmanie, à la situation en Corée, à la situation en Japon.

Il y a eu également un certain nombre de questions posées par le Comité et par les membres de la Commission. Elles ont trait à divers aspects de la situation internationale, notamment à la situation en Europe, à la situation en Asie, à la situation en Afrique, à la situation en Amérique latine, à la situation en Océanie, à la situation en Australie, à la situation en Nouvelle-Zélande, à la situation en Inde, à la situation en Chine, à la situation en Indonésie, à la situation en Malaisie, à la situation en Philippines, à la situation en Thaïlande, à la situation en Birmanie, à la situation en Corée, à la situation en Japon.

Il y a eu également un certain nombre de questions posées par le Comité et par les membres de la Commission. Elles ont trait à divers aspects de la situation internationale, notamment à la situation en Europe, à la situation en Asie, à la situation en Afrique, à la situation en Amérique latine, à la situation en Océanie, à la situation en Australie, à la situation en Nouvelle-Zélande, à la situation en Inde, à la situation en Chine, à la situation en Indonésie, à la situation en Malaisie, à la situation en Philippines, à la situation en Thaïlande, à la situation en Birmanie, à la situation en Corée, à la situation en Japon.



## RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

*Le greffier de la Chambre,*  
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966-1967

---

COMITÉ PERMANENT  
DES

**AFFAIRES EXTÉRIEURES**

*Président:* M. JEAN-EUDES DUBÉ

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 10

---

SÉANCE DU MARDI 11 AVRIL 1967

---

Concernant le

Rapport annuel du ministère des Affaires extérieures

---

TÉMOIN:

L'honorable Paul Martin, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

1966-1967

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Jean-Eudes Dubé

Vice-président: M. W. B. Nesbitt

et Messieurs

|               |             |              |
|---------------|-------------|--------------|
| Allmand,      | Forrestall, | Macquarrie,  |
| Andras,       | Harkness,   | McIntosh,    |
| Asselin       | Hymmen,     | Pelletier,   |
| (Charlevoix), | Klein,      | Pilon,       |
| Brewin,       | Lambert,    | Stanbury,    |
| Churchill,    | Laprise,    | Thompson,    |
| Faulkner,     | Lind,       | Walker—(24). |
| Forest,       | Macdonald   |              |
|               | (Rosedale), |              |

La secrétaire du Comité,  
Dorothy F. Ballantine.

Concernant le

Rapport annuel du ministre des Affaires extérieures

TÉMOIN:

L'honorable Paul Martin, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

## ORDRES DE RENVOI

Le JEUDI 20 octobre 1966

*Il est ordonné*,—Que le nom de M. Thompson soit substitué à celui de M. Johnston sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures.

Le MARDI 21 février 1967

*Il est ordonné*,—Que le rapport du ministère des Affaires extérieures, déposé à la Chambre le 28 janvier 1966, soit transmis au Comité permanent des affaires extérieures.

Le VENDREDI 17 mars 1967

*Il est ordonné*,—Que le nom de M. Lambert soit substitué à celui de M<sup>me</sup> Wadds sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures.

Le VENDREDI 7 avril 1967

*Il est ordonné*,—Que le nom de M. Forrestall soit substitué à celui de M. Régimbal sur la liste des membres du Comité permanent des Affaires extérieures.

Attesté.

*Le greffier de la Chambre des communes,*  
LÉON-J. RAYMOND.

ORDRES DE RENVOI

Le 20 octobre 1888

Il est ordonné—Que le nom de M. Thompson soit substitué à celui de M. Johnston sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures.

Le 21 janvier 1888

Il est ordonné—Que le rapport du ministre des Affaires extérieures, déposé à la Chambre le 23 janvier 1888, soit renvoyé au Comité permanent des affaires extérieures.

Il est ordonné—Que le nom de M. Lambert soit substitué à celui de M. Wells sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures.

Il est ordonné—Que le nom de M. Fortwell soit substitué à celui de M. Réginald sur la liste des membres du Comité permanent des Affaires extérieures.

La secrétaire du Comité,  
Attesté: F. Hyndes

Le greffier de la Chambre des communes,  
LEON J. RAYMOND.

## PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 11 avril 1967

(11)

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit aujourd'hui, à 9 heures et 10 du matin sous la présidence de M. Dubé.

*Présents:* MM. Allmand, Andras, Brewin, Churchill, Dubé, Faulkner, Forest, Harkness, Klein, Lambert, Lind, Macdonald (*Rosedale*), Macquarrie, McIntosh, Nesbitt, Pelletier, Pilon, Stanbury, Thompson, Walker—(20)

*Aussi présent:* M. Stafford.

*Présents à la réunion:* L'honorable Paul Martin, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures; *Du ministère des Affaires extérieures:* M. M. Cadieux, Sous-secrétaire; M. R. E. Collins, Sous-secrétaire adjoint.

Le président présente son Cinquième rapport du sous-comité du programme et de la procédure, qui est le suivant:

Le sous-comité du programme et de la procédure se réunit mardi, le 14 mars 1967 à 1 heure et 40 minutes de l'après-midi, les membres suivants étant présents: MM. Dubé (*Président*), Brewin, Macdonald (*Rosedale*) et Nesbitt.

*Également présent:* M. Patterson, député.

M. Dubé signale que le rapport du ministère des Affaires extérieures de 1965 a été envoyé au Comité et il lit une lettre de M. Allmand, député, concernant une enquête sur place au Vietnam.

Après discussion, le sous-comité décide de recommander que:

- (a) Le Comité se réunisse le plus tôt possible après les vacances de Pâques.
- (b) Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures soit invité comme premier témoin.
- (c) Après que le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures aura témoigné, le Comité décidera du sujet de discussion et appellera des témoins en conséquence.

Sur une motion de M. Forest, appuyé par M. Pilon, le rapport est adopté.

Conformément à l'Ordre de renvoi du 21 février 1967, le Comité étudie ensuite le Rapport annuel de 1965 du ministère des Affaires extérieures. Le Président invite le ministre à faire une première déclaration.

Le ministre fait une déclaration à propos du Vietnam et on l'interroge.

L'interrogatoire n'étant pas terminé à 11 h. 40 le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*La secrétaire du Comité,*  
Dorothy F. Ballantine.

## PROCÈS-VERBAL

Le mardi 11 avril 1967

(11)

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit aujourd'hui, à 9 heures et 10 du matin sous la présidence de M. Dubé.

Présents: MM. Allmand, Andras, Brewin, Churchill, Dubé, Faulkner, Forest, Harkness, Klein, Lambert, Lévesque, Macdonald (Rosdale), Macpherson, McLaughlin, Nesbitt, Pelletier, Pilon, Stanbury, Thompson, Walker—(20)

Aussi présent: M. Stafford.

Présents à la réunion: L'honorable Paul Martin, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures; Du ministère des Affaires extérieures: M. M. Cadieux, Sous-secrétaire; M. R. Collins, Sous-secrétaire adjoint.

Le président présente son Cinquième rapport du sous-comité du programme et de la procédure, qui est le suivant:

Le sous-comité du programme et de la procédure se réunit mardi, le 14 mars 1967 à 1 heure et 40 minutes de l'après-midi, les membres suivants étant présents: MM. Dubé (Président), Brewin, Macdonald (Rosdale) et Nesbitt.

Également présent: M. Patterson, député.

M. Dubé signale que le rapport du ministère des Affaires extérieures de 1965 a été envoyé au Comité et il lit une lettre de M. Allmand, député, concernant une enquête sur place au Vietnam.

Après discussion, le sous-comité décide de recommander que:

(a) Le Comité se réunisse le plus tôt possible après les vacances de Pâques.

(b) Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures soit invité comme premier témoin.

(c) Après que le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures aura témoigné, le Comité décide de discuter du sujet de discussion et appeler des témoins en conséquence.

Sur une motion de M. Forest, appuyée par M. Pilon, le rapport est adopté.

Conformément à l'ordre de renvoi du 21 février 1967, le Comité étudie ensuite le Rapport annuel de 1966 du ministère des Affaires extérieures. Le président invite le ministre à faire une première déclaration.

Le ministre fait une déclaration à propos du Vietnam et on l'interroge.

L'interrogatoire n'étant pas terminé à 11 h. 40 le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La secrétaire du Comité,  
Dorothy F. Ballantine.

## TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le MARDI 11 avril 1967

Le PRÉSIDENT: À l'ordre, s'il vous plaît. Nous avons un quorum, c'est-à-dire dix personnes. Nous avons plus que ce nombre maintenant. Avec la permission du Comité, je vais passer au procès-verbal de la réunion du comité directeur.

M. CHURCHILL: Quel est le nombre minimum d'un quorum?

Le PRÉSIDENT: Dix. Le nombre a été réduit à dix et nous avons ce nombre maintenant.

*Au sujet du rapport du sous-comité du programme et de la procédure, du mardi 14 mars 1967, voir le procès-verbal.*

Vous avez entendu le Cinquième rapport du sous-comité du programme et de la procédure. Que préférez-vous? Quelqu'un présente-t-il une motion pour l'adoption du rapport?

M. FOREST: J'en propose la motion.

M. PILON: Je l'appuie.

Le PRÉSIDENT: Sur motion de M. Forest, appuyée par M. Pilon, que le rapport du sous-comité soit adopté.

M. ALLMAND: Dans le procès-verbal, vous dites avoir lu ma lettre, mais vous ne parlez pas de la décision qu'on a prise à la suite de cette lecture. Avez-vous pris une décision?

Le PRÉSIDENT: Non, monsieur Allmand. Si le Comité le désire, nous pouvons prendre une décision et en discuter à une réunion ultérieure.

M. ALLMAND: Parfait.

Le PRÉSIDENT: Quels sont ceux qui sont en faveur de l'adoption de ce rapport?

Des VOIX: D'accord.

La motion est adoptée.

Le PRÉSIDENT: Notre mandat nous a été donné à la Chambre le 21 février, et il se lit comme suit:

*Il est ordonné,—*que le Rapport du ministère des Affaires extérieures, présenté en Chambre le 28 février 1966, soit déféré au Comité permanent des Affaires extérieures.

Le sous-comité avait suggéré que l'honorable Paul Martin, ministre des Affaires extérieures, soit le premier témoin et il est ici ce matin pour répondre à vos questions. Je crois qu'il voudrait tout d'abord faire une déclaration sur le Vietnam. Vous pouvez poser toutes les questions que vous voulez sur le Vietnam, puis M. Martin abordera d'autres sujets.

M. LAMBERT: Dois-je comprendre qu'il s'agit du rapport de 1965?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. LAMBERT: J'ai devant moi le rapport de 1966 daté du 3 janvier 1967, du Sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

L'honorable PAUL MARTIN (*Secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Lorsque la résolution fut adoptée par la Chambre, le dernier rapport n'était pas disponible, aussi, pour le Comité, nous avons utilisé le rapport de 1965.

M. LAMBERT: Je me demandais, parce que j'ai remarqué à la section intitulée «Affaires de la défense» aux alinéas 1 et 2, et au dernier alinéa, et la première phrase du troisième alinéa sont identiques dans les deux rapports.

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est exact.

M. LAMBERT: À part la mise à jour, y a-t-il une grande différence?

M. CHURCHILL: Pourquoi n'annoncez-vous pas publiquement que vous êtes en retard d'un an pour tout?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je laisse cela à vos observations perspicaces.

M. CHURCHILL: Je trouve ridicule d'avoir à étudier le rapport de 1965 alors que nous avons en notre possession celui de 1966 qui est daté du 3 janvier 1967. J'aime être à jour.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Nous le savons tous, monsieur Churchill.

M. MACDONALD (*Rosedale*): Ce sont les collègues de M. Churchill qui ont soulevé la question et qui ont exigé qu'on s'en occupe avant que le rapport de 1966 soit disponible. Je suis heureux de voir que M. Churchill ait décidé de se mettre à jour enfin, mais le fait demeure qu'au moment où la motion a été adoptée, le rapport n'était pas prêt. Peut-être que si ses collègues voulaient y mettre du leur, nous pourrions en ce moment avoir le rapport de 1966 mentionné aussi par la Chambre.

M. CHURCHILL: Pourquoi a-t-on la date du 3 janvier 1967, pour nous dire ensuite que ce rapport n'est pas prêt?

Le PRÉSIDENT: Lorsque le rapport nous a été soumis à la Chambre, le rapport de 1966 n'était pas prêt, alors la motion a été fondée sur le rapport de 1965.

M. McINTOSH: A quelle date?

Le PRÉSIDENT: Le 21 février. Si le comité le désire, nous pourrions demander une autre motion, mais notre mandat actuel concerne le rapport de 1965.

M. LAMBERT: Je suggère que nous considérions le rapport lu comme un document intéressant et que nous passions à 1966. Nous ne serions qu'une année en arrière.

M. MACDONALD (*Rosedale*): Nous sommes évidemment limités par le mandat de la Chambre, monsieur le président, et je crois que nous devons nous en tenir là.

M. NESBITT: En ce qui a trait au mandat de la Chambre, la résolution concernant le rapport du ministère des Affaires extérieures précisait-elle l'année?

Le PRÉSIDENT: Oui, 1965.

M. MACDONALD (*Rosedale*): N'est-ce pas l'année où le rapport a été déposé?

Le PRÉSIDENT: Non. On y lit:

*Il est résolu*—que le rapport du ministère des Affaires extérieures déposé en Chambre le 28 janvier 1966. . .

Le rapport qui a été présenté à ce moment-là était le rapport de 1965. Je ne vois vraiment pas de grande différence. Il ne s'agit que d'un moyen pour permettre au Comité de se réunir. M. Martin est ici pour répondre à vos questions et il débutera par une déclaration sur le Vietnam et vous pourrez lui poser toutes les questions que vous voudrez à ce sujet et nous pourrons passer à d'autres sujets. Êtes-vous d'accord?

Des VOIX: Accordé.

M. McINTOSH: En autant que sa déclaration comprenne aussi le rapport de 1966.

Le PRÉSIDENT: Je pense que M. Martin parlera des choses les plus récentes selon son habitude.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Monsieur le président, messieurs, si je ne m'abuse le Comité directeur a dit qu'en me demandant de venir ici parmi vous ce matin, il désirait une déclaration sur le Vietnam et l'OTAN entre autres, et je me suis préparé en conséquence.

J'aimerais pouvoir dire au Comité que les perspectives au Vietnam sont encourageantes. Sur certains points, j'aurais raison de le dire. Je crois que nous pouvons être encouragés par les progrès réalisés au Sud-Vietnam vers un gouvernement responsable. Mais dans une perspective plus large, je dois dire franchement que l'on ne peut prévoir une fin aux hostilités ou une solution politique.

Ce matin, je voudrais faire trois choses. Je voudrais d'abord établir ce que nous savons des positions des parties telles qu'elles sont apparues au cours de la dernière année. Puis, je voudrais chercher le moyen qui pourrait mettre fin à la présente impasse. Je voudrais enfin établir quelques-uns des éléments que nous voyons comme moyens d'en arriver à une solution éventuelle au Vietnam.

Je crois qu'il serait bon de répéter brièvement certains points importants de la position canadienne envers le conflit vietnamien, car je crois qu'on s'est beaucoup mépris à ce sujet.

Le premier point que je voudrais souligner, c'est que le Canada n'a pas d'intérêt national direct à établir ou à maintenir dans le sud-est asiatique. Nous n'avons pas non plus d'engagement militaire ou autre là. Si nous avons été attirés dans cette partie du monde, ce n'est qu'en qualité de citoyens du monde. Nous avons deux buts: maintenir la paix au nom des pays qui ont un intérêt direct dans cette région, et contribuer à l'effort collectif pour répondre aux ambitions croissantes des habitants de cette région pour une vie meilleure.

Deuxièmement, nous avons des responsabilités au Sud-Vietnam en tant que membres de la Commission internationale de surveillance et de contrôle. Nous avons tenté de nous acquitter de ces responsabilités avec justice et impartialité et nous comptons continuer à le faire. Je serai le dernier à nier que les événements du Sud-Vietnam ont sous certains aspects importants dépassé le mandat de la Commission. Mais il y a un accord entre toutes les parties que,

comme représentante des forces de Genève, la Commission ne peut se laver les mains de cette situation. Il y a également accord qu'elle jouera un rôle dans le règlement final et, peut-être, dans ce qui amènera cet accord.

Troisièmement, indépendamment du rôle que le Canada peut jouer comme membre de la Commission, nous avons essayé de jouer de notre influence nationale pour aider la cause de la paix au Viet-Nam. Nous l'avons fait en raison de nos relations étroites avec les États-Unis et de l'accès que nous avons à la République démocratique du Viet-Nam à Hanoï tout comme à celle de la République du Viet-Nam du Sud. Je suis sûr d'une chose: si nos efforts doivent porter fruit, ils doivent être déployés dans les limites imposées par la réalité. Ils doivent viser un dénominateur commun que les parties elles-mêmes trouveront raisonnables. Nous n'userons d'aucun moyen détourné pour forcer les parties à accepter une ligne de conduite qu'elles considèrent opposées à leur intérêt national. Et c'est ce que j'aimerais que ceux qui voudraient nous voir adopter une autre ligne de conduite que celle que nous suivons comprennent.

Quatrièmement, le gouvernement canadien a dit clairement qu'il était préparé à apporter sa propre contribution à un règlement final au Viet-Nam. Un tel règlement doit inévitablement impliquer une présence internationale qui permettra aux parties en cause d'avoir les garanties nécessaires que les conditions du règlement seront respectées. Si, à la lumière de notre expérience de première main du problème vietnamien depuis plus de 13 ans, on demandait au Canada de participer au maintien de la paix au Viet-Nam, sous les auspices des forces de Genève ou des Nations Unies, si c'était possible, je serais disposé à recommander à mes collègues du Cabinet que nous acceptions une telle responsabilité dans les limites de nos possibilités. Nous avons aussi reconnu, depuis quelque temps, qu'après tout règlement, il est fort possible que les pays concernés unissent leurs efforts pour le rétablissement économique de toutes les régions du Viet-Nam et des autres parties de l'Indochine. Je veux rappeler au Comité que notre engagement à participer à un tel effort est officiel et que nous serons prêts à tenir parole au moment voulu. Notre engagement a été fait à peu près au même moment où le président Johnson a fait un discours à l'institution John Hopkins il y a un an environ.

Voilà pour la position canadienne sur le conflit.

Il y a presque deux ans que les parties importantes du conflit vietnamien ont publiquement défini leurs positions sur le règlement du conflit. Pour les États-Unis, je crois que cela a débuté avec le discours du président à l'université John Hopkins le 7 avril 1965, lorsqu'il a dit pour la première fois que son pays était prêt à entamer des discussions sans condition avec l'ennemi. Presque par coïncidence, la première définition publique du gouvernement du Nord-Viet-Nam fut donnée par le premier ministre Pham Van Dong le lendemain, le 8 avril 1965, dans un rapport à l'Assemblée nationale du Nord-Viet-Nam. La position énoncée prit la forme maintenant connue des quatre points auxquels, à ma connaissance, le gouvernement du Nord-Viet-Nam reste attaché.

On peut donc dire, dans un sens, qu'au cours des deux dernières années, on en est venu à des négociations entre les deux gouvernements. Je crois que cela est utile et encourageant. D'un autre côté, nous avons toujours admis qu'il y avait des limites à cette méthode et que, tôt ou tard, nous devons en arriver à amener les deux parties à un contact direct.

Comme le Comité le sait, tel était le but primordial des deux missions entreprises par M. Chester Ronning au nom du gouvernement canadien en mars et juin 1966. En résumé, ce que nous avons demandé à M. Ronning de chercher au cours de ces deux visites était de savoir s'il existait une base première permettant de ménager un contact bilatéral entre les représentants des États-Unis et ceux de la République démocratique du Viet-Nam, sans engagements d'une part ou d'autre. Cela nous apparaissait à l'époque, et nous apparaît toujours, comme une approche valable. L'enjeu au Viet-Nam est tel qu'aucune troisième partie ne pourrait espérer négocier au nom d'une partie ou de l'autre. Je ne crois pas non plus que les parties seraient d'accord. Et si tel est le cas, la conclusion qui découle automatiquement est que les efforts des tierces parties doivent être dirigés de façon à permettre aux parties d'entamer des négociations le plus tôt possible et avant que le manque de confiance qui croît des deux côtés ne rende impossible un règlement pacifique du conflit vietnamien.

Dans les discussions que M. Ronning a eues avec le premier ministre et autres dirigeants du Nord-Viet-Nam, il est devenu évident que les bombardements étaient la base des efforts que l'on pourrait faire pour amener les deux belligérants en contact direct non officiel. La conclusion à laquelle je suis arrivé à la lumière de la première visite de M. Ronning au Nord-Viet-Nam en mars dernier, a depuis été confirmée par les déclarations officielles du gouvernement du Nord-Viet-Nam. Je crois donc qu'il serait bon que je dise davantage au sujet de la position du Nord-Viet-Nam à ce sujet, de la façon dont je la vois, à la lumière des visites de Ronning, de plusieurs visites faites par deux de nos commissaires et d'autres visites de la délégation canadienne de la Commission du Viet-Nam.

Comme le Comité le sait, le ministre des Affaires étrangères du Nord-Viet-Nam a, dans une entrevue accordée au journaliste australien, Wilfrid Burchett, cette année, expliqué la position du Nord en ces termes:

S'ils (les États-Unis) veulent négocier, ils doivent d'abord cesser sans condition les bombardements et tous les actes hostiles contre la République démocratique du Viet-Nam. Ce n'est qu'après cette cessation inconditionnelle des bombardements et tous les autres actes hostiles contre la République démocratique du Viet-Nam qu'il pourra y avoir des négociations entre la République démocratique du Viet-Nam et les États-Unis.

Je ne veux pas donner l'impression au Comité que c'est là toute la position du gouvernement nord-vietnamien sur la solution au conflit vietnamien. En ce qui a trait à ce conflit, le gouvernement du Nord-Viet-Nam, je pense, s'en tient toujours au programme de quatre points qu'il considère comme reflétant les principes fondamentaux et les termes de l'accord de Genève de 1954 et comme représentant la solution politique la plus correcte au problème du Viet-Nam. Ce n'est que dans le but de trouver une base à un contact bilatéral entre les

États-Unis et le Nord-Viet-Nam que la question de l'arrêt des bombardements a été mise en avant comme condition de base et unilatérale. Je ne crois pas qu'elle ait été rendue publique avant un certain temps après avoir été dévoilée au gouvernement du Canada par M. Ronning.

On s'est demandé dans certains milieux si, advenant un arrêt des bombardements au Nord-Viet-Nam, cela aurait été permanent aussi bien qu'inconditionnel. Le Comité remarquera que dans le passage que j'ai cité de l'entrevue donnée par le ministre des Affaires extérieures du Nord-Viet-Nam, seul le mot «inconditionnel» apparaît. La même chose est vraie d'un passage semblable que l'on trouve dans la réponse du président Ho Chi Minh, du 15 février de cette année, au président des États-Unis. Je dois dire toutefois que dans d'autres passages de l'entrevue du ministre des Affaires étrangères et du message du président Ho Chi Minh au président Johnson, le mot «définitif» est utilisé avec mot «inconditionnel»—«définitif et inconditionnel», pour établir les besoins du gouvernement du Nord-Viet-Nam à ce sujet. De plus, si un doute subsistait à ce sujet, il fut éliminé par le représentant du Nord-Viet-Nam à Paris dans une conversation avec des journalistes du *New York Times* le 22 février 1967. Ce représentant est censé avoir dit que tout arrêt des bombardements qui n'était pas défini comme permanent et inconditionnel laisserait intacte la menace des bombardements et constituerait une interférence inacceptable aux négociations qui pourraient alors avoir lieu entre les deux parties. Lorsqu'on lui a demandé quelle distinction pourrait être établie entre un arrêt temporaire et un arrêt permanent aux bombardements, le représentant du Nord-Viet-Nam a répondu que les États-Unis devraient déclarer en définitive que l'arrêt était permanent et inconditionnel.

On s'est aussi demandé si Hanoï demanderait aux États-Unis d'accepter son programme en quatre points avant d'accepter des négociations directes avec eux. A voir ce que le premier ministre Pham Van Dong a dit à M. Harrison Salisbury du *New York Times* au début de janvier 1967, je ne pense pas que l'acceptation de ces quatre points constituerait une condition fondamentale à de telles négociations, et, sans révéler la nature des conversations de M. Ronning, j'ai eu l'impression à partir de sa première visite, que tel était le cas. Je suis toutefois persuadé que les quatre points doivent, aux yeux du Nord, former la base de toutes négociations en ce qui les concerne.

En résumé, voici la position vietnamienne, et je crois qu'il est important que nous le comprenions bien si nous voulons voir quel est le problème et la façon dont on doit l'aborder: si les États-Unis cessent les bombardements et tous les autres actes hostiles contre le Nord Viet-nam, de façon permanente et sans condition, le gouvernement du Nord Viet-nam serait disposé à entamer des négociations directes avec les représentants des États-Unis. Les autres renseignements dont nous disposons indiquent que de telles négociations pourraient commencer dans un délai raisonnable après la fin des bombardements, un tel délai étant supposément requis par les nord vietnamiens pour donner effet à leur argument que la tenue des négociations ne serait pas, en fait, une «condition» à l'arrêt des bombardements.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Lambert invoque le Règlement.

M. LAMBERT: Je ne veux pas paraître difficile, mais je vois, dans toute la complexité de la déclaration au sujet de laquelle nous devons interroger le ministre, que des exemplaires de la déclaration ont été remis à d'autres que les membres du Comité, et je crois que cela n'est pas juste. Si nous devons prendre des notes en vue d'interroger le ministre d'une façon intelligente, pourquoi n'aurions-nous pas un exemplaire de la déclaration? Pourquoi en remettre un à d'autres personnes dans la salle avant les membres du Comité? On nous dit que les exemplaires seront distribués dès que le ministre aura fait sa déclaration. A mes yeux, cela constitue une insulte. Tout le monde devra en avoir un exemplaire. Dans d'autres comités, lorsqu'un ministre est invité à faire une déclaration, les membres du comité peuvent suivre le texte à mesure qu'il est lu. Il ne s'agit pas ici d'une conférence de presse non dissimulée.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Nous ne nous y opposons pas. Je ne crois pas qu'il y ait d'objections.

M. LAMBERT: Alors pourquoi en formuler?

M. CHURCHILL: Je voudrais parler sur ce rappel au Règlement. Le ministre dit qu'il n'y a aucune objection. Il y en a sûrement une. S'il s'agit d'une conférence de presse non déguisée, il vaudra mieux mettre fin à la séance et laisser le ministre entretenir les gens de la presse. Nous avons sûrement droit d'entendre tous les renseignements au lieu de tourner en rond comme nous le faisons actuellement.

M. MARTIN (*Essex-Est*): M. Churchill, nous traitons d'une affaire de grande importance . . .

M. CHURCHILL: Précisément; c'est pourquoi je parle sur le rappel au Règlement.

M. MARTIN (*Essex-Est*): . . . à laquelle nous avons consacré beaucoup de temps et d'attention. C'est une affaire qui intéresse tous les gens de notre pays et le monde entier. Je puis vous assurer que nous n'avons aucunement l'intention de vous empêcher de comprendre le sens de ce que nous disons ici ce matin.

M. CHURCHILL: Voilà toute la question.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il me fait plaisir de donner suite à votre demande.

M. CHURCHILL: Je serais porté à croire que le ministre serait plus qu'heureux de donner suite à notre demande. Il pourrait bien s'excuser auprès du Comité de ce genre de traitement.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'on est en train de distribuer des exemplaires de la déclaration.

M. McINTOSH: Puis-je savoir à quelle page le ministre est rendu?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je suis à la page 8. J'ai apporté des changements dans les pages précédentes à mesure que je lisais, et j'en apporterai d'autres.

M. McINTOSH: C'est bien.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je lis donc à la page 8, au premier paragraphe.

Je crois qu'il n'est que juste de vous exposer la réaction des États-Unis à cette proposition. A ce que je comprends, la voici. En ce qui concerne les pourparlers, le gouvernement des États-Unis serait prêt à y prendre part en compagnie des représentants du gouvernement du Nord Viet-nam, en tout temps et sans condition préalable. C'est ce qu'a déclaré le président, deux ans passés,

quand les pays non alignés lui ont fait un appel. Quant à la question de réduire l'étendue des hostilités, les États-Unis seraient prêts à la négocier à condition que l'autre partie prenne des certaines mesures dans le même sens. Ce que les États-Unis ne sont pas prêts à faire, en autant que je sache, c'est d'abandonner ce qu'ils considèrent comme un aspect important de leur activité militaire au Viet-nam en retour d'une simple promesse, de la part des Nord-Vietnamiens, de participer à des entretiens bilatéraux.

J'aimerais traiter, à ce moment-ci, de la récente série de propositions qu'a formulées le secrétaire général en vue de mettre fin au conflit au Viet-nam. Il y a treize mois environ, U Thant a élaboré une proposition qui comprenant les trois étapes suivantes: la cessation des bombardements au-dessus du Nord Viet-nam par les États-Unis; une diminution progressive mutuelle de l'activité militaire au sol, au Sud Viet-nam, par les deux antagonistes; une négociation à laquelle prendraient part toutes les parties qui participent actuellement au conflit au Viet-nam, y compris le Viet-cong.

Autant que je sache, le gouvernement du Nord Viet-nam ne s'est pas opposé aux premier et troisième points de la proposition formulée par le secrétaire général. D'autre part, il est maintenant évident qu'il n'accepte pas le second point qui prévoit une diminution progressive mutuelle du combat dans le Sud.

C'est M. Goldberg qui a répondu, au nom des États-Unis, à ces propositions, le 22 septembre dernier à l'Assemblée générale. Comme je l'entends, cette réponse exprimait le consentement des États-Unis à cesser le bombardement du Nord, et cela comme acte préalable et unilatéral qui pourrait être transmis en public ou en particulier, à condition que l'autre camp fasse preuve d'une certaine réciprocité dans un délai déterminé. Les États-Unis, à ce moment-là, ont également réitéré qu'ils ne considéraient pas comme insurmontable le problème d'accorder au Viet-nam l'occasion de faire entendre ses vues lors d'une future conférence; en effet, avant le 22 septembre, le président lui-même disait à Washington, au mois de juillet, que le problème n'était pas insurmontable.

A la suite de ces réactions, le secrétaire général a apparemment décidé que modifier les propositions pourrait permettre de surmonter les difficultés qu'éprouvent évidemment les deux parties à les accepter sous leur forme primitive. Il en a donc discuté avec les représentants du Nord Viet-nam, à Rangoon, et a ensuite formulé par écrit, le 14 mars, l'adaptation suivante de ses propositions primitives: (1) que toutes les parties qui participent au conflit cessent les hostilités; (2) que les parties directement engagées dans le conflit entament des pourparlers préliminaires, avec l'aide du coprésident de la Conférence de Genève de 1954 et des membres de la Commission internationale ou sans leur aide, dans le but d'en arriver à une entente relativement aux conditions nécessaires pour réunir de nouveau la Conférence de Genève; (3) que les pourparlers préliminaires soient suivis de la Conférence elle-même à laquelle participeraient tous ceux qui sont engagés dans le conflit, dans le but de revenir à l'essentiel des accords de Genève.

Les États-Unis ont accepté essentiellement ces propositions modifiées. Et dans un aide-mémoire, le 18 mars, ils ont souligné qu'ils s'attendraient que le gouvernement du Sud Viet-nam soit convenablement engagé pendant tout le procédé que considère le secrétaire général. Ils ont également laissé entendre qu'on n'en viendrait pas automatiquement à un cessez-le-feu sans qu'en discutent d'abord directement les deux parties en cause ou qu'il soit apporté par une

autre avenue. La note portait que les États-Unis, pour leur part, étaient prêts à entamer immédiatement les pourparlers.

Je ne sais pas quelle réponse a faite le gouvernement du Nord Viet-nam à la proposition du secrétaire général. Ce dernier se trouve actuellement en Asie. J'espère avoir l'occasion de le voir d'ici à la semaine prochaine afin de discuter avec lui les réponses qu'il aura reçues. Mais, à mon avis, je crois comprendre que les propositions n'étaient pas au goût du gouvernement du Nord Viet-nam dans la mesure où elles semblaient placer les États-Unis et le Nord Viet-nam sur le même pied, alors que le gouvernement du Nord Viet-nam soutient qu'il faut faire une distinction entre les États-Unis (l'agresseur) et le Nord Viet-nam (la victime de l'agression).

Je crois savoir que le secrétaire général s'en tient toujours aux propositions qu'il a faites le 14 mars, en dépit de sa récente exhortation. Je tiens, d'une autorité des plus fiables, qu'il ne voudrait pas que le commentaire qu'il a fait publiquement tout récemment au sujet d'un discours qu'a prononcé le sénateur Joseph Clark devant le Congrès national des *Americans for Democratic Action* soit considéré comme une nouvelle proposition ou un appel. Vu les graves dangers qu'entraînera la continuation du présent conflit, il semble que le secrétaire général en soit venu à la conclusion que pour que ses propositions aboutissent à quoi que ce soit, une des deux parties devra prendre l'initiative de façon unilatérale. Et c'est probablement en pensant ainsi qu'il a approuvé personnellement la suggestion du sénateur Clark voulant que les États-Unis fassent le premier pas en vue d'un cessez-le-feu et qu'ils ne fassent feu que si les autres tirent les premiers.

La Chambre des communes a déjà fait connaître la position du Canada. J'aimerais répéter que nous soutenons depuis le début que pour régler le conflit, les deux côtés devront faire certaines concessions. Je crois que le monde en général est de cet avis, peu importe la façon dont on interprète le pour et le contre de la situation au Viet-nam. A ceux qui ont demandé au gouvernement de se dissocier des bombardements effectués au Nord Viet-nam par les États-Unis, nous avons fait savoir que nous aimerions voir cesser les bombardements, mais aussi que nous aimerions voir cesser l'infiltration, et que nous voudrions que les parties entament des négociations en vue d'une heureuse solution du conflit. Comme je l'ai dit à la Chambre des communes, le 4 avril, c'est dans cette perspective générale que nous avons approuvé la proposition qu'a faite le secrétaire général, le 14 mars, et que nous continuerons de porter un jugement sur toutes les propositions qui visent à mettre un terme aux hostilités au Viet-nam.

En ce qui concerne le gouvernement canadien, nous continuerons d'user de diplomatie en vue d'établir une base sur laquelle pourraient se rencontrer les deux parties. Bien entendu, il ne manque pas de formules dans ce sens. Cependant, il reste que le grand test d'une pareille formule, c'est le fait d'être acceptée par les deux parties. Le secrétaire général s'en est rendu compte; nous aussi; les autres pays qui ont tenté de jouer un rôle de médiateur dans cette affaire, s'en sont rendus compte également.

Cela ne veut pas dire que tous ceux qui ont fait des efforts en vue de réunir les deux parties, ont abandonné la partie. Quant au Canada, je puis vous assurer que nous n'en avons pas la moindre intention. Il s'agit de savoir s'il existe une nouvelle avenue qu'il vaudrait la peine d'explorer dans l'espoir d'éviter l'impasse dans laquelle nous nous trouvons actuellement et qui

nous a amenés au point où, pour la première fois depuis quelque seize mois, on ne semble vouloir prendre aucune initiative soit publique soit particulière. Je voudrais vous faire remarquer que la proposition du premier ministre du Ceylan, dont a discuté le secrétaire général au cours des dernières heures, n'a été connue qu'il y a quelques jours.

En essayant de mettre un terme au présent conflit, il me semble que l'on pourrait appliquer le même principe qui, en pratique, peut s'appliquer au procédé d'un désarmement général et complet. Essentiellement, le principe veut qu'il existe une condition de parité entre les deux parties, à toutes les étapes du procédé, c'est-à-dire qu'il faudrait veiller à éviter que l'une ou l'autre des parties soit placée ou se considère comme étant placée dans une position désavantageuse à une étape quelconque du procédé.

Je me demande donc si cela n'en vaudrait pas la peine de regarder une autre fois certaines des conditions des accords de 1954. Ceux-ci se fondent sur l'idée d'un cessez-le-feu et d'une rupture de contact entre les forces. C'est ce que nous exigeons aujourd'hui en guise de priorité.

C'est ce que j'ai dit lors de ma première déclaration au sujet du Vietnam; le gouvernement canadien visait un cessez-le-feu. Serait-ce trop audacieux de suggérer que l'on étudie la possibilité de discuter un retour par étapes aux ententes conclues à Genève concernant un cessez-le-feu, en vue d'un règlement permanent qui, nécessairement, devra englober plusieurs autres facteurs?

Cela pourrait se faire à partir du chapitre 1 des accords de Genève concernant les dispositions relatives aux zones démilitarisées (articles 1 à 9) et des articles 16, 17 et 19 entre autres. Bien entendu, les arrangements en vue d'un cessez-le-feu ne constituent qu'un aspect du règlement de Genève et je reconnais qu'il est difficile de tenter de persuader les partis à retourner à un aspect du règlement, s'il n'a été fait aucune entente préliminaire au moins en ce qui concerne la base sur laquelle les autres aspects plus insolubles du règlement pourraient être entrepris lors de futures négociations. Il peut donc arriver qu'il soit nécessaire de considérer une nouvelle application progressive des conditions du cessez-le-feu de 1954, comme une préliminaire sur laquelle on s'entend pour orienter les négociations entre les deux parties et comme une chose qui, d'elle-même, pourrait aider à créer l'atmosphère qui favoriserait ces négociations.

Si cette façon de procéder avait quelque valeur, j'étudierais la possibilité de la mettre à exécution en quatre étapes.

La première étape devrait comporter une certaine rupture de contact entre les antagonistes. Cela pourrait se réaliser en redonnant son caractère démilitarisé à la zone qui se trouve sur chaque côté du dix-septième parallèle, en y retirant toutes les forces, tout le matériel et toute la fourniture militaires, en y faisant observer une interdiction de tout mouvement d'artillerie, et en interdisant tout vol au-dessus de la zone, sauf à des fins de surveillance tout à fait impartiale. En même temps, il serait nécessaire de réactiver les dispositions des ententes relatives au cessez-le-feu, dispositions qui figurent à l'article 19 des accords de Genève et suivant lesquelles ni le Nord Vietnam ni le Sud Vietnam ne peuvent agir avec hostilité l'un envers l'autre. D'après moi, cela devrait comprendre les bombardements de même que tout acte militaire pris contre le Nord Vietnam que cet acte soit posé par le Sud Vietnam ou par toute autre partie.

En deuxième lieu, je crois qu'il serait nécessaire de stabiliser la marche des activités militaires au Vietnam à leur niveau actuel. Cette étape pourrait comporter des engagements des deux parties de ne pas entreprendre d'activités militaires différentes par l'échelle ou le genre de celles auxquelles elles se livrent présentement.

Cela pourrait également amener la remise en vigueur d'une façon pratique, à partir d'un instant convenu, des Articles 16 et 17 de l'Accord de cessez-le-feu de Genève qui interdisent le renforcement des troupes ou des armes, des munitions ou de tout autre matériel de guerre au Vietnam Nord ou Sud de toute autre source ou de toute part.

La troisième étape d'une telle méthode de solution entraînerait logiquement l'arrêt de toutes les hostilités entre les parties, sur terre, sur mer ou dans les airs.

La quatrième et dernière étape compléterait le retour aux dispositions des accords de Genève. On devrait alors prendre les dispositions nécessaires pour la libération et le rapatriement des prisonniers, le retrait de toutes les forces étrangères dont la présence dans la zone du conflit n'a pas été prévue à Genève, et pour le démantèlement des bases militaires ou leur conversion à des fins pacifiques.

Pour dissiper tout malentendu, je tiens maintenant à insister sur le fait que je n'ai pas avancé, et que je n'avance pas ces suggestions sous la forme d'un ensemble de propositions. Je me suis occupé d'exposer une façon de mettre fin au conflit actuel qui me semble praticable et qui, de plus, est appuyée par les ententes de Genève auxquelles les deux parties affirment continuer de souscrire.

Toutefois, une telle méthode devrait évidemment être acceptable aux parties en cause. Je veux être tout à fait franc avec le Comité et dire que, dans les présentes circonstances, je ne suis pas optimiste à ce sujet. Car, bien qu'il soit vrai que les deux parties soit prêtes à souscrire à l'objectif d'un retour aux ententes de Genève, je ne suis pas aussi sûr qu'elles soient d'accord dans leur interprétation des implications de cet objectif ou sur les moyens de l'atteindre. En particulier, nous ne pouvons évidemment pas oublier la position du gouvernement du Vietnam Nord, soit qu'ils ne peuvent, disent-ils, accepter aucune proposition qui traiterait les deux parties sur une base de stricte équité car on négligerait ainsi le facteur de la responsabilité du conflit comme ils le voient.

Si cette méthode ou toute autre variation de cette méthode était approuvée par les parties, la Commission internationale de contrôle pourrait avoir un rôle spécial à jouer en transformant ces idées générales en propositions concrètes et, en temps et lieu, en fournissant les garanties requises qu'elles seraient correctement mises en vigueur par les deux parties. Je voudrais aussi souligner le fait que cette façon d'aborder le problème en est une que la Commission serait tout à fait justifiée de soumettre aux parties et aux autres membres de la Conférence de Genève qui ont un intérêt évident pour toute proposition qui a pour but d'assurer le respect de l'Entente sur la cessation des hostilités au Vietnam.

Il y a une autre observation que j'aimerais faire au Comité. Nous avons dit régulièrement que nous considérons qu'une solution purement militaire du conflit au Vietnam n'est ni praticable ni désirable. Je voudrais approfondir un peu plus cette affirmation en disant qu'en me fondant sur toute la connaissance que j'ai des propositions qui ont été faites et des initiatives qui ont été prises au cours des seize derniers mois, je doute qu'il soit possible de résoudre les aspects purement militaires du conflit sans en même temps attaquer les problèmes politiques qui en sont à la source. Comme je l'ai déjà mentionné, ces considéra-

tions s'appliquent à la méthode que j'ai exposée brièvement au Comité comme à toute autre méthode de solution du conflit.

En réalité, ces aspects sont intimement reliés et les progrès dans un domaine peuvent très bien dépendre des progrès enregistrés dans l'autre. Je crois que l'expérience du secrétaire général confirme cette assertion. A première vue, un cessez-le-feu comme il propose ne semblerait pas comporter de problèmes démesurés pour les parties si elles acceptaient en principe d'arrêter le combat. Réflexion faite, cependant, on verra qu'un tel cessez-le-feu pose des problèmes aux deux parties au point que l'une ne peut l'envisager sans discussions ou négociations antérieures, et que l'autre ne peut apparemment même pas y penser dans les circonstances présentes. Qu'advierait-il du Vietcong, par exemple? Les deux parties y songeraient beaucoup. Après y avoir bien réfléchi, je crois qu'en ignorant tous les problèmes militaires possibles, cette proposition pose des problèmes politiques qui sont de nature à influencer les conditions du règlement éventuel du conflit.

La controverse politique sous-jacente réside, selon moi, dans les ententes politiques finales au Sud-Vietnam et dans la volonté des autres de laisser le peuple sud-vietnamien en être l'artisan, sans ingérence de toute autre part. Un aspect de cette controverse est évidemment le statut du Viet Cong. L'enjeu n'est pas réellement leur représentation à une table de conférence éventuelle, mais les conditions de leur participation au sein de la structure politique finale du pays. Voilà le vrai point crucial qui devra être résolu et sur lequel, je le crains, les positions des parties sont plus éloignées que jamais.

Il n'appartient pas au Canada, ou à aucun autre pays, je crois, de dire au peuple sud-vietnamien comment régler ses affaires. J'ai bien précisé que nous considérons qu'une continuation de l'actuelle division du Vietnam en deux communautés est probablement inévitable pour le temps présent, même si ce n'était que pour permettre aux cicatrices qui ont été ouvertes par les conflits du dernier quart de siècle de se refermer, et laisser les parties s'entendre sur de nouveaux arrangements en vue de l'éventuelle réunification du Viet-nam. Il appartiendra au peuple des deux parties du Viet-nam de décider quand et à quelles conditions les premiers pas vers la réunification pourront être faits. Je suis convaincu qu'il y a au Viet-nam un profond désir de réunification comme c'est le cas dans tous les autres pays divisés. En même temps, il me semble, à la lumière des récentes déclarations, qu'il y ait aussi une appréciation réaliste par les deux parties du fait que la réunification n'est pas quelque chose qui peut vraisemblablement s'effectuer en un jour.

Quelles que soient les perspectives des premiers progrès vers la réunification réelle, j'espère qu'après la cessation des hostilités on pourra poser les fondements d'une véritable réconciliation des deux communautés. Cela ne sera ni facile ni rapide. Mais je suis sûr qu'on peut dire beaucoup de bien de l'ouverture hâtive de voies qui sont dans l'intérêt des Vietnamiens des deux côtés de la ligne de démarcation temporaire. Je pense, en particulier, à des questions comme la réunion des familles, l'établissement pour le moins de moyens de communication minimums, et l'institution d'échanges commerciaux fondés sur leur intérêt mutuel. C'est autour d'un tel noyau d'intérêts communs qu'on pourra, je crois, poser le plus solidement les fondements d'une éventuelle réunification. Et si une présence internationale au Viet-nam pouvait offrir ses services en ce sens, que ce soit sous les auspices des puissances asiatiques elles-mêmes, des Nations Unies, où dans le cadre des accords de Genève, j'espérerais que l'on explore les possibilités de cet ordre d'idées.

J'ai déjà eu l'occasion d'émettre certains commentaires au sujet des récents progrès d'ordre constitutionnel au Sud-Vietnam. Nous sommes heureux de ces progrès qui atteindront probablement leur point culminant lors de l'élection d'un gouvernement véritablement représentatif avant la fin de la présente année. Nous aimerions croire qu'après la cessation des hostilités et le règlement du présent conflit, la structure constitutionnelle présentement élaborée sera assez forte et assez souple pour servir tous les Sud-Vietnamiens qui sont prêts à jouer leur rôle en temps de paix dans la vie politique du Sud-Vietnam.

Quand j'ai pris la parole à ce sujet à la Chambre des communes, il y a quelques semaines, j'ai dit que j'accordais un certain mérite aux propositions qui sont faites en vue de la neutralisation, en temps et lieu, non seulement du Vietnam, mais peut-être d'une plus grande partie de l'Asie du Sud-Est. Je continue de croire que de telles propositions peuvent offrir des fondements prometteurs pour des ententes politiques dans cette région. Je crois toutefois que, quels que soient les accords auxquels on en arrivera, ils ne peuvent être imposés aux pays de cette région contre leur volonté. Ils doivent être conçus de façon à refléter le choix authentique de ces pays basé sur une évaluation, que seul chaque pays peut faire lui-même, quant à la voie qui est la plus susceptible de servir ses propres intérêts et ceux de la région où il est situé. Je ne puis dire que j'envisage les perspectives à court terme avec trop d'espoir. Je dis cela parce que jusqu'ici tous ceux qui ont tenté de trouver une formule simple qui réunirait les deux parties sans soulever de problèmes insurmontables ont échoué. Je puis toutefois assurer le Comité que le gouvernement demeure engagé à la recherche d'une solution au conflit et y travaille. Je suis en contact étroit avec les représentants de tous les pays qui peuvent avoir l'occasion d'aider, en particulier, évidemment, avec nos deux partenaires au sein de la Commission dont les ambassadeurs sont ici présents aujourd'hui et avec lesquels nous espérons pouvoir allier nos efforts dans les circonstances opportunes.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup. M. Stanbury sera le premier. Désirez-vous poser une question, M. Stanbury?

M. STANBURY: Monsieur Martin, la méthode de solution du conflit dont vous nous avez donné les grandes lignes ce matin, je présume, a déjà été discutée avec les autres membres de la Commission?

M. MARTIN: (*Essex-Est*): Non.

M. STANBURY: A-t-on l'intention de la soumettre à la Commission?

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'ai cru qu'il serait utile de rendre cette déclaration publique à ce temps-ci. Les intéressés en prendront publiquement connaissance. Dans une question comme celle-ci, la Commission ne peut agir que si elle est unanime. On peut même se poser des questions sur l'autorité juridique de la Commission, comme telle, d'agir tout simplement, bien qu'on ne puisse douter de la capacité des trois pays qui se constitueraient eux-mêmes en groupe officieux dans le but de faire des propositions de ce genre.

M. STANBURY: Au fait, je suppose qu'on pourrait mettre en question l'autorité juridique de tout groupe d'agir ainsi?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ce que j'ai voulu dire, M. Stanbury, c'est qu'en vertu des accords de Genève, il n'y a aucun fondement juridique qui autorise la

Commission internationale à jouer le genre de rôle que le Canada a suggéré il y a environ treize mois. Nous n'avons jamais affirmé qu'il y en avait.

Notre proposition consistait simplement en ce que les trois pays, avec leur expérience en Indochine, présentaient un instrument normal et probablement efficace pour le genre de procédé que nous envisagions; rien ne les empêcherait, en tant que puissances souveraines, d'accepter d'entreprendre une action commune dans la poursuite du genre de rôle envisagé. J'estime que la situation est exactement la même aujourd'hui mais l'acceptation de notre proposition dépend d'un accord sans réserves entre les trois membres.

M. STANBURY: Vous voyez donc dans la Commission un point de départ logique à partir duquel on pourrait développer cette façon d'aborder la question?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui, je le crois.

M. STANBURY: La délégation canadienne aux Nations Unies tentera-t-elle de promouvoir cette façon d'aborder la question, forte de sa nouvelle position Conseil de sécurité? Voyez-vous la chance de recourir, par l'entremise du Conseil de sécurité, à ce genre de négociation?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non, je ne crois pas qu'il y ait lieu de compter sur le Conseil de sécurité pour cela. Le Conseil de sécurité n'a pas d'autorité sur ces problèmes particuliers parce qu'un certain nombre des pays qui sont en cause ne font pas partie des Nations Unies. Naturellement, rien n'empêcherait notre ambassadeur de discuter de la question avec les ambassadeurs des pays représentés à la Commission et qui sont membres des Nations Unies. Toutefois, j'ose croire que l'examen de la question que j'ai fait ce matin sera étudié, non seulement pas les membres de la Commission, mais aussi par d'autres pays, et j'aurai l'occasion dans quelques jours de discuter de la question avec les représentants des pays membres de la Commission.

M. STANBURY: Avez-vous eu l'occasion d'en discuter avec le Secrétaire général des Nations Unies?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non, je n'ai pas eu l'occasion de discuter de ce sujet en termes précis avec le secrétaire général. J'ai, de temps à autre, discuté avec lui des divers aspects de ce problème, y compris une solution fondée sur l'Accord de Genève.

M. STANBURY: Je suppose que des discussions avec le secrétaire général seraient un moyen de tenter d'amorcer cette ligne de conduite, mais, me semble-t-il, vous songez actuellement que la Commission elle-même servirait de tremplin à cette idée.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ce serait l'une des façons d'aborder la question comme je l'ai dit auparavant, je ne crois pas que cette façon de procéder serait entièrement acceptable aux deux camps à l'heure actuelle. Je ne saurais même dire si l'un ou l'autre camp la trouvera jamais acceptable, mais je crois qu'il s'agit là d'un pas vers une solution. C'est parce que, pour certaines raisons, nous étions désireux qu'on en fasse l'étude que nous avons cru nécessaire d'énoncer de cette façon des dispositions qui sont bien connues, qui sont contenues dans les Accords et qui offrent un recours qui peut nous mener vers une solution. Cette façon de procéder sera peut-être jugée acceptable à une date ultérieure.

M. STANBURY: Vous avez dit, monsieur Martin, au début de votre exposé, que l'un de nos objectifs principaux était de contribuer au bien-être de la population du Vietnam. Je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus. Je me demande si vous pourriez dire brièvement au Comité ce que le Canada a fait jusqu'à aujourd'hui dans ce domaine.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Tout d'abord, lorsque le président Johnson a fait son discours à l'université John Hopkins, il a déclaré qu'à la fin des hostilités les États-Unis lanceraient un programme de reconstruction et de réhabilitation de l'ordre d'un milliard de dollars. Nous avons alors indiqué que nous participerions à un tel programme. Je crois que nous sommes le seul pays qui jusqu'ici se soit engagé à participer à cette reconstruction d'après-guerre. De plus, nous avons déjà contribué 2.5 millions de dollars pour la mise en valeur du delta du Mékong depuis le commencement de la présente phase des hostilités.

En ce qui a trait à l'aide extérieure que nous avons accordée au Vietnam—Était-ce bien là votre question?

M. STANBURY: C'est bien cela.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Depuis que le Canada a entrepris de fournir de l'aide au Vietnam en 1953, nous avons versé environ 5.8 millions de dollars sous forme d'assistance aux fins de mise en valeur. Notre contribution cette année au Vietnam-Sud est de deux millions de dollars, à comparer à 1.2 million l'année dernière.

Nous sommes actuellement à mettre sur pied la clinique antituberculeuse de Quang Ngai, ce qui comprend la construction et l'ameublement de la clinique externe antituberculeuse à l'hôpital provincial de Quang Ngai. De plus, nous avons fourni le personnel médical requis, qui enseignera aux Vietnamiens les méthodes de traitement de la tuberculose. Le pavillon a été terminé au mois de janvier de cette année et en procède actuellement à l'achat de l'équipement, qui est aussi fourni par le Canada.

Le Canada a aussi un deuxième projet, comprenant la fourniture de dix unités hospitalières d'urgence, pour lesquelles nous nous proposons d'affecter une somme de \$790,000. Ces unités sont à la disposition du personnel médical civil pour le traitement des civils. Chacune de ces unités comprend l'équipement nécessaire, y compris les lits, pour monter un hôpital de 200 lits avec salles d'opération, salles de recouvrement, salles publiques, laboratoire et services de radiographie.

De plus, nous avons inauguré un programme d'immunisation qui comprend la fourniture de divers vaccins pour des programmes d'immunisation parmi la population infantine du Vietnam. Le programme se fera en deux étapes. La première a été l'envoi de 500,000 doses de vaccin antipoliomyélite oral trivalent au mois d'août 1966, qui devait être utilisé dans un projet pilote pour le traitement des enfants de Saïgon. On a expédié un autre lot de 150,000 doses au mois de novembre. La deuxième étape qui est une allocation de \$20,000 est un programme élargi visant à fournir des vaccins antipolio, antivarirole et autres pour le traitement des enfants à l'échelle nationale.

Nous avons étudié l'année dernière un autre projet d'importance qui comportait l'établissement d'un centre de réadaptation pour enfants. Nous avons demandé au docteur Gingras, de Montréal, expert bien connu en la réadaptation de se rendre à Saïgon. Il y fut envoyé par le gouvernement pour entreprendre une étude sur les lieux. Nous n'avons pas été en mesure de conclure les dispositions nécessaires avec le gouvernement du Vietnam-Sud, mais un de nos fonctionnaires qui sera à Saïgon cette semaine ou au début de la semaine prochaine, en discutera avec le gouvernement sud-vietnamien.

Pour démontrer la façon dont ces gestes sont appréciés, je voudrais attirer votre attention sur le fait que j'ai devant les yeux une lettre du ministre des Affaires étrangères du Vietnam, M. Tran Van Do, en date du 31 janvier. Permettez-moi d'en lire un extrait:

(Texte)

J'ai l'honneur de porter à votre haute connaissance que le gouvernement de la république du Vietnam a reçu en août et en décembre 1966, un total de 560,000 doses de vaccins que le gouvernement du Canada a bien voulu offrir au Vietnam, dans le cadre de l'assistance du monde libre.

Très touché par ce témoignage d'entraide et de sympathie qui constitue un soutien moral et matériel d'une haute valeur au peuple vietnamien, je vous prie de bien vouloir transmettre au gouvernement du Canada les remerciements les plus chaleureux du gouvernement et du peuple vietnamiens.

(Traduction)

En plus de tous ces gestes, nous avons récemment donné notre adhésion à la Banque asiatique de développement, dans laquelle nous avons versé environ 25 millions de dollars comme notre part de capital. Cette banque sera en mesure d'offrir des avantages innombrables à tout le sud-est asiatique.

Il y a encore le projet de 2 millions de dollars à Nam Ngum, au Laos, qui fait partie du programme de mise en valeur du Mékong. Nous nous sommes aussi engagés à contribuer au nouveau projet de Prek Thnot, au Cambodge.

Enfin, tout cela ne comprend pas l'aide que nous apportons au Vietnam, au Cambodge et au Laos en vertu du Plan de Colombo. On ne comprend pas dans tout cela les stagiaires vietnamiens qui sont actuellement au Canada conformément aux dispositions du Plan de Colombo. Voilà la situation de façon générale.

M. STANBURY: Vous avez déclaré qu'un représentant canadien serait à Saïgon sous peu.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Cette semaine ou la semaine prochaine. Je ne saurais dire exactement.

M. STANBURY: Je suppose que le but de son voyage est d'y faire des pressions pour qu'on termine le projet Gingras?

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est exact. Si vous me permettez de donner quelques explications sur le sujet, je dois vous dire que, lorsque le docteur Gingras est allé au Vietnam, il croyait avoir à sa disposition un terrain où notre programme de réadaptation aurait pu être mis en marche. A son retour, toutefois, le gouvernement vietnamien, pour des raisons personnelles, a décidé qu'il ne pouvait nous céder ce terrain. Nous avons bien songé à d'autres terrains, mais il nous a été impossible d'y réaliser notre projet de clinique parce que ces terrains étaient la propriété de certains groupes religieux. Personne ne regrette ce retard plus que moi-même, mais c'est un délai qui ne dépend pas de notre volonté.

M. STANBURY: Dois-je donc comprendre que le gouvernement canadien s'est engagé à fournir ces facilités aussi rapidement que les dispositions nécessaires avec le gouvernement sud-vietnamien le permettront?

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est exact. Nous sommes d'avis que, si nous pouvons obtenir l'assentiment du gouvernement du Vietnam à un contrôle civil exclusif dans lequel aucun autre pays ne serait intéressé et qui ne servirait pas les intérêts de l'un ou de l'autre côté dans le conflit, ce serait là un projet que nous devrions entreprendre et pour lequel nous serions très bien préparés. Nous sommes prêts à envoyer au Vietnam à cette fin dix experts en réadaptation.

M. STANBURY: Le gouvernement canadien a-t-il stipulé que ces installations doivent être mises exclusivement à la disposition des patients civils?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui.

M. STANBURY: Est-ce là le nœud du problème avec le gouvernement sud-vietnamien?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non, là n'est pas le problème. Le problème présenté est la question des installations.

M. STANBURY: Apparemment, vous n'avez eu aucune difficulté au sujet des autres programmes d'assistance avec le gouvernement sud-vietnamien, n'est-ce pas?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non, il n'y eut aucun problème parce que la question des installations ne se posait pas.

M. STANBURY: Maintenant qu'un représentant est à la veille d'arriver sur les lieux, êtes-vous optimiste quant aux chances de réussite de ce projet?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je l'espère, cependant nous avons pensé de même auparavant. Le Vietnam a maintenant un grand centre de réadaptation. Il répond aux besoins des civils de même qu'à certains besoins militaires. On est en présence d'un fort courant d'opinion demandant que le projet du docteur Gingras soit associé de quelque façon au centre existant. Cela est contraire à nos plans.

M. STANBURY: A-t-on songé à faire venir des enfants vietnamiens au Canada aux fins de réadaptation?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Cette question a été étudiée, mais rien n'a été décidé.

M. STANBURY: Cette proposition est-elle encore à l'étude?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Pas à l'heure actuelle.

M. STANBURY: Pouvez-vous nous dire pourquoi?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Nous avons étudié la question sérieusement, mais elle n'est pas aussi pratique qu'elle pourrait le sembler de prime abord.

M. STANBURY: N'a-t-elle pas été mise en œuvre par un autre pays?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je crois qu'un autre pays a mis ce plan à l'essai et l'a ensuite abandonné.

M. STANBURY: Le Canada accorde-t-il présentement son aide aux civils du Vietnam-Nord?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non, mais la position du gouvernement a été, en premier lieu, de placer l'aide extérieure au palier gouvernemental, c'est-à-dire de gouvernement à gouvernement. La politique du gouvernement est de prendre en considération une demande de ce genre si elle est faite par le gouvernement du Vietnam-Nord.

M. STANBURY: Est-il vrai alors, monsieur le ministre, qu'il n'y a jamais eu de demande d'aide en faveur de la population civile du Vietnam-Nord ou du Vietnam-Sud qui n'ait reçu une réponse immédiate du gouvernement canadien?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le gouvernement du Vietnam-Nord n'a jamais demandé de secours médicaux ou autres pour sa population civile.

M. STANBURY: Le programme d'aide dans le Sud a-t-il été entrepris à la demande du gouvernement sud-vietnamien?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui. Il a commencé, lui aussi, avant l'escalade du conflit. Il a débuté il y a plusieurs années.

M. STANBURY: Oui, et vous êtes prêts à prendre en considération toute demande d'aide aux civils de la part des deux gouvernements.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le gouvernement prendrait en considération une demande d'aide supplémentaire de la part du Sud ou une demande de nouvelle assistance de la part du Nord. Nous étudierions n'importe quelle requête.

M. STANBURY: Merci.

Le PRÉSIDENT: C'est au tour de M. Brewin puis de M. Nesbitt.

M. BREWIN: Monsieur Martin, j'aimerais découvrir s'il y a une différence entre le point de vue que vous avez exprimé et celui du secrétaire général des Nations Unies. Dans un reportage du *Globe and Mail* de ce matin sur un discours que le secrétaire général U Thant a prononcé à un dîner offert en son honneur par le premier ministre Indira Gandhi, l'opinion du secrétaire général est présentée comme suit:

Sans l'arrêt des bombardements américains sur le Vietnam du Nord, je ne crois pas qu'il y ait de progrès vers la paix.

Plus tard il est censé avoir dit:

Mon impression personnelle est que c'est un conflit très inégal. Il court le risque de s'étendre et de déborder ses frontières.

C'est pourquoi j'ai plaidé d'abord en faveur d'un arrêt des bombardements américains. Je suis enchanté de me trouver tout à fait d'accord avec votre gouvernement que l'arrêt des bombardements est une condition première, a-t-il dit à Madame Gandhi.

Dans cette déclaration et, je crois, en d'autres déclarations du secrétaire général de l'ONU, la première action unilatérale la cessation des bombardements américains, est clairement énoncée comme une nécessité préalable à toute discussion d'une trêve ou à toute initiation de négociation. En lisant votre exposé, je détecte une différence d'avis (j'ai peut-être tort, et c'est ce que je veux que vous me disiez) en ce sens que vous envisagez une action simultanée des deux belligérants plutôt qu'une initiative unilatérale par le côté le plus fort, les États-Unis d'Amérique, comme le secrétaire général. Ai-je raison?

M. MARTIN (*Essex-Est*): On ne peut s'exprimer là-dessus en termes si simples. Vous citez une déclaration isolée du secrétaire général publiée dans un journal. Je ne doute pas que ce soit une citation correcte. J'ai dit que la position canadienne est, et qu'elle a toujours été, en faveur d'un arrêt des bombardements. Nous estimons que l'infiltration aussi devrait cesser. Je n'ai pas de doute que si les bombardements cessaient, cela pourrait fournir une preuve pour ou contre l'opinion exprimée par M. Goldberg le 22 septembre sur la réaction à prévoir. Je ne crois pas qu'il y ait de différence fondamentale entre notre position et celle du secrétaire général, et notre acceptation du deuxième groupe de trois propositions le confirme certainement.

J'ai signalé ce matin que le secrétaire général m'a informé—pas directement mais quand j'ai cherché des éclaircissements l'autre jour à son départ pour l'Asie—qu'il ne considère pas son dernier appel comme faisant partie d'une proposition. Ce n'est qu'une répétition d'un appel qu'il lança il y a une année et

quart et il s'en tient bien aux trois propositions qu'il a faites. Maintenant, évidemment que si les États-Unis faisaient le premier geste, cela nous donnerait l'occasion de voir s'il serait suivi par une offre de pourparler de la part du Nord, mais cette décision n'incombe pas au gouvernement canadien. Le gouvernement canadien n'est pas en guerre. La décision ressort des États-Unis et pour prévenir votre prochaine question, il me semble...

M. BREWIN: Je peux la poser moi-même.

M. MARTIN (*Essex-Est*): ...qu'il est chimérique de croire que les États-Unis agiront simplement parce qu'un pays le leur suggère, tout sympathique que soit ce pays.

M. BREWIN: Il est bien sûr douteux que les États-Unis le fassent. Je le sais bien, mais je me demande—encore une fois, je ne suis pas très sûr que vous ayez répondu à la question parce que vous avez considéré la chose comme un reportage de presse, alors je vais vous la poser différemment en citant votre propre exposé. Au pied de la page 10, vous avez dit:

A la vue des grands dangers inhérents à la continuation du conflit actuel, cependant, le secrétaire général semble avoir conclu qu'il faudrait peut-être que ses propositions soient appliquées, au début du moins, par l'initiative unilatérale d'un adversaire ou de l'autre.

Et c'est probablement avec ces idées en tête qu'il approuva personnellement la suggestion du sénateur Clark que les États-Unis prennent l'initiative unilatéralement pour entraîner la conclusion d'un cessez-le-feu et ensuite ne tirer que si les autres tirent.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui.

M. BREWIN: N'est-il pas parfaitement clair que le sénateur Clark, U Thant et, d'après ce communiqué de presse, le gouvernement indien et probablement un grand nombre de personnes du monde entier, j'imagine...

M. MARTIN (*Essex-Est*): Quand est-ce que le gouvernement indien? ...

M. BREWIN: Je ne fais que citer U Thant. Il était peut-être mal renseigné mais en ce cas Madame Gandhi l'aurait sûrement corrigé. Il a dit:

Je suis très heureux de me trouver tout à fait d'accord avec vous que l'arrêt des bombardements est une condition première.

Ne croyez-vous pas que si le gouvernement canadien déclarait qu'il partageait tout à fait cet avis, cela encouragerait aux États-Unis des éléments de cette opinion à l'imposer à leur propre gouvernement?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il n'y a pas d'erreur. Nous avons toujours pensé que les bombardements étaient un facteur déterminant de la situation, mais nous croyons qu'il n'est pas sérieux de dire que c'est le seul facteur, simplement parce que ce n'est pas vrai.

M. BREWIN: Personne n'essaie de dire que c'est le seul facteur.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je crois, sauf votre respect, que c'est implicite maintenant dans votre interrogatoire. Il ignore d'autres facteurs, et nous disons que nous croyons que les bombardements sont un facteur déterminant, mais que ce n'est pas le seul.

M. BREWIN: Je vais tâcher de m'exprimer brièvement et vous pourrez peut-être me répondre tout aussi brièvement. Approuvez-vous les déclarations attribuées à Monsieur Thant que la cessation des bombardements est une condition première? Cela ne signifie pas que c'est la seule chose qui importe. Approuvez-vous cette déclaration que c'est une condition première?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne peux vous répondre différemment, Monsieur Brewin. J'ai dit que l'arrêt des bombardements est un facteur crucial en cette situation. J'ai dit que ce n'est pas le seul facteur. Je peux dire que si les États-Unis arrêtaient le seul bombardement, ce serait une occasion d'examiner la réaction. Ils l'ont fait une ou deux fois, mais cela n'aide pas à résoudre la question. Croyez-moi, cela n'aide d'aucune manière à persuader les États-Unis, et c'est là l'un des facteurs à se rappeler, que c'est le moyen de faire des progrès. J'en suis sûr.

M. BREWIN: Je terminerai cette phase de l'interrogatoire en vous disant que moi au moins j'aimerais entendre notre gouvernement dire qu'il est tout à fait d'accord avec la déclaration de Monsieur Thant, secrétaire de l'ONU, mais vous n'êtes apparemment pas disposés à le faire.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne crois pas que notre déclaration soit en désaccord avec celle du secrétaire général du tout.

M. BREWIN: Êtes-vous prêt à déclarer que vous êtes complètement d'accord avec la déclaration ou non?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je vous ai répondu. Le secrétaire général n'est pas membre de la commission; nos responsabilités sont différentes, mais je ne crois pas qu'il y ait de différence entre nos positions. J'aimerais juste vous signaler encore une chose. L'approbation du secrétaire général à la demande d'un cessez-le-feu unilatéral ne s'applique pas qu'aux bombardements, vous savez. Ce ne serait qu'un point de départ pour sa proposition du 14 mai qui entraînerait l'arrêt des hostilités partout et il faudrait accepter n'importe quel plan. Vous et moi pouvons nous permettre d'exprimer nos avis personnels, mais ce qui importe, c'est de gagner l'acceptation des deux belligérants, et c'est ce qu'il faut nous rappeler. Quelle est la meilleure manière d'obtenir l'accord des deux côtés? Quoi que je pense et quoi que j'aie dit aux États-Unis lors des consultations que nous avons continuellement, je peux vous dire que mon avis est que les États-Unis ne cesseront pas les bombardements sans action militaire réciproque. Je ne dis pas comment devrait être la situation. Les États-Unis savent comment nous croyons qu'elle devrait être.

M. BREWIN: J'aimerais passer à un autre sujet parce que je ne crois pas pouvoir progresser beaucoup sur celui-là. Parlant de nouveau du secrétaire général, vous avez dit:

A la vue des grands dangers inhérents à la continuation du conflit actuel...

J'aimerais vous demander si, par M. Ronning ou par une autre source, des gens en situation périlleuse, vous pouvez nous dire quels sont ces grands dangers. Y a-t-il toujours danger d'une intervention de la République populaire de Chine

s'il y a escalade de la guerre? Que considérez-vous les grands dangers actuels de ce conflit?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le premier grand danger est celui d'escalade par les adversaires actuellement en cause. La chose est grave en elle-même et cette escalade, peu importe où elle commencerait, serait sans doute suivie d'une augmentation des renforts de l'extérieur. Je ne puis dire si cela impliquera la Chine, mais je crois que nous devons penser à ce genre d'expansion. C'est pourquoi nous avons tous l'impression qu'on devrait mettre un terme à la guerre aussi vite que possible pour éviter ce genre d'expansion. Je ne crois pas qu'actuellement il y ait la possibilité d'une participation de la Chine au-delà du genre d'aide qu'elle fournit maintenant, mais ce n'est qu'une conjecture.

M. BREWIN: J'ai encore juste une question.

M. HARKNESS: Pui-je poser une question supplémentaire. Vous avez parlé des dangers d'escalade. Croyez-vous que le Vietnam du Nord ait les moyens de beaucoup amplifier la guerre.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je crois qu'il pourrait intensifier son effort et il peut toujours recevoir plus d'aide extérieure; il en reçoit maintenant.

M. HARKNESS: En ce qui concerne les risques d'escalade de la part du Vietnam du Nord, ils dépendent réellement de la quantité d'aide exérieure qu'il peut obtenir de l'Union soviétique ou de la Chine?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Peut-être une intervention chinoise.

M. BREWIN: Avez-vous fini, monsieur Harkness?

M. HARKNESS: Oui.

M. BREWIN: A la page 16 de votre exposé monsieur Martin, vous avez mentionné un aspect de la question des ultimes arrangements politiques qui, vous avez dit, a maintenant de l'importance, et c'est la position du Viet-cong. Vous avez dit:

Il ne s'agit pas simplement de leur représentation à une éventuelle table de conférence mais des termes de leur participation à la structure politique définitive du pays. Ce sont là des points réellement cruciaux qu'il faudra résoudre et au sujet desquels les positions des parties sont aussi éloignées que jamais.

Je me demande si vous pourriez nous éclaircir cela. Il paraît qu'une fois le sénateur Robert Kennedy déclara qu'il fallait que les Américains, s'ils espéraient avoir des négociations fructueuses, indiquent que les représentants du Viet-cong auraient une place pas seulement à la table de conférence mais dans une solution éventuelle et qu'ils devraient l'annoncer à l'avance. En même temps, il paraît que l'administration américaine a précisé qu'en aucun cas elle n'accepterait une participation du Viet-cong—ou Front national de libération qui est peut-être un titre plus correct—en une administration éventuelle.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je suis sûr qu'à un certain point le Viet-cong devra prendre part aux discussions. Le gouvernement des États-Unis a dit, par le

truchement du président et de Monsieur Goldberg, que la présentation des opinions du Viet-cong ne leur serait pas un problème insurmontable. J'en déduis qu'à un certain point, ils accepteraient une participation du Viet-cong dans les discussions qui suivraient un cessez-le-feu ou qui suivraient ou auraient lieu pendant des pourparlers préliminaires. Je parlais de quelque chose de plus fondamental. A la troisième partie des quatre propositions du DRVN annoncées par le premier ministre Pham Van Dong le 8 avril 1965, on lit :

Les affaires intérieures du Vietnam du Sud doivent être réglées par le peuple vietnamien lui-même, selon le programme du Front national de libération du Vietnam du Sud.

Je pense que c'est là l'un des problèmes fondamentaux à affronter. Il s'agit d'un problème différent de la simple question de l'éventuelle participation du Viet-cong aux pourparlers de paix. Il est possible que dans la démocratisation qui est paraît-il maintenant en cours dans le sud il y ait une place pour le FNL, mais cette question devra être résolue par le peuple du sud lui-même. Je suis d'accord et nous l'avons déjà déclaré que nous croyons qu'à un certain moment toutes les parties impliquées dans le conflit devront avoir l'occasion d'exprimer leur opinion sur l'élaboration d'un règlement final.

M. BREWIN: Monsieur Martin, vous ne désirez pas commenter la déclaration du sénateur Kennedy que les Américains pourraient faire savoir qu'ils envisagent sa participation dans une certaine mesure.

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'ai lu ce qu'a dit le sénateur Kennedy et je ne crois pas qu'il l'ait dit en ce sens parce que le gouvernement américain a déjà indiqué qu'il y était disposé. Il n'en a pas défini les conditions, mais d'après les discussions que j'ai eues, je sais que c'est son intention.

M. CHURCHILL: Pour une question d'ordre, monsieur le président, comme nous sommes nombreux ici, voudriez-vous fixer une limite de temps aux interrogateurs? Le ministre sera déçu si je n'ai pas l'occasion de lui poser des questions parce que je veux soutenir son point de vue.

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'aurais peut-être lieu de m'inquiéter d'un tel soutien.

M. BREWIN: Quant à moi, si je pouvais juste finir ma dernière question...

Le PRÉSIDENT: Avant que vous posiez votre dernière question, il y a huit députés qui ont manifesté leur désir de prendre la parole plus M. Churchill. Je suis aux ordres du Comité. Si vous désirez aller plus vite, il faudra vous limiter ou vous contenir. Cela dépend du Comité. Tous les députés qui auront des questions seront bien sûr entendus mais on ne peut les entendre tous en même temps et nous devons nous réunir à nouveau si nous ne terminons pas aujourd'hui. Si le Comité veut aller plus vite, c'est l'affaire des membres d'accélérer.

M. BREWIN: Monsieur le président, je m'interromps. J'aurais fini maintenant si M. Churchill n'était pas intervenu. Je reparlerai plus tard.

Le PRÉSIDENT: Si vous n'aviez qu'une question...

M. BREWIN: Non, c'est en ordre.

M. NESBITT: La première question que j'aimerais poser au ministre est la suivante: à la page trois de son exposé, le ministre, me semble-t-il, a pris l'engagement, ou a fait savoir, que le Canada serait disposé à fournir des troupes pour le maintien de la paix s'il le fallait.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non, je n'ai pas dit cela. Ce que j'ai dit, c'est que j'étais disposé à recommander la participation canadienne à mes collègues.

M. NESBITT: Eh bien, je crois qu'en toute justice d'autres pays...

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne puis croire que le gouvernement refuserait de participer si on l'y invitait.

M. NESBITT: Evidemment, il faut le faire, mais je crois que n'importe quel autre pays, en lisant l'exposé du ministre, assumera naturellement que le Canada est prêt à offrir une sorte de contingent de paix.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ce que je crois que n'importe quel autre pays fait, c'est lire attentivement ce que j'ai dit et ce que j'ai dit c'est:

Si, à cause de notre expérience de première main du problème du Viet-nam au cours des treize dernières années, on demandait au Canada de participer à un effort international pour maintenir la paix au Viet-nam sous les auspices des puissances de Genève ou sous ceux de l'ONU, je serais disposé à recommander que nous acceptions cette responsabilité dans la mesure de notre capacité.

M. NESBITT: Je ne crois pas qu'il y ait de dispute à ce sujet. Le ministre a certainement suggéré que le Canada serait disposé à le faire. Or, quel genre de troupes? Le ministre en a peut-être parlé avec le ministre de la défense nationale ou avec le chef de l'état-major. A quelle sorte de troupe pense le ministre? Seraient-ce des troupes de communication ou de ravitaillement; seraient-ce des unités de combat et en quel nombre?

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'aimerais vous dire tout de suite, monsieur Nesbitt, que je n'ai pas l'intention de discuter dans cette séance une matière qui est maintenant à la Chambre des communes.

M. NESBITT: Nous ne sommes pas à la Chambre des communes.

M. CHURCHILL: Cela pourrait éclairer un peu le sujet.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Cela serait contraire au règlement. Je pensais juste faire cette remarque liminaire au cas où vous cherchiez à établir deux forums pour cette question si intéressante.

M. NESBITT: Non, mais le ministre a dit qu'il était disposé à recommander à ses collègues l'usage de nos troupes, mais quel genre de troupes?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Nous avons discuté interministériellement ainsi qu'avec une autre autorité gouvernementale au moins deux aspects de ce problème: d'abord, à quelle expansion de la Commission internationale de contrôle faudra-t-il procéder s'il y a lieu, et je crois que ce sera nécessaire; ensuite, la nature du programme de maintien de l'ordre, le nombre possible et la composition des contingents de tous les pays participants, la contribution qui pourrait être demandée à un pays comme le Canada et aussi s'il s'agira d'une opération de

l'ONU, une opération asiatique, afro-asiatique ou dans le cadre de l'accord de Genève. Nous proposons à cet effet des plans déjà partiellement terminés.

M. NESBITT: Le ministre pourrait-il nous donner une idée du genre d'assistance que nous pourrions fournir? Je m'en rapporte de nouveau à la possibilité de troupes de communications, de transport ou de combat ou de bateaux ou quelque chose de ce genre.

M. MARTIN (*Essex-Est*): D'abord, j'aurais dû commencer par dire que tout dépendra du pays ou des pays qui nous inviteront. Aucun pays ne peut s'imposer.

M. NESBITT: Non.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je crois qu'il faudra un appareil de surveillance aussi grand, sinon plus grand que celui envisagé jusqu'à ce jour. Je ne parle pas seulement de la participation canadienne mais de toute l'opération. Pour comprendre le problème, il suffit de considérer la longueur de la frontière sud-vietnamienne; elle va d'est en ouest entre les Vietnams du Sud et du Nord puis vers le sud le long du Laos. Il faudrait évidemment prendre en considération quels pays participeraient à cette décision et si on pourrait prendre une décision en l'absence de la Chine continentale. Nous avons toutes ces questions iben en tête et nous les pondérons soigneusement.

M. NESBITT: Vous n'aimeriez pas suggérer, disons l'importance maximum du contingent que le Canada pourrait mettre à disposition?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non, je ne suis pas en état de le faire. Je ne peux pas discuter ces détails parce qu'ils ne sont pas réglés. D'autres les discutent et je ne veux pas anticiper quelque chose qui n'est pas concret.

M. NESBITT: Nous pouvons revenir à cela plus tard. Ma question suivante est à propos de ses propositions à la page 13 de ses remarques:

Deuxièmement, je crois qu'il faudrait figer la situation militaire dans son état actuel. Cela pourrait entraîner des engagements des deux côtés de ne pas se livrer à des activités militaires...

Est-ce que le ministre, dans cette proposition, envisage une sorte d'inspection ou de contrôle pour s'assurer que les engagements sont respectés?

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est prévu dans l'accord même. C'est l'un des buts de la CIC en sa forme limitée actuelle. Je suis sûr que les deux côtés insisteraient là-dessus.

M. NESBITT: J'ai soulevé cette question pour l'éclaircir parce qu'il est sous-entendu dans la déclaration du ministre que ce ne serait peut-être qu'un engagement oral, mais je crois que s'il devait y avoir un contrôle...

M. MARTIN (*Essex-Est*): Par exemple, dans le cas de la première proposition de U Thant où il préconise une trêve générale au début, les États-Unis ont signalé que cela impliquait une sorte de surveillance. Quant aux idées que j'ai exprimées ce matin—une réapplication progressive de quelques-unes des dispositions

de l'accord de Genève—tandis que je crois que la commission ou une institution de cette sorte pourrait y jouer un rôle, il faut reconnaître que la nature du problème obligerait à pas mal de maîtrise de soi de la part des adversaires à cause de la nature du terrain. A cause de la nature du plan, son succès dépendrait en grande partie de la bonne foi.

M. NESBITT: Je crois que le ministre a signalé dans ses observations que le plan qu'il a esquissé ici devrait être assez semblable à un désarmement et qu'à mesure qu'on appliquerait les mesures, il faudrait prendre garde de n'avantager aucune des deux parties. Est-ce que le ministre a pensé envoyer le général Burns, par exemple au Vietnam pour visiter les deux côtés et chercher quel genre d'opérations seraient nécessaires? A juger par la grande expérience du général Burns au Proche-Orient avec les forces de la paix de l'ONU et son expérience au Comité du désarmement, croyez-vous que cela pourrait être utile?

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'abonde dans la haute estime que vous portez au général Burns. Nous n'y avons pas encore réfléchi à ce stade. J'ai parlé avec le général Burns de quelques aspects du genre de préparations que je mentionnais tout à l'heure. De toute manière, le général Burns est maintenant pris par les discussions importantes sur l'accord sur la non-prolifération, mais si l'occasion se présente, ce que j'espère, nous penserons certainement profiter de tous ceux qui peuvent rendre service d'une manière ou d'une autre.

M. NESBITT: J'ai encore deux brèves questions. Le bruit court que l'une des raisons pour lesquelles le Vietnam du Nord est resté intraitable dernièrement est que la Chine de Pékin n'est pas du tout pressée de voir la solution de ce problème à présent parce qu'une solution pourrait rapprocher les États-Unis et l'Union soviétique un peu plus que ne l'aimerait la Chine. Le ministre accepterait-il de commenter cela?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je n'ai rien de bien utile à dire sur ce dernier point. J'ignore les projets de la Chine continentale à ce sujet. Je sais que le premier ministre britannique et Monsieur Kosyguine ont fait des démarches avant la trêve du têt. J'ai l'impression que l'URSS voudrait voir la fin des hostilités. Je l'ai senti quand j'ai vu moi-même Messieurs Gromyko and Kosyguine en novembre dernier, et j'ai assuré mes interlocuteurs que nous faisons notre possible et en réponse à leur invitation à continuer dans cette voie, je leur ai fait remarquer qu'eux aussi avaient l'occasion d'exercer une influence grâce à leur grande puissance et à leur situation particulière. Mais il faut comprendre que c'est une conjoncture très compliquée où Hanoï, tout en étant un gouvernement souverain et indépendant, ne tient pas moins compte des considérations et des points de vue de ceux qui lui sont étroitement associés idéologiquement.

M. NESBITT: Ma dernière question. Le ministre a-t-il des précisions sur l'infiltration provenant du Vietnam du Nord ou peut-être d'ailleurs qui est censée avoir lieu dans la région frontalière du Siam? Ressemble-t-elle à l'infiltration qui a commencé au Vietnam du Sud il y a quelques années?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne puis donner mon opinion là-dessus à une séance publique.

M. LIND: Monsieur le président et monsieur le ministre, nous recevons beaucoup de témoignages et de photographies des atrocités infligées à la population civile du Vietnam du Nord. Est-ce que le bombardement du Vietnam du Nord n'est dirigé qu'aux cibles d'importance militaire, règle générale?

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est ce que disent ceux qui effectuent les bombardements.

M. LIND: A mesure que le conflit a empiré, est-il devenu plutôt une guerre d'escarmouche ou un conflit ouvert?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Eh bien, il change; il a bien sûr un fort caractère de guérilla mais il a subi plusieurs transformations.

M. LIND: Le rôle du Canada dans la mission pacifique a été discuté assez à fond, mais le gouvernement a-t-il l'intention d'accroître notre participation à une mission de maintien de la paix?

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'ai répondu à M. Nesbitt que nous anticipions le genre de situation que pourrait engendrer la fin des hostilités et le genre de rôle que pourraient jouer des pays de l'ONU et hors de l'ONU. Quand vous dites «maintien de la paix» pensez-vous à ce qui résultera de la cessation des hostilités ou à nos efforts pour amener des pourparlers de paix?

M. LIND: Je songe surtout à nos efforts pour amener des pourparlers de paix.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Voici la situation, monsieur Lind: En janvier 1966, le gouvernement des États-Unis présenta une proposition au Conseil de sécurité. Mon avis était que puisque l'accord de Genève était la meilleure base pour un règlement de la guerre, plus on recourrait à l'accord de Genève tôt, mieux cela vaudrait. Et c'était en effet l'objet de la discussion proposée par les États-Unis au Conseil de sécurité. Il n'y eut pas de décision et c'est alors que nous avons proposé à nos deux collègues de la commission, l'Inde et la Pologne, d'entreprendre des démarches spéciales pour rapprocher les parties. C'est à cet effet que j'ai discuté avec Monsieur Rapacki en novembre dernier à Varsovie. C'est à cet effet que j'ai discuté ici à Ottawa avec l'ambassadeur de Pologne et que je continue à discuter avec la Pologne ainsi que de temps en temps avec l'Inde à Ottawa, à Delhi, et même à Saïgon.

Je crois pouvoir dire que nous sommes tous d'accord qu'il pourrait y avoir, dans des circonstances données, un rôle pour la commission. Jusqu'à présent nous ne sommes pas d'accord sur le moment où ce rôle pourrait se jouer et comme les trois pays doivent agir à l'unanimité pour réussir, il nous faut nous mettre d'accord là-dessus.

C'est parce que je craignais, en février 1966, que nous ne nous accordions pas bien que le gouvernement a décidé d'envoyer en son nom M. Ronning en mission à Hanoï. Comme vous le savez, il y alla deux fois, en mars et en juin. Il alla à Hanoï dans l'avion de la commission, mais pas comme représentant de la commission. Il y alla comme émissaire extraordinaire du gouvernement canadien. Ces pourparlers furent utiles. Je crois que la première entrevue fut très utile.

Toutefois, ces discussions n'amenèrent aucun contact direct des belligérants. J'ai repassé cette question avec M. Ronning il y a environ trois semaines à Ottawa. Après cette série de pourparlers, je crois que lui et moi sommes du même avis—j'ai annoncé que nous étions disposés à utiliser ses bons offices sitôt que nous en verrions la moindre justification, et c'est encore notre position.

Cela ne veut pas dire que ce soit les seuls efforts entrepris. Nos collègues de la commission, agissant indépendamment, ont fait des propositions que nous avons acceptées. Je ne suis pas libre de les discuter mais ces propositions à l'usage des trois membres nous ont paru d'un esprit louable.

En plus de cela, nous avons engagé des pourparlers avec d'autres gouvernements, toujours avec le même objectif, et nous les continuons. Il n'importe pas qu'on nous critique d'avoir échoué en cette matière. La critique serait légitime si nous n'avions pas essayé, mais je vous assure que l'histoire prouvera que le Canada a essayé continuellement et qu'il poursuit ses efforts pour tenter d'amener la fin de cette guerre.

M. LIND: Merci monsieur le ministre et monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Avant de laisser M. Macquarrie poser la question suivante, j'aimerais savoir combien de temps les membres du Comité et le témoin comptent siéger.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je suis à la disposition du Comité.

Le PRÉSIDENT: Que désire le Comité.

M. WALKER: Voyons comment nous nous sentirons à midi.

M. CHURCHILL: Siégeons jusqu'à 11 heures et demie. Cela fait deux heures et demie. C'est assez long. Nous ne voulons pas épuiser le témoin.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je vous assure que vous ne pouvez pas m'épuiser, monsieur Churchill. Mais je serais peiné si moi je vous fatiguais.

M. LAMBERT: J'ai une question supplémentaire.

Le PRÉSIDENT: Un instant s'il vous plaît. Est-ce que 11 heures et demie convient au Comité ou préférez-vous continuer jusqu'à midi? Essayons 11 heures et demie. Monsieur Lambert a une question supplémentaire.

M. LAMBERT: Ma question concerne Monsieur Ronning et sa capacité et sa disponibilité comme émissaire du gouvernement canadien. Je crains un peu que certaines de ses déclarations en public lors de sa participation à certaines activités dans ce pays ne l'aient mis dans une situation incommode; pour être émissaire, un homme doit être acceptable des deux côtés. Combien cela affecte-t-il au juste sa future carrière? Il ne s'occupe pas du peuple nord-vietnamien seulement mais des gouvernements des États-Unis et du Vietnam du Sud.

M. MARTIN (*Essex-Est*): D'abord, monsieur Lambert, M. Ronning s'est rendu deux fois à Hanoï à titre de représentant du gouvernement canadien uniquement. Il n'y est pas allé comme porte-parole des États-Unis. Il y est allé comme porte-parole du Canada et c'est le gouvernement canadien qui décide s'il a besoin de ses services. C'est le gouvernement canadien qui décida en premier lieu. M. Ronning était membre du ministère des Affaires extérieures. Il cessa

d'être membre du ministère lorsque son mandat de haut-commissaire en Inde arriva à expiration. Lorsqu'on lui demanda d'assumer ce rôle pour le compte du gouvernement canadien, il n'était pas membre du service public, il était simple citoyen.

Il est vrai que depuis sa visite en juin il s'est engagé dans la discussion publique, et tel est son droit en tant que citoyen. Je ne suis pas au courant qu'il ait exprimé des points de vue, qui n'étaient pas siens auparavant. Je suis sûr que lorsqu'il accepta le rôle que lui assignait le gouvernement canadien en mars, ses opinions étaient bien connues dans certains milieux—ses opinions au sujet de la participation chinoise aux Nations Unies, ses opinions au sujet de la reconnaissance du régime de la Chine continentale, ses opinions au sujet de la guerre au Vietnam. Je ne pense pas qu'il n'y ait rien de secret au sujet de ces positions. Je ne puis dire avoir entendu en provenance d'où que ce soit que ce qu'il a dit depuis le mois de juin ait pu porter préjudice à sa position en aucune manière. Si cela était, aucune source en aucun pays ne me l'a fait savoir.

M. LAMBERT: Ce qui m'inquiète franchement est que, étant un émissaire du gouvernement du Canada, le gouvernement *ipso facto*, pourrions-nous dire, est censé professer ses opinions.

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est une conclusion sur laquelle je ne suis pas d'accord.

M. LAMBERT: Non, mais c'est une chose que pense le public.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne dis pas qu'il n'y aurait pas une similitude ou même une identité d'intérêt dans ces opinions. Je ne parle pas de cela, mais je ne crois pas que le gouvernement du Canada s'assimile en aucune manière aux convictions et opinions politiques soutenues en privé par un citoyen chargé d'un travail spécial, plus que le fait le sénateur Fulbright.

M. LAMBERT: Mais il serait difficile d'envoyer le sénateur Fulbright.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je n'en suis pas sûr.

M. MACINTOSH: Une autre question, monsieur le président, si vous le permettez. Lorsque M. Ronning s'y rendit en tant que représentant du gouvernement canadien, fit-il état d'opinions personnelles ou d'une attitude gouvernementale?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il le fit en tant qu'interlocuteur du gouvernement canadien, et ce dont il discuta était en accord avec les instructions que lui avait données le gouvernement canadien et aucun autre. Cela ne veut pas dire que dans la présentation au gouvernement nous ne parlâmes pas de ce que nous estimions être la position de certains gouvernements, mais il agit en interlocuteur à part entière du gouvernement canadien.

M. MACINTOSH: Pouvons-nous donc faire état de la déclaration de M. Ronning sur la cessation des bombardements comme d'une opinion canadienne?

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'ai déclaré que c'était là l'un des facteurs clés. Nous avons réclamé d'urgence un arrêt des bombardements. Nous avons réclamé d'urgence un arrêt de l'infiltration. Nous avons déclaré d'urgence la réunion des parties à la table de la paix.

M. MACINTOSH: C'est une déclaration unilatérale qui n'a rien à voir avec les propositions sans condition du nord Viet-Nam.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne pense pas qu'il y ait le moindre lien entre cette question et votre précédente question, et la réponse que je vous en ai donnée.

M. MACINTOSH: J'y viendrai lorsque je vous poserai d'autres questions, monsieur le ministre.

M. MACQUARRIE: Monsieur le président, depuis que le Comité a pris sa décision je me sens derrière une clôture morale lorsque je regarde ce document tristement réaliste que nous avons devant nous. J'ai bien peur qu'il n'y ait pas beaucoup de raisons de croire à l'existence probable d'un rôle à jouer pour le Canada dans la solution de cette terrible crise. Toutefois je crois...

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ce n'était pas ma conclusion. Je pense qu'il pourrait y en avoir. Personne ne peut le dire. Personne n'est lié à aucun instrument particulier. Si la guerre ne se termine pas, comme en Corée, sans l'intervention d'une tierce partie, il est possible comme je l'ai dit que l'un des côtés veuille communiquer à l'autre un point de vue particulier.

M. MACQUARRIE: Oh, naturellement, c'est possible.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il me semble très logique de penser que les membres de la commission, individuellement ou collectivement, puissent servir dans ce but du fait qu'ils sont les seuls instruments ayant accès des deux côtés.

M. MACQUARRIE: Je disais simplement que je n'avais rien trouvé dans le document indiquant l'efficacité de la morale canadienne, pour le moment, dans la solution de la crise.

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est exact. C'est la raison pour laquelle je disais à M. Lind que nous pourrions être sujets à critiques si nous n'avions pas essayé sérieusement ou si nous n'entreprenions pas sérieusement de continuer à essayer.

M. MACQUARRIE: Non; personne ne pense que nous ne devrions pas continuer d'essayer.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non.

M. MACQUARRIE: Je déduis de votre réponse à M. Lind que la *CIC*, en tant que groupe, n'a en aucune occasion été capable de faire une proposition relative à ce conflit.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non. Ce serait une conclusion erronée. Par exemple, à une certaine époque il n'y avait aucune sorte d'engagement dans la zone démilitarisée, large de 6 milles, 3 de chaque côté. En septembre dernier, lorsque commencèrent à se produire des accrochages militaires sérieux dans la zone, deux membres de la commission essayèrent d'obtenir un désengagement de la zone démilitarisée.

M. MACQUARRIE: Cependant, considérant la règle de l'unanimité, quel rôle a joué la commission dans la recherche d'une solution?

M. MARTIN (*Essex-Est*): La commission n'a pas juridiction pour trouver une solution. La proposition faite par le Canada était en dehors du cadre de la convention de Genève. Les trois pays eux-mêmes étaient d'accord, en tant que pays souverains, avec leur expérience et droit d'approche traditionnels, pour être dans le but que nous envisagions. La règle de l'unanimité n'est pas une règle absolue dans tous les cas. Il y a des cas où l'unanimité est apparemment

obligatoire. Le rapport de 1962 n'a pas été un rapport unanime. Ce fut un rapport soutenu par l'Inde et le Canada. Au rapport sorti en février 1965 sur le Laos, s'appliquait une opinion divergente du gouvernement canadien. Ainsi, il y a des occasions où la règle de l'unanimité n'est pas nécessairement absolue.

M. MACQUARRIE: Je suis intéressé par ce problème car nous avons souvent entendu prétendre que le rôle du Canada, en tant que membre de l'ICC lui donne une responsabilité spéciale et peut-être des circonstances spéciales. Je cherche à savoir de vous de quelle manière, en notre qualité de membre de cette organisation, nous avons pu apporter quelque contribution.

M. MARTIN (*Essex-Est*): La circonstance particulière se trouve dans le fait que la Commission est collectivement et individuellement en contact avec Hanoï et Saïgon. M. Orme Dier, qui est maintenant membre de notre commission, doit se rendre à Hanoï la semaine prochaine. M. Victor Moore qui fut notre commissaire jusqu'à la fin de février se trouvait à Hanoï aux environs de la mi-janvier. Au cours de ces visites, le délégué canadien, dans ces conditions, contacte les membres les plus élevés du gouvernement du Nord. Il y a une opportunité continuelle de consultation et cela est en soi un point très valable comme vous pouvez vous en rendre compte. La discussion d'un *modus vivendi* destiné à amener la fin de la guerre n'est pas forcément l'ordre du jour en chaque occasion, mais l'est cependant bien souvent.

Je dirais qu'en résultat de la dernière visite de M. Moore il fut confirmé de tous côtés que la voie ouverte par M. Ronning continuait d'exister, c'est-à-dire une voie en plus de la commission. Cette voie est toujours ouverte, et, comme je le disais à M. Lind, sera utilisée s'il y a la moindre indication de son utilité possible. Je ne serais pas étonné qu'un jour le travail que nous avons élaboré ce matin devienne le sujet de la discussion. Je ne dis pas que cela sera dans l'immédiat. Je crois que pour l'instant les positions sont si tendues que les circonstances ne sont guère favorables, mais ces situations évoluent. Vous rechercherez de l'utilité. Je suis sûr que la première visite de M. Ronning nous a fourni des renseignements inédits.

M. MACQUARRIE: J'espère que c'est le cas.

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'ai parlé de la déclaration que Nguyen Duy Trinh, ministre des affaires étrangères du Nord, a faite à M. Burchett en janvier. Nous la connaissions depuis longtemps. Elle n'avait jamais été faite en public.

M. MACQUARRIE: Je ne voudrais pas être précis au point de demander quel en fut, à la longue, le résultat.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne veux pas associer cela à qui que ce soit, ou à M. Ronning, ou à la Commission, mais après que le Nord eut établi ses quatre points, dont j'ai lu l'un d'entre eux il y a environ une heure, l'opinion générale était qu'il ne pourrait y avoir de discussion préliminaire, sauf sur la base de ces quatre conditions. Nguyen Duy Trinh a déclaré publiquement qu'il pourrait y en avoir, qu'elles ne se feraient pas sur la base des quatre points, mais que naturellement les négociations entreprises après les premiers contacts ne le seraient que sur cette base. Il y a eu une déclaration très significative faite en public au mois de janvier.

M. MACQUARRIE: Y a-t-il eu un adoucissement de la situation depuis lors?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non.

M. MACQUARRIE: Non, c'est là le problème. J'ai bien peur que le public canadien soit enclin à surestimer la contribution que nous sommes capables d'apporter à cette situation si douloureuse.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je suis sûr que c'est le cas, et je suis sûr qu'il serait aussi très regrettable que le public canadien ne soit pas convaincu que le gouvernement a fait tout ce qu'il a pu, comme les autres pays, pour essayer d'amener la paix au Viet-nam.

M. MACQUARRIE: D'accord. Je voudrais poser une ou deux questions de nature spéciale, elles seront très brèves. Le gouvernement canadien a-t-il suggéré aux États-Unis que s'ils adoptaient ce que l'on appelle la formule du sénateur Clark cela pourrait contribuer utilement à la solution du problème?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non.

M. MACQUARRIE: Je suis heureux de l'entendre.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je vais avoir très bientôt l'occasion de discuter de cela et d'autres phases du problème.

M. MACQUARRIE: A la dernière page de la déclaration: Je suis en contact proche avec les représentants de tous les pays... Ceci, je présume, ne comprend pas la république de la Chine populaire?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non. Cela ne comprend malheureusement aucun représentant de la Chine continentale. J'aimerais pouvoir dire que c'est parce que nous n'avons pas essayé.

M. MACQUARRIE: Quand M. Ronning a-t-il servi pour la dernière fois en Chine?

M. MARTIN (*Essex-Est*): M. Ronning a servi en Chine en 1949 ou 1950 environ. Il est né, naturellement, en Chine. Sa mère a été enterrée en Chine. Il connaît de nombreuses personnalités chinoises de même que des personnalités du Viet-nam du nord et du sud, et il parle le mandarin.

M. MACQUARRIE: Bien. Le gouvernement canadien a-t-il la moindre information sur l'importance de l'aide militaire accordée aux nord vietnamiens?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne dirai pas que l'on en connaît l'importance d'ensemble, mais nous en avons une idée.

M. MACQUARRIE: Dans votre réponse au colonel Harkness vous dites: «peut-être la Chine.» En déduirais-je que cela signifie que seule la Chine apporte son aide?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non, il y en a d'autres, mais il est possible que seule la Chine participerait à une escalade. Je ne voudrais pas faire de commentaire là-dessus.

M. MACQUARRIE: Puis-je continuer, monsieur le président? Merci.

M. ALLMAND: Monsieur Martin, à la page 12 de votre déclaration vous dites qu'ayant atteint une impasse il pourrait être valable de regarder dans de nouvelles directions, vous proposez donc une nouvelle tentative possible, et vous établissez quatre points sur lesquels elle pourrait s'établir. Toutefois après avoir fait cela, vous dites à la page 14, au dernier paragraphe, que vous n'êtes pas très optimiste à ce sujet, autrement dit quant à l'acceptation de ces propositions par les deux côtés.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Pour l'instant la situation est telle.

M. ALLMAND: Ma question est; Quelle est donc la valeur de ces propositions?

M. MARTIN (*Essex-Est*): La valeur en est essentiellement que les deux côtés ont dit se conformer à la convention de Genève; qu'ils respectaient tous les deux les propositions de cette convention. Les choses étant ainsi, si cette position est acceptable, il se pourrait, comme je l'ai dit précédemment, qu'à un moment donné du développement en cours, cet accord puisse sembler intéressant. N'importe comment cela vaut la peine de voir si les deux côtés considèrent la convention de Genève comme se portant garante de l'aide qu'ils reçoivent.

M. ALLMAND: Cependant la guerre semble s'amplifier.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il y a eu en décembre et janvier un courant d'agitation. Il y a eu quelques contacts de pris. Je ne puis dire ce qu'ils ont été. Je ne puis le dire ici; je sais ce qu'ils ont été. Ils ont tenu quelques promesses, l'une d'entre elles en particulier. Ensuite à nouveau en février, les discussions Kosyguine-Wilson ont pris un tour prometteur. La situation s'est durcie depuis mais je pense que nous allons avoir à nouveau une période pendant laquelle aura lieu un échange de points de vue actifs, et il apparaîtra que cela pourrait être suivi par quelque action correspondante utile. Si nous ne continuons pas d'essayer, il nous fait dire que nous n'allons pas entreprendre d'effort supplémentaire, et telle n'est pas notre position.

M. ALLMAND: Oui, mais la guerre va en s'amplifiant.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je puis simplement dire que la conclusion à laquelle j'arrive à l'heure actuelle est que les étapes que j'ai décrites ce matin, ne réuniraient pas, je crois, dans les circonstances actuelles, l'appui qui serait nécessaire, mais je ne dirai pas que cela signifie qu'il n'y aura pas un jour une possibilité d'action positive.

M. ALLMAND: Je ne prétendais pas que nous ne prenons pas d'initiative, monsieur Martin, mais comme le faisait remarquer M. Lind, nous recevons de nombreuses preuves que beaucoup de gens meurent des deux côtés, du côté américain et du côté vietnamien. Il se passe de nombreuses atrocités parmi la population civile. Vous voyez des photos d'enfants les bras coupés et ainsi de suite, ainsi que des mères estropiées. Il me semble que nous devrions essayer de présenter des propositions qui puissent avoir de plus grandes chances d'être acceptées. Y a-t-il aucune alternative possible?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Nous en avons. Comme je l'ai dit, elles n'ont pas réussi, tant sans faut. Ceci en est une autre. Je serais très reconnaissant de toute suggestion que vous ou tout membre du Comité puissiez faire.

M. ALLMAND: Je le pourrais. Le gouvernement canadien n'a-t-il aucune objection à l'égard d'armes qui sont utilisées par les États-Unis en ce moment, au Viet Nam? Je pense aux dernières bombes à grenaille, au napalm et au gaz. N'a-t-on pris aucune position sur la ligne à tracer et les armes qui ne seraient pas acceptées dans cette guerre?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Si, nous l'avons fait. Au sujet de la dernière question et du problème soulevé hier par M<sup>me</sup> MacInnis, nous sommes en train d'examiner maintenant les armes qui ont été en réalité utilisées. N'importe

comment cela serait couvert par notre point de vue que l'arrêt des bombardements est souhaitable, comme l'est l'arrêt des infiltrations venant du Nord.

M. ALLMAND: Oui, mais que se passera-t-il pour les autres armes? Je peux voir dans quelles conditions certaines armes peuvent être dirigées avec plus de précision sur les objectifs militaires, mais ces autres armes semblent aller au-delà de ces objectifs militaires et atteindre les civils.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Monsieur Allmand, je partage totalement votre inquiétude au sujet de la perte de vies humaines au Viet Nam sous toutes ses formes, et c'est pour cette raison que nous, ainsi que d'autres, nous sommes engagés dans cet effort pour essayer d'amener cette guerre à sa fin. Personne ne peut se trouver satisfait en cette époque de développement humain tandis que se passe ce genre de chose, mais il faut faire remarquer que ces atrocités ne se produisent pas que d'un côté.

Une VOIX: Des bombes dans des restaurants.

M. CHURCHILL: Il est 11h 30.

M. ALLMAND: Je laisse la parole.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il est maintenant 11h 30. Que désire le Comité? Il y a cinq autres membres qui ont demandé à poser des questions.

M. ANDRAS: Ne serait-il pas possible de continuer pendant une autre demi-heure environ, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Même si nous continuons pendant une demi-heure je ne crois pas que nous pourrions terminer l'interrogatoire aujourd'hui.

M. WALKER: Non seulement cela, monsieur le président, le Viet-nam n'est pas le seul sujet que nous puissions avoir l'intention de discuter.

Le PRÉSIDENT: Ce n'est que l'un des sujets, et il y en a beaucoup d'autres. Nous nous occupons de tout le rapport.

M. BREWIN: En fait, aussi, comme nous apprécions beaucoup la déclaration du secrétaire d'État aux affaires extérieures, nous aimerions à un moment ou à un autre entendre quelques autorités extérieures parler du sujet.

Le PRÉSIDENT: Le Comité directeur avait décidé que nous entendrions le ministre, tout d'abord, sur l'ensemble de ces sujets, après quoi nous pourrions décider de celui dont nous voudrions parler plus particulièrement, et convoquer les témoins.

(Texte)

M. PELLETIER: Il est entendu que le ministre reviendra devant le Comité?

Le PRÉSIDENT: Certainement, je l'espère. Monsieur le ministre, quand pourrez-vous revenir?

L'hon. PAUL MARTIN (*Secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Je pourrais venir demain, jeudi, vendredi et lundi matin. Je pars pour Londres lundi après-midi et je serai absent toute la semaine.

Le PRÉSIDENT: Il est difficile de nous rencontrer le mercredi à cause des caucous, mais jeudi...

L'hon. PAUL MARTIN: La semaine suivante, je serai absent durant trois jours, je vais aux Nations Unies.

(Traduction)

M. MACDONALD (Rosedale): Monsieur le président, peut-être le comité directeur pourrait-il se réunir à nouveau et prévoir une nouvelle réunion à laquelle pourrait assister le ministre, et décider en même temps de l'ordre dans lequel seraient entendus les témoins, au point de vue des autres sujets.

M. McINTOSH: Quand se tiendra la prochaine réunion?

M. MACDONALD (Rosedale): Ce sera la première question pour le comité directeur, du fait de l'emploi du temps chargé.

Le PRÉSIDENT: Dans ce cas le comité directeur devrait se réunir très vite.

M. WALKER: Entre 11 h. 35 et midi.

Le PRÉSIDENT: Le Comité s'ajourne.

M. CHURCHILL: Il est 11 h. 30.  
M. ALLMANN: Je pense que nous devrions commencer à discuter à 11 h. 35.  
Le PRÉSIDENT: Messieurs, il est maintenant 11 h. 30. Que désirez-vous que le Comité fasse? Il y a cinq autres membres qui ont demandé à poser des questions.

M. ANDRAS: Ne serait-il pas possible de continuer pendant une autre demi-heure environ, monsieur le président?  
Le PRÉSIDENT: Même si nous continuons pendant une demi-heure je ne crois pas que nous pourrions terminer l'interrogatoire aujourd'hui.  
M. WALKER: Non seulement cela, monsieur le président, le Viet-nam n'est pas le seul sujet que nous voulions avoir l'intention de discuter.

Le PRÉSIDENT: Ce n'est que l'un des sujets, et il y en a beaucoup d'autres.  
Nous nous occupons de tout le rapport.  
M. BREWSTER: En fait, nous, comme nous apprécions beaucoup la déclaration du secrétaire d'Etat aux affaires extérieures, nous aimerions, au moment où un autre entente quelques affaires extérieures parler du sujet.  
Le PRÉSIDENT: Le Comité directeur avait décidé que nous entendrions le ministre tout d'abord sur l'ensemble de ces sujets, après quoi nous pourrions décider de ce qui nous voudrions parler plus particulièrement et copouner les témoins.

(Texte)  
M. MARTIN: (En français) Comme nous en avons eu un tel, il n'est pas possible de faire un tel rapport.  
M. WALKER: Il est entendu que le ministre reviendra devant le Comité.  
Le PRÉSIDENT: Certainement, je l'espère. Monsieur le ministre, quand pourriez-vous revenir?  
M. PAUL MARTIN (Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures): Je pourrais venir demain, jeudi, vendredi et lundi matin. Je pars pour Londres lundi après-midi et je serai absent toute la semaine.

Le PRÉSIDENT: Il est difficile de nous rencontrer le mercredi à cause des congés mais je suis sûr que nous pourrions nous rencontrer le jeudi.  
M. PAUL MARTIN: La semaine suivante, je serai absent durant trois jours, je vais aux Nations Unies.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1967

---

COMITÉ PERMANENT

DES

**AFFAIRES EXTÉRIEURES**

*Président:* M. JEAN-EUDES DUBÉ

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 11

---

SÉANCE DU JEUDI 13 AVRIL 1967

---

Concernant le

RAPPORT ANNUEL  
DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

---

TÉMOIN:

L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État pour les Affaires extérieures

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.  
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE  
OTTAWA, 1967

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Jean-Eudes Dubé

Vice-Président: M. W. B. Nesbitt

et Messieurs

|              |            |              |
|--------------|------------|--------------|
| Allmand      | Harkness   | Macquarrie   |
| Andras       | Hymmen     | McIntosh     |
| Asselin      | Klein      | Pelletier    |
| (Charlevoix) | Lambert    | Pilon        |
| Brewin       | Laprise    | Stanbury     |
| Churchill    | Lind       | Thompson     |
| Faulkner     | Macdonald  | Walker—(24). |
| Forest       | (Rosedale) |              |
| Forrestall   |            |              |

La secrétaire du Comité,  
Dorothy F. Ballantine.

RAPPORT ANNUEL  
DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

TÉMOIN:

## PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 13 avril 1967  
(12)

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 9 h. 15 du matin. Le président, M. Dubé, occupe le fauteuil.

*Présents:* MM. Andras, Asselin (*Charlevoix*), Brewin, Churchill, Dubé, Forest, Forrestall, Harkness, Klein, Lambert, Macdonald (*Rosedale*), McIntosh, Nesbitt, Pelletier, Pilon, Thompson, Walker (17).

*Aussi présents:* L'hon. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Du ministère des Affaires extérieures: M. M. Cadieux, sous-secrétaire; M. R. E. Collins, sous-secrétaire adjoint.

Le président présente le sixième rapport du sous-comité du programme et de la procédure, qui se lit comme il suit:

Votre sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni à 3 heures et demie de l'après-midi le 12 avril 1967, et les membres suivants du Comité étaient présents: MM. Dubé (*président*), Brewin, Macdonald (*Rosedale*), Nesbitt et Thompson.

Votre sous-comité a convenu de recommander ce qui suit:

1. Que le Comité se réunisse à 9 heures du matin le jeudi 13 avril, afin de terminer l'interrogatoire du ministre sur la question du Vietnam;
2. Que, plutôt que d'entretenir de longues discussions sur des sujets de nature générale, le Comité s'attache à l'étude de certaines régions, notamment le Vietnam et le Sud-est asiatique;
3. Que, dans son étude du Sud-est asiatique, le Comité invite les témoins suivants à paraître devant le Comité:

M. Charles Taylor, éditorialiste du *Globe and Mail* de Toronto, ancien correspondant à Pékin.

M. James Barrington—Université de l'Alberta, ancien ambassadeur de Birmanie à Ottawa, Washington et les Nations Unies.

M. Robert Thompson, député, qui fera rapport sur sa récente visite au Sud-est asiatique;

4. Que le Comité invite M. Charles Taylor à paraître devant le Comité le jeudi 20 avril 1967;
5. Que les témoins invités à comparaître reçoivent des frais raisonnables de voyage et de subsistance.

M. Macdonald (*Rosedale*), avec l'appui de M. Brewin, propose l'adoption du rapport. Après discussion, le rapport est approuvé.

L'interrogatoire du ministre au sujet du Vietnam reprend.

L'interrogatoire étant terminé, le président remercie le ministre pour les renseignements qu'il a communiqués au Comité.

A 11 h. 20 du matin, le Comité s'ajourne au jeudi 20 avril 1967, à 10 heures du matin.

La secrétaire du Comité,  
Dorothy F. Ballantine.

## TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le JEUDI 13 avril 1967.

Le PRÉSIDENT: Silence, messieurs. Nous sommes en nombre. Hier, votre sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni et j'ai maintenant son sixième rapport que nous devons approuver. (Voir Procès-verbal.)

Puis-je entendre vos commentaires ou recevoir une motion?

M. McINTOSH: Une de mes questions au ministre aujourd'hui allait porter sur certains membres de son personnel qui sont apparemment allés là-bas. Je crois qu'il y a des fonctionnaires très bien informés,—M. Bauer en est un exemple,—qui ont peut-être des opinions bien arrêtées sur ce qui s'y passe, et je me demandais s'il avait quelqu'un d'autre dans son personnel qui entretiendrait des vues opposées que nous pourrions vouloir entendre.

L'hon. Paul MARTIN (*Secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Cette question s'adresse-t-elle à moi?

M. McINTOSH: Oui. C'est là une des questions que j'allais vous poser.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne crois pas qu'il serait souhaitable ou, dans le cadre de notre régime parlementaire, permis à tout fonctionnaire de l'État de témoigner en ce qui touche la politique de son pays. Ce serait là une situation identique à la question de privilège que comporte la demande de dépôt de documents. Agir à l'encontre de ces principes serait totalement anticonstitutionnel sous notre régime parlementaire. Par exemple, il n'y aurait aucune objection à ce qu'on invite le sous-secrétaire à venir témoigner devant ce comité sur des renseignements d'ordre administratif et statistique, mais il serait impensable de poursuivre un genre d'interrogatoire en matière de politique qui placerait le sous-secrétaire dans la situation d'exprimer une opinion personnelle, laquelle, en principe, peut être contraire à celle adoptée par le gouvernement. C'est là un principe établi. Vous vous souviendrez qu'à un moment donné, M. David MacDonald a demandé si le gouvernement permettrait à M. Victor Moore, qui était alors représentant du Canada au sein de la Commission, d'être convoqué pour témoigner, et j'ai pris alors la même attitude qu'aujourd'hui. D'après notre présent régime parlementaire, je ne crois pas qu'on puisse soutenir une autre thèse que celle-là.

M. McINTOSH: Je comprends, monsieur le ministre, qu'un membre de la Commission ne puisse témoigner, mais pourquoi M. Ronning, par exemple, ne le pourrait-il pas? Se range-t-il, lui aussi, dans la même catégorie?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne vois aucune difficulté à ce que M. Ronning vienne exprimer ici ses idées personnelles sur toute question ne se rattachant pas à sa mission au Vietnam. Mais il ne saurait être interrogé sur...

M. McINTOSH: Il fait des discours sur le sujet un peu partout.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Peut-être ne m'avez-vous pas compris. Je ne vois aucune objection à ce que M. Ronning comparaisse, sauf en ce qui concerne sa mission spéciale. Je ne crois pas qu'on puisse l'interroger sur ses entretiens à Hanoi; il ne saurait discuter de questions se rattachant à la mission que le Gouvernement lui a confiée en tant qu'émissaire. On ne saurait l'interroger là-dessus. Cependant, il est un citoyen libre et on peut l'interroger sur toutes questions qui n'ont rien à voir avec sa mission. Si le Comité désire le convoquer, c'est son privilège, mais à cette condition.

M. McINTOSH: A-t-on examiné la chose, monsieur le président, dans le...

Le PRÉSIDENT: Monsieur McIntosh, je crois comprendre que nous discutons présentement le rapport. Dans ce cas, je crois qu'il faut en proposer l'adoption avec l'appui d'un motionnaire en second. Je croyais que vous invoquiez le règlement. Quelqu'un veut-il proposer l'adoption du rapport?

M. McINTOSH: J'ai cru que vous aviez sollicité nos commentaires?

Le PRÉSIDENT: Oui, mais j'aurais dû demander que l'on présente la motion et qu'on l'appuie. Il est proposé par M. Macdonald (*Rosedale*), avec l'appui de M. Brewin...

M. McINTOSH: Je me demandais, monsieur le président, si d'autres noms sont proposés, ou a-t-on décidé de n'en convoquer qu'un seul?

Le PRÉSIDENT: Non. Il y a eu la liste de noms proposée par M. John Holmes, sauf erreur. Nous avons convenu en principe de commencer avec deux ou trois témoins. Si cela suffit nous pourrions alors passer à une autre région du monde, mais si le Comité estime qu'il devrait en entendre davantage, cette décision n'est pas finale. Nous ne savons pas encore si ces messieurs seront disponibles, ni s'ils accepteront.

M. McINTOSH: Nous pouvons attendre qu'ils aient témoigné.

Le PRÉSIDENT: Est-ce convenu?

Des VOIX: Convenu.

Le PRÉSIDENT: Mardi on a posé des questions au ministre au sujet du Vietnam, et quatre membres du Comité désiraient poser des questions, mais n'en ont pas eu le temps.

(Texte)

Le PRÉSIDENT: Voici les noms qui apparaissent à la liste de mardi dernier: MM. Pelletier, Andras, McIntosh, Faulkner, Churchill et Harkness.

Le premier nom à la liste était celui de M. Pelletier.

(Texte)

M. PELLETIER: J'aimerais poser quelques questions, monsieur le président: la première au sujet de la position particulière que confère au Canada sa participation à la Commission internationale de contrôle.

Comment décririez-vous cette position particulière? On entend toutes sortes d'interprétations, certains disent que le Canada se trouve placé dans une position de neutralité, d'autres, que ce devrait être une position d'impartialité totale. Quelles sont les implications pour le Canada de sa participation à la Commission?

L'hon. Paul MARTIN (*secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Je crois que pour le fonctionnement juste de notre rôle dans la Commission, nous sommes obligés d'être aussi objectifs, aussi impartiaux que possible. Il n'y a pas d'obligation selon le traité, selon les accords, mais je crois, à cause de la nature de leur rôle, que le Canada, la... Pologne et l'Inde sont obligés d'être aussi objectifs que possible. C'est ce que nous avons essayé de faire. C'est à cause de cela que nous

avons porté des jugements, pas seulement contre le Nord, mais contre eux-mêmes, les États-Unis, dans le rapport minoritaire que nous avons déposé en 1962 et encore au mois de février de l'année dernière.

M. PELLETIER: Est-ce que, par exemple, le fait pour le Canada de fournir du matériel militaire à l'une des parties belligérantes, en vertu d'accords qui n'ont rien à voir avec la guerre du Vietnam, bien sûr, est-ce que ce fait-là est conciliable avec le caractère de la participation du Canada à la Commission de contrôle?

L'hon. M. MARTIN: Premièrement, monsieur Pelletier, je voudrais dire qu'il y a beaucoup de nations qui fournissent des armes. Le Canada ne fournit pas d'armes directement. Nous avons un accord, comme vous le savez, avec les États-Unis, qui date de l'année 1945 ou bien 1944, lorsque M. King et M. Roosevelt se sont rencontrés et quand ils ont conclu un accord officieux, qui a été formulé, formalisé en 1959 et en 1963. Nous ne vendons pas d'armes directement et en majorité à part le Caribou, le matériel que nous fournissons aux États-Unis, consiste en appareils électroniques. Mais c'est un accord qui existe depuis bien avant la guerre au Vietnam.

M. PELLETIER: Au sujet des besoins en matière de secours au Vietnam, d'après les renseignements que la presse nous fournit, il semblerait que les besoins sont plus grands au Vietnam du Nord ou dans les régions qui sont sous le contrôle du Vietcong qu'au Sud? Est-ce une estimation juste des faits?

L'hon. M. MARTIN: Franchement, je ne sais pas, mais je ne serais pas surpris que ce soit le cas. Je ne sais pas.

Certainement, il y a beaucoup d'aide qui va aux deux côtés. Mais c'est impossible pour moi de vous donner une réponse plus précise. Je ne serais pas surpris que vous ayez raison.

M. PELLETIER: Au sujet des initiatives de secours, monsieur le ministre, il y a beaucoup d'agences au Canada qui proposent, comme l'un des moyens que le Canada devrait employer, au point de vue du secours, un navire-hôpital. Quelle est l'opinion du ministère là-dessus? Est-ce que c'est vraiment une solution utile?

Plusieurs groupes semblent penser que c'est une initiative que le Canada devrait prendre.

L'hon. M. MARTIN: Un hôpital comme...

M. PELLETIER: Comme celui des Allemands.

L'hon. M. MARTIN: On a étudié cette question, même on a eu des discussions avec les Allemands. Je crois que la décision est que, même si c'est une bonne idée, en principe, au point de vue pratique, ce n'est pas une chose à laquelle nous devrions nous consacrer. Et nous avons reçu des comptes. Lorsque le directeur du Bureau de l'aide extérieure témoignera devant ce Comité, peut-être pourra-t-il vous donner des raisons précises, parce que moi, j'oublie ces raisons.

M. PELLETIER: J'aimerais vous poser...

L'hon. M. MARTIN: J'ai discuté cela moi-même avec des Allemands et c'est la décision qu'ils ont prise.

M. PELLETIER: De même pour le transport des victimes, des malades, des blessés, hors du Vietnam, vers le Canada, est-ce pour une question de raison pratique aussi que le ministre ne s'est pas lancé dans cette initiative?

L'hon. M. MARTIN: Oui, mais depuis la question qui a été posée hier, j'ai demandé à nos fonctionnaires de réexaminer cette question. Ils vont le faire et peut-être que, dans quelques jours, je pourrai vous donner une réponse complémentaire.

M. PELLETIER: Une question d'exégèse, si vous le voulez, quand vous avez répondu, l'autre jour, au sujet des secours au Vietnam du Nord: «que le gouvernement *is prepared to consider* des requêtes.» Est-ce que ça veut dire que le gouvernement n'est pas opposé, en principe, à donner des secours au Nord, et que ça dépendrait de la nature des requêtes qui seraient faites?

L'hon. M. MARTIN: Je crois que oui. Mais il faut recevoir une demande du gouvernement du Nord et en ces circonstances, nous serons prêts à faire l'examen nécessaire. Je doute que nous en recevions, parce qu'on a laissé entendre que nous étions prêts à considérer une telle demande, il y a un an.

M. PELLETIER: Il n'y a pas eu de demandes subséquentes?

L'hon. M. MARTIN: Non.

M. PELLETIER: Une dernière question, monsieur le président, je voudrais demander au ministre s'il croit que le fait d'envoyer une délégation du Comité au Vietnam pour étudier sur place la réalisation du programme d'aide que le Canada poursuit au Vietnam, pourrait être là une initiative qui réussisse, en termes d'opinion publique au Canada?

L'hon. M. MARTIN: Il est bien difficile de répondre à cette question. Si je dis non, ce sera mal compris. Voulez-vous me permettre de reconsidérer cette question et de vous donner une réponse plus tard?

M. PELLETIER: Merci, monsieur le président.

L'hon. M. MARTIN: Monsieur Lambert m'observe, et c'est une des raisons pour lesquelles, je pense, je dois être plein de discrétion.

M. LAMBERT: Monsieur le ministre, c'est un peu sous forme de question comme: avez-vous cessé de battre votre femme?

L'hon. M. MARTIN: Je ne la bats jamais.

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Monsieur McIntosh?

M. McINTOSH: A-t-il répondu oui ou non?

M. LAMBERT: Il a refusé d'admettre qu'il était même là.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne veux pas oublier de vous dire qu'un des membres de notre comité, M. Thompson, y est allé. Il m'a déjà fait l'honneur de me faire un rapport de ses expériences là-bas et je suppose qu'éventuellement il serait possible d'en faire part au Comité.

M. WALKER: Je ne peux oublier, monsieur le président, ce qui s'est passé lorsque M. Thompson était à l'étranger. Je ne le souhaiterais à aucun volontaire membre du Comité qui irait au Vietnam.

M. CHURCHILL: Nous pourrions proposer votre nom, monsieur Walker.

M. NESBITT: Le ministre s'en va pour deux semaines, n'est-ce pas?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il pourrait y avoir des circonstances dans lesquelles M. Churchill et moi-même pourrions être d'accord, mais il serait peut-être préférable qu'il soit ailleurs.

M. CHURCHILL: Voilà qui serait assez nouveau.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il est vrai que vous ne voyagez pas beaucoup. Personne d'autre ne mérite plus que vous-même de faire un voyage.

M. McINTOSH: Monsieur le président, ma première question découle d'une déclaration figurant à la page 15 (version anglaise), et je la pose à seule fin de me renseigner. Vous commencez par la phrase suivante au second paragraphe:

Il y a un autre point que j'aimerais faire ressortir devant le Comité. Nous avons soutenu qu'à notre avis une solution purement militaire du conflit au Vietnam n'est ni pratique ni désirable.

Qu'entendez-vous par désirable à la lumière de la déclaration que vous faites plus loin au dernier paragraphe où vous dites:

A première vue, il ne semble pas qu'un cessez-le-feu et l'immobilisation des troupes puisse poser des problèmes inacceptables pour les deux camps s'il y a acceptation du principe d'un arrêt des hostilités.

Croyez-vous qu'il n'y ait pas de part et d'autre la volonté d'arrêter le combat?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je crois que cette volonté existe. C'est bien mon avis que les deux côtés veulent un cessez-le-feu mais, comme je l'ai dit plus tôt dans mon mémoire, la prise de position du gouvernement du nord est que, vu leur opinion quant à l'identité de l'agresseur, il doit y avoir une initiative de prise par le gouvernement des États-Unis, et selon eux cette initiative doit être la cessation des bombardements. Mais l'attitude actuelle du Nord Vietnam, d'après une claire interprétation de la position respective des deux camps, c'est que si les bombardements arrêtaient dans le contexte qu'il a défini, alors ce gouvernement envisagerait la mesure suivante, laquelle rencontrerait le désir des Américains.

M. McINTOSH: J'avais une question à poser au sujet de cette exigence inconditionnelle d'un belligérant et qui découle de ce que vous avez dit à la page 6:

En certains milieux on a soulevé la question de savoir si, à supposer qu'il y ait un arrêt des bombardements au Nord Vietnam, l'arrêt aurait à être permanent aussi bien qu'inconditionnel.

Dois-je comprendre que c'est là une des conditions que pose le Nord Vietnam, sans garantie de sa part qu'il n'y aura pas d'infraction en matière d'infiltration, et ainsi de suite, comme le voudraient les Américains ou les Sud Vietnamiens.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Permettez-moi de répéter cette citation:

En certains milieux on a soulevé la question de savoir si, à supposer qu'il y ait un arrêt des bombardements au Nord Vietnam, l'arrêt aurait à être permanent aussi bien qu'inconditionnel.

La raison pour laquelle j'ai dit que la question a été soulevée, c'est qu'à l'occasion de plusieurs déclarations, y compris celle du ministre des Affaires étrangères à M. Burchett en janvier, le mot «permanent» n'y figure pas et l'on a supposé que puisque le mot n'était pas dans cet échange en particulier, c'est que le Nord Vietnam avait changé d'avis. Cependant, si vous passez à la page 7 de ma déclaration, vous verrez que tout en admettant la véracité de ce fait, je fais

remarquer que le représentant du Nord Vietnam en France a clairement indiqué, le 22 février, que lorsque le mot «permanent» est employé dans un échange de notes, il faut conclure que le mot «permanent» y a été mis avec intention, car j'ajoute dans la dernière phrase du premier paragraphe, page 7:

Lorsqu'on lui demanda comment une distinction pouvait être faite en pratique entre un arrêt temporaire et un arrêt permanent des bombardements, le représentant du Nord Vietnam répondit que les États-Unis auraient à déclarer dès le début que l'arrêt était permanent et inconditionnel.

Ainsi on peut supposer que le Nord Vietnam est d'avis que l'arrêt doit être permanent et inconditionnel. De toute façon, que l'on soit d'accord ou non avec cette thèse, je crois que le Nord Vietnam ne saurait demander moins, car toute concession reviendrait à dire que les États-Unis peuvent reprendre les bombardements si Hanoi ne satisfait pas aux conditions de Washington. Je ne dis pas que je suis d'accord avec cette interprétation mais je crois que ce serait là une conclusion logique à tirer.

M. McINTOSH: Vous dites qu'ils ne peuvent demander moins, et pour moi ceci est une . . .

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je veux dire que je ne puis imaginer que le Nord Vietnam puisse demander moins que cela aux États-Unis. Il est bien évident que s'il dit: «Cessez vos bombardements», on ne saurait espérer que le nord dise: «A un moment donné plus tard, vous pourriez les recommencer.»

M. McINTOSH: Ces mots «permanent» et «inconditionnel» signifient à tout jamais?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui, je le crois.

M. McINTOSH: Alors ces gens demandent, et je vous demanderai si vous êtes d'accord là-dessus, quelque chose que les États-Unis ou le Sud Vietnam sont incapables d'accepter. Il n'y a pas de réponse possible à leur demande.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne puis croire que les États-Unis puissent accéder à une telle demande.

M. McINTOSH: A la page 14, à la quatrième et dernière étape—je ne vais pas tout lire—vous parlez de «toutes les forces extérieures». Pourriez-vous nous expliquer ce que vous entendez par cette expression?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Où cela se trouve-t-il?

M. McINTOSH: Au tiers de la page 14. On peut lire:

La quatrième et dernière étape complèterait le procédé de retour . . .

M. MARTIN (*Essex-Est*): Un instant, je vous prie. Sommes-nous à la page 14?

M. McINTOSH: Oui.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui, la quatrième et dernière étape.

M. McINTOSH: Je vais vous lire jusqu'à l'avant-dernière ligne de ce paragraphe. Vous dites:

...le retrait de toutes les forces extérieures dont la présence dans la région du conflit n'était pas prévue à Genève, et pour le démantèlement des bases militaires ou leur conversion à des usages pacifiques.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne vois pas ici ce à quoi vous faites allusion.

M. McINTOSH: Avez-vous le même exemplaire que nous?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non, je ne le crois pas. «La quatrième et dernière étape complèterait le procédé,» est-ce bien cette phrase?

M. McINTOSH: Voici ce qui en est.

L'hon. M. MARTIN: C'est bien.

M. McINTOSH: Vous mentionnez des forces étrangères à cet endroit?

L'hon. M. MARTIN: Auriez-vous l'obligeance de lire le texte dont vous parlez.

M. McINTOSH: Il dit ceci: La quatrième et dernière étape complèterait le retour aux règlements de cessez-le-feu de l'accord de Genève. A ce stade il faudrait prévoir la libération et le rapatriement des prisonniers.

L'hon. M. MARTIN: Oui.

M. McINTOSH: —pour le rapatriement de toutes les forces étrangères.

L'hon. M. MARTIN: Oui.

M. McINTOSH: J'aimerais savoir quelles sont ces forces étrangères?

L'hon. M. MARTIN: Eh bien ce seraient les forces étrangères du Nord.

M. McINTOSH: Quelles sont-elles?

L'hon. M. MARTIN: Eh bien, du Nord.

M. McINTOSH: Oui je sais, mais quelles sont-elles?

L'hon. M. MARTIN: Ce sont les citoyens du gouvernement du Nord-Vietnam. Je ne sais pas si elles se composent d'un autre groupe. Il y a peut-être des techniciens venant de Chine. Je sais qu'il y a des techniciens chinois dans le Nord.

M. McINTOSH: De Russie?

L'hon. M. MARTIN: Je ne crois pas qu'il y ait des techniciens russes qui fassent partie des forces du Nord, dans le Sud. Je ne connais pas d'étrangers qui serviraient les intérêts du Nord dans le Sud. J'isolerais cette question de celle concernant les apports étrangers aux forces du Nord dans le Nord.

M. McINTOSH: Et il y aurait aussi des étrangers dans le Sud?

L'hon. M. MARTIN: Bien sûr, il y a les Australiens, les Américano-Coréens et les Nouveaux-Zélandais et quelques autres.

M. McINTOSH: Vous savez donc combien il y a de pays divers qui sont représentés dans le Sud?

L'hon. M. MARTIN: Eh bien, il y a d'abord les forces du Sud-Vietnam.

M. McINTOSH: Ce sont des forces étrangères?

L'hon. M. MARTIN: Les forces des États-Unis, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de Corée et des Philippines.

M. McINTOSH: A la page 12, Monsieur le Ministre, au deuxième paragraphe, environ à la moitié du paragraphe, il n'est pas nécessaire que je le lise en entier—vous dites:

«En somme, selon ce principe, il doit y avoir une condition de parité entre les deux parties à toutes les étapes.

L'hon. M. MARTIN: Oui.

M. McINTOSH: Par «parité», voulez-vous dire, en employant les expressions: «permanent» et «sans conditions» que c'est une demande unilatérale plutôt qu'une demande bilatérale et qu'il devrait y avoir des concessions des deux côtés?

L'hon. M. MARTIN: Oui, mais il devrait y avoir, pourvu que cela soit possible, un résultat qui se conformerait au concept de l'équilibre, bien que cela ne remplisse pas nécessairement les conditions de justice et de mérite, mais comme un moyen pratique d'amener une dispute à sa fin en vue de négociations, il est habituel d'essayer de donner à chacun des deux opposants un traitement aussi égal que possible. Voici ce que nous voulons dire. C'est une condition que le Nord n'accepte pas. Les combattants du Nord disent qu'avant qu'ils soient prêts à agir, à la lumière de leur conception de l'identité de leur agresseur, les États-Unis doivent agir au préalable. Je ne dis pas que je sois d'accord avec ceci, je ne veux faire aucun commentaire à ce sujet.

M. McINTOSH: Le Canada a-t-il conseillé au Nord qu'il devrait y avoir égalité des deux côtes?

L'hon. M. MARTIN: Nous en avons discuté pleinement grâce aux divers intermédiaires que j'ai mentionnés. Je ne suis pas libre de révéler ce que nous avons dit au Nord.

M. McINTOSH: Dans la première partie de votre exposé, monsieur le ministre, vous avez mentionné un rôle de médiateur de la paix; je ne sais pas si vous avez mentionné un rôle de rétablissement de la paix.

L'hon. M. MARTIN: Non, je ne me suis jamais servi de l'expression «rétablissement de la paix». Je n'en ai jamais entendu parler avant que mon ami, M. Churchill, la mentionne l'autre jour à la Chambre, et en raison des critiques qu'il a faites de ce concept, j'ai décidé de ne jamais adopter cette terminologie.

M. NESBITT: Alors il n'écoute guère son collègue.

M. McINTOSH: Au début de la page 2, vous déclarez: «Nous sommes là pour maintenir la paix. Eh bien, un pareil rôle est-il semblable à celui de la Commission actuelle?»

L'hon. M. MARTIN: L'expression «maintien de la paix» dans ce contexte, concerne naturellement la Commission. En 1954, on a donné à la Commission la mission de faire une chose surtout: informer les coprésidents, l'Angleterre et la Russie, de l'étendue de toute violation des conventions de Genève commises par l'une ou l'autre des parties. J'ai utilisé l'expression, «maintien de la paix» dans ce contexte. Évidemment, toute violation s'oppose aux efforts de maintien de la paix. Mais il ne s'agit pas de maintenir la paix comme par exemple, dans le cas de Chypre ou de la région de Gaza.

M. McINTOSH: A la page 1, vous déclarez: Nous n'avons pas davantage de mandat militaire officiel ou autre dans cette région. Nous sommes donc là pour maintenir la paix. Au deuxième paragraphe, vous dites: «Nous avons des responsabilités au Vietnam en tant que membres de la Commission Internationale. Voulez-vous donc dire que ce rôle de maintien de la paix et les responsabilités de la Commission Internationale ne sont pas des engagements militaires officiels?»

L'hon. M. MARTIN: C'est une obligation officielle que nous avons acceptée. Nous n'étions pas obligés d'accepter la demande des puissances de Genève en 1954, concernant cette responsabilité. Nous l'avons étudiée sérieusement avant que le Canada ne l'accepte à cette époque. Mais nous l'avons, en fait, acceptée de concert avec l'Inde et la Pologne et c'est la seule obligation que nous ayons acceptée dans la région Indo-chinoise. Comme je l'ai dit à la Chambre à plusieurs reprises nous déclinons toute autre responsabilité militaire si elle n'est pas conforme à une obligation de la Charte de l'O.N.U.

M. McINTOSH: Vous mentionnez à la page 3, «Si...l'on demandait au Canada de jouer un rôle dans le maintien de la paix au Vietnam, s'agirait-il d'un effort unilatéral ou d'un effort combiné?»

L'hon. M. MARTIN: Eh bien, tout d'abord, on ne confierait pas cette tâche à nous seuls. Si cette situation se présentait—et j'espère que ce sera bientôt—je suppose qu'une demande serait faite par les puissances signataires de l'accord de Genève et les pays directement impliqués. Si on nous le demandait, nous prendrions sûrement cette demande en considération. En tant que membre du gouvernement, comme je l'ai mentionné hier, et dans les conditions que j'ai exposées, je recommanderais sûrement notre participation.

M. McINTOSH: Je n'ai pas d'autre question monsieur le président.

M. CHURCHILL: Qui paierait pour cela?

L'hon. M. MARTIN: Eh bien cela dépendrait du cadre de l'accord, selon qu'il s'agirait des conventions de Genève ou des Nations-Unies par exemple. S'il s'agissait d'un accord conforme aux conventions de Genève, alors le paiement serait effectué comme il l'est actuellement par les puissances contributrices de Genève qui en ont accepté la responsabilité collective.

M. NESBITT: En outre, croyez-vous que si cet accord devait être signé par les puissances de Genève et qu'il s'agisse d'une opération de l'O.N.U., croyez-vous toujours que nous obtiendrons un remboursement quelconque?

L'hon. M. MARTIN: Je crois bien que oui, mais nous devons étudier cette situation lorsqu'elle se présentera. Si c'est une opération de l'O.N.U.—et je ne dis pas qu'il en sera ainsi, car il y a là certaines difficultés pratiques puisque les parties concernées ne sont pas toutes membres de l'O.N.U.—nous aurons alors à faire face au problème actuel de l'O.N.U., soit la responsabilité financière collective des mesures de maintien de la paix. Je n'hésite pas à dire que, malgré tout, selon moi, il y ait obligation de la part des pays qui ont à cœur ces situations de ne pas permettre qu'une impasse au palier de l'O.N.U. empêche le progrès du concept du maintien de la paix. Telle est notre situation à Chypre.

M. McINTOSH: J'ai une question supplémentaire qui me vient à l'esprit, à la suite de la réponse de M. Martin à M. Nesbitt. Le ministre a dit qu'il y avait certains pays impliqués qui n'étaient pas membres des Nations-Unies. N'est-ce pas le cas de la Rhodésie envers laquelle l'O.N.U. a pris des mesures?

L'hon. M. MARTIN: Je crois que nous ne parlons pas de sujets reliés les uns aux autres. Ce que je voulais dire à M. McIntosh au sujet de la situation au Viet-Nam c'est que les opérations de maintien de la paix étaient sous les auspices de l'O.N.U.; cela voudrait dire que les Nations-Unies ont eu à jouer un rôle même si certains pays en cause n'étaient pas membres ni du Conseil de sécurité ni de l'Assemblée générale. Il semble que la seule façon pour l'O.N.U. de jouer un rôle serait de s'en tenir à une entente ou à une acceptation par le Nord et le Sud, non membres de l'O.N.U., et par une sorte d'entente à laquelle on pourrait concevoir que l'URSS et les États-Unis puissent accorder leur appui, afin d'éviter notamment la situation qui se développerait, à savoir l'hésitation de la Chine continentale à permettre une opération placée sous légide de l'ONU.

M. McINTOSH: Avez-vous dit que l'une des conditions serait que le Nord et le Sud acceptent l'action de l'ONU dans cette région?

L'hon. M. MARTIN: Absolument.

M. McINTOSH: Appliqueriez-vous le même raisonnement à la Rhodésie et aux mesures de la Grande-Bretagne à son égard?

L'hon. M. MARTIN: Non. Le cas de la Rhodésie est très différent. Le gouvernement de ce pays n'était ni indépendant ni souverain. Son pouvoir était aux mains de la puissance coloniale et ce pouvoir que détenait l'Angleterre était le dernier élément de souveraineté.

M. McINTOSH: Où réside le pouvoir souverain du Vietnam du Sud et du Vietnam du Nord?

L'hon. M. MARTIN: Il s'agit de deux unités juridiques séparées et indépendantes reconnues par les accords de Genève de 1954.

M. BREWIN: Provisoirement seulement.

L'hon. M. MARTIN: Peut-être, mais il s'agit de deux entités séparées et indépendantes et il peut en être ainsi pendant longtemps. Mais dans le cas de la Rhodésie, le gouvernement de M. Smith n'est pas souverain.

M. NESBITT: C'est une entité «de facto».

L'hon. M. MARTIN: Non, ce n'est pas une entité «de facto». Le pouvoir suprême en Rhodésie est entre les mains du gouvernement de Sa Majesté du Royaume-Uni.

M. NESBITT: C'est une situation «de jure» mais non pas «de facto».

L'hon. M. MARTIN: «De facto» et «de jure».

M. NESBITT: Mais voyons.

L'hon. M. MARTIN: Je m'incline devant la supériorité de votre appréciation constitutionnelle dans ces domaines.

M. NESBITT: Il ne s'agit pas de mon opinion, monsieur le Ministre. Il s'agit de faits qu'on les aime ou non.

L'hon. M. MARTIN: Cette expression «de jure» que vous employez me dépasse. Je ne la comprends pas.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Andras, vous avez déclaré lors de la dernière réunion que vous désiriez poser des questions.

M. ANDRAS: Oui. Je n'ai qu'une couple de questions à poser, monsieur le président. Monsieur Martin, je comprends qu'il faut maintenant envisager la situation sous son vrai jour et essayer, tous, de trouver quelque solution. Je vous saurais cependant gré de récapituler les événements qui, au début, ont poussé, légitimement ou non, les États-Unis à intervenir au Vietnam.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne puis plus hésiter. J'avais pensé, ces événements, de les présenter de manière à me concilier le Nord, espérant que nous pourrions apporter la paix et la stabilité à cette région. Mais vous m'avez posé la question; je me vois donc dans l'obligation de répondre.

Ni les États-Unis, ni le gouvernement du Vietnam Sud, n'ont signé l'accord de Genève. L'article 51 de la charte des Nations-Unies spécifie qu'un pays peut demander une assistance militaire pour la défense du territoire. Ainsi, quand le président Kennedy des États-Unis a décidé d'envoyer, à titre consultatif, son premier groupe militaire, il se conformait parfaitement à la charte.

L'événement capital subséquent, c'est qu'en 1962 la Commission internationale de contrôle et de surveillance a découvert à quel endroit l'agression a commencé. Cette particularité se trouve déjà dans le témoignage que j'ai rendu devant ce Comité, voilà plus d'un an et demi. La Commission, à la majorité, a convenu que le Vietnam Nord avait commencé son agression peu après l'accord de Genève. On a contesté ce fait. Le Comité lui-même a émis des doutes. M. Douglas, une fois, m'a interrogé longuement, à ce sujet. Je souligne tout simplement qu'il s'agit là d'un fait découvert.

M. ANDRAS: J'ai appris que M. Pelletier a demandé si le Canada fournit du matériel aux États-Unis. Je regrette de ne pas avoir été ici pour entendre la réponse. Je vous poserai maintenant une question, qui complète l'autre. L'Union Soviétique qui, par exemple, était coprésidente de la conférence de Genève, a-t-on pu découvrir si elle fournit du matériel de guerre au Vietnam Nord?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Voulez-vous répéter la question?

M. ANDRAS: L'Union Soviétique...

M. BREWIN: Auparavant, monsieur le président, puis-je poser une question supplémentaire sur un point dont le ministre vient de parler? Quelque organisme des Nations-Unies a-t-il découvert quelque indice qu'une violation de la charte a eu lieu à l'ouverture de ce que, selon moi, on pourrait appeler la guerre civile du Vietnam Sud? Pouvez-vous citer quelque décision qui appuie cette interprétation des événements?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Les Nations-Unies n'ont pris aucune décision. L'article 51 de la charte, lui, est précis.

M. BREWIN: Porte-t-il sur les guerres intestines?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Les gouvernements n'ont qu'un recours: s'adresser à d'autres gouvernements. Là-bas, dans le Sud, c'est le gouvernement constitué qui a fait la demande. Je dois souligner que le droit d'invoquer l'article 51

n'exige pas la décision des Nations-Unies. C'est là une mesure que tout pays peut prendre de lui-même, sans se référer à cette organisation.

M. BREWIN: Monsieur Martin, je ne voudrais pas entreprendre une longue...

M. MARTIN (*Essex-Est*): Permettez-moi d'insister sur ce point: je ne désire pas entraver l'interrogatoire. A M. Andras j'ai dit clairement que, pendant ma comparution devant ce Comité, je préférerais, pour des raisons évidentes que j'ai expliquées, ne pas aborder cet aspect de la situation. Mais si vous m'interrogez, je me vois dans l'obligation de répondre. Je ne veux cependant pas que le gouvernement du Vietnam Nord pense que j'ai soulevé cette affaire.

M. BREWIN: Monsieur le président, j'aimerais à poser une seule autre question. Je ne désire pas fouiller cet aspect, très controversable. Je veux seulement savoir si M. Martin reconnaît que l'applicabilité de la charte des Nations Unies prête beaucoup à la discussion, que le cas n'est pas clair. En convenez-vous?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je regrette, mais je...

M. BREWIN: N'avez-vous pas, vous-même, mentionné la charte des Nations Unies?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Si.

M. BREWIN: Pour justifier l'envoi des troupes américaines, à titre consultatif.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je n'ai pas dit «justifier».

M. BREWIN: Tout ce que j'essaie de vous...

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'ai dit, non pas «justification», mais explication du droit qu'accordaient les circonstances affrontées par le président Kennedy, en 1961.

M. BREWIN: Alors, pour ne pas allonger la discussion, je vous demande si cette interprétation est controversable.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non. Je ne crois pas.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Andras.

M. ANDRAS: Au sujet des approvisionnements, et particulièrement du matériel de guerre, existe-t-il des preuves que, par exemple, l'Union Soviétique en a fourni au Vietnam Nord?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui.

M. ANDRAS: Je n'ai rien d'autre, monsieur le président.

M. CHURCHILL: J'aurais quelques questions, incontestables certes.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Toutes vos questions son gentiment incontestables.

M. CHURCHILL: Le ministre, à ce que je vois, a élaboré un programme qui compte quatre points et qui a fait manchette. Non-interventionniste connaissant le passé nous avons cela en commun, songe-t-il à étendre son programme jusqu'à 14 points? Ainsi faisait le président Wilson, voilà bien des années.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Les propositions américaines initiales comptaient 14 points, mais on les a réduites. Le Nord a un programme de quatre points; le Vietcong, un programme de cinq points. Les mesures que j'ai résumées hier et

que, je le sais, vous considérez comme sérieuses, ont pour source les articles 16, 17 et 19 de l'accord de Genève.

M. CHURCHILL: Actuellement, vous avez...

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vu le durcissement des attitudes et certaines de nos discussions, il semble maintenant opportun de souligner les dispositions que l'accord lui-même établissait.

M. CHURCHILL: Je constate qu'U Thant a un programme en trois points, auquel vous avez ajouté la proposition d'évacuer la zone démilitarisée. La portée de ce point m'échappe en ce moment. Mais j'attache une très grande importance à votre deuxième point, qui interdit l'escalade des opérations et les renforts, pendant que les deux belligérants...

M. MARTIN (*Essex-Est*): Monsieur Churchill, ne confondez-vous pas les points soumis par U Thant avec les clauses spécifiées par l'accord de Genève?

M. CHURCHILL: Oh non.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je crois que si. Voudriez-vous recommencer?

M. CHURCHILL: Je ne confonds jamais. U Thant recommandait ceci: d'abord la trêve sur positions, puis les conversations préliminaires, enfin la conférence générale.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui.

M. CHURCHILL: Mais sa trêve sur positions ne comprenait pas ce que vous avez sagement ajouté (sans doute, sur le conseil de vos mandants), c'est-à-dire l'interdiction bilatérale d'obtenir des renforts pendant ce temps-là. Je vous félicite de cette addition.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je me vois forcé, encore une fois, de rectifier, car, et cela se comprend, vous semblez embrouillé. U Thant a présenté une triple proposition qui visait à faire la paix. C'était simplement ceci: trêve générale sur positions, puis entente sur les pourparlers, enfin conférence à Genève.

M. CHURCHILL: N'est-ce-pas ce que j'ai dit?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Les États-Unis ont accepté cette proposition. Le gouvernement canadien était d'accord. Mais le gouvernement du Nord oppose maintenant un refus catégorique, parce qu'il considère comme agresseurs les États-Unis et que, de ce chef, il a droit à la priorité d'action. Pour cette raison-là, désireux d'obtenir une acceptation qui mènerait aux pourparlers préliminaires, nous avons songé aux quatre mesures envisagées par l'accord de Genève. Au point où nous en sommes, elles nous offrent un autre moyen; nous espérons qu'on les prendra en considération.

Voici, pour que vous les connaissiez bien, ces quatre mesures. La première, c'est que les deux côtés doivent diminuer jusqu'à un certain point leurs opérations. Lorsque vous avez fait allusion à cette mesure, vous aviez à l'esprit la zone démilitarisée; voilà pourquoi j'ai jugé important d'expliquer encore une fois.

La deuxième mesure consiste à stabiliser au degré actuel les événements militaires du Vietnam.

La troisième réside logiquement dans la cessation bilatérale de toutes les hostilités terrestres, aériennes et maritimes.

La dernière achève le retour au cessez-le-feu prévu par l'accord de Genève, et comprend le retrait de toutes les forces étrangères.

M. CHURCHILL: La proposition d'U Thant, je l'ai puisée à la page 9 de votre document; la vôtre, à la page 13. Je vois avec plaisir que vous vous êtes rafraîchi la mémoire à ce sujet.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Mais c'est uniquement parce que vous avez eu l'obligeance de m'y faire réfléchir.

M. CHURCHILL: La première mesure, dit votre propre document, ... c'est que les belligérants doivent diminuer jusqu'à un certain point leurs opérations. Cela peut se faire en démilitarisant de nouveau la zone qui longe de chaque côté le 17° parallèle et en retirant de là les forces militaires, les approvisionnements et le matériel. . .

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui, en y interdisant les survols, et ainsi de suite.

M. CHURCHILL: Quelle est l'étendue de la zone démilitarisée?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Elle a six milles de largeur, trois milles de chaque côté. Elle va de l'est à l'ouest, de la mer à la frontière.

M. CHURCHILL: Cette région semble insignifiante par rapport à la guerre qui fait rage dans ce pays.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne sais pas ce que vous voulez dire par «insignifiante».

M. CHURCHILL: Je parle de la superficie.

M. MARTIN (*Essex-Est*): La superficie, oui. Mais cela ne signifie pas que l'affaire est insignifiante. Voyez-vous, avant septembre dernier, il n'y avait pratiquement jamais d'accrochages importants dans cette zone. En ce mois-là, celui de l'escalade, les forces des États-Unis et du Vietnam Sud et les forces du Nord ont commencé à s'y battre, ce qui a fait de la zone un territoire plutôt important. Nous pensons que la diminution des engagements en cet endroit constituerait un geste très significatif qui pourrait avoir un effet cumulatif. Vous, stratège militaire de haute réputation, vous comprenez la situation, j'en ai la certitude.

M. CHURCHILL: Ce point me semblait trop insignifiant pour occuper la première place. Il ne peut que donner à votre Commission internationale la chance d'avancer un peu plus qu'elle n'a fait durant ces dernières semaines.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Selon vous, c'est insignifiant. Permettez-moi de vous signaler qu'en 1954 neuf puissances ont étudié avec soin cette clause de l'accord de Genève, et que le gouvernement dont vous étiez membre si distingué l'a examinée à son tour.

M. CHURCHILL: Merci beaucoup. Je cherchais simplement à vous féliciter d'avoir ajouté à vos quatre points quelque chose qu'U Thant avait oublié.

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'ai toujours pensé que vous n'aviez pas autre chose à l'esprit.

M. CHURCHILL: A la Chambre, il y a quelque temps, j'ai posé au ministre de la Défense nationale une question qui, selon lui, comportait des renseignements secrets.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Monsieur Churchill, ne me mettez pas dans l'obligation de contredire mon collègue.

M. CHURCHILL: J'indiquerai dans un instant vos manquements envers votre collègue. Mais, pour comprendre à fond la situation du Vietnam, ne devrions-nous pas avoir une appréciation militaire? Quels sont les effectifs en lice? En ce moment où, comme nous tous, vous attendez la paix, avez-vous raison d'espérer qu'elle approche? Quelle intensité a la guerre? Quel résultat les Américains et leurs alliés obtiennent-ils? Ratent-ils leur mission, ou aperçoivent-ils quelque lueur de succès? Vous avez dû songer à quelques-uns de ces points-là, quand vous faisiez des recommandations et prépariez la paix.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non. Ces points-là n'entrent pas du tout en ligne de compte. D'abord, j'estime que mon rôle ne consiste pas à faire rapport du succès remporté par un côté ou l'autre. Le Canada ne participe pas à cette guerre. Membre de la Commission, nous devons, par l'intermédiaire de cet organisme et dans des circonstances très difficiles, essayer de remplir l'obligation qu'on nous a imposée voilà 13 ans.

Quant aux chances de paix, tout ce que je puis dire en ce moment, c'est que les attitudes ont subi un durcissement et semblent irréductibles. Mais cela ne signifie pas que quelque chance ne se présentera pas soudain.

Hier, je disais à M. Allmand que personne, d'un côté comme de l'autre, n'aime à voir mourir les gens, et que, comme d'autres pays, nous faisons notre possible pour mettre fin à cette situation. Mais la réalisation de cet objectif ne dépend pas de nous exclusivement.

Vous avez demandé le nombre des combattants; je puis vous donner cette statistique. On estime qu'il y aurait environ 435,000 soldats américains, 600,000 vietnamiens du Sud, 45,000 coréens, 5,000 australiens, quelques néo-zélandais, quelques thaïlandais, ainsi que quelques philippins.

De l'autre côté, dans le Sud, on compterait à peu près 280,000 réguliers du Vietnam Nord et du Vietcong.

M. CHURCHILL: Cela m'amène à la question subséquente. Au cours de vos travaux et de vos visites en Russie et en Pologne (j'espère qu'on pourra bientôt en voir le film), avez-vous aussi songé à vous rendre en Australie et en Nouvelle-Zélande pour parler directement à la population? On semble avoir oublié ces alliés; on ne parle que du Vietnam Nord, du Vietnam Sud et des États-Unis. Et pourtant, depuis quelque temps déjà, ces deux pays du Commonwealth participent à la guerre. Quels contacts avez-vous eus avec leurs habitants?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Bien sûr, il serait faux de conclure que nous n'entretenons pas, et que nous n'avons pas entretenu, des contacts et des discussions permanents avec le Commonwealth et les autres pays. J'ai rencontré deux fois M. Paul Hasluck, secrétaire d'État aux affaires étrangères d'Australie, pour des questions relatives à cette affaire et à d'autres affaires. Bien sûr nous avons eu également des contacts avec le Nouvelle-Zélande. Nous avons eu des discussions avec la Thaïlande et avec d'autres pays y compris la Corée, évidemment et les États-Unis.

Au cours de ces derniers mois, nous avons eu deux discussions séparées ici à Ottawa, avec les représentants du gouvernement du Sud-Vietnam qui se sont déplacés spécialement dans ce but.

M. CHURCHILL: J'ai écouté le ministre avec la plus grande attention; ses réponses débordent largement le cadre de mes questions.

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est ce à quoi on pourrait s'attendre en raison des critiques excessives des questions.

M. CHURCHILL: Ce n'est pas ce que j'attendais; c'est ce que j'obtiens mais ce n'est pas ce que j'attendais.

M. MARTIN (*Essex Est*): Je pense que vous et moi, en tant qu'avocats, avons appris que nous devrions toujours garder à l'esprit l'objet d'une question lorsque nous donnons une réponse particulière.

M. CHURCHILL: J'essaie souvent de connaître la réponse avant de poser la question.

M. MARTIN (*Essex Est*): C'est la raison pour laquelle je me demande parfois pourquoi vous la posez.

M. CHURCHILL: La réponse est que vous n'avez pas eu de contact direct avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

M. MARTIN (*Essex Est*): Je viens de dire le contraire.

M. CHURCHILL: J'estime que c'est primordial car ces pays sont impliqués dans la guerre.

M. MARTIN (*Essex Est*): Je me permets de ne pas être d'accord, et j'espère que vous ne persisterez pas à dire cela car je viens de dire le contraire. Nous avons eu des entretiens très importants à ce sujet avec le gouvernement de l'Australie et celui de la Nouvelle-Zélande, et avec les autres gouvernements que j'ai cités; nous comprenons leur position.

M. CHURCHILL: Quelle est leur position alors?

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'ai eu de nombreux entretiens avec Sir Kenneth Bailey, le Haut-commissaire australien. Il était ici hier, et il a suivi cette affaire avec le plus grand intérêt; et s'il n'avait pas eu un autre engagement il serait ici ce matin, car il n'ignorait pas que vous alliez poser quelques questions, et cela attirerait n'importe qui.

M. CHURCHILL: Pourrions-nous le faire venir devant le Comité en qualité de témoin?

M. MARTIN (*Essex Est*): Je ne suis pas membre du Comité.

M. CHURCHILL: Eh bien, le Comité a du bon. Monsieur le président, j'aimerais poser une dernière question.

M. MARTIN (*Essex Est*): Vous me décevriez si vous n'en posiez plus qu'une.

M. CHURCHILL: Eh bien, la longueur des réponses du ministre a pris tout mon temps.

Le ministre a déclaré qu'il n'a pas entendu parler de l'expression «rétablissement de la paix», mais le ministre est alors la seule personne dans tout le Canada à ne pas avoir lu le discours du ministre de la Défense nationale, du 7 décembre, publié sous couverture rouge, et qui a coûté très cher à tous les Canadiens. Dans son discours il utilise les expressions «rétablissement de la paix» et «maintien de la paix». Maintenant, lorsque le ministre envisage des opérations au Vietnam après la fin de la guerre, il est évident qu'il pense uniquement au maintien de la paix, qui est une opération de police.

J'aimerais demander au ministre quelle est l'importance des forces qu'il envisage d'envoyer au cas où la paix serait déclarée.

M. MARTIN (*Essex Est*): Comme je l'ai dit hier, il m'est difficile de répondre maintenant. Personne ne pourrait répondre à cette question; il est indispensable que nous connaissions la nature de la mission, le nombre des participants, et il y aurait toute une série de questions. C'est une question que bien sûr nous examinons et que nous étudions maintenant avec d'autres gouvernements, mais il me serait impossible d'aller plus loin que ça.

M. CHURCHILL: Les journaux ont avancé que...

M. MARTIN (*Essex Est*): Je crois que vous ne devriez pas trop vous fier à ce que les journaux avancent.

M. CHURCHILL: Eh bien, je lis toujours les articles de Charles Lynch concernant le ministre de la Défense nationale.

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est un excellent journaliste. J'ai remarqué qu'il émet parfois de nombreuses critiques à votre sujet, mais je ne suis pas d'accord avec toutes ses critiques.

M. CHURCHILL: Vous avez lancé l'idée que le Canada est prêt, sur la demande des Nations Unies ou des puissances de Genève...

M. MARTIN (*Essex Est*): Non, je n'ai rien dit de semblable. Ce que j'ai dit c'est que j'étais prêt à recommander à un gouvernement auquel j'appartiens, dans les conditions appropriées, que le Canada participe à ce genre de programme.

M. CHURCHILL: Oui, mais votre position au gouvernement inciterait n'importe qui à supposer que, sur votre recommandation, le gouvernement entreprendrait une action.

M. MARTIN (*Essex Est*): C'est une hypothèse dont je vous suis reconnaissant.

M. CHURCHILL: Vous avez donc lancé cela comme n'importe quelle autre de ces idées sur le rôle futur du Canada aussi rigoureusement...

M. MARTIN (*Essex Est*): Je ne pense pas que dans une affaire de cette importance même votre manque de sérieux bien connu devrait être autorisé à venir troubler une question aussi grave. Les Canadiens et la plupart des membres du présent Comité, et une grande partie des députés, prennent le maintien de la paix très au sérieux. Ils considèrent le maintien de la paix et le passé du Canada dans ce domaine comme l'une de nos plus grandes réalisations nationales.

Je suggère que vous étudiez ce que j'ai en fait déclaré hier.

M. CHURCHILL: Eh bien, vous pourriez lire le discours que j'ai fait hier soir à la Chambre.

M. MARTIN (*Essex Est*): Je l'ai lu, et j'ai trouvé que sa lecture n'était pas une occupation aussi utile que je l'avais imaginé.

M. CHURCHILL: Si vous ne nous donnez pas une explication précise de la politique étrangère de ce pays, nous ne pourrions pas résoudre l'autre problème de défense nationale. C'est cela qui m'intéresse.

M. MARTIN (*Essex Est*): Je suis convaincu qu'avec l'état d'esprit qui est le vôtre ces jours-ci, il serait impossible d'aborder plus avant des questions sérieuses.

M. CHURCHILL: J'ai une autre question à poser au ministre. Dans sa réponse à M. Pelletier, le ministre a laissé entendre que si le Canada recevait une invitation du gouvernement du Nord-Vietnam pour une aide non militaire, il la prendrait en considération.

M. MARTIN (*Essex Est*): C'est exact.

M. CHURCHILL: Cela revient en fait à inviter le Nord-Vietnam à faire des représentations à notre gouvernement. Mais dans quelle situation cela nous mettra-t-il?

M. MARTIN (*Essex Est*): C'est peut-être votre opinion. Je vous demande de considérer la situation dans son ensemble.

Nous faisons partie de la Commission internationale. Par conséquent, nous avons 13 ans d'expérience de relations permanentes avec le gouvernement du Nord et avec celui du Sud. Nous sommes engagés dans une mission qui devrait être rendue aussi impartiale et aussi neutre que possible. Par voie de conséquence, nous sommes également engagés dans une mission qui consiste à tenter de résoudre le conflit. J'ai l'impression qu'il est logique que je réponde à des questions comme celles que M. Pelletier a posées, que nous prendrions en considération une demande d'aide médicale à la population civile de ce pays.

M. CHURCHILL: Je n'ai plus de questions à poser; monsieur le président, je laisse à quelqu'un d'autre le soin d'attraper le poisson.

M. MARTIN (*Essex Est*): Cela veut-il dire que vous n'y avez pas réussi?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Harkness.

M. HARKNESS: Le programme comportant quatre points que vous avez présenté au Comité comme étant votre suggestion pour résoudre les problèmes au Vietnam, me semble être un moyen indirect d'attirer là-dessus l'attention des intéressés, celle des membres des Nations Unies, etc. . . Je me suis demandé pourquoi vous l'avez présenté de façon indirecte, au lieu de faire cette proposition directement aux intéressés.

M. MARTIN (*Essex Est*): De temps à autre, monsieur Harkness, et pendant une longue période maintenant, les dispositions des accords de Genève ont été discutées par les membres de la Commission ainsi qu'avec d'autres gouvernements. Nous avons à l'époque une raison particulière d'agir ainsi.

M. HARKNESS: Quelle raison?

M. MARTIN (*Essex Est*): C'est volontiers que j'en discuterais mais cela m'est impossible au cours d'une séance publique.

M. HARKNESS: J'aurais pensé qu'il aurait été en fait plus efficace d'adresser directement cette proposition aux intéressés et aux Nations Unies, plutôt que d'utiliser cette méthode indirecte.

M. MARTIN (*Essex Est*): Je ne pense pas que dans les circonstances qui nous intéressent cela aurait été d'une grande aide. Je suis convaincu qu'il n'aurait pas été utile de la présenter aux Nations Unies. Vous vous rappelez qu'hier j'ai déclaré que lorsque les Nations Unies ont présenté une proposition particulière pour un débat de la guerre au Vietnam au Conseil de sécurité, elles ne sont pas arrivées à une conclusion définitive car de l'avis du secrétaire général la solution du problème reste dans le cadre de Genève et non pas dans celui des Nations Unies; en effet, toutes les parties impliquées dans le conflit ne sont pas membres de l'organisation.

M. HARKNESS: Néanmoins, la question y a été posée à maintes reprises.

M. MARTIN (*Essex Est*): Pas sous la forme d'une résolution spéciale, autre que l'initiative prise par M. Goldberg en janvier de l'année dernière, mais il y a eu des débats généraux à l'Assemblée générale. Nous y avons nous-mêmes participé.

M. HARKNESS: Et U Thant y a participé activement.

M. MARTIN (*Essex Est*): Oh, très activement; M. U Thant a fait au moins trois propositions différentes et distinctes, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1964.

M. HARKNESS: Devons-nous comprendre qu'il s'agit de ce que l'on appelle souvent «lancer un ballon d'essai»?

M. MARTIN (*Essex Est*): C'est une bonne description bien qu'elle ne soit pas complète.

M. HARKNESS: Il y a eu quelques discussions avec M. Churchill au sujet de la première partie de votre premier point, mais je considère que la partie importante est la dernière partie. Votre premier point ne se résume-t-il pas essentiellement à ceci, c'est-à-dire la partie importante, à une proposition de cesser les bombardements américains?

M. MARTIN (*Essex Est*): Oui, cela en ferait certainement partie.

M. HARKNESS: C'est, en fait, ce à quoi il se réduit.

M. MARTIN (*Essex Est*): C'est l'un des éléments clef de toute la proposition.

M. HARKNESS: Autrement dit, c'est une façon plutôt détournée de dire que les Américains devraient cesser les bombardements.

M. MARTIN (*Essex Est*): Le gouvernement des États-Unis lui-même a fait clairement comprendre qu'il cesserait les bombardements si des engagements militaires réciproques étaient pris clandestinement ou publiquement.

M. HARKNESS: Oui.

M. MARTIN (*Essex Est*): Ainsi, la position contenue implicitement dans les dispositions des accords de Genève, et qui est utilisée ici, est dans cette mesure conforme à la position des Américains.

M. HARKNESS: Nous le savons tous, mais le problème principal est que les Américains ne sont pas disposés à cesser les bombardements . . .

M. MARTIN (*Essex Est*): C'est juste.

M. HARKNESS: . . .inconditionnellement. L'essentiel de votre proposition est qu'ils devraient les arrêter inconditionnellement.

M. MARTIN (*Essex Est*): Non.

M. HARKNESS: En d'autres termes, le contenu de la proposition, comme je l'ai dit, est le même que celui de la proposition qui a été présentée à diverses reprises par d'autres pays.

M. MARTIN (*Essex Est*): Non, monsieur Harkness, je ne le pense pas. La première mesure serait, tout d'abord, qu'il y ait dégagement des deux parties; ce qui voudrait dire cesser les bombardements d'une part et cesser l'infiltration de l'autre. Dans le second exemple, cela voudrait également dire le blocage de toutes les opérations militaires au Vietnam au présent échelon. Autrement dit, il faudrait que le principe de la parité soit reconnu dans ces dispositions qui sont tirées comme je l'ai dit, des Accords de Genève eux-mêmes.

M. HARKNESS: Je pense qu'il y a peut-être une divergence d'opinion à cet égard; je laisserai cela de côté pour l'instant.

M. MARTIN (*Essex Est*): Si je puis me le permettre, je dirais que je sais que ces propositions ne seraient pas contraires à la position que les États-Unis ont adoptée par l'intermédiaire de M. Goldberg le 22 septembre 1966, établissant essentiellement que les bombardements cesseraient si de l'autre côté un engagement militaire réciproque était pris.

M. HARKNESS: J'aimerais poser maintenant une question concernant la déclaration à la page 15, à laquelle M. McIntosh s'est référé et qui je le constate, est la même déclaration qui figure dans votre préface au rapport de 1965:

Nous avons dit et redit que nous considérons qu'une solution purement militaire du conflit vietnamien n'est ni praticable ni souhaitable.

M. MARTIN (*Essex Est*): Oui.

M. HARKNESS: Nous laisserons de côté le «souhaitable» pour le moment, mais en ce qui concerne la praticabilité de cette solution, que voulez-vous dire?

M. MARTIN (*Essex Est*): Tout d'abord, elle n'est pas incompatible avec la position publique adoptée par le gouvernement américain. En avril 1965, le président a déclaré que l'effort des États-Unis était un effort limité. Bien qu'il y ait eu escalade, il a déclaré que cet effort continue à être limité; ce n'est pas un effort total de la part des États-Unis. Le Président a refait la même déclaration il y a un mois environ. Elle est étayée par les déclarations réitérées du Président et de M. Rusk que le gouvernement des États-Unis est disposé à entamer des pourparlers de paix qu'il y ait ou non cessation des hostilités.

Une solution purement militaire, impliquant une victoire totale, une domination complète de la situation, pourrait entraîner des conséquences de la plus haute gravité.

M. HARKNESS: Vous en arrivez maintenant à l'aspect souhaitable de la solution.

M. MARTIN (*Essex Est*): Tout ce qui demanderait de dépasser le 17° parallèle pourrait avoir des conséquences très graves, et cela a été déclaré et reconnu par les États-Unis.

M. HARKNESS: Comme je l'ai dit, vous expliquez l'aspect souhaitable de la solution; vous vous rappellerez peut-être que j'ai limité ma question à la praticabilité. Je pense qu'il n'y a pas de doute que ceux que l'on appelle, de manière générale, les aigles, aux États-Unis du moins, estiment que c'est une solution tout à fait praticable...

M. MARTIN (*Essex Est*): Je vois ce que vous voulez dire.

M. HARKNESS: ...et, en fait, la déclaration que le Général Taylor a faite récemment, et les diverses autres déclarations faites par l'Ambassadeur Lodge, par M. McNamara et par M. Rusk, à un moment ou à un autre, et par divers

autres membres éminents du gouvernement américain, réitèrent le fait qu'il est tout à fait possible, autrement dit tout à fait praticable, d'imposer une solution militaire. Voilà pourquoi je me suis demandé pour quelle raison vous avez dit que ce n'était pas praticable.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Eh bien, je vais vous dire ce que j'entends par praticable. Si vous demandez: «Vous dites que c'est impossible?» Non; bien sûr, je pense que ce serait possible. Mais j'emploie le mot «praticabilité» en gardant à l'esprit que s'il doit y avoir une solution qui permette d'envisager raisonnablement la stabilité à long terme, elle devra, à mon avis, se baser sur une certaine conciliation des intérêts de toutes les parties intéressées. Il est vraisemblable qu'une solution exclusivement militaire du conflit actuel ne donnera pas ce résultat.

M. HARKNESS: Vous en arrivez à la désirabilité qui est un aspect entièrement différent. Comme je l'ai dit, j'ai limité ma question à la praticabilité, et je doute que ceci soit exact compte tenu de ce que je viens de dire.

M. MARTIN (*Essex Est*): Eh bien, vous mettez en doute mon vocabulaire. Je ne nie pas qu'il n'y ait pas quelque chose de vrai dans ce que vous dites. Je ne fais qu'expliquer mon emploi de l'adjectif «praticable».

M. HARKNESS: Pour vous, cela représente un jugement bien déterminé.

M. MARTIN (*Essex Est*): Je pense que cet adjectif est correct dans le contexte que je viens d'expliquer, à savoir que nous songeons à un accord à long terme qui entraînera et encouragera la stabilité dans cette région.

M. HARKNESS: Mardi, vous avez longuement étudié la possibilité d'envoyer une force pour le maintien de la paix, et vous avez déclaré que des discussions avaient eu lieu concernant cette affaire ainsi que des évaluations du nombre des gens qui seraient nécessaires. En fait, vous avez dit que non seulement pour la frontière entre le Nord et le Sud-Vietnam mais aussi pour la longue frontière entre le Sud-Vietnam et le Laos, le nombre nécessaire serait considérable. N'a-t-on pas procédé à des évaluations du nombre de gens qui seraient nécessaires?

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'ai indiqué hier que nous avons évidemment pris ce problème en considération, comme l'ont fait d'autres. Nous n'avons pas terminé notre étude, pas plus que ne sont arrivés à une conclusion les autres pays avec lesquels nous avons eu des échanges de vues. Je ne peux rien ajouter à cela si ce n'est répéter ce que j'ai dit hier.

M. HARKNESS: En réalité, aucune évaluation de l'importance des forces nécessaires à cette fin, n'a été faite?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Si, l'affaire est à l'étude, et des positions sujettes à révision ont été prises en ce qui concerne les parties intéressées.

M. HARKNESS: Je ne demande pas le nombre de gens que l'on demanderait au Canada d'envoyer, ou qu'il serait disposé à envoyer, ou quelque chose d'autre; je demande quelle est l'évaluation totale du nombre de gens qui pourraient être nécessaires pour ce genre d'opération. Pouvez-vous nous donner une indication quelconque de ce qu'il pourrait être?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il me serait impossible pour l'instant, de révéler au public, même les chiffres provisoires.

M. HARKNESS: Vous ne pouvez donc pas en dire plus que ce que vous avez déjà dit, à savoir que ce nombre serait très élevé?

M. MARTIN (*Essex Est*): Oui; je vous rappellerai qu'au Corps expéditionnaires des Nations Unies nous avons à l'origine, 6,500 hommes je crois. Le

chiffre est maintenant tombé aux environs de 3,400. Je crois que les troupes à Chypre étaient à l'origine légèrement supérieures à 6,200; elles sont maintenant de l'ordre de 4,600. Au Congo, qui représentait je crois l'opération la plus importante, elles étaient considérables.

M. HARKNESS: 20,000 environ.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui, elles étaient de l'ordre de 20,000. Le contingent canadien se limitait à l'époque, vous vous en souvenez, essentiellement à des signaleurs.

M. HARKNESS: Oui.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je pense que vous en savez plus que moi à ce sujet. Ce n'était pas que nous ne voulions pas envoyer plus d'hommes mais je crois que nous étions limités aux signaleurs et aux techniciens, et non pas aux forces paramilitaires, et il se pourrait fort bien que le cas se reproduise.

M. HARKNESS: Je pense que la situation là-bas, et la situation dans d'autres régions de l'Afrique et de l'Asie, résulte du fait qu'il existe un préjugé défavorable à l'intervention d'hommes blancs, et c'est pourquoi on exige, ou du moins on aura tendance à exiger que des gens qui n'ont pas la peau blanche participent à ces opérations.

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'estime que nous devons tenir compte des intérêts des pays concernés. Cela pourrait être un facteur, je ne dis pas sera un facteur, mais pourrait être un facteur. En réalité, lorsque le premier ministre a souligné l'obligation éventuelle de la communauté internationale à New-York il y a deux ans, il envisageait lui-même la possibilité que vous avez énoncée.

M. HARKNESS: En ce qui concerne la situation qui se pose maintenant et qui vient d'être mentionnée, a-t-on pris en considération afin de remédier à cela, en ce qui concerne le Canada, le recrutement de 2,000 ou 3,000 de nos Indiens qui pâtissent du chômage, et qui, à mon avis, seraient absolument parfaits pour ce genre de mission? Cela permettrait ainsi de tourner pallier le préjugé qui existe.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne nierai pas que c'est une considération qui vaut la peine d'être soigneusement notée.

M. HARKNESS: Cette considération a-t-elle été étudiée? Je n'en ai jamais entendu parler, et je me suis souvent demandé si ce ne serait pas un moyen pour le Canada d'utiliser les ressources considérables en main-d'œuvre qu'il n'utilise pas.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il faudrait étudier certains aspects militaires de la question, mais je peux dire qu'ils n'ont pas été oubliés.

Je ne voudrais pas que ma réponse se limite à ce que j'ai dit. Tout d'abord, notre participation à la CIC a été le rélustrat d'une décision prise à l'unanimité, y compris une décision de la Chine. Il y avait d'autres États membres asiatiques à la conférence de Genève en 1954. Je n'ai aucune raison de dire maintenant que le préjugé existe ou qu'il existera mais il serait juste d'en tenir compte.

Notre contact avec le Nord par l'intermédiaire de la Commission n'a rien révélé d'autre que l'acceptation de la présence du personnel canadien par le Nord, de façon telle que l'utilité de la Commission continue à être reconnue par toutes les parties.

M. HARKNESS: Cela m'entraîne à poser une autre question. Combien de personnel civil et militaire le Canada possède-t-il actuellement au Vietnam?

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'ai donné ces chiffres l'année dernière...

M. HARKNESS: Oui, mais ils ont changé depuis.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il y a 95 personnes au total; 66 militaires canadiens et 29 civils canadiens, employés directement aux travaux des délégations canadiennes aux trois Commissions en Indochine. Il n'y a pas de personnel canadien qui soit directement employé par le Canada, en Indochine.

En ce qui concerne la défense nationale . . .

M. HARKNESS: Qu'entendez-vous pas «il n'y a pas de personnel canadien qui soit directement employé»?

M. MARTIN (*Essex Est*): Il n'y a pas de personnel qui soit indirectement employé, c'est-à-dire employé localement, par le Canada, en Indochine. En ce qui concerne la défense nationale, le nombre du personnel employé directement ou indirectement au Canada ou dans d'autres parties du monde est inexistant. Le ministère des Affaires extérieures à Ottawa, emploie deux fonctionnaires des affaires étrangères, à plein temps, pour traiter des questions qui découlent de la participation du Canada aux trois Commissions. De plus, à Ottawa et aux postes diplomatiques canadiens dans les pays qui ont un intérêt particulier dans les difficultés en Indochine, d'autres fonctionnaires consacrent la majeure partie de leur temps selon les circonstances, à traiter les questions se rapportant ou découlant de notre participation à la Commission.

M. HARKNESS: J'étais intéressé par le nombre réel au Vietnam.

M. MARTIN (*Essex Est*): Au Vietnam, le chiffre total est de l'ordre de 57, peut-être davantage.

M. HARKNESS: 57 militaires?

M. MARTIN (*Essex Est*): Non; le nombre du personnel intégré au Vietnam s'élève à 45. Désirez-vous les chiffres pour le Laos?

M. HARKNESS: Non, je ne veux que les chiffres concernant le Vietnam.

M. MARTIN (*Essex Est*): Et le personnel civil s'élève à 19.

M. HARKNESS: 19 civils?

M. MARTIN (*Essex Est*): Oui, ce qui fait au total 64.

M. HARKNESS: Maintenant, que font actuellement ces 45 militaires au Vietnam?

M. MARTIN (*Essex Est*): Le niveau du personnel militaire est comparable à celui des deux autres pays participants, l'Inde et la Pologne.

M. HARKNESS: Oui, mais que font-ils?

M. MARTIN (*Essex Est*): Au Vietnam, comme je l'ai dit, la délégation canadienne comprend à la fois du personnel civil et du personnel militaire. Les membres militaires sont responsables des enquêtes lorsque les accords sont violés, enquêtes supervisées par la Commission; ils détiennent également des fonctions administratives au nom des délégations, et ils conseillent les Commissaires sur les problèmes militaires qui peuvent être à l'étude.

Les civils sont responsables, bien sûr, de l'aspect politique des travaux de la délégation, et aussi de certains aspects administratifs au siège de la délégation.

M. HARKNESS: Vous dites que le personnel militaire est responsable des enquêtes en cas de violation des accords. Mais, en réalité il n'a rien fait de semblable au cours de l'année dernière, n'est-ce pas?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui, ils en ont fait, mais ils ne sont pas vraiment capables de faire tout ce qu'ils voudraient à cause de la nature du conflit. En ce qui touche le Nord, vous vous rappelez qu'il y avait cinq postes d'équipes. Il y a environ un an, avant le début des violents bombardements, le Nord a fait savoir que, et dans ces mêmes termes, «pour l'intérêt de la sécurité», il désirait voir disparaître ces postes d'équipes. Nous les avons retirés. Ce qui ne veut pas dire que nous avons fermé notre bureau au Nord, à Hanoï, au contraire; il reste ouvert et nous y avons toujours des effectifs.

M. HARKNESS: Mais en fait, le personnel militaire ne fait vraiment rien d'utile au Vietnam à cause des circonstances actuelles.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oh je ne dirais pas qu'il continue à ne rien faire.

M. HARKNESS: Il leur est impossible d'accomplir la mission pour laquelle ils ont été envoyés à cause des circonstances actuelles.

M. MARTIN (*Essex-Est*): A cause de la nature du conflit, ils sont incapables d'accomplir la mission qui leur a été confiée dans le cadre des obligations que nous avons acceptées quand on nous l'a demandé en 1954.

M. HARKNESS: Cela constitue donc en fait une perte de main-d'œuvre.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non, je ne dirais pas que cela constitue une perte de main-d'œuvre. Ce serait mauvais pour le Canada, pour le gouvernement, il me semble, de retirer son personnel en deçà du niveau que l'Inde et la Pologne continuent à fournir.

L'année dernière, je crois, vous m'avez posé des questions de cet ordre et c'était votre droit; j'ai alors étudié le sujet avec beaucoup d'attention et nous en sommes venus à la conclusion que si à cause des frustrations ou des difficultés, nous retirions notre personnel au point que notre représentation là-bas serait inférieure à celle de l'Inde ou de la Pologne, il s'ensuivrait des malentendus.

M. HARKNESS: A cause de mon sang écossais, je déteste éperdument le gaspillage et la situation présente me semble être un gaspillage important de main-d'œuvre et donc de capital.

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est pourquoi j'ai cru parfois qu'on n'appréciait pas à leur juste valeur vos idées en tant que ministre de la Défense.

M. HARKNESS: Merci.

M. CHURCHILL: Qu'est-ce qu'il fait? Il le complimente?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Thompson?

M. THOMPSON: Monsieur le président, ma première question s'ajoute en quelque sorte à certaines des questions qu'a posées M. Harkness. Ayant à l'esprit la première phrase de votre programme en quatre points, M. Martin, et que voici:

Le premier pas devrait comprendre un certain degré de désengagement physique de la part des parties en cause. et ayant également à l'esprit le fait que durant la trêve du Nouvel an, toute une division des forces régulières du Nord-Vietnam a passé la zone démilitarisée avec des provisions et de l'artillerie suffisant à leur faire tenir le coup pendant un an,

il est évident que le désengagement physique devra se faire sous le contrôle direct ou la surveillance de la Commission internationale de contrôle.

Vous dites également que vous n'envisagez pas dans l'immédiat des ententes susceptibles de les amener à une table de conférence. S'il devait y avoir très bientôt une réunion à une table de conférence, ce qui, de l'avis de plusieurs et du mien, viendra plus tôt que nous ne nous l'imaginons, la Commission internationale de contrôle est-elle en mesure, par rapport au personnel qui se trouve sur place, d'assumer cette responsabilité?

M. MARTIN (*Essex-Est*): En ce qui touche la zone démilitarisée, je crois qu'il y aurait moyen d'entreprendre une opération satisfaisante. Quant aux autres phases des propositions contenues dans les accords de Genève, je crois qu'il faudrait étendre les prérogatives de la Commission.

En ce qui touche la proposition de U Thant, le quatorze mars, proposition qui engageait le gouvernement des États-Unis, je crois que cela donnerait également lieu à une expansion.

M. THOMPSON: Sommes-nous prêts à faire intervenir les premières troupes mêmes qui seront nécessaires pour le contrôle des zones démilitarisées seulement, sans parler des eaux côtières du Vietnam-sud qu'il faudra aussi évidemment mettre sous une surveillance quelconque?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Si les parties en cause en faisaient la demande au Canada en sa qualité de membre de la Commission, je serais certainement prêt à recommander une assistance canadienne à cet égard. J'ajouterai que la structure d'une opération du genre existe déjà. C'est une raison pour garder la Commission en état d'opération d'une façon permanente.

M. THOMPSON: Songe-t-on maintenant ou a-t-on déjà songé à construire une barrière physique? Je veux parler de quelque chose comme ce qui existe en Corée, en ce qui touche la zone démilitarisée.

M. MARTIN (*Essex-Est*): En ce qui a trait à la Corée, les États-Unis ont des activités importantes là-bas.

M. THOMPSON: Je ne veux pas parler de forces armées; je veux parler d'une zone de contrôle impossible à franchir d'un côté ou de l'autre.

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est justement le principe de la zone démilitarisée elle-même.

M. THOMPSON: Mais a-t-on entrevu une perspective semblable s'il y avait entente au sujet du premier point?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui, parce que si vous avez remarqué, j'ai dit dans ma déclaration d'hier qu'il suffirait de redonner son caractère à la zone démilitarisée elle-même, c'est-à-dire retirer les troupes des deux côtés.

M. THOMPSON: Vu la position importante de la Thaïlande, quand allez-vous établir, croyez-vous, une mission diplomatique directe dans ce pays?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Nous avons décidé hier même de le faire. Nous créerons une mission diplomatique en Thaïlande.

M. THOMPSON: Dans un avenir immédiat?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui.

M. THOMPSON: Croyez-vous cette mission importante, vu la situation générale au Vietnam et dans le sud-est asiatique?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il est évident que c'est un des facteurs qui a précédé la création d'une telle mission; ce n'est pas le seul facteur. Pour plusieurs raisons, il est important que nous ayons une mission maintenant dans ce pays, et les exigences de notre programme d'aide extérieure constituent l'une de ces raisons. Nous avons un important programme d'aide extérieure là-bas et il faudra qu'il se trouve au sein de notre mission quelqu'un pour traiter des problèmes de plus en plus nombreux qui naissent de notre assistance extérieure à la Thaïlande.

M. THOMPSON: Y a-t-il présentement des discussions au niveau des deux présidents des puissances de Genève quant à la marche à suivre advenant l'adoption de votre premier point?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne saurais dire s'il y en a présentement entre les deux présidents, mais je ne doute pas que chacun des pays qu'ils représentent seront tenus au courant de notre analyse de la situation qui pourrait s'ensuivre.

M. Brown, ministre aux affaires étrangères du Royaume-uni se rendra très prochainement à Moscou.

M. THOMPSON: Je sais que notre temps est limité, de même que celui de M. le Ministre, et je n'ai donc plus qu'une dernière question, Monsieur le Président.

Avec la perspective d'élections nationales au Vietnam du Sud cette année, avec des élections municipales déjà en cours et l'acceptation de la nouvelle constitution établie par l'assemblée provisoire constituante, quelle est l'importance que vous accordez à ces événements, en ce qui touche l'effet qu'ils auront sur la situation générale du Vietnam-sud par rapport à la cessation des hostilités actuelles?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Dans le discours d'ouverture que j'ai prononcé hier, j'ai dit que nous avons raison de nous sentir encouragés par le progrès qui se fait jour au Vietnam-sud en vue de l'établissement d'un gouvernement responsable.

M. THOMPSON: Ce sera tout pour ce matin, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Merci; M. Lambert?

M. LAMBERT: Relativement à la page 13 et au programme de désengagement en quatre points proposé par M. le Ministre, sans parler pour l'instant de l'égide sous laquelle le programme pourrait s'accomplir, je me demande jusqu'où on est allé dans la mise au point du programme théorique, au sujet de ce qui suit. S'il y avait désengagement, les deux parties auraient des obligations et des engagements à prendre, mais comme nous le savons, les engagements ont été brisés. Comment réparer les ruptures? Que faut-il faire avec ces ruptures? En quelque sorte, je reprends d'assez près les questions de M. Harkness au sujet des aspects pratiques de la proposition de M. le ministre. De quelle façon croyez-vous mettre en vigueur ce genre d'entente?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Comme je l'ai déjà dit, je crois qu'il serait nécessaire, si le programme en quatre points envisagé aux termes des Accords devait être mis en vigueur, d'étendre les prérogatives de la Commission, mais je ne saurais dire jusqu'à quel point. J'ai dit toutefois, en réponse à une question de M.

Thompson, que pour le désengagement dans la zone démilitarisée elle-même, nous pourrions bien débiter avec la Commission de contrôle.

M. LAMBERT: Avec les équipes de trêve seulement?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui, parce que les deux parties en cause ont respecté pendant longtemps la nature de la zone démilitarisée qui se trouvait sous la surveillance de la Commission. Si les deux parties devaient se retirer des trois milles de chaque côté qui constituent la zone démilitarisée, il y aurait déjà cela d'accompli.

M. LAMBERT: Je suppose, Monsieur le ministre, que vu l'importance et la complexité des activités qui ont cours là-bas, il est tout à fait futile de penser que les troupes pour le maintien de la trêve seules peuvent être efficaces.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Des troupes pour le maintien d'une trêve ne peuvent être efficaces que lorsque les deux côtés font preuve de bonne volonté et de bonne foi.

M. LAMBERT: S'il n'y a ni bonne volonté ni bonne foi, il y a alors rupture.

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est certain.

M. LAMBERT: Et comment rétablir les conditions?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Tout ce que peut faire la Commission c'est de rapporter qu'il y a rupture, selon ce qui a été prévu dans les accords de Genève et comme elle l'a fait depuis 1954 quand il lui a été physiquement possible de le faire.

M. LAMBERT: J'ai des réserves quant à savoir si la chose est pratique. J'ai l'impression que ce qui compte surtout pour le succès éventuel d'un tel programme, c'est la possibilité que l'on a de le mener à bien.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il est évidemment impossible de le mener à bien à moins que les deux parties en cause fassent preuve de respect et de bonne volonté.

M. LAMBERT: A mon avis, vous semblez être passés implicitement des équipes ayant tout simplement pour mission de voir au maintien de la paix, à un concept où, (pour employer une phrase créée dernièrement mais sans vouloir m'engager dans des questions de sémantique) la mission consiste à rétablir la paix une fois qu'elle a été rompue.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je suis convaincu, pour illustrer la remarque très à propos que vous venez de faire, que si Israël et la République arabe unie n'étaient pas disposés à respecter les objectifs de la Force d'urgence des Nations unies au Gaza et à El-Arish, le petit nombre de divisions qui se trouvent là ne sauraient suffire. Il n'est pas inconcevable non plus, vu la prépondérance de la force militaire à Chypre, de penser que si le gouvernement de Chypre et les habitants de l'Île, les Chypriotes et les Turcs, n'étaient pas disposés à respecter la mission de la force des Nations unies, il pourrait y avoir des troubles. En fait, il y en a déjà eu.

M. LAMBERT: Je le sais bien, mais derrière tout cela, existe bien sûr la menace d'une sanction de la part de l'opinion publique, et enfin, la menace de la force.

M. MARTIN (*Essex-Est*): En effet. Mais on pourrait pousser plus loin l'analogie et dire que si les Canadiens ne respectaient pas la police dans leurs différentes collectivités, cette dernière ne serait pas assez forte pour maintenir l'ordre. L'ordre est maintenu à cause de la police et aussi parce que la plupart des citoyens reconnaissent qu'il y va de l'intérêt commun de maintenir la paix comme elle est maintenue, volontairement, par le bon citoyen.

M. LAMBERT: Oui, mais la sanction de l'opinion publique et celle, je dirais même, de la possibilité d'intervention d'une force, ne s'appliquent pas au Vietnam. Cela ne les touche pas une miette.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Pas si l'on désirait se désengager; pas du tout.

M. LAMBERT: Il faudrait évidemment une tout autre attitude. C'est ce qui m'inquiète. Tout cela paraît très bien sur le papier ou comme idéal, mais comment comptez-vous réussir?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je pensais vous avoir exposé les postulats.

M. LAMBERT: Je n'en suis pas si sûr; je ne crois pas.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Votre thèse est plausible, j'en conviens, mais vous vous bornez, en somme, à mettre en évidence la nature ardue de la tâche qui se présente à nous tous; c'est toute une tâche, mais on peut exposer les difficultés sans pour autant renoncer au but à atteindre.

M. LAMBERT: Certains projets paraissent très attrayants jusqu'au moment où l'on commence d'assembler les pièces.

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'ose dire, monsieur Lambert, que si nous atteignons la phase dont parlait M. Thompson il y a un instant, il n'est pas improbable que ces dispositions de l'accord de Genève serviront de base aux activités des deux parties.

M. LAMBERT: Je passe à un autre sujet. A la page 17, la première phrase du troisième alinéa se lit comme suit:

La dernière fois que j'ai adressé la parole à la Chambre, j'ai dit que nous nous rendions compte de la valeur des suggestions touchant la neutralisation, en temps voulu, non seulement du Vietnam, mais peut-être aussi d'une partie plus considérable du sud-est de l'Asie.

Pourriez-vous nous donner plus de détails à ce sujet, en premier lieu en nous donnant les raisons qui vous portent à accorder de la valeur à ces suggestions touchant la neutralisation, et en second lieu en nous exposant jusqu'où, à votre avis, cette zone de neutralité pourrait s'étendre.

M. MARTIN (*Essex-Est*): L'une des choses qui nous préoccupe au sujet du sud-est de l'Asie, surtout dans la partie indochinoise du Vietnam Nord, du Vietnam Sud, du Laos et du Cambodge, c'est qu'il existe un danger d'intervention de la part de l'état si peuplé de la Chine occidentale avec ses quelque 700 millions ou plus d'habitants. Si les négociations réussissent à ramener la paix au Vietnam, nous estimons qu'on devrait faire au Vietnam ce que l'on a fait au Laos. En 1962, au Laos, il y eut garantie de neutralité de cette région; cette neutralité n'a pas été entièrement respectée. J'estime qu'il est impossible de maintenir la neutralité en l'absence d'une présence internationale. A mon avis, Lord Avon a raison quand il opine qu'en plus d'une présence internationale il faudrait qu'une grande puissance garantisse cette neutralité. Mais comment obtenir une telle garantie quand on songe à l'attitude isolationniste de la Chine continentale. Une question difficile à résoudre est de savoir si l'on peut s'attendre à une telle garantie dans la conjoncture chinoise actuelle. Il se peut, comme je le soulignais hier, que dans l'intérêt de la neutralisation et de la stabilité de cette région, une garantie de quelque sorte soit assurée, peut-être par des pays comme la France, les États-Unis et l'Union soviétique. Je ne saurais dire quelle serait l'attitude de l'Union soviétique en telle occasion. J'estime que l'Union soviétique trouve son intérêt dans la neutralisation de cette région.

M. LAMBERT: Qu'en pensent les gens de cette région; désirent-ils être neutralisés?

M. MARTIN (*Essex-Est*): M'est avis que les Vietnamiens tant du Nord que du Sud soupirent après le moment où ils pourront régler eux-mêmes ce problème; et le Canada, champion du droit des peuples à l'auto-détermination, souscrirait au droit qu'ont ces gens de décider s'ils veulent la neutralisation de leur pays. C'est la raison qui m'a poussé à dire hier qu'il pourrait y avoir une division du territoire du Vietnam durant une période de temps plus longue qu'il ne serait souhaitable. De toute façon, si, comme je le crois, le but ultime n'est autre que la réunification, il n'en pourra être décidé que par les Vietnamiens du Nord et les Vietnamiens du Sud.

M. LAMBERT: Et que fait-on des pays limitrophes de cette région plus vaste du sud-est de l'Asie?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ces pays, le Laos et le Cambodge, sont indépendants. En ce qui regarde l'accord de 1962, le peuple laotien, par l'intermédiaire de son gouvernement, opta pour la neutralisation, neutralisation qui fut reconnue et acceptée par les États-Unis. Dès 1958, je crois, ou même vers la fin de 1957, nous avions recommandé la neutralisation du Laos, ce qui fut finalement incorporé dans l'accord de 1962.

Ceci s'applique également au Cambodge. A vrai dire, le prince Shihanouk, du Cambodge, a prié la Commission d'enquêter sur les disputes frontalières et les violations de la frontière de son pays afin de protéger la neutralité qu'il avait demandée et à laquelle la plupart des pays souscrivent. Le Canada, à titre de membre de la Commission, était tout disposé à prêter son concours à cette fin.

M. LAMBERT: La plus vaste région dont vous parlez correspond, n'est-ce pas, à l'ancienne Indochine?

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est exact.

M. LAMBERT: Cette région ne comprend pas la Thaïlande, ni d'autres pays avoisinants?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non. L'Indochine, naturellement ne comprend que les deux sections du Vietnam, le Laos, et le Cambodge. Quand nous parlons du Sud-Est asiatique, toutefois, nous pensons également à des pays comme la Thaïlande. Nous les incluons.

M. LAMBERT: Semblent-ils gagnés à l'idée?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Quand je parle de la neutralisation de l'Indochine, je ne veux pas parler de la neutralisation de la Thaïlande. C'est au Gouvernement de la Thaïlande qu'il appartient de l'affirmer. A l'heure actuelle, le Gouvernement de la Thaïlande appuie un autre groupement de nations, une autre position. C'est là une décision qu'il doit prendre lui-même.

M. LAMBERT: Je passe la parole à un autre.

M. MARTIN (*Essex-Est*): On a attiré mon attention sur ce que je disais au haut de la page 18. C'est la répétition de ce que j'ai déjà dit. Je cite:

J'estime d'importance, peu importe les accords auxquels on peut aboutir, que ceux-ci ne soient pas imposés aux pays contre leur gré. Ces accords doivent être de nature à refléter fidèlement les préférences de ces pays, préférences découlant d'une évaluation, que seul chaque pays peut effectuer pour lui-même, de la ligne de conduite qui est le plus propre à servir ses intérêts primordiaux et ceux de la région où il est situé.

Le PRÉSIDENT: Deux des membres ont fait savoir qu'ils avaient d'autres questions à poser. Peut-être pourrions-nous conclure les témoignages ce matin. La parole est à M. Asselin, puis ensuite à M. Klein.

(Texte)

M. Martial ASSELIN (*Charlevoix*): Monsieur le ministre, pour revenir à la question posée par M. Pelletier, si le Vietnam du Nord vous demandait de l'aide non militaire, avant d'apporter cette aide, devriez-vous consulter les États-Unis?

L'hon. M. MARTIN: Non, je crois que c'est une décision qui relève du gouvernement du Canada, ce n'est pas de l'aide militaire, ce sont des médicaments pour la population civile. La décision d'aider ou de ne pas aider un pays relève exclusivement du gouvernement du Canada.

M. Martial ASSELIN (*Charlevoix*): Mais dans ce cas-ci, étant donné que les États-Unis sont dans le conflit vietnamien, ne devriez-vous pas les consulter avant de fournir de l'aide au Vietnam du Nord qui est, en fait, l'ennemi des États-Unis?

L'hon. M. MARTIN: Lorsque nous décidons d'aider un pays, cette décision est prise par le gouvernement du Canada sans aucune consultation avec d'autres pays. Cela ne veut pas dire que nous n'entrons pas dans des consortiums pour rationaliser l'aide que nous fournissons à des pays, pour des fins pacifiques.

Par exemple, mardi dernier, nous avons eu, à Paris une consultation avec les représentants de plusieurs pays en vue de les aider à trouver une solution au problème de la faim en Inde. Mais une consultation de cet ordre ne ressemble pas à celle dont vous parlez.

M. Martial ASSELIN (*Charlevoix*): Monsieur le ministre, vous avez dit tout à l'heure que le gouvernement nord-vietnamien avait refusé le plan de M. U Thant, prétextant que les États-Unis étaient les agresseurs sur le territoire.

L'hon. M. MARTIN: Oui.

M. Martial ASSELIN (*Charlevoix*): Je voudrais savoir en vertu de quel droit, de quel principe de droit international, les États-Unis peuvent justifier leur présence au Vietnam?

L'hon. M. MARTIN: Bien, j'ai déjà donné une réponse à cette question, mais je suis prêt à la répéter. Cette question a été posée par M. Pelletier, je pense...

Une VOIX: Et M. Andras.

L'hon. M. MARTIN: Et M. Andras, oui. Selon l'article 51 de la Charte des Nations Unies un pays a le droit de demander à un autre pays de venir à son aide pour la défense de ce pays. Et c'est en vertu de cet article que les États-Unis ont consenti, en 1961, à établir, par l'entremise du président Kennedy, une force militaire pour des consultations, pour des fonctions consultatives auprès du gouvernement du Vietnam. Les États-Unis et le gouvernement du Sud n'ont pas signé l'accord de Genève de 1954.

Troisièmement, selon le jugement rendu par la Commission en 1962, la majorité de la Commission, l'Inde et le Canada ont affirmé que l'agression a été commencée par le Nord.

M. Martial ASSELIN (*Charlevoix*): Il y a également un autre...

L'hon. M. MARTIN: Quelque temps après les accords de 1954.

M. Martial ASSELIN (*Charlevoix*): Il y a également un autre principe établi par les Nations Unies, c'est que chaque pays a droit à son autodétermination. Le principe que vous venez d'énoncer prévaudrait sur celui que les Nations Unies ont toujours admis, savoir: que chaque pays a droit au gouvernement qu'il veut élire. Le principe des Nations Unies concernant l'autodétermination des peuples prime-t-il celui que vous venez d'émettre?

L'hon. M. MARTIN: Je ne crois pas. L'article prévoit le droit d'un pays de demander à un autre pays de venir à son aide, de lui fournir l'aide militaire pour la défense de ce pays.

M. Martial ASSELIN (*Charlevoix*): Au cours de votre voyage en Russie, monsieur le ministre, vous avez eu des pourparlers, des discussions avec les autorités du gouvernement soviétique. Avez-vous décelé, dans ces discussions, un désir ferme de ces autorités de travailler à l'établissement de la paix au Vietnam?

L'hon. M. MARTIN: Oui, certainement, c'était le but de nos échanges de vues. La Russie nous demandait d'exercer notre influence auprès de notre voisin afin de faire cesser les bombardements. Nous, à notre tour, avons demandé à la Russie, d'exercer son influence sur le gouvernement d'Hanoï afin qu'il accepte les conditions nécessaires au commencement des négociations.

Et je dois avouer que lorsque M. Kossyguine a rencontré M. Wilson, à Londres, il y a quelques semaines, les deux coprésidents de la conférence avaient cet objectif en vue.

M. Martial ASSELIN (*Charlevoix*): Les autorités soviétiques prévoyaient-elles le rétablissement de la paix au Vietnam par les voies des accords de Genève ou autrement?

L'hon. M. MARTIN: Le gouvernement du Nord dit qu'il respecte les conditions de l'accord de Genève de 1954, et qu'il est prêt à envisager des arrangements selon cet accord. Alors, c'est pour cela que nous avons proposé ces quatre points qui forment les articles de cet accord.

M. Martial ASSELIN (*Charlevoix*): Notre ambassadeur itinérant, M. Ronning, qui est allé plusieurs fois, je pense, au Vietnam du Nord...

L'hon. M. MARTIN: Deux fois.

M. Martial ASSELIN (*Charlevoix*): Deux fois. À l'occasion de ces voyages au Vietnam du Nord, a-t-il également rencontré les autorités du Vietcong?

L'hon. M. MARTIN: Non, il n'a pas vu les représentants du Vietcong. Il a simplement vu les représentants du gouvernement du Nord: le président, le vice-président et le ministre des Affaires étrangères.

M. Martial ASSELIN (*Charlevoix*): Croyez-vous que la paix peut s'établir au Vietnam sans la présence, à la table des négociations, des autorités du Vietcong?

L'hon. M. MARTIN: Je crois qu'il sera nécessaire d'engager tous les combattants. Et M. Goldberg lui-même, aux Nations Unies, en septembre dernier, le 22 septembre pour être précis, a dit que cette solution n'était pas impossible.

M. Martial ASSELIN (*Charlevoix*): Une dernière question, monsieur le ministre. M. U Thant, le secrétaire général des Nations Unies, avait déjà exprimé l'opinion que s'il n'était pas possible, par l'entremise des Nations Unies, d'établir

la paix au Vietnam, il démissionnerait de son poste. Or, nous savons qu'il a accepté de demeurer à son poste après que les pays membres des Nations Unies lui eussent offert leur collaboration pour établir un plan de paix au Vietnam. Ne pensez-vous pas que M. U Thant est placé dans une position assez difficile, étant donné que son plan n'est pas accepté actuellement?

L'hon. M. MARTIN: Évidemment, c'est une question très difficile. Il fait tout ce qu'il peut pour encourager des négociations. Il nous a proposé trois plans, au cours de ces deux dernières années, pour tenter de régler le problème. Mais le secrétaire général, admettons-le, a des responsabilités très lourdes, très difficiles. Il a le devoir d'essayer de rétablir la paix. Et comme les autres pays, le Canada, parce qu'il est membre de la Commission, a des obligations. Nous essayons de les remplir et c'est pour cela que j'ai osé, hier, suggérer l'adoption des principes qu'on trouve dans les accords de Genève.

M. Martial ASSELIN (*Charlevoix*): Les propositions que vous avez faites hier avaient-elles été auparavant soumises officiellement au secrétaire général des Nations Unies?

L'hon. M. MARTIN: Non. Le secrétaire général en ce moment est en Asie. Mais je peux vous assurer que selon les discussions que j'ai eues avec lui plusieurs fois dernièrement, il est au courant des conditions de ces accords.

M. Martial ASSELIN (*Charlevoix*): Je voudrais revenir, pour terminer, sur une question qui inquiète, à mon avis, le grand public en général. Elle a été soulevée, cette question par les membres du Comité et je voudrais avoir plus d'éclaircissements.

Le public en général s'interroge sur la bonne foi du gouvernement du Canada lorsqu'il dit qu'il veut voir s'établir la paix au Vietnam, un cessez-le-feu, et que, d'autre part, il vend aux Américains des armes qui, apparemment, servent dans le conflit du Vietnam. Évidemment le gouvernement du Canada a peut-être des engagements de ce genre avec les États-Unis, et il doit respecter ses engagements, mais le gouvernement du Canada ne pourrait-il pas demander aux États-Unis de ne pas se servir des armes que le Canada lui fournit, dans la guerre du Vietnam?

L'hon. M. MARTIN: C'est sa conséquence. Cela voudrait dire que si on le demandait officiellement, il n'y aurait pas d'arrangement entre les deux pays. Cet arrangement a été fait bien avant le conflit au Vietnam. Il a commencé avec les négociations entre M. King, premier ministre du Canada, et le président Roosevelt, à Ogdensburg, avant la fin de la guerre.

Mais, une chose qui nous concerne très sérieusement c'est l'économie, nos obligations comme partenaire à l'OTAN. Il ne faut pas oublier que nous achetons des armes des États-Unis pour remplir nos obligations envers l'OTAN et nous les avons à bon marché. Mais on ne donne pas de permis dans le cas des armes destinées à des régions en guerre.

M. Martial ASSELIN (*Charlevoix*): Étant donné que le Vietnam constitue pour nous une situation particulière et que, selon vos déclarations, vous tentez de présenter des plans pour un cessez-le-feu et le rétablissement de la paix là-bas, ne serait-ce pas une circonstance particulière, un cas particulier, qui vous justifierait de demander aux États-Unis de ne pas se servir des armes que nous leur vendons, dans la guerre du Vietnam?

L'hon. M. MARTIN: Je ne peux rien ajouter à ce que j'ai déjà dit.

(Traduction)

M. KLEIN: Monsieur le ministre, dans la sphère des négociations visant à d'éventuels pourparlers de paix, Ho Chi Minh agit-il à titre de capitaine de la Chine rouge? Dans l'affirmative, dans quelle mesure?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ho Chi Minh est chef d'état en titre d'un gouvernement qui, au point de vue juridique, est une puissance souveraine indépendante. Il serait chimérique de prétendre que le gouvernement du Nord-Vietnam ne doit pas tenir compte, dans la poursuite de sa politique, des pays voisins ou d'autres pays, d'autres pays qui partagent les mêmes intérêts idéologiques. Je ne doute pas que le Gouvernement de la Chine continentale fasse valoir sa façon de voir quant à la politique que devrait suivre le Gouvernement du Nord.

M. KLEIN: Mais si vous avez comme voisin une nation de 800 millions d'habitants, vous n'avez plus affaire à un voisin qu'il est bon de consulter mais à un voisin qui vous domine, n'est-ce pas?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il s'agit en effet d'une réalité qui justifie votre point de vue. Quant à la portée de cette influence, il ne m'est pas donné de pouvoir la préciser. Je me contenterai d'ajouter qu'à mon avis l'influence que peut avoir l'Union soviétique n'est pas négligeable.

M. KLEIN: Il ne s'agit pas de l'Union soviétique, mais de la Chine rouge.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je sais. Je dis qu'à mon avis l'influence de l'Union soviétique n'est pas négligeable, l'influence de la Pologne n'est pas négligeable et l'influence d'autres pays n'est pas négligeable.

M. KLEIN: Voyez-vous un rapport entre les dissensions intestines qui secouent présentement la Chine rouge et le désir de celle-ci de voir se prolonger la guerre au Vietnam?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne sais pas quelle est au juste la politique de la Chine à cet égard. Je sais toutefois, grâce aux renseignements à ma disposition, qu'il existe un état de confusion en Chine continentale. Il est difficile d'évaluer le caractère de cette situation. A un moment donné, j'avais cru que les désordres étaient de nature à distraire l'intérêt de la Chine continentale envers la situation au Vietnam, mais à l'heure actuelle je n'oserais pas avancer que telle est mon opinion.

M. KLEIN: Êtes-vous d'avis qu'il y a un rapport entre le refus intransigeant du Nord-Vietnam à au moins poursuivre des entretiens et les événements qui se passent en Chine rouge?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Permettez-moi de répondre à votre question de la façon suivante: à mon avis, le Gouvernement du Nord-Vietnam est un gouvernement indépendant. Le degré de son indépendance a pu varier au cours des derniers temps, mais je serais porté à croire que même s'il prend ses propres décisions, il arrive à ces décisions en tenant compte de ses rapports avec d'autres pays, y compris la Chine.

M. KLEIN: Mais n'est-il pas vrai que l'espoir de paix au Vietnam est vain à moins que la Chine rouge ne décide qu'il est temps d'avoir la paix?

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'ignore si c'est vrai. Vous me demandez si c'est vrai. En toute honnêteté, il m'est impossible de vous répondre par un oui ou par un non.

M. KLEIN: Croyez-vous que l'admission de la Chine rouge au sein des Nations Unies faciliterait les choses?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le gouvernement canadien, tel que mentionné en novembre dernier, estimait naturellement que si la Chine continentale appartenait aux Nations Unies, l'occasion nous serait donnée de discuter directement de toutes sortes de questions, face à face, avec la soit-disant République populaire de Chine. L'une de ces questions serait celle du Vietnam.

M. KLEIN: Estimez-vous que la présence en aussi grand nombre de troupes américaines au Sud-Vietnam a un effet stabilisateur sur la situation intérieure en Chine rouge?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je doute qu'elle ait cet effet.

M. KLEIN: Puis-je vous interroger au sujet de la question déjà soulevée de l'aide à donner à la population civile du Nord-Vietnam? Je suppose que le Canada envisage cette question dans le contexte des activités canadiennes dans le domaine de la neutralité afin d'être en mesure de jouer le rôle de médiateur dans l'éventualité de l'établissement de négociations, et ne songe nullement à faire cause commune avec celui-ci ou celui-là.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ce point de vue pèserait certes dans la balance de nos décisions.

M. KLEIN: Estimez-vous que l'attitude que semblent adopter les pays occidentaux, et tout particulièrement la visite du vice-président Humphrey qui, à en croire les nouvelles parues dans les journaux, essuya une réception hostile, a contribué à confirmer le Nord-Vietnam dans l'intransigeance de son refus à vouloir négocier dans l'espoir que cette sorte de chose croîtra au point que les États-Unis seront forcés par l'opinion publique de retirer leurs armées du Sud-Vietnam?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Permettez d'abord que je vous dise que sur la foi des rapports de la visite du vice-président Humphrey en ma possession, cette visite fut un franc succès.

M. KLEIN: Ce n'est pas ce qu'en disent les journaux.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Eh bien, d'après les rapports que j'en ai reçus, cette visite fut un succès. Qu'il y ait eu des voix dissidentes à exprimer leur opposition à la politique américaine à l'occasion de cette visite, c'est évident, mais cela n'affecte en rien le fait qu'il eut avec divers pays des entretiens qui, à mon avis, se révélèrent profitables. Sans aucun doute, les démonstrations d'opposition portent fruit, et la partie adverse en tient compte.

M. KLEIN: Puis-je vous demander si, à votre avis, il serait bon de proposer que les deux factions du Vietnam soient disposées à accepter sans condition la présence des troupes de l'ONU affectées au maintien de la paix, troupes qui n'entreraient peut-être jamais en action, comme premier témoignage de la bonne foi des deux factions et de leur désir d'en arriver à un accord?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je voudrais bien saisir votre question. Cherchez-vous à savoir si, comme postulat à la paix, il devrait y avoir un accord entre les deux parties?

M. KLEIN: Non, pas à titre de postulat à la paix, mais à titre d'accord inconditionnel, les deux factions accepteraient, sans aucune condition préalable, de recevoir les troupes pacificatrices de l'ONU comme corps de paix éventuel au cas où les négociations pourraient s'amorcer.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je veux m'assurer. Je ne saisis pas très bien la question.

M. KLEIN: A mon point de vue, il faudrait commencer par établir immédiatement une zone neutre. Au lieu d'imposer cette condition comme condition première ou l'une des conditions essentielles, ce qui semble impossible à l'heure actuelle, estimez-vous qu'il serait bon de chercher à amener les deux parties à permettre l'entrée d'un nombre égal de troupes de la paix, lesquelles seraient prêtes à servir de corps de paix advenant que des négociations puissent s'amorcer et atteindre le point où les troupes pourraient être utilisées pour le maintien ou le rétablissement de la paix, peu importe l'appellation que l'on accole à ces opérations.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne saisis toujours pas la portée exacte de votre question. Je suis convaincu, ai-je déclaré, qu'advenant le rétablissement de la paix, la communauté internationale devra assurer une présence, je songe à une présence paramilitaire, sous la forme ordinaire que nous concevons chaque fois que l'on parle du maintien de la paix. Que cet organisme s'appelle l'ONU, ou qu'il soit formé de puissances asiatiques ou afro-asiatiques, ou des signataires de l'accord de Genève, je ne saurais dire. Il est notoire que le Nord-Vietnam a déjà dit que le problème vietnamien n'est pas du ressort des Nations Unies. On pourrait donc conclure de cette déclaration qu'il ne souscrirait pas à une opération pacificatrice conduite par les Nations Unies. Je puis me tromper, mais je demeure convaincu que dans cette conjoncture si confuse une présence internationale de quelque sorte s'impose si nous voulons que l'arrêt des hostilités soit suivi d'une ère de stabilité.

M. KLEIN: Puis-je vous poser une dernière question? Estimez-vous que si les États-Unis s'étaient retirés du Vietnam inconditionnellement, Sukarno aurait pu rester au pouvoir dans son pays?

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'ignore si je puis donner une réponse satisfaisante à cette question. Les États-Unis avaient déclaré à la suite de la conférence de Manille, il y a quelques mois, qu'étant donné certaines conditions, ils retireraient leurs troupes du Vietnam en l'espace de six mois. Je ne prétends pas que les États-Unis devraient retirer leurs troupes maintenant. A mon avis, aucune personne responsable ne propose une telle chose à l'heure actuelle.

M. KLEIN: Non, mais n'estimez-vous pas que l'attitude des États-Unis envers le Sud-Vietnam a contribué à la chute de Sukarno?

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'estime que la chute de Sukarno est attribuable à un concours de circonstances; la hardiesse, la détermination de ceux qui étaient résolus à éviter certains genres d'incursion y ont peut-être contribué. Je ne suis vraiment pas bon juge en la matière.

M. KLEIN: Je vous remercie.

(Texte)

Le PRÉSIDENT: Je crois que M. Forest a quelques questions à poser.

M. FOREST: Je n'ai que quelques questions, puisque le problème a été étudié longuement depuis deux jours. L'évolution, actuellement dans le monde, c'est de laisser les pays eux-mêmes déterminer leur option politique. Vous mentionnez au paragraphe 17, que vous accueillez les réformes constitutionnelles au Vietnam du Sud comme signifiant qu'il pourrait se tenir, d'ici la fin de l'année, des élections qui amèneraient un gouvernement réellement représentatif de ce pays. Et au paragraphe 16, vous mentionnez que le problème crucial c'est la représentation du Vietcong au futur gouvernement du Sud.

Je voudrais savoir s'il est possible, dans les conditions actuelles du gouvernement du Vietnam du Sud de tenir des élections libres qui pourraient déterminer si la majorité de la population appuie le Front national de libération ou si elle est en faveur d'une intervention contre le Sud?

L'hon. M. MARTIN: Je crois que l'on est en voie d'avoir des élections libres. Vous savez que l'élection pour l'établissement de la Constitution a été un grand succès et je ne pense pas qu'il y ait des obstacles sérieux à des élections libres, au mois de septembre.

(Texte)

M. FOREST: Est-ce qu'on permettra aux représentants du Front national de libération de se présenter?

L'hon. M. MARTIN: Cela dépend des gens du Sud. C'est à eux à décider s'il y aura une coalition ou non. Cette question relève complètement de la liberté qu'on doit donner au peuple du Vietnam du Sud. C'est sa décision. Ce n'est pas à nous à lui imposer une décision.

M. Martial ASSELIN (*Charlevoix*): Monsieur le ministre, souhaiteriez-vous que les Nations Unies surveillent l'élection qui se tiendra au mois de septembre?

L'hon. M. MARTIN: Ce n'est pas son intention. Je crois que ce serait une tâche impossible pour les Nations Unies. Cela demanderait des forces illimitées et je ne crois pas qu'il en soit question.

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Ceci, je crois, termine le témoignage et l'interrogatoire du ministre sur le Vietnam. Je désire, au nom du Comité, le remercier de son aimable coopération. Le Comité voudra peut-être réinviter le ministre au sujet du Sud-Est asiatique après l'interrogatoire des autres témoins.

La semaine prochaine, si M. Taylor est disponible, nous nous réunirons de nouveau jeudi. Nous allons maintenant lever la séance.

(Texte)

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966-1967

COMITÉ PERMANENT

DES

**AFFAIRES EXTÉRIEURES**

*Président:* M. JEAN-EUDES DUBÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 12

SÉANCE DU JEUDI 20 AVRIL 1967

Concernant

Le rapport annuel du ministère des Affaires extérieures.

Y compris la liste des témoins et l'index des renseignements.

TÉMOIN:

M. Charles Taylor.

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIURES

Président: M. Jean-Eudes Dubé

Vice-président: M. W.-B. Nesbitt

et Messieurs

|              |            |              |
|--------------|------------|--------------|
| Allmand      | Forrestall | Macquarrie   |
| Andras       | Harkness   | McIntosh     |
| Asselin      | Klein      | Pelletier    |
| (Charlevoix) | Lambert    | Pilon        |
| Brewin       | Laprise    | Stanbury     |
| Churchill    | Lind       | Thompson     |
| Faulkner     | Macdonald  | Tolmie       |
| Forest       | (Rosedale) | Walker—(24). |

La secrétaire du Comité,  
Dorothy F. Ballantine.

TÉMOIN:

M. Charles Taylor

ORDRE DE RENVOI X

Le MERCREDI 19 avril 1967

*Il est ordonné,—*Que le nom de M. Tolmie soit substitué à celui de M. Hymmen sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures.

Attesté.

MM. Andrew, Hogg, Chubb, Eadham, Forrestall, Lord, Mardonaki (Rosedale), Macquinn, Walker—(14)

*Le Greffier de la Chambre des communes,*  
LÉON-J. RAYMOND.

*Autre député présent: M. Hymmen.*

*Aussi présent: M. Charles Taylor du Toronto Globe and Mail.*

*Le vice-président présente le témoin, M. Taylor, qui fait une déclaration sur ses impressions et ses opinions de la Chine rouge, telles qu'il les a conçues alors qu'il travaillait comme correspondant à Pékin.*

*Au nom du Comité, le vice-président remercie M. Taylor de son témoignage.*

*A midi et dix, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.*

*Le secrétaire du Comité,*  
Dorothy F. Ballantine

ORDRE DE RENVOI

Le mercredi 19 avril 1937

Il est ordonné—Que le nom de M. Tolme soit substitué à celui de M. Hyman sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes,  
LEON J. RAYMOND.

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIÈRES

Président: M. Jean-Eudes Dohé

Vice-président: M. W. B. Nesbit

et Messieurs

|             |            |               |
|-------------|------------|---------------|
| Allard      | Forrestal  | Macquarrie    |
| Andras      | Harkness   | McIntosh      |
| Asselin     | Kein       | Pelletier     |
| (Chabreuil) | Lambert    | Pilon         |
| Brown       | Leclair    | Stclair       |
| Churchill   | Lind       | Thompson      |
| Fallick     | Mardonald  | Tobin         |
| Ferret      | (Rochelle) | Walker — (24) |

Le secrétaire du Comité,  
Dorothy F. Ballantine

## PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 20 avril 1967

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 10 heures et cinq du matin, sous la présidence du vice-président, M. Nesbitt.

*Présents:* MM. Andras, Brewin, Churchill, Faulkner, Forrestall, Lind, Macdonald (*Rosedale*), Macquarrie, McIntosh, Nesbitt, Pilon, Thompson, Tolmie, Walker—(14).

*Autre député présent:* M. Hymmen.

*Aussi présent:* M. Charles Taylor du *Toronto Globe and Mail*.

Le vice-président présente le témoin, M. Taylor, qui fait une déclaration sur ses impressions et ses opinions de la Chine rouge, telles qu'il les a conçues alors qu'il travaillait comme correspondant à Pékin.

Au nom du Comité, le vice-président remercie M. Taylor de son témoignage.

A midi et dix, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*La secrétaire du Comité,*  
Dorothy F. Ballantine.

## PROCES-VERBAUX

Le jeudi 30 avril 1967

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 10 heures et cinq du matin, sous la présidence du vice-président, M. Nesbitt.

Présents: MM. Andrew Brewin, Charles F. Yule, Forrester Lind, Macdonald (Rosdale), Macquarrie, McIntosh, Nesbitt, Pilon, Thompson, Tomin, Walker—(14).

Autre député présent: M. Hyman.

Aussi présent: M. Charles Taylor du Toronto Globe and Mail.

Le vice-président présente le témoin, M. Taylor, qui fait une déclaration sur ses impressions et ses opinions de la Chine rouge, telles qu'il les a conçues alors qu'il travaillait comme correspondant à Pékin.

Au nom du Comité, le vice-président remercie M. Taylor de son témoignage.

A midi et dix, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La secrétaire du Comité,  
Dorothy F. Halliwell.

## TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le JEUDI 20 avril 1967

Le VICE-PRÉSIDENT: Nous avons plus que le quorum. Veuillez bien, messieurs, faire silence.

Nous avons avec nous ce matin, M. Charles Taylor du *Toronto Globe and Mail*. M. Taylor a passé près d'un an et demi en Chine et environ un an en Extrême-Orient en général, en Asie du sud-est tout particulièrement. Il a également séjourné au Vietnam-Sud. Il a apparemment fait l'expérience de quelques difficultés lorsqu'il a voulu se rendre au Vietnam-Nord, mais il peut vous en dire plus que moi à ce propos.

Je crois comprendre que M. Taylor a une déclaration d'environ une demi-heure à vous faire et que vous pourrez poser des questions par la suite. Je passe la parole à M. Taylor.

M. Charles TAYLOR (du *Toronto Globe and Mail*): Merci, monsieur le président.

M. McINTOSH: Monsieur le président, y a-t-il des copies de la déclaration pour les membres du Comité?

M. TAYLOR: Je préfère me servir de notes, monsieur, car je trouve cela plus efficace. Je le regrette mais je n'ai pas de déclaration écrite.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je suis tout à fait d'accord avec vous, monsieur Taylor.

M. TAYLOR: Merci. On a suggéré, messieurs, que je vous adresse la parole pour environ une demi-heure et que je vous fasse part, premièrement, de mes idées et des idées des autres sur ce qui se passe à l'intérieur de la Chine aujourd'hui; ensuite, que j'essaie de relier cela à la politique étrangère de la Chine, en me référant tout particulièrement à la situation au Vietnam. C'est ce que je me propose de faire. Ce sont là deux sujets extraordinairement grands et complexes, de sorte que je devrai sans aucun doute faire de la généralisation. J'essaierai de ne pas m'embourber dans des détails mais je me tiens prêt à donner des éclaircissements sur mes généralisations lorsque j'aurai terminé.

Il y a un an, presque exactement, que la soi-disant grande révolution culturelle de Chine est apparue au monde extérieur. Il existe toujours, comme il y en a toujours existé, une énorme confusion quant à ce que cela implique exactement. Il existe inévitablement, je crois, beaucoup d'altération et une certaine exagération dans le monde extérieur mais je n'ai aucune hésitation à décrire ce qui se passe en Chine aujourd'hui comme le bouleversement social et politique le plus profond qui soit survenu depuis la victoire communiste de 1949. Cela aura nécessairement des répercussions des plus importantes pour les Chinois qui se trouvent en Chine et je suis convaincu que cela aura des répercussions sensibles, tout au moins à longue échéance, sur la politique étrangère chinoise et sur les nations qui tentent d'avoir des relations de diverses façons avec les Chinois.

C'est en partie une lutte pour le pouvoir, en partie une lutte pour la succession de Mao Tse-tung qui vieillit et qui certainement est malade. Cet aspect de la révolution a été souligné dans le monde extérieur et dans la presse

occidentale. Je crois que, jusqu'à un certain point, on a donné trop d'importance à cet aspect de la question parce que ce qui se produit en Chine aujourd'hui est encore plus un véritable débat sur la politique à suivre entre différents groupes de communistes convaincus. L'enjeu n'est rien de moins que l'avenir de la révolution chinoise, en d'autres mots les politiques futures, tant domestiques qu'étrangères—surtout domestiques, que les gouvernements chinois poursuivront dans les années et les décennies à venir.

Une partie de la confusion dans laquelle nous nous débattons ces jours-ci provient du fait que les sources d'information ne sont pas toujours les meilleures et qu'il y a eu de nombreux changements et modifications parmi les personnalités de différents côtés de la soi-disant grande révolution culturelle. Je crois que les problèmes, sur lesquels je voudrais me concentrer plutôt que sur les personnalités, ont été assez constants et sont maintenant assez facilement identifiables. Je crois que la grande révolution culturelle a été inspirée par Mao Tse-tung et qu'il en a été à tous moments, et l'est probablement encore, la force directrice. De toute façon même si, jusqu'à un certain degré, les gens qui l'entourent se servent de lui, les objectifs de la grande révolution culturelle s'identifient facilement à tout ce que représente depuis au moins 40 ans Mao Tse-tung, et les tactiques qui ont été employées portent à n'en pas douter l'empreinte de ce qu'il fait en Chine depuis plus de 40 ans.

Je crois qu'essentiellement la crainte de Mao et ses raisons profondes derrière le lancement de ce qui est en fait une révolution à l'intérieur de sa propre révolution ont trait à la crainte qu'il a de voir sa révolution communiste originelle trahie et le communisme détruit en Chine, à longue échéance. De façon plus précise, il craint plusieurs groupes de gens. Il craint, comme il l'a toujours fait, les bureaucrates—principalement les fonctionnaires du parti et du gouvernement. Il lui semble qu'ils sont en voie de devenir, et le deviendront encore plus à moins qu'on ne les arrête, égoïstes, complaisants et même corrompus et qu'ils vont, en d'autres mots, imiter l'ancienne classe d'érudits qui ont développé au cours des dynasties chinoises précédentes, inévitablement les mêmes tendances. Il craint une classe de gens apparentés à celle-là, les intellectuels et les technocrates. Par «technocrates», j'entends une classe qui ne fait que commencer à apparaître en Chine—les jeunes savants et ingénieurs et les administrateurs au sein de l'appareil gouvernemental. Il craint qu'ils aient déjà commencé à exiger, qu'à l'avenir, à moins qu'on n'y mette un frein, ils n'exigent encore plus bruyamment des prérogatives et des privilèges spéciaux; qu'ils ne deviennent à moins qu'on ne les arrête une élite privilégiée, ce qui va à l'encontre de l'idéologie communiste de Mao Tse-tung et ce qui, pour Mao, l'expert en histoire chinoise, rappelle encore la classe d'érudits de la vieille époque qui était une élite privilégiée et qui avait perdu contact avec le peuple. Il craint comme il l'a toujours fait, les paysans de Chine—au moins 550 millions d'entre eux. Quoiqu'il ait fondé sa révolution sur la classe paysanne, il n'a jamais entretenu d'illusions quant à la nature du paysan chinois. Dès le tout début, il parlait de ce qu'il appelait les tendances au capitalisme du paysan. Comme vous le savez sans doute, il a rendu aux paysans leurs lots privés dans la période 1959-1960 en guise de concession partielle, un retrait partiel du communisme extrême qui a caractérisé la période du grand bond et avant. Mao n'a évidemment jamais été trop heureux de cette sorte de concession. Tous ceux qui ont vu la Chine d'aujourd'hui, tous ceux qui ont visité une commune, même les communes qu'on vous montre comme étant les favorites, peuvent vous dire que les lots privés sont entretenus avec un soin extrême par les paysans. Cela est évident pour n'importe lequel visiteur étranger. Pour Mao, ce sont là des germes de corruption. C'est un retour aux tendances anti-communistes, capitalistes qu'il craint et, à moins qu'on ne les arrête et les discipline, il a peur que le paysan ne continue dans cette voie.

Il craint aussi les jeunes gens, ce qui est peut-être sa plus grande crainte. Il est tracassé par les jeunes gens. Longtemps avant qu'il lance sa grande révolution culturelle, il parlait aux visiteurs étrangers s'exprimant d'une façon pittoresque, disant que la jeunesse ne s'est jamais couverte de sang dans la bataille; ils n'ont jamais fait la guerre, ils ne se sont jamais battus pour la révolution, ils n'ont jamais vu sur leur sol de troupes étrangères qui devaient être chassées; ils ne réalisent pas combien pouvait être mauvais le Kuo Min Tang et les nationalistes Chinois de Chiang Kai-shek. Ce sont les paroles de Mao et je le paraphrase. Donc a dit Mao, parce qu'ils sont ignorants du passé, ils ne réalisent pas le besoin du sacrifice constant de soi-même, du travail pénible et ainsi de suite. Ils manquent de ferveur révolutionnaire et lorsqu'ils arriveront au pouvoir comme cela doit leur arriver inévitablement, en principe ils trahiront aussi la révolution à moins que des mesures importantes soient prises pour les modérer, les discipliner, et les faire penser juste.

Pour le visiteur étranger en Chine, les craintes de Mao paraissent d'abord largement déplacées et exagérées, certainement jusqu'au lancement de la grande révolution culturelle. Je pense que n'importe quel visiteur étranger en Chine, quelles que soient ses tendances politiques, a été impressionné de la façon dont la Chine apparaît unie, consacrée, disciplinée et égalitaire, avec une éthique puritaine et spartiate, que plusieurs visiteurs étrangers—moi-même parfois d'une certaine façon—ont trouvé de temps en temps désagréable, d'autres fois plaisante, mais certainement évidente et inévitable. Il paraît ne pas y avoir de fondement pour le genre de peurs que Mao a exprimé en privé et publiquement au cours des derniers mois.

Mais si vous restez là-bas pour un certain temps, comme j'ai eu le privilège de le faire et devenez un résident et voyez un peu sous la surface—et je précise un peu, seulement—vous finissez par réaliser qu'il y a des éléments qui bougent dans la société chinoise: éléments tels que le privilège et même dans une certaine mesure la corruption. Il y a, comme l'appellerait les Anglais, il y a un vieux bonhomme de réseau très actif en Chine—la vieille garde des vétérans du parti, les hommes qui participèrent à la longue marche, les hommes qui ont combattu les Japonais et les nationalistes Chinois. Cette élite vieillissante s'est cramponnée avec tenacité sur ses positions, et ils reçoivent certains privilèges qui, dans notre société de l'Ouest, paraîtraient bien innocents. Ils ont de meilleurs salaires; ils ont de meilleures habitations, bien que rien de très extravagant; leurs enfants sont parfois favorisés quand il s'agit d'obtenir des places dans les écoles quelles que soient leurs capacités scolastiques; ils peuvent avoir des automobiles, ce qui est rare en Chine pour se déplacer; ils peuvent prendre des vacances—il y a des endroits où les officiers supérieurs peuvent prendre des vacances. Ces choses sont pour nous bien insignifiantes mais pour Mao c'est la pourriture qui s'installe. Et je pense, trop de jeunes gens en Chine aussi—adolescents qui ont formé la Garde Rouge, également le parti junior et les officiers du gouvernement dans la vingtaine, la trentaine et la quarantaine, sont frustrés dans une certaine mesure. Ils voient ce qui pour eux est une injustice; ils voient ces anomalies, ces contradictions entre leurs propres aspirations et ce qui est offert à l'élite. Ceci a été, je crois, une source d'ardeur réelle pour de nombreux Gardes Rouges; et pour Mao c'est la pourriture qui s'installe. Je pense qu'il s'en rend compte de deux façons. Il le voit en premier lieu sous l'angle de l'histoire chinoise, où chacune des dynasties précédentes, plusieurs parmi lesquelles furent établies, grâce aux révolutions paysannes dans le genre de celle de Mao, ont été en fin de compte trahies et ont échoué à cause de la corruption interne, financière et psychologique de leur élite dirigeante. Mao le voit aussi—je le sais parce que ceci est public—sous l'angle de ce qui est advenu au communisme en Union soviétique, que nous considérons dans l'Ouest comme un développement prometteur, et je le pense aussi; nous assistons à la modification du communisme, la modération de la politique soviétique à l'intérieur et à

l'étranger. Mao voit cela comme une trahison grossière de la cause communiste; il l'appelle du révisionnisme et pour lui c'est un choc profond du fait que cela arrive sur la terre de Lénine, et c'est un sérieux avertissement que cela pourrait arriver en Chine à sa propre révolution.

La position de Mao en Chine, depuis 1949, a été à différentes reprises plus ou moins en position ascendante. Nous n'en connaissons pas tous les détails et nous ne les connaissons peut-être jamais. A certaines reprises, il paraît avoir été élevé à des postes où il n'avait pas beaucoup d'intérêts directs dans les développements intérieurs, mais depuis 1963 jusqu'à ce jour, il y a eu une série de campagnes politiques—j'ai surveillé leur poussée lorsque j'étais à Pékin—sous le titre passe-partout de Mouvement d'Éducation Socialiste, qui furent les précurseurs directs de ce qui est connu maintenant sous le nom de Grande Révolution Culturelle. Ces campagnes portent l'empreinte de Mao; elles soutiennent ses idées; elles suivent les tactiques qu'il a toujours suivies. Je pense qu'il était pour beaucoup la force motrice qui les animait. Avec ces campagnes et maintenant avec la Grande Révolution Culturelle, Mao vise à une épuration radicale, comme nous l'appellerions, ou une rectification comme il l'appellerait, du parti communiste, de la bureaucratie gouvernementale et de l'armée de libération du peuple. En même temps et en rapport avec ceci, il vise à discipliner tous les intellectuels, les bureaucrates, spécialement les jeunes gens, les façonnant grâce au travail physique et les disciplinant sur le plan idéologique. Un effort énorme est fait pour s'assurer qu'ils ont seulement des idées correctes et les plus pures.

Derrière tout cela, le but ultime—et cela est reconnu publiquement dans la presse Maoïste—est de recréer la société chinoise; et non seulement ça mais de changer la véritable nature de l'homme chinois, spécialement d'abolir les distinctions entre la ville et la campagne et entre le travail mental et manuel afin de développer une véritable société sans classe; et c'est spécifiquement aussi de faire de chaque Chinois en même temps un travailleur, un paysan, un soldat et un intellectuel capable de remplir toutes les fonctions que représentent ces quatre désignations. Ceci surprend la plupart d'entre nous, je pense, comme complètement irréalisable et chimérique, et quelques personnes diraient et ont dit, absolument fou. Je le considère personnellement irréalisable et chimérique mais pas fou. Je ne pense pas que cela est le rêve futuriste et fou d'un dictateur sénile, pour deux raisons. Premièrement, c'est typiquement l'approche romantique de la révolution par Mao, l'approche qu'il a toujours suivie et à laquelle il s'est toujours conformé; ce qu'il fait aujourd'hui est entièrement compatible avec ce qu'il a fait depuis qu'il a eu ses premières bases révolutionnaires à la fin des années 1920. Plutôt que d'y penser comme étant quelque rêve barbare, projeté dans le futur, je pense qu'il est plus pratique de réaliser que Mao est en train de recréer quelque chose qu'il a eu originalement; il est en train d'essayer de recréer ce qu'il a eu dans les régions de base révolutionnaires au cours des années 1930 et 1940, spécialement la base de Yen-an dans le Nord-Ouest de la Chine, de laquelle, avec une poignée de partisans fidèles, Mao a lancé les campagnes finales de la révolution qui vainquit premièrement les Japonais dans sa région et finalement la grande armée supérieure de Chiang Kai-shek. Mao essaie délibérément de retourner au temps de ces jours très glorieux de sa révolution et de recréer le genre de situation qu'il avait alors quand, en fait littéralement, tous ses plus fidèles partisans étaient à la fois travailleurs, paysans, soldats et intellectuels. Vous deviez être tout cela, parce qu'autrement, vous ne pouviez survivre.

Au mois de septembre 1965, Mao a perdu l'appui de la majorité du parti pour ce programme. Il y a des spéculations très intéressantes, mais nous n'en connaissons pas les détails. Nous ne savons pas maintenant que son opposition inclut une personne extrêmement importante telle que le chef d'État chinois Liu Shao-chi, qui, jusqu'à l'automne dernier, était le successeur choisi de Mao, et

tout aussi significatif, le tout-puissant secrétaire général du parti communiste chinois, Teng Hsiao-ping; et l'opposition inclut aussi probablement une majorité d'officiers supérieurs dans les rangs du parti communiste, à travers tout le pays.

Certains ont riposté ouvertement dans le but de conserver leurs emplois —pas leur peau, car les épurations en Chine sont rarement sanglantes—et pour protéger leurs amis. Mais je pense qu'il y a une véritable différence entre Mao et l'opposition, sur des sujets spécifiques de politique. Nous ne devrions nous faire aucune illusion que les adversaires de Mao sont à notre point de vue, nécessairement libéraux. Ils ne le sont certainement pas; ce sont des révolutionnaires vétérans communistes très fidèles. Mais ils semblent avoir des idées très différentes de celles de Mao, sur la façon dont la nation devrait être dirigée. Ces hommes, plus que Mao, sont les hommes qui ont dirigé le pays dans une certaine mesure au cours des dix dernières années. Au fond de leurs soucis, il y a la réalisation que la Chine fait face à des problèmes très réels: le problème de savoir comment regagner l'impulsion politique et économique des années qui ont immédiatement suivi la victoire en 1949; le problème de savoir comment développer les œuvres sociales et économiques considérables de ces premières années. L'enthousiasme a été perdu; ils essaient de le regagner. Pour compliquer tout ceci, il y a l'énorme problème de savoir comment parvenir à se suffire soi-même pour l'approvisionnement en grains pour la nourriture; avec une population qui augmente au moins de 2 p. 100 par an et en même temps qui émerge pour devenir une puissance industrielle moderne. Voilà les énormes problèmes auxquels n'importe quel gouvernement chinois aurait à faire face aujourd'hui, et il y a une véritable différence d'opinion significative. Les adversaires de Mao rejettent ces visions romantiques et trop simples du communisme; ils refusent de retourner aux politiques que Mao a suivies dans les années 1930 et 1940 sur ces bases révolutionnaires. Ils disent en effet, bien qu'ils veuillent s'exprimer eux-mêmes dans un langage très différent, «Nous sommes en 1967; la Chine est une puissance nucléaire; la Chine possède ses aciéries; la Chine est unie; la Chine est maintenant sur la scène du monde; nous ne pouvons suivre ces politiques innocentes que vous, Mao Tse-tung avez prêchées». Naturellement leur langage ne ressemble en rien à celui-ci, mais j'essaie de traduire comment nous devons considérer leurs arguments. Ils sont bien au courant des dangers de l'abandon des politiques relativement économiques pragmatiques et sociales que le gouvernement Chinois a en partie suivies depuis 1960 de façon à se remettre de la pénible crise économique qu'ils ont traversée en 1959 et 1960.

Mao, comme je l'ai dit, paraît avoir été en minorité parmi les dirigeants supérieurs de son propre pays. Ses tactiques n'ont pas été du tout artificielles, mais extrêmement rusées et brillantes. Bien qu'en minorité, il a accumulé un certain nombre de succès. Il a accompli cela de différentes façons. Il s'est reposé sur Lin Piao le ministre de la Défense, qui est aujourd'hui apparemment son héritier, et quels que soient les éléments de l'armée que Lin Piao représente, il a clairement choisi Lin Piao—ça n'est pas aussi clair ces temps-ci mais ça le paraissait il y a quelques mois—comme son successeur, comme l'homme le plus fidèle et l'homme le plus sûr pour continuer avec les idées de Mao, après la mort de Mao. Mao a 73 ans; Lin Piao, bien que nous sachions qu'il est un homme malade a seulement à peu près 60 ans.

A un certain moment, un accord est intervenu entre Mao et Chou En-lai. Nous ne connaissons pas les détails mais nous supposons qu'un genre d'accord a été conclu dans lequel Chou En-lai, qui est l'homme très important dans la hiérarchie, a dit: «Très bien, allez de l'avant et épurez le parti, mais laissez mon organisation gouvernementale en paix». Cet accord n'en a pas été un facile; il a montré à certains moments des signes de défaillance, et jusqu'à ce jour Chou En-lai s'est entendu avec Mao Tsé-tung. Il est un signe de l'isolation de Mao à l'intérieur des rangs des membres supérieurs de son parti qu'il a eu à se reposer

de plus en plus sur des confidents personnels comme son ancien secrétaire politique un homme connu sous le nom de Chan Po-ta, qui est maintenant un des supérieurs très important dans la haute direction, et comme sa quatrième épouse Chiang Chig. Une autre tactique de Mao qui est typiquement de lui, est qu'il a fermé les écoles secondaires et libéré les Gardes Rouges, au sujet desquels nous avons beaucoup lu. Il s'arrangea aussi très adroitement dès les premiers jours à gagner les journaux nationaux et le réseau national de radio, refusant à ses adversaires un forum d'où ils auraient pu lancer une contre-attaque nationale. Il a veillé très adroitement à isoler ses adversaires, un par un géographiquement, et les a éliminés; et au-dessus de tout, de certaines façons, il s'est servi avec beaucoup d'à-propos des prétendues menaces de l'Union Soviétique de querelles frontalières, et de son prestige personnel considérable—qui est réellement considérable—pour saper ses adversaires et pour faire des critiques à son endroit des actes de trahison. Ainsi, les adversaires de Mao Tse-tung, qui sont des hommes qui connaissent très bien leur propre droit et sont très bien au courant des tactiques de Mao, ont très souvent combattu Mao en prétendant qu'ils étaient les vrais Maoïstes, qu'ils savaient ce que Mao disait et qu'ils interprétaient réellement les désirs de Mao.

Mao a eu un succès considérable au début, d'une part, parce qu'il est un maître tacticien et, d'autre part, à cause de son charme prodigieux, sa prodigieuse attirance populaire, mais l'opposition a été forte grâce à la bureaucratie fortifiée et, dans certaines régions du pays, grâce à l'armée, à cause de la bureaucratie du parti et du noyautage de la direction de l'armée dans certaines régions clef. Comme résultat, Mao et ses partisans revendiquent seulement le gain de quelques villes et provinces. En février et mars, il y a eu des signes positifs d'un compromis, sans aucun doute, dû en partie au besoin de planter la récolte du printemps. Ce mois-ci nous avons vu des signes d'activité nouvelle. Les Gardes Rouges ont été à nouveau relâchés dans les rues de Pékin; il y a eu de nouvelles attaques contre les chefs adversaires de Mao, Liu Shao-chi et Teng Hsiao-ping. Personne ne sait réellement comment interpréter cela, et il serait sot de prétendre que l'un d'entre nous sache ce qu'il va arriver maintenant. Ces nouvelles attaques pourraient être un signe de faiblesse et de désespoir de la part de Mao ou elles pourraient être le signal d'une nouvelle provocation, une fois que les récoltes sont plantées et moissonnées, contre ses adversaires dans les provinces. Dans un court délai, le futur est très incertain. A longue échéance, j'ai l'impression qu'il doit y avoir un retour à des conditions économiques et politiques plus normales si seulement on évite une rupture administrative et économique totale. Je dirais plus; si la Chine doit faire des progrès économiques marquants dans les années à venir, il me paraît inévitable, et ceci est le point de vue de l'Ouest, qu'il devra y avoir de nouveaux développements de méthodes politiques et économiques plus pragmatiques que celles des dernières années; en d'autres mots, le Révisionnisme tel que l'appelle Mao Tse-tung, qui l'a tant en horreur, et qu'il essaye de déraciner. Ayant dit cela, je tiens à l'atténuer, dans un sens, en précisant que tant que Mao vivra, il ne pourra jamais être battu, tel est grand son prestige. Le résultat, donc, à brève échéance, ne nous apparaîtra peut-être jamais net et décisif. A la fin, je suis tout à fait confiant—je ne dis pas cela cyniquement parce que j'ai beaucoup de sympathie pour Mao et ses projets—que la Maoïsme—cela n'est pas Mao l'homme mais les pensées de Mao Tsé-tung—sera discrédité par ses successeurs, en acte sinon en parole. Je pense, et j'en suis presque certain, qu'ils rendront hommage à l'homme du bout des lèvres. Je doute qu'il y ait immédiatement une action similaire à la déstalinisation en Union Soviétique, mais je pense qu'en fait, ils trahiront Mao comme Mao le craint.

Maintenant, considérant brièvement, et encore au risque de trop simplifier le sujet, les complications de la politique étrangère chinoise, et spécialement la guerre au Viet Nam, il y a eu, comme nous pouvons nous en rendre compte, peu

de changements frappants dans la politique étrangère chinoise, durant la Grande Révolution Culturelle, sauf pour une diminution évidente de la tension. C'est surtout parce qu'ils sont très occupés par les difficultés qu'ils éprouvent dans leur pays, et de fait beaucoup de leurs ambassadeurs ont été rappelés en congé prolongé et c'est probablement un euphémisme que de parler ainsi. Moi, je n'y vois rien de surprenant, puisque depuis 1949 il y a beaucoup de changements et de fluctuations dans la politique étrangère de la Chine, cependant je pense que les buts fondamentaux demeurent constants.

De nouveau, tout en étant certain de simplifier beaucoup, j'énumérerai ces buts aussi rapidement que je pourrai. D'abord et avant tout probablement le but le plus immédiat est d'éliminer les bases militaires et l'influence militaire, politique et économique américaines de leurs frontières. Cela me semble compréhensible. Je ne veux pas prendre partie, et je ne dis pas que ces bases ne devraient pas exister mais il est facile de comprendre que le gouvernement chinois considère comme une menace directe et immédiate les bases américaines qui s'étendent de la Corée du Sud et d'Okinawa et tout autour de la Thaïlande, ou toute autre base importante que l'on pourrait établir. Les Chinois ne sont pas convaincus que les nouveaux aéroports construits en Thaïlande et qui peuvent recevoir et qui reçoivent des B-52 ne doivent servir d'abord qu'à la guerre du Viet Nam. Ils affirment que l'on a construit ces aéroports pour permettre aux B-52 de les bombarder et il est impossible de leur faire admettre le contraire. Je le sais parce que j'ai essayé.

Il est aussi inacceptable pour les Chinois d'admettre la présence de ces bases et de cette force militaire à leurs frontières que ce l'était pour les États-Unis d'admettre la présence de missiles soviétiques à Cuba. Il y a cependant une différence évidente, c'est qu'actuellement les Chinois n'ont pas la puissance nécessaire pour leur permettre d'éliminer directement cette présence militaire.

Je pense qu'un autre but, et les Chinois sont assez précis à ce sujet, c'est de récupérer un jour (j'appuie parce que les Chinois le font aussi) l'île de Taïwan que nous appelons Formose en Occident, et ce qu'ils qualifient de territoires perdus. Sans égard au bien-fondé ou non de la question de Formose (et j'ajoute entre parenthèses que mes sympathies ne vont ni à la Chine communiste ni à la Chine nationaliste mais bien aux natifs de Taïwan) les Chinois en sont très préoccupés. Ils se préoccupent beaucoup plus de la question de Taïwan que de la situation au Viet Nam parce qu'ils considèrent l'île avec ou sans raison comme territoire chinois et ils veulent absolument la récupérer. Par territoires perdus ils entendent surtout de grandes régions de l'Asie soviétique, de même que Hong Kong et Macao, territoires qui ont été arrachés à une Chine faible et arriérée au cours de la dernière moitié du dernier siècle par des puissances étrangères qu'ils qualifient de puissances impérialistes y compris la Russie tsariste.

Le VICE-PRÉSIDENT: Est-ce que serait compris le territoire auparavant connu sous le nom d'Indochine française?

M. TAYLOR: A ma connaissance il n'en n'a pas été question de façon précise au cours des dernières années. Ils ont à ce moment réglé leurs disputes de frontières au sujet de régions comme le Burma qui à différentes époques, sous diverses dynasties, relevaient de la Chine d'une façon ou d'une autre. C'est tout ce que je peux dire à ce sujet.

Un autre but qu'ils n'admettraient jamais publiquement, mais je suis sûr que c'en est un, est de réaffirmer leur influence historique sur les pays qui les

entourent et tout particulièrement dans le sud-est de l'Asie. J'ai parlé d'influence, mais je pourrais avancer aussi le terme «hégémonie». Je crois qu'il est difficile de définir exactement à quel genre d'influence ils pensent avoir droit d'exercer sur leurs voisins et surtout sur leurs voisins les plus faibles du sud. Je dirai seulement que je suis aussi sûr qu'on puisse l'être, qu'il n'est pas question d'expansion et d'occupation par les troupes communistes chinoises. Cependant je pense que le genre d'influence à laquelle ils songent représente quelque chose de plus fort que celles que les États-Unis exercent sur nous. Elle se situe entre les deux quoique probablement l'exemple Canada-États-Unis est beaucoup plus près de la réalité que la thèse qui prête des intentions agressives à la Chine.

De toute façon, la Chine est bien déterminée à se réaffirmer comme grande puissance mondiale dont la voix sera entendue et respectée sur tous les sujets d'une importance mondiale, dans la mesure que les Chinois considèrent leur être due si l'on tient compte de leur population, de leur puissance et de leurs ressources et par-dessus tout, si l'on tient compte de la continuité et de l'excellence de leur civilisation. Je ne veux pas me lancer dans l'histoire, mais j'aimerais vous exposer rapidement et avec force ce pour comprendre la politique étrangère chinoise vous devez savoir ce qui s'est produit en Chine de 1840 à 1949. Ce siècle, pour eux, en est un de profonde humiliation. Le dossier de l'Occident en Chine n'est pas brillant. Heureusement le Canada n'était pas une puissance impérialiste mais nos alliés l'étaient et il n'y a pas d'autre mot pour les qualifier. Le dossier n'est pas beau, mais pas aussi mauvais que la propagande chinoise le présente. Cependant il n'y a pas lieu d'en être fier. Où je veux en venir, c'est que bon ou mauvais, les Chinois sentent profondément l'humiliation qu'ils ont subie de la part de l'homme blanc y compris les Russes. A cause de leur chauvinisme très prononcé qui frise la xénophobie, ils sentent souvent et très facilement le besoin de se réaffirmer. L'encerclement de la Chine aujourd'hui par les États-Unis leur paraît une répétition des envahissements qu'ils ont subis de la part des puissances étrangères au siècle dernier.

C'est le point de vue nationaliste et les buts que je vous ai décrits, et que je crois être les plus importants, sont des buts nationalistes. Il existe des buts purement communistes à la politique étrangère chinoise et plus particulièrement la rivalité qui l'oppose à l'Union soviétique au sujet du premier rang dans le monde communiste et l'aide apportée par la Chine à ce qu'elle appelle les guerres de libération nationale dans les pays en voie de développement. Ce sont des buts qui sont exprimés en termes de l'idéologie communiste. Ces buts sont défendus par des hommes qui sont des communistes convaincus, cependant je vous dirais qu'ils y souscrivent pour des raisons qui sont en grande partie nationalistes. C'est une façon de réaffirmer le prestige et la puissance de la Chine et c'est aussi à peu près la seule que possèdent les Chinois puisqu'ils ne peuvent rivaliser avec l'Union soviétique et les États-Unis dans les domaines militaires et économiques. Ils ne peuvent même pas rivaliser avec ces pays au domaine de l'aide aux pays en voie de développement. Leur politique a pour but, je pense, surtout d'embarrasser les États-Unis et l'Union soviétique et de miner les positions américaines et soviétiques surtout dans les pays afro-asiatiques.

J'ajouterais immédiatement deux qualificatifs à ma description des buts de la politique étrangère chinoise. Dans la poursuite de ces buts les Chinois n'ont pas été particulièrement agressifs ni expansionnistes depuis la victoire communiste de 1949. Lorsqu'ils ont utilisé la force ils l'ont fait avec ménagement, dans certaines limites et seulement lorsqu'ils pensaient qu'il y avait une réelle menace à leur sécurité nationale ou à leur intégrité territoriale. Je ne le ferai pas aujourd'hui, mais je suis prêt à défendre cette thèse relativement à la guerre de

Corée, relativement au Tibet et relativement aussi à la guerre de frontière avec l'Inde et aux diverses crises du détroit de Taïwan.

Deuxièmement, les Chinois sacrifieront la logique de leur communisme révolutionnaire à celle de leur intérêt national surtout près de leurs frontières. En d'autres mots, je soutiens encore une fois que le nationalisme est plus important que le communisme dans leur politique étrangère comme ils la pratiquent, sinon comme ils la laissent paraître. On peut en trouver des exemples dans les relations amicales qu'ils entretiennent avec les États non communistes sur leurs frontières comme le Cambodge, la Birmanie et le Pakistan qui tous persécutent leurs propres mouvements communistes et tolèrent les enclaves capitalistes et coloniales de Hong Kong et Macao et dont Nikita Khrushchev se servait pour les agacer. Ils auraient toutes les raisons de vouloir reconquérir ces territoires perdus qui ont déjà fait partie de la Chine et de faire la vie dure aux administrations coloniales anglaises et portugaises et ils l'ont fait aux Portugais. Il ne faut pas oublier surtout qu'ils permettent à Hong Kong d'exister pour une raison très pratique; c'est que par Hong Kong ils gagnent environ 500 millions de dollars américains par année. Ils en tirent suffisamment d'argent pour payer toutes les céréales étrangères qu'ils achètent. Hong Kong est d'une grande importance pratique pour la Chine.

Je soutiens qu'ils sont réalistes et prudents aux environs de leurs frontières et un bon exemple est leur prudence au sujet du Vietnam. J'ai l'impression que les Chinois se sont montrés très prudents au sujet de la question du Vietnam. Ils n'ont, comme ils l'ont déclaré publiquement, aucune illusion sur ce qu'il leur en coûterait s'ils participaient à la guerre du Vietnam. Les Américains ont dit qu'il ne s'agissait pas d'une autre guerre de Corée et que cette fois il n'y aurait pas de sanctuaire. C'est-à-dire qu'ils bombarderaient la Chine. Les Chinois ont reconnu publiquement qu'ils avaient compris. Je crois que vraiment ils ne participeront pas à la guerre si les Vietnamiens se contentent de suivre les conseils de la Chine. Et il semblerait bien que les Vietnamiens n'ont pas toujours suivi les conseils de la Chine. Les Chinois croient réellement que les Américains seront forcés de se retirer du Vietnam si les communistes de ce pays se livrent au genre de guerre prolongée prônée par Mao et que la Chine ne sera pas nécessairement impliquée.

Ils pensent vraiment que s'ils viennent à être impliqués dans la guerre et s'ils sont bombardés ils triompheront en fin de compte, parce qu'ils sont convaincus à raison ou à tort que la Chine ne peut jamais être battue. Pour eux la défaite comporte l'occupation. Ce n'est pas nécessairement ce que ferait le Pentagone en cas d'une guerre avec la Chine mais c'est ainsi que les Chinois l'interprètent, du moins officiellement. Les Chinois affirment que la Chine ne peut être conquise. Le vieux Chen Yi, ministre des affaires étrangères, le vieux maréchal endurci grogne avec son accent Szechwan et déclare qu'il se retirera dans les montagnes du Szechwan et dirigera la guérilla (et il le ferait) et la Chine ne pourrait pas être conquise ni occupée.

Je crois que les Chinois participeront à la guerre si on ne leur laisse pas d'autre choix, situation encore parallèle à celle de Corée, et s'ils sont d'avis que leur intérêt national l'exige. Il n'y a pas de ligne de conduite facile: personne n'en connaît et personne n'en a cherché. Sûrement qu'une invasion américaine du Vietnam du nord pourrait, selon moi, amener les Chinois à participer à la guerre. Si l'escale demeure en-deçà de l'invasion du Vietnam du nord, en d'autres mots, si l'on se contente de bombardements plus intensifs je ne sais pas jusqu'à quel point il faudra attendre pour décider les Chinois à participer à la guerre. Je dirais qu'ils ont fait tout ce qu'il leur était possible pour ne point être

impliqués et je pense qu'ils continueront à le faire, mais je n'affirmerais pas qu'ils ne s'y lanceraient pas à un moment donné.

Je pourrais ajouter rapidement et presque entre parenthèses au sujet de la politique étrangère du Vietnam et de la Chine qu'il y a tendance en Occident à croire que nous devrions prendre partie dans la lutte pour le pouvoir en Chine, ce qui est assez farfelu, et que si nous prenions partie nous devrions appuyer les opposants de Mao Tse-tung parce qu'ils paraissent plus raisonnables et que dans une certaine mesure, selon notre façon de voir les choses, ils sont plus raisonnables. Cependant il paraît, quoique ce ne soit pas sûr, que ceux qui s'opposent à Mao Tse-tung sont en difficultés en partie parce qu'ils cherchent un rapprochement avec l'Union soviétique pour que la Chine puisse se montrer plus dure au sujet du Vietnam et de la question de Formose. Il n'y a rien qui permette de croire que les opposants à Mao, s'ils prenaient le pouvoir aujourd'hui ou s'ils venaient à le prendre, se montreraient, comme nous le pensons, plus raisonnables au sujet du Vietnam et dans la conduite de la politique étrangère de la Chine. Je ne crois pas qu'aucun gouvernement chinois dans un avenir prévisible fasse la vie facile à l'Occident aussi longtemps que la Chine se sentira frustrée dans l'atteinte des buts que je vous ai décrits. J'aimerais vous laisser quelques questions. La première, la plus évidente est de savoir si ma description des buts de la politique étrangère chinoise est exacte ou si on peut la mettre un peu en doute, et je l'admets. La deuxième est de savoir si les buts de la politique étrangère chinoise peuvent coexister avec les intérêts fondamentaux de l'Occident et si les diverses politiques étrangères de l'Occident (et surtout celle des États-Unis naturellement mais d'une façon différente, la nôtre aussi) si ces politiques étrangères de contrainte et d'isolement servent réellement les intérêts de l'Occident ou si elles ne font simplement qu'accroître les griefs légitimes de la Chine contre l'Occident et rendre impossible toute solution aux problèmes fondamentaux de l'Asie?

Je pense enfin, et je termine, qu'il est important de poser ces questions alors que la Chine passe par une véritable crise au sujet de son avenir. Je l'ai dit, et je le répète, je ne crois pas à aucun changement important dans la politique étrangère parce que les buts sont fondamentaux et reflètent les intérêts nationaux de la Chine. Cependant au cours des prochains mois et c'est probablement déjà un fait, la discussion sera beaucoup plus forte au sujet des tactiques, sinon des stratégies et cette turbulence s'accroîtra jusqu'au départ de Mao. Aucun successeur de Mao n'aura cette puissance et ce prestige énormes et il pourra être possible, plus qu'il ne l'a jamais été, de mettre en doute aux plus hauts niveaux du gouvernement chinois, la politique de Mao faite d'opposition tendue aux États-Unis et à l'Union soviétique puisque enfin de compte cette politique n'a eu que peu d'effets et a amené de véritables régressions au cours des deux ou trois dernières années.

Je pense qu'en cette période de transition qu'éprouve la Chine il est très important pour tous les pays de l'Occident de démontrer aux Chinois qu'il existe des substituts à leur politique actuelle (qui est faite surtout d'hostilité envers nous) et qu'il est possible d'en arriver à un arrangement avec l'Occident que c'est un travail de longue haleine. Il ne faut pas s'attendre à un succès immédiat. Il est évident que les États-Unis devront faire plus que les premiers pas, mais je pense que sans surestimer notre situation dans le monde et en Asie, le Canada pourrait jouer un rôle plus utile et plus important que celui qu'il joue actuellement.

C'est la seule opinion personnelle que j'introduirai et elle se réduit à un couple de phrases, donc j'espère que vous me permettrez de l'exprimer.

Je n'accepte pas le raisonnement à l'effet que l'agitation présente à l'intérieur de la Chine justifie une politique d'inactivité du Canada et, en particulier, un délai supplémentaire dans la progression vers la reconnaissance diplomatique de Pékin. J'ai justement l'impression contraire. Je crois que l'agitation, l'incertitude, et par-dessus tout, la possibilité d'un changement à l'intérieur de la Chine aujourd'hui rend impératif que nous fassions tout ce que nous pouvons pour sortir de ce que je considère comme une impasse stérile et dangereuse.

Merci.

Le VICE-PRÉSIDENT: Premièrement, je voudrais savoir à peu près combien de temps le comité est prêt à siéger. M. Taylor, y a-t-il une limite à votre temps ce matin?

M. TAYLOR: Non, monsieur.

Le VICE-PRÉSIDENT: Pourrais-je avoir votre avis sur la durée de temps durant laquelle le Comité aimerait siéger ce matin? Un certain nombre de personnes ont indiqué qu'elles aimeraient parler et je veux donner à tous la même chance de poser des questions à M. Taylor. C'est la raison pour laquelle j'aimerais savoir comment longtemps vous êtes prêts à siéger.

Une VOIX: Il serait donc préférable que vous cédiez la parole à un autre.

Le VICE-PRÉSIDENT: Très bien, disons midi. A vous la parole, monsieur Brewin.

M. BREWIN: Monsieur le président, j'ai noté par écrit un certain nombre de questions mais M. Taylor a répondu à presque toutes au fur et à mesure.

Une VOIX: Il serait donc préférable que vous cédiez la parole à un autre.

M. BREWIN: Non, je ne passerai pas outre, J'en ai trouvé de nouvelles.

Je me demande si je peux faire remarquer qu'il me semble que le fait que M. Taylor soit ici après un voyage en Chine, qu'il est capable de nous donner un aperçu et qu'il a indiqué qu'une des grandes valeurs d'une reconnaissance diplomatique peut être que nous, au Canada, créons un groupe de gens complètement bien informés de la situation dans ce pays. Êtes-vous d'accord avec cela, monsieur Taylor? Croyez-vous qu'il nous est possible, en reconnaissant la Chine d'améliorer les connaissances qu'a le gouvernement du développement de ce pays et obtenir ainsi un meilleur aperçu des événements, et ainsi de suite?

M. TAYLOR: Oui, monsieur, je suis d'accord. J'ajouterai seulement la réserve que les étrangers en Chine, soient-ils diplomates ou journalistes, sont sévèrement limités dans leurs mouvements et leurs conversations avec les Chinois, et aucune ambassade, même pas, disons, celle de France a de vrais échanges diplomatiques et d'influence avec les Chinois. Mais la seule présence de certains de nos jeunes diplomates, spécialement des étudiants qui apprennent les langues et ainsi de suite, à Pékin, pourrait, je crois, inévitablement élargir et approfondir leur compréhension des événements aussi bien qu'en gardant leurs mandarins en bon état, ce qui est un aspect très important de la question.

M. BREWIN: C'est une question d'ordre général. Vous avez clairement indiqué que, bien que nous pouvons nous attendre à la continuation pendant un certain nombre d'années d'une approche militante méfiante et dogmatique des

gouvernants de la Chine—je crois que vous vous êtes servi du mot «xénophobie» pour démontrer l'hostilité aux étrangers—vous avez laissé à entendre que la reconnaissance diplomatique pourrait être une façon d'avancer le jour où cette attitude changera. Avez-vous d'autres propositions sur les mesures que le Canada et l'Occident devrait entreprendre, à votre avis, maintenant pour changer cette situation?

M. TAYLOR: Je crois que, aussi longtemps que les États-Unis et la Chine auront des points de vues différents sur les solutions possibles du problème asiatique, les puissances d'importance moindre peuvent faire très peu de choses; la vraie dispute est, naturellement, entre Pékin et Washington. Mais, je crois que tout ce que nous pouvons faire est d'essayer, d'une part, d'influencer les Américains à adopter ce que je considère une perspective plus raisonnable sur la situation en Asie et, d'autre part, de tenir bon aux indices de variations plus concrets et pratiques à présenter les politiques générales de l'Ouest surtout en les reconnaissant diplomatiquement, en prenant une position plus réaliste aux Nations Unies que celles que nous avons prises à la dernière session où nous avons progressé légèrement.

Je crois que les choses changeront en Chine, s'il existe un choix. Je n'ai pas l'illusion que soudainement tout va devenir facile et clair entre la Chine et l'Ouest. Ce sera une pente longue et dure, mais je crois que les Chinois sont des hommes pratiques et s'ils voient un choix, ils peuvent en profiter. Mais, tout ce qu'ils voient à l'horizon est la puissance militaire américaine et une hostilité farouche, sauf quelques signes de changement d'attitude de la part de l'administration des États-Unis au printemps dernier, mais celle-ci n'était vraiment pas importante. Je suis donc porté à prêcher un peu et ce n'est pas mon rôle, car je crois que nous devons faire tout ce que nous pouvons, et plus que nous faisons actuellement, afin de proposer un règlement surtout à l'égard la reconnaissance diplomatique, qui pourrait bien ne pas être acceptée sur-le-champ par les Chinois.

M. FAULKNER: Quel choix en particulier était non disponible actuellement la reconnaissance diplomatique offrirait-elle?

M. TAYLOR: Je crois qu'il serait d'un ordre plutôt psychologique. Je crois que si les Chinois voyaient une nation comme le Canada, proche allié des États-Unis—en fait, ils nous ont parfois accusés d'être une marionnette américaine—leur accorder la reconnaissance diplomatique, cela pourrait aider à convaincre quelques-uns d'entre eux au cours d'un débat interne, qui peut avoir commencé ou est sur le point de commencer, sur leur politique étrangère à dire: il y a indications de changement dans la position de l'Ouest; si les Canadiens changent, peut-être les Américains changeront-ils un jour. Peut-être qu'un conflit entre nous n'est pas inévitable.

M. BREWIN: Monsieur Taylor, nous avions une proposition et je crois que vous en avez vraiment traité, mais j'aimerais connaître votre opinion sur la question. Nous avons proposé que vu les agitations et les troubles en Chine il ne serait pas sage, en ce moment, d'étendre la reconnaissance diplomatique quand les troubles internes sont en cours.

M. TAYLOR: Je n'accepte pas cet argument car, je ne crois pas qu'il y a eu un tel effondrement de l'autorité et qu'il n'y a aucun gouvernement chinois légalement constitué. La Chine vit dans l'agitation mais pas dans un état de guerre civile. Les rouages du gouvernement sont restés fondamentalement les mêmes pendant toute cette agitation. Le premier ministre est encore Chou En-Lai et puisque tous les vice-premier ministres occupent encore les postes qu'ils ont toujours tenus. Le Gouvernement fonctionne toujours. Il y a un gouvernement à reconnaître. Je crois, pour les raisons que j'ai énumérées, en raison de l'agitation, il est encore plus vrai de dire simplement que nous reconnaissons la République populaire de Chine. J'aurais souhaité que nous eussions été capables de le faire

et je crois que la situation idéale aurait été de voter positivement en faveur de la résolution présentée par l'Albanie aux Nations Unies en novembre dernier et de reconnaître en même temps l'existence de liens diplomatiques. Je crois que cela peut être annoncé. Les Chinois peuvent ne pas l'accepter; ils peuvent l'ignorer. Je ne crois pas que cela implique une discussion avec les Chinois au sujet de Formose. C'est un autre subterfuge.

M. BREWIN: S'ils l'ignorent, nous devrions continuer à laisser la porte ouverte pour ce qui nous concerne.

M. TAYLOR: Oui, je crois que nous devons la reconnaître; je pourrais être rappelé à l'ordre certaines gens qui sont plus au courant des subtilités diplomatiques, mais je ne puis voir aucune raison évidente pour laquelle nous ne pouvons simplement les reconnaître unilatéralement, et alors s'ils veulent discuter d'échange des missions diplomatiques, très bien, mais qu'on ne prenne aucun engagement en ce qui a trait en même temps au statut légal de Formose. Qu'on passe sous silence la question de Formose.

M. BREWIN: J'ai une autre question à poser, mais je ne sais pas si vous l'avez étudiée particulièrement. Je crois que certaines gens sont d'opinion que la concentration de l'effort industriel des Chinois à l'égard de l'expansion de la force thermonucléaire indique une attitude agressive plutôt que défensive et constitue une menace envers les puissances de l'Ouest en général que nous devrions être préparés à affronter. Avez-vous des commentaires à faire sur cette question?

M. TAYLOR: Oui, monsieur. Je n'aime pas l'idée que n'importe qui entre dans la course aux armes nucléaires, peu importe son parti ou ses idées politiques, mais je crois que la bombe chinoise est destinée à la guerre défensive. Je crois que du point de vue chinois, c'était un acte reponsable de la part de ce gouvernement. La meilleure justification que j'aie entendue à l'égard de la bombe chinoise venait d'un diplomate français. Je crois qu'il y a des parallèles très directs et intéressants entre l'attitude de De Gaulle au sujet de la bombe et la souveraineté nationale et l'attitude des Chinois. Je crois que les Chinois sentent, à tort ou à raison, qu'ils sont dans une situation où les deux grandes puissances sont, en effet, leurs ennemis. On peut dire qu'ils n'avaient pas besoin de se placer dans cette situation et c'est un argument que j'accepterais, mais le fait est qu'ils en sont là et je crois que dans cette situation et se sentant menacés, la bombe est une arme préventive et n'est pas une force de frappe nucléaire efficace. Elle ne sera pas pendant quelque temps une force de frappe nucléaire efficace et je doute fort qu'ils attaquent les premiers.

M. WALKER: C'est un geste symbolique?

M. BREWIN: Monsieur le président, j'aimerais continuer indéfiniment mais je vais être obligé de laisser la parole à quelqu'un d'autre.

Le VICE-PRÉSIDENT: Merci, monsieur Brewin. Je dois à l'occasion intercaler une courte question. Vous avez mentionné que Mao craignait la jeunesse du pays. Pourquoi donc, a-t-il laissé agir les gardes rouges?

M. TAYLOR: Les gardes rouges, d'après ce qu'on en sait, représentent environ 20 millions de jeunes Chinois; ce qui n'est en aucune façon toute la jeune population. Ceux-ci sont les plus profondément endoctrinés et les plus actifs chez les jeunes Chinois. Dans notre société, ce serait ceux qui manifesteraient à l'extérieur du consulat américain ou ceux qui ont déménagé à Yorkville. Il ne

s'agit pas d'une comparaison des plus judicieuses, mais ces gens sont les plus touchés; ils sont nombreux, et plus souvent dans les villes que dans les campagnes.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur Taylor.

M. FAULKNER: Monsieur Taylor, j'aimerais préciser notre position en ce qui a trait à la reconnaissance. Vous avez qualifié notre position actuelle d'impasse stérile. A votre avis, la reconnaissance a deux avantages: Elle pourrait présenter un certain choix, et contribuer à faire disparaître la xénophobie, ou les hostilités. Est-ce qu'il s'agit là des raisons pour lesquelles vous croyez que nous devrions entamer un processus de reconnaissance qui pourrait prendre de l'ampleur?

M. TAYLOR: Oui, je pense qu'il s'agit d'une assez bonne description des deux principaux avantages, mais je voudrais une fois de plus y apporter de sérieuses réserves. Je ne crois pas que nous revêtions une grande importance aux yeux du monde ou de la Chine, et cette initiative n'entraînerait pas un relâchement profond et immédiat des tensions en Asie, mais je pense que ce serait un mouvement réaliste et judicieux dans la bonne direction pour un rapprochement du monde occidental avec la Chine.

M. FAULKNER: Ce serait une initiative judicieuse, mais en ce qui a trait à son importance ou à son effet, elle ne serait pas d'une ampleur considérable?

M. TAYLOR: En ce qui concerne son effet immédiat, elle n'aurait probablement pas une importance capitale, mais en ce qui a trait à son effet à longue échéance, aux effets qu'elle pourrait avoir sur d'autres pays occidentaux dont certains sont dans une situation identique à la nôtre, et aux effets qu'elle pourrait éventuellement provoquer aux États-Unis, où tout semble indiquer que l'opinion publique a pris nettement le pas sur le Congrès et sur la Maison Blanche en ce qui touche la question chinoise, cette initiative pourrait bien être le début de quelque chose. Elle pourrait accélérer le processus.

M. FAULKNER: Un autre point m'a frappé dans votre analyse de la politique étrangère chinoise; si j'ai bien compris, cette dernière est fondée bien plus sur l'aspect pragmatique et gouvernée par des questions d'intérêt national que par des facteurs idéologiques.

M. TAYLOR: En effet, c'est bien mon opinion. Je crois que nous avons tendance à réagir trop vivement aux déclarations chinoises, et à sous-estimer ce qu'ils entreprennent réellement. Leurs déclarations sont vraiment menaçantes.

M. FAULKNER: Donc à votre avis, leurs déclarations concernant certaines lignes de conduite ou leurs objectifs politiques, soit par exemple les guerres de libération nationale, ne doivent pas être prises au pied de la lettre?

M. TAYLOR: Elles doivent faire l'objet d'une étude très sérieuse, afin d'en dégager tout le sens. Je crois qu'il s'agit d'une question importante, qui mérite d'être développée. La *Guerre du peuple*, célèbre ouvrage qui a fait l'objet de tant de citations, surtout à Washington, et qui a été publié durant l'été 1965 par le ministre chinois de la Défense, Lin Piao, lui-même héritier présomptif de Mao Tsé-toung, a été appelé par divers chefs d'état sérieux «qu'un plan d'agression chinois», une preuve que les Chinois ont un penchant à dominer le monde», et a même été comparé au *Mein Kampf* d'Hitler. Ces affirmations ne peuvent être proférées que par des personnes qui n'ont pas lu cet ouvrage, ou qui, pour m'exprimer avec modération, sont coupables de malhonnêteté intellectuelle. Si

vous lisez ce document, qui contient nombre de phrases fleuries, passionnées et menaçantes au sujet des diverses régions du globe, du monde en marche, encerclant les villes du monde et les submergeant (les villes représentant l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale), l'effet est inquiétant; par contre, si vous l'interprétez d'après le contexte, il indique clairement, et ceci est en pleine conformité avec la pensée de Mao Tsé-toung, que les guerres de libération nationale ou les révolutions réussissent en tout premier lieu et essentiellement grâce aux efforts des peuples dans leurs propres pays, et que les nations sympathiques à la cause, comme la Chine, ne peuvent fournir qu'une aide marginale, qui n'est jamais décisive. De fait, certains sinologues américains d'excellente réputation, nommément la *Rand Corporation*, ont interprété ce document, appelé par leurs propres hommes politiques «un plan d'agression chinois», comme un véritable avertissement au Viet Cong de réduire leurs activités car ils couraient au devant de difficultés en les intensifiant. Toutefois, il s'agit ici d'une opinion diamétralement opposée que je ne supporte pas, mais qui est à mon avis plus près de la vérité que l'attitude hystérique prise à Washington à la lecture de cet ouvrage.

M. WALKER: Vous venez de prononcer une expression que je n'ai pas bien comprise. Vous avez dit que l'aide marginale n'est jamais décisive?

M. TAYLOR: Elle ne l'est jamais; il m'est impossible de vous donner la citation exacte, mais la version anglaise de ce livre est à la disposition de tout le monde. En substance, le document déclare que les guerres de libération nationale ne peuvent réussir en tout premier lieu que grâce aux efforts des peuples intéressés.

M. FAULKNER: Dans un tel contexte, serait-il donc juste de dire ou d'avancer que les objectifs ou les intérêts chinois dans la guerre du Viet Nam pourraient être un retrait des Américains, plutôt qu'une défaite des États-Unis dans ce conflit?

M. TAYLOR: Je n'en sais rien. Ils ont de nombreux intérêts au Viet Nam. Je crois qu'ils tiennent à la défaite et à l'humiliation des Américains. Ils transigeraient pour moins que cela, mais je crois qu'à tout prendre, c'est ce qu'ils désirent. Les Chinois aimeraient assister à un retrait des troupes américaines sous des conditions extrêmement humiliantes, mais ils ont beaucoup de sens pratique. Je pense qu'ils entrevoient plusieurs développements de la situation, favorables à leurs yeux; en d'autres mots, une escalade éventuelle de la guerre par le Viet Cong, et un mouvement de l'opinion publique aux États-Unis, au sujet de laquelle ils se méprennent, je crois, énormément. Je pense qu'ils entrevoient peut-être la situation comme un ensemble de ces facteurs.

M. FAULKNER: En d'autres mots, l'incapacité des diverses médiations, soit par exemple celles du Canada, de U Thant et de la Grande-Bretagne, à réunir les deux camps autour de la table de négociation peut être due, dans une certaine mesure, au fait que d'une part le Viet Nam du Nord, pour des raisons idéologiques et, par leur intermédiaire le Viet Cong, en supposant qu'il y ait parenté, et surtout d'autre part la Chine soient plus intéressés par une défaite militaire des États-Unis que par un règlement du conflit qui verrait le retrait tant soit peu honorable de ces derniers?

M. TAYLOR: Je crois tout au moins qu'il existe une différence marquée dans la façon dont Hanoï et Pékin entrevoient la guerre. Je crois également qu'il existe une grande différence entre le Front de libération nationale du Viet Cong et Hanoï, mais il s'agit là d'un sujet beaucoup plus controversé et discutable; je crois cependant qu'il existe une différence évidente entre Pékin et Hanoï, car leurs motifs sont différents dans cette guerre. Ils sont d'accord sur certains points, mais pas sur tous.

Hanoï n'agit pas entièrement selon son libre arbitre, pas plus que nous n'avons l'entière autonomie lorsqu'il s'agit d'entreprendre certaines choses que les États-Unis n'aiment pas, mais Hanoï fait preuve cependant d'une indépendance considérable dans certains domaines. Ils sont également d'un chauvinisme poussé au plus haut point. Il arrive qu'Hanoï suive une certaine ligne de conduite, et passe outre aux conseils de Pékin. Avant tout, les intérêts d'Hanoï regardent le Viet Nam; il s'agit de «leur» guerre, qu'ils entreprennent depuis 20 ans de différentes façons. Pour sa part, Pékin envisage ce conflit avec des idées et dans un cadre beaucoup plus vastes, en fonction de leur dispute avec les États-Unis et avec le monde communiste, et de l'ensemble de la situation afro-asiatique. Les intérêts du Viet Nam sont beaucoup plus profonds et limités à son propre territoire.

M. FAULKNER: Ai-je encore un peu de temps, ou est-ce que ma période est écoulée?

Le VICE-PRÉSIDENT: Il vous reste une demi-minute, monsieur Faulkner.

M. FAULKNER: Permettez-moi de simplement vous poser une question. J'en ai un certain nombre en réserve, mais je me contente de vous en poser une brève. M. Harrison Salisbury a fait la remarque que l'un des principaux obstacles à la solution du conflit vietnamien réside dans la constatation qu'il ne s'agit pas vraiment de la difficulté à rapprocher les deux adversaires, mais bien que le Nord est conscient qu'il n'existe aucun motif sérieux au règlement du conflit après que les négociations auront débutées. En d'autres mots, les bases d'un règlement entre le Nord, le Sud et les Américains sont tellement écartées qu'à l'heure actuelle, les négociations de paix engendreraient un cessez-le-feu et peut-être une longue suite de conférences, à la fin desquelles aucun résultat concret ne serait atteint, laissant les Nord Vietnamiens dans la situation extrêmement difficile d'avoir à réorganiser et à réamorcer leurs activités de guérilla, ce qu'ils ne croient probablement pas être en mesure de mener à bien.

M. CHURCHILL: Voilà la plus brève question que j'ai eu l'occasion d'entendre. Je croyais que nous discussions de la Chine et non du Viet Nam?

M. FAULKNER: Rappelez-vous qu'il existe un rapport entre les deux, monsieur Churchill. J'aimerais savoir si vous êtes d'avis qu'il existe un fond de vérité dans cette assertion?

M. TAYLOR: Oui, crois qu'il y a probablement du vrai car je ne pense pas, en essayant de se placer du point de vue d'Hanoï, ce qui est extrêmement difficile puisque nous ne le connaissons véritablement pas, je ne pense pas, dis-je, que les États-Unis leur ait encore fait de proposition qu'ils puissent accepter et utiliser pour atteindre leur objectif fondamental.

Le second facteur est, je crois, un important élément psychologique. Chaque fois que Ho Chi Minh a engagé des négociations à l'occasion de conférences internationales, il a été trompé d'une manière ou d'une autre. Les Français l'ont trompé, ou tout au moins le croit-il, avec certaines raisons à mon opinion. Mais il est sous la ferme impression qu'il a été trompé à la suite de la conférence de Genève en 1954, non seulement par les pays occidentaux, mais également dans une certaine mesure par les Russes et par les Chinois.

M. THOMPSON: Monsieur le président et monsieur Taylor, la majorité de mes questions visent à recueillir des renseignements, car je n'ignore pas que M. Taylor est l'un de nos experts canadiens les plus réputés dans le domaine des récents événements en Chine; je vais donc lui poser une série de questions afin de combler certaines lacunes, tout au moins dans mes connaissances. Quelle est, à votre avis, l'ampleur de la force physique et politique de Lin Piao? En ce qui a trait à sa longévité, peut-il tenir dix années?

M. TAYLOR: Personne ne sait, monsieur. On sait qu'il n'a pas paru en public pendant de longues périodes, surtout (mes dates ne sont pas exactes) vers 1940 lorsqu'il était en traitement à Moscou, paraît-il, pour des blessures graves et ensuite plus tard vers 1960. Il n'était jamais visible quand j'étais en Chine; c'était l'homme mystère. Les deux maux dont il est censé souffrir sont des complications à la suite de blessures de guerre et on le soupçonne aussi d'être tuberculeux. Lorsqu'il a fait des discours comme l'automne dernier aux rassemblements de gardes rouges, les sinologues qui en ont écouté les enregistrements ont eu l'impression qu'il s'exprimait avec une grande difficulté et avec lenteur. Il bafouillait et estropia plusieurs mots simples, ce qui indiquerait un certain degré d'incapacité. Il ne paraît pas en bonne santé.

M. THOMPSON: A-t-il assez de prestige au cas où Chou En-laï serait escamoté?

M. TAYLOR: Mao est si prestigieux qu'il est difficile d'imaginer quelqu'un d'autre à sa place. Il est très prestigieux surtout parce qu'il est l'un des grands généraux de la révolution et de la guerre contre le Japon. Il a gagné toute ses grandes batailles.

M. THOMPSON: Vous avez mentionné Chou En-laï. Où se place-t-il dans cette hiérarchie à présent et pour l'avenir?

M. TAYLOR: Il doit y avoir une intrigue parce que Chou En-laï, comme premier ministre, s'est joint à Mao et à Lin Piao au début de la grande révolution culturelle l'été passé. Il s'est toujours tenu deux pas derrière eux sur la même voie. Ses discours sont passionnants à lire si on les compare à ceux de Lin Piao quand les deux parlent au même rassemblement. Chou En-laï a toujours été légèrement plus modéré. Ces derniers mois, à en croire les affiches des gardes rouges qui sont plus ou moins sûres, Chou-En-laï s'est souvent adressé aux gardes rouges à Pékin en ces mots: «Laissez mon gouvernement tranquille; cessez d'interpeler des gens comme Chen Yi, mon ministre des affaires étrangères; cessez de critiquer mes vice-premiers ministres qui sont à la tête de ministères (l'équivalent de ministre de cabinet); laissez-les tranquilles!» Il semble avoir suivi pour préserver le bon fonctionnement de la bureaucratie gouvernementale et de l'économie du pays qui, autant qu'on puisse le dire, est restée très peu perturbée jusqu'à présent. Il semble toujours fidèle à Mao; traditionnellement, il a toujours été accommodant, médiateur et survivant.

M. THOMPSON: Serait-ce un candidat possible à la chefferie, selon vous?

M. TAYLOR: Je ne crois pas. Personne qui était en Chine en même temps que moi ou à qui j'ai parlé plus tard n'a jamais considéré que Chou En-laï ait vraiment l'étoffe d'un chef. C'est une sorte de Mikoyan. C'est en partie grâce à cela qu'il a survécu. Il vient d'un milieu un peu plus suspect que la plupart des autres. Il est d'un milieu plutôt cosu. Il n'a jamais été aussi proéminent au sein du parti qu'au gouvernement.

M. THOMPSON: Maintenant, juste à propos de la situation économique de la Chine, êtes-vous d'accord avec les rapports qui prévoient une famine générale inévitable dans l'année qui vient à cause du manque de semences et d'activité agricole en cette saison cruciale?

M. TAYLOR: Je ne dirais certainement pas qu'une famine est inévitable, ni même probable. Il est possible que leur production de grain de consommation tombe au-dessous de celle de l'année passée qui n'était déjà pas suffisante.

M. THOMPSON: En d'autres termes, envisagez-vous que les chefs perdent la maîtrise de la révolution?

M. TAYLOR: Je ne sais pas. Je ne suis pas autant au courant que je devrais. C'est presque une affaire à la petite semaine parce qu'elle dépend de la pluie et du repiquage. Je crois qu'ils ont reçu assez de livraisons en mars et en avril pour planter leurs champs. Pourront-ils récolter leurs produits à temps? Cela dépend de nouveau du tournant des affaires. Je soupçonne qu'ils obtiendront une récolte qui ne sera pas entièrement désastreuse, mais cela dépend encore du temps. Le temps n'a pas été favorable.

M. THOMPSON: J'ai juste quelques questions au sujet de l'emprise sur les provinces extérieures et sur les activités en rapport avec l'Union soviétique, le Tibet, le Sinkiang et la Mongolie extérieure. Croyez-vous que c'est une grave menace contre l'ordre du pays?

M. TAYLOR: Il pourrait se produire des difficultés où cela deviendrait une sérieuse menace. Je ne crois pas que cela a commencé mais on sait si peu ce qui s'y passe, surtout au Tibet et au Sinkiang, toute la région septentrionale et occidentale du pays. Les politiques et les soldats qui étaient aux commandes y sont toujours apparemment, même s'ils ont été parfois critiqués, et ils se tiennent bien cois autant qu'on le sache. On ignore de quel côté va leur loyauté ou leur obéissance ni de quel côté elle ira si la lutte s'intensifie à nouveau.

M. THOMPSON: J'ai juste une ou deux questions sur la politique étrangère. Croyez-vous que les Chinois accepteront la reconnaissance diplomatique et l'échange éventuel de millions sans se servir de la République de Chine et Taïwan comme point de litige?

M. TAYLOR: C'est très probable parce qu'ils l'ont acceptée de la part des Français. Il y a un précédent et les Chinois sont aussi épris de précédents que n'importe qui d'autre.

Au printemps 1964, le général de Gaulle a reconnu Pékin. Vous vous rappelez qu'on se demandait ce qui allait se passer parce qu'il avait une mission à Taïpeh, tandis que pas le Canada. Finalement, c'est le gouvernement nationaliste chinois qui rompit avec de Gaulle mais jamais, autant que je sache, le gouvernement français n'a déclaré officiellement que Formose, ou Taïwan, faisait partie de la Chine ou qu'en reconnaissant Pékin, il reconnaissait la revendication de Pékin sur Taïwan. Il me souvient d'avoir alors écrit qu'un homme d'état français, monsieur Pompidou je crois, prononça un discours quelques mois après la reconnaissance dans lequel il déclara que la situation de Taïwan était indécise et les Chinois n'ont pas protesté.

M. THOMPSON: Dans ce secteur de politique étrangère, il y a approximativement 350 millions d'habitants dans les pays voisins de la frontière chinoise, du Japon à l'Australie et à la Malaisie, disons. Vous avez exprimé votre opinion sur

ce que devrait être la politique canadienne à ce sujet. Quelle importance attacheriez-vous à l'opinion de cette dizaine de pays en ce qui concerne leur politique envers la Chine, aucun d'entre eux ne reconnaissant la Chine, l'un d'eux conseillant la reconnaissance, et tous traitant avec elle?

M. TAYLOR: Je crois qu'il est difficile de mettre tous ces pays dans le même panier et de décrire cette sorte de...

M. THOMPSON: Non, nous n'avons pas le temps. Ce n'est pas nécessaire.

M. TAYLOR: En toute sincérité, je ne crois pas pouvoir répondre à cette question parce que les attitudes de pays comme le Japon sont très différentes de celles de pays comme le Vietnam du Sud, le Siam ou l'Indonésie.

M. THOMPSON: Je pensais au Siam, à l'Indonésie, à l'Australie et à la Malaisie.

M. TAYLOR: Je crois que l'indonésie est toujours en relation diplomatique, mais je n'en suis pas sûr. Je ne crois pas qu'on puisse ignorer les vœux, les opinions et les politiques de ces gouvernements dont certains sont du Commonwealth (un au moins) et avec certains desquels nous sommes aussi en bonnes relations. Nous ne pouvons pas les ignorer. Nous devons considérer leurs raisons pour suivre ces politiques. Nous devons aussi considérer la nature de ces gouvernements. Ils ne sont pas tous aussi démocratiques qu'on le aimerait. Ils ne représentent peut-être pas ce qu'une majorité des citoyens du pays appelle son propre intérêt. Il nous faut comprendre les problèmes particuliers d'un pays comme le Japon qui penche vers la Chine en certains domaines, et puis nous devons décider quel est notre intérêt national.

M. THOMPSON: Oui. Je regrette, mon temps est fini.

M. TAYLOR: C'est toute une histoire.

M. THOMPSON: Je pensais seulement à la nécessité de procéder à des consultations préalables et de prendre en considération les politiques de ces divers pays sans assumer qu'ils sont tous pareils. Je crois que c'est une région très importante.

M. TAYLOR: Moi aussi.

M. THOMPSON: Nous n'avons pas le temps de l'étudier.

M. WALKER: Monsieur le président et monsieur Taylor, vous êtes très aimables d'être venus. Cela nous est très utile. Je suis sûr que le président, au nom du Comité, vous remerciera d'être venu.

Il me semble qu'on a l'impression en Occident que la lutte, le combat, la bataille qui se déroule en Chine est réellement le résultat de deux opinions et j'estime que c'est un point de vue occidental. Il paraît que la bataille est au sujet des deux opinions sur les relations extérieures de la Chine avec le reste du monde; c'est-à-dire, comment conquerrons-nous le monde, modérément ou par la force militaire, et nous avons aussi la bombe, etc. Mais d'après ce que vous avez dit, la lutte concerne plus les affaires intérieures que la concrète du monde par la révolution. Est-ce juste?

M. TAYLOR: Je suis convaincu que les principales questions en jeu, les principaux motifs du débat appartiennent aux problèmes domestiques. Je crois qu'il y a des preuves que la politique étrangère a joué et joue toujours un rôle mais rien ne permet de croire que la politique étrangère ait jamais prédominé.

M. WALKER: Vous avez sûrement parlé à des diplomates occidentaux. J'ignore si vous avez eu des contacts avec le département d'État américain ou avec nos propres diplomates. Lors de vos discussions, acceptent-ils votre jugement sur la situation ou pensez-vous que l'Occident est mal informé à ce sujet?

M. TAYLOR: Je ne crois pas que l'Occident soit mal informé, qu'il s'agisse de notre service extérieur, de nos communautés académiques ou de nos parlements dans la mesure où ils se renseignent. Je crois qu'il y a encore beaucoup de confusion et je ne peux pas parler de l'opinion prédominante aux affaires étrangères ou au département d'État mais tous les sinologues américains que j'ai lus opinent que les affaires domestiques ont la priorité.

M. WALKER: Diriez-vous que pour l'Occident (je le dirai entre guillemets) «dans notre propre intérêt égoïste» la présence de Mao est un grand avantage maintenant, plutôt qu'avoir à la tête de la Chine des éléments plus modernes, plus progressifs, disons, qui forgeraient une grande nation industrielle. J'ai l'impression que Mao, plutôt que révolutionnaire, est un réactionnaire qui essaie de raviver quelque chose qui est mort et enterré. Les éléments progressifs sont entravés. C'est dans notre intérêt que Mao nous laisse plus d'espace vital en restant à son poste.

M. TAYLOR: Je ne crois pas. Je n'en suis pas partisan parce que je crois qu'à la longue ou dans une dizaine ou une vingtaine d'années, il se produira inévitablement un perfectionnement de structures gouvernementale et politique en Chine et ce sera tout à notre avantage. Ce sera toujours un pays communiste mais nous y verrons un changement parallèle, bien que pas directement parallèle, à celui qui s'est produit en Union soviétique. La politique étrangère chinoise ne sera peut-être pas affectée d'emblée par ce qui se passera à l'intérieur du pays, mais le révisionnisme y augmentera, j'ai l'impression. C'est un point de vue occidental, et j'ai peut-être des œillères, mais je crois qu'il est presque inévitable que la Chine évolue et crée le genre de société technologique dont une grande puissance a besoin. Je crois que c'est pour notre bien parce que pas tout de suite, mais finalement, cela entraînera une révision de leur politique étrangère.

M. WALKER: Est-ce que les Chinois considèrent les États-Unis comme une menace idéologique ou militaire? De quoi ont-ils peur? Des contacts de leur peuple avec l'Occident? Est-ce la présence idéologique des États-Unis et l'infiltration des idées du monde moderne ou est-ce vraiment la peur de la puissance militaire?

M. TAYLOR: Je crois que ce sont les deux et j'hésiterais à dire laquelle prévaut dans l'esprit de Mao. Ils soulignent l'élément idéologique en ce qu'ils appellent la contamination des idées occidentales. Ils sont particulièrement prompts à accuser les Russes sitôt qu'il y a une pièce ou un roman russe qu'ils peuvent interpréter comme révisionniste ou même bourgeois. Ils écrivent des

tartines là-dessus, ils ne parlent pas si ouvertement de la menace militaire mais elle doit leur causer du souci. On a publié beaucoup de preuves qui indiquent qu'il y a eu un véritable débat au sein de l'armée et, dans une certaine mesure, au sein du parti récemment, débat provoqué par ceux qui disent qu'il est insensé et même dangereux de se quereller avec l'Union soviétique et les États-Unis en même temps et de se mettre deux vastes puissances militaires sur le dos.

M. WALKER: Croyez-vous que la Chine acceptera jamais d'entrer à l'ONU selon le plan canadien des deux Chines?

M. TAYLOR: Non, pas s'il y a deux Chines.

M. WALKER: Jamais?

M. TAYLOR: Je ne pense pas qu'ils insisteront toujours sur la condition qu'ils ont présentée ces dernières années mais je ne vois aucune perspective de changement de politique de leur part dans les circonstances présentes.

M. WALKER: Comment considère-t-on les affaires du Canada avec la Chine (ce qui implique presque une pseudoreconnaissance de la Chine à mon avis)? Je pense surtout au blé mais d'autres affaires sont en cours, paraît-il. Le considèrent-ils simplement comme une nécessité ou bien y a-t-il un soupçon d'adoucissement envers le Canada parce que nous commençons un peu avec eux?

M. TAYLOR: Ils répètent comme un article de foi que la politique et l'économie ne peuvent être séparés. En fait, ils ne cessent de les dissocier chaque fois que cela les arrange. Ils le font dans notre cas. Ces derniers mois, ils ont critiqué sévèrement notre gouvernement à cause de diverses propositions concernant le Vietnam et à cause des activités de la commission internationale de contrôle, comme vous le savez. En même temps, ils voient un certain rapport politique dans le commerce. Le commerce du blé est une part importante mais isolée de leur bilan commercial. En général, depuis qu'ils ont rompu avec l'Union soviétique ils ont, par politique autant que par économie, augmenté leur commerce avec le Japon et presque tous les pays occidentaux excepté les É.-U., et je crois l'Espagne et le Portugal. Cela a une signification politique aussi. Cela leur permet de dire: «Nous avons des amis partout. Nous entretenons des relations d'un genre ou d'un autre avec...»—j'ai oublié combien ils disent; c'était quelque chose comme 125 nations et territoires. Cela leur plaît politiquement parlant mais en affaires, ils sont normalement têtus et pratiques.

M. WALKER: Mais ce commerce est nécessaire à présent. Considèrent-ils le commerce comme faisant partie du début de relations diplomatiques, même de moindre commencement d'ouverture diplomatique?

M. TAYLOR: Je crois qu'ils jugent les pays séparément.

M. WALKER: Je vois.

M. TAYLOR: Avec un pays comme le Japon, ils ont ouvertement lié le commerce et la politique à plusieurs reprises. Avec nous, à ma connaissance ils ne l'ont jamais fait, même en privé.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Walker . . .

M. WALKER: J'ai une minute.

Le VICE-PRÉSIDENT: Non; en fait vous avons décidé jusqu'à midi, et messieurs McIntosh, Lind, Andras, Forrestall, Churchill et Macdonald désirent poser des questions. Monsieur McIntosh, s'il vous plaît?

M. McINTOSH: Monsieur Taylor, ma première question est hypothétique. Pourriez-vous nous dire quelle faction gagnera finalement, celle de Mao ou l'autre?

M. TAYLOR: Non, monsieur, sauf que je ne crois pas que la question sera tranchée définitivement. En d'autres termes, Mao risque d'être forcé de transiger. Je ne crois pas que Mao lui-même puisse être vaincu de son vivant. Je ne crois pas que cela sera une décision nette. Je crois que cela sera interprété comme une victoire d'un côté ou de l'autre par des commentateurs extérieurs, mais je ne crois pas que la preuve en sera immédiatement claire.

M. McINTOSH: Eh bien, après sa mort, alors?

M. TAYLOR: Après sa mort, en honorera sa mémoire et ses successeurs suivront peut-être des politiques contraires à celles qu'il leur avait préconisées.

M. McINTOSH: D'après ce que vous avez dit, son but final est de changer la nature humaine. Le croyez-vous possible en Chine?

M. TAYLOR: Non, monsieur.

M. McINTOSH: En ce qui concerne le Vietnam et la Corée (en particulier le passé de la Corée) vous dites que pour la même raison qu'ils sont entrés en guerre en Corée, ils entreront en action au Vietnam à cause des dangers à leur frontière?

M. TAYLOR: Je dis qu'il y a la possibilité, monsieur. Ils pourraient entrer en action et il faudrait toujours se rappeler le parallèle parce que la seule fois qu'ils se sont opposés massivement aux États-Unis militairement parlant, ce fut en Corée. Ce parallèle est toujours valide à mon avis. Il y a des différences, peut-être, mais il est toujours valide.

M. McINTOSH: Pourriez-vous nous dire maintenant pourquoi ils n'affrontent pas les États-Unis dans la question de Formose? Pourquoi n'envahissent-ils pas Formose?

M. TAYLOR: Parce que la 7<sup>e</sup> flotte reste dans le détroit de Formose. Elle y est allée au début de la guerre de Corée quand ils étaient tout prêts à débarquer à Formose pour y poursuivre Tchang Kai-check. Envahir Formose serait pour eux militairement impossible.

M. McINTOSH: Ne pensent-ils pas la même chose à propos de leur entrée dans la guerre du Vietnam?

M. TAYLOR: Ils entreront en guerre au Vietnam si le rapprochement du combat vers leurs frontières leur devient insupportable, comme en Corée. S'ils sentent qu'il est inévitable que les États-Unis apportent la guerre en Chine, comme ils disent, ils interviendront, je crois. On ne peut en être certain.

M. McINTOSH: Quel est, à votre avis, la cause du conflit à la frontière indienne.

M. TAYLOR: Je dirai mon opinion, mais j'avertis d'abord que c'est très compliqué. Je crois qu'il y a probablement très peu de gens aujourd'hui qui ont étudié tous les documents, les cartes et les archives historiques à ce sujet. Je ne l'ai pas fait moi-même, je ne prétends donc pas être expert. Je crois que les deux camps peuvent se partager la culpabilité et le blâme. Les Indiens sont au moins à moitié responsables d'avoir poussé l'affaire jusqu'au stade des hostilités. Les intérêts chinois, comme je les vois, étaient surtout dans la région occidentale, celle de Ladakh, dans cette contrée en litige où ils avaient construit une route appelée Aksai-Tchin qui leur est très importante puisqu'elle relie le Sinkiang au Tibet. La route fut bâtie en territoire contesté mais pas administré par l'Inde. Les patrouilles indiennes commencèrent à s'avancer dans sa direction à travers le territoire en litige; les Chinois sentirent que la route était en danger et ils repoussèrent les Indiens en lançant par la même occasion une attaque de diversion contre l'Assam à l'est, peut-être pour gagner un avantage dans les négociations.

M. McINTOSH: J'aimerais retourner un moment aux deux factions chinoises actuelles parce que j'ai oublié une question. Il me semblait, quand vous décriviez les craintes de Mao, que vous avez inclus presque tous les Chinois. Vous avez mentionné les paysans, les jeunes, la classe moyenne, etc... Y a-t-il un groupe qu'il ne craint point?

M. TAYLOR: Je vais tenter de dire ce qu'il pense. Je crois que Mao, en rapport avec ces tendances que j'ai décrites, pense que ses craintes sont fondées pour tous les groupes, mais que dans tous les groupes il a des gens de confiance, les maoïstes à tout crin. En outre, il y en a de grands nombres qui peuvent être convertis, endoctrinés, persuadés, formés et disciplinés pour suivre la bonne voie. Il croit beaucoup à la persuasion en masse et à l'endoctrinement intensif. Il croit aussi aux grandes œuvres et aux mouvements de masses où les gens travaillent, se déplacent ensemble, sont déportés et même convertis en masse. Donc, ces campagnes, qui sont dirigées par des gens qu'il estime des disciples fidèles et dévoués, servent à engendrer une ambiance propre à la conversion d'autres gens. C'est la conversion qu'il cherche, il n'a que faire d'hommages creux, il veut d'authentiques conversions.

M. McINTOSH: En ce qui concerne la position canadienne, est-ce que les Chinois estiment que le Canada est un satellite des États-Unis?

M. TAYLOR: Ce qu'ils ont déclaré en public suggère qu'ils ne cachent pas leur opinion à ce sujet. Ce que Messieurs Pearson et Martin dirent en novembre et décembre derniers sur la position des Nations Unies fut officiellement interprété comme un soutien des machinations ou des paroles en faveur de l'intervention des Américains en Chine. Au cours de conversations particulières, je les ai parfois surpris à adopter la même opinion mais d'une manière plus polie, presque gênante dans sa sympathie. Ils semblent nous dire: «Eh bien, c'est dommage que vous ne puissiez adopter une politique étrangère plus indépendante, mais nous en comprenons la raison.» J'ai protesté, bien sûr, mais c'est très gênant.

M. FAULKNER: Comment l'avez-vous fait?

M. TAYLOR: Je leur ai cité notre commerce avec eux et notre politique envers Cuba.

M. McINTOSH: M. Walker a abordé la question du commerce du blé avec la Chine en utilisant comme argument les déclarations de MM. Martin et Pearson. Comment peuvent-ils concevoir notre commerce avec la Chine même à l'encontre des désirs des États-Unis? Prennent-ils cela en considération?

M. TAYLOR: Je pense que si. Ils ne le prennent pas officiellement en considération lorsqu'ils nous accusent d'être une marionnette des États-Unis. Ils nous accusent seulement d'actes spécifiques que nous accomplissons. Ils ne se lancent pas dans des campagnes générales de presse ni de propagande contre nous. C'est seulement lorsque nous allons dans un domaine particulier où leurs intérêts sont en jeu, tels que la question de la représentation aux Nations-Unies ou celle du Vietnam. Alors ils se sentent obligés de nous attaquer et de rapprocher nos propositions de celles de Washington et d'affirmer que nous agissons à la solde de Washington, mais il n'existe aucune tendance générale dans la presse chinoise qui tende plutôt à nous ignorer, à nous caricaturer comme un allié fidèle et une marionnette des États-Unis.

M. McINTOSH: Avez-vous déjà eu une conversation avec des représentants au sujet de l'entrée de la Chine aux Nations Unies selon leurs propres conditions?

M. TAYLOR: Je n'ai jamais eu de conversation dans laquelle un représentant chinois ait dévié d'une seule syllabe de la position officielle du Gouvernement chinois.

M. ANDRAS: Monsieur, vous proposez qu'il n'y ait aucun délai dans la reconnaissance de la Chine communiste à cause de la situation interne de la Chine. Est-ce qu'il n'y a pas quelque danger, par exemple, qu'en le faisant en ce moment l'une ou l'autre des factions interprète ce geste comme un encouragement au désordre qui y règne et qu'ainsi nous soyons désormais dans une situation difficile en face des conséquences qui pourraient en résulter. Je veux dire, est-ce que dans ce sens le moment est bien choisi? Je sais qu'à long terme cela a probablement beaucoup de sens, mais est-ce qu'aujourd'hui la situation n'est pas un peu trop délicate?

M. TAYLOR: Cela peut être discuté et, en fait, cela est discuté. Je ne vois aucune difficulté en ce sens simplement parce que le Gouvernement chinois a conservé la forme qu'il avait depuis 1949, avec virtuellement le même personnel. Il n'y a eu aucun changement important dans la diplomatie chinoise, sauf le rappel de l'étranger de plusieurs de leurs diplomates, mais ce n'est pas une situation de guerre civile et l'existence même du Gouvernement n'est pas en jeu. C'est fondamentalement une lutte à l'intérieur du parti. Je ne crois pas qu'en aucun cas cela puisse atteindre les proportions d'une guerre civile. Je crois que le gouvernement demeurera intact et qu'il existe un Gouvernement chinois physiquement inchangé que nous devons reconnaître. Les Chinois soutiennent ces vues et elles sont valables. Ceci est différent de ce qui se passe à l'intérieur du Parti communiste chinois, dans la politique intérieure.

M. ANDRAS: Vous ne pensez pas que l'une ou l'autre des factions—et en dépit de ce que vous affirmez, ces factions existent—interpréterait cela comme «très bien», vous vous débattez dans une lutte interne; nous vous reconnaissons à présent», et qu'il y ait là implicitement un espoir qu'il y aura du changement?

M. TAYLOR: C'est un bon point. La façon avec laquelle se serait présentée, la forme de langage utilisé, devrait être soigneusement considérée si nous décidons d'aller de l'avant—pourvu que nous fassions bien comprendre que nous reconnaissons le Gouvernement de la Chine qui, comme je le fais remarquer, est une entité physique. Nous savons qui ils sont. Je pense que c'est là la question. Aussi loin que nous puissions voir, la situation ne se dirige pas vers le genre de guerre civile où un autre groupe de personnes contrôlant une vaste étendue de territoire se réclame comme représentant de la Chine. La lutte qui se poursuit est à

l'intérieur du parti. Je suis assuré que les chefs qui émergeront, qu'ils soient maoïstes ou opposés à Mao, émergeront de l'intérieur du parti et de la structure gouvernementale existante.

M. ANDRAS: D'après la façon dont vous avez décrit la situation et les objectifs de Mao qui sont de purger ce qu'il appelle la corruption, de devenir une nation riche et la douceur qui l'accompagnera, ne serait-ce pas votre opinion que cette lutte durera aussi longtemps que Mao vivra? En d'autres mots, il s'attaque à une situation quasi impossible que vous-même avez qualifiée d'impossible, changer la nature de l'homme en Chine, et cependant il est décidé à poursuivre la lutte aussi longtemps qu'il vivra. Alors est-ce que ce désordre ne va pas continuer aussi longtemps qu'il sera vivant?

M. TAYLOR: Peut-être oui, peut-être non, et nous ne savons pas dans quelle mesure cela va continuer si cela continue. Si nous regardons les événements passés, nous voyons que Mao arrêta certaines campagnes après un certain temps. Il n'est pas homme à déclencher des campagnes politiques sans fin. D'un autre côté, c'est un nouveau niveau d'intensité dans l'histoire du parti communiste chinois; aussi, nous ne pouvons compter entièrement sur les précédents. Comme je l'ai dit il y avait, plus tôt ce printemps, des signes d'une situation de compromis. Je pense que cette situation se reproduira dans l'avenir. Je ne pense pas qu'il y aura un arrêt définitif de la campagne. Je ne pense pas que le niveau d'intensité croissante se maintiendra, ou l'opposé. Je pense qu'il y aura des périodes de tâtonnements durant lesquelles il semblera y avoir intensité dans certaines régions et relâche dans d'autres.

M. ANDRAS: Alors il sera difficile de généraliser, dans ce sens, si nous acceptons que c'est un moment délicat pour reconnaître la Chine communiste. L'emploi de cet argument contre la reconnaissance de la Chine pourrait durer des années et des années puisqu'il n'y aura pas nécessairement d'arrêt définitif de la campagne là-bas.

M. TAYLOR: Non, mais je regarderais la situation sous l'autre aspect pour dire que pendant que cette lutte ou ce débat, si vous préférez, continue, quoi- qu'elle constitue de prime abord un événement intérieur, d'après moi elle a aussi quelques répercussions sur la politique extérieure. Ce qui se décide, c'est l'orientation future que prendra la Chine, tant au point de vue domestique qu'en terme de politique extérieure. Pour la première fois des options sont ouvertes et elles s'ouvriront davantage, d'une façon ou de l'autre, quand Mao aura quitté la scène, et je pense par conséquent que le plus important est de montrer aux Chinois que l'Ouest répondra à ces options.

M. ANDRAS: Etant donné le point de vue de Mao concernant le danger de contamination ou de corruption que représentent les idées de l'Ouest, est-ce qu'il y a vraiment de la part des leaders chinois un désir de reconnaissance diplomatique, ce qui signifierait au moins l'entrée de missions, et par cette seule présence, une pénétration plus ou moins grande des idées de l'Ouest en Chine? Sous cette optique, ne préféreraient-ils pas ne pas entreprendre de communications?

M. TAYLOR: Nous devons faire une distinction ici. Ils accepteraient volontiers la reconnaissance diplomatique selon des termes qu'ils peuvent accepter, tels que les arrangements qu'ils ont faits avec la France. Ils voient ceci comme une possibilité de démolir l'affirmation américaine qui les veut isolés. Les Chinois disent qu'ils ne sont pas isolés et qu'il y a plus de 40 pays qui possèdent des missions quelconques à Pékin, etc... Ils disent qu'ils ont des amis partout. Ils

utilisent ce langage. C'est un jeu politique pour eux. Cela n'implique pas l'ouverture de leur pays, parce que, comme leurs dynasties passées, spécialement la dernière dynastie, celle de Ching, ils sont très habiles à isoler les étrangers. Je peux parler avec une certaine expérience à ce sujet. Les diplomates dans les missions à Pékin des pays amis avec lesquels la Chine entretient des relations étroites—aussi étroites que sont leurs relations avec n'importe qui—sont exclus, isolés et confinés. C'est là la ligne de conduite traditionnelle des Chinois dans leur relations avec les étrangers. Ceci est conforme à leur réaction psychologique fondamentale vis-à-vis des étrangers. La même chose arriverait à une mission canadienne. Nous serions confinés et isolés de la même façon. Ceci n'implique pas l'ouverture de leurs portes à l'influence occidentale.

M. McINTOSH: Puis-je ajouter une question à celles de M. Andras? A quelle humiliation des puissances occidentales vous réferez-vous en parlant des 100 années qui ont précédées 1949?

M. TAYLOR: Depuis 1840 approximativement, la période des soi-disantes Guerres de l'opium, les puissances occidentales, la Grande-Bretagne à leur tête, les États-Unis plutôt à l'arrière, et des pays comme la France, l'Allemagne et la Russie tsariste y prenant une part active, envahirent la Chine par la force militaire et politique, d'abord dans le sud et la région des ports côtiers, à Canton plus particulièrement, pour se diriger ensuite directement vers Pékin avec des expéditions militaires, saccageant le palais d'été. Ces expéditions avaient d'abord des objectifs commerciaux. Nous avons introduit l'opium en Chine—c'est là un des bénéfiques que les civilisations occidentales apportèrent aux Chinois. Nous, les Occidentaux en général, les avons forcés à accepter ce qu'ils ont appelé avec justesse des traités inégaux, par lesquels des vastes parties de leurs régions des ports de la côte tels que Changhai, Amoi et Canton étaient réservées aux étrangers où régnait la loi étrangère et quand un étranger tuait un Chinois, il était jugé par une cour étrangère. Le dossier n'est pas très bon. Au même moment, les Chinois étaient très provocateurs. Il n'y a aucun doute à ce sujet. Ils avaient des idées différentes sur la façon de traiter avec l'étranger, conceptions différentes des nôtres sur la façon dont on devait nous traiter, mais c'était leur pays que nous avons envahi.

Le VICE-PRÉSIDENT: Excusez-moi, mais je crains de devoir vous arrêter, M. Forrestall.

M. ANDRAS: Est-ce qu'on me coupe la parole, M. le Président.

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui.

M. FORRESTALL: Je me joins à M. Walker et aux autres pour exprimer notre appréciation pour le temps que vous nous avez consacré ce matin.

Selon votre jugement et d'après l'expérience que vous avez acquis en Chine, auriez-vous l'amabilité d'exprimer une opinion sur la réaction probable de la Chine à nos tendances présentes, ou en d'autres mots, à l'intérieur de nos structures de défense—le rôle que nous pouvons sembler poursuivre, celui d'instrument de paix, de restauration de paix, un outil pour les puissances mondiales qui peuvent songer à nous utiliser, si c'est nécessaire.

M. TAYLOR: Je n'avais pas pensé à cela, mais a priori je dirais que si les Chinois en venaient à commenter, comme vous dites, notre intervention en tant que puissance gardienne de la paix et l'intérêt croissant que nous portons à la conservation de la paix, ils diraient que nous le faisons au services Nations Unies, ce qui est exact, et ils interprèteraient ceci à la lumière de leur conception

des Nations Unies en tant qu'outil pour la domination américano-soviétique du monde, et alors ils diraient que nous agissons de concert avec les États-Unis, spécialement, mais aussi avec l'Union soviétique, pour contrecarrer les guerres révolutionnaires et les justes aspirations des peuples en lutte dans le Tiers-Monde, etc. . . C'est ce qu'ils diraient s'ils devaient faire des commentaires. Je ne sais pas s'ils en feront nécessairement; ils ne font pas très souvent des commentaires sur cette question, mais alors seulement lorsque nous nous mêlons des questions concernant leur partie du monde.

M. LIND: M. Taylor, je suis inquiet du développement du régime autarcique établi par Mao. A-t-il fait quelque pas décisif pour développer son pays pour arriver à une production suffisante en nourriture dans le but d'enrayer la pauvreté et la famine?

M. TAYLOR: Monsieur, premièrement la pauvreté existe certainement en Chine. Au meilleur de ma connaissance, il n'y a pas de famine en Chine. Je ne crois pas que la Chine ait connu la famine depuis 1949. Je crois qu'elle a connu la malnutrition durant les mauvaises années de 1959 et 1961. Je ne pourrais même pas affirmer qu'il y eut inanition, sauf peut-être dans quelques régions très isolées. Quant à la pauvreté, assurément ils doivent faire face au grand problème de se suffire en nourriture; ils importent présentement environ six millions de tonnes de céréales par année. Ceci est un point particulièrement compliqué; ils prétendent qu'ils n'ont pas réellement besoin d'importer ces céréales, mais à vrai dire, je pense qu'ils ont besoin d'en importer beaucoup.

Dans les dernières années, contrairement au moment de l'établissement des communes, leurs politiques agricoles furent très satisfaisantes, en autant que je puisse en juger d'après les experts avec lesquels je me suis entretenu, en ce sens qu'ils ont changé la structure originale des communes pour retourner à ce qui est fondamentalement le niveau du village, ce qu'ils appellent les équipes de production. On a mis davantage l'accent sur les décisions locales, au niveau des gens actifs qui savent ce qu'ils font. Ils ont retourné, comme je l'ai déjà mentionné, aux lopins de terre privés que les paysans cultivent avec beaucoup de diligence et qui, en autant que nous puissions voir, est à la source des progrès accomplis dans la production alimentaire des récentes années. Ils ont surtout progressé avec l'utilisation des engrais chimiques. Tous les experts en agriculture chinoise à qui j'ai parlé à l'extérieur de la Chine maintiennent, comme d'autres pays tels que l'Inde, que c'est le plus sûr des moyens d'élever le niveau de production sur les terres existantes. Ils tentent de diriger une grande partie de leurs devises étrangères à l'achat de matériel et de biens destinés au service de l'agriculture, spécialement des engrais chimiques et du matériel de production d'engrais chimiques. Durant les dernières années, ils ont diminué l'accent mis sur l'industrie lourde dans le but de favoriser l'agriculture. Pendant ce temps, l'autre aspect très important de cette campagne, en autant que nous puissions voir, est qu'ils s'appliquent à promouvoir un programme de contrôle des naissances. Nous ne savons pas quel en sera le succès, mais il est défendu de maintes façons.

Je croirais que si la politique agricole et celle du contrôle des naissances se poursuivent, il y a un espoir raisonnable qu'ils puissent se suffire en nourriture sous peu et qu'ils disposeront éventuellement d'un surplus venant de l'agriculture pour l'investissement dans l'industrie.

M. LIND: Comme je n'ai pas beaucoup de temps, M. Taylor, je voudrais poser une question sur un autre sujet. Les forces de Mao sont-elles composées

surtout de militaires de Canton, et ces derniers tiennent-ils sous leur domination des États statiques tels que le Tibet et la Mandchourie?

M. TAYLOR: Elles ne sont pas surtout composées de militaires de Canton. Ceux-ci ont causé beaucoup de soucis à toutes les dynasties chinoises; ils ont la réputation d'être des rebelles. Les collègues de Mao qui lui sont le plus attachés sont venus pour la plupart du centre de la Chine. Il était lui-même originaire de Hunan. Un bon nombre sont de Szechewan et certains autres du Nord-Ouest, région qui est devenue vers les dernières années '30 le centre de l'activité communiste chinoise. A ma connaissance il y a très peu de Chinois de Canton au nombre des dirigeants supérieurs. Je crois que depuis 1949 ils ont très consciemment suivi une politique selon laquelle ils nomment des personnes des différentes provinces administrateurs provinciaux, tant dans la fonction publique que dans les cadres du parti et dans l'armée, en vue évidemment d'éliminer les tendances bellicistes qui existaient sous les dynasties antérieures. Il y a aussi des indications que ce mouvement n'a pas réussi parfaitement, et que l'administrateur, qui est originaire d'une autre province, a tendance à adopter au bout d'un certain temps les points de vue de sa province d'adoption et se met à plaider en faveur de ses propres intérêts.

M. LIND: Est-ce exact qu'il tient le Tibet sous son jong par la force militaire?

M. TAYLOR: Je ne sais pas ce qui se passe réellement au Tibet. Je ne crois pas que personne ait des idées bien claires à ce sujet. On ne m'a pas permis de m'y rendre et pour cause, bien que j'en aie fait la demande. Je crois que les deux versions que nous entendons sont certainement déformées. La version chinoise qui est celle d'un peuple heureux et content qui a été libéré de ses oppresseurs féodaux est de toute évidence grossièrement simpliste. Celle qui est exprimée en Inde, pas toujours par les Indiens mais par le Dalai-lama et quelques-uns de ses porte-parole, et selon laquelle le Tibet dans un grand mouvement populaire de révolution s'est dressé contre l'envahisseur chinois, attendant impatiemment le retour du régime du Lama, est, je crois également déformée. Je crois que la vérité se trouve quelque part entre ces deux extrêmes.

M. LIND: Passant à un autre sujet, si vous considérez cela du point de l'Australien, appuyeriez-vous leur décision d'envoyer des troupes au Sud-Viet-Nam pour contenir la menace communiste ou la menace chinoise vis-à-vis des 350 millions d'habitants qui sont dans le voisinage de la Chine?

M. TAYLOR: Monsieur, je ne sais pas ce que je ressentirais si j'étais australien. J'aurais des sentiments innés qui me détermineraient à agir de telle ou telle façon. Tout ce que je puis dire comme Canadien, c'est qu'il faut essayer de déterminer où résident les intérêts à long terme de l'Australie, et où il y a une menace réelle en Asie. La menace réelle en Asie n'est pas, à mon avis, l'agression militaire ou l'expansion de la Chine, ce qui semble inspirer la crainte aux Asiatiques. C'est un état d'instabilité à la faveur duquel les mouvements révolutionnaires apparaissent inévitablement et continueront d'apparaître dans ces pays, et le danger c'est qu'ils vont tomber aux mains des communistes, d'abord à cause des pays d'Occident qui refusent de reconnaître que dans cette partie du monde la révolution est inévitable, et que de deux choses l'une, ou bien nous nous tenons à l'écart, ou bien nous nous rangeons définitivement du bon côté.

M. CHURCHILL: Je désirerais, monsieur le président, connaître les relations qui existent entre la Chine et la Russie. Je suppose qu'au moment où vous vous trouviez en Chine les relations n'étaient pas aussi tendues qu'elles le sont à présent. Quelle est la situation au moment présent? L'antagonisme de la Chine à l'endroit de la Russie se rapproche-t-il en intensité de sa réaction contre les États-Unis.

M. TAYLOR: En un certain sens la réaction des Chinois envers la Russie est encore plus violente. Je crois qu'en vertu d'un principe psychologique ils considèrent les Américains comme des ennemis, mais ils considèrent les Russes comme des hérétiques; et vous détestez toujours quelqu'un que vous considérez comme ayant trahi votre cause d'une façon plus violente encore qu'un ennemi déclaré. La dispute était évidente lors de mon séjour en cet endroit, et elle est très profonde. Elle n'est pas prête d'être oubliée car il ne s'agit pas simplement d'un affrontement idéologique mais d'une querelle entre deux grands pays voisins qui entretiennent en divers points des disputes relatives aux frontières. Je verrais la possibilité d'un rapprochement, mais pas celle d'une réconciliation définitive.

M. CHURCHILL: Y aurait-il à votre connaissance disposition de troupes en masses de l'un ou l'autre côté de la frontière entre la Chine et la Russie?

M. TAYLOR: Je ne posséderais aucun renseignement spécial qui n'aurait pas paru dans la presse, mais on a entendu dire que les Russes faisaient passer des troupes de l'Europe de l'Est à la frontière. Il a été dit également que les Chinois avaient aussi envoyé des renforcements supplémentaires. C'est une frontière très bien fortifiée et c'est une frontière très étendue, et il y a eu des engagements à certains points de la frontière, particulièrement à Singkiang dans l'extrême Nord-Ouest de la Chine, vers 1961 et 1962.

M. CHURCHILL: Une partie de cette région est un territoire disputé.

M. TAYLOR: On se dispute une partie de la frontière. Un autre problème vient du fait que des deux côtés de la frontière il ne se trouve ni Chinois authentiques ni Russes authentiques, et un grand nombre d'entre eux font partie de peuplades qui constituent des minorités.

M. CHURCHILL: J'aurais une dernière question à poser. Vous dites qu'il y a des représentants de quarante nations étrangères en Chine. Est-ce que les opinions que vous avez exprimées ce matin sont partagées par la plupart des diplomates étrangers que vous avez rencontrés en Chine?

M. TAYLOR: Il serait difficile de répondre à cette question, car il y en a de plusieurs idéologies, à partir des Russes jusqu'aux Britanniques, ainsi que bon nombre d'Asiatiques et d'Africains, et je ne crois pas qu'il soit possible d'obtenir le moindre accord parmi les ressortissants étrangers.

M. CHURCHILL: Prenez par exemple les puissances de l'Ouest qui y sont représentées: l'Angleterre et la France. L'Allemagne de l'Ouest y est-elle représentée?

M. TAYLOR: Non. L'Allemagne de l'Ouest fait beaucoup de commerce avec la Chine, plus que l'Angleterre et la France. Là encore, il serait très difficile de résumer la situation, car l'Angleterre et la France considéreraient la question bien différemment, car leurs points de vue sur la situation asiatique sont bien différents. Je n'oserais prétendre que tous les diplomates de Pékin partageraient mes suppositions et mes conclusions.

M. CHURCHILL: Vous avez mentionné quelque chose dans votre causerie au sujet des Canadiens et de la langue. Y a-t-il actuellement des Canadiens qui étudient le chinois d'une façon particulière en vue de l'utiliser dans notre service diplomatique?

M. TAYLOR: Le ministère des Affaires extérieures serait davantage au courant de ce cours, mais au meilleur de ma connaissance il s'est toujours trouvé au moins un étudiant en langues s'adonnant à l'étude du chinois.

M. THOMPSON: Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur le président, le mandarin est-il devenu la langue universellement utilisée en Chine?

M. TAYLOR: Il devient la langue universelle. Il faudra une autre génération, je crois, pour que cela se soit réalisé.

M. THOMPSON: Mais s'agit-il là de la politique officielle qui a été acceptée?

M. TAYLOR: Je ne saurais le dire. C'est là une des choses qu'un étranger aurait beaucoup de difficultés à savoir. Je crois que cela se réalisera avec la montée de la prochaine génération, et que les jeunes, apprenant cette langue à l'école finiront par l'adopter automatiquement.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le Comité va siéger encore quelques minutes afin que M. Macdonald puisse poser sa question.

M. MACDONALD (*Rosedale*): Monsieur Taylor, serait-ce exact de dire qu'actuellement les relations de la Chine avec la France sont plus cordiales que celles qu'elle entretient avec les autres pays de l'Europe occidentale?

M. TAYLOR: Oui. Il n'y a qu'une ombre au tableau, autant que je sache, c'est que le gouvernement français a été critiqué sévèrement par les Chinois pour la façon dont la police française en est venue aux prises avec les étudiants chinois qui ont été rappelés il y a quelques mois au cours de la grande révolution culturelle. Connaissant les étudiants chinois aussi bien que la police française, j'aurais du mal à savoir ce qui s'est réellement passé, ou qui est à blâmer, mais il y a eu un certain emportement à ce sujet et le conseiller commercial français et son épouse ont été forcés par les gardes rouges à se tenir debout dans la neige pendant sept heures, je crois, dans une rue de Pékin, alors que les gardes avaient encerclé sa voiture à l'occasion d'un incident. Cela a sans doute assombri les relations. Je ne dirais pas que les relations aient jamais été très cordiales avec aucun pays de l'Europe de l'Ouest. Au meilleur elles ont été correctes et empe-sées.

M. MACDONALD (*Rosedale*): En supposant que l'incident dans lequel le conseiller commercial a été impliqué aurait été consciemment provoqué par les autorités chinoises...

M. TAYLOR: Je ne supposerais pas nécessairement une telle chose.

M. MACDONALD (*Rosedale*): Eh bien, est-ce eux qui commandent, oui ou non, en cet endroit? Sans doute qu'au cours de cette période de sept heures, ils auraient pu faire quelque chose.

M. TAYLOR: Je vais vous dire une chose, et je crois qu'elle est vraie. Je sais que cela peut sembler naïf, mais pour ceux d'entre nous qui considèrent le gouvernement et la structure politique des Chinois comme un tout monolithique, nanti de tout pouvoir et de toute autorité, il serait très difficile pour quiconque, à moins qu'il ne s'agisse de la plus haute autorité de Pékin, d'arrêter les gardes rouges une fois qu'ils auraient provoqué un incident. Aucun agent n'y parviendrait, ni aucun directeur d'un poste de police, ni aucun jeune fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures. Voilà une occasion où quiconque s'avance un peu trop s'attire des ennuis, si on peut le condamner pour s'en être pris à la ferveur révolutionnaire des jeunes qui essaient de la réprimer, et ainsi de suite. Je ne sais pas ce qui a causé cet incident. Il a fort bien pu être provoqué, sans doute. Il est plus vraisemblable, je crois, qu'on a perdu le contrôle de la situation. Je sais, pour en avoir moi-même eu l'expérience au cours de périodes beaucoup plus paisibles en Chine, qu'un incident ou une difficulté peut se présenter par pur hasard, qu'ils ont tendance à exploser, à prendre de l'ampleur et à se répandre, et il est parfois très difficile pour un fonctionnaire chinois de s'en mêler et de dire: Arrêtez.

M. MACDONALD (*Rosedale*): Pour utiliser vos propres termes, si nous nous hasardions trop en Chine, forts de notre reconnaissance diplomatique et de l'établissement d'une mission dans ce pays, il se pourrait bien que des Canadiens aussi soient forcés de se tenir debout dans la neige pour sept heures.

M. TAYLOR: Je ne puis être d'accord sur ce point. Bien sûr. Mais enfin, pour être juste, la chose est arrivée, on ne peut pas ne pas en tenir compte. C'est une

chose qui ne se présente pas souvent. Je crois qu'il ne serait pas prudent pour moi de laisser entendre que c'est la façon dont les étrangers sont traités en Chine, et j'ose croire que ce n'est pas ce qu'on a compris, même au cours de la grande révolution culturelle. Je vais vous citer l'exemple de mon successeur à Pékin, M. David Oancia, qui nous a assurés—et la chose a été publiée dans nos journaux—qu'au plus fort des manifestations qui se sont déroulées autour de l'ambassade soviétique, il se promenait à travers la foule et disait à tous ceux qui lui posaient des questions qu'il était Canadien, alors on souriait et on faisait place, et le reste. L'incident où le conseiller français était impliqué, que j'admets vous avoir moi-même relaté, est un incident isolé. Ce n'est certainement pas là la façon typique dont ils traitent les étrangers. Le traitement dont nous faisons l'objet est toujours très correct, et ce n'est que dans les moments de grande tension, tel que celui qui s'est présenté à Pékin au cours de cette période, que les choses se gâtent, et c'est pour cette raison que j'ai jugé qu'il s'agissait d'un incident spontané. Cet incident n'a pas été commandé par les autorités. Je ne crois pas que nous exposions réellement les ressortissants canadiens à des humiliations ou à des dangers physiques. Je ne crois certainement pas que cela arrive.

M. MACDONALD (*Rosedale*): A un moment où il se fait une lutte évidente pour le pouvoir en hauts lieux, nous pouvons supposer qu'ils seraient disposés, au fond, alors que sévissent des troubles intérieurs, à faire un grand bond de l'avant, pour employer une de leurs expressions, dans le sens de l'amélioration des relations extérieures.

M. TAYLOR: Non. D'abord, ils ne considéreraient pas l'établissement de relations diplomatiques avec le Canada comme un grand bond de l'avant, car ils ne nous considèrent pas comme tellement importants, et ils ont raison. Comme je l'ai dit antérieurement, je crois que si nous disions que nous reconnaissons le gouvernement de Chine, les Chinois ne diraient rien du tout, et cela est très bien.

M. MACDONALD (*Rosedale*): Il se pourrait bien qu'eux ne reconnaissent pas notre gouvernement.

M. TAYLOR: Oui, c'est juste, et je ne crois pas que nous devrions faire pression sur eux. Je crois qu'il y a des façons, comme vous le savez, de faire ces choses. Nous pourrions reconnaître leur régime publiquement d'abord, puis les informer d'une façon officieuse par les divers moyens dont nous disposons que s'ils veulent discuter de la possibilité d'échanger des missions diplomatiques nous en serions heureux, puis s'en tenir à cela. Même s'ils ne tenaient pas compte de nous, nous aurions atteint ce que je crois être notre objectif principal, c'est-à-dire de faire une telle démarche, que je considère comme un geste réaliste, et qui leur prouve qu'ils sont libres de choisir à leur guise dans le domaine de la politique étrangère.

M. MACDONALD (*Rosedale*): Merci beaucoup.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Taylor, au nom du Comité, je désire vous remercier beaucoup d'être venu ce matin nous faire profiter de vos connaissances sur la Chine et de l'expérience que vous avez acquise dans ce pays. C'est une expérience précieuse pour notre comité. Vous êtes le premier témoin que nous ayons fait venir de l'extérieur, et à la suite de votre apparition devant nous, nous en ferons venir d'autres, je crois. Je vous réitère mes remerciements.

Il se tiendra une réunion du comité de direction bientôt, aussitôt après le retour du président, afin de décider quel sera le prochain témoin. Le Comité sera informé de la date de la prochaine réunion.

M. MACDONALD (*Rosedale*): Nous pouvons présumer, je suppose, qu'à cause de l'ouverture de l'Expo nous ne tiendrons pas de réunion, au moins jeudi prochain.

Le VICE-PRÉSIDENT: Nous discuterons de cela plus tard, monsieur Macdonald, mais je présume qu'il n'y aura pas de réunion.

## INDEX DES TÉMOINS

| <i>Témoins</i>   | <i>Pages</i>                        |
|--|-------------------------------------|
| M. A.-D.-P. Heeney, président de la Section canadienne de la Commission internationale mixte ..... | 214-241                             |
| M. J.-A. Irwin, Direction des services administratifs, ministère des Affaires extérieures .....    | 259-260                             |
| M. B.-A. Keith, Bureau des études, ministère des Affaires extérieures                              | 269                                 |
| L'honorable Paul Martin .....  | 10-33                               |
| Secrétaire d'État aux Affaires extérieures .....   | 50-73                               |
|  | 79-113                              |
|  | 125-142                             |
|  | 145-173                             |
|  | 279-297                             |
|  | Livraison n° 10, pages              |
|  | Livraison n° 11, Témoignages, pages |
| M. H.-O. Moran, directeur général, Aide extérieure .....   | 179-208                             |
| M. Charles Taylor, <i>Toronto Globe and Mail</i>   |                                     |
| M. B.-M. Williams, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures .....                   | 247-272                             |

## TABLE DES MATIÈRES

| <i>Sujet</i>   | <i>Page</i>  |
|--|--------------|
| <i>Prévisions budgétaires pour 1966-1967,<br/>ministère des Affaires extérieures</i>                           |              |
| Administration du ministère .....  | 247-272      |
| Australie et Nouvelle-Zélande .....  | 89-92        |
| Aide extérieure .....  | 179-208      |
| Inde, aide canadienne à l' .....   | 10-11        |
|  | 278; 280     |
| Commission internationale mixte .....  | 213-241      |
| Corée .....  | 288-289      |
| OTAN .....   | 11-18;       |
|  | 49-73        |
| Organisation des États Américains .....  | 277-278      |
|  | 281; 285-288 |
| Associations parlementaires .....  | 295          |
| Pologne, règlement de la question des biens des citoyens polonais<br>qui sont devenus citoyens canadiens ..... | 296          |
| Rhodésie .....   | 26-32;       |
|  | 120-141      |
|  | 145-173      |
| <i>Rapport annuel du ministère des Affaires extérieures</i>  |              |
| Sud-Est asiatique et le Viet-nam .....   | -----        |
| <i>Rapports à la Chambre</i>   |              |
| Premier rapport .....  | 116          |
| Deuxième rapport .....   | 274          |

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-  
VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en  
français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou  
des séries complètes en s'adressant auprès de  
l'imprimeur de la Reine. Les prix varient selon le  
Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale,  
Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,  
LÉON J. RAYMOND.

INDEX DES TÉMOINS

| Témoins  | Pages   |
|--|---------|
| M. A. D. P. Healey, président de la Section canadienne de la Commission internationale mixte | 214-241 |
| M. J. A. Irwin, Direction des services administratifs, ministère des Affaires extérieures    | 259-260 |
| M. H. A. Kent, Bureau des études, ministère des Affaires extérieures                         | 269     |
| L'honorable Paul Martin  | 10-33   |
| Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures   | 50-73   |

**RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES**

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

*Le greffier de la Chambre,*  
**LÉON-J. RAYMOND.**

|   |             |
|---|-------------|
| M. H. G. ...  | 178-208     |
| M. Charles ...  | 247-273     |
| M. E. M. ...  | 247-273     |
| Administration  | 247-273     |
| Australie   | 39-63       |
| Aide extérieure   | 170-208     |
| Inde, aide  | 10-11       |
| Commissariat international mixte  | 273-280     |
| Corée   | 218-241     |
| OTAN  | 11-13       |
| Organisation des États Américains   | 49-73       |
| Organisation des États Américains   | 277-278     |
| Associations parlementaires   | 281-285-286 |
| Pologne, règlement de la question des biens des citoyens polonais qui sont devenus citoyens canadiens | 285         |
| Rhodesie  | 25-32       |
| Rhodesie  | 120-141     |
| Rhodesie  | 145-173     |
| Rapport annuel du ministre des Affaires extérieures   |             |
| Sud-Est asiatique et le Viet-nam  |             |
| Rapports à la Chambre   |             |
| Premier rapport   | 116         |
| Deuxième rapport  | 274         |

